
CHARLES · WILLIAM · ELIOT
PRESIDENT OF HARVARD, 1869-1909
VE RI TAS
CHARLES · WILLIAM · ELIOT
COLLECTION
IN · HONOR · OF · HIS · NINETIETH · BIRTHDAY
MARCH 20TH 1924
EX DONO
HARVARD ALUMNI ASSOCIATION

HISTOIRE
DE L'UNIVERSITÉ
DU
COMTÉ DE BOURGOGNE.

TOME II.

HISTOIRE
DE L'UNIVERSITÉ
DU
COMTÉ DE BOURGOGNE
ET
DES DIFFÉRENS SUJETS QUI L'ONT HONORÉE;

POUR faire suite aux Ouvrages historiques de M. DUNOD;

PAR Nicolas-Antoine LABBEY-DE-BILLY, ancien Vicaire-général de Langres, Docteur en théologie de cette Université, Professeur d'histoire de l'Académie royale de Besançon, Président annuel de l'Academie des Belles-Lettres de cette même ville, Membre de celles de Florence, etc.

TOME SECOND.



A BESANÇON,
De l'Imprimerie de Claude-François MOURGEON, Imprimeur du Roi, Grande-rue, N.° 474.

M. D. CCC. XV.

Printed in France.



HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

CHAPITRE X.

Des Recteurs et autres Officiers de l'Université.

Les Recteurs et autres Officiers de l'Université furent très-long-temps choisis parmi les élèves. Les nominations qui d'abord se renouveloient de six en six mois, ne furent plus faites, à dater de l'année 1464, qu'une fois chaque année.

J'ai recueilli dans les anciens registres de cette Université, et dans d'autres monumens également authentiques, la liste complète de ces Officiers, jusqu'à l'année 1619 que les élèves en furent privés; mais comme la plûpart de leurs noms sont traduits en latin, je n'ai pas toujours pu reconnoître à quelle famille ils appartenoient, et, dans ces cas, je me suis contenté de les donner comme je les ai trouvé écrits.

1424.

Antoine DESNOYERS, premier Recteur de l'Université, fut ensuite Archidiacre d'Autun, et député avec Lancelot de Luirieux, bailli de Mâcon en 1431, vers le Duc de Savoie, de la part du Duc de Bourgogne. Sa famille étoit noble et ancienne dans le Comté de Bourgogne; il paroît qu'elle s'éteignit vers la fin du seizième siècle. Elle portoit d'azur à un aigle d'or; ses alliances furent Nozeroy, Siros, Vigoureux, Guyerche et Chavirey.

1425.

GUY SERRURIER et Philibert Rotarius.

Guy Serrurier fut chantre de l'Eglise de Mâcon et de la chapelle de Dijon, et en même temps secrétaire du Duc Philippe le Bon. J'ignore qui fut Philibert *Rotarius*, mais je trouve parmi les élèves qui fréquentèrent l'Université cette année, Jean Germain, l'un des premiers hommes de son siècle. Il fut employé par le Bon Duc Philippe, dans ses plus importantes affaires, l'un de ses conseillers d'état, chancelier de son ordre de la Toison-d'Or, évêque de Nevers, et ensuite de Châlons. Il naquit à Cluny, de Jacques Germain, originaire de la cité de Besançon, l'an 1433. Il parut au célèbre concile de Bâle, en qualité d'ambassadeur de notre Duc; il y harangua avec force et éloquence pour y faire obtenir à son Souverain le premier rang après les Rois, s'appuyant sur ce qu'il étoit six fois Duc et quinze fois Comte. Il obtint de cette célèbre assemblée le rang auquel il prétendoit pour son Souverain, quoique les Princes

de l'Empire eussent allégué que, dans une ville impériale, en présence de l'Empereur, personne ne devoit ni ne pouvoit les précéder.

Jean Germain nous a laissé divers ouvrages; il y en a un très-estimé, contre les Mahométans, qu'il dédia à Philippe le Bon, et qui est conservé à Paris, dans la bibliothèque du Roi, avec un traité de la fausseté de l'Alcoran.

Un commentaire sur les quatre livres des Sentences.

Une mappemonde avec son interprétation pour démontrer que les Apôtres ont prêché l'évangile par tout l'univers.

Un traité dédié au Comte de Charolois, où il l'exhorte à suivre les vertus du Duc son père, et divers autres ouvrages qu'on trouve manuscrits dans des bibliothèques de savans.

Je m'étonne que M. Dupin n'ait pas fait mention de ce grand homme dans sa bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du quinzième siècle Il mourut en 1460 et fut enterré dans l'église cathédrale de Châlons où l'on voyoit sa statue sur son tombeau, qui fut brisée par les calvinistes durant les guerres de religion en France.

1426.

Nicolas Jouffroy *et Simon* Radulphus.

Nicolas Jouffroy, qualifié dans les registres de l'Université, *nobilis vir et magnificus Nicolaus Jouffroy, Blettranensis*, mourut religieux de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, l'an 1450, et donna 50 sous pour son anniversaire et pour celui de défunt Bertrand Jouffroy, écuyer, Seigneur de Blettrans, son oncle, comme il se voit sur l'ancien cartulaire de Saint-Paul, déposé dans ma bibliothèque.

La famille dont sortoit ce Recteur, très-noble et très-ancienne, fut divisée en plusieurs branches, dont trois sont encore subsistantes et connues en Franche-Comté, sous la dénomination de Seigneurs de Gonsans, d'Uxelles et d'Abbans.

Je sais qu'on a voulu obscurcir l'origine de cette ancienne maison. Le cardinal Jean Jouffroy, celui de ses membres qui l'a le plus illustrée, s'étoit attiré par son humeur altière une foule d'ennemis; l'un des plus implacables, le cardinal Jean, évêque de Pavie, dans une altercation qu'il eut avec lui, en présence de plusieurs cardinaux, lui reprocha qu'il étoit fils et petit-fils de marchands de Luxeuil. Les écrivains français qui ne pardonnoient pas à Jouffroy d'avoir négocié l'abolition de la pragmatique sanction, chère aux sujets du royaume, particulièrement au Parlement et à l'Université de Paris, se sont emparés de cette calomnie qu'il se sont plû à répéter les uns après les autres.

Examinons d'abord cette assertion injurieuse, nous verrons qu'elle fut hasardée par la récrimination, adoptée par la haine et propagée par la malignité.

Voici les expressions du cardinal de Pavie sur lesquelles il est important de faire quelques réflexions: *Quid ignobilitatem alteri objicies, qui ex genere nullam habes nobilitatem? Ortus es oppido Luxovio, Bisontinæ diocesis, mercatore patre et avo...... ego in libera civitate, tu in oppido servienti, es natus.*

J'observe d'abord qu'on ne voit ici qu'une pure assertion qui n'est appuyée sur aucun titre ni sur aucune autorité; on voit que le cardinal Jouffroy avoit reproché à son collégue la bassesse de son extraction. Or, peut-on supposer qu'un homme connu pour un des plus habiles négociateurs

de son siècle, qu'un homme avisé et prévoyant, que le cardinal Jouffroy, en un mot, auroit eu la maladresse de toucher une matière si délicate, et de se permettre un semblable reproche, s'il eût été lui-même fils et petit-fils d'un marchand? N'est-il pas évident plutôt, que l'amour-propre blessé suggéra au cardinal de Pavie l'assertion récriminative qu'il se permit en présence de plusieurs autres cardinaux? On le croira d'autant plus qu'il ne craint pas d'affirmer dans la suite de sa diatribe, que la ville de Luxeuil étoit entachée de la macule de servitude; allégation évidemment absurde. Que faut-il de plus pour prouver que Jean, cardinal de Pavie, insulté, ne cherchoit qu'à se venger, et qu'il savoit que la calomnie laisse toujours après elle quelques traces; que si la plaie se guérit, la cicatrice est ineffaçable? Cherchons cependant à la faire disparoître, en opposant les titres les plus authentiques à l'assertion la plus hasardée. C'est ainsi qu'il convient de venger la dignité d'une maison compromise, en faisant rougir de la vérité les méchans qui se font un jeu de l'altérer.

C'est sur les confins de la Bresse chalonoise que je retrouve la première habitation connue de la maison de Jouffroy. Il paroît que les Princes de Vienne et de Châlon qui furent toujours connus pour récompenser avec magnificence les services militaires qui leur étoient rendus, donnèrent aux Seigneurs de Jouffroy la terre de Blettrans, ainsi que cinq autres fiefs épars sur la terre du Fays.

Le premier de cette famille dont je peux établir une filiation suivie, fut 1.° Jean Jouffroy, chevalier rappelé dans le testament de son fils, dont il sera parlé ci-après:

II. Hugues Jouffroy Damoiseau, sieur de Blettrans, épousa

Isabelle de Montaigu. On a son testament de l'an 1347, dans lequel il se dit fils de Messire Jean, dit Jouffroy, jadis Chevalier; il est fait mention d'Isabelle de Montaigu, sa femme, et demande à être enterré à côté d'elle dans une chapelle de l'église des frères mineurs, de Lons-le-Saunier, où se trouvoient enterrés tous les Seigneurs de la maison de Montaigu, qui n'étoit point celle de Montaigu-Bourgogne, mais une maison feudataire de Renaud de Bourgogne, frère du Comte Othon IV.

Il eut trois enfans de son mariage, 1.° Pierre qui suit. 2.° Bertrand. 3.° Etienne.

Etienne fut religieux de l'abbaye de Baume, où, de tout temps, l'on n'a reçu que des sujets d'une naissance distinguée, et Bertrand Jouffroy, écuyer, co-sieur à Blettrans, avoit épousé Catherine de Montmartin qui testa en 1398, et fit un codicile notarié huit mois après. Ces deux actes se trouvent dans les archives de l'officialité de Besançon. Cette Catherine de Montmartin étoit cousine germaine de Jean sire de Montmartin, grand Bailly d'aval, et nommé Gouverneur de la province en 1369.

On trouve encore dans la généalogie de la maison de Bouton, page 13, aux pièces justificatives, un jugement rendu par Guillaume de la Marche, en 1393, qui prononce la confiscation de cinq fiefs que Bertrand de Jouffroy, écuyer, possédoit au lieu du Fays, par commises, au profit de Philippe Bouton, Seigneur principal dudit lieu du Fays.

III. Pierre Jouffroy de Blettrans Damoiseau, fils aîné d'Hugues, épousa une fille du sire de Savigny, alliance qu'on conjecture, parce que, dans son testament, il donne deux florins d'or à Odon de Savigny, Chevalier, son consanguin. Dans ce même testament, Pierre Jouffroy de Blettrans,

qualifié Damoiseau, nomme pour son exécuteur testamentaire, Bertrand, son frère. Il institue son héritier Huguenin Jouffroy de Blettrans, son fils.

IV. Huguenin Jouffroy, sieur de Blettrans, fut marié en 1378 à Jeannette de Nance, fille de Messire Jean de Nance, Chevalier, et de dame Clémence de Belfort; le contrat de mariage subsiste en original dans les archives de la maison de Jouffroy.

Par acte de l'an 1409, il reprend de fief, au nom de ses enfans, Perrin et Etiennette, pour des biens qu'ils tenoient de leur grand-père, Jean de Nance, Chevalier; mais dans cet acte il est qualifié de noble homme Huguenin de Jouffroy de Blettrans, demeurant à Luxeuil. Il avoit hérité d'une maison forte qu'un membre de sa famille établi dans la châtellenie de Faucogney, tenoit en fief de l'abbaye; cette maison forte s'appelle encore aujourdhui à Luxeuil la tour de Jouffroy, et sert d'hôtel-de-ville.

Tout le monde convient qu'elle étoit le manoir d'Huguenin et de Perrin Jouffroy, père et aïeul du cardinal. Or, ce manoir n'étoit certainement pas celui qu'auroient habité des marchands; j'en appelle à tous ceux qui ont eu l'occasion de le considérer.

V. Perrin Jouffroy, écuyer, s'étoit marié comme son père, au voisinage de Blettrans, avec Jeanne de Savigny, fille de Jean de Savigny, Chevalier. Il prit le titre de noble et d'écuyer dans son contrat de mariage de l'an 1410, qui subsiste encore dans les archives de la maison de Jouffroy; celle de Savigny étoit illustre par un grand nombre de Chevaliers connus, et par ses alliances.

Jean sire de Ray, Chevalier, chambellan du Duc de Bourgogne, avoit épousé en 1396, c'est-à-dire quatorze ans auparavant le mariage de Perrin Jouffroy, Mahaud de Savigny; environ ce même temps, Pierre de Bauffremont avoit épousé une Lapalud, fille d'une Savigny, et enfin un Seigneur de la maison de Scey avoit, dans ce même temps, épousé une autre Jeanne de Savigny, et voilà pourquoi Jean de Scey nomme Jacques Jouffroy, Seigneur de Marchaux, petit-fils de Perrin, son exécuteur testamentaire, et le qualifie de son neveu.

On voit donc que le père du cardinal s'étoit allié non seulement à la maison chevaleresque de Savigny, mais encore à celle de Ray, de Lapalud, de Bauffremont et de Scey. Or, comment croire, avec les mœurs et les préjugés du tems, qu'aucune de ces grandes maisons n'eût fait des représentations contre le mariage de Perrin Jouffroy, si, au lieu d'être un gentilhomme il n'eût été qu'un simple bourgeois de Luxeuil.

En 1425, Perrin Jouffroy, écuyer, reprit de fief de Jean, comte de Chalons, sire d'Arlay, pour plusieurs fiefs qu'il tenoit de lui, provenant de Jeannette de Nance, jadis sa mère; ce titre est encore en original dans les archives de la maison de Jouffroy et dans celles de Chalons.

En 1452, il acheta en fief, une rente de deux cents francs sur les salines de Salins, et comme cette rente provenoit anciennement de la maison de Vergy, celle de Bauffremont voulut exercer son retrait lignager, et dans le procès qui intervint à cette occasion, Perrin Jouffroy se trouve toujours qualifié de noble homme et d'écuyer.

Par autre acte de l'an 1450, Perrin Jouffroy, qualifié de

de noble homme, citoyen de Besançon, achète plusieurs terres aux environs de cette même ville, de M. de Vergy, ces terres étoient ensemble celles des Auxons, de Miserey et de Pelousey.

La vente passa par-devant le Tribunal de la Régalie, qui donna à l'acquéreur le titre d'écuyer.

En secondes noces, Perrin Jouffroy épousa une autre fille de qualité, Marguerite de Prie du Nivernois; on sait que cette maison a eu un cardinal évêque de Bayeux, un grand-maître des arbaletiers, quatre chevaliers des ordres, et que le dernier de cette maison a tenu comme lieutenant, le Roi Louis XV. sur les fonds baptismaux avec la Duchesse de Laferté, sa cousine.

M. Chifflet, dans son manuscrit généalogique, prétend que c'est le Cardinal de Jouffroy, qui par son crédit fit contracter cette nouvelle alliance à son père. Cela n'est pas probable. Il n'étoit encore qu'aumônier et conseiller d'Etat du Duc de Bourgogne, il n'étoit pas même encore évêque d'Arras, (il ne l'a été qu'en 1452 à l'âge de quarante ans), il n'avoit aucun accès à la Cour du Roi Charles VII. et aucun intérêt pour sa famille à remarier son père. Vers l'an 1440, il étoit venu s'établir à Besançon, où il fut nommé plusieurs fois co-gouverneur de la Cité. Il est inhumé dans l'église des Cordeliers, où les armes de sa famille sont à l'une des clefs de la voute.

Perrin Jouffroy eut de son mariage avec Jeanne de Savigny, trois garçons, 1.° Paris qui suit, 2.° Jean dont on parlera, 3.° Henry de Jouffroy qui avoit épousé Isabeau de Vaudrey, au voisinage aussi de Blettrans; elle étoit fille de messire Guillaume de Vaudrey, Seigneur de Courlaoux,

de St.-Julien et du Pin, chambellan du Duc de Bourgogne, c'est un cadet de cette famille qui l'épousa ! M. Chifflet dit que son tombeau se voyoit dans une chapelle de l'église de Luxeuil, que sur sa tombe étoient ses armes jointes à celles de son mari, et qu'une autre tombe lui fut élevée dans l'église des Cordeliers de Dole, où se voyoient aussi accolées les armes de ces époux. Il est probable que ce fût la maison de Vaudrey, voisine de Dole, qui lui fit élever ce second tombeau; ce que cette maison assez fière n'eût pas fait, si Isabeau de Vaudrey eût contracté une mésalliance.

Dom Grappin dit que ce mariage du frère cadet du Cardinal avec Isabeau de Vaudrey est prouvé par un acte de la régalie, que probablement le Baron d'Uxelles lui avoit communiqué. Mais ce que Dom Grappin et M. Chifflet ne disent pas, c'est qu'en secondes noces Henry Jouffroy avoit épousé Jeannette de Corravillers, d'une ancienne maison éteinte, dont la seigneurie est un bourg où il y a des foires considérables, située à deux lieues nord de Luxeuil et une petite lieue nord-est de Faucogney.

Elle fit son testament à Besançon par devant un notaire de la régalie. Si elle meurt en ville elle veut être enterrée dans l'église de la Madelaine de Besançon; si elle meurt à la campagne, dans la chapelle de celle de Luxeuil où étoient les tombes des anciens Jouffroy. Elle dit qu'elle est femme de Henry Jouffroy, écuyer, qui fut, suivant M. Chifflet, seigneur de Purgerot, dans la Haute-Saône, et de Miserey, terre achetée par son père.

Elle le nomme son exécuteur testamentaire concurremment avec le notaire qui a passé l'acte, elle rappelle sept enfans qu'elle a eu de Henry, dont trois filles mariées, un moine

bénédictin, sans dire dans quelle abbaye, probablement encore Luxeuil, et trois autres fils, dont deux chevaliers, messire Perrin et messire Elie, et Henry Jouffroy, simple écuyer. Elle donne quatre petits legs à chacune de ses filles et au bénédictin, institue ses trois autres enfans ses héritiers, en donnant toutefois par préciput et hors part, au cadet de ses fils nommé Henry, comme son père, le fief de la châtellenie de Faucogney, avec toutes les terres, hommes et femmes, bourgeois et bourgeoises qui en dépendent : ce sont les termes de l'acte.

Mais s'il est vrai que Henry Jouffroy, écuyer, frère cadet du cardinal, eût épousé dans sa jeunesse Isabeau de Vaudrey, fille d'un chambellan du Duc de Bourgogne, et cela bien avant la fortune de son frère, et en secondes noces, une autre fille de qualité, Jeanne de Corravillers; s'il étoit seigneur de Purgerot et de Miserey, s'il avoit dans la chatellenie de Faucogney des bourgeois et des bourgeoises de ladite ville qui en dépendoient; des tombes distinguées dans une chapelle fondée à Luxeuil par sa famille, dont la dotation avoit été augmentée par son père, d'une rente de huit livrés, chapelle ancienne que le Cardinal abbé de Luxeuil avoit restaurée, il est clair que Henry Jouffroy n'étoit pas un simple bourgeois de Luxeuil.

Le second fils de Perrin Jouffroy fut Jean Jouffroy, dit le Cardinal d'Arras et ensuite d'Alby, parce qu'il avoit possédé successivement les évêchés de ces deux villes, il fut doué d'un esprit subtil et sur-tout d'une mémoire prodigieuse, il entra de bonne heure dans l'ordre de St.-Benoît, et prît l'habit dans la célèbre abbaye de Luxeuil, il étoit Prieur de Notre-Dame de Château-sur-Salins, quand il parvint, on

ne sait comment, à se faire connoître du bon Duc Philippe; et de la Princesse Isabelle de Portugal, son épouse, qui l'envoyèrent en ambassade vers Alphonse V. Roi de Portugal. L'objet de cette mission étoit d'obtenir que les Princes de Coimbre, exilés et retirés en Flandre, fussent rétablis dans leurs charges et dans leurs biens. Jean Jouffroy parvint par son éloquence à vaincre la répugnance d'Alphonse et obtint ce que le bon Duc désiroit. Précédemment vers l'an 1489 il avoit été envoyé par le même Prince à l'assemblée de Mantoue, où il avoit harangué plusieurs fois et toujours captivé les suffrages de ceux devant qui il avoit dû porter la parole. Ces harangues manuscrites sont entre les mains des curieux, se trouvent dans la bibliotheque de l'Escurial, et j'en ai des copies dans la mienne.

Louis XI. qui se connoissoit en hommes et qui avoit été à même de juger Jean Jouffroy pendant sa retraite à la Cour du Duc Philippe, ne négligea rien pour s'attacher notre prélat, il y parvint facilement, ce fut immédiatement après son ambassade de Portugal, que Jouffroy parut à la Cour du Roi de France qui l'employa en diverses négociations, spécialement auprès du Pape Pie II, du Duc de Guienne et du Roi de Castille Henry IV, il s'y conduisit de manière à captiver la confiance de Louis XI., au point que ce Prince, qui le crut propre à tout, lui remit la conduite de son armée contre Jean V. Comte d'Armagnac.

Quelques auteurs français contemporains qui n'ont épargné notre Cardinal dans aucun rapport, l'accusent d'avoir violé la capitulation qu'il avoit signée avec le Comte et même de l'avoir fait massacrer dans sa maison contre la foi du traité, l'inculpation est bien grave, on auroit dû, ce me semble, l'appuyer de faits positifs.

Qu'on ne croie pas cependant que je veuille faire une apologie complète des mœurs et du caractère du Cardinal Jouffroy, un vertueux prélat et un ministre loyal n'auroit jamais pu entrer aussi avant dans la faveur de Louis XI., au moins est-il certain qu'il étoit insatiable de biens et qu'il désira cumuler l'archevêché de Besançon avec celui d'Alby, et ajouter les revenus de ces deux siéges à ceux de l'abbaye de St.-Denis dont il avoit été pourvu par la faveur de son maître.

Disons au moins pour son excuse, qu'il se repentit de ses erreurs, dès le début de son testament, il fait une profession de foi et une invocation à Dieu, éloquentes et pleines d'onction. Il professoit la philosophie de Bossuet, je veux, dit-il, que mon misérable et infortuné cadavre soit enterré dans une chapelle de l'église d'Alby, au pied d'un autel où est déposé du bois de la vraie croix.

VI. Paris Jouffroy, fils aîné de Perrin et de Jeanne de Savigny, celui dont descendent toutes les branches existantes aujourd'hui de cette maison, avoit épousé Pierrette Maillardet, fille de Jean Maillardet, Seigneur de la Muire, d'une ancienne et noble famille de Poligny, et de Clauda de Poupet, sœur de Jean de Poupet, Evêque de Châlons-sur-Saône, et de messire Guillaume de Poupet, premier maître d'hôtel et receveur général des finances de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne.

Il acheta la terre de Gonsans, de noble homme messire N. . . de Joux, chevalier. Le titre de cette acquisition rappelle noble homme Perrin Jouffroy, père de Paris, du Cardinal et de Henry Jouffroy, écuyer, en ce qu'il étoit dû audit Perrin par messire de Joux, mille florins d'or du

Rhin, lesquels sont pris pour comptant à compte de deux mille cinq cents de ces florins d'or, que fut vendue ladite terre.

Il acquit également les terres de Marchaux, Amagney, et Vellemoz.

Il eut de son mariage trois enfans, Geoffroy Jouffroy qui suit; Jacques, Seigneur de Marchaux, auteur de la branche des Seigneurs d'Abbans, et Henry, chanoine de Besançon, et Jeanne, morte fille.

VII. Geoffroy Jouffroy, Chevalier, Seigneur de Gonsans, épousa à la Cour du Roi Louis XI., Hélène de Bigny, assistée de son frère, commandeur de Rhodes; cette maison de Bigny a eu un grand pannetier sous Charles VII. et un grand échanson sous Louis XI., et même un grand écuyer de France.

Ce fut ce Jouffroy qui, avec Charles de Neuchâtel, Chevalier, fut député de la ville libre et impériale de Besançon, pour en porter les clefs au Roi Louis XI. après qu'il s'en fut emparé, et lui demander la conservation des priviléges de cette ville importante, et de vouloir bien être gardien et protecteur de ses priviléges, comme les Ducs de Bourgogne l'avoient été précédemment.

Ce fut le même auquel le Cardinal son oncle fit deux legs dans son testament, l'un de 4700 liv. d'argent que lui devoit depuis long-temps le Duc Réné de Lorraine, son premier protecteur.

Le Cardinal fit aussi dans son codicile, donation au fils aîné de son frère Henry, de son hôtel et de ses vignes de Rome, et à une nièce, de son nom, mariée à Jean de Melun,

le don de la terre de Reaumarc et d'un hôtel à Alby, qu'il avoit acheté pour eux.

Qu'ont donc prétendu messieurs Delandine et son confrère, lorsqu'à l'article Jouffroy, ils disent que ce Cardinal étoit d'une famille si obscure, qu'il ne la connoissoit pas lui-même ?

Son testament et tous les actes originaux du temps, prouvent évidemment que c'est une calomnie arrangée de manière à présenter un style piquant. Mais devroit-il être permis à des historiens d'avancer une fausseté si absurde par son exagération. Car, au fait, il n'y a qu'un bâtard qui puisse ignorer les auteurs de ses jours, encore ordinairement s'en doute-t-il.

Geoffroy Jouffroy eut de son mariage, Adrien qui suit :

VIII. Adrien Jouffroy, Seigneur de Gonsans et d'Amagney, épousa Anne Despotot, fille de messire Etienne Despotot, Seigneur de Dampierre, Président du Parlement de Dijon.

Il eut de son mariage plusieurs enfans, Guillaume, qui fut archidiacre de la métropole de Besançon ; Louis qui suit ; Pierre, auteur de la branche de Gonsans ; Jacques et huit filles.

L'aîné, chanoine et archidiacre de la métropole, eut dans son partage la terre de Gonsans que ses frères partagèrent également dans sa succession.

IX. Louis de Jouffroy, l'aîné des enfans mariés d'Adrien, Seigneur de Novillard et d'Amagney, fut marié à Louise de Brançion, d'une très-illustre famille, elle avoit eu dans le XI et XII.e siècles des alliances directes avec les maisons de Lorraine, de Bourbon, des Comtes de Châlon et de

Vienne, et s'est éteinte dans la maison de Clermont Mont-St.-Jean; la mère de Louise de Brançion étoit de la maison de Bouton.

Louis de Jouffroy et Louise de Brançion, eurent pour enfans, 1.° François qui suit, 2.° Louise, mariée dans la maison de Vesoul, 3.° Bonne de Jouffroy, épouse de Pierre de Grachaux, reçu à St.-Georges en 1573.

X. François de Jouffroy, Seigneur de Novillard et d'Amagney, épousa une demoiselle de la Tour-St.-Quentin, dont il eut Thomas qui suit.

XI. Thomas de Jouffroy, Seigneur de Novillard et d'Amagney, fut marié à Jeanne Despotot, dont il eut pour enfans Pierre-François qui suit, et N. . . de Jouffroy, abbé de la grâce Dieu.

XII. Pierre-François de Jouffroy, Seigneur de Novillard et d'Amagney, fut marié à une demoiselle Destours dont il eut Claude qui suit, et N. . . de Jouffroy, auteur de la branche d'Uxelles.

XIII. Claude de Jouffroy, Seigneur de Novillard et d'Amagney, épousa l'héritière de la maison de Raincourt-Vesoul, dont Thomas qui suit.

XIV. Thomas de Jouffroy, Marquis de Novillard et d'Amagney, eut deux femmes, la première fut une demoiselle de Pétremant, et la seconde une demoiselle de Bressey de Lorraine, dont le fils, officier aux gardes françaises, est mort embarqué dans l'expédition du capitaine Thurod, sans laisser de postérité.

Branche

Branche d'Uxelles.

Cette branche descend du fils cadet de Pierre-François de Jouffroy, Seigneur de Novillard, et d'une demoiselle Destours, elle subsiste encore, et ses alliances directes depuis la séparation de cette branche avec celle de Novillard, sont Précipiano, Saint-Ignon, Auxy et Vassey.

Branche de Gonsans.

IX. Pierre de Jouffroy, quatrième fils d'Adrien, fut Seigneur de Gonsans, Talenay et Villers, il épousa Claudine de la Tour-St.-Quentin, dont il eut Etienne qui suit.

X. Etienne de Jouffroy, Seigneur de Gonsans et Talenay, eut vingt-deux enfans de Claudine, fille de Claude de Jouffroy, Seigneur d'Abbans, dont un seul nommé Antoine, fut marié; Jean-Baptiste fut chanoine et grand chantre à l'église métropolitaine, et François, abbé de Theuley.

XI. Antoine de Jouffroy, Seigneur de Gonsans, épousa Guillemette de Reithnea, noble maison d'Alsace, encore subsistante à Fribourg en Brisgauw, il fut tué au siége de Quingey où il commandoit en 1636, et laissa de son mariage Gabriël qui suit, et des filles chanoinesses à Baume.

XII. Gabriël de Jouffroy-Gonsans, qui fut reçu chevalier de St.-Georges en 1673, continua la postérité qui subsiste encore aujourd'hui, et dont les dernières alliances sont St.-Mauris-Chatenoy, Poligny, Lallemand et Froissard de Broissia.

Branche d'Abbans.

VII. Jacques Jouffroy, second fils de Paris et Seigneur de Marchaux, épousa Anne de Joux, dame d'Abbans, d'une maison chevaleresque, dont il eut Claude qui suit.

VIII. Claude de Jouffroy, Seigneur d'Abbans, fut marié à Claude d'Occors, dont la maison illustre dans les temps anciens, a fourni beaucoup de chevaliers distingués et un bon nombre de Chambellans des Ducs de Bourgogne, l'aînée de mesdemoiselles d'Occors fut mariée dans la maison de Montrevel, pourquoi le dernier Comte de Montrevel jouissoit d'une substitution de dix mille livres de rentes provenant de la maison d'Occors. Cette substitution devoit après lui repasser à Messieurs de Jouffroy-d'Abbans, qui en ont été privés par la révolution. Il eut pour fils Thomas qui suit.

IX. Thomas de Jouffroy, Seigneur d'Abbans, épousa une fille de Pierre de Jouffroy, Seigneur de Gonsans, dont il eut Claude qui suit, et Françoise, femme de Jean-Baptiste, Seigneur de Falletans.

X. Claude de Jouffroy, Seigneur d'Abbans, eut deux femmes, la première fut Anne de Malarmey, dont Jean-Baptiste : la seconde, Anne de Chassagne, dont Joseph, Seigneur de Villers-St.-Georges, reçu à la confrérie de St.-Georges en 1670, qui suit. Jean-Baptiste avoit un fils prêtre et une sœur mariée au sieur de la Balme.

XI. Joseph de Jouffroy, Seigneur de Villers-St.-Georges, fut père de N. : : : Jouffroy, titré Marquis d'Abbans, et marié à une demoiselle de Laubespin, dont la postérité

subsiste encore, et dont les dernières alliances directes, sont Pont-Raine-Pont, Lépaux, etc.

Il faut observer que depuis l'an 1625, la maison de Jouffroy a fourni sans interruption un très-grand nombre de chevaliers à la confrérie de St.-Georges, et depuis très-long-temps des membres à presque tous les chapitres nobles de cette Province et des Provinces voisines.

1427.

Joannes Varnetus et Joannes Grimardus.

Ces deux noms me sont inconnus, mais je trouve parmi les élèves distingués dont les noms sont inscrits sur le registre des matricules, Renaud de St.-Mauris, qui paroît appartenir à la noble maison de St.-Mauris en montagne.

Cette maison, dont les différentes branches se sont distinguées entr'elles par les divers surnoms et sobriquet de St.-Mauris-Sancey, St.-Hypolite, Lambrey, Mathay-sur-le-Doubs, Berchenet, Sauvaget, Saulx, etc., etc. porta constamment de toute antiquité de sable à deux faces d'argent, timbré d'un casque sommé d'un nègre (ou maure) naissant ceint tortillé et armé d'un sabre d'argent, et depuis les derniers siècles elle ornoit ses mêmes armoiries d'une couronne de marquis, timbré d'un casque d'argent à sept grilles et damasquiné d'or posé en face, couronné d'un cercle de baron à l'antique, orné de lambrequins aux couleurs de l'écu, sommé d'un nègre en buste, tenant de la main droite un sabre, et de la gauche une banderolle portant pour devise, *antique, fier et sans tache.* L'écu posé sur deux bannières ou pennons en sautoir au blason de l'écu,

au bas du tout, une seconde banderolle portant le cris, *plus de deuil que de joie*, pour tenants ou supports, deux nègres le sabre à la main, ceinte et tortillée d'argent.

Sa filiation est relevée sur celle établie et affirmée par M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi, à vue des titres originaux de cette maison, et conforme aux certificats qu'il en a délivrés, dont l'un desquels, selon l'usage, fut déposé au cabinet du Roi, et un autre au cabinet de ses ordres; en vertu desquels Sa Majesté admit aux honneurs de sa Cour le 12 mai 1787, le Marquis Charles de St.-Mauris, maréchal des camps et armées du Roi, colonel de dragons, chevalier de St.-Georges et de St.-Louis.

On voit par ce qui suit, que la maison de St.-Mauris réunit à sa noble et antique origine, tous les caractères qui distinguent authentiquement la haute et ancienne noblesse de noms et d'armes, de race d'ancienne chevalerie.

Les seigneurs de la dernière et seule branche existante de cette maison titrée barons depuis dix générations, et sous leurs anciens souverains, obtinrent du Roi de France, peu après la conquête de la Province (Comté de Bourgogne), le titre de Marquis, assis sur la réunion de plusieurs anciennes terres titrées et depuis long-temps substituées, en considération des avantages distingués qu'elle réunissoit, la plûpart résumés et énoncés par Sa Majesté dans les patentes.

Filiation.

I. Albert de St.-Mauris vivant au XI.e siècle, est le premier de cette maison prouvé par titres, qui remontent son existence à cette époque évidemment, puisque ses fils

déjà majeurs, établis et chevaliers le rappellent dans des titres de 1130 et 1134, notamment dans une donation par les fils de Fromond de Fusnans, à l'abbaye du Lieu-Croissant, où paroissent comme témoins, Bernard, Guy et Vuillaume de St.-Mauris, frères, fils d'Albert, etc.

Il fut père, 1.° de Bernard qui suit, 2.° de Guy, 1130, 1134, 3.° de Vuillaume, 1130, 4.° de Pierre, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon en 1169 et selon les dates; 5.° de Lambert, 6.° de Hugues, chevalier en 1134, 7.° de Corvano en 1134, 8.° et de Vuillaume de St.-Mauris, religieux du Lieu-Croissant en 1138.

II. Bernard de St.-Mauris, vivant et actant en 1130 et 1134, dans un titre, frère de Guy, et dans l'autre, père, 1.° de Pierre qui suit, 2.° de Lambert, chanoine du chapitre métropolitain de St.-Etienne en 1184, 3.° de Jean, chanoine et garde des sceaux de Besançon, mort en 1160, 4.° de Vuillaume, religieux du Lieu-Croissant en 1177.

III. Pierre de St.-Mauris vivant au XII.e siècle; rappelé avec son père Bernard dans un titre de l'abbaye du Lieu-Croissant en 1169, avec son oncle Pierre, chanoine de Besançon, et comme étant son héritier, à la même date dans le nécrologe de St.-Etienne, et en 1147 dans une charte de l'Archevêque Humbert, il fut père, 1.° de Jean, chevalier qui suit, 2.° de Pierre, mort en 1223 selon le nécrologe de St.-Etienne.

IV. Jean I.er de St.-Mauris en montagne, chevalier, vivant en l'an 1200, selon un titre du cabinet du Roi et selon un autre de l'officialité de l'an 1251, énoncé père de Jean II, aussi chevalier, qui suit, 2.° de Humbert 1250, 3.° de Thiebaud, chevalier, 1230, et de Conrad de St.-Mauris, chevalier,

tige de la première branche dite de St.-Mauris-sur-le-Doubs (ou Sauvaget).

V. Jean II.e de St.-Mauris en montagne, chevalier, rappelé fils de Jean dans un titre de l'an 1250 et dans un autre de 1251, Seigneur de St.-Mauris en montagne, Court, Fleurey, Roye, seigneuries et fiefs que tous ses descendans ont constamment possédés jusqu'à la révolte générale de 1789. Il fut père de Richard, premier, chevalier, qui suit, 2.° de Perrin, 1300, 3.° d'Odat, 1286, 4.° de Hugues, chevalier, 1268, 5.° et de Virgile qui vivoit en 1275, et avoit à cette époque deux fils nommés Vuillaume, dont l'on ignore le sort.

VI. Richard I.er de St.-Mauris, Seigneur dudit lieu, Court, Lomont, etc., vivoit en 1250, étoit mort en 1304, il avoit épousé Marguerite de St.-Mauris, sa parente, dont huit enfans; 1.° Jean, tige de la seconde branche dite de Mathay ou de Berchenet; 2.° Hugues; 3.° Guy; 4.° Jean qui suit; 5.° Ottenin Damoiseau; 6.° Colin, marié en 1318 à Clémence de Montjoye; 7.° de Jacquette, abbesse de beguines; 8.° Pierre, abbé de la chartreuse de Bonlieu.

VII. Jean III.e, Seigneur de St-Mauris en montagne, etc., homme d'armes dans les armées du Duc de Bourgogne, épousa en 1302 Simonnette de Vennes, fille de Jacques, sire du château-fort de Vennes et de Germéfontaine, chevalier, et d'Alix de Prestenvillers. En faveur de ce mariage, Monseigneur Jean, Comte de la Roche, et Marguerite, Comtesse de Neufchâtel, sa femme, donnèrent auxdits futurs époux, *à cause de leur affinité de linaiges et parenté* avec les deux parties, des fiefs, dîmes et moulins à St.-Mauris, et tous droits honorifiques, chasses, pêches, etc., sur toute

l'étendue de leursdits comtés, tels et ainsi qu'en ont toujours joui leurs descendans jusqu'à la triste époque du fatal bouleversement de la France. Il fut père, 1.° de Richard, dit le viel Damoiseau II, qui suit; 2.° de Richard, dit le jeune écuyer; 3.° de Michel, écuyer, marié en 1386 à Etevenette de la Porte; 4.° de Perrin, 1333; 5.° de Thiébaud, 1372; 6.° de Gauthier; 7.° d'Etienne, tous cinq hommes d'armes; 8.° d'Alix, mariée à Richard de Vennes, chevalier; 9.° de Simonnette, femme de Guillaume de Vennes; 10.° de Renaud Damoiseau; 11.° d'Agnès, mariée à Jean de Thuilière, Baron de Montjoye; 12.° de Jeanne, mariée à Pierre de Crosey.

VIII. Richard II.e, Seigneur de St.-Mauris en montagne, Cour, etc., fut du nombre des Seigneurs qui composoient le Conseil de régence durant la minorité du jeune Duc Philippe le Rouvre, en 1349; il épousa en 1355 Alix de Willafans, et en eut, 1.° Guillaume qui suit, marié en 1396 à Jeanne d'Ausselle; 2.° Jeanne, dame abbesse de Migette en 1419; 3.° Colin, homme d'armes en 1417, marié en 1440 avec Jeanne de Provenchères, dont il eut deux filles, Etiennette mariée en 1460 avec Jacques de Saulnot, Seigneur dudit lieu, et l'autre religieuse à l'abbaye noble de Château-Chalon en 1459; 4.° Jeannette, dame de Liebvillers, mariée en 1417 à Philippe de Rémédale, Seigneur de ce lieu; 5.° et Marguerite, femme en 1406 de Jacques de Breurey-Damoiseau, déjà veuve en 1408, et remariée à N...

IX. Guillaume de St.-Mauris, homme d'armes du Duc de Bourgogne, fut marié en 1396 à Jeanne d'Ausselle, fille de Jacques, Baron et sire d'Ausselle, Sancey, Vallerot, chevalier, capitaine et Gouverneur de Montbozon, et homme

d'armes, et de Jeanne de Sancey. Il eut, 1.° Jean IV., écuyer, puis chambellan du Duc de Bourgogne, chevalier de St.-Georges, marié 1.° à Guillemette de Blandans, qui suit; 2.° Huguenin, homme d'armes en 1418; 3.° Vuillemette, femme d'Odat, sire d'Esnans en 1440; 4.° Etienne, écuyer, panetier du Duc de Bourgogne, et l'un des capitaines de son armée qui se signala, et fut blessé à la bataille de Gaure, où il commandoit une division, il signa comme assistant le Maréchal de Neufchâtel, son traité de 1451 avec la cité de Besançon; 5.° et 6.° Anne et Marguerite, dames de l'abbaye noble de Migette en 1437 et 1447; 7.° Michel, religieux à l'abbaye noble de Baume-les-Messieurs en 1450; et 8.° Louise, femme de Nicolas de St.-Martin, écuyer en 1451.

X. Jean IV., Seigneur de St.-Mauris, Cour, etc. chevalier de l'ordre de noblesse de St.-Georges en 1437, épousa en 1480 Guillemette de Blandans, dont il eut, 1.° Pierre qui suit; 2.° Philibert, marié en 1488 à Agnès de Bauffremont; 3.° Isabelle, 4.° Perrenette.

XI. Pierre de St.-Mauris, Gouverneur du château de Châtillon en 1494, chevalier de St.-Georges, fut marié en 1478 à Françoise de Rougemont, fille d'Henry et de Béatrix de Ste.-Agnès, dont il eut, 1.° Hugues qui suit; 2.° Huguenin, marié à Catherine de Montjoye; 3.° Jean, 4.° Claudine, femme de Jean, sire de Mathay; 5.° Pierre, mort en 1560, grand prieur de Murbach et de Lure; 6.° Guillaume, 7.° Rose, dame de Migette; 8.° Jeanne; 9.° Marguerite, femme l'Etienne de Crosey.

XII. Hugues de St.-Mauris, armé chevalier par Charles-Quint

Quint après la bataille de Pavie, capitaine et Gouverneur de la Franche-Montagne, fut marié en 1525 à Claudine de Mugnans, fille de Thiebaud, Chevalier de Saint-Georges, dont il eut Jean, tige de la quatrième branche. 2.° Pierre, Baron de Chatenois, qui suit. 3.° Nicolas, écuyer du Duc de Lorraine, tige d'une branche établie dans cette province. 4.° Hugues marié à Catherine de Courbesaint. 5.° Claudine mariée à Thiebaud de Jussey. 6.° Jean. 7.° Jean-Claude et Marc, successivement grands-prieurs de St.-Claude. 8.° Pierre, grand-prieur de Murbach et de Lure. 9.° Lucie, mariée à Pierre de Vaudrey, Baron de Courlaoux.

XIII. Pierre III., de St.-Mauris, Baron de Chatenoy, Chevalier de St.-Georges, vendit ses co-Seigneuries de la montagne à ses frères, et il épousa en 1550., Anne de Courbesaint qui lui apporta les Seigneuries de Ste.-Marie, St.-Germain, et du Sauxy, quoiqu'il ne paroisse pas qu'il ait eu des enfans de ce mariage; il épousa en secondes nôces, en 1564, Philiberte de Wuillafans, fille de Louis, chevalier de St.-Georges et de Jeanne de Lambrey dont il eut 1.° Adam qui suit. 2.° Claude-Gaspard marié à Marguerite de Champagne. 3.° Chrétienne, femme de Pierre Duhoux. 4.° Jeanne, femme de Antide Comte de Laverne. 5.°, 6.°, 7.° Marguerite, Etiennette et Philippotte, chanoinesses à Montigny et à Migette.

XIV. Adam de St.-Mauris, Baron de Chatenoy, Seigneur de Saulx, etc. capitaine et commandant de la Franche-Montagne, épousa en 1603 Bonne de Coinctet de Châteauvert, fille de Pierre-Luc et de Claudine de la Tour St.-Quentin; il en eut 1.° François qui suit. 2.° Adrien, capitaine et

commandant les deux cents chevau-légers du terce de Bourgogne. 3.° Luc, capitaine d'un terce pour le service de S. M. C. aux Pays-Bas, en 1647. 4.° Benigne, capitaine de deux cents Bourguignons, par brevet, en espagnol, de 1635. 5.° Nicolas. 6.° Béatrix, mariée 1.° en 1628 à Jean-Jacques de Blicterswich, Baron de Moncley, Melisey, la Roche, Chevalier de St.-Georges, capitaine de cent cuirassiers au régiment de St.-Mauris. 2.° en 16.., à Antoine, Baron de la Berardierre, Seigneur de Rosière-Beaupré, etc. 7.° Anne, abbesse par patentes du chapitre noble de Montigny, en 1651. 8.° Et Jacqueline, chanoinesse de Migette en 1626.

XV. François de St.-Mauris, Baron de Chatenoy, chevalier de St.-Georges, général-major de bataille, épousa en 1645 Hermeline d'Oyembrughe-Duras, Comtesse dudit lieu, et dame du château fort de Bombronch, chanoinesse du haut chapitre de Maubeuge, fille de Jacques, Comte d'Oyembrughe-Duras, Baron d'Ypres, Maldert, etc., et d'Anne-Baronne de Berlov; il en eut 1.° Charles-Emmanuël qui suit. 2.° Claude-Louis, Comte de Lambrey. 3.° Antoine-Pierre, Commandeur de l'ordre de Malte. 4.° Martine, mariée à François de Jouffroy, Gonsans. 5.° et 6.° Anne et Claude-Martine, chanoinesses de Migette.

XVI. Charles-Emmanuël, Comte de St.-Mauris, inspecteur-général de la cavalerie, fut marié en 1679 à Marie-Françoise Comtesse de Ligneville, chanoinesse d'Epinal, fille de Nicolas Réné et de Catherine, Comtesse de Pouilly, dont il eut 1.° Paul-François qui suit. 2.° Joseph-Louis, chevalier de Malte, mort colonel de cavalerie en 1735. 3.° Jeanne-Claude, chanoinesse de Remiremont, puis mariée

à Humbert, Comte de Precipiano. 4.° Marie-Thérèse, chanoinesse-trésorière du chapitre de Remiremont.

XVII. Paul-François, Marquis de St.-Mauris, fut marié en 1707 à Bernardine-Joséphine de Lallemand, fille d'Adrien, colonel de cavalerie, et d'Elisabeth, Comtesse de Choiseuil, dont il eut 1.° Charles-Emmanuël-Xavier, qui suit. 2.° Ardouin-Alexandre, marié à Charlotte d'Eshierres. 3.° et 4.° Louise-Martine et Anne-Thérèse, chanoinesses de Migette. 5.° Charles-Emmanuël, Chevalier de Malte, Lieutenant général des armées du Roi, mort en 1787.

XVIII. Charles-Emmanuël-Xavier, Marquis de St.-Mauris, brigadier des armées du Roi, marié en 1738, à Henriette de Quadtlandskrone, fille de Guillaume-Henri, Marquis de Quadtlandskrone, Baron immédiat du St.-Empire, Lieutenant-général et Général en chef des armées du Roi de France en Allemagne, Gouverneur des forts et citadelle de Marseille, Grand-Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc., et en eut cinq enfans morts en bas âge. 2.° En 1753, à Françoise-Bernarde, Marquise de Raigecourt, chanoinesse de Remiremont, dame de Spincourt, Saulny, fille de Louis-Antoine, Marquis de Raigecourt, Comte du St.-Empire, Maréchal des camps et colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, Seigneur de Frianville, Busy, Spincourt, etc., et de Anne-Marie, Comtesse de Gournay, dont il eut Charles-Emmanuel-Polycarpe, qui suit. 2.° Louis-Emmanuël-Alexandre, capitaine de dragons.

XIX. Charles-Emmanuël-Polycarpe, Marquis de Saint-Mauris, Maréchal des camps et armées du Roi, Chevalier de St.-Georges, admis aux honneurs de la Cour le 12 mai

1787, fut marié en 1777 à sa cousine germaine Marie-Caroline-Elisabeth-Léopoldine, Marquise de Raigecourt, chanoinesse de Remiremont, fille de Christophe, chambellan de l'Empereur d'Autriche, dont il eut cinq enfans. 1.° Charlotte-Catherine-Alexandrine, chanoinesse de Remiremont. 2.° Christophe-Marie-Charles-Emmanuël-Auguste, qui suit. 3.° Charles-Emmanuël-Anne-Gabriël-Achile, chevalier de Malte, mort à l'armée de Condé. 4.° Charlotte-Mélanie-Altenais, chanoinesse de Remiremont. 5.° Thérèse-Joséphine-Zoé, chanoinesse de Maubeuge.

XX. Christophe-Marie-Charles-Emmanuël-Auguste, Marquis de St.-Mauris, cavalier noble à l'armeé royale sous les ordres du prince de Condé, épousa en 1807 Ferdinande-Françoise-Nicole, Comtesse de Villers-la-Faye, fille de Marie-Madeleine-Simon, Vicomte de Villers-la-Faye, Maréchal des camps et armées du Roi, et de Pierrette-Dorothée, Comtesse de Grammont, dont il a 1.° Charles-Emmanuël-Marie-Edouard, né le 14 mars 1808. 2.° Alfred-Marie-Charles-Emmanuël, né le 21 juin 1810.

Première branche, dite de Sauvaget.

V. Conrad, fils de Jean de St.-Mauris, qui vivoit en 1200, fut père de Jean qui suit.

VI. Jean second, dit Sauvaget, fut père de Jean qui suit.

VII. Jean trois épousa Marguerite de Damblin, eut pour fils Jean qui suit.

VIII. Jean quatre épousa Marguerite de Trévillers, et en secondes nôces N..... d'Epenoy, dont Claude qui suit.

IX. Claude de St.-Mauris fut père de Thiebaud qui suit.

X. Thiebaud paroît avoir été le dernier de cette branche, et le dernier titre que l'on a de lui est de l'an 1520.

Deuxième branche, dite de Berchenet.

VII. Jean trois, de St.-Mauris, dit le vieil, frère de Jean le jeune, et fils de Richard, épousa Jeanne de Tramelay, et fut père de Berchin qui suit.

VIII. Berchin, Seigneur de Mathay, marié à Jeanne de Trévillers, fut père de Jean qui suit.

IX. Jean quatre, dit Berchenet, épousa en 1388 Jeanne de Janney, dont il eut Thiebaud qui suit.

X. Thiebaud de Berchenet épousa en 1410 Jeanne de Durney dont il eut 1.° Thiébaut qui suit. 2.° Gerard, tige d'une troisième branche qui suivra.

XI. Thiebaud deux, dit Berchenet, marié à Henriette de Bougne, dont il eut Adrien qui suit.

XII. Adrien Marié à Marie de Grammont, fut père de Thiebaud trois et chevalier de St.-Georges, ainsi que son père l'avoit été.

XIII. Thiebaud trois, marié à Claudine de Colombier, fut père de Jean qui suit.

XIV. Jean cinq de St.-Mauris, épousa en 1557 Françoise de Grammont, dont il eut François qui suit.

XV. François de Saint-Mauris fut le dernier de cette branche dont les biens ont passé dans la famille de Lallemand.

Troisième branche issue de celle des Berchenet.

XI. Gerard de Berchenet, marié à Agnès de Bustal, fut père de Jean qui suit.

XII. Jean 5, de Saint-Mauris, Chevalier de St.-Georges, épousa en 1483 Gillette d'Orsans, dont il eut Marc qui suit.

XIII. Marc de Saint-Mauris épousa en 1526 Pierrette de Cleron. L'une de ses filles porta dans la maison de Grammont la plus grande partie des biens de cette branche éteinte à cette époque.

Quatrième branche dite de St.-Hypolite.

XIII. Jean cinq, de St.-Mauris, fils de Hugues et de Claudine de Munans, épousa en 1566 Anne d'Aroz dont il eut François qui suit.

XIV. François de St.-Mauris, chevalier de St-Georges, épousa Catherine de Poligny, dont il eut Hermenfroy qui suit.

XV. Hermenfroy, Mestre de camp d'un terce Bourguignon, épousa en 1646 Anne-Marie, Baronne d'Eybricht, dont il eut 1.° Charles-César, qui suit. 2.° Claude-Joseph. 3.° Anne-Elisabeth mariée à Claude-François de Grivel-Perigny.

XVI. Charles-César, Lieutenant-général des armées du Roi, mourut sans postérité.

Cinquième Branche.

XIII. Marc de Saint-Mauris, fils de Jean cinq, et d'Anne d'Aroz, épousa en 1602 Reine Guillemette de Pardessus, dont il eut Charles qui suit.

XIV. Charles, marié à Martine de Queverte, mourut sans postérité.

Sixième branche dite des Seigneurs de Lambrey.

XIII. Nicolas, fils de Hugues, et de Claudine de Munans, épousa en 1565 Françoise de Nogent, dont il eut Hugues qui suit.

XIV. Hugues second, marié à Réné de Aubert dont il eut Philippe qui suit.

XV. Philippe marié à Peronne de Vaudrey, fut père de Paul-François qui suit.

XVI. Paul-François épousa Louise de Montrichard dont il n'eut point d'enfant.

Septième branche dite des Seigneurs de Lambrey.

XVI. Claude-Louis, second fils de François, Baron de Chatenois, épousa Marie-Suzanne de Ligneville, dont il eut Balthazard Henry.

XVII. Balthasard-Henry, Comte de St.-Mauris Lambrey, épousa en 1775 Marie-Charlotte de Gourcy, dont il n'a point laissé de postérité.

Huitième branche, dite des Seigneurs de Lambrey.

XIX. Cette branche existe encore; elle a pour tige Louis Emmanuël-Alexandre, second fils de Charles - Emmanuël-Xavier, Marquis de St.-Mauris, et de Françoise-Bernarde de Raigecourt. Il épousa le 28 janvier 1788 Anne-Marie-Gabrielle-Joseph de Raigecourt, sa cousine germaine et en

même temps sa belle-sœur. Il eut de son mariage 1.° Bernardine-Josephine, née en 1788. 2.° Victor-Alexandre qui suit.

XX. Victor-Alexandre, Comte de St.-Mauris, né à Kœnisbruck, en Saxe, le 11 mars 1797, reçu garde du corps de S. M. Louis XVIII, le 8 août 1814.

1428.

Claude de ROCHETTE et Jean FUSIER.

Claude de Rochette, d'une famille originaire du Comté de Bourgogne et que je crois aujourd'hui éteinte, fut Conseiller du Duc de Bourgogne, en son parlement de Baune, et fut institué Gouverneur de la chancellerie, en l'an 1437, à la place de Lambert de Saux.

Jean Fusier étoit d'une famille originaire de Besançon, il fut Lieutenant-général du bailliage de Poligny en 1448. Il n'eut qu'une fille mariée à Odot Coillot, licencié ès-droits, dont il paroît que sont descendus Messieurs Coillot de Poligny.

1429.

Jacques de BLOCH et Jean MALDEGHEM.

Jean de Maldeghem, dont on dit sur le registre qu'il est issu d'une noble race *ex nobili prosapia*, devint ensuite professeur de la même Université, place qu'il n'abandonna que pour remplir auprès du Duc de Bourgogne, les importantes fonctions de son Conseiller d'état.

Depuis les douzième et treizième siècles, le nom des

Barons

Barons de Maldeghem est marqué parmi les plus nobles du Comté de Flandres. Or, cette maison subsiste encore avec éclat, quoique la terre du nom soit tombée dans la maison de Halewyn.

I. Jean de Maldeghem, notre Recteur, eut pour fils Roland qui suit.

II. Roland de Maldeghem, Chevalier, épousa Catherine Lambrechts, dont il eut Jean qui suit.

III. Jean de Maldeghem, gentilhomme de la bouche de l'Empereur Charles-Quint, avoit épousé Jeanne de Halwyn, qui étoit morte en 1521; il eut pour fils Josse qui suit.

IV. Josse de Maldeghem, Seigneur de Leyschot et d'Oetsel, maître d'hôtel et gentilhomme de la chambre du Duc de Bavière, avoit épousé Anne de Joigny de Pamelle, dont il eut pour fils Philippe qui suit.

V. Philippe de Maldeghem, Seigneur de Leyschot et d'Oetsel fut créé Chevalier par lettre des Archiducs Albert et Isabelle, en date du 21 mai 1605; il avoit épousé Martine de Bonaem, dame d'Olghem, dont il eut Adolphe qui suit.

VI. Adolphe de Maldeghem, Seigneur ds Leyschot, Oetsel et Avelghem, fut aussi créé Chevalier le 30 mars 1617; il avoit épousé en premières nôces, Marie Casenbroot, dame d'Oestwinckel, dont il eut Philippe qui suit.

VII. Philippe de Maldeghem, Seigneur de Leyschot et de Oestwinckel, épousa Marie-Sébastienne de Bara-y-Davila, morte en couches en 1627; il mourut capucin en 1682, et avoit eu de son mariage, Eugène Ambroise qui suit.

VIII. Eugène-Ambroise de Maldeghem, Chevalier de

l'ordre militaire de Saint-Jacques, Baron de Leyschot, Seigneur d'Oestwinckel, Oetsel et Avelghem, Mestre de camp de cavalerie et lieutenant des archers-garde-du-corps du Roi aux Pays-Bas.

La seigneurie de Steenussel située en Brabant, fut érigée en Comté, sous le nom de Maldeghem, en sa faveur et en considération de ses services et de son ancienne extraction, par lettres-patentes du Roi Charles II, du 25 avril 1685.

Le Comte de Maldeghem avoit épousé Isabelle-Claire-Eugénie Deschamps, dite de Kesseler, Dame de Marquette, Haybes, Diepensteyn, Menuffel, Indevelde, Nederheym, etc., fille de Jean et de Madeleine-Livine Micault. Il eut de ce mariage Jean-Dominique qui suit.

IX. Jean-Dominique, Comte de Maldeghem, Baron de Leyschot, Seigneur de Diepensteyn, Indevelde, Marquette, etc., Conseiller d'Etat-d'épée de S. M. I. et C., Général de bataille de ses armées, capitaine de sa garde impériale et royale des hallebardiers à Bruxelles, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, capitaine chatelain du château de la ville de Villevorde, et député de l'état noble du Duché de Brabant, mort Lieutenant-feld-maréchal des armées de l'Impératrice-Reine, le 15 décembre 1747. Il avoit été marié deux fois. 1.° à Marie-Thérèse de Gand, dite Vilain, veuve de François-Philippe de Melun, Marquis de Richebourg, et fille de Balthazar-Philippe de Gand, dit Vilain, Prince de Masmine, et de Dona-Louise Henriquez-Sarmento. 2.° En 1715 à Anne-Amour de Haudion, fille de Charles, Comte de Wyneghem et de Madeleine-Françoise d'Oyenbrugge. Il

eut du second mariage, 1.° Eugène-Othon-Joseph de Maldeghem, capitaine d'infanterie au régiment de ligne, mort à Bruxelles le 5 décembre 1734, sans alliance. 2.° Charles-Florent-Joseph, Comte de Maldeghem, Baron de Leyschot, etc., page de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth, en 1737, puis capitaine d'infanterie au régiment de ligne, en 1743, chambelland de leurs Majestés impériales et royales en 1745, et lieutenant des archers, gardes-du-corps de l'Impératrice-Reine, aux Pays-Bas en 1750, marié à N..... de Stein, morte en Suabe en 1758, fille de N..... Baron de Stein et d'Anne Désirée de Vatteville de Conflans, Dame de l'Ordre de la Croix étoilée. 3.° Joseph-François-Ambroise de Maldeghem, Chevalier de Malte, major du régiment de ligne depuis 1759.

Je ne connois point les derniers degrés de la généalogie de cette famille étrangère, mais je sais qu'elle est encore subsistante.

Les armes de la maison de Maldeghem sont d'or à la croix de gueules, cantonnée de douze merlettes, de même trois à chaque canton du chef mises d'eux, et une et trois à chaque canton de la pointe posées en orle, l'écu timbré d'une couronne de Marquis.

1430.

Pierre de Salins et Guillaume Tetard.

Pierre de Salins étoit fils de Guy de Salins, Chevalier, Seigneur de Pastier et Champagnole, Chevalier d'honneur de la Duchesse de Bourgogne et d'Etiennette du Pastier; il fut dans le nombre des gentilshommes qui assistèrent à la prise de

posssession de Quentin Meynard, Archevêque de Besançon. Il fut aussi un des quatre Bons-hommes élus par la commission intermédiaire des Etats du Comté de Bourgogne, en l'an 1440.

On sait que l'une des premières opérations des Etats assemblés étoit de nommer des commissions dont les membres devoient dresser les recez des Etats, les porter au Souverain en Flandres, pour qu'il en apostillât les articles, enfin nommer les commis, soit à la répartition de la somme du don gratuit, soit à l'audition des comptes.

L'assemblée terminée, toute l'autorité résidoit dans cette commission composée de neuf personnes choisies dans les trois ordres qui, pour les choses extraordinaires, étoient obligées de s'adjoindre d'autres membres des Etats, avec le titre de Commis surnuméraires.

Avant l'an 1636, ces commis surnuméraires s'appeloient les Bons-hommes. Ils n'étoient que quatre ainsi nommés et tirés de la première noblesse pour aider la commission dans ses plus pressantes affaires; mais l'un de ces Bons-hommes dont parle M. le Président Boivin, dans son histoire du siége de Dole, de l'an 1636, s'étant déclaré contre l'intérêt de la province, ayant témoigné trop d'attachement pour la France contre laquelle on étoit en guerre, à la première tenue des Etats, qui n'eut lieu qu'en 1656, on donna une nouvelle forme aux commissions.

Au lieu de rétablir ces quatre Bons-hommes, on choisit neuf surnuméraires pris dans les trois ordres; trois dans chacun, pour aider de leurs conseils les neufs premiers.

C'étoit le commis du clergé du bailliage d'Amont qui convoquoit les neuf commis ordinaires quand il le jugeoit

bon. C'étoit encore lui qui convoquoit les neuf surnuméraires établis à la place des quatre Bons-hommes, dans les cas où cette mesure avoit été jugée convenable dans l'assemblée des commis ordinaires.

L'an 1668, lorsque Louis XIV fit la conquête de cette province avec une vîtesse égale a celle de la foudre, la plûpart de ces neuf commis s'étant trouvés assemblés dans Dole, ils continuèrent d'agir après la conquête comme auparavant, mais le commis du clergé de la part du bailliage d'Amont, trouva des pretextes pour ne pas retourner à Dole; et comme aussitôt après Pâques, on commença de travailler à la démolition des murs de cette ville, et que le bruit se répandit par-tout qu'on devoit rendre la province par la paix déjà conclue à Londres et à la Haye, avant l'assemblée d'Aix la Chapelle, ce commis (dit l'auteur du manuscrit dont j'ai tiré l'anecdote) qui se piquoit d'une haute finesse, bien qu'il ne fût qu'un politique malheureux et méprisé par ses collégues qui l'appeloient le *Losne*, mot qui signifie en terme de patois, faire le fin et n'être rien moins, s'éclipsa pour ne point se trouver aux assemblées de la commission, et n'y parut plus jusqu'à la sortie des français de cette province, qui arriva le 10 juin de l'an 1668.

Les espagnols étant revenus peu après, il ne manqua pas de se faire un mérite de n'avoir assisté à aucune assemblée, tant que les français avoient régné dans cette province; on lui donna de grands éloges, et comme l'on avoit interdit le Parlement, on crut le prétexte favorable pour interdire aussi l'assemblée des Etats, ce qui auroit complété l'autorité de la Cour de Madrid sur cette pro-

vince, personne n'ayant plus de caractère qui l'autorisât à parler pour elle.

Mais l'un des neuf commis, M. de Marenches, qui étoit celui du bailliage de Dole, de la part de l'église, soutint la cause de la province avec une vigueur extraordinaire, et comme il ne se piquoit pas de politesse, il traita, en présence du Prince d'Arremberg, Gouverneur pour les espagnols, le *Losne*, son collégue, de frippon, les Conseillers flammands de valets de pique, et dit que si le Parlement avoit eu la foibleese d'acquiescer à une injuste suspension, il n'en seroit pas de même des membres de la commission intermédiaire des Etats qui devoient leur commission, non pas au Roi ni à ses ministres, mais à la province qu'ils étoient obligés de soutenir, et dont ils devoient prendre les intérêts, sous quelque dénomination que l'on fût.

Le foible Gouvernement flammand fut intimidé de cette résistance, et le Gouverneur dit aux commis de l'assemblée intermédiaire des Etats qu'on vouloit bien leur permettre de continuer leur commission, dans l'espérance qu'ils signaleroient leur zèle pour le service du Roi. Ceux-ci ravis d'être continués dans leurs fonctions, accordèrent mille écus par jour à lever sur la province, pour le payement des troupes; voilà l'origine de l'impôt qu'on appelle la cotte royale, et sur le pied duquel Louis XIV ayant trouvé la province lors de sa seconde conquête, l'an 1674, a toujours continué depuis.

Ce Roi donna pour Gouverneur à la province, M.r le Duc de Duras et M.r Camns de Beaulieu pour intendant. Ceux-ci firent tout leur possible pour obliger les membres de la commission à continuer leurs assemblées et à remplir

leurs charges; et le commis du clergé, pour le bailliage d'Amont, qui devoit les convoquer, ne l'ayant jamais voulu et ayant intimidé ses collègues, par la possibilité d'un prompt retour à l'Espagne, comme il étoit arrivé après la première conquête, l'intendant s'accoutuma à faire les répartitions.

La paix se conclut ensuite à Nimègue, au commencement de l'an 1679. La province étant demeurée à la France, ces malheureux membres de la commission intermédiaire des Etats, firent tout ce qu'ils purent pour rentrer en fonctions, mais inutilement; on leur objecta toujours leur opiniâtreté à refuser de s'assembler quand on les en avoit prié avec empressement, et on leur repondit toujours que c'étoit à eux seuls qu'ils devoient imputer le malheur où ils avoient plongé la province en lui faisant perdre cette belle distinction de province d'Etat, si chère et si avantageuse à celles qui la possédoient dans le royaume de France, avant l'époque de la révolution.

1431.

Guy de Saux et Henri de Salins.

Guy de Saux fut doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon. conseiller du Duc de Bourgogne en 1439, il donna dans cette charge de si grandes preuves de talens et de mérite, qu'au rapport de Robert, dans la France chrétienne, il eut six voix pour être nommé Chancelier de France. C'est à son occasion que M.r Paillot, dans son histoire du Parlement de Bourgogne, dit qu'il y avoit deux familles distinguées dans la Bourgogne, du nom de Saux, dont les

armoiries étoient différentes et qu'on ne peut pas assurer que les Seigneurs de Courtivron, de la famille desquels étoit Guy, eussent eu la même origine que le Maréchal de Saux-Tavanne.

Henri de Salins-Latour, étoit d'une famille distinguée, dont M.r l'abbé Guillaume parle dans son histoire des Sires de Salins.

1432.

Joannes RANDETUS, nommé deux fois successivement dans la même année.

Je ne connois point à quelle famille appartenoit ce Jean *Randetus*, mais je trouve que le Procureur-général nommé cette même année, fut François de Crosey, élève de la faculté de théologie.

Quoiqu'on ne sache pas qu'aucun des membres de cette noble maison, ait jamais rempli des postes très - éminens, soit dans les Cours de nos Souverains, soit dans leurs armées; quoiqu'on ne voie pas qu'ils ayent possédé de très-grandes richesses territoriales; quoiqu'aucun de nos historiens n'ait donné leur généalogie, il n'est pas moins vrai que l'ancienneté d'aucune de nos grandes maisons n'est mieux établie dans l'opinion publique. On connoît un vieil adage qui en fait foi. *Quand les Vergy* (dit-on) *se gittèrent en Comté, ils y trouvèrent les fous de Chissey et les pauvres de Crosey.*

On ne peut pas savoir si les Seigneurs de Crosey ont donné leur nom à la terre qu'ils possèdent depuis près de sept cents ans, ou si la terre leur a donné le sien : les plus anciens titres portent Croisey au lieu de Crosey; on trouve



trouve même dans une charte de l'an 1089, de fondation faite au prieuré de Lantenans, que *Joannes*, *Miles dictus cruce signatus*, *dedit decem solidos*. Ce qu'on ne peut traduire que par ces mots : Jean, dit le chevalier Croisé. Dans ce cas, la terre auroit reçu son nom de ce Seigneur.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture qui peut paroître hasardée, toujours est-il vrai que dans les onzième et douzième siècles, on trouve plusieurs chevaliers de ce nom, mentionnés dans les anciennes chartes de nos églises.

Un titre de l'abbaye des Trois-Rois, en date de l'an 1133, rappelle Valerius de Crosey; on peut, sur cet individu, consulter le cartulaire de St-Vincent, il vivoit en même temps que Bochard de Crosey, témoin d'une donation de Thiebaud de Rougemont, l'an 1133. Voyez sur cela le même cartulaire de Saint-Vincent, page 19 et l'histoire de Salins, généalogie de Rôugemont.

I. Le premier dont on peut établir une filiation suivie, me paroît être Valentin de Crosey, écuyer, dont il est fait mention dans une charte de l'abbaye des Trois-Rois, sous la date de l'an 1200; suivant le temps, il fut père de Pierre qui suit.

II. Pierre de Crosey, écuyer, Seigneur dudit lieu, rappelé dans un titre de l'an 1261, avec son fils et ses filles Isabelle et Jeanne.

III. Thiebaud de Crosey, écuyer, Seigneur dudit lieu, rappelé avec son père dans l'acte dont nous avons parlé, fut père de Philippe qui suit.

IV. Philippe de Crosey, écuyer, Seigneur dudit lieu, fut marié vers 1260, à Françoise de Rougnon; il fut père de Odat qui suit.

V. Odat de Crosey, Seigneur dudit lieu et Valerot, acheta et tint en fief du Comte de Laroche, en 1311, l'éminage de Bévoir. Il épousa en 1302 Louise de Chissey. Il paroît qu'il avoit pour frères Richard et Huat de Crosey, ce dernier qualifié Prévôt de Vercey et sieur à Vellerot.

Odat de Crosey eut pour fils Pierre qui suit.

VI Pierre de Crosey, Seigneur dudit lieu et de Vallerot, fut marié en 1330 à Jeanne de St.-Mauris, fille de Jean de St.-Mauris en montagne, et de Simonne de Vennes. Il eut de ce mariage, 1.° Clément qui suit. 2.° Thiebaud qui a fait branche.

VII. Clément de Crosey fut marié à Claudine de Blamont, nièce d'une Comtesse de Bourgogne du même nom, et dont la sœur épousa un Comte de Wirtemberg. De ce mariage naquit 1.° Georges qui suit. 2.° Jeanne mariée à un Seigneur de Lannans, dont la petite-fille, femme de N....... Rougemont de Baume, lui porta en dot des propriétés féodales à Crosey.

VIII. Georges de Crosey, Seigneur dudit lieu et Rans, fut marié en 1458 à Charlotte de Rognon. Il eut de ce mariage 1.° Etienne qui suit. 2.° Jean qui a fait branche. 3.° Antoine mort sans postérité.

IX. Etienne, Seigneur de Crosey, Rans, marié en premières nôces à N...... de Boult, fille de Léonard, écuyer, et de Simonne de Silley, dont on ignore la postérité; et en secondes nôces, le 25 octobre 1513, à Marguerite de Saint-Mauris. De ce mariage il eut plusieurs enfans. 1.° Jean qui suit. 2.° Claude marié à Jeanne de Mouthier, qui a fait branche. 3.° Guillaume, dont on ne connoît pas la postérité. 4.° Etiennette. 5.° Marguerite, mariée à Etienne de Lomond.

X. Jean, Seigneur de Crosey, marié le 15 février 1544, à Marguerite de Montmartin dont il eut 1.° Simon qui suit. 2.° Jeanne, mariée à Georges de Beaujeu.

XI. Simon, Seigneur de Crosey, marié le 27 avril 1569, à Denise de Thurey de Bougne, fille de Jacques, Seigneur à Naisey. De ce mariage, il eut Simon qui suit et deux filles.

XII. Simon II, Seigneur de Crosey, capitaine dans le régiment de M. le Marquis de St.-Martin, fut marié en 1640 à Jeanne-Claude de Jouffroy, fille de Thomas, Seigneur de Novillars, et de Jeanne Despotot. De ce mariage, il eut Claude-François qui suit, et trois autres enfans dont on ignore la destinée.

XIII. Claude-François, Seigneur de Crosey et de Rans, épousa le 22 juin 1679 N.......... de Raincourt, fille de Jean de Raincourt, et de N......... Dutartre, il eut de ce mariage, 1.° François-Marcelin qui suit, 2.° Jean-Pierre, chanoine, grand chambrier de Saint-Claude, 3.° François-Marie, chanoine au même Chapitre, 4.° Françoise-Angélique, chanoinesse à Baume.

XIV. François-Marcelin, Baron de Crosey, Seigneur de Rans, épousa le 5 janvier 1708, Charlotte Aymonet, fille de Claude-François Aymonet, Baron de Mervaux, Seigneur de Contre-Eglise, Bourbevel, Rancevel; et d'Anne de Montjustin. Il eut de ce mariage, 1.° Pierre-Alexis qui suit 2.° N..... de Crosey, mariée à M. Gilbert.

XV. Pierre-Alexis, Baron de Crosey, épousa le 7 mars 1748, Agathe-Camille, Baronne de Roll, dont il eut 1.° Gaspard-Melchior-Balthazard qui suit. N....... de Crosey,

mariée à M. de Mouthier, garde-du-corps du Roi Louis XVI. 3.° et 4.° Alexandrine et Camille de Crosey.

XVI. Gaspard-Melchior-Balthazard de Crosey, capitaine d'infanterie, chevalier de St.-Louis, épousa Mlle. Blanchard, de Besançon, dont il a un fils nommé Gaspard et une fille mariée à M. Briot de Lille.

Il paroît que cette maison a fourni dans les anciens temps plusieurs branches collatérales toutes éteintes aujourd'hui. Je me contenterai de donner une notice des deux dernières.

Première branche dite de Bremondans.

IX. Jean de Crosey, co-Seigneur audit lieu, fils de Georges et de Charlotte de Rognon, eut d'une femme dont on ignore le nom, plusieurs enfans : 1.° Adrien, père de deux filles. 2.° Renaud, dont le fils, Jean, marié à Barbe de Malpas, ne laissa qu'une fille mariée à Jacques Guillemin, écuyer, Seigneur à Vitorey. 3.° Claude, marié à Philiberte de la Pallu, dont il eut Jean, mari d'Adrienne de Grammont et Adrienne, femme de François de Bavey. 4.° Jean, Seigneur de Chassey et de Crosey, marié à Jeanne Tanchard, dont il eut neuf enfans, entr'autres François, mari d'Anne d'Aroz, et Jean, mari de Jeanne de Bichin-Fingerlin.

Seconde branche des Seigneurs de Rans.

X. Claude de Crosey, fils d'Etienne et de Marguerite de Saint-Mauris, épousa Jeanne de Mouthier, dont il eut Jacques qui suit.

XI. Jacques de Crosey, Seigneur de Rans, épousa 1.° Jeanne de St.-Mauris, 2.° Françoise d'Allemand-Molpré, dont il eut 1.° Antoine qui suit. 2.° Antoinette mariée à Claude de Rosières, fils de Nicolas. 3.° Anne.

XII. Antoine-François, chevalier de Saint-Georges, épousa Perronne de Ronchaux, dont il eut, 1.° Antoine, chevalier de Saint-Georges en 1663, mort capucin en 1671, 2° Claude, chanoine de Baume, et chevalier de Saint-Georges en 1680, 3.° Marguerite, mariée en 1661 à Gaspard de Mouthier, Baron d'Igny.

1433.

Etienne Hugonnet et Henri de Salins, déjà nommé.

Etienne Hugonnet fut Doyen de Mâcon, et en fut fait evêque en 1452, après avoir été choisi par le Duc de Bourgogne, pour assister aux séances des Parlemens de Baune et de Saint-Laurent en 1447.

Cette famille étoit originaire de Bourgogne, et a fourni un Chancelier de cette province.

1434.

Joannes Randetus et Henri de Salins, déjà nommés.

1435.

Joannes Probus et Hypolite Chaudet.

Hypolite Chaudet, d'une ancienne famille patricienne, originaire de Besançon, jurisconsulte célèbre, a fait beaucoup d'honneur à la cité; on le trouve nommé dans une infinité de titres. Il fut d'abord co-Gouverneur, ensuite Conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Duc de Bour-

gogne; il avoit épousé Huguenette, fille de noble Jean-Vincent de Poligny; son fils Jean Chaudet, aussi co-Gouverneur à Besançon, fut annobli par le Duc Charles de Bourgogne en 1471, et l'on remarque dans cette lettre que le Duc lui donna le singulier privilége de pouvoir se faire créer chevalier par qui et quand bon lui sembleroit; sa famille subsistoit encore vers la fin du seizième siècle, et s'est éteinte dans celle de MM. de Mallarmey, Comtes de Rousillon.

1436.

Henri DE SALINS, déjà nommé, et Thomas LA PLOTTE.

Thomas La Plotte étoit d'une famille noble de Bourgogne, dont on connoît un écuyer du Duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

1437.

Jean GALLARDET et Thomas LA PLOTTE, déjà nommé.

Jean Gallardet, Lieutenant-Général d'Amont en 1449. Il n'eut qu'une fille mariée à Guillaume Cordemoi, aïeul d'Antoine Cordemoi, Seigneur de Francalmont; celui-ci fut marié à Antoinette de Montgenet, dont il eut, entr'autres enfans, Claude-Cordemoi, avocat fiscal d'amont, littérateur distingué, qui cultivoit la poésie française avec succès. On connoît de lui un recueil de poésies sacrées; il est aussi auteur des quatrins imprimés dans l'ouvrage d'Oltovænius, intitulé emblémata-horatiana. Il épousa en premières nôces Eléonore Lullier de Chauviré, dont il n'eut que deux filles, l'une mariée à Louis Petrey, Conseiller à la chambre des comptes;

l'autre à Claude Labbey, sieur d'Autrey, Recteur magnifique de l'Université dont on parlera; cette demoiselle Cordemoi, nommé Anne-Françoise, crut faire une action méritoire en se retirant après la mort de son mari, dans le couvent des Annonciades de Vesoul, ajoutant aux vœux ordinaires de ces religieuses, celui de ne jamais voir son fils unique, encore en bas âge; on dit qu'elle se contentoit de se faire apporter tous les ans, une fois, les vêtemens de cet enfant, pour juger de son accroissement.

Claude Cordemoi eut de son second mariage plusieurs enfans, entr'autres, Odot Cordemoi, pour qui les belles-lettres furent moins une occupation qu'un délassement, et qui faisoit des vers latins d'une manière très-agréable. Celui de ses fils qui a continué sa postérité, fut Claude-François, créé chevalier par les Rois d'Espagne; cette famille, après avoir brillé d'un certain éclat pendant plusieurs siècles, s'est éteinte de nos jours par trois filles; l'aînée a épousé M. Clerc de Francalmont, descendant de Claude Clerc, Conseiller, dont il sera parlé; la seconde épousa M. Henrion de Magnoncourt, Lieutenant des Maréchaux de France à Vesoul, et la troisième fut mariée à M. le marquis de Chapuis de Rosieres, président au parlement de Besançon, dont la famille est reçue dans les chapitres nobles de cette province. Le père de ces dames, Claude-François Cordemoi, Seigneur d'Auricourt et autres lieux, avoit épousé en 1733, Gabrielle, fille de Pierre de Moréal et de Gabrielle de Scey.

1438.

Antoine DE RYE *et Guillaume* MERCIER.

Antoine de Rye, doyen de Dole et ensuite de la Sainte-Chapelle de Dijon, fut nommé par le Duc de Bourgogne, pour assister aux séances des Parlemens de Baune et de St.-Laurent.

Sa famille, dont nous avons déjà eu occasion de parler, qui, sans être des plus anciennes du Comté de Bourgogne, en fut, sans contredit, l'une des plus illustres, parvint dans les 15.e et 16.e siècles, au plus haut degré de la faveur et de la puissance, puisqu'elle compte durant cette époque, trois chevaliers de l'ordre de la toison d'or, et qu'elle réunit en s'alliant avec les trois dernières héritières de la maison de Longwy, à ses anciennes possessions, celles des maisons de Longwy et de Neufchâtel. Cependant l'on trouve que cent ans plus tard, les membres de cette famille, quelles que fussent leurs richesses, contractèrent des dettes qui les absorbèrent, en sorte que leurs terres furent mises en discussion et presque toutes achetées par Ferdinand de Longwy, dit de Rye, Archevêque de Besançon.

M. Ferdinand Lampinet, à l'occasion de cette étonnante dilapidation, cite dans ses mémoires une anecdote assez piquante pour trouver place dans cet ouvrage.

Le séjour continuel des Seigneurs dans leurs châteaux » dit-il, « sans voir autres personnes que de leurs domestiques » ou de la petite noblesse de leurs voisinages, toujours » rampans en leur présence, les rendoit fiers, arrogans et » remplis d'eux-mêmes, ne croyant aucune grandeur égale

» à

» à la leur, en quoi ils étoient bien différens de ceux qui » sont élevés à la Cour, à qui la politesse et l'honnêteté » semblent naturelles.

» Ce peu d'éducation leur causoit des duels hors de chez » eux, et souvent de mauvaises affaires avec des gens de » lettres qu'ils ne traitoient jamais avec hauteur sans en » recevoir de rudes contre-coups. Christophe de Rye, » Marquis de Varambon, en fut un signalé exemple. La » mémoire des services de Joachim et de Marc de Rye, » deux héros de cette grande maison, lui avoient fait obtenir » la toison, et par une nouvelle grâce qui lui épargnoit » un voyage fort dispendieux, on lui écrivoit qu'il le re- » cevroit en Bourgogne par les mains du Comte de Cham- » plitte, Gouverneur de la Province. Le Marquis de Va- » rambon très-mal avec le Gouverneur, alla en Flandre » pour la prendre de la main de l'Archiduc Albert, son » Souverain, sans l'avoir pour lors averti de son voyage » ni pris congé du Gouverneur pour le faire.

» Etant en Flandre il fut mal reçu à l'audience par » l'Archiduc qui lui fit connoître l'irrégularité de son pro- » cédé. Sortant de cette audience, il rencontra malheu- » reusement pour lui Jean Richardot, chef-président des » Pays-Bas, un des grands hommes de son siècle au sen- » timent du Roi Henry le Grand, qui le considéroit comme » l'auteur de la paix de Vervins.

» Richardot qui s'étoit élevé par son mérite à cette haute » dignité, autant que par l'appui de l'Evêque d'Aras, son » oncle, étoit originaire de ce pays, natif de la ville de » Champlitte, appartenant au Gouverneur de la Province, » aux intérêts duquel il avoit toujours été très-attaché.

» Le Marquis l'ayant donc rencontré en sortant de sa
» fâcheuse audience, sa colère s'émeut à la vue du président,
« il lui dit que l'Archiduc l'avoit maltraité à cause du Comte
« de Champlitte, que c'étoit lui qui en étoit la cause, parce
» qu'il étoit sujet du Comte et qu'il lui payeroit.

» Le président, que sa dignité si relevée sembloit mettre
» à couvert d'une si pitoyable insulte, ne se démonta point,
» mais s'approchant avec un grand froid de l'oreille du
« Marquis, il lui dit doucement, vous avez menti de m'ap-
» peler sujet du Comte de Champlitte, je ne le suis que
« du Roi et vous me la payerez vous-même et tôt, tôt, tôt,
» et puis passa son chemin, suivi d'un cortége plus grand
» que celui du Marquis.

» A peine le Marquis qui étoit venu à Bruxelles avec un
» équipage de Jean de Paris et une suite très-grande de
» domestiques qu'il avoit fait habiller de ses livrées en
» cette ville, où l'on contraint par corps pour dettes, fut
» de retour à son logis qu'il fut saisi et réduit en prison
» de la part d'un marchand qui avoit fourni des étoffes
» pour habiller ses domestiques. Ce premier créancier ayant
» été satisfait avec grande peine, le Marquis pensant sortir
» de prison s'y vit aussitôt arrêté par le tailleur qui avoit
» fait les habits de ses gens, et à ce nouveau créancier il
» en succéda tant d'autres qu'il fallut recourir à la bénignité
» du président pour les payer, et pour peine de lui avoir
» reproché sa naissance, lui demanda son alliance. Le Marquis
» n'ayant pu trouver la clef des prisons que par le mariage
» d'Anne de Rye, sa sœur, fille de Philibert de Rye, Comte
» de Varaix, et de Claude de Tournon, avec Guillaume
» Richardot, Baron de Limbet, fils aîné du président et
» d'Anne Corcol de Belancourt.

» Le Baron de Ray, de la première noblesse de la Pro-
» vince, se trouva à Bruxelles au temps de cette morti-
» fiante avanture pour le Marquis, avec lequel il s'étoit
» depuis long-temps brouillé; pour rendre la mortification
» encore plus sensible, il fit afficher des billets à tous les
» carrefours de la ville, portant qu'il retourneroit dans
» quinze jours en Bourgogne, qu'il logeoit sur le Sablon
» au Chapeau-Rouge, et que si quelqu'un le prétendoit son
» débiteur, il ait à lui venir demander son payement, ce
» qu'il fit encore trompetter la veille de son départ.

» Si la plus haute noblesse de la Province, possédant
» tant de fiefs, avoit tant de peine à faire de l'argent, l'on
» peut conclure ce que pouvoient les simples gentilshommes
» réduits à un simple fief auprès duquel ils vivoient no-
» blement, c'est-à-dire qu'ils faisoient bonne chère et à leurs
» amis, de la quantité de denrées propres à la consom-
» mation dans la maison que le fief donnoit, mais toujours
» dans la disette d'argent. »

Guillaume Mercier, de l'une des familles les plus considérées à Vesoul dans l'ordre de la bourgeoisie, il étoit l'un des Conseillers du Magistrat de Vesoul en 1450, vivoit encore en 1470 avec Jeanne Lacorvé, son épouse, mais ne prenoit dans les actes que les titres de maître Guillaume Mercier, licencié ès-lois; sa petite fille Jeanne Mercier, fut mariée l'an 1502 avec Claude Normand, fils de Philippe Normand de Poligny, auditeur ordinaire des comptes, dans le temps où ces charges n'étoient pas encore vénales, ce fut à cette époque que cette branche de la famille Normand, que n'a pas connu M. Chevalier, s'établit à Vesoul et dans ses environs, elle s'y est perpétuée jusqu'à présent, vivant

toujours noblement quoiqu'elle n'ait jamais joui des prérogatives de la noblesse à laquelle cependant on pourroit croire qu'elle avoit quelques droits.

Cette famille a fourni des membres au Tribunal de Vesoul, des avocats distingués à son barreau, et sur-tout une suite de citoyens estimables par leurs qualités personnelles; elle s'est aussi alliée à plusieurs familles très-considérées dans ce Bailliage, telles que celles de Baulard de Rigny, de Bressant, de Bazans de Charles, de Clerc d'Aros, de Fiard de Jevigney, de Logre de Francourt, de Melcot de Fédery, de Moreau, de Petit, de Darney, de Prevot, de Rochet, et avec plusieurs autres également considérées.

Le père de Chales, jésuite, l'un des plus grands mathématiciens de son temps, pour prouver que l'erreur populaire sur les effets naturels des météores, a quelquefois jeté tout un peuple dans la consternation et dans des frayeurs horribles, a rapporté, dans son cours de mathématiques, tome 2, section 1.ere, proposition 23, un fait remarquable arrivé à Vesoul, qui fournit à Claude Normand, dont nous venons de parler, l'occasion de faire connoître son intelligence et son sang froid.

Le 22 du mois d'août de l'an 1518, au soleil couchant, on remarqua une espèce de spectre dans les nues, c'étoit un soldat armé, l'épée à la main, qui, suspendu en l'air, sembloit menacer la ville; cette figure observée par tous les habitans, jeta l'effroy dans toutes les ames, les églises se remplirent à l'instant de dévôts épouvantés, la foule se répandit dans les rues jetant les hauts cris; dans cette circonstance, Claude Normand, l'un des citoyens les plus distingués, se mit à considérer attentivement le spectre, et recherchant la cause

naturelle de ce météore, ne tarda pas à s'appercevoir que ce n'étoit que le portrait de St. Georges placé sur le haut d'une tour de l'église, qui étoit peint par réflexion et brilloit ainsi dans la nue. Cette juste observation rendit le calme à tous ses concitoyens.

1439.

Martinus SLBERENSBERGEN *et Petrus* DE FALLY.

Parmi les élèves inscrits cette même année, j'ai distingué Jean de Rosières, qui fut religieux de l'abbaye de St.-Paul, et dont je vais donner la généalogie.

On lit dans l'almanach historique de Besançon, année 1785, au mot *Sorans*, terre appartenante à la maison de Rosières, issue de celle de Vergy.

J'aurois désiré que l'auteur de cet intéressant ouvrage, connu pour être profondément versé dans l'histoire de cette Province, nous eût donné les motifs de son assertion, quoi qu'il en soit, de ce fait historique qu'on ne doit pas adopter légérement et sans en avoir des preuves évidentes, au moins est-il vrai de dire que l'origine de la maison de Rosières se perd dans la plus haute antiquité, et qu'on voit dans les chartres de quelques-unes de nos églises, que les Seigneurs de ce nom tiennent dès le 13.e siècle un rang distingué dans la haute noblesse de cette Province.

Huot de Rosières fit une fondation à l'abbaye de St.-Paul le 6 des kalendes de septembre de l'an 1202, elle est ainsi mentionnée dans le nécrologe de cette abbaye que j'ai sous les yeux. *Obiit Huot miles de Roseriis, qui dedit nobis duos mensos apud Roserium. . . .*

Otto de Rosières aussi qualifié chevalier, confirme la donation faite par son père et y ajoute, par acte du 25 des kalendes de mars 1260, il est dit dans cet acte, *Otto de Roserio, miles filius Huonis.* Trois pages plus bas du même cartulaire, à la date de l'an 1302, on voit qu'un Vuillemin de Rosières, a acquitté la dette de son père, ce qui fait présumer avec raison, qu'il s'agissoit du don fait par Otto, dont Vuillemin étoit par conséquent le fils.

III. Vuillemin de Rosières fut marié à Françoise de la Saule, il fut du nombre des Seigneurs qui accompagnèrent Othon IV à la guerre de Sicile, son nom se trouve dans la montre d'armes de Richard de Vaucaire, connétable de Bourgogne.

Il eut de son mariage, 1.° Jeannin qui suit; 2.° Henry, marié à Marguerite de Lusans.

IV. Jeannin de Rosières, écuyer, Seigneur à Lusans et à Rosières, fit avec Vuillemin de Rosières, son père, par acte du samedi devant la fête de la division des Apôtres, au mois de juillet 1324, l'acquisition d'une portion de la terre de Rosières, il épousa Jacquette de Lusans, l'assignation des deniers dotaux de sa femme, et celle qui pouvoit compéter sa belle-sœur Marguerite, est datée du mois d'octobre 1322, il eut de son mariage Henry qui suit.

V. Henry de Rosières, écuyer, Seigneur de Rosières et de Flangebouche, reprend de fief du Seigneur de Belvoir pour ses deux terres en l'an 1339.

Il épousa Clauda de Pierrefontaine dont il eut Jean qui suit.

VI. Jean de Rosières Damoiseau, Seigneur dudit lieu de

Flangebouche et de Lusans, épousa Jeanne de Meligny. On trouve dans les archives de l'officialité de Besançon, la minute de son testament en date de l'an 1384; on y voit qu'il institue pour ses héritiers, 1.° Henry qui suit; 2.° Etienne; 3.° l'enfant dont sa femme est enceinte.

VII. Henry de Rosières, second du nom, reprend de fief du Seigneur de Neufchâtel, le 11 mars 1390, ce titre est dans les archives de l'ancienne maison de Belvoir, il épousa Perrenette de l'Eugney, dont il eut Henry qui suit, il acheta un fief à Provenchère le 3 avril 1421.

VIII. Henry de Rosières, troisième du nom, reprit de fief le 6 juillet 1437 du Seigneur de Belvoir et de Cusance, il obtint en 1457 une sentence au bailliage de Vesoul, et testa le 8 mars 1644, il fut père de Jean qui suit; 2.° d'Alix mariée à Guyot de Courchapon, écuyer.

IX. Jean de Rosières, Seigneur dudit lieu, grand maître de l'artillerie du Duc de Bourgogne, épousa le 28 juillet 1466, Jeanne d'Anliet, dite Junard, dont il eut, 1.° Jacques qui suit; 2.° Pierre de Rosières, archidiacre de Besançon, et ensuite abbé de St.-Paul.

Ce Jean de Rosières donna quittance de ses gages en qualité de grand-maître de l'artillerie, à Guillaume Charvot, trésorier du domaine, dont le compte repose aux archives de la chambre des comptes de Dijon.

X. Jacques de Rosières, Seigneur dudit lieu, épousa Claudine de Bauffremont, dont il eut, 1.° Jean qui suit; 2.° Dynaldin; 3.° Thiebaud; 4.° Etienne. Thiebaud commandoit au château de Vesoul en 1558, et il fut témoin du testament de Nicolas Duchâtelet en 1560.

XI. Jean de Rosières, écuyer, Seigneur dudit lieu, épousa Anatoile de Manfand, et testa le 7 avril 1561 en faveur de Gerard, son fils, il eut un autre fils nommé Nicolas, chef d'une branche établie en Champagne.

XII. Gerard de Rosières, Seigneur de Sorans et de Montenois, capitaine d'arquebusiers en 1578, commandant du château de Vesoul en 1595, avoit épousé, par contrat du 12 novembre 1570, Antoinette d'Aggeville fille de Guillaume, Seigneur de Barges et de Blonde-Fontaine, et d'Aymonde de Châtenay, de ce mariage naquit Adrien qui suit.

XIII. Adrien de Rosières, Seigneur de Sorans, épousa le 23 juillet 1615, Nicole de Laleman, et testa le 11 mai 1641, il fut père de Gerard qui suit, il fut reçu chevalier de St.-Georges en 1606.

XIV. Gerard de Rosières, Seigneur de Sorans, capitaine d'infanterie, épousa, par contrat du 26 mars 1651, Bonnaventure Froissard de Broissia, fille de Simon et de Bonnaventure Dumoulin, et testa le 6 mars 1669, il fut père de Jean-Simon qui suit; il avoit été reçu chevalier de St.-Georges en 1647.

XV. Jean-Simon de Rosières, marquis de Sorans, par lettres du mois de novembre 1686, mestre de camp de cavalerie, chevalier de St.-Louis et de St.-Georges, épousa en 1688 Jeanne de Hénin, dont il eut, 1.° Jacques-Antoine qui suit; 2.° Jeanne-Philiberte, chanoinesse à Poussey, et ensuite mariée en 1727 à Etienne, Comte de Raigecour, fils de Charles de Raigecour, Maréchal de Lorraine, et de Gertrude des Armoises; 3.° Antoine-François, capitaine de dragons, reçu à St.-Georges en 1707.

XVI.

XVI. Jacques-Antoine de Rosières, marquis de Sorans, Baron de Fondremand, épousa en 1732 Gabriëlle-Ursule de Crecy, dont il eut, 1.° Henry-François qui suit; 2.° Claude-Antoine, reçu à St.-Georges en 1760; 3.° Claude-François, reçu en 1784; 4.° Charles-Louis, Comte de Macon, reçu à St.-Georges en 1771; 5.° madame de Bousies.

XVII. Henry-François de Rosières, marquis de Sorans, maréchal des camps et armées du Roi, épousa le 25 septembre 1763, Marie-Elisabeth de Mailley-Carman, d'une maison illustre, il avoit été reçu à St.-Georges en 1749, ses enfans furent, 1.° Elzéard-Joseph-Gabriël qui suit; 2.° Marie-Joséphine-Louise-Delphine, mariée 1.° en 1780, à Stanislas de Clermont-Tonnere, et 2.° à M. de Talaru; 3.° Antoinette-Charlotte-Athenaïs, épouse de Maximilien, né libre Baron d'Iselin.

XVIII. Elzéard-Joseph-Gabriël de Rosières, marquis de Sorans, maréchal-des-camps et armées du Roi, aide-de-camp de Monsieur, frère du Roi, chevalier de St.-Georges, possédoit encore, à l'époque de la révolution, la terre de Rosières, qui a toujours été dans sa maison. Il a épousé mademoiselle de Clairon d'Haussonville, d'une maison chevaleresque originaire du Comté de Bourgogne, qui tire son nom de la terre de Clairon auprès d'Ornans, et qui s'est alliée à celles de Lomont, Saigny, Choiseul, Grammont, Vaudrey, etc.

Branche établie en Champagne.

Nicolas de Rosières, écuyer, Seigneur d'Arbigny en Champagne, d'une branche cadette de la maison de Sorans,

épousa Françoise de Moutier. Il reprit de fief une portion de la seigneurie de Cubry, le 8 novembre 1584. Il eut deux fils, 1.° Claude de Rosières, Seigneur d'Arbigny, mari d'Antoinette de Croisey; 2.° Jean de Rosières, époux de Clauda de Villars.

1440.

Cattrin DE CULT *et Antoine* DE RYE.

La maison de Cult qui portoit de gueule à trois pals d'argent, et pour timbre une tête de maure, a eu neuf chevaliers de St.-Georges. Elle a possédé les terres de Cult, Ceimboing, Autoison, Magny-les-Jussey, Vallay, Chevigney, Chassey, et elle s'est alliée aux maisons de Grammont, Amance, Tancey, Citey, Meligny, Duchâtel, Lafontaine, Oyenbruck de Duras, Champagne, Maisières, Ville, etc. Péronne de Cult épousa Jean de Macon, Seigneur de Molans, la Rochette, Eboz, etc, veuf d'Antoinette de Précipiano, gentilhomme d'une ancienne maison de Franche-Comté, alliée trois fois immédiatement à celle de Grammont et à celles d'Oiselet, Longueval, Montureux, du Bourg, Roppe, Myon, Beauvau, Franquemont, Lavigne, etc., et tenant par elles, à presque toute la haute noblesse. Elle a fourni de père en fils sept capitaines qui se sont distingués, mais qui ont vendu successivement toutes leurs terres et fiefs, de sorte qu'ils n'ont laissé aucune propriété foncière au dernier mâle de ce nom, ancien capitaine d'infanterie, encore vivant, qui a fait plusieurs fois le voyage des Indes, et qui prisonnier à Pondichery, a été renvoyé en France sur

sa parole. Son frère cadet, aussi capitaine, est mort sans postérité masculine.

Cette décadence des familles anciennes est dans l'ordre naturel des choses, comme l'élévation des familles nouvelles; il paroît cependant qu'il y eût pour la noblesse du Comté de Bourgogne des causes particulières qui durent rendre plus fréquens ces revers de fortune.

Cette noblesse étoit nombreuse et peu riche, puisqu'en l'an 1614, les commis du Parlement et de la noblesse dressèrent, par ordre des Archiducs, un état des revenus des fiefs du Comté de Bourgogne, qui ne se porta qu'à six cents mille francs; cependant, malgré ces foibles ressources, la noblesse se soutint tant que ses Souverains vécurent au milieu d'elle; mais quand elle fut privée de cet avantage et sur-tout quand ces mêmes Souverains ne se trouvèrent plus aux Pays-Bas, et qu'il fallut les aller chercher dans le fond de l'Espagne, les dépenses qu'entraînèrent pour la noblesse les longs voyages qu'elle étoit obligée de faire pour mendier de l'emploi ou même des récompenses, furent toujours suivies de la ruine qu'elles entraînèrent. Pour comble de maux et de ruine, les guerres se déclarèrent entre l'Espagne et la France. Les possessions des Ducs de Bourgogne enclavées pour la plûpart entre les possessions françaises, se trouvèrent souvent sujettes aux confiscations. Ce fut ainsi que la maison de Vateville perdit son marquisat de Versoix, celle de Rye, celui de Varambon; celle de Gorrevod fut contrainte de quitter le service de l'Espagne pour conserver son duché de Pont-de-Vaux et ses grandes terres de Bresse. Messieurs de la Baume ont aussi perdu le marquisat de St.-Martin, la maison de Châlons, le Comté de Pontieux et quantité de terres en

Bretagne ; celle de Neufchâtel, Epinal, Fontenoy-en-Vosges et Châtel-sur-Moselle : les Seigneurs de Vergy, les Comtés de Dammartin et de St.-Didier en Partois.

1441.

Antoine DE RYE *et Arthur* DE BOURBON.

Je n'ai trouvé cet Arthur de Bourbon, ni dans l'histoire généalogique de la maison de France, par le père Anselme, ni dans l'ouvrage de Désormaux ; cependant, il est inscrit sur les anciens registres de l'Université de Dole de cette manière.

Arthurius de Borbonio, ex regali franciæ prosapia oriundus.

Quoi qu'il en soit de son origine, ce Recteur magnifique, docteur en théologie, fut chanoine à la métropole de Besançon, et assista à une délibération capitulaire du 4 avril 1447.

Le Procureur-général nommé cette année fut Pierre de Scey, qui fut ensuite archidiacre de Besançon.

La maison de Scey, dont l'origine se perd dans l'antiquité la plus reculée, a cet avantage rare, que plus l'on remonte dans les siècles, plus on la trouve illustre et puissante. M. Dunod et M. l'abbé Guillaume en ont donné la généalogie, mais ils ont l'un et l'autre fait des omissions, et commis quelques erreurs qu'il convient de réparer.

Celle que je vais donner est dressée sur titres et mémoires authentiques ; mais avant que d'entrer dans un détail particulier des générations qui en composent la filiation, je

crois devoir faire des remarques, sur ce qui peut nous conduire à une idée juste de son origine.

Le premier objet qui paroît devoir être examiné à cet égard, est le nom qu'elle porte; il est indubitable que c'est celui d'un château qu'on trouve écrit dans les anciens titres. Ceis, Ceys, quelquefois Cies, Ccies, Ceiz, Ceix, Cis ou Cys, situé sur la rivière de la Loue, à quatre lieues de la ville de Besançon, et une de celle d'Ornans, bâti sur des rochers qui s'avancent en pointe et qui sont inaccessibles, si ce n'est du côté de cette dernière ville.

Ce château n'est pas construit tout à fait comme il l'étoit autrefois. Il a été rétabli par le Cardinal de Grandvelle, qui en étoit alors propriétaire. Plusieurs marques de son ancienne force ont subsisté, mais il est aisé de concevoir que le Cardinal de Grandvelle ne le fit pas rétablir avec autant d'étendue et de fortifications qu'il en avoit autrefois.

On voit dans les mémoires de Golut, pag. 930, que ce château avoit été pris et repris comme un poste important dans les guerres que la Province eut à soutenir contre la France du temps du règne de Louis XI.

Après sa reconstruction, il n'a pas laissé de soutenir des siéges; sur la fin de l'année 1638, il fut assiégé par l'armée du Duc de Saxe Weismar; Charles, Duc de Lorraine, et le marquis de St.-Martin de la maison de la Baume-Montrevel, le premier avec ses troupes, l'autre à la tête de la noblesse de la Province s'avancèrent pour en faire lever le siége, mais ils ne purent y réussir.

Il est impossible de fixer précisément la première époque où ce château fut bâti, mais on peut conjecturer qu'il fut le premier, le principal et le chef-lieu de la contrée du

Varais, et que par conséquent, les anciens Seigneurs qui l'ont bâti étoient les chefs des Varasques, peuples Bourguignons, qui donnèrent leur nom à cette partie de la Province.

Pour mieux expliquer mes conjectures à ce sujet, je dois remonter plus haut.

Les Bourguignons qui, dans le cinquième siècle, vinrent s'établir au pays des Séquanois dont la Province qui forme actuellement les trois Départemens, du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, faisoit la principale partie, étoient chez eux divisés en petits cantons qui ne se confondoient point lorsqu'ils marchoient à la guerre. On distinguoit quatre principaux corps dans l'armée qui vint fondre sur le Comté de Bourgogne, chacun desquels s'établit dans une partie différente de cette Province; d'où viennent les dénominations des quatre cantons ou Comtés de Varasques ou Varais, de Schodingue, d'Amaonse et de Port.

Nous trouvons la preuve de l'emplacement du premier de ces cantons dans plusieurs titres anciens, nommément dans la vie de St.-Eustère, second abbé de Luxeuil; ce canton s'étendoit entre les rives du Doubs et au-delà de la ville de Poligny, c'est-à-dire depuis les villages dépendans de cette ville jusqu'à Mendeure-sur-le-Doubs, dans la longueur de vingt-deux ou trois grandes lieues, et depuis la ville de Pontarlier comprise jusqu'à celle de Besançon, dans la largeur de dix.

Les Varasques s'établissant dans ce pays, durent assigner à leur chef une part au milieu de la contrée qu'ils avoient envahi.

Or, la terre de Scey, telle qu'elle étoit anciennement

est au milieu de la contrée des Varasques, et on l'appelle Scey en Varais.

Son château a eu de grandes dépendances, elles comprenoient les terres de Maillot, Montrond, Fertans, qui sont d'une grande étendue et l'étoient encore autrefois davantage, et une partie de celles de Montmahou, Durnes et Mouthiers, en sorte qu'elle s'étendoit au moins depuis l'abbaye de Billon jusqu'au delà du château de Maillot, à la distance de cinq à six lieues, et depuis celui de Montmahou jusqu'au delà de celui de Montrond, dans un espace presqu'aussi grand. Mais ce qui prouve sur-tout la prééminence du château de Scey, qui n'a jamais relevé que du Souverain; c'est la foire qui commence à la St.-Denis, patron de la chapelle, dans la campagne au pied de ce château, et qui duroit autrefois dix jours consécutifs.

On ne voit pas qu'aucune terre ait eu une foire qui ait continué pendant un temps aussi long et qu'on puisse juger avoir été aussi fameuse et considérable. Ce n'a pas été la commodité d'un bourg ou des halles qui ont déterminé à l'établir, puisqu'elle s'est toujours tenue dans la campagne au pied du château. Ce n'a pu être que sa force et sa protection qui ont fait trouver un avantage et une sûreté qu'on n'auroit pas trouvé ailleurs.

D'après cela, on ne doit pas s'étonner que les anciens Seigneurs du château de Scey aient toujours tenu un des premiers rangs; que dans les diplomes des Empereurs, les actes les plus importans faits par les Comtes de Bourgogne, et les chartres anciennes, ils soient nommés entre les plus grands seigneurs, souvent les premiers et quelquefois avant les Comtes de Montbéliard, les Vicomtes de Besançon et ceux de Vesoul.

Ils ont eu droit de sépulture dans l'église métropolitaine de St.-Etienne, à côté de l'endroit destiné à inhumer les Comtes de Bourgogne, ce droit doit être fort ancien, puisque toutes les branches de cette maison en ont joui, et ça été jusqu'à la destruction de l'église de St.-Etienne, démolie pour agrandir les fortifications de la citadelle sous le règne de Louis XIV.

Dès qu'on connoît leurs alliances, on voit qu'elles ont été illustres, dans les temps anciens, avec les Comtes de Macon, de Montbéliard et ceux de Neufchâtel, les Sires de Salins, la maison des Comtes de Bourgogne et celles de Pesmes, Traves, Faucogney, Neufchâtel, Vienne, Coligny, Joinville, Arguel, Cusance, Joux, Varre, Montferrand, Thoraise, Mont-Martin, Baufremont, Vaudrey, etc. Toutes de la haute noblesse, et qui se sont alliées aux grandes maisons de l'Europe.

Pour ce qui est de la richesse et puissance des anciens Seigneurs de Scey, on n'en peut pas douter. On verra par la suite de cette généalogie, que dans les temps de leur décadence, ils ont eu encore un grand nombre de vassaux, entre lesquels étoient des Seigneurs des maisons de Neufchâtel et de Cicon, ceux d'Eternoz, de Cléron, de Gonsans, de Myon, de Villeneuve, de Verrières, de Cussey, d'Ecrille, de Venère, de Montagney, de Mancenans, d'Olaise et autres.

Ils ont fait de grandes libéralités aux différentes églises, chapitres et monastères de la Province. Ils sont les principaux fondateurs de celui de Billon; puisque cette abbaye a été bâtie sur un fond que Pierre, Seigneur de Scey, avoit laissé à titre de cens et qu'il affranchit en faveur de cette abbaye;

à

à qui il donna ainsi que ses successeurs, des droits sur la rivière de la Loue, dans les forêts et campagnes voisines, ce qui leur restoit, au Val de Billon et d'autres biens considérables. Ce qui suppose que le terrain où est située cette abbaye dépendoit de la terre de Scey. On peut avec vraisemblance les regarder aussi comme fondateurs du monastère de Mouthier-haute-Pierre, qui a été si fameux, tant parce qu'il étoit presque enclavé dans leurs terres et qu'ils possédoient le château de la Baume et la seigneurie du Chateret au dessus de cette abbaye, que parce que Pierre de Scey, donna à l'abbaye de Billon en 1207, l'usage des bois, pâturages et eaux de sa terre de Mouthiers, qu'Etienne de Scey céda en 1262 à Jean, Comte de Bourgogne, ses droits sur les sujets qu'il avoit acquis du prieuré de Mouthier-haute-Pierre, et qui étoient de l'avouerie et de la garde de son père, que Richard de Scey donna les forges de Mouthier au prieuré de ce nom en 1296, ainsi qu'il paroîtra dans la suite de cette histoire; soit enfin parce que cette abbaye a été dédiée dès son origine à St. Pierre, que ce nom a été commun dans la maison de Scey, et que l'église de Scey est aussi sous l'invocation de ce Saint.

On verra aussi par les querelles et les guerres qu'ils ont eues avec les Archevêques et les plus grands Seigneurs de la Province, qu'elles ont dû être leur puissance et leurs forces.

On verra dans cette généalogie la suite des générations prouvées par un grand nombre de titres; mais quand il y auroit quelques endroits où les titres clairs manqueroient pour établir la descendance, elle seroit toujours prouvée des anciens Seigneurs de Scey, par le droit de sépulture dans l'église métropolitaine de St.-Etienne, qui étoit un droit

attaché à la famille et trop précieux pour qu'on souffrit qu'il passât à d'autres sous prétexte de conformité du nom. Pierre de Scey, élut dans son testament de l'an 1595, sa sépulture en l'église de St.-Etienne, où plusieurs de ses parens et prédécesseurs avoient été inhumés. Faudroit-il d'autres preuves pour établir la descendance des anciens Seigneurs de Scey et la continuation de leur maison.

Généalogie de la maison de SCEY.

I. Attelle et ses deux fils.

Les premiers Seigneurs et dames auteurs de la maison de Scey dont on ait connoissance, sont Attelle, qualifiée noble femme et ses deux fils. Cette dame environ l'an 937 fut trouver Gerfroy, Archevêque de Besançon, et le pria de vouloir lui accorder et à ses deux fils, à titre de précaire, la terre *frontiniacum*, de façon qu'elle et ses deux fils en jouiroient après quoi elle seroit réunie à l'église ; l'Archevêque Gerfroy lui accorda sa demande à ces conditions. Cette dame et ses deux fils jouirent de cette terre, mais il arriva qu'après leur mort leurs successeurs la retinrent jusqu'au temps de Hugues III, Archevêque de Besançon, environ l'an 1092. Ce prélat, fils de Guillaume le grand Comte de Bourgogne et frère de Régnault, son successeur, avoit tout le zèle et la fermeté convenables pour soutenir les droits de son église ; ayant été informé par la lecture des anciens écrits et le témoignage des gens de probité ; il invita lui-même et fit inviter Othon de Scey, successeur de cette dame, à exécuter ce dont elle étoit convenue ; il employa les prières et il fit des offres ; enfin ;

il fit tant d'instance, qu'il l'amena à lui accorder sa demande. Othon de Scey rendit donc cette terre à l'Archevêque et à ses successeurs à perpétuité, du consentement de Pétronille, son épouse, et de Robert et Humbert, ses fils. Il rendit aussi l'église de ce lieu et celle de *Estrata*, et deux portions de dixmes qui leur appartenoient avec toutes les dépendances de cette terre.

Cette terre désignée dans la charte sous le nom latin de *fontiniacum*, n'est pas le village de Frotey ainsi que l'a cru M. l'abbé Guillaume, mais bien celui de Frasne. 1.° Par la raison que le village d'Estrelle, qui dans cette même charte est désigné pour en être une dépendance, est voisin de celui de Frasne et le seul de ce nom qui soit dans la Province. 2.° Parce que cette terre de Frasne est près de celle de Gy, ancienne et principale propriété de l'archevêché.

II. Guillène, qualifié homme illustre et vassal du Comte Hugues, doit être supposé l'un des fils d'Attelle, puisqu'il étoit Seigneur de Scey à la même époque, et qu'il reçut en l'an 947 de l'Archevêque Geoffroy, pour lui et Guy son fils, douze meix situés à Savigny, en échange de quoi il rend à l'Archevêque l'église de Reugney, qui faisoit partie de la terre de Scey.

III. Guy, sire de Scey, premier du nom, est rappelé comme on l'a vu dans la charte précédente, en qualité de fils de Guillène.

IV. Hugues, sire de Scey, doit suivant le temps, avoir été fils et héritiers de Guy. Il accompagna Renaud premier, Comte de Bourgogne, dans un voyage qu'il fit en 1037 à Dijon avec la Comtesse son épouse, ses fils et ses grands

vassaux. Il souscrivit en cette qualité une donation datée de cette année au château de Dijon, que fit ce Prince à l'église de Flavigny. Cette charte porte, que pour lui donner plus de force, Renaud a voulu que non seulement on y mît son nom, mais encore celui de ses vassaux. Il est à remarquer que parmi un grand nombre de Seigneurs qui signèrent, Hugues de Scey est le seul qui porte le nom de sa terre, ce qui semble marquer sa grandeur et sa prééminence.

V. Henry, sire de Scey, rappelé dans une charte du chapitre métropolitain de Besançon de l'an 1060, (rappelée par Dunod, pag. 212 de son nobiliaire), étoit Seigneur de Scey, par conséquent fils et héritier de Hugues.

Il eut pour enfans Guy, sire de Scey qui suit; 2.° Thibert, chef de la maison de Montmoret, branche de la maison de Scey, ce qui est prouvé parce que les Seigneurs de Montmoret ont joui du droit de sépulture en l'église métropolitaine de Besançon, et dans le tombeau assigné à la maison de Scey. Je ne ferai point la généalogie de cette branche de Montmoret, non plus que celle des autres branches collatérales de la maison de Scey, parce qu'on peut les voir en raccourci dans les ouvrages de M. Dunod et de M. l'abbé Guillaume.

VI. Guy, sire de Scey, second du nom, qualifié Prince du château de Scey, dans une charte de l'an 1083, par laquelle Bernard, abbé de Baume, acquiert l'église de Scey de Guy, Prince du château de ce nom, et de Thibert, Seigneur du château de Montmoret, que pour cette raison, j'ai supposé son frère.

Guy, Sire de Scey, qu'on croit avoir épousé une fille de la maison de Salins, eut pour enfans, 1.° Pierre qui suit. 2.° Humbert de Scey, chanoine de l'église de Besançon, qui donna à l'abbaye de Baume la chapelle de St.-Germain de Grozon, du consentement de Gauthier, Sire de Salins. 3.° Othon de Scey, qui restitua à l'Archevêque Hugues III la terre de Frasne, qu'Attelle, sa quatrième aïeule, avoit reçue à titre de précaire de l'Archevêque Gerfroy. On suppose qu'il eut une portion dans la terre de Scey, puisqu'il en porta le nom et le transmit à la plûpart de ses descendans; mais qu'il n'étoit pas l'aîné de ses frères, parce que de son temps et celui de ses fils, on trouve Pierre, qualifié Seigneur du château de Scey.

Cet Othon de Scey eut pour fils Robert mentionné dans l'acte par lequel Othon, son père, rendit à l'église de Besançon la terre de Frasne. 2.° Humbert nommé dans le même acte. 3.° Hugues qui prit le nom de Fertans, rappelé avec ses autres frères dans une charte de l'abbaye de Billon, et qui fut la tige de la branche qui finit par Jeanne, dame de Fertans, épouse, au commencement du quatorzième siècle, de Raald de Scey qui recueillit dans sa maison les biens de cette branche. 4.° Humbert qui fut chanoine et grand-archidiacre de l'église de Besançon, et ensuite élu Archevêque de la même église.

VII. Pierre I, Sire de Scey, fils aîné de Guy, et frère des précédens, eut querelles et guerre environ l'an 1090, avec Amédée, Seigneur de Montfaucon, qui étoit un des plus grands et des plus nobles Seigneurs du Comté de Bourgogne. La terre dont il portoit le nom étoit une des premières de la province. Cependant il ne put

résister à la puissance de Pierre de Scey, qui s'empara d'une portion de sa terre; se voyant dans l'impossibilité de la recouvrer par ses forces, et peut être en danger de perdre le surplus, il ne crut pas avoir d'autres ressources que de s'adresser à Hugues III, Archevêque de Besançon, fils et frère des Comtes de Bourgogne. Ce prélat puissant par lui-même et par l'autorité que lui donnoit sa place, vraisemblablement appuyé par sa famille régnante dans la province, determina Pierre de Scey à rendre la partie de cette terre qu'il retenoit. Amédée de Montfaucon en fut si reconnoissant, qu'il déclara Richard, son fils et ses successeurs vassaux, liges de l'église de Besançon; après avoir fait lui-même hommage; l'acte en fut dressé solemnellement, et signé des premiers du chapitre et des plus grands Seigneurs de la province, et il subsiste encore dans les archives de l'église de Besançon. Pierre y est qualifié Seigneur du château qu'on nomme de Scey.

On suppose que Pierre de Scey, a épousé une fille de la maison de Pesmes, par la raison qu'il posséda le village de Cugney, qui avoit appartenu a cette maison. Quoiqu'il en soit, il fut père, 1.° de Pierre-Ponce qui suit, 2.° de Raald, qui fit branche et fut aïeul d'Humbert, mari d'Elisabeth de Montmartin, 3.° Raimond, 4.° Pagand, 5.°, 6.° et 7.° Etienne, Henri et Lambert, tous trois chanoines de l'église métropolitaine.

VIII. Pierre - Ponce, Seigneur de Scey, fils aîné de Pierre I.er

On ne peut pas douter que ce soit le même Seigneur, qui fut appelé tantôt Ponce, tantôt Pierre de Scey; il signa en 1150 un acte de donation faite à l'église de Saint-

Etienne de Besançon, par Poncette de Traves, veuve de Guillaume de Bourgogne; il avoit épousé une fille de la maison de Traves, fille d'Etienne et petite fille d'Hugues, Seigneur de Traves, et Judith, fille du Duc de Lorraine.

Guy de Traves, Connétable de Bourgogne, fit souscrire un acte de donation de l'an 1140, en faveur de l'abbaye de Bithaine, par Guillaume de Scey, Chevalier, qu'il qualifie son neveu.

Pierre II du nom, ou Ponce, Sire de Scey et son épouse, de la maison de Traves, eurent pour enfans 1.° Pierre III qui suit, — 2.° Guillaume, chevalier, dont il vient d'être parlé, qui souscrivit encore plusieurs autres Chartes, mais qui ne paroît pas avoir laissé de postérité.

IX. Pierre III du nom, Seigneur de Scey et d'une partie du Comté de Montbéliard, fils aîné de Pierre II, et frère du précédent, donna, en 1154, à l'abbaye de Bellevaux, ce qu'il avoit au lieu de Foucherans, dans lequel acte se trouve rappelée son épouse nommée Bonne. Il fut témoin en 1166, avec les Ducs de Lorraine et de Bohême, les Comtes de Bourgogne, de Nassau et autres princes et puissans Seigneurs, de la donation faite par l'Empereur Frederic I, à Odo de Champagne, parent de l'Impératrice son épouse. Le nom de Pierre de Scey, s'y trouve écrit avant ceux d'Amédée, Comte de Montbéliard, Gislbert, Vicomte de Vesoul, et autres grands Seigneurs. Il avoit épousé Bonne de Montbéliard, seconde fille de Thiéry, Comte de Montbéliard.

La maison des anciens Comtes de Montbéliard, étoit très-illustre et puissante. Ils ont été nommés parmi les plus grands Seigneurs de leur temps, et prenoient la qualité

de Comtes très-nobles. On en peut voir la généalogie dans Duchesne, histoire de Bar-le-Duc, et Dunod, deuxième partie de l'histoire du Comté de Bourgogne, page 259 et suivantes.

Louis V, Comte de Montbéliard, Ferrette, Bar et Pontamousson, fut à la Terre-Sainte en 1097. Il eut quatre fils, Thiéry, qui fut Comte de Montbéliard, Frédéric, Comte de Ferrette, Renaud, Comte de Bar et de Pontamouzon, et Etienne, Evêque de Metz et Cardinal.

Thiéry, Comte de Montbéliard, l'aîné de ses fils, ne laissa que deux filles, dont une épousa Richard de Montfaucon, de la maison dont nous avons parlé ci-devant, et en eut Amédée, Comte de Montbéliard, et Thiéry, Archevêque de Besançon. Voyez les termes d'Alberic, dans sa chronique sur l'an 1158, à l'égard desquels on ne peut former aucun doute, puisqu'il étoit auteur presque contemporain : « *Theodoricus Comes, Montisbeliardi duas habuit filias quarum unam Richardus de Montefalconis accipiens genuit Comitem Amedœum Montisbeliardi, et Archiepiscopum Theodoricum Bisontinensem.* » Ce qui signifie Thiéry, Comte de Montbéliard, eut deux filles, l'une desquelles épousa Richard de Montfaucon, et il en eut Amédée, Comte de Montbéliard, et Thiéry, Archevêque de Besançon. Alberic ne dit pas à qui l'autre fille fut mariée : mais il ne paroît pas douteux qu'elle épousa Pierre, Seigneur de Scey, mentionné en cet article, et voici les raisons sur lesquelles on se fonde

Pierre de Scey, fils de celui-ci, se dit neveu de Richard, Comte de Montbéliard, dans un accord qu'il fit avec Henri de Saint-Hypolite, chanoine de Besançon du temps de l'Archevêque Amédée qui vivoit à la fin du douzième siècle,

et

et au commencement du treizième, et dans une charte de l'abbaye de Billon, par laquelle il accorde à ce monastère des droits d'usage dans ses terres de Mouthier, de Fertans et de la châtellenie de Durne.

Il est donc évident que Pierre de Scey, son père, avoit épousé une sœur ou belle-sœur de Richard, Comte de Montbéliard, qui, en ce dernier cas, auroit été oncle par alliance de Pierre de Scey IV du nom, qui auroit eu raison de s'appeler son neveu; car il est encore commun et il se pratiquoit encore plus autrefois que l'on se disoit neveu de celui qui avoit épousé sa tante; parce qu'il étoit regardé comme frère de son père ou de sa mère. Il est certain dit Duchesne, que les anciens usoient du mot de sœur pour belle-sœur, de ceux de fils, de père et de frère pour gendre, beau-père et beau-frère, de quoi il y a tant d'exemples aux chartes et histoires anciennes, que ce seroit perdre du temps que de vouloir les rapporter.

Il reste donc à savoir si Pierre de Scey, III.e du nom, avoit épousé une sœur ou belle-sœur de Richard I.er, Comte de Montbéliard, puisque cette fille auroit été une Montfaucon, et ne descendant point de ces Comtes, ses fils et petits fils de la maison de Scey, n'auroient eu aucune raison pour porter le nom de Montbéliard et avoir des possessions dans le Comté de ce nom, comme nous prouverons cependant que cela est arrivé.

Il n'avoit pas épousé non plus une sœur de Richard II, Comte de Montbéliard, fils d'Amédée, et petit-fils de Richard de Montfaucon, Comte de Montbéliard, dont nous venons de parler. 1.° Parce que ses descendans n'auroient pas encore eu une raison suffisante pour prendre le nom

de Montbéliard. 2.° Parce que les temps où Pierre de Scey et Richard de Montbéliard II du nom, ont vécu, sont trop différens pour qu'on puisse supposer que ces deux Seigneurs étoient beaux-frères, ce dernier vivant en 1222, 1226 et 1237, et le premier étant déjà marié en 1128 avec l'héritière de Montbéliard, puisqu'il en portoit déjà le nom en ce temps, suivant Gollut, mémoire des Bourg. page 114, et qu'il étoit déjà mort en 1177. 3.° Si Pierre de Scey avoit épousé une sœur de Richard II, Comte de Montbéliard, le Comte Amédée auroit été son beau-père, ce qu'on ne peut supposer, puisque, comme on l'a vu, il est nommé dans la charte de Donatien, de 1166, citée, avant Amédée, Comte de Montbéliard.

Il paroît donc indubitable que Pierre de Scey avoit épousé la seconde fille de Thiéry, Comte de Montbéliard, belle-sœur de Richard de Montbéliard, I.er du nom. Alors tout devient très-aisé à expliquer. Pierre de Scey, III.e du nom, est nommé dans la charte, avant Amédée, Comte de Montbéliard, parce qu'il avoit épousé sa tante, sœur de sa mère. Pierre IV, son fils, est appelé neveu de Richard, Comte de Montbéliard, parce qu'il étoit fils de la sœur de son épouse. Ses fils, ses petits-fils et ses descendans ont porté le nom de Montbéliard, à cause de leur mère et aïeule dont ils ont relevé le nom, suivant ce qui s'est pratiqué et pratique encore dans les grandes maisons, et dont on a des exemples à l'égard de Simon de Vergy qui releva le nom et les armes de Beaumont dont étoit sa mère; et à l'égard des Seigneurs d'Antigny et de Pagny, qui relevèrent, dans le treizième siècle, par la même raison, le nom et les armes de Vienne, que tous leurs descendans ont continué à porter.

Enfin au moyen de ce sentiment on ne dément point plusieurs écrivains de la province, entr'autres Gollut, auteur ancien et d'un grand poids, qui a écrit avoir connu par titres, que les Seigneurs de Scey avoient été Comtes de Montbéliard dès l'an 1128, puisqu'alors Pierre de Scey ayant déjà épousé Bonne de Montbéliard, il est aisé de concevoir comment il a pu prendre quelquefois le titre de Comte, du moins le nom de Montbéliard, qu'il est indubitable que ses descendans ont porté.

C'est à l'époque de ce mariage qu'on doit fixer le changement des armes de la branche de la maison de Scey dont nous écrivons l'histoire.

Les figures que nous appelons armoiries, n'étoient point autrefois héréditaires aux familles. On convient bien qu'en tout temps, il y a eu des guerriers qui en ont porté, pour se distinguer et se mieux faire connoître; mais ce n'étoit pas ce que nous appelons armoiries, et elles ne passoient pas aux descendans.

Ces marques honorables et distinctives des familles ont pris leur commencement dans le dixième et le onzième siècle. Si on les considère attentivement avec la connoissance des anciens usages et mœurs du temps, on trouvera qu'elles sont appuyées sur des faits qui concernent l'histoire, et en particulier celles des maisons qui les ont prises. Comme elles ne l'ont d'abord été que par des personnes considérables, et qu'elles étoient destinées à paroître dans les expéditions militaires, les tournois, les cours des princes et les cérémonies pompeuses et autres occasions éclatantes, il est aisé de concevoir qu'on chercha à leur donner de l'ame et un autre prix que celui de frapper les yeux par la diversité de leurs figures et

de leurs couleurs qu'elles auroient bientôt perdues, si elles n'avoient été que l'effet du caprice, et si les descendans de celui qui en étoit l'auteur, n'avoient pas eu des raisons glorieuses à leurs familles pour les y perpétuer.

On dit donc que dans les temps où les tournois et les croisades donnèrent occasion à un grand nombre d'illustres chevaliers, de se rassembler, l'émulation, l'amour de la gloire et l'envie de se distinguer les engagèrent à porter sur leurs boucliers, qu'on appeloit écus, des figures qui rappelassent leurs vertus ou leur noblesse. L'une et l'autre se confondoient, car en ces temps la vertu mondaine et la noblesse prenoient également leurs sources dans les exercices militaires; ainsi, presque toutes les armoiries y eurent rapport dans leur origine; les vêtemens et les ornemens militaires, tels que les nobles avoient coutume de les porter dans les tournois et autres grandes occasions, y furent représentés avec la différence qui convenoit à chaque gentilhomme, car ils ne s'en servoient pas tous de la même façon. La cotte-d'armes qui étoit un vêtement et une espèce de petit manteau qui se mettoit par-dessus l'armure, qui pouvoit être de différentes bandes ou rayes. L'écharpe que portoit ordinairement le chevalier, dont l'usage a été conservé dans presque tous les grands ordres, par le large ruban porté sur l'habit, et qui pouvoit être ajusté en différens sens sur le corps, a été représenté par la bande, la fasce, la barre, le pal, le chevron, le sautoir, le pal, etc., qui sont si ordinaires dans le blason, et qu'on appelle pièces honorables.

La cotte-d'armes étoit quelquefois fourée ou bordée de vair qui étoit une peau, qu'on croit être celle appelée petit-gris

Les fourrures étoient autrefois une distinction honorable, et qui n'appartenoient qu'aux Rois et grands Seigneurs ; l'usage autorisa depuis les chevaliers à en porter, à cause de la grande considération où ils étoient. Les manteaux des personnes du rang le plus élevé, sont encore fourrés aujourd'hui ainsi que ceux qui accompagnent leurs armoiries.

Le blason ne connoît que deux sortes de fourrures, l'hermine et le vair. La première autrefois n'étoit presque pas connue, parce qu'elle est fort rare et qu'elle se tire des pays éloignés, d'où il étoit très-difficile de la faire venir.

La véritable fourrure ancienne est donc le vair. Plusieurs maisons illustres par leur ancienneté et leur noblesse, l'ont porté dans leurs armes, et entr'autres la maison de Scey, comme on l'a déjà dit, et que le rapportent tous les auteurs. Depuis, la branche dont nous écrivons l'histoire, en a pris d'autres qui sont de sable au lion d'or, couronné de même, l'écu semé de croix recroisetées, au pied long, et fiché aussi d'or.

On ne peut douter, que ces armes, telles qu'elles sont actuellement, n'aient leur origine dans les croisades, les croix et les lions étant les pièces qui en sont les marques les moins équivoques.

Il faut se rappeler que Louis V, Comte de Montbéliard, fit le voyage de la Terre - Sainte, en 1097, dans la première croisade, fameuse par la prise de Jérusalem, de la part des chrétiens. Tous les savans rapportent en ce temps l'origine d'un grand nombre d'armoiries.

Les armes du Comté de Montbéliard ne sont point celles que portoient les Comtes, ce sont celles des Seigneurs de

Montfaucon qui ont possédé ce Comté, et qui les a adoptées à l'imitation de quantité de provinces et de villes qui ont pris celles de leurs Seigneurs.

On suppose donc qu'au temps de la première croisade, Louis, Comte de Montbéliard, prit des armes pour conserver le souvenir d'une si glorieuse expédition.

Pour les connoître, il faut examiner celles qu'ont porté les branches de Ferrette et de Bar qui descendoient de Fréderic et de Renaud, deux fils de Louis.

Ferrette portoit de sable au lion d'argent couronné d'or.

La maison de Bar portoit d'azur à deux bars, adossés d'or, l'écu semé de croix recroisetées, au pied long, et fiché aussi d'or.

Il est clair que les bars font allusion au nom et que Renaud prit des barbaux autrefois appelés bars, pour armes parlantes, et l'azur pour le fonds de l'écu, par ressemblance à la couleur de l'eau, mais on doit croire qu'il conserva en partie les armoiries de son père, ce qui doit faire supposer qu'il portoit les croix.

Ainsi, il paroît avec beaucoup de vraisemblance, que les armoiries que portoit Louis, Comte de Montbéliard et Thiery son fils, étoient de sable au lion d'argent, couronné d'or, l'écu semé de croix recroisetées, au pied long, et fiché aussi d'or. Les armes actuelles de la maison de Scey étant de sable, au lion d'or, couronné d'or, l'écu semé de croix recroisetées, au pied long, et fiché aussi d'or; qui ne voit qu'il n'y a différence qu'en la couleur du lion, et que naturellement Pierre de Scey, III.[e] du nom, ou Pierre IV, son fils, qui fut plus vraisemblablement le premier qui

prit ces armes, y dut mettre quelque distinction en forme de brisure; puisqu'il subsistoit plusieurs Seigneurs descendant par mâles de la maison de Montbéliard.

C'est ainsi que les deux gendres du Comte Thiery partagèrent les droits honorables de sa succession. Richard de Montfaucon qui probablement avoit épousé sa fille aînée, prit le titre de Comte de Montbéliard; Pierre de Scey eut le droit d'en relever les armes, et de plus une partie du Comté, comme cela dut naturellement arriver, mais on a quantité d'autres raisons pour se le persuader.

1.° Le nom de Montbéliard que ses descendans portèrent comme on l'a déjà dit, et que l'on fera mieux voir ci-après.

2.° La tradition qui s'en est conservée dans la province.

3.° Les témoignages de Gollut et de Varin, auteurs anciens, qui disent que les Seigneurs de Scey ont été Comtes de Montbéliard.

4.° Une partie de ce Comté a passé au treizième siècle, dans la maison de Neuchâtel, au Comté de Bourgogne, par une fille d'un Seigneur, nommé Henri, suivant la généalogie de cette maison, dressée par le père Anselme. Or, en ce temps, la branche aînée de la maison de Scey finit par un Henri. On ne voit pas de quelle autre maison auroit pu être celui dont les Seigneurs de Neuchâtel eurent droit, et qu'on puisse soutenir qu'il ait été de la maison de Montfaucon-Montbéliard, puisqu'en ce temps on ne trouve aucun Seigneur de cette maison qui ait porté le nom de Henri.

Pierre, III.e du nom, Sire de Scey, et Bonne de Montbéliard eurent pour enfans, 1.° Pierre, Seigneur de Scey, IV.e du nom, qui a continué la postérité. 2.° Othon de

Scey, chevalier, qui étoit mort en 1192. 3.° Jean, chanoine et archidiacre de Besançon.

X. Pierre IV.e du nom, Seigneur de Scey et d'une partie du Comté de Montbéliard, fils aîné de Pierre, III.e du nom, fut témoin, en 1177, avec plusieurs Comtes et grands Seigneurs, d'un diplôme de l'Empereur Fréderic I.er qui permit aux mainmortables résidant à Besançon, de disposer de leurs biens par testament. Son nom est immédiatement après ceux des Comtes dénommés Eudes de Champagne, cousin germain de l'Impératrice, et Gilbert, Vicomte; il termina en 1178 les différents qui étoient entre Emmenderic et Fréderic de Pont, chevaliers, et les chanoines de Montbenoît. Quoique la lettre qui désigne son nom de baptême soit une L, on ne peut douter que ce ne soit le même, à cause de la qualité de Seigneur de Scey qui lui est donnée. Il faut dire qu'il avoit deux noms, ou que l'on s'est trompé dans la transcription du titre. Il confirma l'an 1192 l'aumône d'Othon son frère, suivant ce qu'on vient de dire, et toutes les libéralités de ses prédécesseurs envers l'abbaye de Billon. Cette charte prouve qu'il étoit petit-fils et non fils de Pierre qui fonda l'abbaye de Billon, autrement il n'auroit eu qu'à confirmer simplement les dons de son père, et non de ses prédécesseurs; il joignit le nom de Montbéliard au sien.

Ses enfans furent 1.° Pierre V.e du nom, Seigneur de Scey et d'une partie du Comté de Montbéliard, qui fut présent en 1230 au contrat de mariage d'Alyx, fille d'Othon, Duc de Méranie, Comte Palatin de Bourgogne, avec Hugues, fils de Jean, Comte de Châlons; fut du nombre des grands Seigneurs qui en cautionnèrent les promesses, de la part du

Duc

Duc de Méranie, et par-là concourut à rétablir la paix au Comté de Bourgogne. Il partit pour la Terre-Sainte en 1240. Il fut chef de la branche aînée depuis long-temps éteinte.

2.° Richard, Seigneur en partie de Scey, qui fut auteur d'une autre branche sur laquelle on peut consulter la généalogie donnée par M. l'abbé Guillaume.

3.° Othon qui suit.

4.° et 5.° Deux filles, l'une mariée à Marcel de Mailley, l'autre qui épousa Thiery de Faucogney.

XI. Othon, sire de Scey, en partie, étoit frère de Pierre V, Seigneur de Scey, suivant la charte de 1235, citée à l'article de ce Seigneur, et par conséquent fils de Pierre, Seigneur de Scey, quatrième du nom. Le nécrologe de l'église métropolitaine de St.-Etienne fait mention de lui à l'occasion de la mort de Raald, son fils, en disant qu'au mois de décembre mourut Raald, fils d'Othon, sire de Scey.

Dunod et Guillaume, dans les généalogies qu'ils ont données de la maison de Scey, disent qu'Henry, fils de Pierre de Scey, cinquième du nom, fut père d'Othon, et celui-ci fils de Raald, mais ce qu'ils en rapportent est sans preuve et ils n'ont été portés à le croire et à l'ecrire ainsi, que parce que Othon de Scey est qualifié Seigneur de cette terre, ce qui leur a fait penser qu'il descendoit des derniers possesseurs de cette terre; mais on dit qu'il ne se peut pas qu'Othon ait été petit-fils de Pierre V, parce qu'on voit que Raald de Scey, fils d'Othon, est nommé dans une vente faite à Laure, Comtesse de Bourgogne, par Gerard, connétable de Bourgogne en 1263, et qu'il est impossible que ce Raald en état déjà par son âge de comparoître en ce temps dans un acte important, ait été arrière petit-fils de Pierre, cin-

quième du nom, qui étoit encore en âge vigoureux en 1239, vingt-quatre ans auparavant; comme il paroît par l'acte qu'il fit ladite année en faveur de l'abbaye de Billon, sur le point de partir pour le voyage de la terre sainte comme on l'a rapporté.

On doit croire au contraire, que Raald étoit fils de cet Othon qui étoit dans l'âge viril en 1235, et qui étoit frère de Pierre V, d'autant plus qu'il ne paroît pas et qu'il n'y a aucune preuve que cet Henry de Scey ait eu un fils du nom d'Othon, et qu'au contraire on doit croire, parce qui a eté dit, qu'il ne laissa que des filles.

Si Othon de Scey a été Seigneur de la partie de cette terre que possédoit son frère, cela vient de ce que son fils Henry, ne laissa point de postérité mâle, et qu'Othon de Scey eut alors cette terre en vertu d'une substitution ou d'une disposition que fit en sa faveur son frère ou son neveu. Ces choses arrivent naturellement, et ce qui confirme qu'Othon de Scey qui a continué la postérité, étoit un cadet, frère de Pierre, cinquième du nom, c'est que dès ce temps on peut s'appercevoir de la décadence de la maison de Scey et que les Seigneurs de cette maison ne paroissent plus si puissans.

Othon, Seigneur de Scey, avoit épousé une femme de la maison d'Arguel, ce qui paroît par le testament de Jean de Scey, son petit fils, en date de 1305, temps où il étoit encore jeune, puisque le testament de Jeanne, dame de Fertans, sa mère, est d'une date postérieure de vingt-quatre ans, c'est-à-dire de l'an 1329, comme on le verra aux articles de ces Seigneur et dame. Jean de Scey, nomme

pour exécuteur de cet acte, Simon de Montbéliard, sire de Montrond, et Gerard d'Arguel, son oncle. La mère de Jean de Scey étoit de la même maison que lui et de la branche de Fertans, comme nous le dirons après; ainsi on doit supposer que son aïeule étoit sœur d'un Gerard d'Arguel, qu'il nomme pour exécuteur de son testament, ce qui n'implique point par rapport à son âge, puisqu'on prouve qu'il étoit encore jeune lorsqu'il le fit.

Othon, sire de Scey, et son épouse de la maison d'Arguel, eurent pour enfans, 1.° Raald qui a continué la postérité; 2.° et 3.° Thiery et Simon de Scey, chevaliers, qui eurent querelle avec Eudes, Archevêque de Besançon, qui les excommunia.

XII. Raald, sire de Scey. La preuve de cette génération se tire d'un nécrologe de St.-Etienne de Besançon, qui porte le jour où mourut Raald, fils d'Othon, sire de Scey, il avoit épousé Jeanne de Fertans, héritière de la maison de Fertans, branche de celle de Scey. Elle fit étant veuve un testament en 1329, où elle nomma ses enfans, et dans un codicile de la même année, ordonna à Thiebaud de Scey, son petit-fils, qu'elle avoit nommé son héritier, de placer une bannière aux armes de son père, dans l'église où il avoit été inhumé, ce qui prouve sa puissance et qu'il avoit assez de vassaux pour avoir une bannière sous laquelle ils marchoient dans les expéditions de guerre.

Raald de Scey et Jeanne de Fertans eurent de leur mariage, 1.° Jean qui a continué la postérité; 2.° et 3.° Renaud et Philippe, chanoines de la métropole; 4.° Jeanne, épouse d'Othon, sire de Beauffremont; 5.° Nicolette, épouse du Seigneur d'Eternoz.

XIII. Jean de Scey Damoiseau, épousa Agnès de Cusance, dont il eut, 1.° Thiebaud qui suit; 2.° Alix dame de Remiremont, 3.° Isabelle, mariée à Jean de Montferrand, branche de Thoraise; 4.°, 5.° et 6.°, Jeanne, Catherine et Marguerite.

XIV. Thiebaud de Scey, chevalier, vécut très-long-temps et se trouve pour cela même rappelé dans beaucoup de chartes, il eut de violentes altercations avec Henry de Vienne, dont il fut fait prisonnier, et qui exigea de lui une rançon exorbitante, il épousa Nicole de Neufchâtel, dont il eut, 1.° Radat, chef d'une branche éteinte; 2.° Jean, chevalier; 3.° Richard; 4.° Philippe qui a continué la postérité: 5.° Clémence, alliée le 29 janvier 1343 à Jacques de Longeville; 6.° Simone.

XV. Philippe de Scey, Seigneur de Fertans, il recueillit les débris de la fortune de sa maison. On a vu que Thiebaud, son père, ayant réuni les biens que possédoit la branche de Fertans, paroissoit devoir faire revivre la splendeur de sa maison. Ce fut au contraire en lui qu'elle souffrit le plus de diminution et qu'elle fut réduite en un état éloigné de son ancienne grandeur, il épousa Alixante de Juley, du duché de Bourgogne, dont il eut, 1.° Liévaux, tué dans un duel par Jean Batard de la Saule; 2.° Huguenin qui suit; 3.° Thiebaud qui fit branche et dont la postérité s'éteignit à la troisième génération; 4.° et 5.° Jean et Philippe morts sans alliances.

XVI. Huguenin de Scey, chevalier, se maria avec Jeanne de Sauvagney, fille d'Henry, chevalier, dont il eut, 1.° Etienne de Scey Damoiseau, qui mourut sans postérité,

quoiqu'il eut été marié à Alix de Molans ; 2.° Jean ; 3° Henry qui suit.

XVII. Henry de Scey, épousa le 22 août 1427, Cecile de Grozon, fille de Robert et de Marguerite de Soillet, dont il eut, 1.° Jacques de Scey, Seigneur de Fertans, qui fut auteur de la branche aînée et dont la postérité s'éteignit à la troisième génération par la mort de Henry de Scey, chevalier, Seigneur de Fertans, Mercey, Gevigney, etc., qui ne laissa que deux filles, dont l'aînée épousa Etienne de Montrichard, Seigneur de Flamerans, à qui elle porta, entr'autres terres, celle de Fertans, alors principale de la maison de Scey; 2.° Guillaume, Seigneur de Larrey, mort sans postérité; 3.° Jean qui suit; 4.° Etiennette, mariée à Pierre d'Ornans, chevalier; 5.° Louise, mariée à Guillaume d'Oiselet; 6.° Agnès, religieuse à Migette; 7.° Jeanne, morte sans postérité.

XVIII. Jean de Scey, Seigneur de Larderet, de Chantonnay, Grozon, Maillot, Buthier, Pin, etc., commanda, suivant Varin, en son nobiliaire du Comté de Bourgogne, article de Scey, l'armée qui assiégea Landrecy du temps de Marie de Bourgogne. Il épousa, par contrat passé à Besançon le 25 novembre 1484, Catherine d'Epenoy, fille de Guillaume, Seigneur de Maillot, et Guyotte de Beurville.

Il eut de son mariage, 1.° Etienne, chevalier, qui contracta alliance avec Bonne Buffot, de Gray, fille de Jacques, conseiller au Parlement de Dole, dont il n'eut point d'enfans; 2.° Jacques, mort sans alliance; 3.° Claude qui suit; 4.°, 5.°, 6.° et 7.°, Jeanne, Pernette, Louise et Péronne, mariées aux Seigneurs de Champagne, de Gevigney, de Beaujeux et d'Orillot.

XIX. Claude de Scey, Seigneur de Maillot, Buthier, Pin, Epenoy, Larray, etc., fut un des Seigneurs qui se trouvèrent à la fête d'armes que donna le Prince d'Orange en son château de Nozeroy ; il étoit encore un des Seigneurs de la Province qui accompagnèrent l'Empereur Charles-Quint aux siéges de Dure et de Landrecy en 1544, il testa le 14 septembre 1573, institua héritiers Anatoile et Pierre de Scey, ses fils.

Il avoit épousé, 1.° Anne de Quingey, fille de Jean de Quingey, chevalier, et veuve de Claude d'Harancourt, chevalier, Seigneur de Chauvirey ; 2.° Marguerite de Chauvirey, fille de Jean de Chauvirey, Seigneur dudit lieu en partie et de Vaire ; 3.° Adrienne d'Andelot, fille de Simon d'Andelot, Seigneur de Myon, et veuve de Jean de Seroz, Baron de Choye. Il eut de son premier mariage Jeanne de Scey, mariée en 1540 à Jacques de Montureux, au Comté de Ferrette, fils de Guyot de Montureux, chevalier, Seigneur de Melisey.

Du second mariage il eut, 1.° Anatoile, Gouverneur de la ville de Dole, dont la postérité ne subsiste plus ; 2.° Anne, épouse de Jacques de Nans ; 3.° Jeanne, épouse de Jean de Clairon ; 4.° Bonne, mariée à Charles de Pillot, Seigneur de Chatelard, et en secondes noces à Benigne de Chaffoy ; 5.° Françoise, mariée à Claude Duvernois ; 6.° Isabelle, abbesse de Migette.

Claude de Scey eut de sa troisième femme, 1.° Pierre qui suit ; 2.° Anatoile, tué à la bataille de Lepanthe ; 3.° Anne, épouse de Melchior Guyerche, Seigneur de Chenèvre et d'Andelot.

XX. Pierre de Scey, épousa Anne de Poligny, fille de

Joachim, chevalier, et d'Anne de Montrichard, dont il eut, 1.° François de Scey, chevalier, Seigneur de Buthier, Baumotte, Pin, Emagny, qui d'Anne de Chatenay laissa Jean-Baptiste, Comte de Scey, capitaine de cent cuirassiers, colonel du régiment d'Amont au Comté de Bourgogne, et d'un terce d'infanterie bourguignone, Gouverneur d'Alguerre, mis au nombre des gentilhommes de la Chambre de Gaston de France, Duc d'Orléans, par ce Prince lorsqu'il vint au Comté de Bourgogne en 1631; 2.° Jean de Scey, Comte de Minglana, lieutenant-général de la cavalerie en Catalogne, qui se distingua par plusieurs belles actions à la guerre, qui lui méritèrent les éloges de Philippe, Roi d'Espagne, son souverain, et de dom Jean d'Autriche, son général; 3.° Anatoile de Scey, tous trois morts sans alliances; 4.° Louis qui suit.

XXI. Louis de Scey, Seigneur de Chevroz, Emagny, Epenoy, Larray, épousa Antoinette de Pillot, fille de Jean de Pillot, Seigneur du Chatelard, et de Claudine de Visemal, et laissa d'elle, 1.° Anatoile de Scey, mort sans alliance; 2.° Benigne de Scey, mort à la guerre pour le service du Roi; 3.° Jean-Claude qui a continué la postérité; 4.° Louis de Scey, capitaine de cavalerie en Espagne, depuis mestre de camp de cavalerie et brigadier des armées de France, mort sans laisser d'enfans d'Anne-Eléonore de Thomassin, Baronne de Montboillon, épouse en secondes noces de Charles-Gabriël, Marquis du Chatelet; 5.° Claudine de Scey, mariée à Jean-Claude Nardin, Seigneur de Montarlot.

XXII. Jean-Claude, Comte de Scey, Baron de Chevroz, colonel d'un régiment en Espagne, commandant dans les forts

de Salins, au Comté de Bourgogne en 1668, épousa Albertine de Blictersvik, fille de Gaspard, Baron de Moncley, et sœur d'Antoine de Blictersvik de Moncley, mort Archevêque de Besançon. Il eut de ce mariage, 1.° Claude-Louis qui suit; 2.° Jean-Antoine, dit le Marquis de Scey, capitaine de dragons, mort sans postérité; 3.° N. . . . . de Scey, dit le Baron de Chevroz, capitaine d'infanterie, tué au siége de . . . . 4.° Louise-Caroline de Scey, mariée à Pierre de Moréal, Seigneur de Moissey; 5.° N. . . . . . de Scey, abbesse des dames de Battant de Besançon, et trois religieuses à Besançon.

XXIII. Claude-Louis, Comte de Scey, Seigneur de Buthier, Pin, Baumotte, Emagny, a laissé de Marie-Charlotte-Nicole de St.-Maurice-Montbarré, son épouse, 1.° Antoine-Alexandre qui suit; 2.° Jean-Baptiste de Scey, abbé commandataire de Gimont et de St.-André, au diocèse d'Auch et de Clermont, ci-devant aumonier du Roi; 3.° Benigne de Scey, chanoinesse à Château-Chalons; 4.° Marie-Gabriëlle de Scey.

XXIV. Antoine-Alexandre, Comte de Scey, maréchal-des-camps et armées du Roi, grand bailly de Dole au Comté de Bourgogne, a épousé mademoiselle de Grammont, fille de Pierre, Marquis de Grammont, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier d'honneur au Parlement de Besançon, et de mademoiselle de Vauldré. Il en a eu trois enfans, 1.° Pierre George, 2.° et 3.° deux demoiselles mariées à Messieurs les Comtes de Bousies et de Mouret-Montrond.

XXV. Pierre-George, Comte de Scey, colonel de cavalerie, chevalier de St.-Georges, est marié avec mademoiselle

de

de Reinach, d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Alsace, dont il a plusieurs enfans.

1442.

Arthur DE *Bourbon* et *Antoine* DE *Froberg*.

La maison des Barons de Froberg, mot qui signifie Montjoye en Allemand, se perd dans l'antiquité.

Quoiqu'elle ait existé, et qu'elle ait fourni des hommes illustres à l'église et à l'épée, pendant les dixième, onzième et douzième siècles, la filiation, faute de preuves authentiques, ne sera commencée que par Vuillames, Baron de Montjoie, né en 1265, depuis lequel chaque degré est prouvé par des titres authentiques et originaux.

L'ancienne baronnie de Montjoie, formée des terres et Seigneurie de Montjoie, Vaufrey, Montoursins, du Fols, Vernois, Montancy, et plusieurs autres, est située dans la Haute-Alsace, sur les confins de la Franche-Comté et de la Suisse. Les anciens Seigneurs qui la possédoient, y jouissoient de tous les droits de souveraineté, et spécialement de celui de faire battre monnaie; la preuve s'en tire des lettres de l'Empereur Charles V, de l'an 1554, par lesquelles ce Prince défend de recevoir dans son Comté de Bourgogne l'ancienne monnaie de Montjoie.

Telle fut la première et en même temps la plus brillante époque de l'histoire de la baronnie de Montjoye. Son état de splendeur, de liberté, d'indépendance et de souveraineté presque absolue, se maintint pendant deux ou trois cents ans; mais les Barons de Froberg n'ayant

pas des forces suffisantes pour faire respecter leur autorité, furent enfin obligés de recevoir la loi de ceux qu'ils avoient regardé jusqu'alors comme leurs égaux.

Les Princes de la maison d'Autriche les forcèrent à leur rendre hommage d'un bien qu'ils n'avoient pas donné aux Barons de Montjoie; et c'est ainsi que de franc-aleu noble, la terre de Montjoie devint un fief offert ou *oblat*, pour employer encore l'expression des jurisconsultes allemands.

Cet événement arriva vers le milieu du quatorzième siècle, mais il ne changea rien aux droits des Barons de Montjoie sur leurs vassaux. On voit que dans des temps postérieurs ils ont donné des fiefs à plusieurs familles nobles qui leur ont rendu hommage de père en fils, savoir : les Maillard du château de Vonay, les Dupray, les de Wendelincourt, les Des Bois, les Dechaux, les Hungenstin, les Hendel, les Barons de Grammont, les Vogtensberg, les Jacques-Mart de Lavans, les Demelling, les de Thavannes ou de Taschsfeld, les de Boncours de Hazenforder, dits d'Esuel, les Steinbronn, Seigneurs de Verchamps et Walter-d'Andlau, les Marchalx de Delegmont, les Dornich et les de Zurhein.

Les alliances que les Barons de Montjoie ont contractées avec plusieurs grandes maisons, sont des preuves de l'ancienneté et de la pureté de leur noblesse : ils étoient parens aux Ducs de Savoie, aux Comtes de Neuchâtel, aux Comtes de Ferrette, aux Comtes de Genêve, aux Princes d'Orange, aux Margraves de Hochberg, aux maisons de Bourgogne, Lorraine et Fribourg, aux Ducs d'Arberg.

Les guerres qu'ils ont soutenues et les traités qu'ils ont faits, sont des preuves de leur puissance.

Ils en contractèrent, à différentes époques, avec les Princes

Evêques de Bâle, avec le Duc d'Anjou, Roi de Jérusalem et de Sicile, et même avec les Archiducs d'Autriche.

Leurs terres et Seigneuries de Montjoie, Vaufrey, Montoursins, du Folz, Vernois, Montancy, Surmont, Bernevillers, Montnoirond, Indevillers, Bremontcourt, Glaire, Montrond, le Bail, Richebourg, Fuesse, des Bois, de Montjoie, des Chezaux, Hirsengen, Heymestorf, Ronderbach, Bisel et Bronbach, ont été érigées en titre de Comté, par lettres-patentes du mois d'avril 1736, registrées au greffe de la Cour du Parlement, et ès-registres des finances et généralités de Metz et du conseil souverain d'Alsace. Ils ont obtenu la dignité de Comte du St.-Empire, par diplôme de l'Empereur Charles VII, du 21 février 1743. Les lettres-patentes, arrêts d'enregistrement et le diplôme, sont dans les archives de Hirsingen.

I. Vuillaume, Baron de Montjoie, se maria, en 1296, avec Anne, Comtesse de Rougemont, de laquelle il eut deux fils et deux filles, Guillaume qui suit et Jean, mort sans enfans. Béatrix, mariée à Vautier de Varré, et Emerande, alliée à Guillaume III, Comte de Genève. Ledit Vuillaume a eu une sœur nommée Clémence de Montjoie, qui fut dame sacristaine et administratrice, tant du spirituel que du temporel, de l'insigne chapitre de Remiremont, en 1303. Il a fondé deux chapelles à Montjoie; il fit un traité avec Jean, Comte de la Roche, Sire de Châtillon, son cousin, en 1307.

II. Guillaume, Baron de Montjoie, épousa Catherine, Princesse de Neufchâtel, fille de Rudolphe de Neufchâtel et d'Eléonore de Savoie, duquel mariage il eut deux fils, Louis qui suit, et Rolin, mort Evêque de Viterbe.

C'est de cette Catherine de Neufchâtel, que Messieurs de Montjoie, tirent leur droit sur la souveraineté de Neufchâtel et Valangin; ils descendent d'elle de mâle en mâle en ligne directe; Jean-François-Ignace et Beat-Albert, Barons de Montjoie, en qualité d'arrière-petits-fils au dixième degré de ladite Catherine de Neufchatel, et d'arrière-petits-fils au sixième degré de Marie, Princesse d'Arberg et de Valangin, épouse de Didier, Baron de Montjoie, ont fait une protestation pour la conservation des droits de la maison de Montjoie, lors de l'assemblée des trois Etats, après la mort de madame de Nemours; il leur en a été donné acte le 9 septembre 1707.

III. Louis, Baron de Montjoie, se maria au mois de septembre 1360, avec Jacquette de Cly. Il a été Maréchal de l'Eglise romaine, chevalier du grand ordre de l'Annonciade, Conseiller, Chambellan du Roi de France, et Vice-Roi des royaumes de Sicile et de Naples. Il est mort le le 23 juin 1425 : on lui a élevé un grand mausolée, entouré de grilles de fer, au milieu de l'église des pères Prêcheurs, à Avignon, autour duquel est gravé en lettres gothiques, l'épitaphe suivante : *ci-git Messire Louis, Sire de Montjoie, du diocèse de Besançon, qui fut Maréchal de N. S. Pere le Pape Clément VII, et Conseiller, Chambellan du Roi de France, et par l'ordonnance de notre dit S. Père, sans changer son office de Maréchal, et Vice-Roi du royaume de Sicile et de Naples, pour les Rois Louis Ier et II.*, *qui trépassa de ce siècle* le 23 *du mois de juin* 1425. *Dieu veuille avoir son ame.*

Il eut deux fils, Guillaume, Evêque de Beziers et Jean qui suit.

IV. Jean I.er du nom, Baron de Montjoie, fils de Louis ci-dessus, fut son héritier universel. Sur les différens qu'il y a eu entre lui et Thiebaud de Neufchâtel, ils ont fait un compromis, le 7 mai 1426, et ont élu pour arbitre le Duc de Savoie. Il a vendu à Jean de Châlons, Prince d'Orange, son cousin, la ville et Chatellenie de Beauverasse, le 8 août 1406, que Louis de Montjoie, son père a rachetée dudit Jean de Châlons, en 1408. En 1428 il eut une guerre ouverte avec les Seigneurs de Sundgau, lesquels ont assiégé Montjoie : il leur a fait lever le siége et les a poursuivi, a ruiné et brûlé le bourg de Dannemarie, et dix villages. Il avoit des prétentions sur le château de Hoen-Egisheim (dans lequel le Pape Léon IX est né), contre le Comte de Rappoltein. Ils ont fait un compromis et choisi pour arbitres, Charles, Duc de Lorraine; Conrad, Comte de Fribourg; Rumelhard, Duc de Vesclinguen, etc. Il s'étoit aussi ligué, en 1391, avec l'Archevêque de Besançon, contre le Duc de Bourgogne. Il se maria avec Jeanne, Comtesse de Villers-Sexel, de la maison de la Roche. Il en eut Vautherin, Baron de Montjoie, qui a été en guerre avec Henriette, Princesse de Wirtemberg, et qui est mort sans alliance, et Jean qui suit.

V. Jean-Louis, Baron de Montjoie, marié avec Isabelle de Tilleux, s'allia avec Jean, Comte de Fribourg, et le Prince de Neuchâtel, et ils firent la guerre aux Archiducs d'Autriche, qui prirent les forts et terres de Montjoie, et les rendirent en exécution du traité du 19 novembre 1440. Il fit prisonnier Jean de S. Priest de Montfaucon, qui ravageoit ses terres. Guillaume de Tournou et de Beauchâtel, Guy et Léonard de S. Priest, de S. Chamond, ses frères, se

sont rendus cautions pour le retirer. Il eut de son mariage deux fils, Didier qui suit, et Guillaume mort sans alliance, et deux filles, dont l'une fut mariée à Jacques de Blamont.

VI. Didier, I.er du nom, Baron de Montjoie, épousa, en 1451, Marie, Princesse d'Arberg-Valangin, fille de Jean, Prince d'Arberg-Valangin. Il déclara la guerre à un Evêque de Metz, terminée à l'amiable : il secourut Albrecht, Duc de Bavière, Evêque de Strasbourg, dans une guerre qu'il avoit à soutenir. Il fut aussi en guerre contre le Duc de Savoie. Il eut de son mariage, avec Marie, Princesse d'Arberg, deux fils, Nicolas et Etienne qui, par leurs mariages, formèrent deux branches dont on va parler séparément.

Branche de Froberg.

VII. Etienne, Baron de Montjoie, fils de Didier, Baron de Montjoie et de Marie, Princesse d'Arberg et Valangin, épousa, en l'année 1500, Catherine, Comtesse d'Haraucourt. Il fit un traité avec Jean de Châlons, Prince d'Orange, son cousin, chargé du Gouvernement de Bourgogne, pour mademoiselle de Bourgogne, le 27 avril 1506.

VIII. Marc, Baron de Montjoie, son fils, épousa, l'an 1532, Anne, Comtesse de Montmartin, de laquelle il eut Théodore qui s'allia avec Guillaumette de Viri, sans laisser de postérité, et Jean II qui suit.

IX. Jean, II du nom, Baron de Montjoie, se maria, en 1569, avec Perronne, Comtesse de Viri, fille de Michel, Comte de Viri, et de Pauline, Comtesse de Vergy, fille de Guillaume IV de Vergy, Comte de Champlitte, et d'Anne de Rochechouart. Il eut de ce mariage Jean-Simon qui suit, Jeanne et Claudine mortes en odeur de sainteté.

X. Jean-Simon, Baron de Montjoie, épousa, l'an 1591, Ursule, Baronne de Reinach, fille de Nicolas de Reinach, Gouverneur d'Altkirch, de laquelle naquirent Jean-Georges, le jeune, qui suit, Jean-Paul, tué à la bataille d'Aschaffenbourg, Ambroise, tué en Italie, et Ursule mariée au Baron de Dang.

XI. Jean-Georges le jeune, baron de Montjoie, grand Chambellan de l'Archiduc Léopold, à Inspruck, se maria, l'an 1631, avec Marie-Françoise, fille de Ferdinand-Georges, Baron de Montjoie, de la branche d'Heymerstorff, de laquelle il eut treize enfans, parmi lesquels furent Paris, chanoine d'Augsbourg, Béat-Albert, Jean-François-Ignace et Ursule, épouse de François-Paris, Baron de Montjoie, de la branche d'Heymerstorff. En 1635 le château de Montjoie fut assiegé par le Maréchal de la Force, emporté et brûlé avec le bourg y joignant.

Béat-Albert et Jean-François-Ignace, se marièrent tous deux, et formèrent deux branches, dont on parlera séparément. Ce sont ces deux Barons de Montjoie qui, en leur qualité d'arrière-petits-fils, au dixième degré de mâle en mâle, de Catherine, Princesse de Neufchâtel, et d'arrière-petits-fils au sixième degré de mâle en mâle, de Marie, Princesse d'Arberg et de Valangin, et fondés sur cette double consanguinité, ont fait des protestations pour la conservation de leurs droits, sur la souveraineté de Neufchâtel et Valangin; de laquelle les trois Etats leur ont donné acte le 9 septembre 1707.

Branche de Vaufrey.

XII. Béat-Albert, Baron de Montjoie, colonel d'infanterie,

né le 1.er juin 1647, épousa Pauline, Baronne de Reinach, sœur de Jean Conrad, Evêque de Bâle, Prince du St.-Empire, et de Jean-Baptiste, Evêque d'Abtéra; de ce mariage naquirent, Didier qui suit, Nicolas, capitaine de cavalerie au régiment de Quat, mort jeune, et Marie-Reine, mariée à M. le Baron de Schauembourg-de-Herlisheim; il a acquis le Comté de la Roche et la baronnie de St.-Hypolite.

XIII. Didier, II du nom, Comte de Montjoie et de la Roche, Baron de St.-Hypolite et de Maiche, se maria avec Joséphine, Baronne de Montjoie, dernière de la branche de Heymerstorff. Il pacifia les rebelles de la Franche-Montagne, avec l'Evêque de Bâle, leur Souverain. Il mourut l'an 1735, laissant neuf enfans, dont Georges, chanoine et grand écolâtre du haut chapitre de Bâle, Béat-Jean-Baptiste qui suit, Marie-Xavière, dame de Remiremont, Marie-Anne-Ursule-Ludivine, mariée à Magnus-Louis-Charles-François-Ignace-Michel, Comte de Montjoie, de la branche d'Hirsingue, et Joséphine; celle-ci quitta le chapitre de Remiremont, pour se faire religieuse de l'Annonciation, à Porentruy.

XIV. Béat-Jean-Baptiste, Comte de Montjoie et de la Roche, Baron de St.-Hypolite et de Maiche, se maria en 1736 avec Claudine de Rinck de Baldenstein, sœur de Joseph-Guillaume, Evêque de Bâle, Prince du St.-Empire: de ce mariage sont nés neuf enfans; entr'autres, François-Ferdinand-Hamann-Fidel qui suit, Marie-Claudine-Antoinette-Fidelle, mariée avec Claude-Joseph-Nicolas, Comte de Grivel-Saint-Mauris, chevalier de l'ordre militaire de St.-Louis et de St.-Georges en Franche-Comté, Mestre de camp

et

et major du régiment dragon de Lorraine - Prince; Marie-Anne-Joseph-Fidelle, dame de Remiremont.

XV. François-Ferdinand-Hamann-Fidel, Comte de Montjoie et de la Roche, Baron de St.-Hypolite et de Maiche, né le 7 octobre 1739, se maria le 8 septembre 1760 avec Marie-Anne Sophie, Baronne de Kageneck, fille de Messire Jean - Fréderic Fridolin, Baron de Kageneck, Seigneur de Muntzingen, Vyhler, Bleicheim, Umkirck, Mordingen et Hieboheim, Chambellan de leur Majesté impériale et royale, et de dame Françoise-Eléonore, Baronne d'Andelau, duquel mariage sont nés plusieurs enfans.

Branche d'Hirsingue.

XII. Jean-François-Ignace, Baron de Montjoie, Brigadier des armées du Roi, né le 18 septembre 1653, se maria le 16 novembre 1684, avec Marie-Jeanne seconde, Comtesse de Reichenstein, sœur de Paul - Nicolas, Comte de Reichenstein, Ambassadeur de l'Empereur en Suisse, de laquelle il eut huit enfans, et mourut en 1716. Philippe-Antoine, grand Commandeur de l'ordre Teutonique des provinces de Bourgogne et d'Alsace, Ambassadeur de l'Empereur Charles VII en Suisse, Lieutenant-général des armées de l'Electeur de Cologne, Général de cavalerie de l'Electeur Duc de Bavière, et colonel d'un régiment du cuirassiers au service dudit Duc. Il est mort à Paris en 1757, où il avoit été envoyé par les Electeurs de Bavière et de Cologne, pour faire une commission particulière auprès du Roi. Simon - Nicolas-Eusèbe-Ignace, Evêque de Bâle, Prince du St -Empire. Magnus-Louis-Charles-François-Ignace-Michel qui suit, et François-Xavier, Prevot d'Istein. Jeanne-Joséphine, Cha-

noinesse de l'abbaye princière d'Andlau. Elisabeth, mariée avec le Baron de Klinglin, mort premier Président du conseil souverain d'Alsace. Marie-Anne, dame de Remiremont, sous le nom de madame de Montjoie.

XIII. Magnus-Louis-Charles-François-Ignace-Michel, Comte de Montjoie et du St.-Empire, s'est marié, en 1730, avec Marie-Anne-Ursule-Ludivine, Comtesse de Montjoie et de la Roche de Vaufrey, ci-devant dame de Remiremont, de laquelle il a eu deux fils et trois filles; François, chanoine du haut chapitre de Bâle, Prevôt d'Enschingen; Jean Népomucène-François-Xavier-Fortunat qui suit; Marie-Anne de Montancy, morte dame de Remiremont; Jeanne-Baptiste d'Hemericourt, dame de Remiremont, et Ludivine, mariée avec Sigismond, Baron de Reinach et de Steinbronn, major du régiment suisse d'Eptingen.

XIV. Jean-Népomucène-François-Xavier-Fortunat, Comte de Montjoie et du St.-Empire, s'est marié, en 1760, avec Marie-Anne-Sigismonde-Sophie-Joseph Baronne de Reinach de Hirtzbach, duquel mariage sont nés plusieurs enfans.

Branche d'Heymerstorfon d'Hemericourt.

VII. Nicolas, I.er du nom, Baron de Montjoie, se maria avec Radegonde-Toinette, dernière de la maison de Mercenette, l'an 1500. Il n'a eu qu'un fils nommé Philippe, qui suit, et une fille nommée Lucie.

VIII. Philippe, Baron de Montjoie, épousa, en 1530, Marie, Baronne de Haltstat, dernière de cette maison. Elle apporta en mariage le château de Hohen-Egisheim, où le Comte de Taxbourg, qui fut Pape sous le nom de Léon IX,

est né, et les villages en dépendans. Ils eurent pour fils Nicolas qui suit.

IX. Nicolas, II.e du nom, épousa en premières noces Jeanne, Comtesse de Tartre, l'an 1553, de laquelle naquit Eustache, Baron de Montjoie, Lieutenant-général des armées de France, sous le Roi Henri III, et Jean-Claude qui suit. En secondes noces il épousa Jeanne, Comtesse de Mailly.

X. Jean-Claude, Baron de Montjoie, Gouverneur de Delle et Belfort, épousa, en 1580, Anne-Eléonore, Comtesse de Welsperg et Primor. Il en eut seize enfans, entr'autres Jean-Georges qui suit; Jean-Erard, chanoine de Constance; Eusèbe, grand doyen du haut chapitre de Saltzbourg, et chanoine d'Ausbourg.

XI. Jean-Georges l'aîné, fils de Jean-Claude, étoit grand écuyer de l'Evêché de Saltzbourg, et Gouverneur de Raschenbourg; il épousa en premières noces une Comtesse de Rechberg, et en secondes, Jacobée, Comtesse de Keimbourg, nièce de l'Evêque de Kiamsée, de laquelle il eut, Savoir :

XII. François-Paris, Baron de Montjoie, qui épousa en 1680, Jeanne-Ursule, fille de Jean-Georges le jeune, Baron de Montjoie, de la branche de Froberg. Il en eut François-Joseph, mort jeune, avec lequel la branche de Heymerstorff s'est eteinte; Françoise-Henriette, dame Sonrière de Remiremont; Joséphine qui épousa Didier, Baron de Montjoie-Vaufrey, Comte de la Roche, et Marie-Anne, qui épousa le Comte de Monckenthall, grand maréchal du Duc de Bavière.

Cette dernière branche est éteinte.

1443.

Vincent SARRAZIN *et Jean* DE NANTUARD.

Vincent Sarrazin étoit d'une des plus anciennes familles nobles de race de la ville de Poligny ; il fut protonotaire apostolique et chanoine de l'église de Besançon. Son père, Nicolas Sarrazin, fut chargé en 1414, par le Duc Jean, de notifier aux principales villes de Flandres, l'appel qu'il avoit émis de la condamnation portée par l'Evêque de Paris, de l'ouvrage du docteur Jean Petit, composé par l'ordre de ce Prince pour le justifier du meurtre du Duc d'Orléans. M. Chevalier observe, dans son histoire de Poligny, que plusieurs membres de cette famille furent de ces braves ou plutôt de ces fiers à bras dangereux dans la société. Il en eût trouvé, s'il eût voulu, de semblables dans presque toutes les familles militaires du Comté de Bourgogne. Un auteur non suspect, Claude de Beaufremont, Baron de Scey, se plaint, dans un récit qu'il a laissé à sa famille, des malheurs de son temps, et que M. le Prince Charles Roger de Beaufremont a communiqué à M. Dumontet de la Terrade, que les Comtois, lorsqu'ils sont armés, sont peu propres à se maintenir dans les bornes de la modération. « L'ami, » dit ce Seigneur, a fait dans cette province pis que l'en- » nemi; nous avons porté les premiers le feu et la flamme » dans le voisinage français, qui, par droit de représailles, » pour un village qu'on leur brûloit, nous en brûloit cin- » quante. L'on a vu des gentilshommes et des paysans, après » leurs maisons brûlées, mettre le feu dans celles de leurs » voisins, prétendant qu'il étoit bien d'en user ainsi pour

» conserver les choses dans l'égalité. L'on a vu des paysans » venir demander à des bourgeois de ville un écu, faute » de quoi ils menaçoient d'aller brûler les maisons de » ces bourgeois, échappées de l'incendie des voisins, et par » défaut de cet écu qu'on leur refusoit par impuissance, » aller brûler cette maison restante.

» L'on a vu d'autres paysans brûler les châteaux de leurs » Seigneurs, en réparation disoient-ils des violences qu'ils » avoient souffertes.

» L'on a vu des gentilshommes de la première marque » et tout ensemble, de la première autorité, faire sauter » des maisons d'autres gentilshommes qu'ils n'aimoient pas, » sous prétexte du service du Roi, et pour ôter une retraite » à l'ennemi qui s'en pouvoit saisir.

» Rien ne resta dans les campagnes après les guerres qui » suivirent 1636, tout fut ruiné et brûlé également par » l'ami et l'ennemi, et beaucoup plus encore par les pre- » miers que par les derniers.

» Les milices de notre Comté de Bourgogne réunies aux » Lorrains et aux Allemands qu'on appelloient les troupes » auxiliaires, détruisoient tout impitoyablement, et étoient » les plus mortels ennemis du pauvre peuple, tellement » que le Duc Charles de Lorraine, qui étoit à la tête de » cette armée coalisée, disoit tout le premier, qu'il vouloit » habiller de velours la vache qui resteroit à sa sortie de » laProvince. »

Heureusement pour cette malheureuse Province, ce même Baron de Scey dont je viens de rapporter l'opinion, ce Seigneur également sage et brave, aussi propre pour le conseil que pour l'action, fut presqu'immédiatement après

la cessation des hostilités, nommé Gouverneur du Comté de Bourgogne.

Toute l'application de ce respectable gentilhomme fut de rétablir quelque tranquillité dans ce pays dévasté, et de réprimer le brigandage des hommes armés. Il acheta le château de Grimont qui servoit encore de retraite à des Français, et le fit démolir; il traita avec les Gouverneurs des châteaux voisins de nos frontières, pour en obtenir la cessation de toute hostilité, et mit, par sa haute prudence, les choses dans un tel état, que la mesure de grains qui se vendoit quinze francs lorsqu'il entra dans son Gouvernement, ne valut plus, avant la fin de l'année, que vingt-huit ou trente sous. Le fait nous est attesté par M. le Conseiller Jobelot.

Le cardinal Mazarin bien propre à apprécier une conduite si prudente, ne prononçoit jamais le nom du Baron de Scey, sans lui donner la qualité de sage Gouverneur. Vingt fois, au renouvellement des campagnes, le Maréchal de la Ferté Saint-Nectaire, Gouverneur de Lorraine, proposa, dans les conseils de guerre, de renouveler les hostilités contre notre Province; mais le cardinal tout-puissant, rejeta autant de fois cette proposition, donnant pour seule raison que la Bourgogne avoit un trop sage Gouverneur pour qu'on pût craindre quelque chose de ce côté-là. Convenons que de semblables titres ajoutent encore plus à l'illustration de la maison de Beaufremont que les colliers de l'ordre de la toison-d'or et l'avantage d'avoir mêlé son sang à celui des Rois de France.

Jean de Nantuard, étoit d'une famille noble, du bailliage de Poligny, auquel elle a fourni des Lieutenans généraux.

1444.

Nicolaus BENEFACTUS *et Vincent* SARRAZIN.

1445.

Antoine ROLLIN *et Vincent* SARRAZIN.

Antoine Rollin, de la même famille que le Chancelier de ce nom, fut protonotaire du Saint-Siége apostolique, abbé et administrateur perpétuel de St.-Martin d'Autun, et prieur de St.-Marcel de Châlons; il paroît qu'il ne vécut pas longtemps, puisqu'en 1486, Jean Rollin, l'un de ses parens, étoit déjà pourvu des mêmes dignités ecclésiastiques. Les deux villes de Poligny et d'Autun se disputent l'honneur d'avoir été le berceau de cette famille illustre par le mérite et les vertus.

1446.

François DESOLLES *et Joannes* GRINARDUS.

Parmi les élèves inscrits cette même année pour la faculté de théologié, je trouve Jean de Champagne, d'une maison distinguée, dont je vais donner la généalogie complète.

Hugues, Comte de Troyes, Seigneur de Bar-sur-Aube, de la maison souveraine des Comtes de Champagne, ayant repudié Constance de France, en 1104 épousa, Elisabeth, fille d'Etienne 1.er du nom, Comte de Bourgogne, et de Beatrix dont il eut Eudes ou Odon de Champagne, qui suit.

Tous les historiens sont d'accord que ce Comte exhéréda

son fils, qu'il renvoya sa deuxième femme, et qu'il se fit templier en 1125.

Eudes ou Odon de Champagne, *Odo Campaniensis*, disent les titres latins, fut Seigneur de Champlite et autres lieux, Sénéchal de Bourgogne, etc.

Il se retira au Comté de Bourgogne avec sa mère, et il s'y établit.

Il donna en 1137, du consentement de Sibille de Châtillon-sur Seine, sa femme, à l'abbaye d'Acey, ce qu'il possédoit à Courtiamble dans le Châlonais, sans doute du chef de ladite Sibille.

Il embrassa le parti de Louis le jeune, Roi de France, contre Thiebaud, Comte de Chartre, son parent, et il reçut de ce monarque, en 1143, le château de Vitry en Champagne, qu'ils venoient d'enlever à leur ennemi commun. La paix qui se fit l'année suivante, paroît l'avoir privé dudit château.

Eudes de Champagne retourna en Franche-Comté, et dut se retirer dans les terres qu'il y possédoit du chef de sa mère. Il paroît que Renaud, Comte de Bourgogne, son oncle, les lui avoit données avant l'an 1143.

Il confirma l'an 1148 une donation que le Comte Renaud venoit de faire aux moines de la Loye, près de Dole, et on y trouve ces mots : *ego Odo Campaniensis*, et autour du sceau pendant à cet acte, cette légende : *sigillum Odonis Campaniensis.* Il y est représenté à cheval, ainsi qu'il étoit d'usage pour les Souverains et pour les maisons princières ou de race comtale.

Il est cité dans une charte de l'église de Besançon, de l'an 1155, et il y est qualifié neveu de Guillaume, Comte de Macon, et de feu Renaud, Comte de Bourgogne.

Il

Il reçut de la libéralité de l'Empereur Fréderic Barberousse, son cousin germain, Comte de Bourgogne, Quingey, Liesle, Lombard, avec leurs dépendances, en 1166.

On croit que ce fut Odon de Champagne qui établit dans la paroisse de Lisle ou Liesle, mais cependant hors de son territoire, le village qui porte le nom de Champagne et qui a toujours été possédé par celle des branches de la maison qui subsiste encore aujourd'hui avec distinction.

Tous les faits historiques que je viens d'établir, sont appuyés sur les plus fortes autorités dans ce genre. J'ai pris pour guide Chifflet, dans son livre intitulé *genus illustræ sancti Bernardi*; le P. Anselme, dans l'histoire de ses grands Officiers de la Couronne; Perard, dans le recueil des pièces servant à l'histoire de Bourgogne; Golut, Dunod, l'abbé Guillaume et quelques autres écrivains non moins respectables.

Eudes de Champagne, et Sibille de Châtillon-sur-Seine, eurent pour enfans, Eudes, Louis, Guy et Guillaume de Champagne. C'est par Louis, le puîné de ses enfans, que, selon les généalogistes, la maison de Champagne, encore subsistante en Franche-Comté et en Lorraine, se rattache à la maison souveraine du même nom. Je ne pense pas qu'on puisse établir par des titres positifs, la filiation de chaque degré qui ont dû se trouver entre Louis et Jean de Champagne qui vivoit au commencement du quatorzième siècle, et dont je vais parler; mais on a, pour prouver cette filiation et cette descendance, trois faits incontestables; même nom, mêmes armes que toutes les autres branches issues de la maison souveraine des Comtes de Champagne, possession immémoriale et pendant des siècles, des mêmes terres qui sont énoncées dans la charte de l'Empereur Fréderic,

savoir : un fief à Quingey, un grand fief a Liesle, et le village de Champagne à côté de Liesle et de la même paroisse. Il est vrai qu'elle ne possède plus cette dernière terre ; mais ce n'est que vers l'an 1686, qu'elle l'a alienée.

Je ne parlerai point de son domicile très-ancien et constant, tant à Champagne qu'à Liesle. Il ne peut remonter plus haut, et tout concourt a démontrer que la généalogie de cette maison ne peut être séparée de la maison des Comtes souverains de Champagne.

I. Jean de Champagne, depuis lequel la généalogie n'est plus interrompue, et dont la filiation continue jusqu'à ce jour, prouvée de père en fils par des titres authentiques et originaux, transigea avec les habitans de sa terre de Champagne en 1399 Il épousa Eliecte, de la maison de Chambornay, comme il est prouvé par un codicile d'Huguenette du Vernois, veuve de Jean de Chambornay, Seigneur de Montferrant, en date du 9 février 1427; leurs enfans furent Humbert qui suit, et Jean rappelé dans le contrat de mariage de son frère.

II. Humbert de Champagne, écuyer; il épousa, par contrat reçu de Chappuis de Marnoz, Clerc, notaire de la Cour de Besançon, le 15 décembre 1429, demoiselle Claudine, fille de feu Jean de Maizières, écuyer, sœur de noble homme Jean de Maizières, écuyer, veuve en premières noces de Pierre de Chassaigne, d'Ornans, écuyer. Le futur de cette veuve y est qualifié noble homme Humbert de Champagne, écuyer. Ledit contrat passé à Salins, et auquel furent présens, Jean de Champagne, frère du contractant, nobles hommes Vauthier de Longeville, Chatelain de Mon-

trond, Jean d'Usier, Othenin de Champagne, Pierre de Vaugrenant, Pierre Guiard de Montfort, tous écuyers, Oudot Huot; sur titres en parchemin, de M. le Marquis de Champagne.

Ils eurent pour enfans 1.° Jean de Champagne, religieux de Cîteaux. 2.° Antoine qui épousa Hesse de Maizières, parente de sa mère, et dont il eut Guyon, marié avec Jeanne du Larderet qui lui donna un fils nommé François, reçu à Saint-Georges en 1561, mort lui-même sans postérité. 3.° Othenin de Champagne, qui suit. 4.° Simon de Champagne, capitaine de Bourbon-Lancy, dans le Duché de Bourgogne, en 1480. Il fut reçu à la confrérie de Saint-Georges en 1502. Il avoit épousé Marguerite de Vellefaux; cette branche est éteinte. 5.° Jeanne de Champagne, femme de Pierre-Philibert, écuyer. 6.° Cecile qui épousa Guillaume de Bougne.

III. Othenin de Champagne, écuyer, Seigneur d'Auxanges et autres lieux.

Vente reçu Jean Bataille, notaire de la Cour de Besançon, à Salins, le 1.er jour de février 1478, par lequel acte noble homme Henri de Ceys, écuyer, vend à noble damoiselle Catherine de Vy, femme de noble homme Outtenin de Champagne, écuyer, absente; ledit Outtenin, son mari, présent, achetant pour elle, pour leurs hoirs, quatorze journaux, ou environ, de terre arable, au territoire de Villers-Farlay, sur titre original de M. le Marquis de Champagne. Ottenin de Champagne et Catherine de Vy, eurent pour enfans, 1.° Jean qui épousa Jeanne de Scey, dont-il eut Jacques; Etiennette, mariée à Nicolas de Ferrières, et Guillemette,

femme de Pierre de Lavoncourt. 2.° Simon de Champagne qui suit. 3.° Marguerite, mariée à Thiebaud de Soyllé. 4.° Anne, mariée à François de Cuinghien, Seigneur du Byet, en Flandres.

IV. Simon de Champagne, écuyer, Seigneur dudit lieu en partie, etc.

Il épousa par contrat reçu Jean-Philibert d'Ornans et Guy Poichot de Lavans, notaires à Rochefort, le 12 du mois de janvier 1522, demoiselle Marguerite, fille de M.re Alexandre de Chissey, écuyer, Seigneur de la Porte, et de feue mademoiselle Marguerite Despotot. Il y est qualifié fils de feu Ottenin de Champagne, écuyer, et de feu demoiselle Catherine de Vy, sur titre original de M. le Marquis de Champagne. Présens, nobles Seigneurs Etienne de Lantenac, Seigneur de Peintre; Guillaume de Reuilly, Seigneur de Mantoche; Guy Duchamp, Seigneur d'Assant; Thiebaud de Silly; Jean de Champagne; Henri de la Rochelle; Jean de Champvans, tous écuyers.

Simon de Champagne et Marguerite de Chissey, eurent de leur mariage 1.° Alexandre de Chissey, dit de Champagne, qui fut chargé, de la part de son aïeul maternel, de relever le nom et les armes de la maison de Chissey, mort sans alliance. 2.° Jean, qui fut lieutenant-colonel du terce de Jean Beaufremont, lequel de Maximilienne de Vautravers, son épouse, eut Marguerite, mariée à Claude Gaspard de St.-Moris, et Louise, mariée à Gerard, Seigneur de Thon. 3.° Philippe qui suit. 4.° Léonard, lieutenant-colonel du terce du sieur Perrenot de Champagney, dont la postérité ne subsiste plus. 5.° Renoberte mariée à Jean de

Vaudey, Seigneur de la Motte. 6.° Jeanne, femme de Jean de Basan, de Dole.

V. Philippe de Champagne, écuyer, Seigneur de Champagne en partie, de la barre, etc.

Il épousa, par contrat passé à Artaufontaine, le 8 avril après Pâques 1564, reçu Willin, notaire, demoiselle Louise, fille de noble Seigneur Claude de Beaujeu, écuyer, Seigneur de Montot, Aros, Artaufontaine, Lacoste, Montarlot, etc., et de demoiselle Genevière de la Baume, présens Jean de Chissey dit de Champagne, Jean de Larochelle, Jacques de Vy, Seigneur d'Accolans, tous écuyers.

Il eut une commission de capitaine de trois cents hommes de pied et de vingt-cinq arquebusiers à cheval, dans le terce de Fréderic Perrenot, Seigneur de Champagney, par brevet de ce colonel, du 11 septembre 1568.

Philippe de Champagne et Louise de Beaujeu, eurent pour enfans, 1.° Claude, mort sans alliance; 2.° Philippe qui suit; 3.° Adrienne, épouse de N. Bernard, Seigneur d'Authume; 4.° Geneviève, mariée en première noces à M. de Sonnet-d'Auxon, et en secondes noces à Pierre de Mairot, Seigneur de Valay; 5.° Jeanne, mariée à Henry de Villeneuve; 6.° Guillemette, mariée à Marc de Cul; 7.° Claudine, morte fille.

VI. Philippe-Louis de Champagne, écuyer, Seigneur de Champagne, Labarre, Nenon, etc.

Ce Seigneur reprit en fief et donna le dénombrement de la moitié de la terre de Champagne, mouvante du Comte de Bourgogne, au sieur de Champlitte, Gouverneur de la Province, commis à cet effet de la part de leurs Altesses

sérénissimes. L'autre moitié de ladite terre étant indivise entre demoiselle Marguerite de Champagne, veuve de noble Seigneur Guillaume de Darbonnay, écuyer, et demoiselle Louise de Champagne, femme de noble Seigneur Gerard de Thon, écuyer. Ledit acte reposant aux archives du Parlement à Besançon, en date à Gray, le 13 de septembre 1619, et dont copie légale entre les mains de M. le Marquis de Champagne.

Il eut une commission de capitaine de cent mousquetaires, comme il se voit par une lettre de M. de Vergy, Comte de Champlite, Gouverneur du Comté de Bourgogne, en date du 14 octobre 1621.

Il épousa demoiselle Marguerite de St.-Mauris le Muid, fille de M. Antoine de St.-Mauris, écuyer, Seigneur de Crament, etc., et de Clauda de Pontaillier. Voyez le testament ci-dessus de Philippe de Champagne, qui institue son héritier, son fils Philippe-Louis, mari de Marguerite de St.-Mauris, titre originaire de M. le Marquis de Champagne.

Philippe-Louis de Champagne et Marguerite de St.-Mauris le Muid, eurent pour enfans, 1.° Claude, mort au service en 1623. 2.° Henry qui suit.

VII. Henry de Champagne, écuyer, Seigneur dudit lieu en partie, etc.

Il épousa, par contrat du 11 mai 1631, à Sarrigny, paroisse de St.-Martin, dans la Bresse Chalonoise, reçu Bacot, notaire; demoiselle Dorothée, fille de noble Claude de Fussey, écuyer, Seigneur de Chazelles, le Petit-Noir, etc., et de feu demoiselle Jeanne-Antoine de Chissey, ses père et mère.

Ledit futur y prend la qualité de noble Seigneur Henry de Champagne, écuyer, capitaine de deux cents hommes d'infanterie au régiment de Maizières pour le service du Roi, fils de Généreux Seigneur Philippe-Louis de Champagne, écuyer, Seigneur en partie dudit lieu, Labarre, etc.

Il fut assisté dans ce contrat de sesdits père et mère qui lui assurèrent ce qu'ils possédoient en toute justice à Liesle, à Champagne, à Rochefort, etc., *item* de très-généreux Seigneur Hardouin-Gaspard de Beaujeu, Seigneur de Montot, Aroz, Artaufontaine, Bussières, Champmarceux, cousin germain dudit futur.

Ladite demoiselle de Fussey, assistée de son oncle, noble Pierre de Fussey, écuyer, Seigneur de Sarrigny-la-Cotière, l'Abergement, la Bouchat, St.-Martin, etc., de noble Seigneur Guillaume de Chissey, chevalier de Malte, commandeur du temple à Dole, de noble Pierre de Chissey, écuyer, Seigneur de Vannod, de noble Philibert du Louverot, Seigneur de Rembey, cousin de ladite demoiselle.

Il leva un régiment de mille hommes à pied à ses frais, à la réquisition du Gouverneur et de Messieurs du Parlement, par brevet de messire Guérard de Joux, dit de Watteville, Marquis de Conflans, Maréchal-général du Comté de Bourgogne, et de Jean Girardot, Seigneur de Beauchemin, conseiller audit Parlement, ledit brevet en date à Ornans, le 7 juin 1636, signé Watteville et Girardot.

Il fut reçu à la confrérie de Saint-Géorges en 1651, ses quartiers étoient Champagne, Beaujeu, St.-Mauris le Muid et Pontaillier.

Henry de Champagne et Dorothée de Fussey, eurent de leur mariage, 1.° Charles de Champagne, écuyer, qui suit;

2.° Philippe de Champagne, mort sans avoir été marié; 3.° Marguerite de Champagne, morte chanoinesse de Lons-le-Saunier; 4.° Jeanne-Françoise de Champagne, morte sans alliance; 5.° Anne-Marie de Champagne, morte fille.

VIII. Charles de Champagne, écuyer, Seigneur dudit lieu, Labarre, Nenon, capitaine et Gouverneur pour le Roi du château d'Ornans. Il vendit le 11 juin 1686 sa moitié de la terre de Champagne à Charles-François et Pierre-Prosper Colin, frères, écuyers, de Salins.

Contrat de mariage reçu Claude-Pierre Ragmey, notaire à Perrigny, le 3 décembre 1672, entre Généreux Seigneur messire Charles de Champagne, écuyer, Seigneur dudit lieu, Nenon, Labarre, etc., fils de feu Généreux Seigneur Henry de Champagne, écuyer, et de dame Dorothée de Fussey, ses père et mère, d'une part, et de demoiselle Anne-Gasparine de Grivel de Perrigny, fille de messire Claude de Grivel, Seigneur de Perrigny, Lamuire, chevalier, conseiller au Parlement de Dole, et de dame Ursule de Marnix.

Il fut reçu à la confrérie de Saint-Georges en 1674, et présenta pour ses quartiers, Champagne, Saint-Mauris le Muid, Fussey et Chissey.

Charles de Champagne et Gasparine de Grivel, eurent de leur mariage,

1.° François-Hyacinthe de Champagne, chanoine de l'illustre chapitre métropolitain de Besançon et vicaire général du Diocèse, mort le 23 de janvier 1743.

2.° Henry de Champagne, écuyer, qui suit; 3.° Benoît de Champagne, chanoine du chapitre noble et royal de Baume-les-Messieurs; 4.° Claude-Adrien de Champagne, major du régiment de cavalerie de Taleyrand, chevalier de

l'ordre

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à Liesle sans alliance le 28 de janvier 1778; 5.° Dorothée de Champagne mariée à Guillaume, marquis de Raincourt, Seigneur de Fallon, etc. 6.° Elisabeth de Champagne, morte chanoinesse de Lons-le-Saunier; 7.° Claudine-Marguerite de Champagne, femme de Nicolas-François de Montjustin, Seigneur dudit lieu, inhumée à Vesoul; 8.° Christine-Françoise de Champagne, morte chanoinesse de la noble abbaye de Migette; 9.° Gasparine-Ferdinande de Champagne, épouse de M. Jean-Claude d'Hennezel, comte de Beaujen.

IX. Henry de Champagne, écuyer, Seigneur d'Igny, Vellemoz, Sainte-Reine, Létang-des-Maisons, Citey, la Chapelle, Victorey, etc.

Ce Seigneur a servi en qualité d'officier dans le régiment du Comte de Poitiers.

Il épousa par traité passé le 4 décembre 1700, demoisselle Claudine-Marie-Antide, fille de feu messire Jacques-Nicolas de Moutier, Baron d'Igny, et de dame Catherine de Pra.

Henry de Champagne et Claude-Marie-Antide de Moutier, eurent de leur mariage, 1.° Philippe-Gaspard de Champagne, écuyer; il fut reçu à la confrérie de St.-Georges en 1726; ses quartiers furent Champagne, Grivel, Moutier et Pra. Il mourut à Strasbourg en 1736, étant capitaine dans le régiment de Tallard, infanterie. 2.° Charles-Gabriël-François de Champagne, qui épousa Angelique-Catherine de Bérand, dont il n'a eu qu'Hélêne-Antide-Gasparine de Champagne, femme de messire Jean-Marie Comte de Laurencin, Seigneur de Beaufort; 3.° Antoine-Dorothé de Champagne, mort le 19 juillet 1776, étant grand doyen du chapitre noble et cathédrale de St.-Claude; 4.° Claude-Benoît de Cham-

pagne, chanoine du chapitre noble de Baume-les-Messieurs; 5.° François-Joseph de Champagne, mort jésuite; 6.° Guillaume-Ferdinand de Champagne, capitaine de cavalerie dans le régiment de Taleyrand, mort sans alliance; 7.° François-Xavier de Champagne qui suit; 8.° Louise-Adrienne de Champagne, morte chanoinesse du chapitre noble de Baume-les-Dames; 9.° Marie-Elizabeth de Champagne, chanoinesse du chapitre noble de Lons-le-Saunier; 10.° Catherine de Champagne, chanoinesse dans le même chapitre.

X. François-Xavier, Marquis de Champagne, Seigneur d'Igny, Vellemoz, Létang-des-Maisons, Ste.-Reine et autres lieux.

Ce Seigneur épousa demoiselle Marie-Thérèse, Comtesse de Bouzey en Lorraine, et ce contrat reçu Billocard, notaire à la Neuville près Nancy, le 7 d'octobre 1750; porte que ledit messire François-Xavier de Champagne, est fils de feu haut et puissant Seigneur, messire Henry de Champagne, Baron et Seigneur d'Igny, etc., et de feue haute et puissante dame, madame Marie-Antide de Moutier.

Il a été reçu à la confrérie de St.-Georges en 1746; ses quartiers sont les mêmes que ceux de messire Philippe-Gaspard de Champagne, son frère, reçu en 1726.

Il eut pour enfans, 1.° Claude-Antoine-Louis de Champagne qui suit; 2.° Adrien-Gabriël de Champagne, écuyer, capitaine au régiment de Royal-Roussillon, cavalerie; 3.° Christine-Dorothée de Champagne, morte au berceau.

XI. Claude-Antoine-Louis, Marquis de Champagne, Seigneur d'Igny, Vellemoz, Sainte-Reine, Létang-des-Maisons, etc.

Il a été reçu à la confrérie de St.-Georges avec Gabriël-Adrien de Champagne, son frère, en 1773, et ont présenté pour leurs quartiers, Champagne, Moutier, Bouzey, le Begne.

Il est capitaine d'infanterie dans le régiment d'Artois, il a épousé, du consentement de messire François-Xavier, Marquis de Champagne, et de dame madame Marie-Thérèse, Comtesse de Bouzey, dame de l'ordre illustre de la Croix-Etoilée, ses père et mère, damoiselle mademoiselle Antoinette-Yolande-Marie-Désirée du Tartre de Chilly, fille mineure de feu messire Claude-Charles du Tartre, Baron de Chilly, Seigneur dudit lieu, St.-Maur et Bornay, et de dame madame Catherine-Agnès, Comtesse de Cardon-Vidampierre, ladite demoiselle, de l'autorité de M. Claude-Pierre-Simon Willermoz, son curateur, avocat au Parlement, ancien vicomte-mayeur de Lons-le-Saunier.

Il eut de son mariage, 1.° François-Xavier-Catherine, Marquis de Champagne, qui suit; 2.° Marc-Marie de Champagne, reçu chevalier de Malte.

XII. François-Xavier-Catherine, Marquis de Champagne, a épousé, du consentement de ses père et mère, par contrat du 27 octobre 1804, demoiselle Charlotte-Louise-Victorine de Malyvert, fille de messire Jean-Baptiste-Honoré, Comte de Malyvert, colonel de dragons, comparant au contrat, et de feu dame dame Nicole d'Auberjon-de-Murinais, son épouse.

1447.

Jean DE VALLAN et Jean DE HUFFLE.

LE Procureur-général nommé cette année, fut Jean Vaulchier-d'Arlay.

Cette famille titrée, reçue à Malte, à Baume et dans les autres chapitres de cette Province, paroît être originaire d'Arlay, on peut remonter sa filiation suivie et prouvée par titre jusqu'à. . . .

I. Jean Vaulchier qui épousa le 18 septembre 1410, Françoise de Bracon, fille de Robert de Bracon, d'Arbois, écuyer, et de Guillemette de Champloust, fille d'Aimé de Champloust, écuyer, aussi dudit Arbois; dans cet acte Jean Vaulchier y paroît assisté de François de la Tour-St.-Quentin, son oncle maternel, et la demoiselle de Bracon, de Philippe d'Andelot, écuyer, beau-frère dudit Robert de Bracon, François de Champagne et Louis de Thon, tous deux écuyers, ont signé cet acte comme témoins.

Ce contrat de mariage dont j'ai vu la grosse originale, est extrait des archives de l'officialité.

Jean Vaulchier et Françoise de Bracon, eurent pour fils Henry qui suit.

II. Henry Vaulchier épousa par contrat de l'an 1460, Françoise de Chissey, dont il eut Jean qui suit.

III. Jean second du nom, épousa en 1490 Catherine de Vorne, il crut avoir besoin de demander des lettres de noblesse à l'Archiduchesse Marguerite, mais on ne conçoit pas trop pourquoi, puisque nous avons vu que ce même Jean Vaulchier fut dans le nombre des élèves nobles, qui furent députés à l'Archiduc Philippe Lebel le 5 août 1502, quatorze ans avant cet annoblissement; il eut de son mariage plusieurs enfans; 1.° Pierre Vaulchier qui suit; 2.° Philippe, Seigneur du Déchaux, secrétaire de l'Empereur et greffier en chef de son Parlement de Dole, place alors très-importante,

elle se réunissoit souvent dans la même personne à celle de maître des requêtes, comme on le voyoit sur l'épitaphe de Louis Barenger, enterré dans l'église de Dole. Elle étoit d'ailleurs très-lucrative, puisqu'on sait que Joachim de Rye, le héros de cette maison, n'avoit pas dédaigné de tenir pendant très-long-temps, la faisant desservir par un commis; aussi voyons-nous que le greffier Philippe Vaulchier fut honoré de plusieurs missions importantes, et que les états du pays le députèrent en 1531 avec Claude Marmier, vers l'Empereur, duquel ils obtinrent la déclaration la plus honorable et la plus avantageuse aux Comtois, il mourut sans laisser de postérité de Claude de Clerval, son épouse.

IV. Pierre Vaulchier, Seigneur du Déchaux, après la mort de son frère Philippe, fut Lieutenant-général du Bailliage de Poligny, épousa en 1520 Claire Legoux de la Berchère, d'une des plus anciennes familles du Parlement de Bourgogne, dont il eut Philippe qui suit.

V. Philippe Vaulchier, Seigneur du Déchaux, servit long-temps dans les guerres de Flandres et de Hongrie, il eut de Marguerite Daniel, sa femme, d'une famille noble de Besançon, Etienne qui suit.

VI. Etienne de Vaulchier, Seigneur du Déchaux, fut fait prisonnier de guerre en défendant la frontière de notre pays, il fut obligé de payer une forte rançon, il épousa en 1612 Anne de Bougne, fille de Guyot de Bougne, chevalier, et de Louise de Messey, dont il eut Charles qui suit.

VII. Charles de Vaulchier, Seigneur du Déchaux, passa une vingtaine d'années en Italie, où il servit avec Adrien, son frère, qui y fut tué; il épousa en 1655 Françoise-

Marie Aymon de Montespain, fille de François Aymon, écuyer, Seigneur de Montespain, et de Pierrette Mottin de Corcelle. Il eut pour fils, 1.° François-Louis qui suit; 2.° Gaspard, auteur de la branche dite de Vaulchier Grand-champs, dont il sera parlé ci-après.

VIII. François-Louis de Vaulchier, Seigneur du Déchaux, épousa en 1688 Claude-Nicole Dusaix, fille de marie-François Dusaix, Comte d'Arnand, et de dame Louise de Liobard, dont il eut, 1.° Marie-César qui suit; 2.° Adrien-Dominique, reçu en 1718 religieux de la noble abbaye de St.-Claude.

IX. François-Marie-César, Marquis de Vaulchier, créé tel par lettres-patentes du mois de février 1755, brigadier des armées du Roi, épousa en 1738 Françoise-Gasparine de Poligny, dont il eut plusieurs enfans; 1.° Georges-Simon qui suit; 2.° un second fils du même nom, chanoine de St.-Claude, ensuite Chevalier et commandeur de Malte; 3.° une fille, chanoinesse à Lons-le-Saunier.

X. Georges-Simon, Marquis de Vaulchier, épousa en 1777, Marie-Félicie de Terrier-Montciel, dont il eut Louis-Réné-Simon qui suit.

XI. Louis-Réné-Simon, Marquis de Vaulchier, épousa en 1807 Céleste-Guillellemine-Gasparine de Montjustin, fille de Charles-François, Baron de Montjustin, et de dame Marie-Françoise-Xavier de Laurencin; de ce mariage il a deux garçons; 1.° Louis; 2.° Charles-Marie.

Branche de Vaulchier-Grandchamps.

Gaspard de Vaulchier, écuyer, Seigneur de Grandchamps, fils de Charles de Vaulchier, écuyer, Seigneur du Déchaux,

et de dame Marie-Françoise Aymont de Montespin, épousa demoiselle Louise-Marguerite de Paroy, fille de Jean de Paroy, écuyer, et de dame Anne-Marguerite Aymont de Montespin, sa cousine germaine.

Gaspard de Vaulchier et Louise-Marguerite de Paroy, eurent pour fils François-Louis de Vaulchier de Grandchamps, qui épousa Aimée-Françoise Dusaix-d'Arnans, qui furent père et mère de Claudine-Marie-Pétronille de Vaulchier, en qui a fini la branche, et qui fut mariée à Antoine-Ferdinand, Comte d'Amandre, à qui elle a laissé un fils existant et appelé Louis-Henry d'Amandre.

La maison de Paroy originaire de la Province de Bresse est ancienne et qualifiée du titre d'écuyer depuis plus de deux siècles. La maison d'Amandre, qu'on dit issue des anciens Barons de Rupt, figuroit dans le 14.e siècle d'une manière très-distinguée dans l'ordre de la noblesse, possédoit de grandes terres, s'allioit aux premières maisons, faisoit de riches fondations; on peut à cet égard consulter les archives de cette maison qui ont été bien conservées, celles des châteaux de Pesmes, Rupt, Champlitte, Ray, etc., etc.; les vieilles chartes qui se trouvoient dans les chapitres et maisons religieuses, enfin ce qui reste encore des dépôts de l'officialité de Besançon.

1448.

Vincent SARRAZIN et Pierre DE CIZOLLES.

Pierre de Cizolles fut Lieutenant-général du Bailliage de Vesoul, et présida l'année suivante en cette qualité la chambre du tiers-état aux Etats géneraux du Comté de

Bourgogne; cette chambre étoit composée des députés, d'abord des quatorze villes à mairie, qui étoient, Dole, où les Etats s'assembloient; Salins, seigneurie particulière aux Souverains de Bourgogne, qui en cette qualité contestoient dans les Etats la préséance à celle de Dole, ils vouloient siéger à la droite du président de la chambre; Gray qui étoit le séjour du Gouverneur de la Province et ville bien fortifiée; Vesoul la capitale du plus grand ressort de la province, qu'on dit avoir été une ancienne cité du temps de la république des Séquanois, et qui signala sa fidélité à l'Empereur Vespasien, en refusant de donner asyle et asistance à Jules Sabin qui s'étoit révolté contre lui.

Baume, pour suivre l'ordre des Bailliages, quoique dans l'assemblée des Etats la préséance ne se tiroit pas de là, mais de l'ancienneté de la patente de mairie, cette ville étoit distinguée par une abbaye de dames toute d'une naissance très-connue, elle étoit autrefois du domaine des Seigneurs de la maison de Neufchâtel.

Faucogney étoit la quatrième ville à mairie du Bailliage d'amont, et n'étoit encore qu'au rang des prévotés au commencement du seizième siècle où elle reçut la patente d'une ville à mairie.

Pontarlier, voisine de la Suisse, ville d'un grand ressort dans le Bailliage d'aval et d'une mairie qui lui donnoit l'entrée aux Etats, étoit l'ancienne Ariarica de l'itinéraire qu'on attribue à l'Empereur Antonin.

Arbois, qui est l'Arborosa d'Amiens-Marcellin, fameuse par ses vins qui ont été célébrés par plusieurs auteurs et spécialement par Chassanez, dans son catalogue de la gloire

du

du monde, où il dit, *Arbosium repete si vis dormire quiete.*

Les villes de Lons-le-Saunier, d'Orgelet et de Bletterans, qui sont de l'ancien domaine des Princes de Châlons, et érigées en mairies par les Souverains de Bourgogne pendant qu'ils les tenoient par confiscation des anciens Seigneurs de Châlons.

Ornans qui est le berceau de la maison de Perrenot-Grandvelle.

Enfin Quingey, qui fut autrefois l'apanage d'un enfant de Bourgogne.

Aux députés de ces quatorze villes, se réunissoient ceux de vingt prévôtés répandues dans les trois bailliages principaux. Huit dans le bailliage d'amont, cinq dans celui d'aval, et sept dans celui de Dole.

Les prévôtés d'amont étoient, Jussey, Montbozon, Montjustin, Châtillon, Cromary, Port-sur-Saône, Chariez et Apremont.

Celles d'aval étoient, St.-Claude, Moirans, Morteau, Montmorot et Château-Châlons. Enfin celles de Dole étoient Rochefort, Orchamps, Gendrey, Fraisans, La Loie, Colonne et Montmirey.

Ces vingt prévôtés et ces quatorze villes représentoient depuis le milieu du seizième siècle, tout le Tiers-Etat.

Le Lieutenant-général du ressort de Vesoul qui présidoit à cette chambre, étoit assis dans un fauteuil en tête d'une table, assisté des Maires des quatorze villes, qui l'entouroient, à droite et à gauche, chacun selon la date de l'érection en mairie des villes qu'ils représentoient.

Les députés des prévôtés étoient assis sur des bans der-

rière les députés des villes qui siégeoient sur des chaises; avant cette époque du milieu du seizième siècle, les trois officiers principaux des trois grands bailliages avoient entrée à ces Etats.

1449.

Pierre DE CIZOLLES *et Hugues* NOBLET.

Hugues Noblet, conseiller laïc au Parlement de Bourgogne, prêta le serment de son office le 13 novembre 1480, entre les mains de Louis d'Amboise; il avoit auparavant été revêtu sous le Duc Charles, de la charge de son conseiller et de Lieutenant-général au Bailliage de Dijon et d'Auxonne. Dans cette charge, il empêcha les exécutions que le prévôt de Chaumont vouloit faire sur les habitans de Varennes, que celui-ci prétendoit être sujets du Roi de France et non des Ducs de Bourgogne.

Il finit par obtenir une place de conseiller du conseil de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne.

Ce fut sous son rectorat que Jean de Montrichard prit ses grades de docteur en théologie.

Le village de Montrichard situé dans le Département du Jura, a donné son nom à une famille noble et ancienne dont une branche subsiste encore au Comté de Bourgogne, sous la dénomination de Montrichard, Seigneur de Frontenay. La directe de cette importante seigneurie s'étendoit sur les villages et territoires de Nans, du Petit Abergement, de la Combe Fagot, de Refranche, de Lisine, de Bolandoz, de Chantrans, de Levier, de Boussières, de Byans, de Loray, de Dompierre-la-Rivière, etc., comme il est prouvé par

le dénombrement que donna Jeanne, dame de Toulongeon et de Montrichard, au Prince d'Orange le 18 décembre 1420.

Le 7 novembre 1335, Richard, Seigneur de Montrichard, qualifié Damisel, vendit à fonds perdu cette terre et seigneurie à Jean de Châlon, sire d'Arlay, qui lui même en fit don à Jean bâtard de Châlon, son fils naturel, le 27 juin 1360, ces trois titres sont en originaux dans les archives de la maison de Châlons, et dans celles du Château-de-Frontenay en copies authentiques et très-anciennes.

Dès-lors Jean, bâtard de Châlons, ne se qualifia plus que sire de Montrichard, ce qui a fait supposer à quelques historiens, que ce Jean, bâtard de Châlons, avoit été la tige des Seigneurs de Montrichard existant encore dans cette Province, mais l'erreur est d'autant plus manifeste, qu'il est démontré par titres authentiques qu'il n'eut que deux filles, l'une nommée Jeanne, mariée au Seigneur de Toulongeon, et l'autre qui fut femme du Seigneur de Côte-Brune, et que long-temps avant que n'exista le bâtard de Châlons, il existoit une maison de nom et d'armes du nom de Montrichard.

Guichenon, dans son histoire de Bresse, article Andelot, nomme Jean de Montrichard, chevalier, vivant ès années 1286 et 1306, comme mari de Jeanne d'Andelot, fille de Jean d'Andelot, chevalier, Seigneur de Pressia, du Bois et de Marmont, et dit que d'eux descendent les Seigneurs de Montrichard au Comté de Bourgogne.

M.r Dunod, dans son histoire du Comté de Bourgogne, tome 3, pages 279 et 280, parle de cette maison, et la dit cadette de celle de Scey.

Cette maison figure presque sans interruption dans les

registres de l'ordre de St.-Georges, depuis l'an 1461 jusques dans les derniers temps; on y voit successivement, Pierre, Claude, Pierre II, Philippe-Guillaume, Laurent-Gabriël, Pierre-Joseph, Alexandre-Joseph de Montrichard, et quelques autres dont on ne retrouve plus les noms de baptême.

I. Guillaume de Montrichard, chevalier, cité par Guichenon comme mari de Guyette d'Andelot, fille de Jean d'Andelot, chevalier, dont il dit que descendent les Seigneurs de Montrichard au Comté de Bourgogne, vivant ès années 1286 et 1306; il eut pour enfant, 1.° Jean qui suit; 2.° Richard Damoiseau qui aliéna en 1335 la terre de son nom; 3.° Guillemette femme de Richard d'Eternoz, chevalier; 4.° Perrin, écuyer, qui eut pour fils Renaud et Guillaume, écuyers, qui vendirent un moulin et des portions de la terre de Montrichard à Guillaume second leur cousin.

II. Jean de Montrichard Damoiseau, épousa Madeleine de Salins, dont il eut pour fils Guillaume qui suit.

III. Guillaume de Montrichard, second du nom, qualifié Damoiseau, marié en 1352 avec Marguerite Merceret, dont il eut, 1.° Jean qui suit; 2.° Simonin Damoiseau, mort jeune; 3.° Clauda, mariée 1.° avec N..... de Viremont, et 2.° à Pierre de Lusagey, chevalier.

IV. Jean de Montrichard, chevalier, second du nom, épousa en 1411 Jeanne de Salins, il en eut pour enfans Guyot qui suit; 2.° Marguerite, mariée à Antoine de Chassagne, écuyer; 3.° Clauda, mariée à Jacques de Lantennes, chevalier; 4.° Jean, religieux à Baume en 1440; 5.° Henry, chevalier, qui épousa N.... Dusiez, dont il eut Denis, marié à Philiberte d'Arlay, père et mère de deux filles mortes sans postérité.

V. Guyot de Montrichard, chevalier, Seigneur de Bouverans et de Nans, marié en 1441 avec demoiselle Marguerite de Fallerans, dont il eut pour enfans, Pierre auteur d'une branche dont on parlera; Claude qui suit; Catherine mariée à Edme du Bouvot, écuyer; Jeanne, abbesse de Migette en 1502, et Antoine, religieux à St.-Benigne de Dijon.

VI. Claude de Montrichard marié en 1499 à demoiselle Avoye de Jougne, fille de Pierre de Jougne, Seigneur de Mallans, eut pour fils unique,

VII. Antoine de Montrichard, Seigneur de Sirod, marié en 1518 avec demoiselle Louise Merceret, fille de Nicolas, Seigneur de Vaudrey; de ce mariage naquirent, 1.° Gerard qui suit; 2.° Pierre, marié avec Anne Dutartre, mort sans enfans.

VIII. Gerard de Montrichard épousa en premières noces Marguerite de Roisin, dont il eut un fils dont il sera parlé ci-après, et en secondes noces Louise Vauchard, fille de Pierre, conseiller au Parlement, dont il eut plusieurs enfans, 1.° Roland qui suit; 2.° Pierre, chanoine à Nozeroy; 3.° Anne, morte fille. Il commandoit contre les rebelles au siége de Tournay, sous les Comtes de Mansfeld et de Lalling, et fut nommé par Philippe, Roi d'Espagne, Gouverneur de Nozeroy en 1586.

IX. Roland de Montrichard marié en 1615 avec demoiselle Marguerite de Trieste, en eut plusieurs enfans, 1.° Philippe-Guillaume qui suit; 2.° Jean-Claude, reçu à Baume, ensuite marié et auteur d'une branche dont il sera parlé ci-après; 3.° Philiberte mariée à Pierre du Pin-Jusseau; 4.° Jean-Ernest, tué à la guerre; 5.° Jean-Michel, tué à la guerre

en 1652 ; 6.° Louise-Christine, mariée à Fréderic de Tournon Roland de Montrichard fut premier gentilhomme du Prince d'Orange, capitaine de cent mousquetaires et Gouverneur de Nozeroy. Marguerite de Trieste, sa femme, avoit été demoiselle d'honneur d'Eléonore de Bourbon, Princesse d'Orange.

X. Philippe-Guillaume de Montrichard fut marié en 1649 avec demoiselle Charlotte Maréchal, fille de Pierre, chevalier, dont il eut dix enfans, 1.° Nicolas-Jean-Baptiste qui suit ; 2.° Pierre Lamoral, chanoine à la métropole de Besançon ; 3.° Pierre-Joseph, tué en 1702 a Crémone, major d'infanterie ; 4.° Antoine, mort jeune à la guerre ; 5.° Charles, tué à la guerre à Cassano en 1705 ; 6.° *Dominique*, religieuse Annonciade ; 7.° Christine, morte fille ; 8.° Jean-Baptiste, mort lieutenant-colonel en 1708 ; 9.° Françoise-Prospère, abbesse de Migette ; 10.° Madeleine, chanoinesse à Migette. Il fut comme son père et son aïeul, Gouverneur de Nozeroy, capitaine de deux cents dragons, et commanda en chef l'arrière-ban d'un grand canton de la Province dans les montagnes en 1669.

XI. Nicolas-Jean-Baptiste de Montrichard, marié à demoiselle Suzanne de Visemal, en eut neuf enfans, 1.° Pierre-Joseph qui suit ; 2.° Antoinette, mariée à Henry-Gaspard de Grivel-Perrigny ; 3.° Ferdinand, mort jeune ; 4.° Adrienne-Françoise, mariée à Gabriël-Joseph de Montrichard ; 5.° Laurent-Gabriël, marié en 1721 avec Catherine-Paule-Françoise de Jaucourt, 6.° Suzanne, morte fille ; 7.° Marie-Charlotte, chanoinesse de Migette ; 8.° Nicole-Charlotte, abbesse de Migette ; 9.° Marguerite-Ferdinande, chanoinesse de Château-Châlons. Il fut major du régiment de Mérode au

service de France, et sa femme Suzanne de Visemal, fut fille de Ferdinand et d'Antoinette de Scey.

XII. Pierre-Joseph de Montrichard, marié en 1740 avec Jeanne-Charlotte de Rougrave, eut de son mariage trois enfans, 1.° Philippe-Théodore-Nicolas-Laurent-Hyacinte qui suit, né le 8 août 1741 : 2.° Jacques-Paul, chanoine tréfoncier à Liége, et un troisième appelé le Comte de Montrichard, dont le fils a été marié à Nevers à une demoiselle de la Rochefoucault Pierre-Joseph de Montrichard, Seigneur de St.-Martin, fut major du régiment de Royal-Comtois, et fut tué au combat de Crémone en Italie.

La terre de Frontenay fut érigée en sa faveur en marquisat sous le nom de Montrichard en 1743.

XIII. Philippe-Théodore-Nicolas-Laurent-Hyacinthe, Marquis de Montrichard, ancien officier de dragons, Seigneur de Frontenay, a laissé trois garçons et trois filles, l'aîné de ses fils appelé Théodore, a épousé mademoiselle de Pécault, dont il a plusieurs enfans en bas âge ; le second appelé Louis, Comte de Montrichard, est établi en Amérique, le troisième appelé Rose-Gabriël, chevalier de Montrichard, aussi en Amérique ; Joséphine de Montrichard, chanoinesse de Dombière ; Pierrette-Marguerite de Montrichard, mariée à M. Fyard de Gevigney, capitaine d'infanterie, Marie-Charlotte de Montrichard, mariée à M. de Chambret, ancien officier du génie.

Cette branche est la seule qui subsiste de cette noble et ancienne maison, mais elle en a produit en différens temps sept autres dont nous allons donner une note, chacune dans leur ordre.

Première branche éteinte.

VIII. Gerard de Montrichard, marié à Marguerite de Roisin en Hainaut, dont naquit,

IX. Nicolas de Montrichard, Seigneur de Verger, marié en 1600 avec Françoise de Blic, et remarié en 1604 avec Bernardine de Chauvirey, dont suivirent,

X. Marguerite et Antoinette, mortes chanoinesses de Migette en 1637, et Denise mariée en 1637 avec Louis de St.-Maurice, Seigneur d'Augerans, dont postérité.

Seconde branche éteinte.

X. Jean-Claude de Montrichard, fils de Roland de Montrichard et de Marguerite de Trieste, marié à Marie de Cecile, dont il eut pour enfans, 1.° Jean-Claude, tué au siége de Bude en 1668; 2.° Pierrette, mariée à Pierre-Joseph du Saix, Baron de Vive-Chazel; 3.° Bernardine, morte fille.

Troisième branche éteinte.

VI. Pierre, fils aîné de Guyot de Montrichard et de Marguerite de Fallerans, marié à Catherine de Flamerans. Il eut de ce mariage, 1.° Etienne qui suit; 2.° Jeanne, religieuse à Seurre; 3.° Antoinette, abbesse des cordelières d'Auxonne; 4.° Pierre, marié à Gasparine de Merlet, dont il eut pour enfans, 1.° Jacques, abbé de Billon; 2.° Anne, mariée en premières noces à Joachim de Poligny, et en secondes noces à Jacques de Montrichard, son germain.

VII. Etienne de Montrichard, marié à Madeleine de Scey,

eut

eut pour enfans, 1.° Jacques qui suit. 2.° Hector, marié à Claudine de Chassagne. 3.° Pierre, marié à Parise de Lantenne.

VIII. Jacques de Montrichard, marié à Jeanne de Montrichard, sa germaine, eurent pour enfans, 1.° Claude qui suit. 2.° Anatoile, marié à Etiennette de Baurepaire. 3.° Melchior, mort jeune. 4.° Catherine, mariée à François de Lallemand, Seigneur de Belmont et Vaitte. 5.° Claudine, mariée à Claude de Poligny, Seigneur d'Augeat.

IX. Claude de Montrichard, marié à Claudine de Vaudrey, eut pour enfans, Marc-Antoine qui suit 2.° Claudine, chanoinesse d'Epinal, mariée ensuite à Christophe de Cussigny, Seigneur de Viange, et en secondes noces à N.... de St.-Belin.

X. Marc-Antoine, marié à Jeanne de Montrichard, sa germaine, eut pour enfans, 1.° Edme-Adrien qui suit. 2.° Anne, chanoinesse à Château-Châlon. 3.° Elisabeth, mariée à Alexandre de Belot, Seigneur de Chevigney.

XI. Edme-Adrien de Montrichard, marié à Gabrielle de Bar, eut pour enfans, 1.° Gabriël-Joseph qui suit. 2.° Alexandrine, mariée à Claude-Luc de Belot, Seigneur de Chevigney, son germain 3.° Claude-Louise, mariée à Bonnaventure Poutier, Seigneur de Sones. 4.° Madeleine, mariée à Gerard de Boutechoux, Seigneur de Villette et de Chavanne. 5.° Gabrielle, morte fille.

XII. Gabriël-Joseph de Montrichard, marié à Adrienne-Françoise de Montrichard, sa cousine au 7.° degré, eut pour fils.

XIII. Alexandre-Joseph de Montrichard, capitaine au

régiment de dragons de Beaufremont, mort jeune en 1739, sans alliance.

Quatrième branche éteinte.

VIII. Hector, fils d'Etienne de Montrichard et de Madeleine de Scey, marié à Claudine de Chassagne, eut pour fils,

IX. Jean-Baptiste de Montrichard marié à Georgine de Montrichard, sa germaine, eut pour enfans, 1.° Claude-Jean-Baptiste de Montrichard, marié avec Anne de Digoine, mort sans enfans. 2.° Louise, mariée en premières noces, à Paul de St.-Mauris, Seigneur de Lambrey, et en secondes noces à Antoine de Vaudrey, Baron de St.-Remy.

Cinquième branche éteinte.

VIII. Pierre, fils d'Etienne de Montrichard et de Madeleine de Scey, marié à Parise de Lantenne, eut pour enfans, Antoine qui suit. 2.° Jeanne, mariée à Simon de Vellerot, Seigneur de Bussillon et Mazoncle.

IX. Antoine de Montrichard, marié à Françoise de St. Belin, eut pour enfans Jacques qui suit. 2.° Henri, chevalier de Malte.

X. Jacques de Montrichard, marié à Eléonore Lullier, eut de ce mariage 1.° Jeanne, mariée à Achille de Précipiano, Baron de Soye. 2.° Anne, mariée à Claude de Brancion, Seigneur de Visargent. 3.° Antoinette, abbesse des dames de Battant de Besançon.

Sixième branche éteinte.

IX. Anatoile, fils de Jacques de Montrichard et de Anne Montrichard, marié à Etiennette de Beaurepaire, eut pour enfans, 1.° Jeanne, mariée à Marc-Antoine de Montrichard, son germain. 2.° Etiennette, mariée à Gabriël de

Vaudrey, Seigneur de Valleroy. 3.° Georgine, mariée à Claude-Jean-Baptiste de Montrichard, son cousin. 4.° Gabriël, mort jeune, prieur de Vellexon.

1450.

Hugues NOBLET *et Jean* FEVRIER.

Jean Fevrier, d'une maison noble, que M. Chevalier croit une branche de celle de Poligny, fut chanoine de cette ville, et élu doyen de la même église en 1472. Il eut pour concurrent Claude Carondelet, chanoine de Besançon, frère du Chancelier. Les deux compétiteurs prirent jour pour paroître devant le Duc et les gens du conseil, et s'engagèrent, par un compromis, daté du camp de ce Prince, à s'en rapporter à leur jugement. L'Election de Jean Fevrier fut soutenue. Claude Carondelet, fut élevé ensuite à la dignité de haut-doyen du chapitre de Besançon. Jean Fevrier mourut en 1473.

1451.

Jean DE BILLY *et Renaud d'*ARC.

Jean de Billy étoit originaire du Duché de Bourgogne. Il se fixa dans le Comté. Ses descendans ont été Conseillers en la Chambre des comptes de Dole. Ils se sont alliés à Messieurs Tinseau, Sordet, Javorel, Vagneau, Boivin, Masson et Bacquet, et par ceux-ci à Messieurs Labbey, Seigneur de Feules et de Sauvigney, qui ont été chargés de relever le nom de Billy, en exécution d'une donation à eux faite.

Renaud d'Arc est qualifié dans les actes de chevalier

en armes et de Docteur ès-lois; il signa avec ces deux qualités, en l'année 1457, une quittance de ses gages déposée à la Chambre des comptes. A cette dernière époque il étoit Gouverneur du château de Joux; on sait que ces sortes d'emplois de Gouverneur de château n'étoient que pour la première noblesse, en ce qu'ils étoient rares; voici le détail des principaux emplois militaires de cette Province, sous nos anciens Souverains.

1.° Celle de Gouverneur de la Province, de douze cents francs annuels de gages, le franc, d'un tiers plus foible que la livre de France; en telle sorte que ces douze cents francs ne valoient que huit cents livres de la monnoie dont on use présentement. Tous les gages dont nous parlerons ci-après, devant être diminués à la même proportion.

Deux chevaliers au Parlement, aux gages chacun de quatre cents trente-trois francs.

Trois baillis, celui d'Amont, aux gages de cent soixante francs; celui d'Aval, aux gages de cent cinquante-cinq francs; celui de Dole, de cent trente-trois francs; le grand écuyer aux gages de soixante-six francs.

Ces charges étoient toujours occupées par des gentilshommes titrés des plus grandes maisons de la Province.

Outre ces charges, la noblesse pouvoit encore prétendre aux Gouvernemens des villes de Dole, de Gray, de Salins, avec ses forts, dont les appointemens étoient de cent francs par mois.

Il y avoit encore les Gouvernemens des châteaux de Joux et de Faucogney, dont sa Majesté pourvoyoit; ceux d'Arguel, de Bletterans et de St.-Anne étoient au Prince d'Orange qui en pourvoyoit avec l'agrément du Roi.

Outre ces Gouvernemens de places, le Gouverneur général de la Province étoit capitaine de la cité de Besançon, aux gages de deux cents francs par an. Il y avoit un lieutenant, gentilhomme de la Province, qui étoit au gage de soixante francs par mois. Un sergent-major à vingt-quatre francs, un enseigne qui en avoit autant, et sous ces officiers trois cents soldats appointés à six francs par mois.

Les Gouverneurs des villes de Dole et de Gray, avoient sous eux des lieutenans à quarante-cinq francs par mois; des enseignes à vingt-quatre, et des sergents-majors à dix-huit; des sergens ordinaires à douze; cinq cannoniers à trois francs aussi par mois, et cent soixante appointés à six francs.

Il y avoit encore un commissaire des montres à deux cents francs de gage, et c'étoit-là tous les employés militaires de la Province, d'où l'on voit qu'il n'y en avoit aucun, je ne dirai pas capable d'enrichir, mais bien plus de donner le moyen de vivre un peu commodément, à ceux qui les possédoient.

1452.

Renaud d'Arc et Jerôme Krevelin.

On trouve cette même année, parmi les élèves inscrits sur le registre des matricules, Philippe de Bouzies.

La maison de Bouzies, depuis un temps immémorial, tient un rang distingué dans la noblesse du Hainaut. Le premier dont j'ai pu receuillir une filiation suivie, est

I. Isambard de Bouzies, Seigneur d'Escarmaing et de Préaut, qualifié chevalier dans tous les actes, qui avoit épousé Marguerite de Briart, Vicomtesse de Rouvroy, dame

de Fayon, fille d'Antoine et de Claire de Cyvry, de laquelle il eut Jean qui suit.

II. Jean de Bouzies, Vicomte de Rouvroy, Seigneur d'Escarmaing, de Préaut et de Fayon, fut marié trois fois, 1.° Avec Marguerite de Baran-de-Magny, dame de Magny, Vaulx, Olignon, St. Symphorien, Pont, la Haye et Malprouve, fille de François et de Marie de Crohin. 2.° avec Anne Cabelian, veuve de David d'Argenteau, Seigneur de l'Ecluse, et fille de François Cabelian, Seigneur de Mullem et d'Andegoede, et d'Agnès de St.-Genois, dame de Melle. 3.° Avec Claudine de Massiet, fille de Guilbert de Massiet, chevalier, Seigneur de Grunterfaele, Gouverneur et Grand-Bailli de Chimay et de Mehaut de la Marck d'Aremberg. Du premier lit vint Philippe qui suit. Du second lit il n'eut pas d'enfans, et du troisième lit sortit Jean-Baptiste de Bouzies, Seigneur d'Escarmaing et de Préaut, dont la postérité sera rapportée.

III. Philippe de Bouzies, Vicomte de Rouvroy, Seigneur de St. Symphorien, Fayon, Malprouve, Pont, la Haye et autres lieux, épousa Elisabeth Grassis, fille de Bazile et de Ide de Bruhese, d'où vinrent, 1.° Ferri-Bazile qui suit, 2.° Marie-Marguerite de Bouzies, dame de Malprouve, mariée en premières noces à Ferri des Wazières, Seigneur de Rebreviette, et en secondes noces à Erasme Van-der-Dilst, Seigneur de Ten-Broeck, capitaine dans le régiment de Garcias, au service de S. M. Catholique.

IV. Ferri-Bazile de Bouzies, Vicomte de Rouvroy, Seigneur de St.-Symphorien, Fayon, Pont, etc., fut allié le 6 juillet 1660, à Marie-Françoise de Rocca, fille de Claude,

et de Louise de Villeneuve. Il eut de ce Mariage, 1.° Léon-Claude qui suit, 2.° Isabelle-Claire-Victoire de Bouzies, mariée en 1683, à Charles-Ignace-Florent Verreycken, Vicomte de Brencq, dont elle a eu des enfans. Elle est morte le 11 avril 1752, et son mari en 1699.

V. Léon-Claude de Bouzies, Vicomte de Rouvroy, Seigneur de St. Symphorien, de Fayon, etc., épousa, le 9 août 1701, Marie-Anne le Brun de Miraumont, issue d'une noble et ancienne famille dArtois, dont on trouve des chevaliers dans les tournois des 1130 et 1290. De ce mariage sont nés plusieurs enfans, 1.° Charles-Léon qui suit. 2.° Henri-Hyacinthe, religieux à la noble abbaye de Ste Gertrude de Louvain. 3.° Maximilien-Emmanuël-Joseph, religieux à la même abbaye. 4.° Jean-Louis-Joseph, religieux à l'abbaye d'Ecknam. 5.° Isambard-Joseph, chanoine de l'église cathédrale de Gand. 6.° Ferry-François-Alexandre dont on parlera ci-après. 7.° Marie-Victoire-Josephe de Bouzies, abbesse de Forest près Bruxelles, depuis 1760. 8.° Victoire-Isabelle-Joseph de Bouzies, mariée à Charles-Antoine-Joseph du Mont-de-Rampemont, titré Comte de Gages, Baron de de la Puissance, Seigneur de Ghilenghien, d'Ausnoit, de Bachant, etc., frère de Jean-Bonnaveuture du Mont, créé Comte de Gages, par lettre du 7 septembre 1745, Lieutenant-général, et Lieutenant-colonel du régiment des gardes Valonnes, Général commandant l'armée du Roi d'Espagne en Italie, en 1742, 1743, 1744, 1745 et 1746, Vice-Roi de Navarre, et comme lui, fils de Pierre-Charles-Joseph-Bonnaventure du Mont, Seigneur de Gages et de Plairon, Conseiller de la Cour souveraine de Hainaut à Mons, mort le premier septembre 1718, et de Marie-Joseph du

Buisson, dame de Hecque, de la Puissance, de Selles, d'Ausnoit et de Salles; petit-fils de Philippe du Mont, chevalier, Seigneur de Rampemont, de Gages, de Bois-Mouton et de Marbran, mort le 23 juillet 1651, et de Marie de Lattre, morte le 30 septembre 1662, et arrière-petit-fils de Thiery du Mont, Seigneur de Rampemont, de Marbreau et de Bois-Mouton. Celui-ci qui avoit été marié avec Marie de la Houssière, dame de Gages, avoit pour père, Philippe du Mont, Seigneur de Rampemont, et de Bois-Mouton, qui avoit épousé Anne de Malapert, dite de de Wets, fille de Georges, Seigneur de Wets, et de Gillette du Quesnoy.

VI. Charles-Leon-Joseph de Bouzies, Vicomte de Rouvroy, Seigneur de Fayon, etc., député de l'Etat noble du Hainaut, marié, 1.° à N..... d'Espiennes, de laquelle il n'a point eu d'enfans. 2.° Le 26 novembre 1746, à Marie-Josephe-Alexandrine de Coswaren, dame de Hontain-le-Mont, morte le 1.er janvier 1757, fille de Joseph de Coswaren, Seigneur de Faux et Mazet, Grand-Veneur de la principauté de Liège, et Chambellan de l'Electeur de Cologne, et de Marie-Barbe de Glimes, sa seconde femme. De ce second mariage sont sortis, 1.° Ferri-François-Joseph de Bouzies, Vicomte de Rouvroy, Seigneur de Fayon, etc., gentilhomme de la Chambre de la noblesse des Etats du pays et Comté de Hainaut. 2.° Charles-Ferdinand-Joseph-Alexandre-Maurice de Bouzies. 3.° Bonaventure-Hyacinthe-Joseph de Bouzies. 4.° et Marie-Barbe-Louise-Joseph de Bouzies.

Branche établie en Franche-Comté.

VI. Ferri-François-Alexandre de Bouzies, sixième enfant

de

de Leon-Claude, Vicomte de Rouvroy, et de Marie-Anne Lebrun, s'établit en Franche-Comté où il fut Seigneur de Champvans-les-Gray, et où il épousa, en 1735, Anne-Eléonore de Sonnier, dame de Villers-Chemin et d'Estrel en Franche-Comté, de laquelle sont nés, 1.° Claude-Joseph de Bouzies, religieux à l'abbaye de Saint-Claude en Franche-Comté, où l'on fait preuve de huit quartiers de noblesse d'épée, quatre paternels et quatre maternels. 2.° Charles-Joseph de Bouzies, dit le Comte de Rouvroy, capitaine d'une compagnie de dragons, dans le régiment de Mestre-de-camp-général, en 1761 et 1763, qui suit. 3.° Alexandre-Eugène de Bouzies, dit le chevalier de Bouzies, cornette de dragons dans le régiment de Mestre-de-camp-général, en 1763. 4.° Anne-Charlotte-Françoise de Bouzies, chanoinesse de Montigny. 5.° Alexandrine-Françoise-Petronille de Bouzies, reçue dame de l'ordre de la Croix-étoilée, le 14 septembre 1770. Elle s'est mariée, en 1763, avec François-Bonnaventure-Joseph du Mont, Marquis de Gages, par érection du 9 décembre 1758, Seigneur de Ghilenghien, de la Puissance, de Salles, de Bachant et d'Ausnoit, Chambellan de LL. MM. Impériales, depuis 1767, son cousin germain, fils unique de Charles-Antoine-Joseph du Mont de Rampemont, titré Comte de Gages, Baron de la Puissance, Seigneur de Ghilenghien, d'Ausnoit, de Bachant, etc., et de Victoire-Isabelle-Joseph de Bouzies.

VII. Charles-Joseph, Comte de Bousies, chevalier de St. Georges, Seigneur de Champvans et de Villers-Chemin, épousa mademoiselle de Rozière, fille de Jacques-Antoine de Rozière, Marquis de Sorans, et de Ursule Emmanuelle Crecy, dont il eut Eléonore qui suit.

VIII. Eleonore, Comte de Bouzies, chevalier de St.-Georges, a épousé mademoiselle de Scey, dont il a plusieurs enfans.

Troisième branche des Seigneurs d'Escarmaing, de Préaut.

III. Jean-Baptiste de Bouzies, Seigneur d'Escarmaing et de Préaut, fils de Jean de Bouzies, Vicomte de Rouvroy, et de sa troisième femme Claudine Massiet, épousa en premières noces Anne de Tramecourt dont il n'eut point d'enfans. Il se remaria en secondes noces le 8 mars 1666, avec Marie-Michelle d'Esclaibes, fille de Georges, Seigneur d'Amerval et de Marie-Isabelle de la Hamaide. De cette alliance vinrent, 1.° Lancelot-Joseph de Bouzies qui suit. 2.° Marie-Philippine de Bouzies, mariée à Nicolas-François de Buignies, Seigneur du Petit-Wargny en Ormigny et de Wuillausart, capitaine de cavalerie au service de France, dont elle a eu des enfans. Il étoit fils de Jean-Charles de Buignies, Seigneur de Willausart et de Marie-Madeleine de Bratsart, dame du Petit-Wargny.

IV. Lancelot-Joseph de Bouzies, Seigneur d'Escarmaing et de Préaut, fut allié le 5 septembre 1699, à Isabelle-Claire-Émerantine Macs, fille de François-Hermes Macs, major du régiment d'Aremberg, et d'Antoinette-Claire-Agnès de Buignies, sœur de Nicolas-François de Buignies, nommé ci-dessus. De ce mariage vint

V. Adrien-François-Joseph de Bouzies, titré Comte de Bouzies, Seigneur d'Escarmaing, mort le 17 juin 1766, à soixante-cinq ans. Il avoit contracté alliance le 27 juin 1745,

avec Ernestine-Jeanne-Constance de Carondelet de Potelles, cousine germaine de Marie-Michelle de Carondelet, reçue chanoinesse à Denain, le 25 septembre 1758, et fille de Charles - François - Dominique de Carondelet, chevalier, Baron de Potelles, et de Marie-Josephe-Emerantine de Pronville. De cette alliance sont sortis 1.° Ferdinand - Joseph-Constant, Comte de Bouzies d'Escarmaing, né le 27 février 1748, qui commença à servir en 1764, dans la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi très - Chrétien, et fut reçu chevalier de Malte le 15 juillet 1771, sur la preuve des huit quartiers suivans; Bouzies, d'Esclaibes, Macs, Buignies, Carondelet, d'Esclaibes, Pronville et Druhot. 2.° Natalie-Joseph-Alexandrine de Bouzies, née le 6 février 1757, mariée à Paris le 17 juin 1775, à André-Claude Patu, chevalier, Seigneur et Baron de Mello, Seigneur de Cirez-les-Mello, de Meyelle, de Saint-Vaast, de Cramoisy et autres terres.

Je ne connois pas les derniers degrés de cette branche étrangère à notre Province, qui, si elle subsiste encore, doit habiter le Hainaut ou la Flandre.

Les armes de Bouzies sont d'azur, à la croix d'argent.

1453.

Jean Remond *et Nicolas* Sayve.

Ces deux familles sont originaires du Duché de Bourgogne; elles ont l'une et l'autre fourni plusieurs membres au Parlement de Dijon, celle de Sayve sur-tout y a joué un rôle très-considérable; elle portoit d'azur à une bande d'argent chargée de trois couleuvres de gueules.

1454.

Philippe MARTIN *et Guillaume* FABER.

Philippe Martin, fut Seigneur de la Bretenière et Maire de Dijon; sa famille qui portoit d'argent à trois martinets de sable 2 et 1, au chef de sable chargé de trois coquilles d'argent, remonte à

I. Jaquot Martin, valet de chambre du Bon Duc Philippe, qui fut annobli par ce Prince, le 31 janvier 1435. Il avoit épousé en premières noces Marguerite Machefoin, et en secondes noces Jeannette Guedon.

Il eut du premier lit Jean Martin, valet de chambre du Duc de Bourgogne, élu des aides, capitaine chatelain de Rouvres, sommelier, Conseiller du conseil du Duc, Gruyer des bailliages de Dijon, d'Auxois et de la Montagne.

II. Il eut du second lit Philippe Martin, Seigneur de Bretenières, maître d'hôtel du Roi, capitaine châtelain de Rouvres, Maire de Dijon, honoré de la confiance particulière du Souverain.

Philippe épousa Philippotte Jaquelin, dont il eut 1.° Antoine qui suit. 2.° Louis, chanoine de la Sainte-Chapelle.

III. Antoine Martin, Seigneur de Bretenière et de Choisey, reprit de fief en 1499 et 1513, et mourut en 1533, laissant de Gillette Vernier, Charles et six autres enfans.

IV. Charles Martin, écuyer, Seigneur de Barjon, en partie la Bretenière et Choisey, testa à Dijon le 7 avril 1567, et mourut le lendemain. Il avoit épousé Jeanne Bouesseau, demoiselle, dont il eut François, Marie et Jean Martin.

V. François Martin, homme d'armes du Roi, fit hommage du fief de Barjon, relevant du Seigneur de Grancey, le 18 avril 1575. Il épousa, par contrat passé à Rosière, le 8 avril 1588, Marguerite de Roussel, dame de Rosière, veuve de Jean de Baron. Il en eut Georges Martin.

Il épousa en secondes noces Claudine de Lestouf de Pradines, dont il eut 1.° Marie Martin, femme de Claude du Lyón. 2.° Elisabeth, femme de Simon Hugon, Conseiller au parlement de Dijon.

VI. Georges Martin, écuyer, Seigneur de Barjon et de Choisey, reprit de fief le 5 de décembre 1609; il épousa Catherine Vaulthereau, fille d'Antoïne Vaulthereau, bourgeois de Dijon, et de Claudine le Quenestret. Il en eut Marc-Antoine, Jean, Claude et Georges Martin.

VII. Marc-Antoine Martin se qualifioit chevalier, Seigneur de Choisey, et en partie de Barjon. Il épousa, par contrat passé à Dijon le 6 novembre 1650, Benigne Floris, fille de Denis Floris, procureur du Roi en la chatellenie de Saulx-le-Duc, et de Marguerite Jaquin. Il en eut plusieurs enfans. Jean Martin, son frère puiné, Seigneur de Choisey, épousa, par contrat du 14 février 1650, Antoinette Baudot, fille de Barthelemy Baudot, avocat, et de Marguerite Moraud. Il fut reçu avec ses frères dans la chambre de la noblesse, aux Etats de Bourgogne. Il obtint au Parlement de Dijon, le 18 février 1666, arrêt qui l'autorisa à prendre le titre de chevalier; il fut père de Pierre.

VIII. Pierre Martin, chevalier, Seigneur de Barjon, etc, épousa, par contrat du 18 août 1676, Jeanne-Marie Doroz, de Poligny, fille d'Anatoile Doroz, écuyer, Seigneur de

Cramant, et de Charlotte Vauchier du Déchaux. Il fut père de 1.° François Gabriël. 2.° César, gendarme de la garde. 2.° Antoinette, femme de Christophe de Saconay. 4.° Anne, femme d'Emmanuël Petit. 5.° Elisabeth, femme de Claude de Vitier. 6.° Pierre, prieur de Fays-Billot.

IX. François-Gabriël Martin, chevalier, Seigneur de Barjon, ancien officier, épousa, par contrat du 21 septembre 1761, étant alors âgé de 55 ans, Marie-Henriette-Philippe Louvet, fille de Claude-Denis Louvet, écuyer, inspecteur des Haras, et de Ferdinande Pécaud de Longevelle. Il en a eu 1.° Marie-Joseph-Louis-Charles Martin de Barjon, officier au régiment d'Artois, infanterie. 2.° Jacques-Philippe. 3.° Thérèse-Catherine. 4.° Anne-Françoise.

1455.

Guy Margueron et Guillemus de Regna.

Guy Margueron, Seigneur des Champs, Conseiller du Roi, second avocat général au Parlement, et en même temps avocat de S. M. au bailliage de Dijon, et aux siéges de Baune et de Nuits; auparavant la mort du dernier Duc de Bourgogne, il avoit été avocat fiscal, c'est-à-dire substitut aux Parlemens de Baune et de St.-Laurent. il mourut audit Baune, et fut inhumé dans l'église de St.-Pierre, devant la chapelle de son nom où l'on voyoit encore avant la révolution quelque reste de son épitaphe, ainsi que ses armoiries qui étoient de sable, à la rencontre de cerf d'or, sommé de six pièces, brochant sur un chef d'argent chargé d'une marguerite de gueules feuillée et soutenue de sinople.

Ce fut sous le rectorat de Guy Marguerond, que fut reçu docteur, Jean de la Madeleine qui fut nommé second Conseiller-Clerc au Parlement de Dole l'an 1500; celui-ci étoit d'une illustre maison du Charolais, grand ami de Jean de la Roche, qui fonda le collége St.-Jerême à Dole. Il quitta son emploi de Conseiller-Clerc pour entrer dans l'ordre de Cluny; il en fut grand-prieur et vicaire-général, prieur de la Charité et de Morteau. Il mourut à Dole étant principal du collége, et le tableau de sa mort se voyoit encore avant la revolution, derrière le grand autel.

Il avoit été ami intime du Chancelier de Grandvelle, et lui avoit remis la commission dont-il avoit été chargé pour fixer les limites de la Province.

1456.

Thiebaud de Cicon et Etienne Billocard.

Thiebaud de Cicon fut protonotaire apostolique, et chanoine de l'église métropolitaine. Sa maison est une des plus anciennes du Comté de Bourgogne; il descendoit de Geoffroy de Cicon, qui, dans la guerre sainte, conquit la ville de Carithènes, capitale de l'isle de Négrepont, et qui épousa la fille de Guillaume de la Roche, Duc d'Athènes et de Thèbes.

La noblesse du Comté de Bourgogne est peut-être, celle qui figure d'une manière plus glorieuse dans l'histoire des croisades.

Renaud II, Comte de Bourgogne, et son frère le Comté Etienne, passèrent en Asie lors de la première de ces guerres; l'un d'eux, le Comte Étienne, fut tué à la bataille de Rama,

quantité de nos Souverains et des principaux de notre noblesse se sont également distingués dans ces hautes entreprises. La maison de Ray, sous le nom de la Roche, y fit la conquête des souverainetés d'Athènes et de Thèbes, qui sont demeurées près de deux siècles dans cette illustre famille aujourd'hui représentée par les Seigneurs de la maison de Grammont.

Ducange, dans son histoire des familles bisantines, recherchant quelle étoit cette famille de la Roche, d'origine comtoise, dont une branche s'étoit rendue souveraine en Asie, dit aveuglément qu'elle appartenoit à la maison de de la Roche Villers-Sexel; mais il est plus clair que le jour qu'il se trompe, et qu'il auroit dû attribuer cette conquête à la maison de la Roche-sur-l'Ognon, puisqu'on voit dans un cartulaire très-authentique de l'abbaye de Bellevaux, plusieurs donations faites par les Seigneurs de Ray et de la Roche, datées de leurs villes d'Athènes et de Thèbes, qui nomment pour témoins des gentilshommes de ce pays, des maisons de Granges, de Cycons et de Charmoille. Celle de Granges fut distinguée parmi les autres dans la personne d'Huguenin de Granges, Connétable de Bourgogne, nommé entre les plus grands personnages de ce temps; c'est de lui que sort la maison de Grammont, dans tous les temps féconde en grands hommes, et ce qui, est le plus remarquable, en gens de bien. Ce Connétable de Granges, ainsi que d'autres Seigneurs des maisons de Vergy et de Pontaillier, se formèrent des domaines considérables dans la Morée et dans la Grèce.

Les Seigneurs de Toulongeon conservent dans leurs armoiries des signes de valeur, de force et de piété acquis

dans

dans les croisades, Les deux levriers qu'ils ont pour support de leurs armes, portent, en forme de collier, une couronne d'épines de sable, retouchée d'or. Cette maison subsiste encore avec gloire dans notre Province.

Les vieilles chroniques rapportent qu'un chevalier de la maison de Villers-Sexel, s'étant voué à une image miraculeuse de la Vierge qu'on révéroit sous le titre de Notre-Dame de Consolation, dans une de ses terres appelée Château-Neuf-en-Vennes, fut miraculeusement transporté, avec ses fers d'esclave, du fonds de l'Asie jusqu'au voisinage de l'église où cette image étoit vénérée. On connoît encore dans ce pays, quantité de familles descendantes par leurs mères, de celles qui ont servi dans les croisades. Un Comte de Montbéliard fut Connétable du royaume de Jérusalem; il y eut trois Francs-Comtois, Grands-Maîtres du célèbre ordre des Templiers; le premier fut Robert de Bourgogne qui succéda à Hugues de Paganis; le second fut Bernard de Tramelet qui assista au siége d'Ascalon, fut fait prisonnier par Saladin, et relâché à la recommandation de Manuel, Empereur de Constantinople; enfin le troisième Grand-Maître de l'ordre du Temple qu'a fourni la Province de Franche-Comté, fut l'infortuné Jacques Demolay, brûlé à Paris l'an 1313.

Les historiens n'ont pas été d'accord sur l'origine de ce Jacques Demolay, parce qu'il ne leur a pas plû de consulter les anciennes chartres de notre Province; ils se seroient assurés que ce dernier Grand-Maître étoit de la maison de Longwy, l'une des plus illustres du Comté de Bourgogne. M. Dunod a établi ce fait sur des raisonnemens assez vraisemblables, mais il auroit pu en trouver une démonstration positive

dans le testament publié à l'officialité de Besançon, de Jean, sire de Longwy dit de Chaussin, en date de l'an 1310, où celui-ci rappelle au nombre de ses enfans, Jacques Demolay, Grand-Maître de l'ordre du Temple.

Etienne Billocard étoit originaire de Bourgogne; il fut Conseiller d'état du Duc Charles : on lit dans le compte de Jean de Vurry, de l'année 1476, ce qui suit.

Jean de Masilles, écuyer, et échanson du Duc, et maître Etienne Billocard, Conseiller, mirent en la main dudit Duc, les places de Mont-fort, Mont-St.-Jean, et Vilannes, situées au bailliage d'Auxois, appartenant à dame Antoine de Beffroimont, Comtesse de Roussy et dudit Charny.

1457.

Jean de Loyete et François Simon.

Jean de Loyete étoit fils de Gerard de Loyete et de Jeanne d'Estavayer, et frère de Philippe de Loyete, Seigneur d'Aresche, surnommé le chevalier sans reproche. Ses armes étoient d'azur, à un agneau pascal d'argent, onglé d'or, armes analogues à son ancien nom qui étoit Hostie.

1458.

Vincent de Sarrazin et Jean de Chaume.

Jean de Chaume, licencié ès-lois et en décrets, official d'Autun, fut reçu garde des sceaux de la chancellerie de cette même ville. Il étoit d'une famille noble, originaire du bailliage d'Amont, probablement éteinte depuis long-temps, puisqu'on a peine à en découvrir quelques traces.

On sait que lorsqu'on ne trouve pas dans les archives

des particuliers, des titres qui peuvent les concerner, on n'a pas de grandes découvertes à espérer dans les archives publiques du Comté de Bourgogne, qui sont en très-mauvais état.

Les greffes du Parlement ne fournissent presque rien; la ville de Dole ayant été prise et saccagée l'an 1479, les papiers furent entièrement perdus dans l'incendie général, tellement qu'on peut à peine conserver le souvenir des noms de quelques Présidens de cette Cour. Le Parlement ayant été rétabli à Dole, sous la Princesse Marie, qui épousa Maximilien d'Autriche; ses nouveaux registres furent encore très-maltraités; mais ce fut sur-tout en 1636, pendant le siége de trois mois que soutint cette ville, que la presque totalité des actes publics du Parlement ne put échapper à la destruction.

Une bombe étant tombée sur le cabinet des papiers, tout ce qu'on put sauver de l'incendie fut abondonné et à peu près perdu, par suite de la peste qui succéda au siége, puisqu'on ne put conserver d'autres papiers dignes de quelques considérations, que deux volumes des limites de la Province, quatre registres de bulles et de patentes concernant les provisions de bénéfice, de nomination royale, et enfin sept autres volumes des actes importans de ce Parlement, dont le premier qui existoit encore en 1660, ne paroît plus aujourd'hui.

Le destin des titres de la chambre des Comptes n'a pas été plus heureux, et quoique la plûpart de ceux qui concernoient les domaines du Souverain, lors de l'incendie général de Dole, en 1479, eussent reposé au château de Grimont, et par conséquent eussent pu être conservés, il est de fait

qu'ils n'existent pas davantage. L'historien Golu nous apprend qu'on les sortit de la forteresse pour les transporter à Dijon, et qu'on prit si peu de précautions dans le transport, que la plûpart de ces titres furent exposés très-long-temps à la pluie et aux injures du temps, et notablement détériorés.

Il est bien vrai qu'il fut stipulé, par un accord avec le Roi Louis XII, et depuis, par article de la paix de Cambray, que l'on rendroit les titres pris au château de Grimont, mais on ne remplit que très-imparfaitement cet article du traité, puisqu'il reste encore actuellement dans les archives de la chambre des Comptes de Dijon, plus de deux mille titres concernant uniquement notre Province.

Les Comtois réclamèrent dans le temps, mais la chambre des Comptes de Dole ayant été supprimée et transférée à Lille en Flandre, la poursuite cessa; cette chambre fut de nouveau rétablie à Dole; il fallut donc encore faire voyager les papiers, et l'on sait combien de pareils transports leur sont funestes.

Les greffes des siéges inférieurs sont dans un état plus déplorable, les guerres et les pestes ont désolé cette Province, au commencement du dix-septième siècle, et y ont occasionné de si grandes dévastations, qu'on auroit peine à trouver dans les greffes des bailliages quelque acte antérieur à l'année 1640.

Il n'en étoit pas ainsi des archives de l'archevêché, de l'église métropolitaine, et de celles de quelques autres abbayes où l'on avoit conservé des titres très-anciens, malheureusement la dernière révolution que nous venons d'éprouver les a dispersés et en partie anéantis.

1459.

Pierre de Gevigney *et Pierre de* Gy.

La maison de Gevigney, noble de nom et d'arme, a fourni quatre chevaliers à la confrérie de St.-Georges; le premier en 1461, et le dernier en 1548; ce fut vers ce temps qu'elle se fondit dans la maison de Pointe, également noble et ancienne, dont le chef actuel est M. Charles de Pointe, marié à mademoiselle Buzon de Champdhivers.

Pierre de Gy fut le dernier d'une ancienne maison de nom et d'arme, long-temps illustre au Comté de Bourgogne. En 1478 il étoit inspecteur et contrôleur des bans et arrières bans de cette Province.

J'ai pensé qu'on ne liroit pas sans intérêt les détails que donne M. Courchetet sur cette ancienne milice nationale.

» Le ban, dit-il, étoit une répartition de quatre-cents
» chevau-légers sur tous les fiefs du Comté de Bourgogne,
» fait sur l'expression des revenus que chaque Seigneur de
» fief en avoit déclaré, dressé l'an 1614, sur ordre des Ar-
» chiducs, par des commis du Parlement et de la noblesse. »

Le revenu des fiefs pouvoit être de près de 600,000 fr., dont la noblesse donnoit le dixième pour l'entretien de quatre cents chevaux pendant six semaines.

Le revenu des fiefs du ressort de Vesoul, les terres de Luxeuil et de Vauvillers y comprises, étoient de 162,876 fr., et fournissoient cent dix-huit chevau-légers. Ceux du ressort de Gray étoient de 88,509 fr., et fournissoient soixante-trois chevaux, et les revenus du ressort de Baume étoient de 42,600 fr., et fournissoient vingt-neuf chevaux.

Ainsi tous les revenus des fiefs du bailliage d'Amont, étoient de 293,401 fr., et fournissoient deux cents dix chevaux.

Celui d'Aval avoit sept ressorts, savoir : Montmorot, de 40,877 fr. de revenu, fournissoit vingt-neuf chevaux.

Orgelet, de 33,499 fr. de revenu, fournissoit vingt-quatre chevaux. Poligny, de 16,010 fr. de revenu, fournissoit douze chevaux. Arbois, de 5,513 fr. de revenu, fournissoit quatre chevaux. Pontarlier, de 6,350 fr. de revenu, fournissoit cinq chevaux, et la terre de St.-Claude, de 2,423 fr. pour deux chevaux. Tous les revenus du bailliage étoient de 154,445 fr., et fournissoient cent trente chevaux.

Au bailliage de Dole, qui avoit trois ressorts, le premier de ce nom, avoit 52,487 fr. de revenu, et fournissoit trente-huit chevaux.

Ornans, de 32,836 fr. de revenu, en fournissoit vingt-quatre, et Quingey, de 22,882 fr. de revenu, fournissoit dix-sept chevaux.

Les revenus de ces trois ressorts étoient de 108,250 fr. et fournissoient septante-neuf chevaux.

Ainsi la somme totale étoit de 556,051 fr., qui fournissoient quatre cents deux chevaux, payés sur le pied de plus de soixante fr. par mois.

Le catalogue de ces fiefs étoit déposé par ordre alphabétique, quant anx terres qui fournissoient les chevaux, mais non pas quant à celles qui servoient d'aides.

Voici le détail du ban de l'année 1629, extrait de la pièce originale enregistrée aux actes publics de la Chambre des Comptes de Dole.

1.° Le ressort de Vesoul, les terres de Luxeuil et Vauvillers comprises.

Amoncourt tenu par Adam de Renach, 500 fr. de rente, fournira un cheval léger; il sera aidé pour le service de six

semaines, de 30 fr., par Jeanne-Baptiste de Ferrières, femme du sieur de Marenches, pour ce qu'elle tient à Chargey, et qui est de 300 fr. de rente. Plus de 20 fr. pour ce qui est tenu audit Chargey, par les héritiers de François Sonnet, et qui est de 200 fr. de rente. *Item* de 5 fr. pour ce que Marc de Thomassin tient à Port-sur-Saône, et qui est de 50 fr. de revenu. *Item* 2 fr. pour ce que le sieur de Chalay tient à Grattery, déclaré de 20 fr. de rente. *Item* pour ce que tient ledit sieur à Clan, 3 fr. pour 30 fr. *Item* pour ce que tient à Ferrières Claude d'Aigremont, 10 fr. pour 100 fr. de rente. *Item* 6 fr. pour ce que tient à Noidans-le-Ferroux, damoiselle Claudine Saulget, pour 80 francs de rente. *Item* 30 gros pour tout ce que tient à Montoille François-Charles Sonnet, pour 25 fr. de rente *Item* 30 gros pour ce que tient à Poncey Nicolas de Lavey, et qui est de 25 fr. de rente.

Aros et Bourcières tenu par Hardouin de Beaujeux, Seigneur de Montet, et qui est de 1010 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé de 40 fr., pour Artau-Fontaine qu'il possède, et qui est de 400 fr. de rente.

Athesans tenu par madame de Cousignon, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé de 40 fr., pour Falon tenu par Antoine de Grandmont, de 400 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour ce que tient audit Falon le sieur de Raincourt, qui est de 150 fr. de rente. *Item* de 6 fr. pour ce que tient François de Casenat à Pont-sur-Lognon, et qui est de 50 fr. de revenu.

Avanne tenu par M. d'Aumont, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé de 40 fr., pour ce que tient à Amaigney Etienne de Jouffroy, et qui est de 400 fr. de rente.

Audeux tenu par Jean-Baptiste Varin, fils d'Etienne Varin, vivant en 1615, de 400 de rente, fournira un cheval léger aidé de 30 fr., pour ce que tient à Recologne Fréderic de Chavirey, et qui est de 300 fr. de rente. *Item* de 40 fr. pour ce que tient à Pelousey Jean Malarmey, et qui est de 400 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour ce que tient à Pelousey, Antoine Chapuis, et qui est de 200 fr. de rente.

Avilley, Mondon, Courchaton, Val-de-Mont-Martin, Cendrey, Pirey et Romain, tenus par M. d'Achey et qui est de 3220 fr. de rente, fourniront deux chevaux légers.

Beuveuges tenu par M. de Beuveuge, et qui est de 1500 fr. de revenu, fournira un cheval léger.

Bougey tenu par madame de Ray, et qui est de 1200 fr. de revenu, fournira un cheval léger aidé de 12 fr., pour ce que tiennent à Grignoncourt les héritiers de Martin de Villers, et qui est de 120 fr. de rente.

Bourbevelle tenu par Antoine de Vy, de 430 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé de 10 fr. pour ce que tient audit lieu Chretienne de Salenans, de 100 fr. de rente, plus de 22 fr. pour ce que tiennent à Rancevelles les héritiers de Martin Devillers, plus 2 fr. pour ce que tient à Bourbevelle, Jonvelle et Bodoncourt, madame d'Oiselet, et qui est de 20 fr. de rente. *Item* de 4 sous pour ce que tient à Ranzevelle, Marie Bressand, pour 2 fr. de rente, *Item* de 24 fr. pour ce que tient à Montcour Guillaume Vernerey, pour 240 fr. de rente. *Item* pour ce que tient à Magnoncourt François Thiery, 10 fr. pour 100 de rente. *Item* 15 fr. pour ce que tient à Demangevelle Jean de Lambinet pour 150 fr. de rente. *Item* pour ce que tient

en

en ce dernier lieu, Aymond de Myon, 6 fr. pour 60 fr. de revenu. *Item* 2 fr. pour ce que tient Antoinette de la Jonchière, à Cuve pour 20 fr. de rente, aussi dame de Magny.

Breurey et Fleurey tenus par la dame de Breurey-d'Andelot pour 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Bourguignon-les-Morey tenu par la Duchesse d'Elbœuf et la dame de Sevignon, de 1400 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Buthier tenu par François de Scey, de 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Cendrecourt tenu par la dame de Cendrecourt, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 10 fr. pour ce que tient à Vougecourt le sieur Devillers, de 100 fr. de rente. *Item* de 7 fr. et demi pour ce que tient à Corravillers et Ronchamp Elisabeth de Courbessain, pour 75 fr. de rente. *Item* de 4 fr. 4 s. pour ce que tient à Hurecourt mademoiselle Dancier, de 42 fr. de rente. *Item* 6 fr. pour ce que tient à Belfaye le sieur de Morvillers, de 60 fr. de rente. *Item* 3 fr. pour ce que tiennent à Citers Marguerite et Huguette de Grammont, pour 30 fr. de rente.

Chalezeule tenu par Pierre de Watteville, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour ce qu'il tient audit lieu, déclaré de 200 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour ce que tient audit lieu J. B. Varin, pour 100 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour ce que tient à Thise Etienne de Geoffroy, pour 120 fr. de rente. *Item* 20 fr. pour ce que tient audit lieu M. de Traves, pour 200 fr. de rente.

Chatillon-Guyotte et Vellefaux tenus par le Seigneur

Gaspard de Grammont, fourniront deux chevaux légers pour 3000 fr. de rente.

Chatenoy, tenu par la dame de Senecey, pour 1100 fr. de rente, un cheval léger, aidé pour ce que tient à Genevreuille, Antoine de Thomassin, de 20 fr., pour 200 fr. de rente.

Chauvirey, tenu par les héritiers du sieur de Chatelet, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce que tient à Chauvirey-le-Chatel, Jean Lulier, docteur ès droits, de 400 fr. de rente. *Item* de 25 fr., pour ce que tient à Ouges, Gerard de Thon, pour 250 fr. de rente *Item* de 6 fr., pour ce que tient à Prégney, Pierre d'Augicourt, pour 60 fr. de rente. *Item* de 2 fr., pour ce que tient à Narvezin madame de Villers-Chemin, pour 20 fr. de rente.

Chaux, tenu par la Marquise de Villars, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour ce que tient à Montarlot, Thomas Nardin, pour 500 fr. de rente; plus, de 30 fr., pour ce que tient à Tresilley, Pierre Deschamps, pour 300 fr. de rente.

Chemilly, tenu par Louise d'Andelot, femme du sieur de Viltz, pour 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce que tient à Raze, Pierre Girardot, pour 300 fr. de rente.

Cintrey, Morey et la Rochelle, tenus par le Comte de Champlitte, de 1800 fr. de rente, fourniront deux chevaux légers, aidé de 70 fr., pour ce que tiennent à Chauvirey les héritiers du procureur Lorillard, pour 700 fr. de rente. *Item* de 6 fr., pour ce que tient à Autrey le docteur Lulier, pour 60 fr. *Item* de 3 fr. et 12 s., pour ce que tient à Morey, Pierre d'Augicourt, pour 36 fr. de rente.

CHEVROZ, tenu par Louis de Scey, pour 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce que tient à Marchaux par le colonel Gaucher, pour 300fr. de rente.

CONFLANDEY, tenu par madame de Ray, fournira un cheval léger, pour 1200 fr. de rente, aidé de 20 fr., pour ce que tient à Valleroy-les-Port-sur-Saône, Jacques de Ferroux, pour 200 fr. de rente.

CORCELLES, tenu par les héritiers de Melchior de Chaffoy, de 400 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 24 fr., pour ce qu'ils tiennent à Mugnans de 240 fr. de rente. *Item* pour ce que tient à la Barre, Michel d'Armonville, de 5 fr., pour 50 fr. de rente. *Item* de 23 fr., pour ce que tient à Gesans, Claude de Constable, pour 230 fr. de rente. *Item* 19 fr., pour ce que tiennent à Bouhans, les pères Jésuites, pour 190 fr. de rente. *Item* de 20 fr., pour ce que tient à Velleperrot, le sieur Jacquinot, pour 200 fr. de rente.

CROMARY, tenu par la Comtesse de St.-Amour, de 900 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour la Vaivre tenue par la dame de Ray, pour 500 fr. de rente.

CUBRI et CUBRIAL, tenu par Desle de Moutier, pour 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour ce qu'il tient à Nans, pour 200 fr. de rente. *Item* de 3 fr., pour ce que tiennent à Autrey, les héritiers de Claude Labbey, pour 30 fr. de rente. *Item* de 3 fr., pour ce que tient à Adrisans, Claude de Crosey, pour 30 fr. de rente. *Item* 38 fr., pour ce que tient à Adrisans, Gondenans, et Bougnon, mademoiselle Marguerite de Laviron, pour 380 fr. de rente. *Item* de 5 fr., pour ce que tient à Chassey, Philibert Peret, pour 50 fr. de rente. *Item* de 4 fr., pour ce

que tiennent à Chassey les héritiers de Jeanne de Chassagne, pour 40 fr. de rente.

Flagey et Noidans, tenus par la Marquise de Villars, de 2000 fr. de rente, fourniront deux chevaux légers, aidé de 22 fr., pour ce que tient à Noidans le président de Mercey, pour 220 fr. de rente. *Item* pour 5 fr., pour ce que tient à Noidans le sieur Jacquinot, pour 50 fr. de rente. *Item* 5 fr. 16 s., pour ce que tient à Noidans le sieur Terrier, pour 58 fr. de rente. *Item* de 15 fr., pour ce que tient à Noidans, Marie Barressol, pour 150 fr. de rente. *Item* pour ce que tient à Noidans et Villersexel, Gaspard Outhenin, 2 fr. pour 20 fr. de rente. *Item* de 2 fr. pour la grange d'Aigrevau, tenue par les héritiers d'Etienne de Mesmay, pour 20 fr. de rente. *Item* 8 fr., pour ce que tient à Noidans, Nicolas de la Rochelle, pour 80 fr. de rente.

Fondremeent, tenu par Gaspard de Grammont, pour 1400 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Frasnoy, tenu par les sieurs d'Haraucourt et de Vaudrey, pour 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce que tient à Calmoutier, François Sonnet, pour 300 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce que tient à Auxon et Vesoul, Gaspard Outhenin, pour 100 fr. de rente. *Item* 30 fr., pour ce que tient à Auxon, Nicolas Sonnet, pour 300 fr. de rente. *Item* 2 fr., pour ce que tient à Vaivre, Claude Renard, pour 20 fr. de rente.

Frotey, tenu par Adrienne d'Andelot, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce que tient audit lieu Antoine de Salives, pour 300 fr. de rente. *Item* 20 fr., pour ce que tient à Auxon, Gresson, Vaivre et Navenne, le lieutenant Jacquinot, pour 200 fr. de rente. *Item*

5 fr., pour ce que tient à la Rochelle ledit lieutenant, pour 50 fr. de rente. *Item* 3 fr., pour ce que tient à Vesoul l'avocat Cordemoy, de 30 fr. de rente. *Item* 3 fr., pour ce que tient à Vaivre, Marguerite Faitres, femme d'Etienne Bonnot, postulant à la Cour souveraine de Parlement, pour 30 fr. de rente. *Item* de 30 gros, pour la maison tenue à Vesoul par Guillemette Huguenet, pour 25 fr. de rente. *Item* de 4 fr., pour ce que tient à Vesoul ladite Guillemette, de 40 fr. de rente. *Item* de 7 fr. 4 s., pour ce que tient à Vaivre et Vesoul, Jacques Jannot, de Vesoul, pour 72 fr. de rente. *Item* de 48 s., pour ce que tiennent à Vesoul, François et Pierrette Damedor, pour 24 fr. de rente. *Item* de 24 s., pour ce que tiennent à Frotey les mêmes déclarés de 21 fr. de revenu. *Item* de 36 s., pour ce que tient à Vaivre, Gaspard Outhenin, pour 18 fr. de rente.

Genevrey, tenu par Susanne de Vy, femme du capitaine Ambrosio de Vigna, de 600 francs de rente, fournira un cheval léger, aidé de 10 francs pour ce que tient à Villers-Port pour 100 francs de rente. *Item* 20 francs pour ce que tient audit lieu. Jean Racle, de Luxeuil, pour 200 francs de rente. *Item* de 16 francs pour ce que tient à Baudoncourt François et Pierrette Damedor, pour 160 francs de revenu. *Item* de 7 francs pour ce que tient à Esquevilley Marguerite de Thon, pour 70 francs de revenu. *Item* 12 francs pour ce que tient audit lieu, Antoine de la Jonchière, pour 120 francs de rente. *Item* 10 francs pour ce que tient audit lieu. Antoine de Myon, pour 100 francs de rente. *Item* pour ce qu'a à Genevreuil Antoine de Montangon.

Gesier, Magny, Chambornay et Bregilles, tenus par Claude Deschamps, de 963 fr. 8 gros de rente, fournira un

cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce qu'il tient à Courbey, ressort de Gray, pour 300 fr. de rente. *Item* 12 fr. 12 s pour ce qu'il tient à Baumotte de 126 fr. de rente.

Gevigney et Mercey, tenus par les héritiers du sieur de Richecourt-Cicon, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr. pour ce qui tient auxdits lieux, François-Charles Sonnet, pour 300 fr. de rente. *Item* de 45 fr. pour ce que tient à Marcey, Gevigney, Amance et Rose-Charles de Conflans, pour 150 fr. de rente.

Gevigney et Marcey, tenus par madame de Tavannes, de 2650 fr. de rente, fourniront deux chevaux légers.

Gouhenans, tenu par l'héritier de Claudine de Plaine, fournira pour 1200 fr. de rente, un cheval léger, aidé de 2 fr., pour ce qui est tenu audit lieu par Adrien de Mongin, pour 20 fr. de rente. *Item* de 2 fr. pour ce que tient Nicolas Mérey et Barbe Perrin, sa mère, de 20 fr. de rente. *Item* de 5 fr. pour ce que tient à Lantenans Marguerite Grégoire, veuve de Gaspard Durand, de Vesoul, pour 50 fr. de rente. *Item* 3 fr. pour ce que tient à Faimbes Jean Guyot de Maiche, pour 30 fr. de rente.

Grandvelle, Perrenot et Vaux, tenus par la Comtesse de St.-Amour, les deux premiers de 800 fr. de rente, et les Vaux de 600 fr. fourniront un cheval léger.

Granges tenu par le Duc de Vurtemberg, do 10,000 fr. de rente, fournira sept chevaux légers.

Granges, tenu par madame de Ray, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce que tient à Granges, les Seigneurs de Vorges et de Ceroz, pour 400 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour ce que tient à Accolans Jean Daroz, pour 120 fr. de rente.

Grammont, tenu par Antoine de Grammont, de 1100 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce que tient audit lieu Claude de Grammont, pour 300 fr. de rente.

La Roche, tenu par Abraham du Hautois, pour 1200 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 15 fr., pour ce que tient à Rigney Charles Maréchal, citoyen de Besançon, pour 150 fr. de rente.

Laumont et Neuvelle, tenus par dame Lucrèce d'Orsans, fourniront un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce qu'elle tient à Lambrey, de 300 fr. de rente.

Lavilleneuve, tenu par le Comte de Cantecroix, de 2400 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidé de 18 fr. 6 ſ, pour ce que tiennent à Saulx, Chatenet et Bouvans, Lazare de Lothier et Catherine de Guillet, sa femme, pour 183 fr. de rente. *Item* de 12 gros pour ce que tient audit Saulx Baltazard Mercier, pour 10 fr. de rente. *Item* de 24 ſ pour ce que tient à Saulx, Velleroy et la Maize, le sieur de Chassey, pour 12 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour ce que tient à Servigney Jean Racle, de Luxeuil, pour 100 fr. de rente.

Lieffrans, tenu par Philiberte de Vy, pour 761 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce que tient à Rozey, Louis de Baron, pour 300 fr. de rente. *Item* de 8 fr. pour ce que tient à Fondrement demoiselle Claudine de Tourney, pour 80 fr. de rente. *Item* de 2 fr. pour ce que tient à Panessières Jacques-Antoine de Grammont, pour 20 fr. de rente. *Item* de 24 s. pour ce que tient à Mailley M. Demandre, le vieux, pour 12 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour ce que tient à Charioy le Comte

de Cantecroix, pour 150 fr. de rente. *Item* de 3 fr. pour ce que tiennent à Mailley les héritiers de feu François Sonnet, pour 36 fr. de rente.

LONGEVELLE, tenu par les sieurs de Franquemont, pour 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce que tient aux Esnans, l'héritière du sieur de Lignéville, pour 300 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce que tient à Villers-Sexel Guillaume de la Vigne, déclaré de 100 fr. de rente. *Item* de 18 s, pour ce que tient audit Villers François Grégoire, pour 9 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce que ledit Grégoire tient à Borrey, pour 60 fr. de rente. *Item* de 3 gros pour ce que tient audit Villers, Jacques Guidard, pour 30 gros de rente. *Item* de 9 fr., pour ce que tiennent à Borrey, François et Pierrette Damedor, pour 90 fr. de rente. *Item* de 5 gros, pour ce que tient à Lantenans, Françoise Henrion, femme de Claude Bourdot, docteur ès droits, pour 3 fr. 10 gros de rente. *Item* de 18 fr., pour ce que tient à Rougemont Marguerite Lulier, pour 180 fr. de rente. *Item* pour 4 s, pour ce que tient à Rougemont, Philibert Chaulet, pour 2 fr. de rente. *Item* de 8 fr., pour ce que tient à Montureux Pierre Duhou, pour 80 fr. de rente.

MAIZIÈRES, BOULT et BOUSSIÈRES, tenus par le Comte de Cantecroix, savoir : Maizières et Boult, de 1200 fr. de rente, et Boussières de 300 fr., fourniront un cheval léger.

MAILLERONCOURT, tenu par Antoine de Vy, de 500 fr., fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce qu'il a à Senoncourt et Contréglise, pour 400 fr. de revenu. *Item* de 30 fr., pour ce qu'il a à Chassey, pour 300 fr. de rente. *Item* 28 fr. pour ce qu'il a à Poncey, pour 280 fr. de rente.

MAILLEY,

Mailley, tenu par madame d'Andelot, de 900 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce qui est tenu à Mailley, par le sieur de Cleron, pour 400 fr. de rente. *Item* de 6 gros, pour ce qui est tenu audit lieu par Marc de Thomassin, pour 5 fr. de rente.

Mélincourt, tenu par Philibert de Charmoille, pour 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour ce que tient audit lieu le Comte de Fontenoy, pour 200 fr. de rente. *Item* de 45 fr. pour ce qu'a à Francalmont l'avocat d'Amont, pour 450 fr. de rente. *Item* de 3 fr. 12 s, pour ce qu'a audit Melincourt, Adam Roussel, pour 36 fr. de rente. *Item* de 4 fr., pour ce qu'a à Buffignecourt, Pierre du Houx, de 40 fr. de rente.

Melizey, tenu par Antide de Grammont, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour ce que tiennent audit lieu, les héritiers de feu le sieur de Blictersvick, de 300 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour ce que tient à Faucogney et lieux circonvoisins, la demoiselle d'Ancier, pour 130 fr. de rente. *Item* de 12 fr., pour ce qu'a à Faucogney, Adam de St.-Mauris, pour 120 fr. de rente. *Item* 5 fr., pour ce qu'a à Servance, Claude-Balthazard Mercier, pour 50 fr. de rente.

Melin, tenu par M. Guillaume de Falletans, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 6 s., pour ce qu'il a à Combeaufontaine, pour 3 fr. de rente. *Item* de 40 fr., pour ce qu'a à Charmes-St.-Vaubert, le sieur de Gastel, pour 400 fr. de rente. *Item* de 8 fr., pour ce qu'a audit lieu demoiselle Elizabeth de Salives, pour 80 fr. de rente. *Item* de 81 fr. 16 s, pour ce qu'a audit lieu Antoine de Salives, pour 88 fr. de rente. *Item* pour ce qu'a ledit

sieur de Salives à Combeaufontaine, 13 fr. pour 130 fr. de rente.

Menoux, tenu par le sieur de Montrichier, pour 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé de 5 fr. et demi, pour ce qu'a à Vauchoux, demoiselle Guillemette Droz, femme de François de Mascon sieur d'Esboz, pour 55 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce qu'a à Vaivre, Jean Lullier, pour 100 fr. de rente. *Item* 22 fr., pour ce qu'ont à Echenoz-la-Meline, les héritiers de François Sonnet, pour 120 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce qu'a à Auxon, le sieur de Taxis, allemand, pour 100 fr. de rente. *Item* de 42 s, pour ce qu'a à Colevon, Jean Rousselet, pour 21 fr. de rente. *Item* de 6 fr. 16 s, pour ce que tient à Colombier le susdit sieur, pour 68 fr. de rente.

Miserey et Pirey, tenus par François de la Tour, de 1400 fr. de rente, fourniront un cheval léger.

Molans, tenu par Pierre de Macon, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 35 fr., pour la Roche que tient Jean Racle de Luxeuil, pour 350 fr. de rente. *Item* 13 fr. 12 s, pour ce qu'a à Charmoille, Etienne de Montgenet, pour 136 fr. de rente. *Item* de 25 fr., pour ce qu'a à Epenoux, Antoine de Salives, déclaré de 250 fr. de rente. *Item* de 6 fr., pour ce qu'il tient à Colombier et Essernay, pour 60 fr. de rente. *Item* de 36 fr., pour ce qu'a à Villersexel le sieur de Salives, pour 18 fr. de rente.

Montmartin et la Joux-de-Rognon, tenu par M. de la Baume, de 2200 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidé de 40 fr., pour ce qu'ont à Gouhelans les héritiers du sieur de Chalay, pour 400 fr. de rente.

Mondorey, tenu par Clément de Thomassin, de 600 fr.

de rente, fournira un cheval léger, aidé de 45 fr., pour ce qu'ont à Janey les héritiers du sieur de Janey, pour 450 fr. de rente. *Item* de 5 fr., pour ce qu'a Equevilley Guy de Morel, pour 50 fr. de rente. *Item* 5 fr., pour ce qu'a audit lieu Edmond de Myon, pour 50 fr. de rente. *Item* 14 fr., pour ce que tient à Contréglise Pierre du Houx, pour 140 fr. de rente. *Item* 32 s, pour ce qu'a à Ovanche, Jeanne-Baptiste de Ferrières, pour 16 fr. de rente.

Moncley, tenu par François de la Tour, pour 3000 fr. de rente, fournira deux chevaux légers.

Montjustin, tenu par François Thierry, fournira un cheval léger, pour 600 fr. de rente, aidé de 15 fr., pour ce qu'a audit lieu demoiselle Elizabeth de Salives, pour 150 fr. de rente. *Item* 20 fr., pour ce qu'elle a encore audit lieu pour 200 fr. de rente. *Item* de 8 fr., pour ce qu'elle a audit lieu et à Villette. Georges de Villette, pour 80 fr. de rente. *Item* de 4 fr., pour ce qu'a à Montussaint Jean-Baptiste Rousselet, pour 40 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce qu'a à Autoison, demoiselle Elizabeth Demandres, pour 100 fr. de rente. *Item* 21 fr. 8 s, pour ce qu'a à Cerf, Marc de Salives, pour 214 fr. de rente. *Item* 2 fr., pour ce qu'a à Villersexel, Jean Loiseau, pour 20 fr. de rente.

Montagu, tenu par le Comte d'Ortembourg, de 1300 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Montureux-les-Baulay, tenu par les héritiers du sieur de Janey, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce qu'ont audit lieu les héritiers du feu sieur de St.-Martin, pour 300 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour ce que tient à Salles, François Thierry, pour 300 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce qu'ont à Montureux

les héritiers du sieur de Blicterswick, pour 100 fr. de rente.

MONTBOILLON, tenu par Jean de Thomassin sieur de Velleperrot, pour 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce que tient à Pin et à Emagny, François de Scey, pour 400 fr. de rente.

MONTFAUCON, tenu par le Prince d'Orange, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 60 fr., pour Reaulmont, par lui tenu au ressort d'Ornans, pour 600 fr. de rente.

NOIRONTE, tenu par le sieur de Menoux, lieutenant d'Amont, pour 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce qu'a à Malans M. le conseiller Bereur, pour 400 de rente, plus, 18 fr., pour ce qu'a à Pelousey demoiselle Dancier, pour 180 fr. de rente.

NANS, paroisse de Cuse, tenu par Ambroise Précipiano, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 15 fr., pour ce qu'a à Mesandans et Romain, le même Seigneur, pour 150 fr. de rente. *Item* de 25 fr., pour ce qu'il tient à Rougemont, pour 250 fr. de rente. *Item* de 15 fr., pour ce qu'a à Chassey et Couchey, Rémond d'Iselin, pour 150 fr. de rente.

OLANS, tenu par M. d'Andelot, de 2000 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidé par 8 fr., pour ce que tient à Montbozon, Thiénans, Fontenoy et Bouhans, Marguerite de Laviron, pour 80 fr. de rente. *Item* de 8 fr., pour ce qu'ont à Montferney et Montagney-sur-l'Oignon, François, Marguerite et Anne Balland, pour 80 fr. de rente. *Item* de 25 fr., pour ce qu'a à Guiseules, Gerard de Rosières, pour 250 fr. de rente. *Item* 2 fr., pour ce qu'ont

les pères Jésuites à Bouhans, pour 20 fr. de rente. *Item* 20 fr. 8 ʃ, pour ce qu'a à Chassey, Thieffrans, Rougemont et Romain, Pierre de Mathay, pour 204 fr. de rente.

ORICOURT et LE VERNOIS, tenu par madame d'Oiselet, savoir : le premier de 1600 fr., le Vernois de 400 fr., fourniront deux chevaux légers, aidé de 12 fr., pour ce qu'a à Borrey, Jean Tranchant, postulant à Vesoul, pour 120 fr. de rente. *Item* de 2 fr., pour ce qu'a audit lieu Georges de Vesoul, pour 20 fr. de rente. *Item* 6 fr., pour ce qu'a audit lieu Catherine Garnier, veuve de Claude Leblanc, pour 60 fr. de rente. *Item* 60 fr., pour ce que tient à Vy-les-Evans, le Baron de Franquemont, pour 600 fr. de rente.

PORT-SUR-SAÔNE, tenu par l'Archevêque de Besançon, de 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

PURGEROT, tenu par Pierre de Chaffoy, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 35 fr., pour ce qu'a à Augicourt, Marcey et Gevigney, Pierre d'Augicourt, de 360 fr. de rente. *Item* 20 fr., pour ce que tient auxdits lieux Fernande d'Augicourt, pour 200 fr. *Item* de 10 fr., pour le four dudit Augicourt, tenu par Pierre d'Augicourt, pour 100 fr. de rente. *Item* 10 fr., pour le moulin dudit lieu, tenu par le même, pour 100 fr. de rente.

RUPT, tenu par M. de St.-Georges, de 5000 fr. de rente, fournira quatre chevaux légers, aidé de 15 fr., pour ce qu'ont audit lieu Claude d'Amandre, le vieux et le jeune, pour 150 fr. de rente. *Item* de 30 s., pour ce qu'a à Andre-Moulin, le même, pour 15 fr. de rente. *Item* de 28 fr., pour ce qu'a à Soing ledit sieur, pour 285 fr. de rente. *Item* de 6 fr., pour ce qu'a audit Rupt, demoiselle Catherine de Thon,

pour 51 fr. de rente. *Item* 7 fr., pour ce qu'a audit Rupt, Antoine Gillot, pour 70 fr. de rente.

Ronchamps, tenu par le sieur Truxiz, allemand, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce que tient à Courbesain dame Chrétienne de Courbesain, pour 400 fr. de rente. *Item* de 20 fr., pour ce qu'a à Dampvalley, demoiselle Elizabeth de Salives, pour 200 fr. de rente.

Roche-sur-Linotte, tenu par les héritiers de Gaspard de Grammont, sieur de Châtillon-Guyotte, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour ce qu'a à Auxon, Claude-Antoine Buson, pour 500 fr. de rente. *Item* de 11 fr., pour ce que tient à Cendrey et Rougemont, et autres lieux, le sieur de Brecey, de 110 fr. de rente. *Item* de 4 fr. et demi, pour ce qu'a à Montbozon Jean de Sacqueney, pour 45 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce qu'ont audit lieu les Jésuites, pour 100 fr. de rente.

Rougemont et Noidans, tenus par le Marquis de Varambon, Rougemont, valant 2000 fr. et Noidans 600 fr., fourniront deux chevaux légers.

Raincourt et Betoncourt, tenu par le sieur Pierre de Vesoul, de 400 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 14 fr., pour ce qu'il a à Raincourt, qu'il a acquis du sieur de Gastel, pour 140 fr. de rente. *Item* 3 fr., pour ce qu'a à Aboncourt, Charles Sonnet, pour 30 fr. de rente. *Item* 8 fr., pour ce qu'a à Betoncour-sur-l'Amance, Jean Lulier, pour 80 fr. de rente. *Item* 10 fr., pour ce qu'a à Aboncourt et Gesincourt, le sieur Orillard, de 100 fr. de rente. *Item* 6 fr., pour ce que le même tient audit lieu pour 60 fr. de rente. *Item* 2 fr. 2 s., pour ce qu'a à Gevigney

et Mercey, Antoinette de la Jonchière, pour 21 fr. de rente. *Item* d'un gros et demi, pour ce qu'a auxdits lieux François-Charles Sonnet, pour 16 gros de rente. *Item* 24 s., pour ce qu'a à Molay, Pierre de Lanant, pour 12 fr. de revenu. *Item* 40 fr., pour ce qu'a à Rosières le sieur Jacquinot, pour 400 fr. de rente. *Item* de 5 fr., pour ce qu'a à Nervesain le sieur procureur Lorillard, pour 50 fr. de rente.

St.-Remy, tenu par dame Marie de Robles, de 1400 fr. de rente, fournira un cheval léger.

St.-Loup, tenu par le Marquis de Coublans, de 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

St.-Boing, tenu par Christophe de Cul, pour 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 12 fr., pour ce que tient à Lanant le Seigneur dudit Lanant, pour 120 fr. de rente. *Item* de 25 fr., pour ce qu'a à Lambrey le Baron de Soye, pour 250 fr. de rente. *Item* 6 fr., pour ce qu'a à Purgerot Antoine de Vy, pour 60 fr. de rente. *Item* 20 fr., pour ce qu'a à Magny, Antoinette de la Jonchière, pour 200 fr. de rente. *Item* 10 fr., pour ce qu'a à Vauconcourt le sieur d'Harancourt, pour 100 fr. de rente. *Item* 12 fr., pour ce qu'a à Levrecey, François Sonnet, pour 120 fr. de rente.

Scay, tenu par le Comte de Cantecroix, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 3 fr., pour ce qu'a à Neurey madame de Ray, de 30 fr. de rente. *Item* de 6 fr., pour ce qu'a au val de Montmartin, Antoine Daroz, pour 60 fr. de rente. *Item* 3 fr., pour ce que tiennent à Tournans, François et Pierrette Damedor, pour 30 fr. de rente. *Item* de 5 fr. et demi, pour ce qu'a à Scay, Claudine-Françoise de la Rochelle, pour 55 fr. de rente. *Item* de 4

fr., pour ce que tient à Mésandans, Desle-de-Moutier, pour 40 fr. de rente. *Item* pour ce qu'a à Gouhelans et au Val-de-Montmartin, le sieur Duchatelet, de 30 fr., pour 300 fr. de rente. *Item* de 15 fr., pour ce que tient au val de Montmartin, le sieur de St.-Boing, pour 150 fr. de rente. *Item* 4 fr., pour ce qu'a à la Barre, Guy de Bougnon, pour 40 fr. de rente. *Item* 3 fr., pour ce que tient à Reigney, Jean Robelin, pour 30 fr. de rente. *Item* pour 9 fr. 4 s., pour ce qu'a à Mésandans, Adrien de Mésandans, pour 92 fr. de rente.

Senoncourt, tenu par M. Duchatelet, de 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Scey-sur-Saône, Chariey et Pusy, tenus par le Baron de Scey; Scey 4000 fr., Chariey et Pusy 1900 fr., fourniront quatre chevaux légers.

Sorans et Breurey, tenus par Adrien de Rosières, fourniront un cheval léger, pour ce qu'a à They, Senans et Ruhans, François Vigoureux, aidera de 25 fr. pour 250 fr. de rente.

Traves, tenu par Gaspard de Poligny, pour 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Velleroy, tenu par dame Béatrix de Grammont, de 100 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce que tient ladite dame à Vellechevreux, de 400 fr. de rente.

Vauvillers et Demangevelle, tenus par les Seigneurs de Vauvillers et de Bourbonne, de 9300 fr. de rente, fourniront 6 chevaux légers.

Vesoul, pour ce qui y est tenu par Philiberte d'Harcourt, femme

femme du sieur de Tavanne, de 1360 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Velle, tenu par Philibert de Poligny, fils de Gaspard de Poligny, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce que tient à Chassey, Adam de Rénach, pour 400 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour ce que tient à Lironcourt, Ovanches et dépendances, Gaspard de Lignéville, pour 300 fr. de rente. *Item* de 18 s., pour ce que tient à Bucey et prairies de Traves, le sieur de Chassey, de 9 fr. de rente. *Item* 4 fr. et demi, pour ce qu'a à Scey-sur-Saône, demoiselle Julienne Gros, à cause de Jean Caresmantrant, son fils, pour 45 fr. de rente. *Item* de 4 fr. 12 s., pour ce qu'a à Scey-sur-Saône, Antoine de Goussard, pour 48 fr. de revenu.

Vellechevreux et Mailleroncourt, tenu par Béatrix de Grammont, le premier de 600 fr. et le deuxième de 500 fr., fourniront un cheval léger, aidé de 20 fr., pour ce qu'a à Vellechevreux Antide de Laverne, pour 200 fr. de rente.

Velleguindry, tenu par Clériadus de Mont-St.-Ligier, pour 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., savoir : 25 fr. par Henry de Chassagne, et les autres 25 fr. par le docteur Péréal, son fils, et les Landry de Besançon, pour ce qu'ils tiennent comme héritiers de Jeanne de Chassagne, l'un et l'autre pour la moitié pour ce qu'ils ont à Montbozon, Talans, Labarre, Vandelans, Bonnales et dépendances. *Item* de 2 fr. pour ce que tient à Vellefaux, Nicolas de la Rochelle, pour 20 fr. de rente. *Item* 12 fr. 14 s., pour ce que tient à Echenoz le sieur de la Rochelle, pour 127 fr. de rente.

Villersexel et Amance, tenus par M. le Marquis de

Varambon, Villersexel, de 4000 fr., et Amance de 2000 fr., fourniront deux chevaux légers.

Vitrey, tenu par le sieur de Sorans pour 1200 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé de 7 fr. et demi pour ce qu'a audit lieu Pierre de Chaffoy, pour 75 fr de rente. *Item* de 4 fr. pour ce qu'a audit Vitrey et Chauvirey Pierre d'Augicourt, pour 40 fr. de rente.

Ressort de Gray.

Autrey, tenu par les héritiers de la Marquise de Villars, de 2500 fr. de rente, fournira deux chevaux légers.

Arc devant Gray, tenu par Clériadus de Vergy, Comte de Champlite, de 1200 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 8 fr., par ce qu'a à Autet Jean d'Andelot, pour 80 fr. de rente. *Item* de 9 fr. pour ce qu'a à Fretigney Marc de Thomassin, pour 90 fr. de rente.

Bast, tenu par Marguerite de Poligny, femme du sieur de Jousseaux, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr. pour 400 fr. de rente qu'a à Vadans le sieur de Montot. *Item* de 14 fr. pour ce qu'a à Montarlot ledit sieur de Montot, pour 140 fr. de rente, et 14 fr. pour ce qu'a à Achez et Larrest le sieur de Montot, pour 140 fr. de rente. *Item* de 24 fr. pour ce qu'a audit Larrest le sieur de Chevroz, pour 240 fr. de rente.

Beaujeu, tenu par la Comtesse de St.-Amour, pour 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé de 40 fr., pour ce qu'a à Montaigney Christophe de Cul, pour 400 fr. de rente.

Chantonnay, par le Comte de Cantecroix, de 2400 fr. de rente, fournira deux chevaux légers aidés de 64 fr. 6 gros,

pour ce qu'il a à Gy, Villers-les-Charcennes, Sauvigney, Mothey, Villers-Chemin et Ventoux.

Champlitte, tenu par Clériadus de Vergy, Gouverneur de Bourgogne, de 9000 fr. de rente, fournira cinq chevaux légers.

Choye, tenu par M. de Seroz, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé de 10 fr. pour ce qu'a à Vezet ledit sieur, pour 100 fr. de rente. *Item* de 50 fr. pour ce qui est tenu à Marnay par le Docteur Doroz, pour 500 fr. de rente.

Chargey, tenu par le Marquis de Listenois, de 1400 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Champvans, tenu par Henri de Villeneuve, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé de 25 fr. pour ce qu'a à Ancier, François Gauthiot, pour 250 fr. *Item* 20 fr. pour ce qu'a ledit sieur à Noiron, pour 200 fr. de rente. *Item* 5 fr. pour ce qu'a à Nantouard le sieur d'Ancier, de 50 fr. de rente. *Item* 21 gros et un sou pour ce que ledit sieur tient à Montot, de 18 fr. de rente. *Item* 3 fr. pour ce que ledit sieur tient à Ancier, pour 30 fr. de rente. *Item* 20 fr. pour ce qu'a à Leucourt Claudine Chappuis, pour 200 fr. de rente. *Item.* 12 gros pour ce qu'a à Chevigney Constance de Maranches, Docteur ès-droits, pour 10 fr. de rente. *Item* pour ce qu'a à St.-Julien Guillaume de Falletans, 6 gros pour 5 fr. de rente.

Cugney, tenu par Alexandre de Marmier, chevalier, Baron de Longvy, de 2000 fr. de rente, fournira deux chevaux légers aidés de 40 fr. pour ce qu'a ledit sieur à Betoncourt, pour 400 fr. de rente. *Item* de 30 gros pour ce qu'a ledit

sieur à Prantigny, pour 23 fr. de rente. *Item* de 35 fr. pour ce que ledit sieur a à Essertennes, pour 350 fr. de rente.

Dampierre, tenu par M. de Tavannes, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr. pour ce que le sieur Jean d'Andelot tient à Avrigney pour 200 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour ce qu'a à Fontenelle le sieur Baron d'Escrix, pour 130 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour ce qu'a à Mercey M. le Président de Mercey, de 120 fr. de rente.

Delain, tenu par le Baron de Rupt pour 900 fr. de rente, fournira un cheval léger aidé, de 50 fr. pour ce que tient à Mont-St.-Ligier, Brotte et Charantenay, Clériadus de Mont-St.-Ligier, pour 500 fr. de rente.

Echevannes, tenu par le sieur de Gastel, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr. pour ce que ledit sieur tient à Queutrey pour 400 fr. de rente. *Item* de 40 fr. pour ce que tient ledit sieur à Frasne-St.-Mamès, pour 400 fr. de rente.

Foedry et Queutrey, tenus par le sieur de Tavannes, de 900 fr. de rente, fourniront un cheval léger, aidé de 60 fr. pour ce que tient à Mantoche Clériadus de Vergy, Comte de Champlite, pour 600 fr. de rente.

Frasne, tenu par le Comte de Cantecroix, de 2400 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidés de 60 fr. pour ce que tient à Vereux, Dampierre, Autet et Eschay, le sieur de Thoraise, de 1000 fr. de rente.

Igny, tenu par le Comte de Montrevel, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 8 fr. pour ce qu'a

à Longevelle les héritiers du Comte de Charny, de 80 fr. de rente. *Item* de 26 fr. pour ce que tient à Sancey Adrien de Lassaut, pour 160 fr. de rente. *Item* de 2 fr. pour ce que tient à Fourg Philiberte de Groson, pour 20 fr. de rente. *Item* 6 s. pour ce que tient à Vandans le sieur de Butte, pour 3 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour ce que tient à St. Loup Jean de Fonvent, pour 100 fr. de rente.

Leffond, tenu par Clériadus de Vergy, de 1000 de rente, fournira un cheval léger, aidé de 23 fr. pour ce que tient à Tromarey Jean d'Andelot, pour 230 fr. de rente. *Item* de de 16 fr. pour ce que ledit sieur tient à Pesmes, pour 160 fr. de rente.

Lavoncourt, tenu par la Duchesse d'Elbeuf, de 1000 fr de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr. pour ce qu'a audit lieu Charles de Palud, pour 200 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour ce qu'a à Valloreille Vincent Jacquinot, pour 200 fr. de rente.

Mottey et Chancey, tenus par le sieur de Tavannes, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr. pour ce qu'a ledit sieur à Villefrancon, pour 500 fr. de rente. *Item* de 22 fr. pour ce que tient à Suaucourt Jean d'Andelot, pour 220 fr. de rente. *Item* 11 fr. pour ce qu'a à Suaucourt le sieur d'Andelot, pour 118 fr. de rente.

Marnay, tenu par le Duc de Pont-de-Vaux, de 3600 fr. de rente, fournira trois chevaux légers, aidé de 60 fr. pour ce que tient à Bougnon ledit Seigneur Duc, pour 600 fr. de rente.

Montot, tenu par Marc de Beaujeu, pour 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

MONTARLOT, tenu par Léonel d'Andelot pour 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 34 fr., pour ce qu'a à Sauvigney demoiselle Victoire de Plaine, de 340 fr. de rente. *Item* de 9 fr. pour ce qu'a à Vannes Jean - Baptiste Rousselet, pour 90 fr. de rente.

MONTUREUX, tenu par Antoine de Mandres, de 1800 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidé de 12 fr. pour ce qu'a à Battrant Antoine de Bouttechoux, pour 120 fr. de rente. *Item* de 43 fr. 8 *s*. pour ce qui est tenu à Cussey par ledit sieur Bouttechoux, pour 430 de rente. *Item* de 20 fr. pour ce que tient à Beaumotte François de Scey, pour 200 fr. de rente. *Item* de 16 fr. pour ce que tient à Leuley le sieur de Beaujeu, pour 160 fr. de rente.

OISELET, tenu par le Baron d'Oiselet, de 1600 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidé de 50 fr., pour ce que ledit sieur tient à Montarlot, bailliage de Vesoul, pour 500 fr. de rente. *Item* de 30 fr. pour ce que tient à Mont-les-Etrelles Jerôme Chaillot, pour 300 fr. de rente. *Item* 10 fr. pour ce que tient à Vellefrey le Seigneur dudit lieu, pour 100 fr. de rente. *Item* 11 fr. 4 *s*. pour ce que tient à Cresancey Jean de Thurey, pour 112 fr. de rente.

OIRIÈRES, tenu par le sieur d'Accolans, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr. pour ce qu'a à Angirey le Marquis de Listenois, pour 300 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour ce que tient en la maison du Bois ledit sieur Marquis de Listenois, pour 200 fr. de rente. *Item* 20 *s*. pour ce que tient à Poyan ledit sieur, de 200 fr. de rente. *Item* 10 fr. pour ce que tient à Pesmes ledit sieur, pour 80 fr. de rente. *Item* de 12 gros pour ce que tient à Chargey le sieur de Boine, pour 10 fr. de rente.

Pierrecourt, tenu par Catherine de Saux, de 480 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr. pour ce que tient à la Resie le sieur de Crecy, pour 300 fr. de rente. *Item* de 30 fr. pour ce qu'a au Trembloy ledit sieur, pour 300 fr. de rente. *Item* de 28 sous pour ce que tient à Chevigney-les-Pesmes, Denis Tricornot, de 14 fr. de rente. *Item* de 12 sous pour ce qu'a à Pesmes le sieur de Landriano, de 6 fr. de rente. *Item* de 13 fr. pour ce qu'a à Charentenay, Charles Rouhier, pour 130 fr. de rente.

Pesmes, tenu par la Marquise de St.-Martin, de 3000 fr. de rente, fournira deux chevaux légers.

Precey le Grand, tenu par le sieur......., de 900 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 16 fr. pour ce que tient audit lieu M. de Trestondans, pour 160 fr. de rente. *Item* de 32 fr. pour ce que ledit sieur tient à Suaucourt, pour 320 fr. de rente.

Ray, tenu par le Baron de Ray, de 8000 fr. de rente, fournira six chevaux légers.

Ruffey tenu par M. de Lemui, de 1300 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Raucourt, tenu par François de Grachaux de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 15 fr. pour ce que ledit sieur tient à Vollon, pour 150 fr. de rente, *Item* de 6 fr. pour ce qu'il tient à Farincourt, de 60 fr. de rente. *Item* de 6 fr. pour ce qu'a ledit sieur à Beaujeu, pour 60 fr. de rente. *Item* pour ce que tient ledit sieur à St.-Julien, comme mari de Françoise de Beaujeu, de 5 fr. pour 50 fr. de rente. *Item* de 4 fr. pour ce que ledit sieur tient à Francour, pour 40 fr. de rente. *Item* de 3 fr. 12 sous, pour

la grange de Grachaux tenue par ledit sieur, pour 30 fr. de rente. *Item* de 7 fr. pour ce que le Baron de Luz, tient à Orville, pour 70 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour ce que tient ledit sieur à Fontenelle, pour 200 fr. de rente.

Ray, tenu par Claude-Réné de Mont-Fort, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr. pour ce qu'a à Villers-Vaudrey, Antoine de Salives, de 200 fr. de rente. *Item* 10 fr. pour ce qu'a ledit sieur à Fleurey, pour 100 fr. de rente. *Item* 3 fr. 12 sous pour ce que tient à Betoncourt le sieur de Villers-Vaudrey, pour 36 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour ce que ledit sieur tient à Poyans, de 150 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour ce qu'a audit lieu Elisabeth de Salives, pour 150 fr. de rente. *Item* de 25 fr. pour ce qu'a à Lavoncourt, Claude-Réné de Montfort, de 250 fr. de rente.

Saint-Loup, tenu par la Comtesse de Saint-Amour, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé 8 fr. pour ce qu'elle tient à Essertenne, pour 80 fr. de rente. *Item* de 5 fr. pour ce qu'elle a à Dampierre, de 50 fr. de rente. *Item* de 40 fr. pour ce que tient à Vellemoz le Seigneur dudit lieu, de 400 fr. de rente. *Item.* de 24 fr. pour ce que le sieur Duchatelet tient à Citey, pour 240 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour ce qu'a à St. Julien le sieur de Falletans, pour 100 fr. de rente.

St.-Julien, tenu par le sieur de Novillars, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr. pour tout ce que tiennent à Aubigny les héritiers de Nicolas Fauche, pour 300 fr. de rente. *Item* de 23 fr. pour ce que tient à Brotte, Sancey et Pesmes le sieur de St.-Mauris, pour 23 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour ce que tient le Comte de Sallenenve à Gastel, de 200 fr. de rente.

St.-

St.-Julien, pour ce qui est tenu par le sieur de Gastel, de 1200 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 16 fr. pour ce que tient à Dampierre ledit sieur, pour 160 fr. de rente.

Seveux, tenu par le sieur de Gastel, de 1200 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 2 fr. 4 *s*. pour ce que tient à Vellefrey et Longevelle la veuve du Docteur Buson, pour 25 fr. de rente. *Item* de 6 fr. pour ce que tient à Rochette demoiselle Jeanne Duhoux, de 60 fr. de rente.

Savoyeux, tenu par Claude-François de la Jonchière, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr. pour ce que tient à Cresancey, Poncet Cecile, mari de Marguerite de Saulget, pour 30 fr. de rente. *Item* de 5 fr. pour ce qu'a à Neuvelle, le Comte de Champlitte, de 50 fr. de rente.

Villers-Chemin, tenu par Claude d'Oiselet et par Adeline d'Oiselet, sa fille, Baronne de Landre, de 1600 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidé de 60 fr. pour ce qu'a ladite dame à Lavigny, pour 600 fr. de rente. *Item* de 35 fr. pour ce que tient à Mont-St.-Ligier et Theulley, Claude de la Baume, pour 350 fr. de rente. *Item* de 8 fr. pour ce que ledit sieur tient audit lieu, pour 80 fr. de rente. *Item* de 16 fr., pour le four bannal de Bucey, tenu par les héritiers du Conseiller Belin, pour 160 fr. de rente.

Vezet, tenu par dame Béatrix de Grammont, femme du Baron de Ray, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 6 fr., pour ce qu'a à Lavoncourt Antoine Richardot, pour 60 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour ce qu'a à Vereux Marguerite de Brunecoff, pour 60 fr. de rente.

Vellexon, tenu par le Baron de Montfort, de 300 fr. de rente, fournira deux chevaux légers.

Ugier, tenu par le Baron de Longvy, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 15 fr., pour ce que tient en la maison du Bois, le sieur Dessertennes, pour 250 fr. de rente. *Item* de 5 fr. pour ce qu'a à Marnay, Guillaume Dubois, pour 500 fr. de rente.

Valay, tenu par Pierre Mairot, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour ce qu'ont à Sauvagney les héritiers de Denis l'Allemand, de 200 fr. de rente. *Item* de 6 fr. pour ce qu'a à Vadans la veuve du procureur Lorillard, de 60 fr. de rente. *Item* de 6 fr., pour ce qu'a à Feur, Jean Vichot, de la Chambre des Comptes de Dijon, pour 60 fr. de rente. *Item* de 3 fr., pour ce qu'a à Vivier la susdite veuve Lorillard. *Item* de 6 fr. pour ce qu'a le sieur de Montrichard à Apremont, de 60 fr. de rente.

Ressort de Baume.

Belvoye, tenu par le Baron de Belvoye, de 5250 fr. de rente, fournira quatre chevaux légers, aidé de 20 fr. pour ce que tient à Sancey et au voisinage, Denis de Pouthier, pour 22 fr. de rente. *Item* de 200 fr. 4 ſ pour ce que tient à Velloreille Guillaume Colin, pour 222 fr. de rente. *Item* de 2 fr. 11 s., pour ce que tient à Valonne François de St.-Mauris, pour 25 fr. de rente. *Item* de 8 fr., pour ce que tient ledit sieur, à Vellerot-les-Bellevoye, pour 80 fr. de rente *Item* 2 fr., pour ce qu'a à Montandon M. Guyot de Mêche, pour 20 fr. de rente *Item* de 12 ſ. pour ce qu'a à St.-Hypolite ledit Guyot, pour 6 fr. de rente. *Item* de 2 fr. 8 ſ., pour ce que led. Guyot tient à Chavisot, pour 24 fr. de rente.

Bouclans, tenu par le Marquis d'Ogliani, de 900 fr. de

rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour ce que tient à Ambres, J.-B. Huot, pour 200 fr. de rente. *Item* de 11 fr., pour ce qu'a à Pierrefontaine Jacques Lescot, pour 100 fr. de rente. *Item* de 20 fr., pour ce que tient au Petit-Crosey Simon de Crosey, pour 200 fr. de rente.

Belmont, tenu par Desle de Moutier, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 10 fr., pour ce que tient audit lieu Jean-Claude de Mugnans, pour 100 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour ce qu'a à Lesley et Deluz ledit sieur de Mugnans, pour 300 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour ce que tient à Belmont Pierre de Watteville, pour 300 fr. de rente. *Item* de 24 ſ. pour ce que tient à Cour-les-Vaucluse, Hugues de St.-Mauris, pour 12 fr. de rente. *Item* de 2 fr. 14 ſ. pour ce qu'a à Lavans Georges Charpillet, pour 27 fr. de rente. *Item* de 21 ſ., pour ce que tient à Cour-les-Vaucluse, Jeanne Jacquemard, pour 10 fr. 9 gros de rente

Clerval, tenu par le Duc de Vurtemberg, pour 1900 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidé de 10 fr., pour ce que tient audit lieu Claudine Bichin, veuve du capitaine Labbey. *Item* de 20 fr., pour ce que tient à Vaudeux et Vallon le chanoine Cretenet, pour 200 fr. de rente. *Item* de 64 fr., pour ce que tient à Osses, Ronchamps et Ougney, demoiselle Marguerite Pierréard, pour 540 fr. de rente. *Item* de 11 fr. 15 ſ., pour ce que tient à Fleurey, Saulemont et Vauclusotte, Marc de St.-Mauris, de 117 fr. 8 gros de rente.

Cusance, tenu par le Baron de St.-Julien, de 1200 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 19 fr. 12 ſ., pour ce qu'a à Pierrefontaine le sieur de Sagey, pour 190 fr. de rente. *Item* de 9 ſ., pour ce que tient à Mandières Dlle.

Marguerite de Moutier, de 4 fr. et demi de rente. *Item* de 10 fr. pour ce qu'a à Verres Dlle. d'Ancier, pour 60 fr. de rente.

Dampierre, pour ce qui est tenu par Christophe de Cul, de 900 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour ce que tient à Fontenelle ledit sieur, pour 250 fr. de rente. *Item* de 18 fr., pour ce que tient à Chastellard Jean de Pillot, pour 180 fr. de rente. *Item* de 12 fr. 14 s. pour ce que tient au Grand-Sancey, François de St. Moris, pour 126 fr. de rente. *Item* de 4 fr., pour ce qu'a à Vernois ledit sieur de St.-Moris, de 40 fr de rente.

Dampierre, pour ce qui est tenu par le sieur de Vaudrey, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 6 fr., pour ce que tient à Lisle ledit sieur, de 60 fr. de rente. *Item* 3 fr., pour ce que ledit sieur a à Feules, Rosières et Surmont, de 30 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour ce que tient à Esnans, Françoise d'Esty, veuve du sieur de la Fertey, de 300 fr. de rente. *Item* 14 fr. 16 s., pour ce que tient à Court et St.-Moris, demoiselle Rénée de Par-Dessus, de 148 fr. de rente. *Item* de 17 fr. 14 s., pour ce que tient à Batterans, Erbay, Belherbe et autres lieux, Jean de St.-Moris et Dlle. Jeanne d'Aroz, sa femme, de 167 fr. de rente.

Grand-Sancey, tenu par Antoine Daroz, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 19 fr., pour ce que tient à Uzelles ledit sieur, pour 190 fr. de rente. *Item* de 26 fr., pour ce que tient encore audit Uselle ledit sieur, pour 260 fr. de rente. *Item* de 6 fr., pour ce qu'a ledit au Val de Mont-Martin, pour 60 fr. de rente. *Item* de 20 fr.

pour ce que tient à Oignier François Lallemand, Seigneur de Vaitte, pour 200 fr. de rente. *Item* de 16 fr., pour ce que tient à Carmoillon ledit sieur Lallemand, pour 160 fr. de rente.

La Comté de la Roche, de St.-Hypolite et Maiches, tenus par le sieur Marquis de Varambon, de 3400 fr. de rente, fournira trois chevaux légers, aidé de 20 fr., pour ce que tient à Pierrefontaine Dlle. Françoise Devillers, pour 200 fr. de rente. *Item* de 35 fr., pour ce que tient à Trévillers Anne de Neuchatel, de 350 fr. de rente. *Item* de 28 fr. pour ce que ladite Dlle. tient à Sancey, Belvoye, Laviron, Rosières et Salmont, pour 280 fr. de rente. *Item* de 3 fr. pour ce qu'a ladite Dlle. à Voillans, de 30 fr. de rente

Lisle, tenu par le Comte d'Ortembourg, de 2050 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidé de 3 fr., pour ce que tient audit lieu Anne de Rosières, de 30 fr. de rente. *Item* de 4 fr., pour ce que tient à Lisle Jean Varin, pour 40 fr. de rente. *Item* de 12 fr., pour ce que tient à Ambres, Humbert de St.-Loup, pour 120 fr. de rente. *Item* de 12 fr. et pour ce que tient aud. lieu Simon de St.-Loup, pou 120 fr. de rente. *Item* de 4 fr. et demi, pour ce que tient à Lisle Barbe Varin, pour 45 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour ce que tient à Cottebrune Thomas Nardin, pour 120 fr. de rente. *Item* 20 sous, pour ce que tient à Lisle Anatoile Ponnot, de 10 francs de rente. *Item* de 10 francs, pour ce que tient à Bremondans Jeanne-Baptiste Vauchard, pour 100 fr. de rente. *Item* de 3 fr., pour ce que tient au Petit Crosey, Simon de Crosey, pour 37 fr. de rente. *Item* de 7 fr. 4 s., pour ce que tient à Villers-sous-Escot Françoise Jacquemard, pour 72 fr. de rente. *Item* 3 fr. pour ce que tient à Feules, Adrien Escarrot, de 31 fr. de rente.

Laviron, tenu par Marguerite Lullier, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 12 fr., pour ce que tient à Trévillers Antoinette de Mathay, pour 120 fr. de rente. *Item* de 1 fr., pour ce que ladite Dlle. tient à Neuchatel et Mathay, pour 20 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce que tient à St. Julien, Hermenfroy de Cusance, pour 100 fr. de rente. *Item* de 2 fr. 18 s., pour ce que tient à Uselles Jean de St. Moris, pour 22 fr. 4 gros de rente. *Item* de 5 fr., pour ce que tient à Bremondans François de Crosey, pour 50 fr. de rente.

Leugney, tenu par les héritiers de D.e Philiberte de Leugney, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 11 fr. et demi, pour ce que tient à Vesnans Claude Pierard, pour 115 fr. de rente. *Item* de 45 fr. pour ce que tient à Gonsans Etienne de Jouffroy, pour 450 fr. de rente. *Item* de 10 fr. 4 ſ., pour ce que tient au Petit-Crosey J. H. de Crosey et consorts, pour 202 fr. de rente. *Item* de 32 ſ., pour ce que tient audit lieu Claude Plaint ou Plant, Docteur ès-droits, pour 26 fr. de rente.

Montbis, tenu par J.-B. de Montbis et ses frères, pour 1240 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 13 fr., 5 ſ. pour ce qu'ont à Vittorel lesdits sieurs, pour 137 fr. 8 gros de rente. *Item* de 5 fr. 18 ſ., pour ce que lesdits sieurs ont à Uzelles, pour 58 fr. de rente. *Item* 7 fr., pour ce que lesdits sieurs ont à Romain et Mesandans, pour 70 fr de rente.

Maiche, tenu par le Comte de Cantecroix en partie, de 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Neuchatel, tenu par le Marquis de Varambon, de 3000 fr. de rente, fournira deux chevaux légers.

Orsans, tenu par le sieur Antoine d'Orsans, de 600 fr.

de rente, fournira un cheval léger, aidé de 18 f., pour ce que tient audit lieu Humbert de St.-Loup, pour 9 fr. de rente. *Item* pour ce que tient à Landessse le sieur Dorsans, pour 200 fr. de rente. *Item* de 56 fr., pour ce que tient à Soye Ambroise de Précipiano, pour 560 fr. de rente. *Item* de 8 fr., pour ce que tient à Oigney-sur-Doubs Jean Pillot et Chastellard, pour 80 fr. de rente.

Passavant, tenu par le Duc de Wirtemberg, 5000 fr. de de rente, fournira quatre chevaux légers, aidé de 20 fr., pour ce que tient à Mathay le sieur de Valengin, pour 200 fr. de rente. *Item* de 25 fr., pour ce que tient à Belvoye ledit sieur de Valengin, pour 250 fr. de rente. *Item* de 18 fr. pour ce que tient la Dlle. d'Ancier, pour 180 fr. de rente. *Item* 18 fr., pour ce que tient à Bretigney ladite Dlle, pour 180 fr. de rente.

Vaittes, tenu par le sieur Lallemand, de 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Roulans, tenu par le Baron de Longvy, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour ce que tient à Voillans le sieur de Fontaine, pour 600 fr. de rente.

Bailliage d'Aval, resson de Montmorot.

Arlay, tenu par le Prince d'Orange, de 1400 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Beaufort et le Parron et la Chevance-du-Menal, tenu par les sieurs et dame de Crécia, de 1400 fr. de rente, fourniront un cheval léger.

Billans, tenu par la duchesse d'Elbeuf, de 4500 fr. de rente, fournira trois chevaux légers.

Blettrans, ci-devant tenu par le Prince d'Orange, de 1200 fr., néanmoins estimé à 600 fr. à cause de la garnison entretenue aux frais de la terre, fournira un cheval léger, aidé de 80 fr., pour ce que tient ledit Prince à Châtillon-sur-Courtine, pour 800 fr. de rente.

Bournay, tenu par madame de Drameley, de 450 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 15 fr., pour la Chevance de l'Aigle, sise à Publy, tenu par ladite Dame, pour 150 fr. de rente. *Item* de 28 *s*., pour ce que ladite Dame tient à Lons-le-Saunier, pour 14 fr. de rente. *Item* de 20 fr., pour ce que tient à Publy Jean de Lezet, pour 200 fr. de rente. *Item* de 17 fr. et demi, pour ce que tient à Conliége ledit sieur de Lezet, pour 75 fr. de rente. *Item* de 20 fr., pour ce que tient à Arlay, Ruffay et Blic, le sieur de l'Epinette, pour 200 fr. de rente. *Item* de 6 fr., pour ce que tient à la Rochelle, Broby, d'Arbois, pour 60 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce que tient à Pimont Dlle. Philiberte de Grozon, de 100 fr. de rente. *Item* de 3 fr. pour la Chevance de Brennans, tenue par les héritiers de François Pelissonnier, de 30 fr. de rente.

Les Chevannes que vouloit posséder le sieur de Chaussin, tenu par les sieurs Girardot, Boutechoux et Salives, de 500 fr. de rente, fourniront un cheval léger, aidé de 15 fr, pour la portion de Seigneurie de Chevannes tenue par Guillaume Junet, pour 150 fr. de rente. *Item* de 30 fr. pour ce que tient à Conliége, Briot, Blye et Verges, Antoinette de la Chambre, pour 300 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour la Chevance, sise à Esnay, tenu par les héritiers de Mathieu de Ruch, pour 120 fr. de rente. *Item* de 2 fr. pour ce qu'ont à Esnans-les-Maigret, pour 20 fr. de rente. *Item* 10 fr. pour

la

la Seigneurie de la Pinodière, et Chevance, sise à Esnans, appartenante à l'héritière de feu sieur Maigret, de 100 fr. de rente. *Item* de 6 fr. pour la chevance de Pierre, dépendant de Savigny et ce qui est rière ce pays, tenu par Guillaume Robinet et Jean Donnet, de Lons-le-Saunier, pour 60 fr. de rente.

La Baronnie de Chevroz, tenue par le Comte d'Eslay et sa femme, de 3000 fr. de rente, fournira deux chevaux légers.

Coges, tenu par les héritiers de feu Guillaume de Poligny, de 800 fr., fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour la seigneurie de Bayne et la chevance de la Chaux, tenus par M. de Luxeuil, en son particulier, rière Lons-le-Saunier, pour 300 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour la seigneurie de Chilley et Larenaud, tenues par Charles de l'Aubepin, pour 300 fr. de rente.

Courbouzon, tenu par Madeleine de Poligny, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour la seigneurie d'Angea, tenue par Philibert de Poligny, pour 500 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour ce que tient à Saucier, Montmorot, Verge et Villevieux, Claude de Reculot, pour 300 fr. de rente.

Courlaou, tenu par le Comte de Montrevel, de 2000 fr. de rente, fournira deux chevaux légers, aidé de 50 fr, pour la seigneurie de Vernantois, tenue par le même, de 500 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour la chevance de Domblans, tenue par Maximilien de Vinito, pour 100 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour la chevance St.-Martin près Voiteur, tenue par demoiselle Belot, femme du docteur de Villers, pour 150 fr. de rente.

Crevecoeur et Maillesey, tenus par madame de la Chaux, de 1400 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Estoille, tenu par le sieur de Savoyeux, de 1200 fr. de rente; Domblans, ce qui est tenu par ledit sieur, de 800 fr. de rente; Charrin, tenu par le même, de 800 fr. de rente, fourniront deux chevaux légers.

Germigney, Chevance des sieurs de Moyron, située à Germigney, Orbeigna, Beaufort et au voisinage, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour la seigneurie de Moiron, tenue par Clériadus de Montagu, pour 200 fr. de rente. *Item* de 30 fr., pour ce que tient à l'Estoille, François d'Alixant, sieur de Nance, pour 300 fr. de rente. *Item* de 20 fr., pour les chevances de Prepavin et Beaufort, tenues par les héritiers du sieur de Prepavin, pour 200 fr. de rente. *Item* de 10 fr., pour ce que tient Jean de Ronchaux à Montmorot, Borrey, Rothenay et Corcelles, pour 100 fr. de rente.

Gruz, tenu par dame Françoise de l'Aubepin, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour la seigneurie d'Esnans, tenue par la demoiselle Champeaux, femme du sieur avocat Matherot, pour 500 fr. de rente. *Item* de 15 fr., pour les chevances que les sieurs de Roze ou Rozet, comme héritiers du feu sieur de Littaux, tiennent à St.-Agnès, Germigney et lieux circonvoisins. *Item* de 36 s. pour ce que tient à Revigny, Claude Robin, de Conlièges, pour 18 fr. de rente. *Item* de 5 fr. 2 s., pour la chevance de Vertamboz, tenue par les Pélissonnier d'Arlay, de 10 fr. de rente; la chevance d'Angea, tenue par les mêmes audit lieu, pour 20 fr. de rente, et un meix tenu à Arlay par Quentin

Pélissonnier, pour 20 fr. de rente. *Item* de 3 fr. pour ce que tient à Arlay la chevance de Savoyeux, Etienne Vaulchier, pour 30 fr. de rente. *Item* de 20 s., pour ce que le même tient à Arlay de la chevance de Vautravey et d'Azuel, pour 10 fr. de rente. *Item* de 24 s., pour ce que le même tient de la chevance de la Bastie, pour 12 fr. de rente. *Item* 3 fr. pour ce que le même tient de la chevance de Bonnelain à Bletterans, pour 30 fr. de rente.

Jousseau, tenu par les héritiers de Guillaume de Latour, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce qui est tenu par les mêmes à Ban, pour 400 fr. de de rente. *Item* de 8 fr., pour ce que tient à Conliege, Nicolas de Blic, pour 80 fr. de rente. *Item* de 36 s., pour ce que tient à Vernantois et Revigny, Guillaume Robin, pour 18 fr. de rente.

Lisle, tenu par Jean-Baptiste et Claude Daliet de Ronchaux, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce que tient à Revigny, Guillaume de Binans, sieur de Chambéria, pour 400 fr. de rente. *Item* de 25 fr., pour la chevance de Bletterans, Poilevieux et lieux circonvoisins, tenue par François d'Alixan, de 250 fr. de rente. *Item* de 4 fr. et demi, pour la portion de la chevance de Boujailles, sise à Arlay, tenue par Jean d'Acoste, de 115 fr. de rente.

Lons-le-Saunier et Revigny, tenu par le Prince d'Orange, de 1450 fr. de rente, fournira un cheval léger.

Le Pin, tenu par les héritiers de madame de Chassey, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour la chevance de Varax, tenue par les mêmes, pour 600 fr. de rente.

Pin, pour ce que tient au Pin, Guillaume du Pin, sieur de la Chanée, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 3 fr., pour ce que tient le même à la Chanée, de 30 fr. de rente. *Item* de 25 fr., pour ce que tient à Rambey, Guillaume de Louverot, pour 250 fr. de rente, compris ce que ledit sieur tient en Vaux-sous-Bornay. *Item* de 10 fr. pour la chevance du Crest, tenue par le docteur Pélissonnier, pour 100 fr. de rente. *Item* de 20 fr., pour ce que tiennent les héritiers de ladite de Chassey à Vitrey, Roche et Lons-le-Saunier, pour 200 fr. de rente. *Item* de 30 gros, pour ce que tient à Germigney, Guillaume Roland, pour 25 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour la chevance de la dame de Chillay, femme du sieur Dutartre, de 200 fr. de rente.

Rotaillier, tenu par Claude de Montmorot, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 34 fr., pour la Seigneurie de la Muire, tenue par le sieur de Chevigney, pour 340 fr. de rente. *Item* de 14 fr., pour ce que tient à Beaufort demoiselle Louise du Pin, pour 140 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour la chevance des Gaudières, tenue par les héritiers de Claude Pélissonnier, d'Arlay, de 100 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour la chevance d'Autrizet, sise à Châtillon-sur-Courtine, tenue par François du Pin, sieur de la Chaux, pour 120 fr. de rente.

Ruffey et Largillois, tenus par la Comtesse de Commarrin, pour 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour la chevance de la Sonie, sise à St.-Laurent de la Roche, tenue par le sieur de Mont-St.-Ligier, pour 300 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour ce que tient à Villevieux, André de Ronchaux, pour 150 fr. de rente. *Item* de 5 fr. pour ce qui est tenu du fief de Ruffey, par demoiselle Louise

du Pin, pour 50 fr. de rente. *Item* de 5 fr. pour la chevance de Vaivre, sise à la Chapelle-Volant, tenue par Jacques Mandrillon, pour 50 fr. de rente. *Item* de 3 fr. pour la chevance de Bernault, tenue par les héritiers de François Pélissonnier, de 30 fr. de rente.

St.-Laurent-de-la-Roche, Ste.-Agnès et Sevigney, ci-devant tenus par le Prince d'Orange, de 1500 fr. de rente, fourniront un cheval léger.

Savigny, ce qui est rière le Comté de Bourgogne, de 500 fr. de rente, tenu par les héritiers du Comte de Montfort, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour les chevances de Beauchemin, sises l'une à Chilley et l'autre nommée la Tournelle rière Savigney et qui est du Comté, de 500 fr. de rente, et qui sont tenues par la femme du sieur Vannod. *Item* de 40 fr. pour la Seigneurie de Romette, ci-devant tenue par Nicolas de Montrichard, de 400 fr. de rente, et à présent possédée par demoiselle Jeanne Galliot, veuve du sieur Paris Charreton d'Arlay.

Verges, tenu par M. de Montrichard, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour ce qu'ont les sieurs Marchant, de Salins; savoir, à Conliège, de 100 fr. de rente, Elye, de 30 fr.; 50 fr. à Blettrans, et Villevieux 27 fr.; de 400 fr. *Item* 30 fr. pour la Tour de Calet, tenue par Léonel Labourey, pour 300 de rente. *Item* de 10 fr., pour la chevance de la Villette, sise à Gevigney, tenue par madame de St.-Vincent, pour 100 fr. de rente.

Ressort d'Orgelet.

Arinthod et Tramelay, tenus par les veuve et héritiers du sieur de Tramelay, de 1760 fr. de rente, fourniront

deux chevaux légers, aidés de 50 fr., pour ce que tient audit Arinthod, François du Pin, pour 500 fr. de rente. *Item* de 45 fr., pour ce que tiennent à Laubepin les sieurs et dame de Tramelay, pour 450 fr. de rente. *Item* de 8 fr, pour ce que tient à Laubepin le sieur de Vaivre, pour 80 fr. de rente.

Bourcia, tenu par le sieur Lénés, de Lyon, de 500 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce que tient à Civria ledit sieur, de 300 fr. de rente. *Item* de 40 fr., pour la chevance du sieur de Charmand ès-lieux de Saverges, Charmand, Villeneuve et lieux circonvoisins, pour 400 fr. de rente. *Item* de 5 fr., pour la Balme, tenue par François Mignot, de 50 fr. de rente. *Item* de 5 fr., pour ce que tient ledit Mignot à Marnésia, pour 50 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour la chevance Jean David, tenue par madame de la Chaux, pour 100 fr. de rente.

Boutavent, ce que tient Clériadus de Montagu, sieur de Moisey, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 12 fr., pour ce que tient à Bontavent, Hugues Tournand, de Nozeroy, déclaré de 120 fr. de rente. *Item* de 8 fr., pour ce que le sieur François Toquet, sieur de Montgesson, tient à Montfleur, pour 80 fr. de rente. *Item* de 40 fr., pour la seigneurie de Crillat, tenue par Girard de Marnix, pour 400 fr. de rente.

Chamberia, tenue par Guillaume de Binans, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 21 fr. 4 s., pour ce que ledit sieur tient à Epy, déclaré de 16 fr. de rente, qui est la chevance de Bayne. *Item* à Legnia, Montadroit de 80 fr. de rente. *Item* à Montsouvent, de 36 fr. de rente. *Item* à Estallia, Nilia, et Rothenay, de 60 fr. de rente.

Item, pour ce qu'il tient à Sédria et Chavenia, de 12 fr. de rente. *Item* à Massonnay et Largilley, de 8 fr. de rente, le tout montant à 212 fr. de rente. *Item* de 34 fr. pour Loignia, tenu par le sieur Doucieux, pour 340 fr. de rente. *Item* de 4 fr. pour ce que tient audit Loignia, N.... Ligier de Clerysot, pour 40 fr. de rente. *Item* de 30 gros pour ce que tient de fief à St.-Amour, le sieur de Lépinette, pour 15 fr. de rente. *Item* de 5 fr. pour ce que tient le sieur de la Griffonnière, à Salaure, Durière, fief d'Andelot, de 50 fr. de rente. *Item* 10 fr. pour ce que tient à Vertamboz, Pierre de Reculot, pour 100 fr. de rente. *Item* de 5 fr. 6 s., pour ce que tiennent audit Vertamboz, les Marchant, de Salins, de 30 fr. de revenu, et ce que les susdits tiennent de fief à Clerval, pour 19 fr. de rente.

Clerval-les-Vaux-d'Ain, tenu par Joachim de Bauffremont, Marquis de Listenois, de 3000 fr. de rente, fournira deux chevaux légers.

Coligny et Andelot, en ce qui dépend du Comté de Bourgogne, tenu par le Comte de Coligny, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 10 fr., pour ce qui est tenu audit Coligny, nommé la Tour Morel, par François de la Tour, sieur de Remelton, pour 100 fr. de rente. *Item* de 50 fr., pour Vire Chastel, tenu par Girard de Morel, pour 500 fr. de rente.

Cressia, tenu par le sieur de Cressia, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 60 fr., pour les seigneuries de Verlste et Viremont, tenues par dame Hélène de la Villette, de 500 fr. de rente.

Escrilles, tenu par Georges Bocquet, de St.-Amour, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 60 fr.,

pour la seigneurie de Loisia, tenue par Philibert Charreton, de 600 fr. de rente.

FETIGNY, tenu par les héritiers du sieur de Tramelay, de 350 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour Loisia tenu par lesdits sieurs, pour 200 fr. de rente. *Item* de 55 fr., pour les seigneuries de Marigna et de la Boussère, tenues par Antoine de Balay, de 550 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour Mérona, tenu par Jean de Bérard, pour 230 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour la seigneurié de Laigle, tenue par Charles Delaule, pour 100 fr. de rente.

MONTFLEUR, tenu par le Prince d'Orange, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé par Chavannes, possédé par ledit Prince, de 800 fr. Les chevances de Boujailles et Vuillafans, comprises audit répartement, fourniront un cheval léger.

MONT-ST.-SORLIN, tenu par M. de Marnay, de 1500 fr. de rente, fournira un cheval léger.

NANCE, tenu par le sieur de Montjouvent, de 639 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 70 fr., pour la seigneurie de Montonney, tenue par Jean de Lezet, de 700 fr. de rente. *Item* de 16 s. pour ce que tient à Leigna, Henry Filbrique, pour 8 fr. de rente. *Item* de 5 fr. 2 s. pour ce que tient audit lieu Octavio Boniofi, pour 51 fr. de rente.

NANCUDSE, tenu par les héritiers du sieur de Chassey, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 60 fr., pour ce que tiennent les mêmes à Pimorain, de 600 fr.

ST.-AMOUR, tenu par M. le Comte de St.-Amour, pour ce qui est rière le Comté de Bourgogne, déclaré être des

trois

trois quarts de 5000 fr. de rente, ainsi les trois quarts feront 3825 fr., fournira trois chevaux légers, aidé de 30 fr., pour la chevance de Licona, tenue par le sieur de Bellefond, de 300 fr. de rente.

St.-Julien, tenu par le Comte de Montrevel, déclaré de 1800 fr. de rente; Presiny, tenu par le même, de 1600 fr., fourniront trois chevaux légers, aidés de 50 fr., pour Rosay, tenu par le sieur de Chissey, de 500 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour la chevance de Charno, dépendant du fief de St.-Julien, de 150 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour Broissia, tenu par les héritiers du sieur président Froissard, de 130 fr. de rente.

Toulongeon, Rosy et Laumont, tenus par le sieur de Rosy, de 800 fr. de rente, fourniront un cheval léger, aidé de 60 fr., pour Beauregard, tenu par les héritiers du sieur de Villey, de 600 fr. de rente.

Vellefin, tenu par Léonard de Toulongeon, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour Montagna, tenu par Arthier de Toulongeon, déclaré de 300 fr. de rente. *Item* de pareille somme de 30 fr. pour la seigneurie de Champagney, tenue par demoiselle Raymon de Vélières ou Veilliers, de 300 fr. de rente.

Ugnia et Gloria, tenus par François Dugnye et dame Rénée de Laubepin, en ce qui est de fief déclaré de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 8 fr., pour ce que le sieur de Montrissia tient à Laubepin, en arrière fief déclaré de 80 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour ce que tient à Cuisia, Jean-Vils de St.-Amour, de 120 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour la seigneurie de Montgessont, tenue par François Tocquet, de 200 fr. de rente.

Ressort de Poligny.

CHASTEL-VILAIN, tenu par Girard de Joux, sieur de Watteville, Marquis de Conflans, de 4000 fr. de rente, fournira trois chevaux légers.

COMMENAILLE, tenu par dame Claudine de Villelume, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 18 fr., pour ce qu'a ladite dame à Aumont, de 180 fr. de rente. *Item* de 20 fr. de la seigneurie de Lefred, tenue par Charles du Pin, de 200 fr. de rente. *Item* de 12 fr., pour ce que tient à Reslard, Philippe Merceret, pour 120 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour ce que tient à Montigny-les-*Moines*, Blaise de Ronchaux, de 100 fr. de rente.

LACHAUX, tenu par Jeanne de Richardot avant 1615, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 27 fr. de rente, pour ce que tient à Champagnole, Nicolas de Blye, de 277 fr. de rente. *Item* de 5 fr. pour ce que ledit de Blye tient à Chastel-Châlons, de 50 fr. de rente.

MONTREVEY, tenu par le Prince d'Orange avec Chastel-Neuf, dont dépend Champagnole, de 2000 fr. de rente; Sellières, provenant des biens dudit Prince, de 1350 fr. de rente; Mirebel, provenant aussi dudit Prince, de 800 fr., fourniront trois chevaux légers.

MONTSAUGEON, tenu par dame Claudine de Villelume, de 600 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce qui est tenu à Monnet, en la vicomté de Marigny, par ladite dame, de 400 fr. de rente. *Item* de 30 fr. pour ce que Philibert de Chissey tient à Poligny, de 300 fr. de rente.

Toulouse, tenu par Antoine de Marnix, de 550 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour Frontenay, tenu par François de Vismal, de 400 fr. de rente. *Item* de 16 fr. pour ce que tient à Sellières, Marguerite de Fonchier, femme du sieur de Diomves, de 160 fr. de rente *Item* de 12 fr. pour ce que tient audit Sellières, Anne Sachet, femme de Claude de Crecy, sieur du Trembloy, de 120 fr. de rente. *Item* de 6 gros pour la cense du fief que tient audit Sellières, Guillaume de Louverot, de 5 fr. 3 gros de rente. *Item* de 6 fr. pour ce que tient à Fonsigny, Magny, les Villers, Châtillon et Blic, demoiselle Salomée de Lezet, de 60 fr. de rente. *Item* de 36 s. pour ce que tient à Douciéres, en cense, André Belot, de Nozeroy, de 18 fr. de rente. *Item* de 20 s. pour ce que tiennent à Aumont les héritiers du sieur de Villers, de 10 fr. de rente.

Vannoz, tenu par les ayant-droits de Henry de Chissey, de 400 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 50 fr., pour ce que tenoit à Surod Thomas Cussemenet, dont le Marquis de Conflans a depuis peu retiré une partie, le tout de 500 fr. de rente, dont ledit Marquis fournira 20 fr. pour 200 fr., et ledit Cussemenet 30 fr. pour 300 fr. de rente. *Item* de 6 fr. et demi pour ce que tient audit Sirod, Nicolas de Montrichard, de 60 fr. de rente. *Item* de 26 fr. sur la seigneurie de Mantry, tenue par le sieur Nicolas de Malpas, de Dole, de 260 fr. de rente. *Item* de 2 fr. pour ce que tient le sieur de Chambéria, au Villars près Châtillons-sur-Courtine, de 20 fr. de rente. *Item* de 3 fr. 3 gros pour ce que tient au château de Grozon, Jean Duc de Salins, de 20 fr. de rente, et sur ce qu'il tient des tailles de St.-Louthain, de 12 fr. de rente. *Item* de 4 fr. pour ce

que tiennent à Moffans, Jeanne et Anne de Moffans, de 40 fr. de rente. *Item* de 6 gros pour ce qu'ont à Toulouse les frères Mathat, de 57 fr. de rente.

Villerseraine, tenu par les héritiers du sieur de Tramelay, de 160 fr. de rente. Beauregard par les mêmes, de 30 fr., ce qu'ils ont à Pal, de 140 fr., la chevance de Lépée, de 100 fr. Blandans, de 140 fr., fourniront un cheval léger, aidé de 40 fr., pour ce que tient à Poligny, Gaspard de Poligny, sieur de Chastillon, pour 400 fr. de rente. *Item* de 8 fr. pour ce que tient aux faubourgs de Poligny, Bonaventure d'Aguet, pour 80 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour Chalain, tenu par dame Hélène de la *Villette*, de 200 fr. de rente. *Item* de 5 fr. et demi pour ce que tient à Château-Châlons, du fief de madame l'abbesse, Claude Vauchier, pour 45 fr. de rente. *Item* de 3 fr. pour ce que tient à Château-Châlons, Philibert Guillot, d'Arbois, pour 30 fr. de rente. *Item* de 20 s pour une vigne féodale, tenue rière Château-Châlons, par le sieur de Chilliat, pour 10 fr. de rente.

Ressort d'Arbois.

Vadans, tenu par Claude-Antoine de Poitiers, la Férté, Oussières et Chantenans, par le même, valent toutes 2600 fr. de rente, fourniront deux chevaux légers, aidé de 10 fr., pour ce qu'a à Montigny, dame Jeanne de Montfort, de 100 fr. de rente.

Villersfarlay, ce que tient dame Alexandrine de Gilley, femme du Baron de St.-Amour, de 450 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., pour Molamboz, tenu par les héritiers du président Froissard, de 400 fr. de rente. *Item* de 20 fr. pour ce que tient à Villersfarlay,

François d'Arbonnay, de 200 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour ce que tient audit lieu, Guillaume d'Arbonnay, de 150 fr. de rente. *Item* de 6 fr. pour St.-Cyr, tenu par Henry de St.-Moris, de 60 fr. de rente. *Item* de 3 fr. pour ce que tient à Changin, Quentin de Canoz, pour 30 fr. de rente. *Item* de 8 fr. pour ce qu'a au Grand-Abergement, Denise Duretot, pour 80 fr. de rente. *Item* de 2 fr. et demi, ce que tient à Fontenoy d'aval, Guillaume de Girardot, sieur de Raze, de 25 fr. de rente. *Item* de 6 ^{s} pour la mairie de la Chatellaine, tenue par Philibert Marchand, de 3 fr. de rente. *Item* de 10 ^{s} pour la mairie de Changin, tenue par Jean-François Legrand et Simon Voiturier, estimée de 5 fr. de rente.

Villette, tenu par Claude Belot, de Pontarlier, de 400 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 5 fr., pour ce que tiennent audit Villette, les héritiers de Denis de Pontarlier, écuyer, de 50 fr. de rente. *Item* de 30 fr. pour ce que tient à Vadans, Fréderic Patornay, de Salins, de 300 fr. de rente. *Itém* de 13 fr. pour ce que tient à Vadans, Claude Magnier, de 20 fr. de rente. *Item* de 18 fr. ce qu'a à St.-Pierre-sous-Vadans, les demoiselles Pourves, de 180 fr. de rente. *Item* de 16 fr. pour le Sarron tenu par le sieur docteur Bancenel, de 160 fr. de rente. *Item* de 15 fr. pour ce que tient le sieur Fréderic Vigoureux, aux Vaux d'Arbois, de 150 fr. de rente.

Ressort de Salins.

Aillepierre, tenu par Marguerite-Alexandrine de Gilley, de 1000 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 40 fr., par Guillaume Coquelin, de Salins, savoir : de 16 fr.

pour Aresches, pour 160 fr. de rente, 12 fr. pour Chilly, de 120 fr. de rente, et 12 fr. pour Parret, de 120 fr. de rente.

Andelot, tenu par dame Philiberte de Grozon, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour la chevance qu'elle tient à Champagne, de 200 fr. de rente. *Item* 6 fr. 6 gros 8 deniers, pour la cense à elle due sur la saunerie de Salins, de 59 fr. 2 s. estevenans, valant 65 fr. 8 gros. *Item* de 30 fr. pour ce qui est tenu à Yvrey par les Billard de Salins, par eux prétendu de franc alen, de 300 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour Alaize, tenu pour les trois quarts, par Pierre d'Eternoz, pour 120 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour Alaise, tenu pour les trois quarts, par Pierre d'Eternoz, pour 120 fr. de rente. *Item* de 12 s. pour 6 fr. dus audit sieur d'Eternoz tous les ans sur le communal de la Saunerie.

Arc-sous-Montenot, tenu par le Marquis de Marnay, de 150 fr. de rente et la vicomté de Salins, qu'il tient de 140 fr. de rente, fourniront un cheval léger, aidé de 8 fr., pour ce que le sieur de Molprel tient de fief de Nozeroy, de 80 fr. de rente. *Item* de 4 fr. pour ce que ledit sieur de Molprel tient du fief des sieurs Ame et Montmahon, de 40 fr. de rente. *Item* de 30 fr. pour ce que tient à la Chapelle le sieur de Germigney, de Salins, pour 300 fr. de rente. *Item* de 24 fr. pour Larderet, tenu par Pierre Bancenel, pour 240 fr. de rente. *Item* de 4 fr. pour la maison que ledit sieur Bancenel tient à Chapoy, par lui acquise des héritiers de Marthe de Chasaux, mouvant du fief d'Andelot, de 40 fr. de rente. *Item* de 16 fr. pour ce qu'a à Chapoy, Nicolas Boudet, de 160 fr. de rente. *Item* de 4 fr. pour ce que tient

audit Chapoy les héritiers de Jacques Lescot, de 40 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour ce que tient à Rayne les héritiers du sieur de Nancray, pour 120 fr. de rente. *Item* de 2 fr. pour ce que lesdits héritiers tiennent à Levier, de 20 fr. et 9 gros de rente. *Item* de 2 fr. pour ce que les héritiers de Simon Olivet, Claude Tramus, les Monnet et les Tramelay, tiennent à Chay, de 20 fr. de rente.

By, Poupet et Sezenay, tenus par madame de la Chaux, de 1000 fr. de rente, fourniront un cheval leger, aidé de 15 fr., pour 93 fr. 6 s. 8 d. et 10 charges trois benaste de sel, à elle due en rente en la saunerie de Salins, le tout, de 150 fr. *Item* de 22 fr. pour ce qu'a à Cramans, Anatoile Doroz, docteur ès-droits, de 220 fr. de rente. *Item* de 3 fr. pour ce qu'a audit lieu demoiselle Jeanne d'Albamey, de 30 fr. de rente.

Chastel-Guyon, et ce que tenoit ci-devant le Prince d'Orange au Puits à muire, de la grande saunerie de Salins, de 1700 fr. de rente. Vers estimé 1200 fr. de rente, St.-Anne de 500 fr., Nozeroy de 8000 fr., Rayne de 900 fr., Chalamont de 1400 fr., Montmahoux tant pour la part ressortissant au ressort de Salins que de celui d'Ornans, estimé 3000 fr. de rente, fourniront tous ensemble 24 chevaux légers.

Chaye, tenu par le sieur de Ligny, Baron de Tavannes, à cause de sa femme, de 1300 fr. de rente, fournira un chevel léger.

Cramans et Ecleux, tenus par Alexandre de St.-Mauris, de 1400 fr. de rente, fourniront un cheval léger.

Le Muy, tenu par le même, de 800 fr. de rente, fournira un cheval, aidé de 30 fr., pour ce que tient à

Champagne, Philippe-Louis de Champagne, pour 300 fr. de rente. *Item* de 30 fr. pour ce que dame Marguerite de Champagne tient audit lieu, de 300 fr. de rente.

Marnoz, tenu par M. de Gilley, de 700 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr., pour ce tient à Vangrenans, Guillaume de Byans, de 300 fr. de rente. *Item* de 6 fr. pour ce que le même a à Chay, de 60 fr. de rente. *Item* de 8 fr. pour ce que tient à Rayne, Jean Cecille, de 80 fr. de rente. *Item* de 25 fr. pour ce que tiennent à Mouchard, la veuve et les héritiers de Jean Vernier, de Salins, pour 250 fr. de rente, prétendu être de franc-aleu.

Montmarlon, tenu par François de Merceret, *prétendu* de franc-aleu, de 80 fr. de rente, aidé de 31 fr., pour la rente de 310 fr. à lui due sur la saunerie de Salins. *Item* de 30 fr. pour Pont-à-Mongeard, tenu par Simon Guillame, de Salins, et tiré pour 300 fr. de revenu. *Item* de 2 fr. pour ce que ledit Guillame tient à St.-Thiebaud-du-Bois, de 20 fr. de revenu. *Item* de 30 fr. pour ce que tient au Pasquier, Simon du Pasquier, de 300 fr. de rente. *Item* de 12 fr. et demi pour ce que tient au lieu de Boujailles, Antoine Marchand, le jeune, Guillaume et Jean Marchand, pour 125 fr. de rente. *Item* de 12 fr. pour ce que lesdits Marchand tiennent audit Boujailles, provenant de dame Jeanne de Blie, de 120 fr. de rente. *Item* de 3 fr. pour le grangeage de Salyrot, tenu par Pierre d'Eternoz, de 30 fr. de rente. *Item* de 2 gros pour la prévôté de Malpertuis, tenue par Philibert Marchand, de 18 gros de rente. *Item* de 2 fr. 10 gros, par Guillaume Roux-de-Loulle, pour deux bénastes de sel et 35 s., estevenans à lui dus tous les ans sur la saunerie; le tout estimé 29 fr. de rente. *Item* de 3 fr. et demi

par

par Claude-Louis Cussemenet, pour quatre charges deux bénastes de sel et 8 fr. et 10 s. estevenant, à lui dus par an sur la saunerie, le tout à 36 fr. de rente.

Saulnerie, les héritiers de la Maréchale de Tavannes pour 525 fr. à eux dus par an sur la saunerie, valant 694 fr. 5 gros 4 engrognes, fourniront un cheval léger, aidé de 30 fr., pour 272 liv. estevenant de rente, valant 302 fr. 2 gros 8 engrognes, dus sur la saunerie, à François de la Tour, sieur de Remetton. *Item* de 17 fr. 3 s. par la dame de Tramelay, pour 154 liv. estevenant de rente, valant 71 fr. un gros 4 engrognes, à elle dus par an sur ladite saunerie. *Item* de 8 fr. 9 gros par madame de Broissia, pour 80 liv., valant 88 fr. 10 gros 8 engrognes, à elle dues par an sur ladite saunerie. *Item* de 4 fr. et demi pour 40 liv. estevenant, valant 44 fr. 5 gros 4 engrognes, dus par an, à Guillaume Coquelin, de Salins, sur ladite saunerie.

Saunerie, les enfans naturels du Comte de Cantecroix, pour 340 liv. estevenans, valant 377 fr. 9 gros 4 engrognes, à eux dus par an sur ladite saunerie, fournira un cheval léger, aidé de 35 fr. et demi, pour 320 liv. valant 355 fr. 8 engrognes, dus par an aux héritiers du conseiller de Santans, sur ladite saunerie. *Item* de 17 fr. 8 gros par les héritiers d'Humbert Carmantrant, pour 160 liv. estevenant, valant 177 fr. 9 gros 4 engrognes, à eux dus sur la saunerie. *Item* de 10 fr. 3 gros par Pierre d'Eternoz, pour 92 liv., valant 102 fr. 2 gros 8 engrognes, à lui dus sur la saunerie. *Item* de 4 fr. et demi par les héritiers Pierre Belin, de Salins, pour 40 liv., valant 44 fr. 5 gros 4 engrognes, à lui dûs par an par la saunerie. *Item* de 17 fr. 3 gros par Marguerite Jacquemet, veuve du trésorier de Nancray, pour

36 liv., valant 72 fr. 2 gros 8 engrognes, à elle dus par an sur la saunerie. *Item* de 7 fr. 3 gros par les héritiers de Girard Verneret, pour 50 liv., valant 72 fr. 2 gros 8 engrognes par an. *Item* 6 fr. et demi par Claude d'Ancier, sieur de Marilly ou Mavilly, pour 58 liv., ou 64 fr. 5 gros 4 engrognes. *Item* de 3 fr. 9 gros par François de la Tour, sieur de Remetton, pour 35 liv. en valeur de 38 fr. 10 gros 8 engrognes par an, sur le partage de Chalon.

Saunerie, les héritiers de Jacques de Mesmay, pour la rente nouvelle de 392 liv. revenant à 435 fr. à lui dus par an sur la saunerie, fournira un cheval léger, aidé de 12 fr. et demi pour 115 liv. de pareille rente due sur ladite saunerie au sieur Poncet-Barillet, premier en la chambre des comptes, revenant à 127 fr. 9 gros 4 engrognes. *Item* de 35 s. pour 16 liv. valant 17 fr. 9 gros 4 engrognes dus par an aux héritiers Marc Gay. *Item* de 50 s. par lesdits, pour 23 liv. valant 25 fr. 7 gros 8 engrognes, à eux dus sur ladite saunerie. *Item* de 14 s. par le sieur de Chastenoy, pour 24 liv. qui valent 26 fr. 8 gros, à lui dus par an. *Item* de 10 gros par le sieur de Pont à Mougeard, pour 7 liv. et demi valant 8 fr. 4 gros par an. *Item* de 9 gros pour 6 liv. et demi, valant 7 fr. 2 gros 4 engrognes dus par an sur ladite saunerie, à dame Béatrix de Vaux dame de Villeparoy. *Item* de 9 gros pour pareille somme due par an au sieur de Champvans. *Item* de 65 s. pour 25 liv. valant 27 fr. 9 gros 4 engrognes, dus par an à madame de Soulay. *Item* de 4 fr. 6 gros pour 48 liv. valant 46 fr. 8 gros dus par an au Marquis de Varambon. *Item* de 13 fr. 4 s. pour 120 fr. valant 133 fr. 4 gros dus par an à Claude de Valangin. *Item* de 3 fr. 2 gros par le sieur de Chambelain, pour 28 liv. este-

venant de rente. *Item* de 4 fr. 3 gros par la dame de Chatel-Rouillaud, pour 38 liv. et demi, valant 42 fr. 9 gros 4 engrognes de rente. *Item* de 2 fr. 7 gros par Henry Colin, pour quatre charges et demie de sel à lui dues par an, valant 27 fr. *Item* de 6 fr. pour dix charges de sel dues à Henry Boutechoux, sur la petite saunerie, estimées 60 fr. de revenu. *Item* de 8 fr. par le sieur Jacques, de Salins, pour la maison qu'il a acquise audit sieur de Chasois, estimée à 80 fr. de rente. *Item* de 6 fr. par les veuve et héritiers de Guillaume Coquelin, pour la maison par eux acquise audit Salins des Cussemenet, estimée 50 fr. de rente. *Item* de 4 fr. pour ce que le sieur de Chissey tient de fief de Cuiseau, Nozeroy et Cuvier, de 40 fr. de rente. *Item* de 18 gros pour ce que tiennent à Paroy les héritiers de Pierre Salins, de 15 fr. de rente. *Item* de 30 gros pour ce que tient au Vaux-de-Mièges, Nicolas de Montrichard, pour 25 de rente. *Item* de 8 fr. pour ce que les héritiers de Pierre Bietrix tiennent à Rayne, de 80 fr. de rente.

Vaugrenans, tenu par Thomas de Pontailler, de 1200 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 20 fr., pour ce que tient à Marnoz, François de Vaux, sieur de Chasoy, pour 200 fr. de rente.

Ressort de Pontarlier, Jougne et Rochejean.

Chastel-Blanc, ci-devant tenu par le Prince d'Orange, de 800 fr. de rente; la Rivière, dépendant des biens qui proviennent dudit Prince, de 1700 fr. de rente; Liévremont, Dommartin et leurs dépendances, de 1400 fr. de rente, fourniront ensemble trois chevaux légers.

Usie et Ouhans, tenus par Pierre de Vatteville, de 1200 fr. de rente, Courvières de 400 fr. de rente, fourniront deux chevaux légers, aidé de 20 fr., pour ce qu'a au Vaux-d'Usie, Antoine-Baptiste de Scey, de 200 fr. de rente. *Item* de 7 fr. 18 s. pour ce que tient à Jougne, Jean de Sorlin, de 79 fr. de rente. *Item* de 50 s. pour ce que tient à Doubs, Mathieu de St.-Mauris, de 25 fr. de rente. *Item* de 10 fr. pour ce que tient à Doubs, Claude Franchet, de Pontarlier, pour 98 fr. un gros de rente. *Item* de 8 fr. pour ce qu'a à Chaffoy, Henry Colin, de 80 fr. de rente. *Item* 5 fr. pour ce que le même a à Arçon, de 50 fr. de rente. *Item* 4 fr. pour le four banal d'Arc, derrière Arçon, tenu par demoiselle Jeanne Mercier, de 40 fr. de rente. *Item* de 7 fr. 16 s pour ce qu'a au Vaux-d'Usie ledit Claude-Franchet, de 78 fr. de rente. *Item* de 20. fr. par les sieurs de Pierre, pour ce qu'ils tiennent des fiefs de Cuiseau, Proserois et Cuvier, de 200 fr. de rente, quoique du ressort de Salins.

La terre de St.-Claude.

Pra, tenu par la demoiselle Franchet, de 400 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 30 fr. par les veuve et héritiers du président de Broissia, pour la seigneurie de Maisoz, de 300 fr. de rente. *Item* de 18 fr. pour ce que tient à Charchillac le sieur Uddressier, de Salins, au lieu de Charles Legrand, pour 180 fr. de rente. *Item* de 2 gros pour la chevancé de la Tour tenue par le sieur d'Ogimont, de 18 gros de rente. *Item* de 4 fr. pour Eprey, tenue par les héritiers du grand juge de Boissie, de 40 fr. *Item* de 4 fr. pour la grange que tient Philibert de Ronchaux, rière la grande judicature St.-Oyan-de-Joux, dépendant en partie du Chas-

tellot de Joux, de 40 fr. de rente. *Item* de 3 fr. et demi pour le Châtillonnois tenu par Charnage de St.-Claude, de 32 fr de rente. *Item* de 28 fr. par les héritiers du sieur Moherel, pour la chevance de Messia, de 100 fr. de rente.

Villars près St.-Claude, tenu par les héritiers du sieur de Curtille, en Suisse, de 800 fr. de rente, fournira un cheval léger, aidé de 15 fr. par Claudine-Hélène Vaulchier, pour le Grand-Villars-d'Harya, qu'elle possède, de 150 fr. de rente. *Item* de 30 fr. par le sieur d'Athose, pour ce qu'il tient à Charchille, de 300 fr. de rente.

La partie de cette montre qui avoit rapport au bailliage de Dole, a été enlevée du registre, mais ce que j'en ai transcrit suffit pour faire connoître la nature des fiefs du Comté de Bourgogne, et la modicité de leurs revenus avant que l'établissement des usines n'ait augmentée la valeur des forêts.

Les quatre cents chevaux fournis par les possesseurs de ces fiefs, étoient joint à la milice de la Province, faisant le restant de l'arrière-ban, composé de vingt-cinq compagnies, chacune de deux cents hommes de pieds et deux cents cinquante chevaux.

Ces vingt-cinq compagnies étoient divisées en trois régimens, dont le Gouverneur de la Province faisoit les colonels. Ces colonels faisoient les capitaines, et les lieutenans qui servoient dans la cavalerie, deux par régiment. Les capitaines faisoient les alphères et autres officiers de leurs compagnies.

L'état-major consistoit en trois colonels qu'on payoit à deux cents francs par mois chacun, leurs lieutenans qui

conduisoient la cavalerie et qui étoient deux en chaque régiment, avoient par mois chacun cent francs.

Le sergent-major avoit six vingts francs par mois, le chapelain-major 14 francs, le chirurgien-major autant, l'auditeur-général pour lui et ses gens 80 fr., un prévôt cinquante fr., quatre archers chacun 24 fr.; le pagadon-général 50 fr. La solde de cet état-major revenoit par mois à 1920 fr.

Les capitaines de chacune des vingt-cinq compagnies étoient payés chacun à 100 fr. par mois, l'alphère en avoit 50, deux sergens chacun 30 fr., dix hallebardiers chacun 14 fr, même somme à chacun des quarante mousquetaires. Il y avoit encore quatre-vingt-quinze arquebusiers chacun à 10 fr. par mois, deux tambours et un fifre à même paye. Deux pages, l'un pour le capitaine, l'autre pour l'alphère, aussi chacun à 10 fr. par mois. Huit caporaux à 3 fr. chacun au dessus de la paye ordinaire; et enfin un receveur particulier à chaque compagnie à 10 fr. par mois. Il y avoit de plus en chacune des vingt-cinq compagnies, cinq cavaliers cuirassés à 30 fr. par mois, et cinq arquebusiers à cheval à 24 fr. Ainsi chaque compagnie, les chevaux y compris, coûtoit par mois à la Province 2914 fr., c'étoit pour les vingt-cinq compagnies 72,850 fr. par mois, à quoi l'état-major joint de 1920 fr., étoit en tout par mois 74,750 fr., outre quoi, le pays fournissoit, armes, chevaux, munitions et logemens.

De ces vingt-cinq compagnies, le bailliage d'amont, Luxeuil et Vauvillers, y compris, en fournissoient douze, *celui* d'aval huit, et celui de Dole cinq.

La répartition étoit faite selon le nombre des feux et la force des communautés en la manière suivante.

Première compagnie de la prévôté de Vesoul, la ville de Vesoul de quatre cent quatre-vingt-sept feux, fournira quatre chevaux cuirassés, quatre hallebardiers, cinq arquebusiers à cheval, quarante-quatre piqueurs, quatre arquebusiers à pied, deux tambours et un fifre.

Auxon-les-Vesoul, de soixante-sept feux, fournira trois piqueurs et un mousquetaire.

Amancourt, trente feux, un mousquetaire, un piqueur.

Achenoncourt, vingt-cinq feux, deux arquebusiers.

Andelard, onze feux, un arquebusier.

Andelarot, vingt-cinq feux, un mousquetaire, un piqueur

Bucey-les-Traves, vingt-cinq feux, un piqueur, un arquebusier.

Boursières, neuf feux, un page de capitaine.

Tout le reste de la Province étoit ainsi réparti par les ressorts et ses communautés, et pour former les vingt-cinq compagnies de deux cent dix hommes; l'on tiroit par cette répartition jusqu'à trois mille cent et deux cents feux.

La répartition du ban et de l'arrière-ban, étoit enregistrée aux actes publics de la Cour du Parlement et de la Chambre des comptes, et faite avec toute la justice et l'égalité possible.

Claude Jouffroy et Pierre de Gy.

Le Procureur-général nommé sous le rectorat de Pierre de Gy fut Jacques Bernard, originaire de Bourgogne et de la maison des Seigneurs de Bernard-de-Montessu, qui a fourni des sujets à tous les chapitres nobles de l'une et l'autre Bourgogne, des officiers de tous les grades, plusieurs Gouverneurs de père en fils, des citadelles de Châlons et

de Baune, des gentilhommes ordinaires de la chambre du Roi, des chevaliers de son ordre, etc.

I. Le premier sujet connu de cette maison fut Henry de Bernard qui vivoit en 1360 avec Henriette de Henin, sa femme.

Il y a un certificat du chapitre des Comtes de Lyon, accordé à M. le Comte de Rully, qui porte, que dans la preuve faite par ce dernier, pour sa réception le 13 novembre 1766, il avoit fait sa preuve de filiation et noblesse par titres authentiques jusqu'à Henry de Bernard, son *onzième* aïeul, marié à Henriette de Henin. Ledit certificat est en date du 4 avril 1767, expédié par ordonnance du chapitre de Lyon, assemblé capitulairement pour cet effet et scellé de son sceau.

Henry de Bernard et Henriette de Henin, eurent pour fils Pierre qui suit.

II. Pierre de Bernard, chevalier, rendit foi et hommage au Duc de Bourgogne, entre les mains de son chancelier au bailliage de Mâcon, pour les biens qu'il possédoit au Comté de Charolles, reçu par Denis de Prau, notaire, en date du 15 mars 1395, extrait de la chambre des comptes, il eut pour fils Philippe qui suit.

III. Philippe de Bernard, chevalier, reprit de fief de noble et puissante dame Isabelle de Damas, des biens qu'il possédoit relevant de son fief en qualité d'héritier de Philipe de Lessertet, chevalier, cet acte reçu de Philippe de Perche, notaire au Comté de Charolles, est en date du 20 *juillet* 1413.

Il fut père de Jacques qui suit.

IV.

IV. Jacques de Bernard, chevalier, Seigneur de Montessu, fit cession à Hugues Bernard, écuyer, Seigneur de Montessu, son fils, d'une partie de ses biens, par acte reçu de Renaud, notaire, en date du 25 novembre 1494.

V. Hugues de Bernard, Seigneur de Montessus, épousa demoiselle Bernarde de Sarazin; il fut Seigneur de Brandon et de Monceny; il eut pour enfant Pierre de Bernard qui suit.

VI. Pierre de Bernard, Seigneur de Montessus, épousa en 1539 demoiselle Barbe Dumeix; il eut pour fils, 1.° Philibert qui suit; 2.° Melchior, auteur d'une branche dont on parlera ci-après; 3.° Joachim, reçu au chapitre noble de Gigny en 1590; 4.° Adrienne, mariée à François de Montaigu; 5.° Jacqueline de Montessus, chanoinesse de Château-Chalons.

Par son mariage avec Barbe Dumeix, fille de noble Seigneur Jean Dumeix et de Philiberte de Rye, son épouse, il étoit allié aux plus illustres maisons, ses fils Philibert et Melchior, parurent comme parens au contrat de mariage de Claude de Vergy.

VII. Philibert de Bernard de Montessus, Seigneur de Soirans, Brandon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, épousa en premières noces Antoinette de Montconis, dont il eut André de Bernard de Montessus, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, Seigneur de Soirans, Vitrey et Lavesvre, marié à dame Catherine de Faulquier, dont une fille unique Françoise de Montessus, mariée par contrat reçu de François Huenot, notaire royal à Plumet, en date au château de Soirans,

du 12 janvier 1616, à messire Charles Chabot, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils de feu haut et puissant Seigneur, messire François Chabot, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Marquis de Mirebeau, Comte de Charny, Baron de Fontaine-Françoise, et de haute et puissante dame Catherine de Silly, relicte de feu messire François Chabot, qui autorise ledit sieur son fils, et la future épouse est autorisée de ses père et mère, de Charles de Bernard de Montessus, Seigneur de Brandon, et de Philibert de Bernard de Montessus, Seigneur et Baron de Sarigny, etc. Marguerite Chabot, fille de Françoise de Montessus, fut mariée à haut et puissant Seigneur Henry, Comte de Bonneval.

Philibert de Montessus, épousa en secondes noces dame Marguerite de Clugny, dont il eut Philippe qui suit.

VIII. Philippe de Montessus, Baron de Rully, Seigneur de Nuas, etc., fut marié à dame Adrienne-Françoise de la Touvière, dont il eut, 1.° Guy qui suit; 2.° Philibert, religieux profés à l'abbaye de St.-Claude.

IX. Guy de Montessus, Baron de Rully, commandant en chef de la noblesse des bailliages de Dijon, Autun, Auxerres, Bar-sur-Seine, etc., épousa dame Anne de Buade, dont il eut, 1.° Paul-Henry qui suit.

X. Paul-Henry de Bernard de Montessus, Baron de Rully, épousa sa cousine au quatrième degré, Charlotte de Bernard, fille de Marie-Baune Bernard, Baron de Belvèvre, et de Françoise de Choiseul, dont il sera parlé ci-après; ils eurent pour fils, entr'autres enfans, Charles-François qui suit.

XI. Charles-François de Montessus, épousa dame Ferdinande-Agathe-Ange de Vaudrey, dont il eut des enfans.

Branche de Chauvirey.

VII. Melchior de Bernard de Montessus, second fils de Pierre et de dame Barbe Dumeix, épousa dame Jeanne de Vintimil, dont il eut, 1.° Philibert qui suit, 2.° Guillemette de Montessus, chanoinesse de Château-Chalons.

VIII. Philibert de Bernard de Montessus, marié en 1608 à Françoise de Fussey, dont il eut, 1.° Melchior qui suit.

IX. Melchior, second du nom, Baron de Montessus, fut marié en 1633 à demoiselle Jacqueline de Pinçonat, dont il eut, 1.° Louis qui suit; 2.° Marie Beaune, Baron de Bellevèvre, Gouverneur de la ville de Beaune, qui forma cette branche. Il fut marié en premières noces en 1672, à Jeanne de Bonneval, fille de haut et puissant Seigneur Henry, Comte de Bonneval, et de Marguerite; cette dernière étoit fille de Françoise de Montessus, comme on a vu ci-devant.

Marie Beaune se maria en secondes noces à dame Françoise de Choiseul, fille de haut et puissant Seigneur Clériadus de Choiseul, Marquis de Lanques, et de haute et puissante dame, dame Dune de Verrières, dont dame Marie-Charlotte, mariée ainsi qu'il est porté à la branche de Rully, à Paul-Henry de Montessus.

Melchior second, a eu pour fils Louis qui suit.

X. Louis de Bernard, Baron de Montessus, fut marié en 1659 à demoiselle Jacqueline de la Cour, dont Jean-Etienne qui suit.

XI. Jean-Etienne, Baron de Montessus, marié en 1693

à Jeanne-Guillemette de Pointe, en eut François-Salomon qui suit.

XII. François-Salomon, Baron de Montessus, épousa en 1735 Gabriëlle-Valentine de Montgenet, dont il eut deux fils, 1.° Antoine-François, Comte de Montessus, marié en 1769 à Marie-Anne-Louise de Jodrillac, dont il n'a point laissé de postérité; 2.° un fils chevalier de Malte.

Il résulte de cette généalogie, que la maison de Bernard de Montessus s'est alliée aux maisons de Rye, Poitiers, Vergy, Vintimil, Savoie, Montmorency, Montaïgu, Grammont, Fussey, de la Tournelle, Malin, de Buade, Rabutin-Delacour, de Montconis, de St.-Belin, de Clugny, de Faulquier, de Chabot, de Bonneval, de Choiseul, de Tavanne, de Ganey, de Thomassin, du Châtelet, de Vaudrey, de Beveuge, et de plusieurs autres également illustres.

Toutes ces différentes alliances se trouvent consignées dans les divers procès-verbaux de preuves faites par différens individus de cette maison, dans les chapitres nobles de Lyon, de St.-Claude, de Gigny, de Châtel-Châlons, de Migette, et dans l'ordre de St.-Georges.

1461.

Philippe de Massille et Alexandre Berthaud.

Alexandre Berthaud fut doyen du chapitre d'Arbois et nommé conseiller-clerc du Parlement de Dole en 1509.

Cette famille est d'une noblesse ancienne, originaire de Poligny, on peut voir ce qu'en dit M. Chevalier, dans son histoire de cette ville.

Philippe de Massille, est mentionné dans Gollut, et qualifié chevalier; cette famille est originaire de Flandre, où je crois qu'elle subsiste encore dans la classe de la haute noblesse de ce pays.

1462.

Joannes Millot et Guillaume Paget.

Guillaume Paget fut Procureur-général du bailliage de Dole, je crois sa famille éteinte.

1463.

Renaud Lambert et Jean Charvot.

Jean Charvot, conseiller-clerc au Parlement de Dijon, fut pourvu le 20 mars 1482 sur la résignation d'Etienne Laringaud, faite entre les mains de Jean d'Amboise, Evêque, Duc de Langres et lieutenant de Bourgogne.

1464.

Petrus Semitetus.

Le Procureur-général nommé cette année fut Innocent de Crecy, d'une maison de noms et d'armes, originaire du Duché de Bourgogne, et depuis quelques temps établie dans notre Province.

Le Duc Charles passant à Besançon, fut reçu dans le chœur de l'église métropolitaine par le chapitre; il étoit

suivi d'Innocent de Crecy, son aumonier. Il demanda pour lui le premier canonicat vacant, ce qui lui fut accordé sur le champ le 31 de janvier 1475.

Innocent de Crecy fut chanoine d'Autun, de Cambray, de Besançon, et de la Ste.-Chapelle de Dijon, il mourut à Rome.

Suivant les preuves faites à Remiremont, le 26 août 1786, la maison de Crecy tire son nom de la terre de Crecey-sur-la-Tille, au Duché de Bourgogne, qui, avec celle de Percey, Chaumes et Courchamp, étoient possédés en l'an 1246 par Jean, Eudes, et Henry de Crecy, chevaliers, frères, qui firent leur partage cette année là avec *les templiers* de la Romagne, et leur frère Othon, doyen du chapitre de Langres. On sait que la terminaison Crecey et Crecy est la même.

II. Eudes de Crecey, Seigneur en partie de Crecey et de Percey, chevalier, fils de Jean, sire de Crecey, et d'Agnès sa femme, épousa Agnès de Grenans, dont il eut, entr'autres enfans, Simon de Crecey, et Jeanne épouse de Jean de Pléopape, dit l'Arbalestrier, écuyer, d'une maison éteinte depuis long-temps, qui tiroit son nom du village appelé vulgairement Piépape.

III. Simon de Crecey, chevalier, Seigneur en partie de Crecey, donna à l'Evêque de Langres son dénombrement de Percey, le mardi après la résurrection de Notre-Seigneur, en 1329; il mourut en 1333, et fut inhumé à Theuley, sous une tombe avec épitaphe et ses armoiries d'argent au lion de sable à la bordure engrelée de gueule.

Il eut plusieurs enfans, entr'autres Jean de Crecey.

IV. Jean de Crecy, chevalier, épousa Isabelle de Blaisy, dont il eut Nicolas.

V. Nicolas de Crecy, écuyer, Seigneur en partie de Crecey, et de Percey-le-Grand, Courchamp, Grenans, Genevrey, Blaisey, Thenance, aux Moulins, Montreuil et St.-Martin près de Langres, fit la guerre à l'Evêque de Langres en 1377. Il épousa Jeanne du Trembloi, fille de Gui du Trembloi, écuyer, Seigneur du Trembloi-les-Gray, et d'Alixant de Grignon. C'est par suite de ce mariage que la terre du Trembloi entra dans la maison de Crecy, dont elle n'est sortie qu'au 17.e siècle. Il eut plusieurs enfans, entr'autres le suivant.

VI. Jean de Crecy, écuyer, Seigneur du Trembloi, etc., partagea avec ses frères le 10 février 1405. Il eut pour son lot, Percey, Blaisey, etc. Il épousa Jeanne du Bois, fille de Guillaume du Bois, écuyer, Seigneur du Châtelier, bailli d'Auxois. Il fut père, 1.° de Nicolas, auteur d'une branche éteinte dans la maison de Clugny; 2.° Innocent de Crecy, qui donne lieu à cet article; 3.° Jean de Crecy qui a continué la branche de Franche-Comté; 4.° Pierre, pannetier du Duc; 5.° Guillaume; 6.° Geoffroy, abbé de St-Pierre de Flavigny.

VII. Jean de Crecy, demeura fidèle à Marie de Bourgogne après le décès du Duc Charles. Louis XI. confisqua toutes les terres qu'il possédoit en France, et les donna à Nicolas de Crecy, son frère. Jean de Crecy épousa en Flandres, Agathe de Lizac, fille héritière de Jean de Lizac, Seigneur de Blicqui, Houssey et autres terres, prévôt héréditaire du Laonnais, et d'Antoinette de Moy, d'une maison finie dans celle de Lorraine. Il fut père de Nicolas, Jean, Henry, et

Pierre de Crecy; ce dernier, chevalier de St.-Jean-de-Jérusalem. Henry est la tige des branches de Flandres et de Picardie, actuellement éteintes.

VIII. Nicolas de Crecy, écuyer, Seigneur du Trembloi, de la Grande-Résie et de Houssey en Vermandois; épousa Jeanne Mouchet, fille héritière de Pierre Mouchet, écuyer, Seigneur de Château-Rouillaud, et de Jeanne de Rigney; il en eut, 1.° Charles; 2.° Louis, tué à la guerre d'Italie; 3.° et 4.° deux filles.

IX. Charles de Crecy, écuyer, Seigneur du Trembloi, la Grande-Résie, etc., partant pour la guerre d'Italie avec Louis son frère, fit à Besançon le 25 septembre 1550, une donation mutuelle au survivant des deux. Il épousa Françoise de Bernaut; il testa au château du Trembloi, le 6 décembre 1561, et institua Guy de Crecy, son fils unique.

X. Guy de Crecy, écuyer, Seigneur du Trembloi, de la Grande-Résie, et de Houssey en Vermandois, entra au service à l'âge de vingt ans, dans la troupe du Baron de Chevroz. Il épousa, par contrat du 30 septembre 1579, Susanne de Beaujeu, fille de Claude de Beaujeu, Seigneur d'Aroz, et de Geneviève de la Baume.

Le 4 septembre 1582, il fut fait prisonnier de guerre par le Maréchal de Montluc, sa rançon lui coûta mille écus d'or: pour payer cette somme il vendit la terre de Houssey; il étoit en 1595 capitaine au régiment du Comte de Champlitte; il mourut en 1623, laissant plusieurs enfans, entr'autres, 1.° Claude; 2.° Pierre, capitaine de 200 hommes et du château de Lisle-sur-le-Doubs; 3.° Bonne de Crecy, femme d'Etienne de Montureux, écuyer, Seigneur de Chevigney.

XI.

XI. Claude de Crecy, écuyer, Seigneur du Trembloi et de la Grande-Résie, capitaine du château de Balançon, en 1636, prisonnier de guerre la même année, passa en Espagne en 1643, et fut tué par les Maures en 1644.

Ses terres de la Résie et du Trembloi furent mises en décret le 13 de janvier, 1620, pour payer les dettes de son père et les siennes. Il étoit alors lieutenant de la compagnie de deux cents chevau-légers du Baron de Fouchier. Il avoit acheté la terre de Chaumergy, le 12 novembre 1621. Il se maria trois fois, la première, avec Jeanne Sachet, dame de Chavanne, fille d'Aimé Sachet, écuyer, Seigneur de plusieurs terres, et de Bonne de Maizières. La seconde, avec Antoinette Chaussin, d'une famille noble de Dole, qui possédoit la terre de Beauchemin, et étoit alliée à celles de Merlet, Boutechoux, Mairot, Guyot, etc. Ce fut avec la dot de cette seconde femme qu'il acheta la terre de Chaumercenne, le 6 janvier 1632. La troisième fois avec Jeanne-Baptiste de Laverne, cousine germaine du colonel de ce nom.

Il eut de Jeanne Sachet, 1.° Claude-Emmanuël. 2.° Claude, chanoine à Baume, en 1622, et six autres enfans.

XII. Claude-Emmanuël de Crecy, écuyer, Seigneur de Chaumergy et de Chavanne, capitaine de cent hommes d'infanterie et du château de Balançon, fut fait prisonnier de guerre en 1640, par le sieur Merlin de Mazancourt, Vicomte de Courval. Il épousa, le 2 septembre 1641, Marie-Antoinette de Rosières, dame du Château de Montigny, fille d'Adrien de Rosières, écuyer, Seigneur de Rosières, Sorans et autres lieux, et de Nicole de Lallemand, dame de Montigny. Il épousa en secondes noces, le 19 mai 1677, Anne-Claude

de Pardessus, fille de Léonard de Pardessus, écuyer, et de Laurence de Balai. Il eut du premier mariage 1.° Gerard, 2.° Joseph, chanoine à Baume.

XIII. Gerard de Crecy, écuyer, Seigneur de Chaumergy, Chavanne et du château de Montigny près d'Arbois, épousa le 19 juin 1666, Claudine Laborey, fille de Charles-Jules Laborey, chevalier, Baron de Salans, et de Marguerite Udressier de Lallier. Il fut père de 1.° Guillaume qui suit. 2.° Claude-Emmanuël, reçu chanoine de Besançon, sur preuves de seize quartiers, le 2 janvier 1709. 3.° Claudine de Crecy, mariée par contrat du 6 juin 1697, à Pierre-Prosper Colin, écuyer, Seigneur de Champagne, fils de Claude Colin, écuyer, Seigneur de Champagne, et de Philiberte de Cambaron. 4.° Emmanuelle de Crecy, chanoinesse de Migette. 5.° Gabrielle, chanoinesse du même chapitre. 6.° Marie de Crecy, épouse de Louis Luquet de Grangebeuve, écuyer, colonel d'infanterie, Seigneur de Fedry, Belvoie, Soing, Verreux, etc., fils d'Antoine Luquet de Grangebeuve, écuyer, Seigneur de la baronnie de Presle, Fedry, etc., et d'Anne de la Rivière.

XIV. Guillaume de Crecy, Ecuyer, Seigneur de Chaumergy, etc., cornette de cavalerie au régiment de St.-Mauris, en 1693, épousa, le 24 mai 1700, Henriette de Balai, fille d'Emmanuël-Philibert de Balai, écuyer, Seigneur de Château-Rouillaud, et d'Anne-Catherine de Marnix. Il en eut 1.° Philippe-Paul, 2.° Gabrielle-Ursule-Emmanuelle, mariée en 1732 à Jean-Antoine de Rosières, Marquis de Sorans.

XV. Philippe Paul, Comte de Crecy, Seigneur de Chau-

mergy, Chavannes, Montigny, Vincelles, etc., reçu à St-Georges en 1718, épousa, le 2 juin 1741, Victoire-Aimée de Mornay, fille de Henri de Mornay, chevalier, Seigneur de Flamerville, etc., et d'Elisabeth-Denise Guillemette de la Fontaine-Solare. Il en a eu 1° Ferdinand-Denis. 2.° Etienne-Bonaventure, chevalier de Malte. 3.° Gaspard Emmanuël reçu à Saint-Georges en 1776, colonel au service d'Espagne, mort sans enfans, quoique marié à Mlle. Duval-d'Essertenne. 4.° Emmanuelle-Henriette, chanoinesse de Baume, abbesse de Troane, en Normandie. 5.° Aimée-Pauline, chanoinesse de Poulangy. 6.° Marie-Josephe, épouse de Jean-François de Bourée, écuyer, Seigneur de Neuilli, morte sans enfans. 7.° Ermandine-Elisabeth, épouse de Pierre-Denis de Fergeol, Marquis de Villers, maréchal de camp. 8.° Louise-Françoise-Victoire, chanoinesse de Migette. 9.° Henriette-Ursule élevée à St.-Cyr, etc.

XVI. Ferdinand-Denis, Comte de Crecy, Baron de Rye, Seigneur de Chaumergy, la Chaux, Montigny, Chavannes, et d'un fief à Seillières, lieutenant-colonel du 1.er régiment de chevau-légers, reçu à St.-Georges en 1776, sur preuves de seize quartiers qui sont Crecy, Rosières, Laborey, Udressier, Balai, Favernier, Marnix, Lezai, Mornai, Mornai, Duquesnel, Bigaud, la Fontaine-Solare, Bail-Lignières, Michaud-Fretenseul, député aux états-généraux par la sénéchaussée de Ponthieu, et par Amiens, au conseil des Anciens, où il est demeuré fidel au Roi, et correspondant avec les agens de Sa Majesté, est mort le 30 novembre 1814. Il avoit épousé à Abbeville, le 15 décembre 1777, Anne-Alexandrine du Bois, fille unique de Guillaume-Nicolas-François Dubois, Comte de Bours,

Seigneur de Gueschard, Villerey, Belhotel, etc., et d'Anne-Elisabeth-Rénée de St.-Blimond. Il en a eu huit enfans, 1.° Blimont-Ferdinand, mort au berceau. 2.° Louis-Théodore, Comte de Crecy, capitaine au régiment Dauphin, hussards, né à Abbeville le 11 juillet 1783. 3.° Marc-Emmanuël mort en 1791. 4.° Félix-Pierre-Denis-Hermand. 5.° Alexandrine-Françoise-Victoire, d'abord chanoinesse de Remiremont, et veuve de M. Tricornot, écuyer, Seigneur du Trembloi. 6.° Jeanne-Françoise-de-Chantal, épouse de M. le Marquis de Brehan. 7.°, 8.° Ferdinande et Louise-Victoire de Crecy.

D'argent au lion de sable, langué, onglé et *couronné* de gueules, à la bordure dentelée de gueules.

1465.

Ponce RENAUDIN.

Ponce Renaudin, Procureur-Général d'amont, qualifié dans tous les actes de noble et sage Messire Ponce Renaudin, Docteur ès-droits. Il eut de sa femme Pierrette Baressol, onze enfans qui lui survécurent et qui furent par cela même réduits à une fortune très-médiocre. Cette famille s'est perpétuée à Vesoul, mais toujours dans les places subalternes du barreau, telles que celles de greffiers et de notaires.

La seule branche qui ait pris un essor un peu plus relevé est celle des Seigneurs de Gratry qui fournissent quelques Docteurs-ès-droits, des Conseillers aux bailliages et des officiers dans les armées françaises.

Claude....., Renaudin, Seigneur de Gratry, fut avocat

du Roi au bailliage, vers la fin du 17[e] siècle. Claude Renaudin, Seigneur de Gratry, son fils, fut capitaine de cavalerie au régiment d'Harcourt. Trois de ses petits-fils furent gardes du corps du Roi de France. L'ainé est établi à Chaumont en Bassigny. Le second marié à Vesoul à mademoiselle de Montagnat, a laissé un fils, et le troisième est mort sans postérité. Ces deux derniers étoient de service à Versailles, lors de la fatale journée du mois d'octobre 1790. Le cadet fut laissé pour mort à la porte de la Reine et sauvé par deux grenadiers de la garde nationale de Paris, qui le transporterent à l'hôpital, où il guérit avec beaucoup de peine de ses blessures. Louis XVI satisfait de sa conduite lui fit parvenir à Vesoul, sans qu'il l'eût sollicité, un brevet de Capitaine de cavalerie: il partit peu de temps après avec son frère le puîné, pour rejoindre le corps commandé par M. le Prince de Condé, où ils sont morts tous les deux victimes de leur fidélité et de leur attachement à la famille de leur maître.

1466.

Joannes G*UIDAN*.

1467.

Jacobus D*E* B*USSELIA*.

Etienne D*E* S*AINT-*M*AURIS*, *Procureur-général.*

Cet Etienne de St.-Mauris étoit de la maison de Saint-Mauris-Salins, absolument différente de celle de St.-Mauris-

en montagne, je puis en remonter la filiation jusqu'à...... Oudin de Saint-Mauris qui vint s'établir à Salins. Il eut pour fils Michel et Oudin, et pour frere Etevenin de St.-Mauris.

I. Etevenin de St.-Mauris épousa Marguerite, fille de Guyon d'Usier, dont il eut 1.° Michel, 2.° Pierre qui suit, et 3.° Outhenin.

II. Pierre de St-Mauris épousa Jeanne, fille d'Estevenin de Laule, de Pontarlier, déjà mort en 1444, dont il eut entr'autres Etienne qui suit, et Claude.

III. Etienne de St.-Mauris, écuyer du Duc de Bourgogne. Il est connu par titre de 1464, capitaine-châtelain de Pontarlier, en 1473. Marie, Duchesse de Bourgogne, lui fit une pension de 200 fr. de rente, à cause de ses services et de ses blessures. Il épousa 1.° Marie de Vertamboz. 2.° Simonne de Chissey, vivant en 1459 et 1478. Elle étoit fille de Jean de Chissey. Il eut du premier lit Etienne qui suit. Il eut du second lit Simon de St.-Mauris, capitaine-châtelain de Pontarlier.

IV. Etienne de St.-Mauris épousa Marguerite de Monterans en 1520, dont il eut Gaspard-Claude, qui suit.

V. Gaspard-Claude de Saint-Mauris, écuyer, capitaine-châtelain de Pontarlier, épousa en 1552 Claudine, fille du Comte de Thuilier, Baron de Montjoye, et de Perronne de Vins; celle-ci fille de Michel de Vins et d'Appoline de Vergy, dont il a eu 1.° Philibert, né le 12 juin 1555. 2.° Gaspard-Claude, né le 11 octobre 1556. 3.° Guillemette, née le 11 octobre 1558. 4.° Antoine, né le 9 août 1559. 5.° Mathieu qui suit, né le 25 mars 1560. 6.° Denis né le 27 mars 1563. 7.° Etiennette, née le 13 mars 1565. 8.° Etienne,

né le 6 août 1568. 9.° Guillaume, né le 9 septembre 1670.

VI. Mathieu de St.-Mauris épousa 1.° Jeanne-Baptiste de Guspart, d'Ornans, dont il eut Guillaume né le 31 janvier 1591; Jean-Jacques, né le 6 novembre 1597, chanoine de Besançon, abbé de Montbenoît; Claude-François, né le 26 septembre 1598. Philippe, né le 16 avril 1600; Gasparine, née le 3 mars 1602. Il épousa 2.° Catherine, fille de Jacques Lescot, dont il eut 1.° Ferdinand-Mathieu qui suit. 2.° Marie-Anne, née le 5 février 1615. 3.° Etienne-Charles, né le 4 janvier 1616, maire 12 fois à Pontarlier, Seigneur de Doubs. 4.° Mathieu, né le 25 janvier 1617. 5.° Jacques, né le 6 avril 1618. 6.° Guillaume, né le 10 mars 1620. 7.° Claudine, née le 25 mars 1622, qui épousa Mathieu Franchet, en secondes noces, dont il n'eut point d'enfans. 8.° Jeanne, née le 30 juin 1624, qui épousa Claude de Vesoul, fils de Georges, Seigneur de Raincourt, chevalier de St.-Georges, et de Philiberte de St.-Belin. 9.° Clauda, née le 3 octobre 1626. 10.° Anne-Antoine, née le 30 juillet 1630.

VI. Ferdinand-Mathieu, baron de Choye et de St.-Cyr, chevalier de St.-Jacques en 1660, il défendit Besançon en 1674, il épousa Claudine de Seros, Baronne de Choye, dont il eut 1.° Barbe-Charlotte qui épousa le Comte de Tharin, piémontois, ambassadeur du Duc de Savoye au Duc de Bavière. 2.° Marie-Gabrielle, femme de Louis Mouchet de Battefort, Marquis de Laubepin, en 1665, co-héritier d'Etienne-Charles de St-Mauris, son oncle. 3.° Anne-Elisabeth-Gasparine, femme de Claude-Philippe-Charles de St.-Mauris-Montbarey. 4.° N..... de St.-Mauris, religieuse à Baume. 5.° N...... de St.-Mauris, religieuse à Château-Châlons.

1468.

Hugues GIRARD.

Parmi les élèves qui, cette année reçurent le grade de Docteur, on doit distinguer Pierre Carondelet; il est inscrit sur le registre, de la manière suivante : *Nobilis adolescens Petrus dictus Carondelet, filius Joannis militis.* Le contenu de cette inscription suffit pour prouver l'erreur dans laquelle est tombé M. Dunod, en parlant de l'origine de cette famille; il avoit trouvé dans des actes un Jean Carondelet, vivant à Dole avec la simple qualification de clerc, il en a conclu que la maison de Carondelet sortoit de Dole et qu'elle avoit une origine bourgeoise, il a confondu deux fils bâtards de cette famille, avec la descendance légitime; mais une foule de titres irrécusables établissant la fausseté de son assertion, que n'a pas réfuté M. Chevalier, son gendre; il me paroît de toute justice de rétablir la vérité des faits, et comme ces deux généalogistes ont encore négligé de nous donner la descendance de la branche de cette maison établie en Flandres; après avoir démontré sa véritable origine, je m'occuperai de rétablir l'omission.

La maison de Carondelet n'est point originaire du Comté de Bourgogne, mais bien véritablement de Bresse; elle est noble de nom et d'armes, et issue des anciens Seigneurs Barons de Chaudey, sur l'illustration de laquelle on peut consulter Guichenon.

I. Jean de Chaudey, dit Carondelet, selon une ancienne charte du treizième siècle, chevalier et Baron de Chaudey;

vendit cette baronnie située dans le bailliage de Bourg, à son frère le Bailly de Viennois, ne fit aucun changement à son écusson qu'il conserva en son entier, tels que l'ont toujours porté les Barons de Chaudey, et tel qu'il se trouve sur tous les monumens qui subsistent encore dans le Comté de Bourgogne et en Flandre, qui est d'azur à la bande d'or, accompagné de six besans, de même mis en orle, trois et trois; il se contenta d'y ajouter pour cri de guerre, *à moi Chauldey*, pour ne pas laisser oublier à ses descendans qu'ils tiroient leur origine de cette maison. Il fut père de Jean Carondelet, second du nom, qui suit.

II. Jean Carondelet, deuxième du nom, Seigneur de Montliard et de Chamondans en Savoye, épousa Jeanne de Salins-la-Tour, dame de Saler en Dauphiné. Au-dessous de sa statue représentée à genoux sur le haut d'une petite colonne de pierre blanche, dans la chapelle de Saint-Blaise, chez les Cordeliers de Bourg-en-Bresse, se déchiffroient ces mots: *sire Jehan Carondelet estois, jadis noble parayge que avois : huy de alès ma compeigne, Jeheanne Salins que feis feime. Moulthe avais les destains combaitu*; *ains iceulx feurent incouru, que fust.....* 1357. On leur connoît deux fils 1.° Jean qui suit. 2.° Et Eustache Carondelet, qualifié damoiseau, et allié avec Catherine d'Estrabonne, mort sans hoirs.

III. Jean Carondelet, troisième du nom, est le premier qui fit acquisition des héritiers de Raimbault l'arbelestier, du droit de chasser, pêcher et prendre bois dans les forêts de Vaivre et de Maugette, qu'il tint en fief noble des Ducs de Bourgogue, suivant une patente qui lui fut donnée à Dole, par Marguerite, Comtesse de Flandres, le 2 février

1363. Il est particulièrement connu par l'extrait suivant de la patente du Duc de Bourgogne, ci-dessus mentionnée. » *L'autre*; (*fils*) *cy dict Jehan III, Seigneur de Chamon-* « *dans, Duchault, Salians, fust en fame de braveure et* « *preudhomie, gentil chrl., que alla de vie à trépas au* « *xiij.e soixante-onse, laissant ligne senextre, dont feurent* « *trésoriers en Dole et Poligny, en oultre eut espense* « *icelui gentil chrl., Isabeau Magnanet* (en la Vicomté « d'Auxonne dont les armes sont d'or, engrèlé de gueules, à « trois lions rampans, de sinople, 2 et 3.) *fille à sire* « *Adolphe, Baron de Orvans, et à Jacqueline Raicourt*; « *lesquels Jehan et Isabeau, mariés, heurent quatre enfans,* « *assavoir, etc.* » Au défaut de ces connoissances, Dunod et l'auteur des mémoires historiques de Poligny, ont rangé ces trésoriers issus d'Odette, sœur de Chousat, trésorier de Dole, avec les Seigneurs de ce nom, témoignant néanmoins leur surprise de ce contraste avec leurs alliances illustres. Leurs enfans furent 1.° Guillaume Carondelet, fils aîné, chevalier de croisade, marié à Auxonne, mort sans postérité, ayant vendu ses biens pour se croiser. 2.° Claude, chanoine de Vienne, en Dauphiné. 3.° Jeanne, mariée 1.° avec Guy d'Antherailles, et 2.° avec Jean de Beauval, Seigneur de Ste.-Anne, dont elle eut quatre demoiselles. 4.° Et Jean qui suit :

IV. Jean Carondelet, quatrième du nom, né à Auxonne, servit sous le Duc de Bourgogne qui le créa chevalier, à la tête de l'armée. Il marcha sous ses étendarts et fut fait prisonnier devant Nicopolis, le 28 septembre 1397, avec le Comte de Nevers qui recompensa son courage par le don d'un bouclier sur lequel étoient écrits ces mots : *Aquila*

et leo. Un acte de donation le fait voir encore vivant en 1444. Il eut d'Odette Fourcault, son épouse (dont les armes sont d'azur, au sautoir, engrelé d'or), fille de sire Odelin Fourcault-Prot, Seigneur d'Escandin, gentilhomme de la ville de Poligny, et de Anne de Saint-Mauris, 1.° Jean, fils aîné, qui suit. 2.° Claudine, femme de Jean Sarget, Seigneur de Trasnoy, dont elle étoit veuve en 1462. Elle en eut Jeanne Sarget, mariée à Jean de St-Mauris. 3.° Blanche, épouse de Gerard de Robat, Seigneur de Magny. 4°. Simonne, mariée avec Guigne de Montaigu, fils d'Etienne de Montaigu, écuyer en la ville de Poligny. 5.° Pierre Carondelet, Seigneur de Déchault et de Chaï, est inscrit parmi les nobles privilégiés de Poligny, sous l'an 1462, au terrier du rôle des maisons de cette ville. On le trouve marié dès 1430 à Blanche de Vourry, *aliàs* Ivori (qui porte d'azur à trois Besans d'or), il est auteur de la branche de Déchault, alliée avec les maisons de Vauldrey, la Baume, etc., établie à Poligny, où l'on voit encore aujourd'hui un édifice nommé le portail Carondelet.

Ici les généalogies données par messieurs Dunod et Chevalier, s'accordent avec les titres et suivent la filiation jusqu'à l'extinction des différentes branches restées dans le Comté de Bourgogne. Jean Carondelet, cinquième du nom, fils de Jean, quatrième du nom, et d'Odette Fourcault, épousa, comme on le voit dans leurs livres, Jeanne de Basans, dont il eut Jean Carondelet, Chancelier de Flandre et de Bourgogne, qui eut, entre autres enfans, Ferry de Carondelet, chef de la branche de Potelles, établie et encore subsistante aujourd'hui dans les Pays-Bas.

C'est de cette branche qu'il n'ont fait qu'indiquer, dont

je vais donner la filiation suivie, après avoir fait observer que l'origine de la maison de Carondelet, issue des anciens Barons de Chaudey, n'est pas seulement prouvée par les titres que j'ai déjà rappelés, et par l'identité des armoiries, mais encore par une enquête authentique, faite au parlement de Dole, après que la branche des Seigneurs de Carondelet, de Potelles, se fut retirée de la Franche-Comté; cette enquête qui est en date du 7 avril 1535, apprend que les Seigneurs de Carondelet » estoient issus et partis de nobles » et vertueux progéniteurs, gentilshommes de nom et » d'armes, pour tels tenus et réputé. . . . . que leur » maison est des plus anchiennes maisons *que soient* ès-» ville de Dole et Poligny, tenues, estimées et réputées » nobles, tant de progéniteurs, richesses que excellentes » vertus. . . . . qu'ils ont toujours esté alliés à bonnes » et nobles, et telle en est la fame et commune renommée » en ce lieu de Dole. . . . tellement qu'ils ont toujours » esté tenus et réputés gentilshommes de race, de tous » ceux qui d'eulx et leurs progéniteurs, les Barons de » Chauldey ont heu congnoissance. . . . et ladicte maison » et famille des Carondelet être anchiennement noble. »

Branche des Seigneurs de Carondelet établie dans les Pays-Bas.

VII. Ferry de Carondelet, l'un des fils du Chancelier, né aux Pays-Bas en 1473, Seigneur de Releghem en partie, gentilhomme de la chambre de l'Empereur Maximilien et son ambassadeur en Hongrie, ratifia le 29 juin 1497, avec Claude de Carondelet, son frère, en qualité de procureur de noble et puissant Seigneur messire Jean de Carondelet,

leur père, les donations faites à l'Eglise de Dole; cet acte le qualifie d'ancien gentilhomme de la chambre de Sa Majesté. Il épousa, sur la fin de mars 1501, Digna de Baux, dame de Gleurs, dont il eut Paul de Carondelet qui suit. Ferry de Carondelet, devenu veuf, embrassa l'état ecclésiastique, fut archidiacre de Besançon, abbé de Montbenoît et Gouverneur de Viterbe jusqu'à la mort du cardinal de Guise. Il mourut de la pierre le 27 juin 1588, au retour d'une ambassade qu'il fit à Rome. Son corps fut transporté à Besançon, et enterré dans la métropole où l'on voit son mausolé avec son épitaphe et celle de son épouse.

L'épitaphe qui fut inscrite du consentement du chapitre métropolitain, ensuite de production de titre, par Jean-Louis de Carondelet, Baron de Noielles, est ainsi faite : *Nob : D. Ferrico de Carondelet, Imperatoris cubiculario, oratori legato, etc. D. Joannis de Carondelet equitis supremi Burg: Cancellari ex Baronibus de Chauldey, in Bressia oriundi et Margaritæ de Chassey filio, canonico hujus ecclesiæ, et Archidiacono majori electo, post obitum nob. D. Dignæ de Baux de Gleurs, uxoris suæ, ex qua filium unicum susceperat. D. Paulum de Carondelet, D. Annæ d'Ailly, de Varennis nuptum, cujus posteri in nobilibus Belgii capitulis admittuntur.*

VIII. Paul de Carondelet, chevalier, capitaine d'une compagnie de cent cuirassiers, pour Sa Majesté catholique, naquit en 1501 et mourut en 1581. Il avoit été marié deux fois, 1.° en 1549 avec Anne d'Ailly, fille de Louis Baron de Baingtun, et de Marie de Montenay. 2.° Avec Anne de Udekom en Brabant, dame de Nilpierreuse, etc. Du premier lit il eut 1.° Paul de Carondelet, qui suit. 2.° Un

autre Paul, mort jeune. 3.° Hélène de Carondelet, reçue en 1571 chanoinesse de l'illustre chapitre de Nivelle en Brabant. Du second lit naquirent 4.° Charles de Carondelet, Seigneur de Nilpierreuse, tué en 1590, en défendant le château de Cassel. 5.° Et Léonius de Carondelet, mort à sept ans.

IX. Paul de Carondelet, deuxième du nom, Baron de Noielles, Lieutenant-général des armées de Sa Majesté Catholique, naquit en 1551, et mourut en 1625. Il fut marié trois fois et n'eut des enfans que du troisième mariage contracté en 1588, avec Anne, héritière et dernière du nom de Montegnier-St.-Christophe. Ses enfans furent 1.° Georges de Carondelet, dont la postérité ne subsiste plus. 2.° Jean, capitaine de cavalerie. 3.° François, haut-doyen de l'église de Cambray. 4.° Anne, morte sans alliance. 5.° Jeanne. 6.° Paul, chanoine de Cambray. 7.° Alexandre, religieux à Arras 8.° Catherine, femme de Nicolas de Bonmarché. 9.° Antoine qui suit. 10.° Marguerite, chanoinesse de l'abbaye noble d'Avennes. 11.° Michelle, femme de Jacques Antoine d'Albertinson, Gouverneur de la ville de Furnes.

X. Antoine de Carondelet, chevalier, Seigneur de Maulde, né en 1602, épousa en 1649, Jeanne-Louise, née Comtesse de Lanoy et du Saint-Empire, fille de Jean-Baptiste, Seigneur du Hautpont, dont il eut 1.° Ferdinand, mort sans alliance; 2.° Anne Catherine-Antoinette, religieuse à l'abbaye noble d'Avennes. 3.° Anne-Therèse chanoinesse de Denain. 4.° Alexandre qui suit. 5.° Marie. 6.° Antoine-Philippe tué au service. 7.° Claire-Alberte. 8.° François-Louis-Théodore religieux.

XI. Alexandre de Carondelet, chevalier, Baron de Noielles, mousquetaire de la maison du Roi Louis XIV, épousa, en 1690, Marie-Bonne de Bacquehem, fille de Jean-François, Seigneur du Liez; de ce mariage sont nés : 1.° Jean-Louis, qni suit. 2.° Guillaume tué en Bavière. 3.° Claire-Bonne-Alexandrine, chanoinesse de Moustier dans le Comté de Namur. 4.° Adrienne-Alexandrine, mariée au Vicomte des Androuhin. 5.° Jean Albert, mort jeune. 6.° Martial, commandant de bataillon. 7.° Louis-Charles. 8.° Jeanne-Louise, chanoinesse de Moustier. 9.° Françoise-Thérèse, chanoinesse d'Avennes. 10.° François-Louis, tué au siége de Port-Mahon.

XII. Jean-Louis de Carondelet, chevalier, Baron de Noielles, capitaine dans le régiment d'Isenghein; s'est marié deux fois et avec les deux sœurs. 1.° Avec Marguerite-Louise. 2.° Avec Marie-Angelique de Rasoir, dont il a eu plusieurs enfans. Du premier lit sont nés entr'autres, Marie-Louise Claire, chanoinesse d'Avennes, Théodore-Félicité, abesse de Berthencour, François-Louis-Hector et Jean-Amelie-Cézar, l'un et l'autre chevaliers de Malte, et plusieurs autres enfans; quelques-uns d'eux ont perpétué la maison de Carondelet en Flandre, mais je ne peux en donner la filiation, faute de renseignemens précis.

Voici les quartiers portés par les demoiselles de Carondelet, ci-devant mentionnées chanoinesses dans différens chapitres des Pays-Bas.

1.° Hélène de Carondelet, chanoinesse de Nivelle en Brabant, portoit les quartiers de Carondelet, Chassey, Baux et de Harduwemont, pour les paternels; Ailly-de-Varennes, Bournonville, Montenay et Bellay pour les maternels.

2.° Catherine de Carondelet, chanoinesse à Denain, portoit Carondelet, Baux, Ailly de Varennes et Montenay, paternels; Montegny, St.-Christophe, Montmorenci, Nouvelles et Menghestrut, maternels.

3° Anne-Thérèse de Carondelet, aussi chanoinesse à Denain, portoit Carondelet, Ailly de Varennes, Montegny-St.-Christophe et Nouvelles, paternels; Lanoy du Hautpont, Quesnoy, Condenhove et Bandrenghein, maternels.

4.° Claire-Bonne-Alexandrine de Carondelet, et sa sœur, chanoinesses à Moustier, portoient Carondelet, Montegny, St.-Christophe, Lanoy-du-Hautpont et Condenhove, paternels; Bacquehem, Levasseur-d'Eskelsbecq, Nedonchel-Bonvignies et Lanoy-Desplechain, maternels.

1469.

Jean Paluchot.

Jean Paluchot, étoit petit-fils d'un autre Jean Paluchot, maître des requêtes de l'hôtel des Ducs, nommé pour assister aux assises du parlement de Beaune en 1435; il paroît, d'après les dates, que ce Recteur magnifique fut chanoine de la Sainte-Chapelle à Dijon.

1470.

Jean Bault.

Jean Bault, originaire de Bourgogne, fut lieutenant-*général* en la cour de la chancellerie du Duché de Bourgogne; il n'eut

n'eut qu'un fils, Hugues Bault, qui lui succéda dans sa charge et qui fut ensuite conseiller-clerc au parlement de Bourgogne.

1471.

Henri de Beringhen.

D'une famille ancienne et noble d'Alsace, fut lui-même secrétaire intime de Philippe le Beau, et ensuite de Charles-Quint.

1472.

Jean Bonvalot,

Fils d'autre Jean Bonvalot, chevalier, et de Jeanne d'Egremont, fut chanoine de la métropole. Sa famille, distinguée à Besançon dès le treizième siècle, a produit plusieurs personnages d'un mérite reconnu, entre lesquels on distingue François Bonvalot, trésorier du chapitre métropolitain, abbé de St.-Vincent et de Luxeuil, élu à l'archevêché de Besançon dont il eut l'administration pendant plusieurs années. Honoré de la confiance particulière de l'Empereur Charles-Quint, il fut aussi ambassadeur à Rome et en France.

Nicole Bonvalot, épouse du Chancelier de Grandvelle, tient un rang distingué parmi les femmes instruites du Comté de Bourgogne; elle a laissé des mémoires très-instructifs sur tout ce qui s'est passé dans sa famille, et peut être considérée encore plus que son mari, comme la fondatrice du collége de Grandvelle à Besançon.

1473.

Pierre MORISOT,

Originaire du Duché de Bourgogne, étoit frère d'Antoine Morisot, conseiller au Parlement de Dijon. Il fut lui-même, comme son frère l'avoit été, commissaire aux requêtes du palais de cette ville, et père du célèbre Morisot, professeur à l'Université de Dole, dont j'aurai à parler.

1474.

Hugues AVÈNES, de Gray.

1475.

Hugues AVÈNES.

La famille de messieurs Avènes s'est perpétuée honorablement dans la ville de Gray, et vient de se fondre de nos jours dans la famille non moins honorable de messieurs Brusset, sur laquelle je ne puis donner que quelques notes imparfaites.

Claude Brusset, échevin de la ville de Gray en l'an 1637.

François Brusset, fils du précédent, Docteur ès-droits.

Anatoile Brusset a levé à ses frais une compagnie au régiment de Grosbois, infanterie, par commission du 3 septembre 1702, a été fait major du même régiment, par brevet du 18 décembre 1707, a passé ensuite major au régiment d'Artois, par ordre du 23 janvier 1715, est mort

en garnison à Landau. Jean-Baptiste Brusset, avocat en Parlement, Vicomte majeur et Lieutenant-genéral de police de la ville de Gray, depuis 1722, jusqu'en 1765.

Jean-Baptiste-André Brusset, Jésuite, Docteur en Théologie, à concouru, à Besançon, la chaire de professeur en théologie.

Paul-François-Joseph Brusset, avocat en Parlement, mort en réclusion en 1794, par suite des mauvais traitemens qu'il a essuyés pour ses opinions politiques.

Claude-Joseph-Lambert Brusset, officier au régiment Dauphin, cavalerie, émigré avec une partie du régiment, chevalier de St.-Louis, capitaine de cavalerie.

Le collége électoral du Département de la Haute-Saône, vient de le nommer, conjointement avec messieurs de la Tour-du-Pin, de Grammont et Cochard, pour membre de cette chambre des députés dont la France attend son salut.

1476.

Claude THIEBAUD,

Frère de Michel Thiebaud, Procureur-général du Parlement de Dole, à l'époque de son rétablissement, en l'an 1500; il fut lui-même chanoine de l'église métropolitaine. Sa famille étoit de Dole; l'on voyoit encore, avant la révolution, ses armoiries sur une maison de cette ville, possédée par MM. Materot. Ce fut sous le rectorat de Claude Thiebaud, que fut reçu Docteur ce célèbre Jean Consturier, qui joua un rôle malheureusement trop célèbre dans la secte des anabaptistes. C'est de lui dont Guichardin nous a dit : « Ce détestable Jean Consturier, très-déloyal ana-

» baptiste, lequel, malicieusement et avec occasion extravagante et étrange, se fit roi en la cité de Munster en Westphalie, l'an 1534, et où, après avoir commis plusieurs méchancetés, au grand malheur et ruine de cette misérable cité, l'an en suivant, ce roi de perdition fut pris et sévèrement puni par l'ordonnance du magistrat et voie de justice, ainsi que plus au long nous traiterons daus nos commentaires. »

1477.

Jean SAULNIER.

1478.

Odo QUINTIN,

Né à Louvain, fils d'un célèbre peintre de cette ville; s'établit à Dole l'année qui suivit son rectorat, avec Françoise Bazan; il devint ensuite procureur fiscal du bailliage de cette ville.

A cette époque, les professeurs et les élèves furent dispersés par suite du sac et de l'incendie de la ville de Dole, et le premier Recteur magnifique dont on retrouve les annales, après cette époque fatale, fut Jacques Labret, qui remplit les fonctions de Recteur, en 1497.

1497.

Jacques LABRET, *de Dole, Recteur.*
Barthelemy DE CHASSENEUZ, *Procureur-général.*
GIRARDOT, *de Lyon, Vice-Recteur.*

Barthelemy de Chasseneuz, Seigneur de Prelay, naquit à Ysy-l'Evêque, bourg à une demi-journée de la ville d'Autun, d'Antoine de Chasseneuz et de Jeanne Meunier.

Il fut choisi par Charles d'Amboise, Commandant du Milanez, en 1501, pour assesseur du capitaine de justice à Milan. Il fut chargé de solliciter auprès du Pape Jules II, le chapeau de Cardinal en faveur du frère de son protecteur, le célébre Louis d'Amboise; il fut en 1532, premier président du Parlement de Provence, où il s'opposa de toute sa force aux arrêts rigoureux prononcés par cette compagnie contre les hérétiques des villages de Cabrieres et de Merindole. On prétend même qu'il fut victime de sa tolérance, et Piton assure, dans son histoire de la ville d'Aix, qu'il fut empoisonné avec un bouquet de fleurs.

Le président Bouhier dans son histoire des commentateurs de la coutume du Duché de Bourgogne, donne un catalogue des ouvrages quil a fait imprimer.

1498.

Etienne de Faletans, chanoine de St.-Anatoile de Salins, étoit gentilhomme de nom et d'armes. M. l'abbé Guillaume a donné la généalogie de cette maison, mais il y a commis tant d'erreurs et y a fait tant d'omissions, qu'il est convenable de suppléer aux unes et de réparer les autres.

Le plus ancien titre connu de la maison de Faletans, est une copie collationnée par le notaire Bélamy et légalisée du nécrologe de St-Paul de Besançon, portant ces termes: *nono kal. maii* 1088, *obiit Guillelmus de Phaletans, subdiaconus noster redditus apud nos sepultus, à quo habemus eclesiam de Phaletans.*

Thiebaud de Faletans, confirma l'an 1182 la donation de l'église de Faletans à l'abbaye de St.-Paul; il se qualifie chevalier, et nomme dame Laure, sa femme, dans la donation qu'il fait au monastère de Lieu-Croissant, d'un meix et d'un homme à Faletans. Cette donation est rappelée en 1259 dans celle qu'Estevenin de Faletans fit à Renaud son fils, de ce qui lui appartenoit à Faletans, semblables copies.

Quoique l'orthographe de ce nom soit changée dès-lors, il est certain que ces titres sont relatifs au village de Faletans près de Dole, possédé par cette maison jusqu'au 16.ᵉ siècle, où il passa dans le domaine de la couronne; il fut rendu dans le siècle dernier à M. le Marquis de Faletans.

Renaud de Faletans, Seigneur de Faletans et de l'Etoile, a le titre de chevalier dans l'hommage qu'il rendit au Souverain, avec Sybille, sa femme, en 1269, de plusieurs propriétés féodales, dès le château de Pymont jusqu'à Saule.

IV. Etienne de Faletans, chevalier, reprit de fief la terre de Faletans, mouvante du Comté de Bourgogne en 1336; il rappelle dans cet acte Thiebaud de Faletans, son auteur, et Renaud de Faletans, son père. Il épousa Marguerite Cornu de la Loye, fille de Perrin, dit Cornu de la Loye, damoiseau, il en eut plusieurs enfans, entr'autres Moroux et Jean de Faletans, damoiseau, qui partagèrent la succession de leurs père et mère, le 12 avril 1366. Jean commença

une branche alliée aux maisons de Vaudrey, Rye, la Chaux, Poupet, Deschamps, etc., finie dans le quinzième siècle.

Il y a dans les archives de M. de Faletans, des copies de la reprise de fief de 1336 et du partage de 1366, collationnées sur les originaux en parchemin qui étoient à l'abbaye des Trois-Rois.

V. Moroux de Faletans, damoiseau, Seigneur dudit lieu et autres terres, est le premier Seigneur de ce nom rappelé dans le certificat des preuves faites en 1786, par M. le Marquis de Faletans, pour être admis aux honneurs de la Cour. On sait que pour ces preuves on ne remontoit qu'à la fin du 14.e siècle; il y a un acte scellé de son sceau, bien conservé, portant de gueule à l'aigle d'argent, il a scellé en qualité de prévôt de Salins.

Dans les titres latins, son nom est *Amorosus*, il testa le 3 septembre 1402, laissant onze enfans de ses deux femmes; la première fut Marie de Malpertuis, la seconde étoit nommé Papiette. Il eut de la première Jean de Faletans, chevalier de Rhodes, nommé dans un acte de l'an 1407, et de la seconde, Estevenin qui suit; 2.e Jean qui épousa Yollande de la Rochelle, auteur de plusieurs branches alliées aux maisons de Neuville, Mont-St.-Léger, Vernois, Velleguindry, Sagey, Dumay, Aigremont, Bayer, Bopart, Mathay, Vy, Leugney, Thomassin, Vaux, Saquenay, Lalemand, Vesoul, Lavaux.

VI. Etienne de Faletans, damoiseau, Seigneur dudit lieu et plusieurs autres terres, prit ensuite le titre d'écuyer, celui de damoiseau cessant d'être en usage, il est désigné comme premier Banneret dans une montre d'armes de l'an 1439. Il fut du nombre des principaux Seigneurs Comtois

qui firent le vœu du voyage de la Terre-Sainte en 1453. Il épousa Jeanne de la Rochelle, fille de Thiebaud de la Rochelle, dit de Neufchâtel, chevalier, et de Jeanne de la Verpilière. Il en eut sept enfans, 1.° Ferry qui suit; 2.° Huguette, épouse de Guillaume de Montfleur; 3.° Nicole, femme de Jean Jouard, président de Bourgogne, chevalier en armes; 4.° Gerarde, épouse de Henry de Banans, écuyer; 5.° Simonnette, femme de Jean Marmier, Seigneur de Gastey; 6.° Philiberte, chanoinesse de Migette; 7.° Jeanne, épouse d'Huguenin Sauget.

VII. Ferry de Faletans, écuyer, Seigneur dudit lieu, épousa Jeannette Bonvalot, d'une ancienne famille noble de Besançon, tante de l'Archevêque et de Nicole Bonvalot, femme du chancelier Perrenot-de-Grandvelle. Il en eut, 1.° Biénaventureux qui a continué la ligne; 2.° Etienne, Seigneur de plusieurs terres, reçu à St.-Georges en 1487, commissaire de la noblesse du bailliage d'Amont, écuyer tranchant du Bon Duc Philippe, et l'un des chevaliers du fameux tournois de Valladolid.

VIII. Biénaventureux de Faletans, écuyer, Seigneur dudit lieu et autres places, épousa Claudine de Gilley, reprit de fief en 1504, et eut entr'autres enfans, 1.° Jean qui suit; 2.° Philippe qui se distingua à la fête d'armes de Noseroy; 3.° Jeannette de Faletans, épouse de Claude Patornay, écuyer; 4.° Jeanne, épouse de Pierre Trousset de Vaux-ferrand, écuyer.

IX. Jean de Faletans, écuyer, Seigneur de Faletans et autres lieux, conseiller de Charles-Quint en 1502, testa en 1545, laissant de Marguerite de Lavilette, son épouse,

sœur

sœur de Claude de Lavilette, chevalier, Hérard qui suit et autres dont on ne connoît pas la postérité.

X. Hérard de Faletans, écuyer, Seigneur de Faletans, etc., épousa Claudine de Grospain, et fut père de Jean-Baptiste.

XI. Jean-Baptiste de Faletans, écuyer, Seigneur de Busy, Larnod, la Tour-de-Faletans, etc., épousa, par contrat du 29 mai 1593, Françoise de St.-Mauris, sœur de Hugues et fille de Nicolas de St.-Mauris, Seigneur dudit lieu, et de Marguerite de Champenois; il en eut, 1.° Jean-Baptiste de Faletans, second du nom; 2.° Marguerite, épouse de Benigne de Montureux, d'une maison du Comté de Ferrette établie en Franche-Comté par le mariage de Jean de Montureux, dit le beau chevalier, qui épousa en 1345 Jeanne de Faucogney, et alliée à celle de Grammont, Usie, St.-Mauris, Orsans, Blicterswick, Scey, Vy, etc.; 3.° Anne de Faletans, épouse de Claude-Cecile, écuyer; 4.° Christine épouse de Jean-Baptiste de Montureux.

XII. Jean-Baptiste de Faletans, second du nom, écuyer, Seigneur de Busy, Larnod, Arguel, Pugey, la Tour-de-Faletans, etc., épousa, par contrat du 22 février 1622, Françoise de Jouffroy, fille de Thomas de Jouffroy, écuyer, Seigneur d'Abbans, etc., et de Françoise de Jouffroy; il fut père de Claude-Louis qui suit, de Claudine, chanoinesse de Migette, d'Anne-Claire, épouse de Claude-Joseph Guillot, de Montmirey, écuyer, etc.

XIII. Claude-Louis de Faletans, chevalier, Seigneur de Thieffrans, Busy, etc. etc., Gouverneur de la chevalerie de St.-Georges, Commissaire-général des troupes du Comte de Bourgogne, est rappelé dans plusieurs actes publics,

protestations, et délibérations, où sont nommés les principaux Seigneurs de Franche-Comté; il se distingua par les importans services qu'il rendit au Roi pendant la guerre, il fut reconnu gentilhomme de nom et d'armes, par arrêt du Parlement de Dole, du 29 janvier 1668; pour être reçu à St.-Georges, il fournit les preuves de seize quartiers; il épousa, par contrat du 17 avril 1646, Charlotte-Françoise d'Iselin, fille de Raymond d'Iselin, chevalier, seigneur de Lanans, Thieffrans, etc., et de Suzanne de Laubepin; il fut père de 1.° Philippe-Joseph qui suit; 2.° Ferdinand, chevalier de St.-Georges, capitaine dans le terce du Comte de Grammont.

XIV. Philippe-Joseph de Faletans, capitaine de cent cuirassiers, reçu à St.-Georges en 1679, obtint en 1712 l'érection des terres de Thieffrans, Busy, fontenelle, etc., en marquisat sous le nom de Faletans; il avoit épousé, par contrat du 22 septembre 1687, Jeanne-Bonaventure, fille de Jean, Marquis de Froissard-Broissia, et de Thérèse de Thon, sœur de Jean-François-Ignace, Marquis de Froissard-Broissia, qui leva et entretint à ses frais un régiment de dragons, et fut tué en 1711 à la tête de sa troupe. Les services de ce colonel furent un des motifs qui sont rappelés dans les patentes de l'érection du marquisat de Faletans; les autres sont les services de Messieurs de Faletans, *d'une des meilleurs noblesse de Franche-Comté, alliée aux plus illustres, telles que Poitiers, Arberg, Laubepin, St.-Mauris, Châlons et Iselin.* Philippe-Joseph, fut père de, 1.° Jean-Prosper qui suit; 2.° Jean-François, doyen du chapitre de Gigny, chevalier de St.-Georges; 3.° Claude-Charles, chanoine du chapitre de Baume, chevalier de St.-Georges. 4.° Ignace-Bernard, chevalier de St.-Georges, cha-

noine de Besançon, sur preuves de ses lignes. 5.° Bernardine, chanoinesse de Baume-les-Dames; 6.° Anne-Prospère, chanoinesse de Château-Chalons; 7.° Thérèse-Prospère, religieuse; 8.° autre Thérèse-Prospère, épouse d'Etienne-Joseph-Marie de Moiria, chevalier, Comte de Maillac; 9.° Jeanne-Thérèse, épouse de Hardoin-François, Comte de Romanet, et quinze autres enfans.

XV. Jean-Prosper, Marquis de Faletans, Seigneur dudit lieu et autres places, chevalier de St.-Georges, officier dans le régiment de la Marine, épousa, par contrat du 14 janvier 1732, Marie-Nicole de Loriol, fille de Paul de Loriol-Chandieu, chevalier, Comte de Digoine, Baron de Couches, et d'Eléonore de Saulx-Tavannes, du consentement de Messieurs et mesdames de Faletans, de Rosières-Sorans, de Romanet, de Moiria, de Montcley, qui fut Archevêque de Besançon, de Montmirey, de Broissia, de Belot, d'Iselin, de Bissy, Cardinal; de Vaudrey, le Duc de Durfort, de la Baume, de Montrevel, parens de M. de Faletans; de la Madeleine de Ragny, de Saulx-Tavennes, de Bourbon-Buffet de Monaco, du Prince d'Ysenghien, de Midelbourg, de Luxembourg, d'Epermon, parens de mademoiselle de Tavannes.

Paul-Bonaventure de Faletans est né de ce mariage.

XVI. Paul-Bonaventure, Marquis de Faletans, chevalier de St.-Georges, Seigneur de Faletans, Busy, Larnod, Arguel, la Tour de Faletans, et du Comté de Digoine, officier au régiment de Bourbon-Buffet, fit la guerre de sept ans, après laquelle il quitta le service. Il épousa, par contrat du 23 février 1762, Marie-Anne-Sophie-Alexis de Klinglin, fille de Christophe de Klingin, Baron de Hadstadt,

premier Président du Conseil souverain d'Alsace, et de Marie-Anne, Comtesse de Montjoie.

De ce mariage sont nés, 1.° Marie-Nicolas qui suit; 2.° Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph, chevalier de Malte non profès, et de St.-Georges; 3.° Claudine-Henriette-Romarine.

XVII. Marie-Nicolas, Marquis de Faletans, Seigneur de Faletans, de Thieffrans, la Maison-du-Vaux, Fontenelle, et en partie du Val de Montmartin, ainsi que de Busy, Larnod et autres lieux au Comté de Bourgogne, et en partie du Comté de Digoine au Duché de Bourgogne, Comte en Bavière où il a la propriété d'Hhirschbach, chevalier des ordres de St.-Louis, de St.-Georges et de la Légion-d'honneur, Maréchal-de-Camp-Inspecteur-général des Gardes nationales du Département du Doubs.

Il épousa, par contrat du 11 décembre 1786, demoiselle Henriette-Charlotte-Christine-Andrault de Langeron, fille de M. le Comte de Langeron, Commandeur de l'Ordre royal et militaire de St.-Louis, Lieutenant-général des armées du Roi et commandant en Bretagne.

Le seul qui reste du nom de Langeron, est M. le Comte de Langeron, Lieutenant-général au service de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, Commandant en chef une division de l'armée russe en 1814 et en 1815.

Parmi les élèves inscrits sous le rectorat d'Etienne de Faletans, on distingue Jean et Pierre de St.-Maurice, fils de Perrin de St.-Maurice, de Dole.

J'ai déjà eu l'occasion dans mon premier volume de parler de cette famille, mais n'ayant pu alors donner qu'une notion fort imparfaite de la branche des Seigneurs de Montbarey, la plus illustrée de toutes, je vais réparer cette omission.

I. Perrin de St.-Maurice, de Dole, mari de Jeanne Morand, fut père de Jean de St.-Maurice, immatriculé à l'Université en 1498.

II. Jean de St.-Maurice, docteur en droits, professeur à l'Université de Dole, ensuite conseiller au Parlement, Ambassadeur en France en 1545, Président du Conseil-d'Etat en 1548, chevalier par lettres du 6 mars 1549, maître des requêtes le 1.er septembre 1552, se retira en Franche-Comté, où il mourut en 1555. Il dut son élévation et sa fortune à son mérite particulier et distingué, et à son mariage avec Etiennette Bonvalot, dame de Montbarrey, sœur de Nicole Bonvalot, épouse du chancelier Perrenot de Grandvelle. Il eut plusieurs enfans, 1.° Antoine qui suit; 2.° Anne, épouse d'Etienne de la Tour-St.-Quentin, et 3.° Jacques de St.-Mauriee, chanoine de Besançon, abbé de Montbenoît, prieur de Bellefontaine, de St.-Sauve et de St.-Renobert, conseiller-clerc et ensuite maître des requêtes au Parlement, dont les talens furent soutenus de la mémoire de son père et du crédit des Grandvelle, ses cousins germains. Il testa le 25 avril 1595, et nomma pour faire exécuter ses volontés, noble Jean de Montrivel, de Besançon, son cousin et meilleur ami.

III. Antoine de St.-Maurice, Seigneur de Montbarrey, Lemuy, Cramant, etc., épousa, par contrat du 3 juin 1561, Claudine, fille de Blaise de Pontalier et d'Anne d'Amestoff; il en eut sept enfans, 1.° Alexandre qui suit; 2.° Etiennette, religieuse au couvent d'Onnans; 3.° Marie, religieuse à l'abbaye royale de Neufchâteau; 4.° Etiennette, épouse de Henry de Chassagne; 5.° Charles; 6.° et 7.° deux filles nommées Marguerite.

IV. Alexandre de St.-Maurice, Seigneur de Montbarrey, etc., épousa, par contrat du 26 avril 1583, Dorothée Bouton, de la maison de Chamilly, fille héritière de François Bouton, Seigneur du Fays, Bosjan, Corberon, Frangy, etc.; de ce mariage naquirent quatre enfans, 1.° Eléonore qui suit; 2.° Jean-Baptiste, chevalier de Malte, colonel d'infanterie Bourguignone; 3.° Rose, religieuse Tierceline à Gray; 4.° Claudine-Marguerite, épouse de Jacques de Vienne, Baron de Ruffey, laquelle fit profession chez les Carmélites de Salins, après la mort de son mari et celle de son fils.

V. Eléonor de St.-Maurice, titré Comte de Bosjan en 1634, épousa, par contrat du 28 juin 1620, Claude-Hélène de la Chambre, fille de Jean de la Chambre, Comte de Savigny et de Claudine de Nanton; il en eut Claude-Jacques qui suit, Alexandre-Eléonor, Capucin; et autres enfans.

VI. Claude-Jacques de St.-Maurice, Comte de Bosjan, Seigneur de Montbarrey, Savigny, Ruffey, etc., passa un premier contrat de mariage le 6 juin 1648, avec Isabelle du Blé, fille de Henry du Blé, Baron d'Heuxelles, ce mariage ne fut point célébré. Il épousa, par contrat du 13 juin 1653, Charlotte de Watteville, fille de Philippe-François de Watteville, Marquis de Conflans, et de Louise-Christine, Princesse de Nassau. Il en eut Claude-Charles-Philippe qui suit, et plusieurs autres enfans morts sans postérité. Il épousa encore, par contrat du 1.er décembre 1672, Dorothée-Ferdinande de Poitiers, fille de Ferdinand-Eléonor de Poitiers, Comte de St.-Vallier, et de Jeanne-Philippe de Rye, de laquelle il eut le Comte de Bosjan, dont il n'y a plus de postérité.

VII. Claude-Charles-Philippe de St.-Maurice, Comte de Montbarrey, chevalier d'honneur au Parlement de Dole, épousa, par contrat du 17 mai 1693, Elizabeth-Gasparine de St.-Mauris, fille de Ferdinand-Mathieu de St.-Mauris, Baron de Choie, colonel de cavalerie, et de Claudine de Seroz. De ce mariage naquirent, 1.° Claude-François-Eléonor qui suit; 2.° Claude-Anne, Lieutenant-général des armées du Roi, Gouverneur de Joux et de Pontarlier; 3.° Anne-Marie-Charlotte-Nicole, épouse de Claude-Louis, Comte de Scey.

VIII. Claude-François-Eléonor de St.-Maurice, Comte de Montbarrey, Seigneur de Savigny, Ruffey, etc., Lieutenant-général des armées du Roi, épousa, par contrat du 6 juin 1731, signé du Roi et de la Reine, Marie-Eléonore-Thérèse du Maine, fille de Claude-Eléonore du Maine, Marquis du Bourg, fils du Maréchal de France, et de Marie-Josephe, Marquise de Rébé. Il en a eu Marie-Alexandre-Eléonor de St.-Maurice.

IX. Marie-Alexandre-Eléonor, Prince de St.-Maurice-Montbarrey, Lieutenant-général des armees du Roi, Ministre de la guerre, Prince du St.-Empire en 1774, grand d'Espagne en 1780, avoit épousé, par contrat du 29 octobre 1753, Parfaite-Thaïs de Mailly, fille de Louis, Comte de Mailly, Lieutenant-général des armées du Roi. Il en a eu, 1.° Adélaïde-Stanislas-Marie, Prince de St-Maurice, né le 29 septembre 1754; 2.° Marie-Françoise-Maximilienne de St.-Maurice, épouse du Prince héréditaire de Nassau-Sarbruck, Henry-Charles-Louis.

X. Adélaïde-Stanislas-Marie, Prince de St.-Maurice, colonel d'infanterie, fut marié à la fille de M. le Marquis de

Langeron, Lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre du St.-Esprit, dont il n'a point eu d'enfans.

Les armes de Jean de St.-Maurice-Montbarrey, que l'on voyoit aux orgues de Dole avec celles des autres conseillers au Parlement, de son temps, étoient comme ses descendans les ont toujours portées, de gueules à la croix fleuronnée d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'un aigle impérial d'or.

1499.

Pierre TROHET *de* LONVY.
Guillaume DACHEY, *Procureur-général.*

Parmi les élèves, on distingue Jean de Beaujeux, Jean de Champagne, Claude Etignard de Villafans, et enfin Antoine et Jean de Chantrans.

Ces deux derniers étoient originaires d'une maison qui a possédé jusqu'à la fin de la ligne masculine la seigneurie de Chantrans dont elle tiroit son nom.

Willesme, Seigneur de Chantrans, fit hommage de cette terre à Amédée, sire de Montfaucon, en 1275. Ses descendans se sont alliés avec les maisons de Moutier, Fallerans, Poligny, Bouclans, Frontenay, Vy, Cuves, Citey, Beaujeux, Conflans, la Baume, etc. Simon de Chantrans fut en 1517 juge de la fête d'armes de Noseroy. Jeanne de Chantrans, sa sœur, étoit abbesse de Migette.

Claude-Louis de Chantrans, chanoine de Baume en 1612, ayant perdu son frère, mort sans postérité, institua *héritier* Jean-Jacques d'Oiselet, son neveu, fils de Claude-Louis d'Oiselet;

d'Oiselet, Seigneur de Vereux, Pont, Mont-le-Franois, Neuvelle, etc., et de Marguerite de Chantrans, à charge de relever à perpétuité les nom et armes de la maison de Chantrans. Cette disposition fut autorisée par lettres-patentes du Roi d'Espagne, données à Bruxelles le 20 mars 1651, enregistrées au Parlement de Dole, le 17 de novembre de la même année. Dans les preuves de Claude-Louis de Chantrans, à Baume, il est écrit que toutes ses lignes sont nobles de si grande antiquité, qu'il n'est mémoire du commencement. Les quatre qu'il prouva furent, Chantrans, Citey, Vy, Beaujeu.

La branche d'Oiselet dont il est ici question, n'est point rapportée dans le nobiliaire de M. Dunod. Cet auteur a été trompé sur ce qui la concerne. Il a écrit que Jean d'Oiselet, chevalier, épousa Jeanne d'Oiselet, dame de ce lieu, héritière de la branche aînée dont il eut plusieurs enfans, entr'autres *Marguerite d'Oiselet, épouse du Seigneur de Fontette.* Il est prouvé au contraire que ce fut un des fils de Jean d'Oiselet, qui épousa Marguerite de Fontette, 1.° par l'hommage fait à l'Empereur, par Antoine d'Oiselet, de plusieurs terres qu'il tenoit de Jean d'Oiselet et Jeanne d'Oiselet, ses père et mère. 2.° Par le contrat de mariage de Louis d'Oiselet, fils d'Antoine d'Oiselet et de Marguerite de Fontette, en date du 25 de juillet 1530. 3.° Par les preuves de Laurent d'Oiselet, à Baume.

M. Dunod a commis une erreur bien plus grave, au préjudice de la maison d'Oiselet, il a écrit tome 2, page 199, qu'Etienne, second du nom, Comte de Bourgogne eut trois enfans, 1.° Jean Comte de Châlons, fils de Béatrix de Châlons. 2.° Etienne, sire d'Oiselet, fils de Blandine de Cicon. 3.°

Béatrix, fille d'Agnès de Dreux; et comme Béatrix de Châlons vivoit encore après le mariage du Comte Etienne avec Agnès de Dreux, il suppose que l'union intermédiaire de ce Comte avec Blandine de Cicon, étoit illégitime. Il présente trois motifs de son opinion. Suivant lui, Etienne sire d'Oiselet n'eut point de partage dans la succession du Comte Etienne son père. 2.° Les descendans d'Etienne sire d'Oiselet n'ont pas tenu dans la province le rang des descendans de nos Comtes. 3.° Ils ne portèrent pas les mêmes armes. Ces motifs sont trois nouvelles erreurs.

1.° Le Comte Etienne, suivant l'usage, laissa ses principales propriétés à Jean, son fils aîné. Mais *il fit en 1208*, et 1237 un très-riche apanage à Etienne son cadet. Il lui donna les châteaux d'Oiselet, de Jussey et de Cordiron, les terres et seigneuries de Fresne-St.-Mamès, Courchapon, Burgille et Neuvelle, la garde du prieuré de Bonnevent et la mouvance de tous les fiefs d'Amont, jusqu'à Traves, excepté seulement Faucogney, Rougemont et Fonvans. 2.° En 1241 Etienne sire d'Oiselet, dans l'hommage qu'il rendit, comme tous les cadets, à son aîné, déclare qu'il étoit le premier vassal, *et avant tous autres*, de son frère Jean, Comte de Bourgogne, pour son château d'Oiselet, ses dépendances, et toutes les terres, villages, fiefs et autres choses qu'il tenoit de l'hérédité du Comte Etienne, son père, excepté Fresne-St.-Mamès. Ces chartres sont imprimées dans notre histoire.

On lit dans les preuves de l'histoire de la maison de Vergy, page 134, que Laure, femme de Jean, Comte de Bourgogne, Seigneur de Salins, déclare que Guillaume d'Oiselet, son cher

nier, fils de noble Baron Etienne d'Oiselet, son cher frère, tient d'elle en fief tige six cents livres viennois.

Etienne, sire d'Oiselet, épousa Clémence de Faucogney; Guillaume, son fils, épousa Marguerite de Vienne. Etienne, son petit-fils, épousa Yolande de Choiseuil, dont la mère, Alix de Dreux, étoit petite-fille de Robert, Comte de Dreux, fils de Louis-le Gros, Roi de France. Si cela ne suffit pas, que faut-il donc pour établir le rang d'une maison, parmi les plus illustres?

Blandine de Cicon étoit nièce d'Odon de Cicon, l'un des chevaliers des croisades, mari d'une fille du Duc d'Athènes.

3.° Quand aux armoiries, Jean de Châlons portoit la bande pleine, Etienne d'Oiselet la bande vivrée, ce qui est évidemment une brisure de cadet, et non pas une barre.

Feu M. le Comte de Crecy parfaitement instruit de notre histoire, assure, dans une note relative à l'alliance d'Anne-Claude d'Oiselet, avec Louis Luquet de Grangebeuve, que Etienne, Comte de Bourgogne, ayant appris que Béatrix de Châlons étoit sa parente, croyant son mariage nul de plein droit, pour avoir été contracté sans dispense, quitta cette dame, et épousa Blandine de Cicon; qu'il y eut procès, par le jugement duquel les deux mariages furent déclarés nuls, le premier pour cause de parenté, le second pour avoir été contracté avant que la nullité du premier fût prononcée. mais les deux fils Jean et Etienne reconnus légitimes à cause de la bonne foi.

La terre de Neuvelle donnée par le Comte Etienne à Etienne sire d'Oiselet, parvint, par succession, à Jean-Jacques d'Oiselet, dit de Chantrans, fils de Claude-Louis d'Oiselet et de Marguerite de Chantrans. Ce Seigneur mourut jeune. *Partant*

pour la guerre et sachant à combien de hasards les personnes de sa qualité étoient exposées à l'armée, il fit son testament en son château de Vereux, le 5 de septembre 1674. Il disposa de ses terres de Vereux, Motey et Sauvigney, au profit de son fils aîné, Jean d'Oiselet de Chantrans, qui fut colonel de dragons, par brevet du 1.er de septembre 1692, et fut tué peu de temps après. Il donna les terres de Neuvelle, Pont et Grachaux, à son second fils Ferdinand d'Oiselet qui fut tué en bataille, très-jeune, étant capitaine dans le régiment de son frère. Il apportionna dans leur légitime Laurent d'Oiselet, son troisième fils, et Anne-Claude d'Oiselet, sa fille, qui épousa, par contrat passé au château de Vereux, le 15 juillet 1683, « Généreux, Seigneur messire Louis Luquet de Grangebeuve, fils de Généreux, Seigneur messire Antoine Luquet de Grangebeuve, » chevalier, Seigneur de Grangebeuve, Presle, Fédry, Queutrey, Soing, etc. et de dame Anne de la Rivière. »

Laurent d'Oiselet fut chanoine et grand Prieur de Baume. Devenu l'héritier et le dernier mâle de sa maison, il disposa de ses biens par acte du 2 décembre 1724, au profit de Melchior-Ferdinand Luquet de Grangebeuve, Seigneur de Fédry, son neveu, capitaine au régiment royal, infanterie, à charge de relever les nom et armes de Chantrans, comme il en avoit été chargé lui même par Claude-Louis de Chantrans, chanoine de Baume, son oncle; cette disposition a été aussi autorisée par lettres-patentes du mois de septembre 1769.

Louis Luquet de Grangebeuve, descendoit de Jean Luquet, écuyer, Seigneur de Grangebeuve, qui, le 8 mai 1555, obtint du Seigneur d'Amboise, Commissaire, député par

le Roi, pour le réglement des tailles de la généralité d'Orléans et d'Auxerrois, une sentence par laquelle « vu les titres par » lui produits, il fut maintenu dans l'exemption des tailles, » en qualité de noble, *condition qui lui avoit été transmise » par ses prédécesseurs.* »

Dans són contrat de mariage du 9 janvier 1545, il est dénommé fils de Pierre Luquet de Grangebeuve, écuyer, sieur de la Mothe, et de demoiselle Anne de la Due. Il épousa Anne-Marie de la Garde, fille de Georges de la Garde, écuyer, Seigneur de Torton, et de demoiselle Anne de la Faye. Son père lui relâche les terres et seigneuries de Grangebeuve et de la Mothe, et il y est stipulé que les conventions non écrites, seront dans l'usage des nobles de leur province.

Le 13 de novembre 1589, fut écrit en ces termes le contrat de mariage : « entre Laurent Luquet de Grangebeuve, » écuyer, fils de Jean Luquet de Grangebeuve, écuyer, » sieur de Cran, Vosesme et la Bretinière, et de demoi- » selle Anne-Marie de Lagarde, d'une part ; et demoiselle » Louise de Brac, fille aînée, héritière principale de Simon » de Brac, écuyer, sieur de Gitry et de la Cour de Prelz, » et de demoiselle Adrienne de Cherey, sa première femme, » suivant la coutume des nobles du Nivernois. »

Le 21 d'avril 1613 fut écrit, au château de la Bussière, le contrat de mariage : » entre François Luquet de Grangebeuve, » écuyer, chevau-léger de la compagnie du Baron de Tas- » chy, fils de Laurent Luquet, de Grangebeuve, écuyer, » sieur de Grangebeuve, Vosesme, etc., et de dame Louise » de Brac, d'une part ; et demoiselle Marie de la Bussière,

» fille de Jean de la Bussière, écuyer, Seigneur dudit lieu,
» et de dame Anne d'Orléans, d'autre part. »

Le 15 de février 1653, au château de Boutissaint, fut écrit le contrat de mariage entre: « Antoine Luquet de Grange-
» beuve, écuyer, fils de feu François de Grangebeuve,
» écuyer, Seigneur de Grangebeuve et autres lieux, et de dame
» Marie de la Bussière, d'une part; et demoiselle Anne
» de la Rivière, fille de feu messire Guillaume de la Ri-
» vière, Seigneur de Bois, St.-Quiohoit, etc., et de dame
» Jeanne de forêts, dame de Boissené, Boutissaint, *etc.*,
» assistée de Messire Melchior et Jean de la Rivière, ses
» frères. »

On trouve dans le dictionnaire de la noblesse, la généalogie de la maison de la Rivière, branche cadette des Comtes de Mur, de Cornoailles, Ecartelant de Rohan.

Antoine Luquet de Grangebeuve, et Anne de la Rivière, furent père de Louis Luquet de Grangebeuve, et de Marie Luquet de Grangebeuve, épouse de Henri, Marquis de Bonnai.

Louis Luquet de Grangebeuve, entra au service en 1674; il fut capitaine au régiment de Merode, ensuite colonel en 1712, et instamment obligé de quitter l'armée à cause de ses blessures; il eut d'Anne-Claude d'Oiselet, cinq fils officiers au régiment royal infanterie, entr'autres le suivant, et une fille reçue à Migette sur preuve de seize quartiers, savoir: Grangebeuve, Brac, la Bussière, Orléans, la Rivière, Gaineru, Forêts, Auric, Oiselet, Ageville, Chantrans, Vy, Visemal, Andelot, Longeville, Léguisier. Elle quitta ce chapitre et épousa Martin de Glapion, capitaine de cavalerie.

Melchior - Ferdinand Luquet de Grangebeuve, écuyer,

Seigneur de Fedry, Vereux, Soing, Queutrey, etc., capitaine au régiment Royal, épousa, par contrat passé au château de Champagne, le 6 novembre 1728, Jeanne-Françoise de Colin de Champagne, fille de Pierre-Prosper de Colin, écuyer, Seigneur de Montigny, Champagne, la Loye, les Arsures, Vaucelles, etc., et de Claude-Françoise de Crecy. De ce mariage naquit Jean Luquet de Grangebeuve de Chantrans, écuyer, Seigneur de Fedry, Pont, Perrenot, Ovanche, etc. officier d'artillerie, sieur à Traves, marié par contrat du 10 mars 1752, à Jeanne-Joseph-Thérèse du Montet de la Terrade, fille de Deile Dumontet de la Terrade, écuyer, capitaine de cavalerie, sieur à Scey-sur-Saône, Pusey, Chassey, Ferrière, et de Marie-Anne du Laurent, sa première femme. Il en a eu quinze enfans, entr'autres Ferdinand-Prosper Luquet de Grangebeuve de Chantrans, major d'infanterie, ancien élève de l'école royale militaire, marié à sa cousine Susanne-Joséphine-Françoise de Colin, dont les huit lignes sont Colin, Crecy, Boitouzet, Filhotte, Fleutclot-de-Larçon, Bernard, Hurly-Irlandois, Ozulvant.

D'azur, à la croix engrelée d'argent.

1500.

Thiebaud RAVOTET, *de Luxeuil, Recteur.*

MONGEOT DE BOISSET, *Procureur-général.*

Parmi les élèves on distingue Etienne d'Aguet, d'Orgelet, Hugues de Cluny, Bourguignon, Jean Mouchet, d'Arinteau, Chrétien Machecot, de Dijon.

1501.

Etienne DE BAUMOTTE

Fut chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, et conseiller-clerc au Parlement de Dole.

Parmi les élèves de cette année, on distingue Pierre de la Baume, protonotaire apostolique, chanôine, Comte de Lyon.

1502.

Jean LANGUET, *du Diocèse d'Autun, Recteur.*

J'ai déjà eu l'occasion, dans mon premier volume, de parler de cette famille si féconde en écrivains célèbre.

1503.

Pierre MEYSNIER.

Ce Recteur étoit d'une famille originaire de St. Claude, Il fut prêtre et annobli par lettres de l'Empereur Charles-Quint, en date du 1.er mars 1522, conjointement avec ses deux frères, Claude et Jean Meysnier; celui-ci continua la famille.

I. Jean Meysnier épousa en 1520 Claudine Millet, fille de Monnet Millet, écuyer, Prévôt de Vellves, dont il eut 1.° Pierre Curé de Longchaumois. 2.° Antoine qui suit. 3.° Philiberte, femme d'André Fabre, dit Thurin, 4.° Claudine, mariée à Guillaume Nicod de St.-Claude. 5.° Louise, femme de Philibert Chretien.

II.

II. Antoine Meysnier fut marié deux fois. 1.° A Claudine-Aymée. 2.° A Jeanne Millet de la même famille que la précédente; il eut de ce mariage. 1.° Jean qui suit. 2.° Perronne, mariée à Philibert Volant, de St.-Claude.

III. Jean Meysnier, épousa en 1598, Eléonore, fille de Généreux Seigneur Sébastien de Lezay-Marnézia, et de demoiselle Adrienne de la Perrière; de ce mariage il eut trois enfans. 1.° Jean qui suit. 2.° Jeanne. 3.° Gasparine.

IV. Jean Meysnier, Seigneur de la Sale et de Publy, capitaine commandant du château de la Chaux, acquit, par acte du 31 décembre 1652, la terre et seigneurie de Publy avec le château appelé la Sale; il fut admis le 6 mai 1654, en la Chambre de la noblesse, aux états du Comté de Bourgogne.

Il se maria, par contrat du 1.er juillet 1645, avec Catherine de Mouthier, fille de noble Seigneur Deile de Mouthier, et de dame Antide de Pras; il eut de ce mariage 1.° Jean-Claude qui suit, 2.° Claire-Henriette mariée à messire Gerard de Millet. 3.° Thérèse.

V. Jean-Claude de Meysnier, Seigneur de la Sale, Publy et l'Aigle, fut marié en 1675, à Madeleine Froissard, fille de Philibert, Seigneur de Bersaillin, et de dame Louise de Chassagne; il épousa en secondes noces le 14 novembre 1695, Césarine Dusaix, fille de François-Marie, Baron d'Arnans. De ce second mariage il n'eut point d'enfans; il en eut trois du premier, 1.° Philibert-Joseph-Emmanuël qui suit. 2.° et 3.° Louise et Madeleine.

VI. Philibert-Joseph-Emmanuël de Meysnier, Seigneur de la Sale et de Publy, épousa le 7 février 1706, Jeanne-

Antoine de Betisy, fille de Généreux Seigneur Henry-Louis de Betisy, Seigneur de Belval, capitaine de cavalerie, et de dame Ursule Dutartre, il eut de son mariage, 1.° Antoine-Ignace-Joseph qui suit. 2.° Claude-Marie-César, religieux Bernardin. 3.° Louis-Joseph, chevalier de St.-Louis.

VII. Antoine-Ignace-Joseph de Meysnier, Seigneur de la Sale, Publy, etc. fut capitaine au régiment de Mestre-de-Camp de dragons, continua son service près de soixante ans, et mourut commandant du château de Blamont en Franche-Comté. Il épousa en 1737, Catherine-Jeanne-Charlotte de Manse, veuve du Comte de Livrac, et fille de messire Jacques de Manse, Seigneur de la Tour, et de dame Louise Pécauld de Velleclair; il eut de ce mariage, 1.° Joseph-Louis, chanoine du chapitre noble de Nantua. 2.° Louis-Jean-Xavier, prêtre. 3.° Jean-Charlemagne qui suit. 4.° Louise-Jeanne-Gabrielle. 5.° Jeanne-Louise-Catherine, femme du Comte de Laurencin, major de la citadelle de Lille.

VIII. Jean-Charlemagne de Meysnier, Seigneur de la Sale, page du Roi en 1764, capitaine de dragons dans Belzunce, en 1769, colonel en second au régiment de Lorraine, en 1775, épousa, le 20 février 1770, Anne-Françoise de Marssole, fille du Marquis de Marssole, Seigneur de Serville en Auvergne, lieutenant-colonel du commissaire général cavalerie, dont il a eu plusieurs enfans.

Les armes de cette famille sont un griffon d'or sur un champ d'asur.

Les membres du collége de l'Université furent à cette même époque, Antoine Gros, Procureur-général; François de Maranches Vice-Recteur; Guillaume de Vaux; François Briset et Claude Belin.

Parmi les élèves inscrits, on distingue Alexandre de Ramert; Claude Bouchet; Désiré Vinot; Guillaume Vincent; Gerard de la Magdelaine, Hugues de Bussy-Rabutin; Guillaume Tisserand; Guillaume André; Hugues de Moissey; Jean de Foix; Jean de Sarron; Simon Thomassin; Claude Guillemet; Jean de Valmi, de Dole; Charles Prevost, de Besançon; Jacques de Chassey, de Dole; Jean de Changy, protonotaire apostolique; Jean de Stinville; Louis et Jean de Thiard; Laurent Benoît; Mathias et Marc Laurin, de Tournay; Nicolas Mouret, de Salins; Nicolas et Odot, de la Tour de Dole; Philibert Berbis, du diocèse de Besançon; Pierre Daguet; Pierre Boissard.

1504.

Guillaume OBRECHT, *de Delpt en Hollande, Recteur.*

Parmi les élèves on distingue Claude de Sagey, Pierre de Rainac, Pierre de Pechery et François Masson.

Ce dernier étoit de Poligny, et il fut chanoine à la Métropole.

Les lettres de noblesse accordées en 1536 par Charle-Quint à Pierre, Bernard, Bon et Jean Choux, de Poligny, portent que Claude Masson, frère de leur aïeule, étoit gentilhomme et écuyer du bon Duc Philippe. La généalogie de ses descendans jusqu'au cinquième degré, est prouvée par un arrêt du Parlement de Dole du 2 de juillet 1626, et par un certificat du gouverneur de la chevalerie de Saint-Georges, du 10 de décembre 1693; ces deux pièces énonçant les titres qui en font la preuve.

Ce Claude Masson, écuyer du Bon Duc, eut deux fils, Jean et Pierre Masson, tiges de deux branches.

Branche d'Autume et d'Eclans.

II. On voit dans l'arrêt du Parlement cité ci-dessus, que Jean Masson, Docteur ès-droits, jouissoit des titres et prérogatives de la noblesse; qu'il exerça pendant plus de cinquante ans les premiers offices de judicature de Salins et de Poligny. Il épousa Etiennette Masson, sa nièce, à la mode de Bourgogne, fille d'Hugenin Masson et de Jeanne Choux, dont la mère étoit sœur de Claude Masson. Il en eut Etienne Masson qui suit, et Jean Masson, auteur de la branche de Dole.

III. Etienne Masson, écuyer, Lieutenant-général du bailliage de Poligny, épousa Chrétienne Renaudot. Il mourut en 1621, à la fin d'"une carrière longue et très-distinguée dans la magistrature. Il fut père de Jean Masson, deuxième du nom.

IV. Jean Masson écuyer, Lieutenant-général du bailliage de Poligny, épousa, par contrat du 1.er juillet 1622, Claudine Froissard, fille de Jean Froissard de Broissia, Président du Parlement. Il mourut jeune, laissant deux enfans. 1.° Jean-Etienne qui suit. 2.° Christine, épouse de Gabriël Renaudot, écuyer, avocat du Roi au même bailliage.

V. Jean-Etienne Masson, écuyer, Seigneur à Colonne, étoit allié, suivant un avis du Parlement, aux plus anciennes familles du bailliage d'Aval, entr'autres aux du Pin, aux Lemoine, de L'Epinette, Froissard, Doroz et Duprel. Il épousa, par contrat du 26 février 1661, Bonaventure Mercier, fille de Jacques Mercier, Conseiller au Parlement. Il

en eut trois fils. 1.° Jean, Conseiller au Parlement, dont la postérité est éteinte. 2.° Jean-Ignace, doyen du chapitre de Poligny. 3.° Claude-François qui suit.

VI. Claude-François Masson, écuyer, Seigneur d'Autume et autres lieux, et Conseiller au Parlement de Besançon, épousa N.... Bontems, Baronne d'Eclans.

Il en eut 1.° Charles-Emmanuel Baron d'Eclans. 2.° Jean-Leger, Marquis d'Autume. 3.° Demoiselle...... épouse de M.... de Franchet, Marquis de Rans.

VII. Charles-Emmanuël Masson, Baron d'Eclans, conseiller au Parlement, épousa N.... Mignot de la Balme, dont il a eu Rodrigue-Thérèse.

VIII. Rodrigue-Thérèse Masson, Baron d'Eclans, épousa Thérese-Eléonore Mignot-de-la-Balme, dont il a eu François-Félix, chevalier de Malte et le suivant.

IX. Jean-Léger-Charles-François Masson, Baron d'Eclans, a épousé, par contrat du 31 décembre 1787, Marie-Eugène Terrier.

Branche d'Autume.

VII. Jean-Léger, Marquis de Masson d'Autume, chevalier d'honneur à la chambre des Comptes, épousa N...... Mairot. Il en a eu 1.° Jean-Etienne, Conseiller au Parlement, marié à N....... Chappeaux, dont il a des enfans déjà mariés. 2.° Philippe-Thérèse, Conseiller au Parlement, père de deux filles, l'aînée mariée à M de la Loge. 3.° Madame de la Verne. 4.° et 5.° Deux fils, officiers d'artillerie, dont l'un marié.

Seconde Branche.

II. Pierre Masson jouissant des titres et prérogatives de la noblesse, fut, pendant trente ans, revêtu des premières places

de judicature, de Salins et de Poligny. Il épousa une demoiselle Vury. Il paroît qu'il n'eut point de garçon, puisque Jean Masson, son frère lui succéda dans ses emplois. Il eut une fille mariée à Pierre, chevalier, Docteur ès-droits.

Branche de Dole.

III. Jean Masson, Docteur ès-droits, avocat fiscal à Poligny, député à Bruxelles en 1602, épousa Anne Ratteau, fille de noble Jean Ratteau ; il en eut Jean, troisième du nom.

IV. Jean Masson, écuyer, Lieutenant-général du bailliage de Poligny, épousa Antoinette, fille de François Carme, adjudant-major de la ville de Dole. Il fut père de Pierre-Ignace.

V. Pierre-Ignace Masson, Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dole, épousa Philiberte de Billy, dont il eut Jean-Joseph.

VI. Jean-Joseph Masson, Conseiller-maître à la Chambre des comptes, épousa Anne-Elisabeth Mayrot. Il en eut Pierre-François et Ferdinand Masson.

VII. Pierre-François Masson, chevalier de Saint-Louis, épousa Anne-Agathe-Antoinette Basivette de Laudon, de laquelle il a eu deux fils et trois filles reçues au chapitre de Montigny, le 3 février 1762. Cette branche subsiste encore à Dole.

VII. Ferdinand Masson, capitaine d'infanterie en France, et ensuite chambellan du Roi de Prusse.

1505.

Jean Tirol, *du diocèse d'Autun, Recteur.*

1506.

Jacques Girard, *d'Auxonne* ;

Etoit de la même famille que Jean dont nous avons déjà parlé, et Conseiller-clerc au Parlement de Dijon. Il fut chargé, par cette Cour, de répartir, sur la noblesse du Duché de Bourgogne, le dixième demandé dans cette province pour la rançon du Roi François I.er Il avoit possédé auparavant la charge d'enquéteur au bailliage de Dijon.

Cette famille a produit plusieurs branches; celle de notre Recteur, après avoir subsisté plus d'un siècle, de mâle en mâle, s'est éteinte dans celle de messieurs Lamy, de Bourgogne, qui ont été prouvés au chapitre de Neuville, par mesdemoiselles de Berbis et de Fontette, et dans l'ordre de la croix étoilée, de l'Impératrice, Reine de Hongrie et de Bohême, par madame la Marquise d'Andelarre qui, obligée de faire jurer quatre de ses ascendans du côté maternel, a remonté à

I. Jean Lamy de Dornecy, qui, de son mariage avec demoiselle Philippe Vauchier, eut pour enfans 1.° Edme Lamy. 2.° Thomasse Lamy, femme de Claude Seguin, dont la postérité masculine subsiste dans messieurs Seguin de Brouin, de Dijon.

II. Edme Lamy fut créé par lettres-patentes du Souverain, Marquis de Laperriere; il avoit épousé Philiberte Clerc, dont il eut 1.° Claude Lamy de Beaumont, Marquis de Laperriere; 2.° Antoine-Benigne Lamy de Samery, Conseiller au Parlement de Dijon; 3.° Denis Lamy, doyen de la Chambre des comptes de Dijon; 4.° Jeanne Lamy, religieuse à l'abbaye de

Saint-Julien de Dijon; 5.° Dom Edme Lamy, religieux à Cîtaux; 6.° Et Marie Lamy, religieuse aux Ursulines de Nuits.

III. Claude Lamy, Marquis de Laperrière, avoit épousé Gabriëlle Rioult de Douilly, fille de Généreux Seigneur Adrien Rioult de Douilly, et de dame Susanne de la Salène. Cette dame étoit nièce de Geneviève de Rioult, femme de Monseigneur Guy de Durfort, Duc de Quintin, Maréchal de France, et sœur d'une autre Geneviève de Rioult, mariée à Charles-Louis, Marquis de Montmorin; il eut de ce mariage 1.° Claude-Edme, qui suit, 2.° Philiberte, mariée au Marquis d'Argence.

IV. Claude-Edme, Marquis de Laperriere, épousa Alexandrine fille de M. Bietrix, Conseiller au Parlement, et Seigneur de Pelousey; il eût de ce mariage, 1.° Marie-Denis, qui suit. 2.° Louise, mariée à Ponce Pharon-de-Truchis, Baron de Laye, officier de cavalerie. 3.° Victoire, mariée à messire Antoine Vuilleret-de-Brotte, chevalier de Saint-Louis, 4.° Félicité, morte fille.

V. Claude-Denis Lamy, Marquis de Laperriere, Seigneur de Pelousey, officier du régiment de dragons de la Reine, épousa Charlotte Vuilleret, fille de messire Nicolas-Gabriël Vuilleret, Conseiller au Parlement de Besançon et Seigneur de Brotte, dont il eut 1.° Philibert-Augustin, qui suit, 2.° Marie-Gabrielle, mariée à Paul Dunod-de-Charnage, écuyer, 3.° Louise-Antoinette, femme de Claude-François D'Aymonet de Contréglise, écuyer.

VI Philibert-Augustin Lamy, Marquis de Laperriere, a épousé Dlle. Charlotte Dubreuil, fille de Marie-Louis-Bernard Dubreuil, écuyer, ancien capitaine au régiment de la Vieille-Marine, et de Mlle. Sarragoz; il a de son mariage plusieurs enfans.

III.

Seconde Branche.

III. Denis Lamy, second fils d'Edmé, conseiller, doyen en la Chambre des comptes de Dijon, eut de Marie-Prudence Petit, sa femme, deux filles, dont une non-mariée, nommée Claude, morte depuis la révolution, l'autre nommée Lazare, avoit épousé M. Pierre-Bernard de Fontête, Seigneur de Sommery, chef d'escadre des armées navales, et chevalier d'honneur du Parlement de Dijon, dont il eut plusieurs enfans; savoir : Charles-Marie de Fontête, chevalier d'honneur au Parlement de Dijon, qui de N . . . de Montjustin, sa femme, a laissé trois filles; savoir: la première mariée à M. de la Forest; 2.° Gabriëlle, femme de Jean-Baptiste-Claude Surumain de Flamerans, conseiller au Parlement de Dijon; 3.° Lazare de Fontête, chanoinesse de Neuville, encore vivante.

Troisième branche.

III. Benigne-Antoine Lamy de Samercy, conseiller au Parlement de Dijon, n'a laissé de son mariage avec une demoiselle Cotheret qu'une fille unique mariée à M. Nicolas-Philippe de Berbis, Marquis de Longecourt, dont sont issus quatre enfans; savoir, Benigne-Philippe-Marie de Berbis Longecourt, Marquis de Rancy, marié à mademoiselle Adélaïde-Jeanne-Françoise de Boistet, mort le 8 juillet 1814; il n'a laissé qu'un fille; 2.° Claude-Bernarde de Berbis Longecourt, d'abord chanoinesse de Neuville, puis mariée le 13 octobre 1776, avec Henry-Jules, Comte de Berbis-Corcelle, dont est issu un fils, Claude-Henry-Jules, Comte de Berbis-Corcelle, marié à demoiselle Barbara de Mazirot; 3.° de Claude-Philippine, chanoinesse et Comtesse de Neuville; 4.°

Claudine-Bernarde-Agathe, qui est mariée au Marquis d'Andelarre, Maréchal-de-camp, Inspecteur des Gardes nationales du Département de la Côte-d'Or, qui ont plusieurs enfans, dont madame d'Orival de Fontenelay, demeurant à Besançon.

1507.

Rollet-Quinchoux, du Diocèse de Châlons.

Parmi les élèves inscrits, on distingue Antoine de Vergy, déjà à cette époque Archevêque de Besançon; Jean d'Oiselet, protonotaire apostolique.

1508.

Elie Prevost, Doyen de Chaumont, Recteur.

Parmi les élèves de cette année, on distingue Claude d'Amandre.

La maison d'Amandre est incontestablement noble de noms et d'armes, mais il n'est pas aussi facile d'assurer qu'elle fut sa première origine. Je trouve dans les plus anciens dénombremens qu'ont donné les anciens Barons de Rupt aux Seigneurs de Pesmes, qu'ils rappellent des fiefs à Soing, Rupt et Lamotte-les-Fresne, que nous voyons possédés depuis plusieurs siècles par les Seigneurs de la maison d'Amandre. Or, l'identité des terres étant une indication de l'identité des maisons, j'incline à penser que la maison d'Amandre pourroit être une branche de celle de Rupt; au reste, le plus ancien individu que je connoisse du nom d'Amandre,

ne vivoit qu'en 1360, mais il tenoit déjà un rang très-distingué dans l'ordre de la noblesse du Comté de Bourgogne. Il existe, à la date du 6 avril 1374, un mandement de Philippe, fils de Roi de France, Duc de Bourgogne, au Seigneur de Rupt, d'avoir à restituer à Jean d'Amandre, écuyer, la terre qu'il avoit précédemment fait confisquer à son profit. Ce même Jean d'Amandre fut reçu à St.-Georges en 1390. On peut voir à cet égard un certificat signé par M. le Marquis de Grammont, Gouverneur de cet ordre, et par Messieurs les Barons de Jouffroy et du Tartre de Chilly, nommés commissaires à cet effet; la pièce est en original dans les archives de M. d'Amandre.

Il épousa Simone de Rye, il eut de son mariage Claude-d'Amandre, Seigneur à Rupt, Soing, Lamotte et Fresnes-St.-Mamès, qui suit.

II. Claude d'Amandre, écuyer, Seigneur des susdits fiefs, épousa demoiselle Marie-Elizabeth de Clairon, il est rappelé dans plusieurs anciennes chartes, et eut de son mariage Oudet qui suit.

III. Oudet d'Amandre, épousa Jeanne de Vezet, dame dudit lieu et veuve de Guyot de Grandmont, laquelle testa le 22 novembre 1438. Ledit Oudet d'Amandre, donna à Jean d'Oiselay le dénombrement de ce qu'il possédoit en fief à Frasne-St.-Mamès, en date de 1424. Le même Oudet d'Amandre, donna au même Jean d'Oiselay, le 27 décembre 1452, un autre dénombrement pour ce qui lui appartenoit à Vezet, Pont-de-Planches, Neuvelle, Longevelle, Oiselay, Chasant, Velleclaire et Ventoux.

Oudet d'Amandre n'eut pas d'enfans de Jeanne de Vezet, comme on peut s'en assurer par le testament de cette dame,

publié à l'officialité. Il eut une seconde femme dont j'ignore le nom, et qu'il ne put épouser qu'étant déjà lui-même très-avancé en âge, elle le rendit père de Nicolas qui suit.

III. Nicolas d'Amandre, écuyer, Seigneur à Soing, Rupt et Lamotte, épousa, 1.° dame Girarde d'Arlay, et en secondes noces, Anne de Champagne. Il a eu de son premier mariage Jean et Guillaume d'Amandre, il n'a point eu d'enfans du second mariage, il élit sa sépulture dans l'église de Montureux, auprès d'Oudet d'Amandre, son père, on m'a assuré avoir vu à l'abbaye de la Charité, une charte dans laquelle cet Oudet d'Amandre étoit qualifié de connétable de Bourgogne.

On ne connoît point de postérité à Guillaume, Jean a continué la filiation.

IV. Jean d'Amandre, écuyer, Seigneur des mêmes lieux, fut marié avec demoiselle Adrienne du Vernois, par contrat reçu de Durand, notaire, le 14 mars 1539. Il testa le 27 avril 1558, et son testament fut publié à l'officialité de Besançon. Il eut de son mariage, 1.° François qui suit; 2.° Claude.

V. François d'Amandre, Seigneur de Soing, épousa, par contrat reçu à Chassey, le 19 novembre 1577, Eve, fille de noble Henry de Chassey, écuyer, Seigneur de St.-Albin, et de demoiselle Jeanne de Vy, et donna quittance le lendemain de ses noces de la dot de son épouse, à la participation de Claude d'Amandre, écuyer, son frère, et d'Adrienne du Vernois, sa mère.

Il eut pour fils François et Claude qui suit.

VI. Claude d'Amandre, écuyer, Seigneur d'André-Moulin, épousa demoiselle Susanne de Thon, et eut de son mariage Claude-Martin qui suit.

Il reprit de fief, le 15 juillet 1592, de Claude de Pontailler, Seigneur de Seveux.

VII. Claude-Martin d'Amandre, Seigneur de Bouligney, Fontenoy, André-Moulin, épousa, par contrat du 8 octobre 1624, demoiselle Jeanne de Feroux, fille de généreux Seigneur Jacque de Feroux, et de dame Bonne de Monet, dont il eut, 1.° Hardouin qui suit; 2.° Jean-François, qui épousa demoiselle Claudine de Nardin, fille de Claude de Nardin et de Claudine de Scey, dont il n'eut que Jean-Claude d'Amandre, mort sans postérité, après avoir servi 52 ans, dont 28 en qualité de lieutenant-colonel du régiment de Ponthieux; 3.° François, religieux de Baume.

Claude-Martin et Gaspard son frère, reprirent de fief, le 25 juillet 1633, de dame Jeanne d'Arlay, veuve d'Hardouin de Clermont, Seigneur de Rupt, pour leur seigneurie de Soing. Le même Claude-Martin, reprit encore de fief, le 4 janvier 1631, de madame la Duchesse d'Elbeuf, pour une portion de seigneurie acquise à Mont-St.-Ligier, par Jeanne Feroux, sa femme.

VIII. Hardouin d'Amandre, Seigneur de Fontenoy, Bouligney, etc., épousa, par contrat du 7 août 1649, Béatrix-Claire de Millet, dame de Gennes, fille d'Antoine de Millet, écuyer, Seigneur de Gennes, et de Jeanne de Sonnet-d'Auxon. Il eut de son mariage Claude-Gerard qui suit.

IX. Claude-Gerard d'Amandre, écuyer, Seigneur de Gouhelans, épousa le 26 février 1703, Marguerite d'Aubonne, fille de messire François-Adrien d'Aubonne et de dame Péronne de Rosières, dont il eut Eléonor-Joseph-Louis d'Amandre qui suit.

X. Eléonor-Joseph-Louis d'Amandre, écuyer, Seigneur de Montarlot, Gouhelans, Soing, etc., a épousé, par traité du 25 février 1744, demoiselle Elisabeth d'Hennezel, fille de messire Jean-Claude d'Hennezel et de dame Gasparine de Champagne. Ils ont eu de leur mariage Charles-Antide, chanoine et Comte du chapitre de St.-Pierre de Mâcon, 2.° Antoine-Ferdinand, officier dans le régiment d'Artois infanterie, reçu à St.-Georges en 1773, et Françoise-Charlotte, qui a épousé Henry-Sigismond-Joseph de Marchant, de Bannans, le 4 juin 1773.

XI. Antoine-Ferdinand d'Amandre, par contrat du 23 août 1774, reçu Jeannin, notaire à Lons-le-*Saunier, épousa* damoiselle Claudine-Marie-Pétronille de Vaulchier, fille de messire François-Louis de Vaulchier, écuyer, Seigneur de Maynal, Nance, Grandchamp et autres lieux, et de feue dame Judith-Aimée-Françoise Dusaix-d'Arnans.

De ce mariage est issu Louis-Henry d'Amandre qui suit.

XII. Louis-Henry d'Amandre.

Seconde branche.

VI. François, second du nom, fils de François d'Amandre et d'Eve de Chassey, fut marié avec Anne de la Tour-St.-Quentin. Il en eut Hardouin qui suit.

VII. Hardouin d'Amandre, reçu à St.-Georges en 1651, vivoit en même-temps qu'un autre Hardouin d'Amandre, Seigneur de Fontenoy, dont il a été question, et assista avec lui en la chambre de la noblesse des Etats en 1659, il fut marié deux fois ; 1.° avec Marie de Villeneuve, dont il

n'eut qu'un fils tué en Flandre, major du régiment d'Asoot; 2.° avec Marguerite, fille de Marc-Antoine de Rose, Seigneur de la Provenchère, et d'Anne Damoiseau. Il eut de ce second mariage, Charles, chanoine à Baume, qui quitta et mourut sans postérité; 2.° Marc-Antoine, mort sans postérité. Ledit Hardouin d'Amandre fut tué à la défense de la citadelle de Besançon, 1.er capitaine du terce du Baron de Soye. Il est enterré dans l'église de Ste.-Claire, avec cette épitaphe :

« Cy gît messire Hardouin d'Amandre, Seigneur d'Echenoz-
» le-Sec et Soing, chevalier de l'illustre confrérie de St.-
» Georges, capitaine au terce de M. le Baron de Soye, qui
» fut tué à la défense de la citadelle, le 20 mai 1674,
» après avoir servi quarante ans. »

Il y a cinq blasons sur ladite tombe, l'un inscrit du nom d'Hardouin d'Amandre, l'autre de Claude d'Amandre, l'autre d'Anne de la Tour, le quatrième de Jean de Chassey, le cinquième d'Hélène de Bussy.

1509.

Jean LEBLOND.

Ce Recteur quoique marié, fut nommé par le collége; mais dans une délibération qui précède, il est dit que l'exception faite en sa faveur ne doit pas tirer a conséquence; il est dit également qu'il est domicilié à Dole, quoique par les statuts, cette circonstance eût encore été un motif d'exclusion.

On distingue parmi les éleves, qui cette année obtinrent le grade de docteur en théologie, Etienne Laurencin, qua-

lifié de *vir nobilitate conspicuus*, et qui fut ensuite prieur de St-Iréné-de-Thalny.

Il y a eu dans la Province du Lyonnais et dans quelques autres du Royaume, différentes familles nobles du nom de Laurencin, celle dont il s'agit ici est noble de race et d'extraction, comme on pourra s'en convaincre par les détails suivans, dressés sur les titres originaux, dont l'auteur a eu communication.

I. Hugues Laurencin, qualifié Damisel, et Agnès sa femme, vivoient en 1350. Il est rappelé dans un acte de donation faite par son fils l'an 1395, avec la qualité de défunt Hugues Laurencin Damisel.

II. François Laurencin Damisel, demeurant à Campe, diocèse de Grenoble, fait en 1395, à l'église paroissiale de ce lieu, une donation, tant en son nom qu'en celui d'Adelaïde de Mirebel, sa femme. Dans cet acte passé par-devant Martin Sigaud, notaire impérial au lieu de Campe, diocèse de Grenoble, il rappelle Hugues Laurencin Damisel, son père.

III. Nicolas Laurencin Damisel, épousa le 4 août 1420, noble damoiselle Anne de Villars, fille de Pierre de Villars Damisel, et d'Agnès Dupuy-Montbrun, par acte reçu de Guillaume Colomby, notaire public au susdit lieu de Campe, en 1457. Nicolas Laurencin fait son testament, reçu de Giles Lavignac, notaire, il veut être enterré dans l'église de St.-Nicaise, sous la même tombe que François Laurencin et Adelaïde, ses père et mère; il rappelle parmi ses enfans, Etienne son fils aîné, Antoine et François.

IV. Etienne de Laurencin, Seigneur et Baron de *Poilan*, fils de Nicolas Laurencin Damisel et d'Anne de Villars,

épousa

épousa, l'an 1449, demoiselle Catherine de Gayan, fille de noble Antoine de Gayan, et de noble demoiselle Marie de Bravar, par acte reçu de Pierre Serperlin, notaire. Il obtint en 1475, un jugement définitif du bailly de Mâcon, dans lequel il est dit, Etienne de Laurencin, Seigneur et Baron de Poilan. En 1499, sa veuve Catherine de Gayan, obtint un arrêt du Parlement de Dijon, contre noble Claude de Laurencin, son fils. Outre ce dernier, Catherine de Gayan, eut encore de son mariage un fils et trois filles.

V. Claude de Laurencin, premier du nom, Seigneur et Baron de Poilan, épousa demoiselle Sibille de Bullion, fille de noble Guillaume de Bullion; par son testament de 1510, on voit qu'il eut pour enfans, 1.° Claude qui suit: 2.° Etienne, prieur de St.-Iréné de Thalny; 3.° Ponce ou Ponthus, prieur-général de l'église de St-Jean-de-Jérusalem: 4.° Bonne, mariée à Jean de Botheon, Baron de Bozos; 5.° Françoise, femme de Jean Charpin, Seigneur de Montrisier, gentilhomme de la maison du Roi; 6.° Jeanne, prieure de la Bruyère.

VI. Claude de Laurencin, deuxième du nom, Baron de Rivérie, Chatelus, Fontenai, etc. épousa, en 1531, Marie de Buatier. On voit par leur testament de 1557 et de 1568, qu'ils eurent pour enfans, 1.° Claude, auteur de la branche des Seigneurs de Prapin, éteinte: 2.° François, premier aumônier du Roi et prieur de St.-Iréné; 3.° Françoise, prieure de Sales en Beaujolois; 4.° Réné qui suit.

VII. Réné de Laurencin, épousa en 1563 Marguerite de Paffi, fille de Jean de Paffi, Seigneur et Baron de la Bussière, de Néronde, de Clépé, etc., dont il eut, 1.° Philippe qui suit; 2.° Marguerite, mariée à Etienne de Foudras,

Seigneur de Châteautiers ; 3.° Marie, femme du Baron de St.-Léger en Beaujolois ; 4.° Constance, femme de François du Trail, Seigneur d'Ornaison.

VIII. Philippe de Laurencin, Seigneur et Baron de la Bussière, la Garde, Deschalas, épousa en premières noces Jeanne, sœur d'Etienne de Foudras, fille de Jean, Seigneur de Châteautiers, et de Jeanne de Choiseul-Traves. Il est à remarquer que, dans cette double alliance des Foudras et des Laurencins, qui fut contractée le même jour 25 mai 1590, les deux dots de Marguerite de Laurencin et de Jeanne de Foudras, furent stipulées les mêmes par leurs contrats de mariage et payées l'une par l'autre. Philippe de Laurencin, épousa en secondes noces Marthe de Chappe-de-Chaudieu, nièce du Cardinal de ce nom, dont il n'eut point d'enfans, ceux du premier lit furent Jean, auteur de la branche de Laurencin, Chanzey et Raymond qui suit.

IX. Raymond de Laurencin, second fils de Philippe, Baron de la Bussière, et de Jeanne de Foudras, sa première femme, épousa, en 1620, Jeanne de Kroppet, fille de Thomas de Kroppet, et de Madeleine d'Amancez. Ils eurent pour enfans, 1.° Jean-François, duquel sort la branche des Laurencin-d'Avenas ; 2.° Jeanne, mariée à Antoine de Mondor ; 3.° Antoine qui suit.

X. Antoine de Laurencin, épousa, en 1684, Françoise de Berton, fille d'Etienne de Berton, conseiller du Roi, Seigneur de Beaufort, le Perron, Flacey, Maynal, etc., et de Françoise de Blauf. Ils eurent pour enfans, 1.° Philippe qui suit ; 2.° Pierre-Antoine, tige de la branche de Persernies ; 3.° Jeanne-Marie, épouse de Claude-Louis, Baron de St.-Germain,

Seigneur de Courland, etc.; 4.° Marie-Artemise, chanoinesse au chapitre de Neuville-les-Dames; 5.° Jeanne-Marie, femme de Marc-Joseph de Saporta, Seigneur de St.-Lottin; 6.° Antoinette-Marie, mariée à Alexis d'Argy, capitaine de cavalerie.

XI. Philippe, Comte de Laurencin, Seigneur de Beaufort, Flacey, Crève-Cœur, etc. épousa, en 1711, Simone-Gabriëlle de Beaurepaire, fille de Gaspard de Beaurepaire, Seigneur de Beaurepaire, St.-Léonard, Varré, etc., et de Françoise d'Hennin-Liétard, dont il eut Jean-Marie qui suit, Marie, mariée à Pierre de Charbonnier, Seigneur de Grangeac et de Longes, Louise et Jacqueline, chanoinesses à Neuville-les-Dames.

Ce fut en faveur de Philippe de Laurencin, que les terres de Beaufort, etc., furent érigées en comté sous le nom de Laurencin, l'an 1742.

XII. Jean-Marie, Comte de Laurencin, épousa, en 1754, Hélène-Antide-Gasparine de Champagne, fille de Gabriël-François, Marquis de Champagne, et de Catherine-Angélique de Bérand, dont il existe quatre enfans; 1.° Philippe qui suit; 2.° Charles; 3.° Antoine, tous deux chevaliers de l'ordre de Malte; 4.° Marie-Françoise, mariée à Charles-François, Baron de Montjustin, dont une fille unique mariée à Louis, Marquis de Vaulchier du Deschaux.

XIII. Philippe, Comte de Laurencin, a épousé le 1.er décembre 1788, Henriette de Monteynard, fille de Joseph, Marquis de Monteynard-Montfrin, et de Marie-Anne Dubourg-de-St.-Polgue, dont deux fils.

Les armes de cette famille sont un chevreau d'or sur un

fond de sable et trois étoiles d'argent, avec la devise *lux in tenebris.*

1510.

Jean S*ILVAIN* *du Diocèse de Langres.*

Parmi les élèves inscrits cette année, on distingue Henry Escarot de la Franche-Montagne, Claude de Brancion et Louis de Montgenet, de Vesoul, la famille de ce dernier reçue à Malte et dans le chapitre noble de Montigny, subsiste encore avec distinction dans notre Province, M. de la Chenaye-des-Bois en a dans son dictionnaire donné la généalogie complète.

1511.

François S*IMARD.*

François Simard, né à Vesoul, ou selon d'autres à Mondon, village du ressort de cette ville, fut un controversiste habile et un prédicateur pathétique. Le chapitre métropolitain de Besançon, qui trembloit de voir l'hérésie pénétrer dans cette cité, et qui connoissoit les talens de François Simard, voulut se l'attacher et le nomma chanoine le 23 janvier 1528. Simard répondit à cette confiance, tant que la perversion fut à craindre, il fit, pour éclairer le peuple, des sermons de controverse, dont on conservoit encore les manuscrits dans les archives de l'église métropolitaine en 1693.

Il fut fait Evêque suffragant sous le titre de Nicopolis en 1539, mourut en 1554 et fut inhumé entre les deux

piliers de l'église métropolitaine auprès de la chaire du prédicateur, sous une tombe sur laquelle il étoit représenté avec épitaphe.

L'Archevêque lui payoit cent ducats de pension, et le chapitre, par délibération du 3 novembre 1533, lui avoit accordé la séance et le suffrage, après les quatre dignitaires, sauf que dans les élections et options de prébende, il ne pourroit opiner qu'à son tour de chanoine; qu'on ne lui annonceroit ni leçons ni réponds, et qu'il ne seroit pas obligé de chanter l'épître et l'évangile comme les autres chanoines.

Il paroît qu'il n'employa pas les revenus de l'église à l'élévation de sa famille, qui s'est perpétuée jusqu'à ces derniers temps dans une grande médiocrité de fortune, et qui s'est éteinte dans la famille de Messieurs Normand, de Vesoul.

Pierre Simard, qui fut inquisiteur à Besançon, et dont le père Enctif dit qu'il fut « *elegantis formæ statura procerus,* » *moribus optimis religionis emulator,* » étoit de la même famille que notre Recteur magnifique. Il faut cependant avouer, malgré le témoignage de l'auteur de la bibliothèque des prédicateurs, que Pierre Simard se laissa souvent emporter par son zèle, qu'il remplit les prisons de personnes accusées de magie. M. Weis, dans sa notice sur les littérateurs de la Haute-Saône, nous assure que l'on trouve dans les registres de la mairie de Besançon, une lettre écrite par Simard, pour demander aux magistrats un local plus spacieux pour renfermer les nombreuses victimes de son zèle trop aveugle.

1512.

Jodocus Sasbold, *de Delpht, diocèse d'Utrecht.*

Claude Bontems qui reçut cette année le grade de docteur en théologie, étoit d'une famille très-ancienne dans la ville d'Arbois.

I. Jean Bontems, premier du nom, conseiller et trésorier à Dole, fut annobli par l'Empereur Maximilien en 1486; il paroît qu'il fut employé dans plusieurs négociations importantes, il fut père de Claude qui suit.

II. Claude Bontems épousa Philippe de Chaussin, dont il eut Jean qui suit.

III. Jean Bontems, second du nom, fut marié à demoiselle Juste Batelot, dont il eut Claude qui suit.

IV. Claude Bontems, écuyer, Seigneur de Berthelange, avoit épousé demoiselle Colette Legros, dont il eut, 1.° Just qui suit; 2.° Jean, auteur d'une branche éteinte, dont le dernier mâle Léonel Bontems épousa Suzanne de Pétrey, fille de messire Jean-Baptiste de Pétrey, chevalier, Baron de Longvy, et de dame Suzanne de Courvoisier, de laquelle il eut, 1.° Marie de Bontems, mariée à messire Claude-François, Marquis de Masson, conseiller au Parlement de Besançon, 2.° Marguerite, femme de M. de la Tour, Seigneur d'Ambre; 3.° Jeanne-Suzanne, mariée le 5 janvier 1698, à messire Ferdinand-François de Bontems, écuyer, mentionné ci-après. Deux autres filles Tiercelines à Dole, une Tierceline à Arbois, et la dernière Carmélite aussi à Arbois.

V. Just Bontems, écuyer, servit l'Espagne et fit plusieurs

campagnes dans les Pays-Bas, il avoit épousé, par contrat du 20 juin 1595, demoiselle Marguerite Vuillin, dont il eut, 1.° Pierre, mort sans alliance; 2.° Jean qui suit; 3.° Claudine, mariée à messire Pierre Vuillin.

VI. Jean de Bontems, avoit épousé, par contrat du 27 octobre 1626, demoiselle Claude Grillard, fille de Jacques et de Françoise Beaudoin, de laquelle il laissa deux enfans; 1.° Claude-Denis qui suit; 2.° François, marié, par contrat du 13 juin 1660, à Louise Dutet, fille de noble Jacques Dutet et de Claudine de Vury, dont il n'eut qu'une fille, femme de Guillaume Pécault, Gouverneur de la ville d'Arbois.

VII. Claude-Denis Bontems, entra au service d'Espagne, fut convoqué aux Etats de Franche-Comté en 1658, et épousa, par contrat du 1.er septembre 1673, Marie-Eléonore de la Tour, fille de messire Laurent de la Tour, écuyer, Seigneur d'Avenant, et de dame Claudine Pétrey, dont il laissa, 1.° Laurent-Alexis, prêtre, doyen de l'église royale et paroissiale de Nôtre-Dame d'Arbois, reçu le 19 août 1726, chevalier, commandeur ecclésiastique de St.-Lazare, mort le 5 octobre 1755; 2.° François-Ferdinand qui suit; 3.° Nicolas, prêtre, prieur de Colonne, mort à Arbois le 6 juin 1740, et quatre filles religieuses, une à Arbois, deux à Poligny et une à Salins.

VIII. François-Ferdinand de Bontems, écuyer, Seigneur de Grozon, né à Arbois le 2 octobre 1678, mort le 1.er mars 1765, avoit épousé le 5 janvier 1698, contrat passé le 8 juin précédent, devant Guillemet, notaire, Jeanne Suzanne, sa cousine, fille de messire Léonel de Bontems, Seigneur d'Autume, et de dame Suzanne de Petrey, dont

il eut ; 1.° Charles-Emmanuël qui suit ; 2.° Gaspard, capitaine des grenadiers royaux, chevalier de St.-Louis, mort le 17 mai 1767 ; 3.° Jacques-Laurent, né le 28 décembre 1708, capitaine de grenadiers dans le régiment de Touraine, chevalier de St.-Louis, mort le 16 janvier 1770, sans postérité de dame Anatoile-Hyacinthe Prévot, qu'il avoit épousée le 11 septembre 1741, fille de Maximilien Prévot, écuyer, major du régiment de Lautrec, dragons, et de Bonaventure Doroz ; 4.° Marguerite, aînée du précédent, et 5.° Marie-Eléonore, toutes deux non mariées.

IX. Charles-Emmanuël de Bontems, écuyer, Seigneur de Grozon, né le 29 septembre 1700, lieutenant au régiment d'Enghien, et ensuite capitaine d'infanterie dans le bataillon de St.-Germain, décédé à Arbois le 29 mai 1762, avoit épousé, par contrat passé le 13 de janvier 1740, devant Millon, notaire à Châlons, Marie-Anne-Françoise de Châtillon, fille de Jacques-François de Châtillon, écuyer, Baron d'Oger, et de dame Anne-Françoise de Cappy. De ce mariage il a laissé, 1.° Jacques-François qui suit ; 2.° Marguerite-Françoise-Josephe, mariée à messire César-Marie de Cappy, chevalier, Seigneur d'Ecury, de Busy et de Champagne, capitaine de cavalerie ; 3.° Jeanne-Charlotte-Emmanuëlle, mariée à messire Remy de Pécauld, écuyer, Seigneur de Changin, chevalier de St.-Louis, capitaine de grenadiers au régiment d'Enghein.

X. Jacques-François Bontems, capitaine de cavalerie, épousa N.... Tranchant, fille de M. le Comte Tranchant de Laverne, et de mademoiselle de Masson-d'Autume, dont il a plusieurs enfans vivans.

1513.

1513.

Barthélemy MERCERET, *de Salins.*

Il étoit d'une des plus anciennes familles nobles de cette ville, M. Guillaume en a donné la généalogie dans son histoire de la ville de Salins.

1514.

Henry ESCAROT, *de Neufchatel.*

Cette famille qui avoit été annoblie par Charles-Quint, et qui portoit de gueule au sautoir engrelé d'or, s'est fondue dans celle de Messieurs Robardey, de Vesoul, à qui elle a porté la terre de Feules.

1515.

Thiebaud SURGAND, *de Tanne.*

Parmi les élèves on distingue Claude de Champdyvers, et Jean Huot, de Dole, la famille de ce dernier a produit plusieurs branches, dont M. de la Chenaye-des-Bois a donné la généalogie la plus détaillée.

1516.

Nicolas THIEBAUD, *de Gray, Recteur.*

Parmi les élèves, on distingue Jean de Faletans, Henry de Longvy, Jean Travaillot, Niçolas de Chissey.

1517.

Thiebaud VIGOUREUX, *d'Arbois.*

Cette famille noble a subsisté long-temps dans cette ville et s'est éteinte dans la famille de Pécaud.

1518.

Guillaume PERDRIZET, *de Luxeuil.*

Famille éteinte dans celle de Messieurs Grosjean. Parmi les élèves, on distingue Georges, Comte de Tubingue, Jacques de Truchses, Maurice de Raynac, Bonaventure de la Baume, fils de Jean, et Eméric de Vautravers.

1519.

Daniël CLUTS, *de Mastrecht, Recteur.*
Jean MARÉCHAL, *Procureur-général.*

Parmi les élèves, on distingue François de la Palud, Laurent de Rosières et François Hugon.

La famille de ce dernier tient un rang distingué parmi la noblesse du Comté de Bourgogne.

M. Jules Chifflet en a donné la généalogie. Selon lui, Jean Hugon, de Fontaine-Française, acheta une maison à Gray, s'y établit, et fut père de Samsonnet Hugon, celui-ci marié en 1462, eut pour enfans, 1.° Jean qui suit; 2.° Claudine, femme de Denis Saulget; 3.° Colombe, épouse de Jacques de Grez.

I. Noble Jean Hugon, Seigneur de Leuley et du Vivier, fut annobli par l'Empereur Charles-Quint, le 24 février 1530. Il épousa, 1.° Jeanne Mourlot de Mirebeau, dont il n'eut point d'enfans; 2.° Nicole Boutechoux qui le rendit père de quatre enfans, 1.° Jean qui suit; 2.° Samson, qui fit branche dont on parlera; 3.° Antoine; 4.° Noël, celui-ci marié avec Prudente Lhulier, fut père de Pierre, mort sans enfans.

II. Jean Hugon, écuyer, épousa Claudine Mourlot, de la même famille que la précédente, fille de Dominique Mourlot et d'Anne Thiéry; à l'âge de trois ans il posa la première pierre de la maison de ville de Gray, dont il fut ensuite Maire.

Il eut de son mariage, 1.° Jean qui suit; 2.° Etienne; 3.° Claudine, femme de noble François Manbouhan, de Vesoul; 3.° Françoise, épouse de noble Antoine Franchet.

Etienne Hugon, trésorier au bailliage d'Amont, siège de Gray, fut marié deux fois, et ne laissa qu'une fille mariée à Vincent Jacquinot, Seigneur de Goux.

III. Jean Hugon, docteur ès-droits, épousa Anne Vauchard, dont il eut, 1.° Pierre qui suit; 2.° Etienne, prieur de Champlitte; 3.° Noël, chanoine de Besançon; 4.° Antoine, conseiller au Parlement, celui-ci avoit épousé Anne Terrier, dont il eut un très-grand nombre d'enfans, mais dont aucun mâle n'a laissé postérité masculine.

IV. Pierre Hugon, écuyer, épousa Anne Noirot, fille de noble Odot Noirot, receveur-général, et de Jacquemette Poyer, par contrat du 4 avril 1607; il fut père de plusieurs enfans, 1.° de Pierre-François qui suit; 2.° de Jean; 3.° de

François; 4.° de Claude; 5.° de Claudine, femme du sieur docteur Dard.

V. Pierre-François Hugon, Procureur du Roi à Gray, épousa en 1629 Marguerite Petitot, dont il eut, entr'autres enfans, Odon qui suit.

VI. Odon Hugon étoit Maire de Gray en 1674, il avoit épousé en 1653 Marie Tisserandet, dont il eut, 1.° Jean-Baptiste qui suit; 2.° Paule-Marie; 3.° Marie-Marguerite; 4.° Anne-Thérèse; 5.° Claudine-Françoise, toutes Visitandines à Gray; 6.° Louis, prêtre, déclaré noble par arrêt de la Chambre des comptes du 16 septembre 1677; 7.° Claude-Ignace, Chanoine à Gray; 8.° Charles-Ignace, *Seigneur* de Mercey, lieutenant-local à Besançon, mari de Thérèse-Charlotte Portier, dont il eut Ignace, conseiller au Parlement en 1722; 9.° Pierre-François, Evêque de Philadelphie, et 10.° Léopold-Joseph, chanoine.

VII. Jean-Baptiste Hugon, conseiller au Parlement en 1705, épousa le 9 février 1706, Denise-Françoise Richardot, descendante de Jean Richardot, citoyen de Besançon, il en eut, 1.° Pierre-François-Marie qui suit; 2.° Charlotte-Madeleine, femme de Jean-François Faure, conseiller au Parlement; 3.° Claudine-Thérèse, épouse de Jean-Baptiste Raclet, écuyer, Seigneur de Chassey; 4.° Suzanne, morte fille.

VIII. Pierre-François-Marie Hugon, né le 11 avril 1720, conseiller au Parlement en 1764, marié en 1745 à Jeanne-Antoinette-Eugénie-Charlotte Belin, dont il a eu, 1.° *Pierre-François-Louis*, chanoine de Besançon; 2.° Thérèse-François, conseiller au Parlement, mort en 1782; 3.° Thérèse, reli-

gieuse ; 4.° Françoise ; 5.° Marie ; 6.° Louise ; 7.° Marie-Anne-Françoise, femme de M. Sandret ; 8.° Charles-François-Xavier qui suit.

IX. Charles-François-Xavier Hugon, conseiller au Parlement, a épousé la dernière héritière de l'illustre maison de Poligny, dont il a plusieurs garçons.

Seconde Branche.

II. Samson Hugon, écuyer, Seigneur de Poyant, fils de Jean, Seigneur de Leuley et du Vivier, épousa Jeanne Malarmey, fille de Richard et d'Antoinette Bercin, dont il eut François qui suit.

III. François Hugon, Seigneur de Poyant, épousa Anne Lhulier, fille de Guillaume, Seigneur de Chauvirey, et de Jeanne Sonet d'Auxon, dont il eut, 1.° Samson qui suit ; 2.° Anne, femme de Georges Mandinet ; 3.° Jeanne, épouse de François Grignet de Pesmes, fils de François Grignet et de Jeanne Marion ; 4.° Anne-Paule, femme de Claude Chassignole, fondateur de l'hôpital de Gray ; 5.° Eléonore, femme de Simon Balahu ; 6.° Anne-Pierre, femme de François Chassignole ; 7.° Jeanne, Tierceline à Gray.

IV. Samson Hugon, second du nom, épousa Anne Monnier de Loray, fille d'Antoine Monnier et de Claudine Fauche ; il eut de ce mariage, 1.° Claude-François qui suit ; 2.° François, Jésuite ; 3.° Jeannette, femme de Pierre Arvisenet ; 4.° Anne-Françoise, 5.° Jeanne.

V. Claude-François Hugon, épousa, 1.° Jeanne Tricornot ; 2.° Etiennette Fyard, dont il a eu, 1.° Claude-Ignace ; 2.° Marie, femme de M. Broch d'Hotelan ; 3.° Marie-Thérèse ; 4.° Anne-Françoise ; 5.° Anne-Pierrette.

1520.

Pancrace de CHAFFOY.

La généalogie complète de cette noble famille se trouve dans le dictionnaire de la Chenaye-des-Bois.

Parmi les élèves, on distingue Aimé et Claude de Balay, Claude Perrenot, d'Ornans.

1521.

Pierre CLERC DE CHEVANNE, *chanoine de Belfort.*

Parmi les élèves, on distingue Guillaume de Grammont, fils de Jean, Seigneur de Châtillon-Guyotte; Georges, Duc Palatin de Bavière; Robert, Comte Palatin du Rhin; Jacques de Vy, et Vauchier de Vergy.

1522.

Jean DE LA VOISSIÈRE, *de Clerval en montagne.*

Parmi les élèves, on distingue Henry Daguay, de Poligny.

1523.

Jean PERRET, *de Salins.*

Parmi les élèves, on distingue Quatrin du Tartre, Pierre de Dortans, Pierre de Montrichard, Jean de Cicon.

1524.

Pierre PHOENIX, *de Lure.*

Fut ensuite Professeur de la même Université ; au rapport de Gilbert Cousin, qui, dans la description du Comté de Bourgogne, dit : *in ea urbe* (*Dolana*), *studii mei fundamenta feci sub Petro Phœnice, hodie multo sane senatore venerando.*

Parmi les élèves, on distingue Guillaume de Poupet, abbé de St.-Pierre de Baume et de Gouaille; Antoine de Sagey, et Antoine de Cicon, fils de Nicolas, et Pierre Bouvier, de Dole.

1525.

Claude VINCENT, *de Lons-le-Saunier.*

Jean Vincent, grand oncle de ce Recteur, chanoine de Besançon, sujet distingué par l'érudition et le mérite, fut mis sur les rangs pour obtenir l'archevêché de Besançon, vaquant par la mort de l'Archevêque Quentin Ménard. L'Université de Dole, les villes de Poligny, d'Arbois et d'Orgelet, se réunirent pour le recommander.

Parmi les élèves, on distingue Jean de St.-Paul, neveu de l'Archevêque Antoine de Vergy; Guillaume d'Andelot, fils d'Elion, Seigneur de Cromary ; Pierre d'Andelot, chanoine de Besançon, fils de Simon; et autre Pierre d'Andelot, chanoine de St.-Claude, et Pierre Bouvier.

On voit, en parcourant les registres de l'Université de Dole, que peu de familles ont fourni plus de docteurs ès-

droits dans le cours des 16.e et 17.e siècles, que celle de cet élève, il épousa Françoise Duchamps, dont il eut cinq garçons et plusieurs filles.

On retrouve dans les registres, Pierre, Jean et Melchior Bouvier, fils de Pierre; dans la liste des docteurs ès-droits dans les années 1540, 43 et 44.

Melchior fut celui qui continua la postérité, il eut pour fils, entre plusieurs autres enfans, Jean Bouvier, docteur ès-droits. Il existe une lettre du Roi d'Espagne au Duc de Parme et de Plaisance, à la date du 17 avril 1590, en faveur de messire Jean Bouvier, docteur ès-droits, qui fait mention d'une requête qui lui a été présentée de la part de Hugues, Anne, Marie, Marguerite et Guillemette Bouvier, enfans dudit docteur, et de Charlotte Boutechou: l'occasion de cette même lettre étoit la conservation d'un domaine à Chaussin, qui est encore une propriété d'un des membres de cette famille.

Hugues Bouvier, aussi docteur ès-droits, épousa Charlotte Magnin, dont il eut cinq garçons et plusieurs filles.

Cette multiplicité d'enfans dans plusieurs générations consécutives, diminuant beaucoup la fortune, paroît avoir fait déchoir cette famille vers cette époque.

Jean Bouvier, fils de Hugues, fut Maire de Chaussin en 1631, on ne connoît pas le nom de son épouse, mais on sait qu'il eut, entr'autres enfans, un fils aussi appelé Jean, qui fut marié en 1680, et qu'on trouve encore dans la liste des Magistrats de la petite ville de Chaussin.

Ce Jean Bouvier, second du nom, eut pour fils, 1.° Jean qui suit, 2.° Jean-Jacques qui fut aussi Maire de la ville de Chaussin, et dont le fils Claude-Denis, médecin, n'a

n'a laissé qu'une fille unique mariée à François-Xavier Bouvier, son cousin issu de germain.

Jean Bouvier, troisième du nom, avoit épousé Anne-Robert dont il eut six enfans, entr'autres Pierre qui suit.

Pierre Bouvier, né en 1714, épousa mademoiselle Jeanne-Françoise Huet, fille de M. Mathieu Huet, officier d'infanterie, et de demoiselle Anne-Françoise Lambert.

Mathieu Huet étoit originaire de Bayeux, et petit-neveu de Pierre-Daniël Huet, ancien Evêque d'Avranche.

De ce mariage sont nés dix-neuf enfans; trois garçons seulement ont été mariés. 1.° Claude-Pierre Bouvier, successivement Professeur à l'Université de Dijon, et Procureur-général à la Cour royale de Besançon, qui a épousé Mlle. Guillardet, fille d'un avocat de Dijon. 2.° François-Xavier, marié à la fille du Docteur Bouvier de Chaussin, sa parente. 3.° Louis-Désiré Philibert, aujourd'hui adjoint de la mairie de Dole qui a épousé mademoiselle Montmayeux.

1526.

Mathieu, le jeune, Recteur,

Fut Docteur ès-droits, Lieutenant-général au bailliage d'Aval, Président d'Orange et Vicomte-Mayeur de la ville de Poligny. Son savoir, sa probité et son talent pour les belles-lettres, lui acquirent de la réputation. Il avoit épousé Thomase Tirod, de Dole, et fut père de Gilbert, le jeune, Conseiller au Parlement de Dole, après y avoir été avocat-général.

Ce dernier fit un ouvrage concernant la conventualité des bénéfices et ses caractères. Il eut aussi un grand nombre

d'enfans qui, presque tous, embrassèrent l'état religieux, et s'y distinguèrent; mais le plus remarquable de tous fut Jean, le jeune, l'un des fondateurs de la maison de l'oratoire à Poligny, et qui illustra sa patrie, par ses talens, ses travaux et son éminente piété.

1527.

Philibert DE SALIVES.

La maison de Salives est connue au bailliage d'Amont, depuis Jean de Salives, Lieutenant-général au commencement du quinzième siècle. Deux frères de cette maison, Conseillers au Parlement, ont commencé deux branches. Celle de Serre ou Valleroi, a été reçue à St.-Georges, depuis l'an 1629. Elle a possédé plusieurs seigneuries et s'est alliée aux maisons de Coligny, Seroz, Mandres, Courcelles, Sonnet, Haraucourt, Lapalud, Oiselet, Grammont, Clugny, Dutartre, Vaudrey, etc. elle est finie pendant la révolution.

Celle de Betoncourt, éteinte depuis long-temps, a fait aussi de bonnes alliances, et a possédé les terres de Saint-Remy, Villersvaudey et de Betoncourt, qu'elle a portées à la maison de Vaudrey.

1528.

François ROBARDEY, *Recteur*,

Fut Bailly de Fougerolles; il en remplissoit déjà les fonctions en 1527, lorsqu'à l'occasion de la délimitation des provinces de Lorraine et de Franche-Comté, l'on fit une en-

quête pour savoir qui avoient été les juges du Valdajot, près de Fougerolles, avant la mort du Duc Charles.

Parmi les actes de juridiction dont les témoins rendirent compte, on remarque que le bailli de Fougerolles fit pendre un cheval qui avoit tué son maître au Valdajot; les témoins qui déposèrent de ce fait sur les anciennes traditions, furent Jean de Morteau, Pierre de Mâcon, Etienne de Grammont, Jean et Claude Corbessain.

Noble François Robardey, épousa Jeanne Descarrot, probablement fille du Recteur de ce nom, dont nous avons parlé; il eut pour fils Africain Robardey, marié à Jeanne Ramasson, fille de François, Conseiller au Parlement de Dole. De ce mariage naquit, entr'autres enfans, Jean Robardey, Seigneur de Sauvigney et de Feules, lieutenant de cavalerie, qui, de Françoise Compagne, sa femme, eut plusieurs enfans, Jacques, Claude-Laurent, et François-Jules, maintenu dans sa noblesse par M. de la Fond.

La branche de ce dernier s'est éteinte à Vesoul; les descendans de l'un des deux autres subsistent encore dans le bailliage de Baume, et y sont connus sous la dénomination de Seigneurs de Feules.

1529.

Luc Chaillot.

La maison de Chaillot, dont une branche s'est établie en Franche-Comté, depuis plus de trois siècles, tire son nom d'un ancien fief et d'un ancien château fort, au bourg d'Abriet, dans la vallée de Queyras, en Dauphiné, encore appelé la Tour-Chaillot. Elle a toujours été réputée dans cette

province, noble de race, y a reçu des distinctions dès les temps le plus reculés, tellement que les individus de cette famille n'y étoient désignés vulgairement que sous le nom de nobles d'Abriet, *nobiles Abriarum.* Ces faits sont textuellement consignés dans une enquête juridique faite en 1631, par des commissaires députés du Parlement de Grenoble, et depuis vérifiée et produite au Parlement de Besançon.

Après la cession du Dauphiné, le chapitre de Die fit hommage de ses terres au Roi, et les assujettit au ressort supérieur de Sa Majesté, quoiqu'il eût prétendu jusqu'alors être indépendant, ce qui se fit par le ministère de Claude de Chaillot, l'un de ses chanoines, le 13 août 1398, entre les mains de Jacques de Montmaur, Gouverneur de la province. Voy. Chorier, histoire abrégée du Dauphiné, tome II, liv. IV, Art. III.

I. Cette famille remonte par filiation suivie, à François de Chaillot premier du nom, Seigneur de Chaillot et autres places, commandant d'une troupe de gens à cheval, au service de France, en 1323; il eut pour fils

II. Jean de Chaillot, Seigneur des mêmes places, et qui prit, comme son père, le parti des armes; il laissa

III. Philippe de Chaillot qui commanda des troupes en Piémont.

IV. Louis de Chaillot, son fils, fut Président en Piémont. On ignore le nom des femmes de ces quatre premiers degrés, mais on sait que Louis eut pour fils Charles qui suit.

V. Charles de Chaillot épousa, le 17 juillet 1477, *Bonne* d'Albert, dont il eut 1.° Jacques, dont les descendans ont perpétué la famille de Chaillot, dans le Dauphiné, jusqu'à

Sébastien de Chaillot, chevalier, Seigneur de Bouquetron, mort depuis peu sans laisser de postérité. 2.° Christophe qui suit.

VI. Christophe de Chaillot fut le premier de cette famille qui vint s'établir en Franche-Comté; il y fut appelé pour y remplir, lors de la restauration de l'Université, la place importante de Professeur extraordinaire; les lettres-patentes qui l'instituent, sont du 3 avril 1492. Il fut nommé Conseiller au Parlement de Dole, par lettres-patentes du dernier décembre 1524.

Il avoit épousé, le dernier mai 1509, Jeanne Broquet, demoiselle, dont il eut 1.° Jean qui suit. 2.° Luc, Conseiller, maître des requêtes d'Elonore d'Autriche, sœur de l'Empereur Charles-Quint, Reine Donairière de Portugal, épouse de François 1er. 3.° Louis, chevalier. 4.° Claudine, mariée à noble Pierre du Champ, écuyer. 5.° Barbe, mariée à messire Humbert de Boisset, fils de Guillaume, Conseiller au Parlement. 6.° Guillemette, femme de messire Claude Mussy, Conseiller au Parlement. 7.° Jeanne, mariée à noble Etienne Barnart.

VII. Jean de Chaillot, écuyer, Seigneur de Foucherans, capitaine de cavalerie au service de l'Empereur, reprit de fief pour la terre et seigneurie de Foucherans, le 5 mai 1543. Il épousa Jeannette de Bergières, fille de messire Robert de Bergières, Conseiller au Parlement, et de Charlotte de Crisset, dont il eut 1.° Louis qui suit. 2.° Claude, auteur d'une branche éteinte, et 3.° Jeanne-Baptiste, mariée à messire Claude Jacquinot, Seigneur de Goux, Président unique au Parlement de Dole.

VIII. Louis de Chaillot, pourvu de la charge de grand-

juge en la cité impériale de Besançon, par patentes de l'Archiduc, datée à Bruxelles le 16 février 1606, fut plusieurs fois nommé pour être Conseiller au Parlement, mais toujours empêché par ses alliances avec le Président Jacquinot, son beau-frère, et les sieurs Galliot et Thomassin, ses cousins germains.

Il fut commis de la Chambre de la noblesse, aux Etats de la province, et député desdits Etats auprès du connétable de Castille, Gouverneur du Comté et des Pays-Bas. Il épousa, par contrat du 29 avril 1576, (reçu Faulet et Ducley notaires), Pernette Perrot, fille d'Aimey Perrot, écuyer, Seigneur d'Annoires, et de Jeannette de Maranches, dont 1.° François qui suit. 2.° Pierre-Louis, chanoine en l'église métropolitaine de Besançon, ensuite prévôt et chanoine de l'insigne chapitre de Saint-Anatoile de Salins. 3.° Et Christophe qui servit dans l'armée de Henry IV, en 1595.

IX. François de Chaillot, écuyer, Professeur en droit de l'Université de Dole, par lettres-patentes du 20 mars 1618, épousa 1.° par contrat du 4 décembre 1610, (reçu Griffon, notaire), Jeanne de Tournon, fille de Claude de Tournon, écuyer, Seigneur de Voiselles et du Pasquier, et de Geneviève Pardessus, et 2.° Louise Sordet. Il eut du premier lit : 1.° Hugues-Etienne, qui suit ; 2.° Claudine, mariée à Claude Rigaud, écuyer, Seigneur de Vizeney ; et du second lit, 3.° Pierre-Louis, auteur d'une branche rapportée ci-après.

X. Hugues-Etienne de Chaillot, Professeur à l'Université de Dole, ensuite avocat-général au Parlement de la même ville, obtint d'exercer en même temps l'une et l'autre place ; il fut commis pour la noblesse aux Etats de la province en

1666, et épousa, par contrat du 15 février 1644, (reçu par Peron, notaire), Jeanne-Albertine Alix, fille de messire Jacques Alix, Conseiller au Parlement, dont il eut 1.° François, prévôt et chanoine du chapitre de Saint-Anatoile de Salins. 2.° et 3.° Claude et Christophe, religieux. 4.° Jean-Baptiste, prévôt de Saint-Anatoile, après son frère. 5.° Pierre-Philibert qui suit; et plusieurs filles religieuses.

XI. Pierre-Philibert de Chaillot, Seigneur de la Loye, épousa, par contrat du 14 août 1692, (reçu de Gaudignon, notaire), Anne-Claude Magnin, fille de noble Jean-Baptiste Magnin, et de Marie-Thérèse Labbey, dernière descendante de la branche des Seigneurs de Levrecey et de Faletans. De ce mariage sont nés 1.°, 2.° et 3.° Jean-Baptiste-Joseph, Christophe et Jean-Baptiste, religieux. 4.° Joseph-Xavier qui suit. 5.° Claude-Joseph, capitaine au régiment de Rouergue, infanterie, mort à l'armée de Bavière, en 1743. 6.° Christophe, appelé le chevalier de Chaillot. 7.° Et Marie-Thérèse, morte prieure des Carmélites de Dole, en 1754.

Pierre-Philibert de Chaillot avoit été pourvu d'une charge de Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dole, par patentes du 11 janvier 1697.

XII. Joseph-Xavier de Chaillot, écuyer, Seigneur de la Loye, avoit épousé, par contrat du 16 mars 1753, à Châlons-sur-Saône, demoiselle Marie-Anne de Thesut, fille de messire Louis de Thesut, capitaine d'infanterie au régiment de Thesut, chevalier, Seigneur de Moroges, et de dame Henriette de Tuffery de Tapernard, dont la mère, Henriette de Ludères, avoit été chanoinesse de Remiremont. Il eut de ce mariage 1.° Sébastien-Christophe-Joseph qui

suit. 2.° Jean-Baptiste-Benjamin, capitaine de cavalerie, qui avoit épousé mademoiselle d'Ancquoi, dont il n'a pas eu d'enfans. 3.° Edme-Marie-Jeanne, chanoinesse, Comtesse de Neuville, par brevet du 13 février 1760.

XIII. Sébastien-Christophe-Joseph de Chaillot, page du Roi, dans la grande écurie, en 1770, ensuite capitaine de carabiniers, et depuis mort en émigration, avoit épousé la fille aînée de M. le Comte Tranchant-de-Laverne, dont il n'a laissé que deux filles encore vivantes.

Seconde Branche établie en Franche-Comté.

Pierre-Louis de Chaillot, Seigneur de Choisey et de Dampierre, fils de François et d'Anne-Louise Sordet, sa seconde femme, fut subrogé à Hugues-Etienne de Chaillot, son aîné, après sa mort, pour commis de la Chambre de la noblesse, aux Etats de la Province, en 1666, et fut fait le premier Conseiller du Parlement, après la conquête de la province, par lettres-patentes du mois d'avril 1675. Il avoit épousé, le 2 septembre 1660, Ignace de Richardot, fille du Vice-Président de ce nom, dont il eut 1.° Pierre-Albert, chanoine et official de la métropolitaine de Besançon. 2.° Christophe qui suit. 3.° Anne-Ignace, mariée à Claude-Franchet, Seigneur de Rans et de Cendrey, et plusieurs filles religieuses.

XI. Christophe de Chaillot, Seigneur de Pin et de Dampierre-sur-Salon, Conseiller au Parlement, épousa, le 16 juin 1692, Catherine Chifflet, fille de messire Eugène Chifflet, Conseiller au même Parlement de Besançon, dont il eut 1.° Pierre-Albert, prieur de Granson et de St.-Louthain, et chanoine de la métropolitaine de Besançon. 2.° Christophe-Ignace qui suit. 3.° Et Eugénie mariée à N...... Bereur, Seigneur

Seigneur de Malanges et Villers-les-Bois, Conseiller au Parlement.

XII. Christophe-Ignace de Chaillot, Seigneur de Dampierre et de Pin, obtint du Roi, par lettres-patentes du mois de février 1746, registrées au Parlement de Besançon le 5 mars, et à la Chambre des comptes le 2 mai, l'érection des Seigneuries de Dampierre sur Salon, et de Pin-les-Magny en Marquisat, sous le nom de Chaillot. Il est mort Président à Mortier, au Parlement, et a laissé de son mariage avec Jeanne-Bonaventure Richard de Villersvaudey, 1.° Christophe-Claude-Marie qui suit. 2.° Anne-Ignace-Benoite, chanoinesse professe à l'abbaye royale de Montigny. 3.° Jeanne-Ignace, mariée à Claude-Joseph Maréchal de Longeville, chevalier d'honneur en la Chambre des comptes et Cour des aides de Dole. 4.° Et Anne-Benoite, chanoinesse novice à Montigny.

XIII. Christophe-Claude-Marie, Marquis de Chaillot, Président-à-mortier au Parlement de Besançon, qui a épousé Mademoiselle de Mimeure, d'une famille distinguée parmi la noblesse de Bourgogne, dont la mère étoit la dernière descendante de l'illustre maison de Vienne, et dont il n'a eu que trois filles, les deux aînées déjà mariées à messieurs Bourgon et de Buyer.

Les armoiries de cette famille sont d'azur au chevron d'or, accompagné de trois treffles de même.... Cimier un rencontre de cerf de même...... Supports deux lions de même..... Devise *Deo Regique semper sacra.*

1530.

Antoine Foillenot, *Recteur*,

Fut lieutenant local au bailliage de Gray, et suivant le temps, père de Jean qui suit.

Jean Foillenot et Jeanne Villemenot furent père et mère de François qui suit et de Françoise, épouse de François-Jules Robardey.

François Foillenot né le 6 juin 1606, Docteur ès-droits, épousa Madeleine Lambelin, fille de Gabriël Lambelin, Docteur ès-droits, et d'Anne Mercier. Il en eut Nicolas, Claude-François et Nicolas-Gabriël.

Nicolas-Gabriël Foillenot, Docteur ès-droits, Conseiller au Présidial de Vesoul, épousa Marguerite Clerc, fille d'Antoine Clerc, Conseiller au Parlement. Il en eut Jean-François. 2.° Antoine, Conseiller d'honneur au Présidial de Vesoul. 3.° Anne-Marie, épouse de Georges Vuilleret.

Jean-François Foillenot, Conseiller à la Chambre des comptes, épousa Marie-Claude Terrier, dont

Charles-Gabriël Foillenot, Seigneur d'Autricourt, né le 25 mars 1711, marié, par contrat du 26 de décembre 1734, à demoiselle Jaquard d'Annoires, dont

Philippe Richard, Conseiller au Parlement. Celui-ci épousa Mlle. Anne-Victoire Dunod de Charnage, dont il eut deux garçons et trois filles. L'aîné des garçons est marié à l'une des filles de M. le Président Terrier; le cadet à Mlle. de Lavernay, ils n'ont l'un et l'autre que des filles de leur mariage.

1531.

Pierre SARRAGOZ, *Recteur magnifique.*

On a pensé que cette famille étoit originaire de la ville de Sarragosse, en Espagne; et en effet les armoiries qu'elle porte, sont celles de cette ville, et quoi qu'il en soit de son origine, elle est, depuis un temps immémorial, établie dans la ville de Besançon, où elle a rempli très-anciennement les places de co-Gouverneur de ladite cité. Le premier dont on puisse établir une filiation suivie, est Jean Sarragoz qui suit.

I. Noble Jean Sarragoz, Docteur ès-droits, épousa Barbe Devillers. Il eut pour fils Pierre Sarragoz qui suit.

II. Pierre Sarragoz, co-Gouverneur de la cité de Besançon, épousa Catherine Boutechoux, fille de Simon Boutechoux qui s'établit à Besançon par le mariage qu'il y contracta avec Pâris Lespard, fille de Jean Lespard de Tichey.

Ce fut lui qui fut Recteur magnifique de l'Université, en l'an 1531. Il eut de son mariage Claude Sarragoz qui suit.

III. Claude Sarragoz, co-Gouverneur de la cité de Besançon, marié à Louise Nardin, d'une ancienne famille de co-Gouverneur de la cité de Besançon, et juré dans les chapitres. Il eut de ce mariage plusieurs enfans. 1.° Jean-Jacques, chanoine de Besançon, 2.° Jean, prêtre. 3.° Humbert. 4.° Pierre, Docteur ès-droits. Ces quatre frères furent déclarés nobles par l'Empereur Rodolphe second, à Prague, le 20 août 1603, avec les armoiries suivantes : un écu coupé en pointe, et plus de moitié d'or à quatre pals de gueules, la partie supérieure d'argent au phœnix, éployé de sable,

tombant dans son bûcher de gueules, et au dessus un soleil rayonnant de gueules, entouré de nuages.

IV. Pierre Sarragoz, Docteur ès-droits, co-Gouverneur de Besançon, annobli avec ses frères, epousa, par contrat du 30 janvier 1610, dans lequel ses père et mère ne sont pas nommés, Etiennette Bichet, fille de noble Pierre Bichet, Docteur ès-droits, co-Gouverneur de Besançon, et d'Etiennette Habitey. Il fut héritier testamentaire de Jean Nardin; il testa avec sa femme le 27 septembre 1648, et fut père de sept enfans. 1.° Jean-Jacques qui suit. 2.° Jean. 3.° Claude-François, mort sans enfans. 4.° Jeanne-Antoine. 5.° Philiberte, épouse de noble Claude Gillebert, Seigneur de Thurey, 6.° Anne, femme de Claude Boisot, maître des requêtes au Parlement. 7.° Jeanne-Baptiste, Annonciade au monastère de Besançon.

V. Noble Jean-Jacques Sarragoz, Docteur ès-droits, né le 22 août 1611, épousa, par contrat du 18 février 1640, Bonaventure Varin, fille de noble Jean-Baptiste Varin, Seigneur d'Audeux et de Marguerite Pétremant, de Besançon; Ils eurent cinq enfans. 1.° Pierre qui suit. 2.° Claude-Ferréol. 3.° Antoine-Thomas. 4.° Marie. 5.° Claudine. On trouve dans la publication du testament de Bonaventure Varin, que Carline de Prémontaux étoit sa petite-fille.

VI. Pierre Sarragoz, écuyer, avocat-général au Parlement de Besançon, né à Besançon le 28 juillet 1642, épousa, par contrat du 4 août 1668, Georgine Richier, fille de noble Bernard Richier, Docteur ès-droits, et d'Anne-Mareschal de de Longeville. De ce mariage naquirent 1.° Jean-Bonaventure qui suit. 2.° Claude-François. 3.° Pierre-Thomas. 4.° Georgine-Françoise. 5.° Anne-Françoise. 6.° Thérèse.

VII. Jean-Bonaventure Sarragoz, écuyer, épousa par contrat du 29 février 1744, Claudine-Charlotte Billerez, fille de noble François Billerez, avocat au Parlement, et de Dame Marguerite Garnaud. De ce mariage sont issus, 1.° Vincent Sarragoz, écuyer. 2.° Angelique Sarragoz, épouse de Gerard-Marie-François de Vers, chevalier de St.-Georges. 3.° Jeanne-Charlotte Sarragoz, épouse de Louis-Marie-Bernard, Comte du Breuil, dont la fille unique a épousé M. le Marquis de la Perrière.

VIII. Vincent Sarragoz.

1532.

François Guillemin.

Il paroît que cette famille éteinte depuis deux siècles, a long-temps habité le bailliage de Baume. On voit que Jean Guillemin, écuyer, sieur de Vittorey, et Jacques Guillemin, aussi écuyer, Conseiller de Charles, Duc de Bourgogne, et Lieutenant des Pardessus des salines de Salins, partagèrent, le 4 novembre 1432, la succession d'Anne de Plaine, leur mère, par acte reçu de Claude Charton, notaire et Tabellion, à Clerval-sur-le Doubs. Ces deux frères formèrent deux branches; le premier qui demeuroit à Vittorey, épousa Françoise Chenal, dont il eut pour fils Jean et Guillaume Guillemin, qui furent l'un et l'autre employés en qualité d'hommes d'armes au château de Bracon, comme il se voit dans une quittance qu'ils donnèrent de leurs gages au trésorier de Bourgogne, le 4 septembre 1502. Jean fut père de François Guillemin, notre Recteur, qui, de son mariage avec Françoise Pouthier, eut pour fils Jean et Claude Guillemin, à qui l'on ne connoît point de postérité.

Jacques Guillemin, auteur de la seconde branche, épousa Etiennette de Bracon dont il eut Jean Guillemin, Seigneur de Montilly et de Montvernois, maître mouthier dans les salines de Salins, qui releva le nom de Bracon, qui se maria avec Denise de Chassagne, et testa le 17 février 1576. On voit par ce testament qu'il eut cinq enfans; François Guillemin, dit de Bracon, protonotaire apostolique, chanoine de Besançon; Claudine, femme de Philippe de Sagey; Antoinette, femme de Guillaume Marchand, écuyer; Nicole et Guillemette de Bracon.

1533.

Pierre MARQUIS.

Il fut ensuite co-Gouverneur de la cité de Besançon, sa famille tenoit déjà un rang distingué dans cette cité.

I. Noble Jean Marquis, son père, fut plusieurs fois dans le nombre des vingt-huit notables, il avoit épousé *Jeanne* de Laviron, dont il eut pour fils unique notre Recteur qui suit.

II. Noble Pierre Marquis fut fait co-Gouverneur de Besançon, l'an 1550, et y fut continué jusqu'à son décès arrivé l'an 1572. Il avoit épousé Louise Salivet, de Vesoul, fille de Luc Salivet et de Jeanne de Malbouhans, dont il eut deux enfans, 1.° Claude qui suit. 2.° François, auteur de la branche des Seigneurs de Fouchécour.

III. Noble Claude Marquis, Président des notables de la cité de Besançon, en 1559, co-Gouverneur en 1580, *jusqu'à* sa mort arrivée en 1584, épousa demoiselle Jeanne Sonnet, fille de noble Jacques Sonnet et de Jeanne Parisey.

Il eut pour fils Simon qui suit. 2.° Nicolas qui ne laissa pas de postérité. 3.° Guyonne, femme de noble Marc Buson.

IV. Noble Simon Marquis, l'un des vingt-huit notables de Besançon, ne put en être co-Gouverneur, par la raison que son frère Nicolas remplissoit cette place. Il avoit épousé demoiselle Antoinette Chapuis, fille d'Antoine, co-Gouverneur de Besançon, et de demoiselle Daniël Franchet. Il eut de son mariage trois enfans, 1.° Nicolas qui suit. 2.° et 3.° Luc et Claude, dont on ne connoît point la postérité. 4.° Antoine dont la branche est éteinte depuis long-temps.

V. Nicolas Marquis entra dans le nombre des co-Gouverneurs en 1617; il fut ensuite pourvu de l'office d'avocat fiscal de l'officialité de Besançon, qui étoit pour lors une justice provinciale qui prenoit connoissance des publications de testamens, d'actions de tutelles, et généralement de toutes causes personnelles, tant contre les laïcs qu'ecclésiastiques, dans toute l'étendue du Comté de Bourgogne.

En 1633, M. de Montrichard fit don audit sieur Marquis d'un banc qu'il avoit dans l'église de St.-Pierre. Il mourut l'an 1639.

Il fut marié deux fois. 1.° Avec une demoiselle Chassignet, de Champlitte, dont il n'eut point d'enfans. 2.° Avec demoiselle Anne Lothe, fille de Pierre, et d'Anne Redet, dont il eut 1.° Luc qui suit. 2.° Antoinette, femme de Jean Borrey, Grand-Juge de Saint-Claude. 3.° Nicole, femme de Marc de Malbouhans, Seigneur de la Montoillotte.

VI. Noble Luc Marquis, Docteur en droit, fut élu Conseiller au magistrat en 1676, lorsque le Roi changea la forme du Gouvernement, et qu'au lieu de Gouverneurs il établit un ma-

gistrat à l'instar de celui de Dole. Il fut du nombre des députés envoyés en 1664, pour traiter, avec le Marquis de Castel Rodrigue, de l'échange de la ville de Besançon contre la forteresse de Frankendal. Il fut nommé, en 1679, à la place de secrétaire de la ville, qu'il a exercée jusqu'en 1706.

Il eut pour femme demoiselle Anne-Françoise Recy, fille de noble Nicolas Recy, et de Françoise Bietrix. Cette maison de Recy étoit anciennement noble; le bisaïeul de Françoise avoit été co-Gouverneur de Besançon en 1557, et l'une de ses cousines, Claire-Françoise Recy, fut première institutrice et supérieure des religieuses du monastère de Ste.-Elisabeth, à Paris, elle fut la seule institutrice des couvens de Tiercelines, à Dole, Lyon, Paris, Couviers et Nancy; elle mourut au couvent de Paris, en 1627, âgée de 39 ans. Sur son épitaphe il est dit : ci-gît sœur Claire-Françoise Recy, native de Besançon, de parens nobles et de la race de St.-Bernard.

Luc Marquis, eut de son mariage deux enfans, Nicolas qui suit, et Luc dont on parlera après.

VII. Nicolas Marquis, Seigneur de Talenay, fut Professeur à l'Université de Dole, et se distingua dans les fonctions de cette charge; il eut d'une femme dont j'ignore le nom trois garçons. 1.° François-Augustin qui suit. 2.° Charles-Joseph, mort garçon. 3.° Luc-Nicolas-Ferjeux, Conseiller au Parlement, aussi mort sans enfans.

VIII. François-Augustin Marquis, Conseiller au Parlement en 1759, épousa demoiselle Jeanne-Béatrix Grivel, fille de Christophe François Grivel de Pierre et de Béatrix-Angelique Chapuis de Rosières, dont-il eut.

IX.

IX. Nicolas-Charles-Bonaventure Marquis de Tallenay, avocat-général au Parlement en 1781, qui a plusieurs enfans.

Branche de Peintre.

VII. Luc Marquis, second du nom, Seigneur de Peintre, second fils de Luc, premier du nom, et de Françoise Recy, épousa demoiselle Jeanne-Baptiste Quégain, dont il eut, 1.° Félix-Nicolas qui suit; 2.° Anne, épouse de M. Maréchal de Charentenay; 3.° Marguerite, morte fille.

VIII. Félix-Nicolas-Hypolite Marquis, Seigneur de Peintre, conseiller-doyen du Parlement de Besançon lors de son décès arrivé en 1774, épousa Madeleine Marmillon, dont il n'eut qu'un fils Claude-Joseph-Nicolas, mort sans postérité.

Branche des Seigneurs de Fouchécourt.

II. Noble François Marquis, docteur ès-droits, fils de Pierre et de Louise Salivet, fut institué par François Salivet, son oncle, annobli en 1531, pour son héritier universel, à charge par lui de porter le nom de Salivet, il avoit épousé demoiselle Guyonne Sonnet, fille de noble Antoine Sonnet, Seigneur d'Auxon, et de Jeanne Terrier. Il en eut, 1.° Luc qui suit; 2.° Guyonne, mariée à noble Jacques Terrier.

III. Noble Luc Marquis, dit Salivet, docteur ès-droits, Maire de Vesoul en 1613, avoit épousé en 1591 Anne Montrivel, de Besançon; il en eut six enfans; 1.° Claude-François qui suit; 2.° Ondette, femme de noble Gaspard Durand, docteur ès-droits; 3.° Anne, mariée, par contrat du 29 novembre 1628, à noble Léonel Mayrot; 4.° Philiberte, mariée en 1648, à Gabriël Gillot, de Gray, docteur

ès-droits, auditeur-général des troupes, lieutenant de la gruerie; 5.° et 6.° Jeanne-Baptiste et Louise.

IV. Noble Claude-François Salivet, docteur ès-droits, Maire de Vesoul en 1651, avoit épousé en 1622, Valentine Grosjean, fille de Nicolas Grosjean, docteur ès-droits, et de Marguerite de Cramant; il en eut, 1.° Renobert, jésuite; 2.° Claude-François, second du nom, qui suit; 3.° Charlotte, épouse de noble Jean-Georges Aymonet, Seigneur de Contréglise; 4.° Philiberte, épouse de Renobert Besancenot; 5.° Jean-François Salivet, docteur ès-droits, qui eut pour enfans Jean-François, second, mort sans enfans, et Marie-Joseph, épouse de Louis-Marie Reud, conseiller au *Parlement.*

V. Noble Claude-François Salivet, second du nom, Seigneur de Fouchécourt, épousa Gabriëlle Chapuis de Rosières, dont il eut Antoine-François qui suit, et Jean-François Salivet, prêtre.

VI. Antoine-François Salivet, écuyer, Seigneur de Fouchécourt et de Purgerot, épousa Anne-Louise Damey; il en eut, entr'autres enfans, la dame Damedor de Rougeau, etc.

VII. Jean-François-Ignace Salivet, écuyer, Seigneur de Fouchécourt, lieutenant d'infanterie, marié en premières noces à Marguerite Sébastien, et en secondes noces à Antoinette-Françoise Damey. Il a laissé du premier lit, deux fils, et du second, trois fils et quatre filles.

1534.

Jean DOMET.

Cette famille qu'on dit originaire d'Arles, est établie depuis long-temps dans la Province de Franche-Comté.

Joseph Domet, Seigneur de Mont, Lieutenant-général du Bailliage d'Arbois, eut procès à la Chambre des comptes pour sa noblesse. Il le perdit par un premier arrêt. Le Procureur-général lui opposoit la permission de posséder fief accordée à Jean-Baptiste Domet, son père, au mois de janvier 1681.

Joseph Domet recourut au Roi. Il obtint, le 12 septembre 1750, des lettres-patentes portant que cette permission ne préjudicieroit point à sa noblesse d'extraction. Il forma opposition au premier arrêt, produisit ces lettres et des titres dans lesquels ses auteurs avoient pris la qualité de noble depuis l'an 1547, et par un arrêt du 14 août 1751, la Chambre des comptes lui permit et à sa postérité, de se qualifier noble. C'est sur les titres visés dans cet arrêt, que la généalogie de cette famille a été rédigée.

I. Jean Domet, titré de noble en 1547 et 1561, eut deux femmes, 1.° Claudine David; 2.° Barbe Pélissonnier; il eut du premier lit Claude Domet, et du second Jean Domet, auteur d'une branche éteinte dans le commerce.

II. Noble Claude Domet, docteur ès-droits, épousa, par contrat du 8 novembre 1567, Marguerite Boquet, fille de noble Claude Boquet, Lieutenant-général du Bailliage de Montmorot; il en eut Etienne.

III. Noble Etienne Domet, docteur ès-droits, épousa Charlotte, fille de noble Denis Mercier, Procureur fiscal du Bailliage de Montmorot, il en eut François qui suit; et Jacques, tige de la branche de Mont.

IV. Noble François Domet, épousa N. . . . Pélissonnier, dont il eut Claude.

V. Noble Claude Domet, docteur en médecine, épousa Anne-Marie Grivel, et fut père de François.

VI. François Domet, épousa Marie-Charlotte Tinseau, il en eut Antoine-Pierre.

VII. Antoine-Pierre Domet, conseiller au Parlement de Besançon, épousa le 7 octobre 1744, Marie-Pierrette-Josephe Vaudry, fille de M. Vaudry de Saisenay, conseiller au Parlement, et d'Anne-Béatrix Lemaire. Il en eut, 1.° Jeanne-Charlotte; 2.° Marie-Anne-Alexandrine; 3.° Pierre-Etienne; 4.° Anne-Françoise; 5.° Claudine-Françoise-Thérèse; 6.° Antoine-Gabriël; 7.° Jean-Baptiste-François; 8.° N. . . Domet.

VIII. Jean-Baptiste-François Domet, conseiller au Parlement, a épousé le 1.er mai 1781, Jeanne-Marie-Charlotte d'Orival, dame de Vorges: il en a Antoine-Joseph-Valentin Domet, né le 14 février 1782.

Branche de Mont.

IV. Jacques Domet, qualifié de noble dans tous les actes, épousa, par contrat du 20 juillet 1609, Antoinette Willemin, fille de N. . . . Willemin, médecin, il fut père d'Etienne.

V. Noble Etienne Domet, ainsi qualifié en tous actes, même en présence des gens du Roi, épousa, par contrat du 6 de janvier 1635, Jeanne Masson, fille de Jean Masson, écuyer, et de Claudine Froissard de Broissia. Il en eut Jean-Baptiste qui suit, et Jeanne-Christine, épouse de Henry Mathon, conseiller au Parlement.

VI. Noble Jean-Baptiste Domet, docteur ès-droits, épousa, par contrat du 13 de mars 1666, Charlotte Bergeret, fille de noble Etienne Bergeret, capitaine de cent hommes et

du château de Vadans. Il en eut, 1.° Joseph qui suit; 2.° Etienne, tige de la troisième branche; 3.° Claudine-Françoise, épouse du Comte d'Achey.

VII. Joseph Domet, écuyer, Seigneur de Mont, Lieutenant-général du Bailliage d'Arbois, épousa Anne-Claude Grandmougin, et fut père, 1.° de Jean-Joseph; 2.° de Jean-Baptiste Domet, marié à N. . . . Moréal de Groson.

VIII. Jean-Joseph Domet, écuyer, Seigneur de Mont, Président à la Chambre des comptes, épousa, N. . . . . Terrier, dont il n'eut que deux filles.

Troisième branche.

VII. Etienne Domet, écuyer, Seigneur de Mont, avocat-général à la Chambre des comptes, né le 5 mai 1687, épousa Jeanne-Françoise, fille héritière de noble Jean Gerard, Lieutenant-général du Bailliage de Poligny. De ce mariage sont sortis, 1.° Jean-François-Xavier qui suit; 2.° Etienne-Eléonor, doyen du chapitre d'Arbois; 3.° Nicolas-François, lieutenant-colonel, marié à mademoiselle Moréal, veuve de son cousin, de laquelle il a eu Charles Domet, né en 1778, qui a fait branche; 4.° Charles-François, capitaine au régiment d'Enghein; 5.° Jean-Baptiste, capitaine de dragons; 6.°, 7.° deux religieuses.

VIII. Jean-François-Xavier Domet de Mont, officier de dragons, Lieutenant des Maréchaux de France, épousa en 1755, Louise-Thérèse Renard, fille de N. . . . Renard de Liesle, et de N. . . . Caffod. Il en eut, 1.° Etienne-François, 2.° Jean-Baptiste, capitaine de dragons; 3.° Denis-Eléonor, capitaine d'infanterie; 4.° Charles-François, officier d'infanterie.

IX. Etienne-François Domet de Mont, capitaine commandant au régiment des chasseurs du Gevaudan, a épousé en 1784, N. . . Domet, fille aîné de M. le Président Domet, son oncle à la mode de Bourgogne. Il en a eu N. . . Domet, mariée à M. le Baron de Truchi de Laye.

Second rameau de cette branche.

VIII. Charles Domet, fils d'Etienne Domet, a épousé mademoiselle Bourge de Maïllot, dont il a plusieurs enfans.

D'azur à trois treffles d'or 2 et 1.

1535.

Pierre DROZ, *de Vesoul, docteur ès-droits, gradué vers l'an* 1540.

Il étoit fils de Perrenot-Droz, Seigneur de Mont, Baigne et du château de Vaivre, et de Bonne Poinçot.

Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, « considérant la » bonne renommée de Poinçot de Chatenois, et les services » de Jean Poinçot, son fils, Procureur-général d'Amont, » l'annoblit sans finance, lui et sa postérité, *en ligne mas-* « *culine et féminine.* » Plusieurs familles ont eu la noblesse par leur alliance aux demoiselle Poinçot. Il paroît que celle des Droz sort de cette source. Bonne Poinçot étoit fille de Thibaut Poinçot, fils de Jean, aussi Procureur-général d'Amont, et de Marguerite de Germini.

Jacques Droz, frère de Pierre, épousa Anne, fille de Jacques de St.-Crix, Seigneur de Villars, St.-Marcellin, et de Jacquette de Raincourt. Il en eut Jean-Fréderic Droz,

écuyer, Seigneur du château de Vaivre, de Montcourt, Vauchoux, Provenchère, Gadoncourt, Fignévelle, etc., marié par contrat du 7 septembre 1574, à Barbe de Montbéliard, Comtesse de Franquemont. Il n'eut que deux filles, 1.° Guillemette, mariée en premières noces à Claude de Bauffremont, et en secondes noces à François de Mâcon-d'Esboz; 2.° Bonne Droz, femme de Louis d'Oiselet.

Dans le nombre des parens qui ont signé le contrat de mariage de Jean-Fréderic Droz, on trouve Antoine Droz; c'est de lui que descendent Messieurs Droz de Pontarlier.

1536.

Pierre P U S E L.

La famille de Pusel, originaire de Luxeuil, est noble et ancienne, le premier dont on connoît l'existence, est noble Henry Pusel, capitaine des châteaux et maisons fortes de Baudoncourt, qui épousa Jeanne de Coravillers, de maison connue, dont il eut Pierre qui suit.

II. Pierre Pusel, épousa en 1532 Jeanne Brocard, de ce mariage sont nés, 1.° Françoise; 2.° Jeanne; 3.° Lucie; 4.° Marguerite, et enfin, 5.° Antoine qui suit.

Pierre Pusel, fit son testament devant le notaire Gatey, de Luxeuil, le 26 août 1566. Il déclare dans cet acte qu'il veut être inhumé dans l'église Nôtre-Dame de Luxeuil, où sa mère et Henry Pusel, son père, l'ont été. Ce testament fut publié au Bailliage de Luxeuil, le 10 octobre de la même année 1566. Dans l'acte de publication, on donne au testateur le titre de noble. Jeanne Brocard, déclare ensuite

qu'elle accepte la tutelle de son fils pupille. Lucie et Marguerite Pusel, choisissent pour leurs curateurs Léonard Rousselet et Guillaume Thiadot, leurs cousins.

III. Antoine Pusel, docteur ès-droits, épousa en premières noces Jeanne Thiadot; de ce mariage sont nés, 1.° Jean-Baptiste Pusel, docteur ès-droits, avocat-fiscal au Bailliage de Luxeuil, marié en premières noces à Claudine Quassey, dont il eut Jeanne-Baptiste, morte fille, et en secondes noces à Anne Guydard, dont il eut Marie-Anne Pusel, mariée à Antoine Clerc, Conseiller au Parlement; 2.° Pierre, religieux en l'abbaye de Luxeuil; 3.° Jeanne-Baptiste, morte fille.

Antoine Pusel, épousa en secondes noces Françoise Grandcolin, il eut de ce second mariage, 1.° François qui suit; 2.° Christine, Urseline à Vesoul; 3.° Jean.

Antoine Pusel fit son testament le 26 janvier 1619, devant Georges Pouthier, notaire à Vesoul, et mourut peu de temps après; on lui donne dans tous les actes la qualité de *noble et messire.*

IV. François Pusel, docteur ès-droits, reprit de fief ce qu'il. avoit acheté à Brenche, Ormoiche, Ehuns et Baudoncourt, le 14 février 1677. Il épousa en premières noces Béatrix Aymonnet, fille de noble François Aymonnet et de Madeleine Buretel; il eut de ce premier mariage, 1.° Claude Pusel, Seigneur de Boursières, mort sans postérité; 2.° Anne-Catherine et Jeanne-Baptiste Pusel, religieuses aux Bénédictines à Besançon; 3.° Bernardine, religieuse à l'abbaye d'Onnans à Dole.

François Pusel, épousa en secondes noces, par contrat

du

du 20 mai 1653, reçu Jean-Baptiste Thiadot, notaire à Luxeuil, Barbe Racle, fille de Jean-Philibert Racle, écuyer, Seigneur de la Roche, et d'Elizabeth Laborey. Il eut de ce mariage Jean-Georges qui suit.

Nota. Nicolas Racle, originaire de Vienne en Autriche, eut pour fils Jean Racle, capitaine et Gouverneur de la ville de Luxeuil, qui épousa Jeanne Brocard. Ils eurent pour fils Jean Racle, Baron de la Roche, qui épousa Guyonne Jacquinot, fille de Claude Jacquinot, Président au Parlement de Dole, et de Marguerite de Mongenet. Ledit Racle, Baron de la Roche, et ladite Jacquinot, eurent pour fils Jean-Philibert, père de Barbe, mariée à François Pusel.

V. Jean-Georges Pusel, écuyer, Seigneur de Servigney, Ainvelle, Betoncourt, Lantenot, etc., docteur ès-droits, bailly de Faucogney, subdélégué, arquebusier à cheval dans la compagnie de M. le Baron de la Villeneuve, commandant à Luxeuil lors de la prise de cette ville par Louis XIV. en 1674. Le Maréchal de la Force étant arrivé devant la ville, écrivit au commandant que si l'on n'ouvroit pas les portes au premier coup de canon, lui et les six principaux habitans de la ville seroient passés par les armes. M. Pusel ne se laissa point intimider par cette menace, la ville tint trois jours et fit une capitulation honorable.

Jean-Georges Pusel, ayant fait en 1690 l'acquisition de la terre d'Ainvelle, demanda et obtint la permission de posséder fief. Claude Pusel, Seigneur de Boursières, son frère consanguin, recourut à la Chambre des comptes pour être relevé de cette erreur, et par arrêts de la Chambre des comptes de Dole, des 10 et 14 décembre 1699, les

deux frères furent *maintenus dans la vraie et réelle possession où étoient leurs auteurs, de prendre la qualité de nobles, soit en jugement ou dehors, et de jouir des priviléges attribués à la noblesse.*

Jean-Georges Pusel, épousa Désirée Jacquard (morte en 1725), sœur de M. Claude-François Jacquard, Seigneur d'Annoires, conseiller au Parlement. De ce mariage sont nés, 1.° Jean-Claude qui suit; 2.° Barbe-Désirée, mariée à Jean-Baptiste Bourguignet, fils de Claude-François Bourguignet, Seigneur de St.-Bresson et Emolières; 3.° Guillaume, mort jeune; 4.° Claude-Constance, religieuse, puis abbesse à l'abbaye d'Onnans de Dole; 5.° Marie-Bonaventure, religieuse dans la même abbaye.

VI. Jean-Claude Pusel, Seigneur de Boursières, Servigney Betoncourt, Ainvelle, etc., écuyer, conseiller au Parlement le 14 décembre 1711, marié, par contrat reçu Colin, notaire, le 24 février 1713, à mademoiselle Thérèse Ramasson, fille de noble Pierre-Louis Ramasson, écuyer, et de mademoiselle Jeanne-Françoise Vuillin de Thurey. De ce mariage sont nés, 1.° Guillaume-Joseph Pusel de Servigney, conseiller au Parlement en 1743, mort en 1787; 2.° Georges-François-Xavier Pusel de Boursières, chanoine en l'église métropolitaine de Besançon, mort en 1809; 3.° Claude-Désiré Pusel d'Ainvelle, capitaine au régiment de Rochefort, tué en 1760, à la bataille de Varbourg; 4.° Marie-Françoise Pusel de Boursières, mariée à messire François Varin, conseiller au Parlement, laquelle fut victime des massacres de Robespierre; 5.° Pierre-Louis Pusel de Boursières, officier de cavalerie, chevalier de St.-Louis, mort en 1797; 6.° enfin, Louis-Bonaventure qui suit.

VII. Louis-Bonaventure Pusel, écuyer, Seigneur de Boursières, Betoncourt, Breuche, etc., capitaine de grenadiers au régiment de Bresse, chevalier de l'ordre de St.-Louis, né en 1737, épousa, par contrat reçu Chéry, notaire, le 11 janvier 1777, demoiselle Louise-Désirée Damey, fille de M. François-Xavier Damey, conseiller au Parlement, et de Louise-Constance Bourguignet. De ce mariage sont nés: 1.° Louis-Jean-Baptiste-Anne, décédé; 2.° Claude-Louis-Joseph-Désiré, décédé; 3.° Louis-Georges-Désiré, décédé; 4.° Pierre-Louis-Roch, mort jeune; 5.° Charles-Louis-Antoine qui suit; 6.° Anne-Louise-Joséphine-Eléonore, morte jeune; 7.° Marie-Louise-Joséphine.

Il servit à l'armée de Condé et il fut tué le 13 août 1796 au combat d'Ambercamlach.

VIII. Charles-Louis-Antoine Pusel de Boursières, né le 6 mai 1784, conseiller-auditeur en la Cour royale de Besançon, actuellement vivant.

Les armes de cette maison sont d'azur à trois faces ondées d'or.

1537.

François B U S O N.

Il étoit d'une famille noble, originaire de Besançon, reçue à St.-Georges et dans plusieurs autres chapitres nobles de cette Province, dont j'aurai ailleurs l'occasion de donner une généalogie détaillée.

1538.

Laurent CHIFFLET.

Nous avons dans le premier volume, à l'article des Présidens du Parlement, parlé très en détail de ce Recteur et de sa famille.

1539.

Mathieu VIARLING.

1540.

Richard RECEVEUR.

Il paroît que cette famille s'est perpétuée dans nos montagnes. Les registres de cette année présentent les noms de plusieurs grands Seigneurs d'Allemagne, de Pologne et d'Espagne.

1541.

Mamès DE MACON, *Recteur.*

Il étoit petit-fils de Jean de Mâcon, prévôt de Faucogney, qui étant allé servir en qualité d'homme d'armes, monté à six chevaux et à ses frais, dans l'armée du Duc Charles, au siège de Nuitz, près de Cologne, fut annobli par ce Prince, au mois de février 1474; ces lettres portent que depuis long-temps il avoit commandé les troupes du Bailliage de Faucogney, il étoit alors âgé de trente-six ans.

II. Pierre de Mâcon, seul enfant qui lui resta, fit son testament le 12 juin 1526.

III. Mamès de Mâcon, écuyer, Seigneur d'Eboz, docteur ès-droits, fut confirmé par lettres de Charles-Quint du 24 de novembre 1546, dans la noblesse accordée à son grand-père en 1474, parce que les premières lettres n'avoient pas été enregistrées aux greffes des Cours souveraines, qui n'étoient pas alors permanentes. Il épousa Catherine de Montureux de Melisey, fille de Guyot de Montureux, chevalier, Seigneur de Melisey, et d'Antoinette de Grammont. De ce mariage naquirent deux fils. 1.° Jean de Mâcon, l'aîné, Seigneur d'Esboz, et 2.° Jean de Mâcon, le jeune, Seigneur de Molans, auteur d'une branche qui s'est éteinte après s'être alliée à plusieurs grandes maisons.

IV. Jean de Mâcon, éuyer, Seigneur d'Esboz, d'Escromagny, Citers, etc., capitaine de cent hommes de pieds, épousa Marguerite de Roppes, sœur de Jean de Roppes, Seigneur dudit lieu, reçu à St.-Georges en 1534, il en eut Jacques de Mâcon.

V. Jacques de Mâcon, écuyer, Seigneur desdits lieux, capitaine d'infanterie, épousa Margnerite de Myon, fille d'Antoine de Myon, Seigneur d'Equevilley, et de Diane de Beauvau; il en eut trois fils, 1.° François qui suit; 2.° Etienne, mort à la guerre après avoir fait un testament militaire en 1631; 3.° Hubert de Mâcon, capitaine de deux cents hommes de pieds, marié, par contrat du 14 février 1623, à Antoinette de Grammont, sœur de Claude-Françoise de Grammont, épouse de Gabriël de Beauveau, Marquis de Panges. Il n'eut que deux filles, Jeanne-Françoise et Renée de Mâcon.

VI. François de Mâcon, écuyer, Seigneur d'Eboz, capitaine de deux cents hommes de pieds, Gouverneur de Luxeuil et de Faucogney, épousa, par contrat du 13 juillet 1609, Guillemette Droz, dame de Vaivre, Vauchoux, Montcourt, etc., veuve de Claude de Bauffremont, et de ce mariage naquirent, 1.° Jean qui suit, 2.° Louis de Mâcon, colonel d'infanterie, marié à Marguerite de la Vigne, fille de Guillaume de la Vigne, écuyer, Seigneur à Villersexel, et d'Anne de Grammont. De cette alliance naquit Jean-François de Mâcon, qui demeura attaché à la maison d'Espagne, s'établit en Flandres et acquit la réputation d'un général distingué.

VII. Jean de Mâcon, écuyer, Seigneur d'Eboz, Vaivre, Montcourt, Eseremagny, la Rochette, Citers, etc., capitaine de deux cents hommes de pieds, commandant des châteaux de l'Aigle et de Courtenay, épousa, par contrat passé à Scey-sur-Saône, le 29 novembre 1633, avec l'assistance de Claude de Bauffremont, Baron de Scey, demoiselle Claude-Françoise Carementrant, dame des fiefs de Montchevrez et de la Tour à Scey-sur-Saône, Chassey et Ferriere, fille de noble Humbert Carementrant, capitaine commandant du château fort de Scey-sur-Saône, sieur de l'ancien fief de la Tour audit lieu. Il en eut dix enfans, entr'autres, 1.° Jean-Baptiste de Mâcon, auteur de la branche éteinte en 1774, par la mort sans enfans mâles de Jean-François de Mâcon, Seigneur d'Eboz et de la Tour, lieutenant de cavalerie au rég'ment d'Harcourt ; 2.° Claude-François de Mâcon, *écuyer*, Seignur d'Eboz et de Montchevrez, capitaine d'infanterie, père de Charles de Mâcon, aussi capitaine d'infanterie,

bisaïeul de Jean-Joseph de Mâcon, ancien capitaine d'infanterie, garçon, retiré à Socy-sur-Saône.

Parti d'or et d'argent au sautoir engrelé de gueules.

Parmi les élèves inscrits cette année, on distingue le revérendissime Cardinal de la Baume, Hector de Lignéville, et plusieurs autres Seigneurs distingués.

1542.

Rémond-Chosal, de Dole.

Parmi les élèves, on distingue Claude de Gorrevod, François de Vergy, Claude de Poligny, et une foule d'autres Seigneurs distingués, c'étoit alors l'époque du plus grand lustre de notre Université.

1543.

Louis de Chauvirey, Recteur.

Il étoit fils de Guillaume, échanson héréditaire de l'archevêché de Besançon, et d'Antoinette Gréme; il fut prieur de Grandcourt et chanoine de Besançon, on le lisoit sur sa sépulture qui étoit dans l'église métropolitaine de cette ville.

Parmi les élèves, on distingue Georges d'Andelot, Jean de Montagnac, etc.

1544.

Hugues BOUTDECHOUX.

D'une famille jurée dans tous les chapitres, et dont M. l'abbé Guillaume a donnée une généalogie suivie.

Parmi les élèves, on distingue Claude de Cicon, Etienne Mairot, Jean Pillot et Melchior Bouvier.

1545.

Jean DECK, *de Trèves, Recteur.*

Parmi les élèves, on distingue Etienne d'Ebarres, Guillaume Guyot, de Maîche, Antoine de Gorrevod, Jean de Champagne, Marc Marchand, et Ermand de Truchsès.

1546.

Guillaume MAERTENUS, *de Dunkerque, Recteur.*

Parmi les élèves, on distingue Jean de Faletans, Jean Aimonet, Pierre d'Andelot, fils de l'illustrissime préteur de Dole.

1547.

Christophe MELINGER, *d'OEtingen, du Diocèse de Brixen, en Tyrol, Recteur.*

Poissenot, dans sa préface, à la première édition de Guillaume de Tyr, en parle comme d'un sujet très-distingué; aussi

aussi fut-il nommé bientôt après avoir rempli les fonctions de Recteur par l'Empereur Ferdinand, à une chaire de Professeur en droits à l'Université de Spire, que ce Prince fonda.

Parmi les élèves, on distingue Étienne, Comte de Falkenstein, Claude de Poligny, Jean de Neirac, et Louis d'Andelaw.

1548.

Jean-Aimé de C*HAVIGNY*, *Recteur.*

Jean-Aimé de Chavigny, étoit fils de noble Jean de Chavigny, et de Pallas le Blanc.

On a prétendu qu'il étoit né à Baune, cependant la Croix du Maine, dans sa bibliothèque française, page 212, parlant de lui, le donne pour un de nos concitoyens, *Joannes Amatus Chavineus Séquanus.* Les auteurs bourguignons qui le revendiquent, auroient-ils pris la ville de Baume pour celle de Baune, dont ils le disent originaire.

Il cultiva avec succès la poésie et l'histoire, sans doute il avoit du génie et de grands talens, et s'il n'a pas laissé dans ses compositions des ouvrages dignes de la postérité, c'est au mauvais goût de son temps qu'il faut s'en prendre.

Du Verdier, dans sa bibliothèque française, parle de plusieurs ouvrages de poésie qu'a fait imprimer Jean-Aimé de Chavigny. Il s'adonna sur-tout à l'astrologie, et l'on a de lui plusieurs commentaires sur les centuries de Michel Nostradamus, et quelques ouvrages historiques.

Cette famille qui ne fut peut-être pas originaire de Franche-Comté, a fini du moins par s'y établir. Nous connoissons

deux de ses membres qui l'ont illustrée par leurs qualités personnelles et par leurs emplois. Je veux parler de M. le Président de Chavigny, et de M. son frère, appelé le chevalier de Chavigny.

Philibert Chevignard de Chavigny, Président à Mortier au Parlement du Comté de Bourgogne.

Théodore Chevignard, appelé ordinairement le chevalier de Chavigny, fut nommé peu de temps après son retour de Hollande, et à l'âge de 27 ans, envoyé extraordinaire du Roi dans toute l'Italie. De là il passa en Espagne, en la même qualité d'envoyé extraordinaire : à son retour, il fut encore avec les mêmes titres auprès *de Sa Majesté* Britanique, et depuis à Ratisbonne, Ministre plénipotentiaire du Roi à la diète de l'Empire.

Il fut rappelé de Ratisbonne au mois d'octobre 1731, pour aller en Angleterre en la même qualité de Ministre plénipotentiaire du Roi, où il a demeuré pendant toute la guerre dernière, et jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Empereur. A son retour, le Roi pour lui marquer sa satisfaction, érigea le Gouvernement de la ville de Baune, sa patrie, en gouvernement militaire, et sur le pied des grands gouvernemens. M. le chevalier de Chavigny a aussi été Ambassadeur auprès du Roi de Dannemarck, et fut nommé en 1740 pour exercer les mêmes fonctions à la Cour de Portugal.

1549.

Etienne D'ESBARRES,

Seigneur du Perret, fut doyen de l'église de Dole, il étoit fils de Pierre Desbarres, Président du Parlement de Dole, et frère d'Anatoile, dont parle Valère André dans la bibliothèque belgique, qui, âgé seulement de dix-huit ans et encore écolier à Louvain, composa un livre d'arithmétique pratique, et qui fut ensuite admis entre les gentilshommes de la maison de l'Empereur Charles V., dont il fit l'oraison funèbre, imprimée à Louvain, sous le titre de *Carolus Asselodonatus.*

Cette famille étoit originaire du Duché de Bourgogne, où elle a tenu un rang distingué par les conseillers et présidens qu'elle a donnés au Parlement de cette Province, par sa grande fortune et ses alliances illustres, elle a fini dans la maison de Baufremont, une des plus illustres du Comté de Bourgogne.

1550.

Etienne MAIROT, *de Pesmes, Recteur.*

Parmi les élèves, on distingue Claude de Valais; Claude Poutier; Ermainfroy, Comte d'Ortembourg, et Guillaume Poutier, de Vercel.

1551.

Jean DE ROUVRES, *d'une famille originaire du Duché de Bourgogne.*

Ce fut sous son rectorat qu'Antoine Mareschal, de Besançon, reçut le grade de docteur ès-droits.

La famille de cet élève, jurée à Montigny et dans plusieurs autres chapitres nobles de cette Province, a pour tige connue, Guillaume Mareschal, de Vuillafans, qui s'établit à Besançon au commencement du seizième siècle, où il fit bâtir une maison joignant la porte de Rivehaute, il y plaça un écusson portant une bande chargée de trois étoiles et accompagnée de deux raisins feuillés. J'ai vu plusieurs titres où Guillaume Mareschal est qualifié de noble, notamment le diplôme de docteur accordé à son fils, dans lequel il est mentionné avec cette qualité ; il est vrai que deux branches issues de lui s'étant employées dans le commerce, ont recouru à des lettres d'annoblissement que l'on rapportera à leur date, mais il est également vrai, que d'autres branches de ses descendans non annoblies, ont constamment joui des titres et prérogatives de la noblesse.

Guillaume Mareschal, avoit épousé Madeleine de Chaffoi, morte sans postérité, il se remaria avec Marguerite Franchet, dont il eut, 1.° Jean dit le Vieil, qui fut marié à demoiselle Jeanne Nardin, et qui fut chef d'une branche éteinte et jurée par Messieurs de Jouffroy et de Montrichard ; 2.° Jean dit le Jeune, qui suit ; 3.° Antoine, auteur d'une branche

dite des Barons de Bouclans, qui a été jurée dans les chapitres et s'est fondue dans la famille de Lampinet.

Branche de Sauvagney.

II. Noble Jean Mareschal, le jeune, ainsi nommé et qualifié dans un décret, le 3 novembre 1558, épousa, 1.° Anne Nicod; 2.° Marguerite Boutechoux, fille de noble Jean Boutechoux et d'Antoinette d'Enskerque, d'Anvers; 3.° Isabelle Recy.

Il eut du premier mariage Claudine Mareschal, mariée, par contrat du 22 de décembre 1561, à noble Jean Michottey.

Il eut du second, Jean qui suit; Antoine, tige d'une autre branche, Charlotte, née le 1.er octobre 1575, épouse de noble Claude Valle, docteur ès-droits, co-Gouverneur de Besançon.

III. Noble Jean Mareschal fit un partage avec son frère Antoine, le 15 septembre 1589, il étoit alors mineur sous la curatelle de Simon d'Anvers. Il épousa Isabeau Chassignet, fille de noble Claude Chassignet, et de Marguerite Recy. Dans tous les actes il est qualifié noble, il fut père, 1.° de Pierre qui suit; 2.° d'Etienne, dont la postérité ne subsiste plus; 3.° de Marguerite, qui épousa, par contrat du 14 novembre 1621, noble Gui Belin, dit de Mongin, fils de Claude de Mongin, de Grandvelle, et de Françoise Belin. Ce Gui Belin a le titre d'écuyer dans un acte de 1623. On voit que son nom étoit Demongin, et qu'il avoit pris celui de sa mère; 4.° de Charlotte Mareschal, qui épousa, le 11

septembre 1637, Hugues Belin, qui fut ensuite maître des requêtes au Parlement.

IV. Pierre Mareschal, Seigneur de Sauvagney, épousa Jeanne-Baptiste-Marie Henry, fille de noble Pierre-François-Henry, et de Claudine Millotet; ces deux familles de Besançon, étoient nobles et ont été jurées dans les chapitres.

Pierre Mareschal, fut père, 1.° de Pierre-Mathieu; 2.° de Claudine, épouse de noble Jean-Fréderic-Ferréol d'Orival, Seigneur de Vorges.

V. Pierre-Mathieu Mareschal, écuyer, Seigneur de Sauvagney, fut marié le 6 février 1712, avec *Anne-Claude* Courlet de Boulot, fille de noble Alexandre Courlet, Seigneur de Boulot, et de Marie-Colombe Meillardet.

Il en eut Pierre-Colombe-Prothade.

VI. Pierre-Colombe-Prothade Mareschal, écuyer, Seigneur de Sauvagney, Gesier, etc., chevalier d'honneur à la Chambre des comptes, avoit épousé le 16 février 1762, Jeanne-Françoise-Marie Matherot, fille de Denis-Joseph Matherot, écuyer, Seigneur de Desnes, Conseiller au Parlement, et de Françoise-Eugénie Chifflet. Il est mort le 23 janvier 1805, laissant pour enfans, 1.° Marie-Anne-Jean-Baptiste qui suit; 2.° Marie-Nicole, dit le chevalier de Sauvagney, officier au régiment de Poitou; 3.° Marie-Joseph, prieur de Jussey; 4.° Marie-Thérèse Chantal, mariée à M. le chevalier Durand, Lieutenant de Roi à Besançon; 5.° Pierre-Marie-Jerôme, marié à mademoiselle Henriette Moreau de la *Rochette*, dont il a eu un garçon nommé Alfred; 6.° Marie-Anne-Jean-Baptiste, mariée à M. Jean-Baptiste-Marie, Comte de Circourt;

officier d'infanterie, issu d'une maison de l'ancienne chevalerie de Lorraine, dont nous aurons l'occasion de donner ailleurs la généalogie. Il y a de ce mariage trois garçons; 1.° Marie-Adolphe; 2.° Marie-Artur; 3.° Marie-Joseph-Albert.

VII. Marie-Anne-Jean-Baptiste Mareschal, écuyer, Seigneur de Sauvagney, Gesier, Oyselay, etc. Conseiller au Parlement; a été marié à Nancy, à mademoiselle de Lénoncourt-d'Heudicourt, fille du Marquis de Lénoncourt, colonel du régiment de cavalerie de son nom.

Branche de Vezet.

III. Antoine Mareschal, fils de Jean et d'Isabelle Recy, est qualifié noble en quelques actes; il prit le parti du commerce, épousa Antoinette d'Aine, et fut père de huit enfans; 1.° Luc qui suit; 2.° Antoine, mari de Rose Varin, et tige d'une autre branche; 3.° Catherine; 4.° Marguerite, femme de noble Cabet; 5.° Jeanne, épouse de noble Hypolite Bouvot; 6.° Isabeau, femme de Laurent Grillet; 7.° Françoise, femme de noble François Privé; 8.° Anne, née le 30 juillet 1601. Son père a le titre de noble dans l'acte de son Baptême.

IV. Luc Mareschal, Gouverneur de Besançon, fit une grande fortune dans le commerce; il épousa en premières noces, par contrat du 15 janvier 1615, Jacquette Reud, et en secondes noces, Françoise Friand, dont il n'eut point d'enfans; il obtint des lettres de noblesse le 28 janvier 1642; ces patentes ne furent relevées qu'après sa mort en 1652, son testament est du 9 octobre 1651, il eut neuf enfans, 1.° Luc, second qui suit; 2.° Antoinette, Carmélite;

3.° Jeanne, femme de noble Claude-Ambroise Philippe, Président au Parlement; 4.° François, tige de la branche de Bougey, éteinte; 5.° Antoine, d'où sort la branche d'Audeux, aussi éteinte; 6.° Suzanne, femme de noble Laurent-Jean Chapuis, 7.° Charles-Joseph Mareschal, chanoine de Besançon, prieur de Morteau, maître des requêtes au Parlement; 8.° Catherine, née en 1626: 9.° autre Catherine, née en 1628.

V. Luc Mareschal, né le 8 mars 1625, premier de la Chambre des comptes, Seigneur de Vezet, Pleure, Charantenay, etc., épousa, par contrat du 3 août 1645, Suzanne Pétremand, fille de noble Pierre Pétremand; *il en eut sept* enfans; 1.° Luc-Joseph qui suit; 2.° Ferdinand-Bonaventure qui a fait la branche de Charentenay; 3.° Marie, Annonciade; 4.° Jeanne-Thérèse, épouse de noble Jean Matherot; 5.° Etiennette, Bénédictine; 6.° Françoise, épouse de noble Claude-François Buson, Seigneur des Auxons; 7.° Suzanne.

VI. Luc-Joseph Mareschal, Conseiller au Parlement, Seigneur de Vezet, Tise, etc., épousa, par contrat du 14 septembre 1693, Diane-Caroline Boudret; il en eut, 1.° Charles-Luc-Joseph-Claude qui suit; 2.° Charles-Joseph, chanoine de Besançon, abbé de Lieu-Croissant, *vulgò* des trois Rois.

VII. Charles-Luc-Joseph-Claude Mareschal, né posthume, le 1.er février 1695, titré Comte de Mareschal-Vezet, Seigneur de Valoreille, Thise, etc., Conseiller au Parlement, marié le 14 octobre 1737, avec Jeanne-Baptiste Caboud, fille de noble Jean-Claude Caboud, Lieutenant-général du bailliage de Besançon, et de Jeanne-Baptiste Fyard, de Besançon; il

il est mort le 2 de novembre 1769, ayant eu de son mariage Joseph-Luc-Jean-Baptiste-Hypolite qui suit, et Jeanne-Susanne-Diane, née le 30 septembre 1745.

VIII. Joseph-Luc-Jean-Baptiste-Hypolite, Comte de Mareschal Vezet, Président au Parlement de Besançon, né le le 13 août 1743, a épousé le 5 mai 1789, Françoise-Emilie de Germigney, fille de Jean-François, Marquis de Germigney, et de Denise-Victoire Chastelier du Mesnil. Il a de ce mariage un garçon et une fille.

Branche de Charentenay.

VI. Ferdinand-Bonaventure Mareschal de Charentenay, capitaine de cavalerie, inspecteur des haras du Comté de Bourgogne, épousa, par contrat du 13 avril 1698, Anne-Françoise Tourbier, fille de noble Jean Tourbier de Beaumarché, écuyer du Roi à l'Académie de Besançon, Seigneur de Miserey. Il en eut neuf enfans 1.° Jean-Etienne qui suit. 2.° Charles-Ferdinand, chanoine de Besançon. 3.° Susanne-Gabrielle. 4.° Charles-François, capitaine d'infanterie. 5.° Nicolas, capitaine d'infanterie. 6.° Marie-Anne. 7.° Jean-Ferdinand, cornette de cavalerie, mort jeune. 8.° Marie-Françoise. 9.° Marie-Anne.

VII. Jean-Etienne Mareschal, Seigneur de Charentenay, écuyer du Roi à l'Académie de Besançon, épousa, le 28 octobre 1748, Anne-Claude Marquis, fille de noble Luc Marquis, Seigneur d'Arc-sous-Cicon, et de Jeanne-Baptiste Quégain. De ce mariage sont nés 1.° Susanne, née le 15 août 1758. 2.° Charles-Jean-Baptiste. 3.° Charles-Marie-Eric, né le 18 mai 1760, Conseiller au Parlement. Cette branche subsiste encore.

1552.

Jean LALLEMAND, *Protonotaire du St. Siége apostolique.*

Ce Recteur étoit fils de Jean Lallemand, de Dole, qui avoit été secrétaire de l'Archiduchesse Marguerite et de l'Empereur Charles-Quint, et ensuite contrôleur général d'Arragon, trésorier et secrétaire d'Etat, qui conclut et signa la paix de Madrid, en qualité d'ambassadeur, commis et député avec Charles de Lanoix et Hugues de Montade.

Jean de Vandenesse raconte dans son journal manuscrit de la vie de Charles-Quint, que le Comte de Montfort avertit l'Empereur de quelques intelligences dont Lallemand étoit soupçonné avec les ennemis de Sa Majesté Impériale qui le fit arrêter en 1528, sous la garde du sieur de Tilly, maréchal de logis, et conduire à Madrid, où son procès lui fut fait; la sentence le justifie de l'accusation. Les annales d'Aquitaine disent même textuellement que Jean Lallemand avait été victime de la calomnie.

On ne voit pas cependant qu'il eût rentré en faveur, tant il est vrai que les agens du pouvoir pardonnent rarement le mal qu'ils ont fait ou qu'ils ont voulu faire.

On trouve dans les annales de l'Université, les comptes rendus de ce Recteur, et son portrait en miniature à la tête de l'ouvrage.

Sa famille, jurée à St.-Georges et dans tous les chapitres, a joui, en Franche-Comté, d'un état considérable. On trouve sa généalogie dans le dictionnaire de Monsieur de la Chenaye-des-Bois.

1553.

Théodoric VENDERKACK, *d'Utrecht*, *Recteur.*

Parmi les Elèves on distingue Louis, Comte Palatin du Rhin, Duc de Bavière; Christophe, Marquis de Baden; Jean de Baufremont; Jean Javel et Philippe Huot.

1554.

Mathieu STANBERGER, *Recteur.*

Parmi les élèves on distingue Claude de Cusance, Hugues de Grammont, chanoine de St.-Claude, et sur-tout Claude de Baufremont.

Celui-ci étoit fils de Claude de Baufremont, Seigneur de Scey-sur-Saône, Sombernon, et d'Anne de Vienne de Listenay.

Il naquit en 1532; il fut prieur de Fouvens et Evêque de Troyes. Il mourut à Scey-sur-Saône en 1593, dans un vaste château qu'il avoit fait reconstruire, et qui étoit fortifié de dix-sept tours. Le parlement de Dole, par arrêt du 18 février 1537, lui donna, et à ses frères, pour tuteur, le cardinal de Givry, son oncle paternel, et nomma douze agens gentilshommes ou Docteurs, ce qui prouve bien l'immense fortune dont ces pupils étoient propriétaires. La maison possédoit alors plus de soixante seigneuries en Franche-Comté elle en a eu plus de quarante en Lorraine, en Champagne et en Bourgogne. On ne citera que les principales : Baufremont, Bulgneville, Bourbonne, Arc-en-Barrois, la Ferté-Chauderon, Listenois, Mirebeau, Pont-de-Vaux, Scey-sur-Saône, Vauvillers, Charni, Bandan, Senecey, Soye, Ruppes, Somber-

non, Marnay, Faucogney, Meximieux, Jonvelle, Château-Vilain, Bleneau, Cesy, Crussille, Bourlemont, Mirebel, Villers-les-Pot, Clervaux, Châteaujoux, Flagy, Ruffey, Pusey, Mont-Saugeon, Monnet, Beauregard, Estival, etc., etc.

M. Dunod a donné dans son second volume la généalogie de la maison de Baufremont, mais il n'a pas connu les premiers degrés, et il n'a pu connoître ceux qui ont continué jusqu'à ce jour la branche de Scey-sur-Saône, la seule qui existe.

M. l'abbé Guillaume avoit trouvé à la Chambre des comptes de Bar, 1.° Un hommage rendu en 950, par le Comte Ubald, fils du Comte Harteman le *teutonique*. Il y est question d'un château et d'une terre qui n'est pas nommée, mais ce généalogiste a reconnu, par la situation et par les confins désignés, que c'étoit le château de Befroimont (Belfredimons), aujourd'hui Baufremont.

2.° Une suite de reprises de fief du château de Baufremont par Liebaud premier, Hugues premier, Liebaud second, Hugues second et Liebaud troisième du nom, Barons de Baufremont. Il a pensé que Liebaud premier étoit fils du Comte Ubald, et que les suivans étoient de père en fils. On voit par ces titres que les Seigneurs de Baufremont jouissoient dans leurs terres de plusieurs droits régaliens, même de battre monnaie.

Liebaud, troisième du nom, par où M. Dunod commence la généalogie, et à qui Guyard de Risnel, et non pas Resnel, donna, en 1226, la terre de Dainville, avoit épousé Isabelle, Comtesse de Risnel. Hugues second, son père, avoit épousé Adèle d'Enghein.

Sehoepflin dans son *alsasia diplomatica*, page 333, tome

1.er, rapporte, sous la date de 1218, le diplome de l'Empereur Fréderic II, qui prend sous sa protection le château fort de Baufremont, à la prière du Seigneur Liebaud de Baufremont, son consanguin, le confirmant dans tous les droits dont avoient joui autrefois Hugues Liebaud de Baufremont, et autres de ses ancêtres.

Pierre de Baufremont, fils de Liebaud trois, s'établit en Bourgogne environ l'an 1220, par son mariage avec Agnès de Vergy, nièce d'Alix de Vergy, épouse du Duc de Bourgogne.

Liebaud quatre, leur fils, épousa Marguerite de Choiseul, dame de Scey-sur-Saône, petite-fille d'Alix de Dreux, petite-fille de Louis VI, Roi de France.

M. Dunod reprend ici la généalogie de la maison de Baufremont et la finit à Louis de Baufremont, lieutenant-général des armées du Roi, et en même temps colonel d'un régiment de dragons de son nom; ce Seigneur sortoit au quatorzième degré de Liebaud de Baufremont, les douze mères, en commençant par la belle-fille de ce dernier, sont 1.° Jeanne de Scey. 2.° Agnès de Cusance. 3.° Jeanne de Vergy. 4° Jeanne de Villersexel. 5.° Charlotte de Longwy. 6.° Anne de Vienne-Listenois. 7.° Béatrix de Pontalier. 8.° Claudine de Villelume. 9.° Marguerite de Poligny. 10.° Louise-Françoise de Baufremont. 11.° Marie d'Ebarres. 12.° Helêne de Courtenay.

Le père de Louis de Baufremont avoit recueilli, du chef de Claudine de Villelume, sa trisaïeule, la substitution de la maison de Gorrevod, après la mort sans enfans de Philippe-Eugène de Gorrevod, Duc de Pont-de-Vaux, Seigneur de Marnay, Prince du Saint-Empire. Ce dernier titre a été

pour cette raison accordé à Louis de Baufremont et à ses frères, par diplome du mois d'octobre 1757.

Louis de Baufremont n'a eu de mademoiselle de Tenarre de Montmain, qu'une fille nommée Louise-Benigne-Marie-Octavie-Françoise-Jacqueline-Laurence de Baufremont, mariée le 22 novembre 1762, à son oncle Joseph de Baufremont de Listenois, Prince du Saint-Empire, vice-Amiral de France, elle en a eu cinq enfans. 1.° Alexandre-Emmanuël-Louis qui a continué la postérité. 2.° Hélène-Adelaïde-Marie-Charlotte, chanoinesse de Remiremont, morte à Scey-sur-Saône, le 10 novembre 1789, ensuite d'une longue maladie augmentée par la frayeur qu'elle eut au château de Sancy, lorsque les sujets de ce château s'y portèrent en armes, comme de semblables bandes de brigands furent chez presque tous les Seigneurs, pour piller les maisons, brûler les titres et substituer l'anarchie à la féodalité. Les habitans de Scey-sur-Saône plus justes naturellement sans doute, et plus dociles aux conseils des gens de bien, qu'aux insinuations des méchans, ayant appris ce qui se passoit au château de Sancy, s'empressèrent d'aller délivrer madame de Listenois et ses filles; ils les ramenèrent à Scey-sur-Saône et prirent les armes à leur tour pour écarter les scélérats. 3.° Hélène de Baufremont. 4.° Hortense-Geneviève-Marie-Anne, épouse de M. de Narbonne-Lara, 5.° Joseph-Henri-Octave, mort le 27 novembre 1791.

XXII. Alexandre-Emmanuël-Louis de Baufremont, prince du St.-Empire, chevalier de St.-Louis, a épousé, par contrat reçu de Griveau et son confrère, notaires à Paris, le 13 mai 1787, Marie-Antoinette-Rosalie-Pauline de Quélen de la Vauguyon, fille de Paul-François de Quélen, Duc de la

Vauguyon, descendant de Louis de Quélen de Caussade de St.-Maigrin, qui épousa Diane d'Escars, princesse de Carency, petite-fille de François d'Escars, marié le 12 février 1516, à Isabelle de Bourbon, princesse de Carency.

De ce mariage sont nés à Madrid, 1.° Alphonse-Charles-Jean de Baufremont, le 10 février 1792. 2.° Théodore-Paul-Alexandre-Démétrius de Baufremont, le 23 décembre 1793.

M. Dunod n'a point parlé du premier mariage de Charles-Louis de Baufremont, Marquis de Meximieux et d'Anne-Marie de Vatteville, lequel fut déclaré nul parce que cette dame étoit précédemment engagée par des vœux religieux; mais leur fils nommé Louis, fut reconnu légitime à cause de la bonne foi du père à qui la demoiselle de Vatteville avoit caché cet empêchement. M. de Meximieux ne pardonna ce frauduleux silence ni à la mère ni au fils, auquel il ne laissa qu'une foible portion légitimaire consistant principalement dans la terre d'Estival, Seigneurie qui étoit depuis long-temps dans la maison de Baufremont; elle fait partie du lot de Jean de Baufremont, dans son partage avec ses frères, du 9 février 1559.

Le Seigneur d'Estival se voyant ainsi abandonné, mourut de chagrin, laissant deux fils, Louis et Guillaume, qui allèrent s'établir en Hongrie: j'ai sous la main son contrat de mariage où il nomme l'illustre Seigneur Charles de Baufremont, Marquis de Meximieux, et dame Anne-Marie de Vatteville, ses père et mère. Sa fille épousa un prince de Transilvanie. Il écarteloit de Vienne et de Vatteville, et sur le tout de Baufremont.

1555.

Claude JAQUINOT, *Seigneur de Mont.*

Il fut Président au Parlement de Dole. Cette famille est éteinte chez Messieurs Damedor et de Menou.

1556.

Nicolas LAVEY.

Il étoit probablement de la famille de Lavier, dont il paroît que le nom s'est écrit différemment; on peut consulter, sur ce qui concerne cette noble famille, le dictionnaire de Monsieur de la Chenaye-des-Bois, ou l'armorial-général de France de M d'Hozier.

1557.

Jean de MARNIX, *Seigneur de Toulouse.*

Cette famille étoit originaire de la Tarantaise, et notre Recteur étoit cousin de Philippe de Marnix, connu sous le nom de Baron de Saint-Aldegonde, si fameux parmi les rebelles de Flandres, que Struda le qualifie d'*ingeniosissimè nequam.* Il fut entraîné par lui dans le parti des rebelles, et fut tué en 1567 dans un combat particulier contre le Baron de Beauvoir, de la maison de Cusance.

Cette noble famille est éteinte.

1558.

Pierre CECILE, *Recteur.*

Il étoit d'une famille établie à Salins dans le seizième siècle;

et

et est devenu Conseiller au Parlement de Dole. Ses descendans ont été jurés à Malte et dans d'autres chapitres nobles de la province. M. l'abbé Guillaume en a donné la généalogie.

1559.

Nicolas FAUCHE.

J'ai eu, dans le premier volume, occasion de parler de ce Recteur et de sa famille.

1560.

Michel BELIN, *de* GY, *Recteur.*

Antoine DE LAMARRE, *Procureur-Général.*

Jean DOROZ, *Vice-Recteur.*

Hugues DE GRAMMONT *et Valentin* JACQUES, *Membres du Collége.*

Michel Belin fut procureur fiscal du bailliage d'Amont, et père du célèbre Albert Belin, religieux de l'ordre de St.-Benoît, premièrement abbé de la Capelle, ensuite Evêque de Belay, qui a fait imprimer différens ouvrages, 1.° Un livre intitulé les principes de la foi, démontrés par la raison, in-4.°, impression du Louvre de l'an 1658.

2.° Un octave du St.-Sacrement, intitulé emblême eucharistique imprimé, à Paris chez Louis Bilaine, en 1660.

3.° La pierre philosophale, ou poudre de projection démontrée.

4.° L'Etalisman justifié.

5.° La poudre de sympathie victorieuse.

6.° Le voyage inconnu, tous également imprimés chez Bilaine, à Paris.

1561.

Ambroise DE GOES, de Louvian, Recteur.

1562.

Jean BESANÇON, de Belfort.

1563.

Laurent HOTMAN, originaire du duché de Clèves.

Cette famille, depuis établie à Paris, a fourni plusieurs avocats d'un mérite rare, deux Conseillers au Parlement un Conseiller au grand conseil, deux Conseillers à la Chambre des comptes, et plusieurs autres magistrats dans différentes Cours du royaume.

1564.

Guillaume QUAD-A-KANSKRON, Recteur, Baron immédiat du St.-Empire.

De lui descendoit par plusieurs générations Guillaume-Henri, Marquis de Quadt-a-Kanskron, lieutenant-général et Général en chef des armées du Roi de France en Allemagne, Gouverneur des forts et citadelle de Marseille, et Grand-Commandeur de l'ordre de St.-Louis, qui maria, en 1738, sa fille Henriette avec Charles-Emmanuël-Xavier, Marquis de Saint-Mauris-Chatenois.

1565.

Antoine PELISSONIER, *Recteur.*

Antoine Pelissonier, originaire du bourg d'Arlay, étoit fils d'Huguenin Pelissonier, annobli par l'Empereur Charles-Quint, en 1523. Ses frères restèrent en Franche-Comté, mais lui alla fixer son domicile à Châlons-sur-Saône où il se maria avec demoiselle Reine Bouchin dont il n'eut qu'une fille unique nommée Madeleine et mariée à Samuël de Truchis.

Cette famille de Truchis, maintenant établie partie en Bourgogne, partie dans notre province, est très-noble et très-ancienne; elle est originaire de la petite ville de Cental, Marquisat de Saluces en Piémont. Les plus anciens titres qu'on trouve dans les archives de cette ville, font mention de plusieurs personnes de ce nom, et toujours avec des qualifications nobles. On y voit en 1422 noble Manuël de Truchis, avec le titre de Conseiller de la commune. En 1442 vivoit dans cette même ville noble François de Truchis; mais le plus ancien de cette famille de qui on peut établir une filiation suivie, fut

I. Noble Barthelemy de Truchis, qui partage, en 1518, de biens indivis situés à Cental, avec Antoine et Bernardin de Truchis, ses frères.

Il épousa, vers ce temps, Marguerite de Truchis, sa parente, et en eut quatre enfans. 1.° François qui suit. 2.° Esprit qui mourut sans postérité. 3.° Louis, père de Vincent et aïeul de Joseph. 4.° Jean, père de Bernardin, qui eut plusieurs enfans.

Je ne suivrai pas la filiation généalogique de ces deux branches qui paroissent s'être perpétuées en Piémont; mais j'observerai seulement qu'il existe encore à Turin des Seigneurs de Truchis, connus sous le nom de Comtes de *la* Valdiggi, qui y tiennent rang dans l'ordre de la haute noblesse.

II. François de Truchis, premier du nom, qualifié noble Seigneur dans des actes de l'an 1577, fut marié à demoiselle Marie de Pinois. Il partagea, avec ses frères, en 1547, la succession de Barthelemy de Truchis, son père.

Il eut pour fils Bernard, père de Paul et aïeul d'Emanuël, dont la postérité dut se perpétuer en *Piémont*, et Samuël qui suit.

III. Noble Samuël de Truchis, fut celui de cette famille qui s'établit en France.

Le Roi Henri IV. ayant contraint le Duc de Savoie de lui laisser la Bresse, en échange du Marquisat de Saluces dont il s'étoit emparé pendant les troubles, Samuël de Truchis qui s'étoit attaché à la cause de ce grand Prince, se retira en Bresse où il fut honoré de la protection spéciale de Sa Majesté qui lui accorda, le 30 octobre 1601, une pension annuelle de 300 livres, en considération des services qu'il lui avoit rendus dans les différentes affaires où elle l'avoit employé; elle lui accorda de plus, pour l'indemniser d'une charge importante qu'il remplissoit dans la magistrature en Piémont, deux charges, l'une au bailliage de Bourg, l'autre à celui de Châlons; Samuël de Truchis vendit *celle* de Châlons et se fit pourvoir de celle de Bourg en Bresse, dans laquelle il est mort en 1632.

Il se maria trois fois, 1.° en Piémont, le 22 septembre

1594, avec noble demoiselle Marie Ceaglia, fille de noble Seigneur Louis de Ceaglia, dont il ne paroît pas qu'il ait eu postérité. 2.° Le 26 avril 1607, avec demoiselle Madeleine Pelissonier, fille de noble Antoine Pelissonier, notre Recteur, et de demoiselle Réné Bouchin. C'est de ce second mariage que sortent les différentes branches de la maison de Truchis, subsistantes en France. 3.° Anne de Commier de Saluces qui avoit pour tuteur le Comte de l'Hôpital; il eut de ce mariage deux fils, Alexandre et François, à qui l'on ne connoît point de postérité.

Samuël de Truchis et Madeleine Pelissonier, eurent pour enfans Pierre de Truchis qui suit.

IV. Pierre de Truchis, écuyer, Seigneur de Laye, de Bachelet, etc. rassembla, par ses soins, des preuves de la noble origine de sa famille; ce fut lui qui, en 1647, en fit la recherche en Piémont. A cet effet, il donna son placet à Marie-Christine de France, Duchesse de Savoie, tutrice de son fils et régente de ses Etats, et sur l'exposé qu'il fit qu'en 1558, les troupes du Roi d'Espagne commandées par le Duc de Faye, brûlèrent le lieu de Centale, domicile de ses ancêtres, et de nouveau en 1588 pillèrent et incendièrent les mêmes lieux; qu'en ces deux occasions, la plus grande partie des titres servant de preuve à sa noblesse, auroient péri, Son Altesse Royale nomma un commissaire, et par l'enquête qui fut faite, il fut reconnu que Samuël, père de Pierre, étoit fils de François; que François l'étoit de Barthelemy; cette enquête parle encore de Michel et Esprit de Truchis, et autres ascendans. On voit encore par les lettres-patentes de la duchesse de Savoie, qui ont été registrées au Sénat de Turin, comme il es t parlé de ses alliances qu'on

peut dire illustres; les Comtes de Cancly, Cumiane, Cerneis et Biolaty déposent que leur proximité étoit si grande, qu'en différens temps les de Truchis avoient été les tuteurs de leurs ancêtres, et dans d'autres ils l'avoient été des de Truchis. Ces mêmes familles subsistent encore aujourd'hui et tiennent encore les premiers rangs en Piémont. En vue de toutes ces dépositions et autres titres rapportés dans l'enquête, de même que les lettres-patentes de la Duchesse de Savoie, le Roi de France Louis XIV, en 1648, donna à Pierre du Truchis, des lettres en maintenue de noblesse, par lesquelles il reconnoît sa noblesse être ancienne, centenaire et plus que centenaire, et veut qu'il jouisse des priviléges de l'ancienne noblesse de son royaume.

Pierre de Truchis, épousa, le 5 janvier 1630, Françoise Armet, fille de noble Thimothé Armet, Seigneur de la Mothe, et de demoiselle Espérance Begnier.

Le 15 juin 1661, il eut entrée en la Chambre de la noblesse des Etats du Duché de Bourgogne.

Il eut pour enfans 1.° Jacob qui suit. 2.° Samuël. 3.° Thimothé. 4.° Pierre, auteur de la branche de Laye qui suivra. 5.° et 6.° Espérance et Marie de Truchis. Samuël et Thimothé, sont morts sans postérité.

V. Jacob de Truchis, écuyer, Seigneur du Mole, fut marié en premières noces, avec demoiselle Dorothée Armet, sa cousine, et en secondes noces le 29 octobre 1688, avec demoiselle Antoinette Bourée, fille de noble Oudin Bourée et de Jeanne Bernard. Du premier mariage il eut Charles et Henri de Truchis, qui suit, et du second Nicolas dont il sera parlé ci-après.

VI. Henri de Truchis, écuyer, Seigneur du Mole, épousa Elisabeth Lesage, fille de Jean Lesage, écuyer, Seigneur de Commune, et de Marie Perrant, le 28 septembre 1701, et en secondes noces Louise Dupuy, dont-il n'eut point d'enfans. Du premier mariage il eut. 1.° François-Charles de Truchis qui suit.

VII. François-Charles de Truchis, écuyer, Seigneur du Mole et de Commune, a laissé postérité.

Seconde branche des Seigneurs de Mole.

VI. Nicolas de Truchis, écuyer, fils de Jacob et d'Antoinette Bourée, fut marié, le 26 février 1718, avec Madeleine Charlente, sœur d'Antoine, mousquetaire du Roi, fille de Charles, écuyer, et de Françoise Narjeolet. De ce mariage il a eu, entr'autres enfans, Anne-Françoise de Truchis, née le 28 juillet 1723, baptisée le même jour dans l'église de St.-Martin, du bourg de Nolai, bailliage de Beaune et diocèse d'Autun, reçue à St-Cir le 12 septembre 1732, et Charlotte de Truchis, née le 30 mars 1726, reçue au mois de juin 1737, dans la maison de l'Enfant Jésus, à Paris, sur les mêmes preuves de noblesse que celle de sa sœur. Ces deux branches dites de Mole, sont encore subsistantes, soit à Dole, soit dans la Bresse.

Première branche des Seigneurs de Laye.

V. Pierre de Truchis, écuyer, Seigneur de Laye, second fils de Pierre de Truchis et de Françoise Armet, épousa, le 2 avril 1674, Anne-Charlotte Cointot, fille de noble Pierre Cointot, avocat au Parlement, et d'Anne Jorlenot. De ce mariage il a eu pour enfans, François de Truchis,

écuyer, qui suit; Benoît de Truchis, mentionné après son frère, et Guillaume de Truchis, écuyer, ci-devant capitaine dans le régiment de Brie.

VI. François de Truchis, deuxième du nom, écuyer, fut marié le 9 mai 1707, avec Catherine de Chanterai, fille de Louis de Chanterai, écuyer, Seigneur de Terrans et de Suzanne-Françoise Valtier. De ce mariage sont issus. 1.° Nicolas-Henri de Truchis, écuyer, né le 8 avril 1714, et baptisé dans l'église dudit lieu de Terrans, diocèse de Besançon, le 13 août de la même année. 2.° François de Truchis, écuyer, baptisé dans la même église, le 24 décembre 1724. 3.° Charlotte de Truchis, née le 27 août 1710. 4.° Anne-Marie de Truchis, née le 25 novembre 1711. 5.° Charlotte de Truchis, née le 15 octobre 1723. 6.° Nicole de Truchis, née le 13 mars 1728, et 7.° Charlotte-Claudine de Truchis, née le 8 septembre 1729.

Seconde branche des Barons de Laye.

VI. Benoît de Truchis, écuyer, Seigneur de Laye, second fils de Pierre de Truchis et d'Anne-Charlotte Cointot, épousa ledit jour 9 mai 1707, Charlotte de Chanteraie, sœur germaine de Catherine de Chanteraie, et il en eut pour enfans, Benoît-Charles de Truchis qui suit, et Henri-Claude-Ange de Truchis.

VII. Benoît-Charles de Truchis, chevalier, Comte de Laye, capitaine au régiment de Mestre-de-Camp-Général-Dragons, marié le 21 mars 1740, avec illustre Dame Madame Josephe, Baronne de Ferrette, Dame chanoinesse d'Epinal, en Lorraine, fille majeure d'illustre, feu messire Jean-Baptiste, Baron de Ferrette, chevalier, Seigneur de Karisbacq, et de noble et illustre Dame Madame Anne-

Rose

Rose de Reynac. De ce mariage est né M. le Comte de Laye, dont les enfans sont encore domiciliés dans cette même terre.

Branche des Barons de Laye.

VII. Jacques-Claude-Henry-Ange de Truchis, chevalier, Seigneur de Laye, capitaine au régiment du Commissaire-général de la cavalerie légère de France, fils de messire Benoît de Truchis, chevalier, Seigneur dudit Laye, et de dame Charlotte de Chanterai, a épousé, demoiselle Charlotte de Truchis, fille de messire François de Truchis, chevalier, Seigneur de Terrans, Serville, Fontenay, et de dame Catherine de Chanterai.

Il eut pour fils, 1.° Charles-Ponce-Pharon de Truchis qui suit.

VIII. Charles-Ponce-Pharon de Truchis, Baron de Laye, a épousé la fille aînée de M. le Marquis de la Perrière, dont il a eu Alexandre qui suit.

IX. Alexandre de Truchis, Baron de Laye, a épousé la fille unique d'Etienne-François Domet de Mont, capitaine commandant au régiment des chasseurs du Gévaudan, dont il a déjà plusieurs enfans.

1566.

Claude GUYOT, *Recteur.*

BONTEMS, LUSY, MOUGEOT, DOROZ, LANDOLY *et* CHAYUS, *membres du Collége.*

Jean SIMARD, *Procureur-général.*

Dans l'avant-dernier siècle, les descendans de Claude Guyot, transférèrent leur domicile à Ornans, mais le lieu

de Maiche, bourg dépendant du Bailliage de Baume, doit être regardé comme celui de la plus ancienne habitation connue de cette famille, qui possédoit de grands biens et des droits seigneuriaux, dont une partie est encore aujourd'hui dans ses mains.

I. Noble Nicolas Guyot, qui paroît avoir été fils ou neveu de noble Guillaume Guyot, vivoit à Maiche dans le commencement du seizième siècle, il a passé une quantité d'actes dont les dates embrassent les années 1530 jusqu'en 1570, dans lesquels il est constamment qualifié de noble; il eut pour fils Claude Guyot qui suit.

II. Noble Claude Guyot, Recteur magnifique de l'Université de Dole en 1566, avoit épousé demoiselle Eve Barceot, dont il eut deux garçons, 1.° Jean-Baptiste Guyot qui suit; 2.° Jean Guyot, sieur à Bourguignon, marié à Eve Bannelier, dont un fils Pierre Guyot, mort sans postérité.

III. Jean-Baptiste Guyot, fut marié, par contrat du 18 janvier 1605, avec demoiselle Charlotte Couthenet, fille de noble messire Etienne Couthenet, lieutenant-général au Bailliage de Pontarlier; il en eut plusieurs enfans, et François Guyot qui suit fut le seul qui prit un établissement et qui laissa postérité.

IV. François Guyot, écuyer, sieur de Feules, épousa, le 26 octobre 1645, demoiselle Catherine Martin; il eut pour fils Claude-François qui suit.

V. Claude-François Guyot, écuyer, docteur en droit, fixa son domicile dans la ville d'Ornans, où il obtint le 17 septembre 1672, des lettres de bourgeois qui lui furent accordées gratuitement, il acquit la seigneurie de Verciat;

et se maria le 20 septembre 1679, avec demoiselle Elizabeth Vieille, fille de messire Denis-François Vieille, docteur ès-droits, dont il eut plusieurs enfans; 1.° François-Joseph qui suit; 2.° Nicolas; 3.° Hugues-François, mort sans postérité.

VI. François-Joseph Guyot de Verciat, docteur en droit, épousa demoiselle Agnès-Denise Ligier, dont il eut Claude-François Guyot de Verciat qui suit.

VII. Claude-François Guyot de Verciat, épousa Anne-Ursule Herneil, il en eut cinq garçons et quatre filles, trois des garçons moururent au service du Roi, le quatrième fut prêtre, et Jean-François-Joseph Guyot de Verciat qui suit, fut le seul qui laissa postérité.

VIII. Jean-François-Joseph Guyot de Verciat, capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, épousa demoiselle Adélaïde-Thérèse Roussel, fille de messire Guillaume-Louis Roussel de Morteau, Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dole, dont il a deux garçons et une fille; l'aîné des garçons se nomme Marie-Désiré, et étoit élève de l'école politechnique, le cadet, Charles-Louis-Joseph est aujourd'hui garde du corps du Roi Louis XVIII., la fille nommée Reine-Françoise, est mariée à M. Vuillier.

Il y avoit plus de deux siècles que Messieurs Guyot jouissoient sans trouble et sans inquiétude des prérogatives de leur naissance, il y avoit même près de cent ans qu'ils partageoient sous les yeux de la ville d'Ornans, les priviléges attachés à la noblesse, lorsque des contestations particulières et des difficultés minutieuses sur la préséance, réveillèrent l'amour-propre de quelques particuliers de cette ville, qui

leur suscitèrent des difficultés et qui leur disputèrent à la Chambre des comptes de Dole, les droits de leur noblesse; mais plusieurs arrêts obtenus, tant à Dole qu'à Metz, et définitivement celui de la Cour des aides de Paris, du 26 août 1763, les vengèrent complétement de la malveillance, en les gardant et maintenant dans leur ancienne possession, et condamnant leurs adversaires à tous dépens, et domages-intérêts.

1567.

Philibert VOITURIER, *d'Arbois, Recteur.*
Jean BRULON, *Procureur-général.*
Pierre CHIFFLET, *François* RAMASSON, *de Baume, et Claude de* BUSSILLE, *membres du Collége.*

1568.

Adam BOUTZ, *Recteur.*
Blaise BOURNOT, *Procureur-général.*
Claude COINTET, *Antoine* PONSOT, *membres du Collége.*

1569.

Antoine GROSJEAN, *de Faucogney, Recteur.*
Jean ROUSSEL, *Procureur-Général.*
Claude de BUQUILLON, *François* BURGEOT, *Claude* DUCHÊNE, *Jean* TYROL, *membres du Collége.*

Parmi les élèves, on distingue François de Poitiers, Guillaume Jacquard, Charles Duchamp, fils d'Emont.

La famille de Grosjean ne paroît avoir joui dans aucun temps, ni d'une grande fortune ni d'une grande existence, elle est cependant noble et ancienne. Le premier dont j'ai pu découvrir et constater l'existence, est Antoine Grosjean, vivant à Faucogney, le 11 novembre 1515, jour auquel il signe comme témoin, le testament solennel de Jean Chardon, le vieil, notaire de la Cour de Besançon, Tabellion-général au Comté de Bourgogne, et fondateur d'une chapelle en l'église de cette ville, sous l'invocation des trois Rois : chapelle à laquelle Messieurs Grosjean nommoient depuis bien long-temps au moment de la révolution.

Il eut d'une femme dont j'ignore le nom, 1.° Jean qui suit ; 2.° Gerard, qui embrassa l'état ecclésiastique.

II. Jean Grosjean, épousa Bonne Masson, de Dole, dont il eut dix enfans ; 1.° Antoine qui suit ; 2.° Gerard, auteur d'une branche dont on parlera ci-après ; 3.° Nicolas, auteur d'une troisième branche ; enfin Jean dit le vieux, Jean dit le jeune, Guillaume, Marguerite, Bonne, Girarde et Simonne.

Simonne épousa noble Jean Perdriset, de Luxeuil, d'une famille dont j'ai parlé.

III. Antoine Grosjean fut marié à Claudine Lemercier, fille de noble Balthasard Lemercier, Seigneur de Montigny et de Servance, dont il eut Gaspard qui suit.

IV. Gaspard Grosjean, docteur ès-droits, épousa Marguerite Bigeot, fille de noble Jean Bigeot, de Dole, dont il eut François qui suit.

V. Noble François Grosjean, contrôleur des mines en Bourgogne pour le Roi d'Espagne, mayeur de la ville de

Faucogney, épousa, 1.° Claudine Duc, fille de Jean Duc, de Salins, Seigneur de Raleur, et en secondes noces Valentine Maire, de Faucogney, dont il eut, 1.° Jean-Jacques qui suit; 2.° Claude-Etienne-Joseph; 3.° Jean-Maurice, l'un et l'autre religieux; 4.° Anne-Elizabeth, femme de Claude-Guy Perrin, professeur en droit.

VI. Jean-Jacques Grosjean, docteur ès-droits, épousa Marguerite Lentore, dont il eut trois fils, Charles-François, prêtre, Léopold-Antoine, Capucin, et Antoine-Edmond qui suit, enfin quatre filles.

VII. Antoine-Edmond, docteur ès-droits, fut marié à Dorothée-Thérèse Sarazin, dont il eut Jacques-Edmond, chanoine théologal de la métropole de Besançon; 2.° Claude-Emmanuël qui suit; 3.° et 4.° Thomas et François, morts sans postérité; 5.° Anne-Barbe, mariée à Thomas Baulot, Seigneur de Chauvillerain; 6.° Agathe-Eulalie, femme de noble Nicolas-Ignace Garnison.

VIII. Charles-Emmanuël Grosjean, docteur ès-droits, épousa Joséphine-Ursule Broignet, dont il eut, 1.° François-Xavier-Simon, aujourd'hui Maire de Faucogney, et Charles-Louis, lieutenant-colonel d'artillerie; Louis-Agnès, docteur en médecine; Anne-Barbe, mariée à M. d'Aval de Seroz; Thérèse-Rosalie, femme de M. de Bagnard, de Pradines, gentilhomme Bourguignon, et Charlotte-Pétronille.

Deuxième Branche.

III. Gerard Grosjean, fils de Jean et d'Anne Masson, épousa Anne d'Hennezel, dont il eut Jean qui suit; 2.° Anne, femme de Jean Henrion de Faucogney.

IV. Jean Grosjean, épousa Jacqueline de Mâcon, fille de Jacques de Mâcon, écuyer, Seigneur d'Eboz, dont une seule fille Françoise-Anne, mariée à noble Philibert-Emmanuël Tornans, dont une fille unique mariée à Antoine de Maranche.

Troisième branche.

III. Nicolas Grosjean, premier du nom, épousa Jeanne Racle, fille de Nicolas, Président de la Chambre des comptes, dont il eut, 1.° Nicolas qui suit; 2.° Barbe, mariée à Jean Magnin, de Vesoul, docteur ès-droits; 3.° Marguerite, femme de messire François-Jules Rousselet, de Vesoul, Seigneur de Mailleroncourt, dont deux filles mariées aux Conseillers Terrier et Camus.

IV. Nicolas Grosjean, deuxième du nom, lieutenant-général du grand Gruyer de Bourgogne, prévôt de Faucogney, avoit épousé Charlotte de Cramans, dont il n'a eu que trois filles; 1.° Valentine, femme de noble Claude-François Salivet; 2.° Charlotte, femme de noble Jean Clerc, Seigneur de Belmont; 3.° Françoise, femme de Jean-Maurice Sauvage, docteur ès-droits, Seigneur de Brottes.

Les armes de Messieurs Grosjean, sont d'azur au chevron d'or, accompagné à dextre en chef d'un croissant d'or, à senestre d'une quinte feuille de même et en pointe d'une croisette de gueules.

1570.

Ferdinand W*ERDENER*, *Recteur.*

Ce fut lui qui fit avec *Cynus Campanus*, chevalier romain, un traité par lequel ce dernier s'engageoit à professer pendant

cinq ans, en qualité de professeur surnuméraire à l'Université de Dole.

1571.

Jacques GRÉGOIRE*, de Vesoul, Recteur.*
Jacques TISSOT*; Procureur-général.*
Enselme BELIN*, Pierre* BONVALOT*, Antoine* GEORGES*,*
membres du collége.

Jacques Grégoire, étoit fils de Jacques, Seigneur à Villeferroux, annobli en 1531, avec cette clause particulière, que les enfans des filles de cette famille transmettroient la noblesse à leurs descendans.

Dans le dix-huitième siècle, le Parlement ne vouloit plus reconnoître d'annoblissement par femme, mais ceux qui avoient été reconnus précédemment en ont conservé le privilége.

1572.

Guillaume ROSE*, de Chaumont.*

Il fut d'abord Jésuite et devint ensuite Evêque de Senlis, il figura parmi les plus déterminés ligueurs, et étoit né d'une famille très-ancienne et très-noble, si l'on en juge par le contenu des lettres-patentes de Marquis accordées le 19 août 1720, à Louis-Joseph Rose, Seigneur de Provenchère, par lesquelles Sa Majesté déclare qu'il est issu d'une des plus anciennes familles nobles de son Royaume, qui a tiré son origine d'Allemagne, et qu'un de ses ancêtres établi en France, fonda l'hôpital de Meaux en 1355.

Je

Je ne connois point les premiers degrés de filiation de cette famille étrangère, mais je la trouve établie vers la fin du quinzième siècle dans la ville de Chaumont en Bassigny. Jean Rose en étoit prévôt en 1515, et Guillaume Rose qui a laissé postérité s'y maria en 1520 avec demoiselle Catherine Bruthier, il est qualifié dans son contrat de mariage du titre de noble.

Il eut cinq enfans, 1.° Jean Rose qui suit; 2.° Adrien, chanoine à Chaumont; 3.° Marguerite, femme de noble François Martin; 4.° Raimonde, femme de François d'Ancour, écuyer; 5.° Gilles Rose, auteur de la branche des Marquis de Dammartin, dont on parlera ci-après.

II. Jean Rose, écuyer, prévôt de Chaumont, épousa en 1536 noble demoiselle Jeanne de Gondrecourt, dont il eut Nicolas qui suit.

III. Nicolas Rose, Seigneur d'Essey, épousa noble demoiselle Catherine du Four, dont il eut cinq enfans, 1.° Guillaume, Evêque de Senlis, objet de cet article; 2.° Claude qui suit; 3.° Anne, femme de François Tabourot; 4.° Marguerite, femme de Nicolas de Sault, sieur de Morteau, chevalier du St.-Sépulchre; 5.° Antoine, prêtre.

IV. Claude Rose, écuyer, Seigneur d'Essey et de Dannemarie, conseiller au Bailliage de Chaumont, épousa Guillemette Jobelin, dont il n'eut qu'une fille nommée Catherine, mariée le 11 septembre 1633, à Jean-Baptiste Girod, écuyer.

Branche des Seigneurs de Dammartin.

II. Gilles Rose, écuyer, épousa le 20 janvier 1542, Marguerite de Gondrecourt, fille de Nicolas de Gondrecourt,

lieutenant particulier du Bailliage, et de Françoise Balavoyer, dont il eut Claude qui suit.

III. Claude de Rose, Seigneur de Provenchère, marié à Judith de Rabutin, fille de noble Claude de Rabutin, Seigneur de Sency, dont il eut quatre enfans; 1.° Marc-Antoine qui suit; 2.° Hypolite; 3.° Denise, mariée à Henry de la Robertière; 4.° Jeanne, mariée à Antoine d'Alichaux.

IV. Marc-Antoine de Rose, Seigneur de Provenchère, n'ayant point eu d'enfans d'un premier mariage, épousa en secondes noces demoiselle Anne de Damoiseau, fille de François, Seigneur de la Motte-les-Rouveray, et de Marguerite Devines, dont il eut, 1.° François qui suit; 2.° *Claude*, mort capitaine au régiment de Vendôme.

V. François de Rose, Seigneur de Provenchère, maréchal-des-camps et armées du Roi, Gouverneur de Philippeville, et ensuite de la citadelle d'Arras, épousa, par contrat du 17 avril 1676, demoiselle Marguerite d'Humblot, fille d'Etienne, Seigneur de Molin, et de dame Jeanne Boillau, dont il eut deux enfans; 1.° Louis-Joseph qui suit; 2.° Charlotte, mariée à Louis Lapeulte, chevalier, Seigneur de Marigny, fils de François et de Françoise Benoit, dont un fils nommé Louis-Jean-Michel Lapeulte, reçu chevalier de Malte le 6 novembre 1731.

VI. Louis-Joseph de Rose, Seigneur de Provenchère, capitaine au régiment de Royal-Comtois, créé Marquis par lettres-patentes dont j'ai parlé plus haut, épousa, par contrat du 7 novembre 1709, Anne Bazuel, fille de Georges-Guillaume Bazuel, chevalier de l'Éperon-d'Or, et de dame Jeanne Gerard, eut pour fils François-Nicolas qui suit.

VII. François-Nicolas de Rose, Marquis de Dammartin, épousa, par contrat du 11 mars 1734, demoiselle Gabriëlle-Antoinette de Pouthier, fille de M. Hyacinte-Bonaventure de Pouthier, Comte de Sône, et de défunte dame Louise-Bénite de Montrichard, dont il eut quatre enfans; N. . . de Rose, qui suit; 2.° N. . . . dit le Comte de Rose, marié à une demoiselle Girod, de Langres, et deux filles, dont l'une a épousé M. le Marquis de Montarby, et l'autre M. Champigny.

VIII. N. . . . Marquis de Rose, lieutenant-colonel de dragons, marié à mademoiselle de Maiseaux, dont il eut deux garçons qui ont servi avec distinction dans le corps émigré sous les ordres de Monseigneur le Prince de Condé; l'un deux aujourd'hui marié, a son domicile dans le Département de la Haute-Marne.

Nous avons eu dans cette Province du Comté de Bourgogne, une autre maison du nom de Rose ou Rosen, celle-ci originaire de Pologne, vint d'abord s'établir en Livonie dès le temps que le christianisme y a été établi.

Par les annales du pays, on voit que Chrétien de Rosen, qui passe pour être le premier de cette maison, s'établit en Livonie vers l'an 1343, avec beaucoup de chevaliers, qui conquirent cette Province et la délivrèrent des Payens et Idolâtres qui l'occupoient. Ceux qui sont venus depuis, ont augmenté la gloire de leur maison par plusieurs actions de valeur, de prudence et de fidélité, tant sous les Princes de Livonie que sous le grand Gustave-Adolphe et les autres Rois de Suède. Ils ont pris des alliances avec les meilleures et principales maisons du pays.

En 1560, toutes les différentes branches de la maison de Rosen établies en Livonie, se trouvent réduites à trois, sorties de trois frères, qui continuèrent toujours de porter le nom et les armes de leurs ancêtres. Ces trois branches nommées Rosen-Klein-Ropp, Rosen-Gros-Ropp et Rosen-Hoc-Rosen, sont distinguées par les noms de trois châteaux, situés l'un près de l'autre à trois lieues de Riga, capitale de Livonie. On y trouve des tombeaux de leurs ancêtres depuis l'an 1464, et ils ont possédé ces châteaux jusqu'en 1680.

La branche de Rosen-Klein-Ropp, a donné plusieurs officiers-généraux à la Suède, à l'Empire, et un Maréchal de France dans Conrad de Rosen, Comte de Balweiller, chevalier des ordres du Roi, qui abjura, en 1681, la religion luthérienne dans laquelle il étoit né. Il commença fort jeune d'entrer au service de France, il y fut attiré par Reinhold-de-Gros-Ropp, son parent, qui étoit Lieutenant-général des armées du Roi, fut colonel de cavalerie en 1667, se trouva à la bataille de Senef, en 1674, où, par ses belles actions, il mérita seul d'être fait brigadier, ensuite Maréchal de camp en 1667, pour avoir repoussé les ennemis au siège de Cambray, et lieutenant-général en 1668. Il commanda les troupes qui passèrent en Flandre avec le Roi d'Angleterre, qui l'honora du titre de Maréchal d'Irlande en 1689, pour le récompenser d'avoir passé la rivière de Fienne à la nage avec 1000 chevaux, et d'avoir battu un corps de troupes réglées de 8000 hommes, fut mestre-de-camp de la cavalerie légère en 1690; fait grand-croix de l'orde militaire de St.-Louis en 1693; et après s'être trouvé aux plus grands événemens où il se signala, Louis XIV. le nomma, en 1703, Maréchal de France, et le 2 février 1705, chevalier de

ses ordres. Il mourut le 3 août 1715, âgé de 87 ans, en son château de Bolweiller, dans la haute Alsace.

Le Maréchal de Rosen, avoit épousé, le 3 février 1660, Marie-Sophie de Rosen-Gros-Ropp, sa parente, fille unique de Reinhold de Rosen, Seigneur de Gros-Ropp en Livonie, et morte le 8 octobre 1686, dont, entr'autres enfans, 1.° Reinhold-Charles qui suit; 2.° Georges-Christophe de Rosen, mort à la bataille de Nerwinde, âgé de 23 ans; 3.° et Anne-Jeanne, mariée le 13 novembre 1682, à Nicolas-Fréderic, Comte de Rotembourg, maréchal-de-camp, mort en 1715.

Reinhold-Charles de Rosen, Comte de Bolweiller, etc., né le 10 janvier 1666, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, fait brigadier des armées du Roi le 13 février 1704, maréchal-de-camp le 20 mars 1709, commandeur de l'ordre de St.-Louis, le 10 août 1715, lieutenant-général des armées du Roi, le 1.er octobre 1718, mort le 13 juin 1744, a eu de Marie-Béatrix-Octavie de Grammont, en Franche-Comté, son épouse, quatre enfans, entr'autres, — Anne-Armand qui suit, — et Eléonore-Félix, né le 2 décembre 1713, reçu chevalier de Malte le 26 août 1719, mort en 1741 à Strasbourg, sans alliance.

Anne-Armand de Rosen, Marquis de Bolweiller, Comte d'Ettenweiller et de Grammont, Baron de Conflandey, etc., né le 17 juin 1711, mestre-de-camp du régiment de Rosen, cavalerie allemande, en 1733, brigadier le 15 mars 1740, maréchal-de-camp au mois d'août 1744, lieutenant-général des armées du Roi en 1748, décédé le 28 novembre 1749, à l'âge de 38 ans, avoit épousé Jeanne-Octavie de Vaudrey, fille unique de Nicolas-Joseph, Comte de Vaudrey, Baron

de St.-Remy, Montot et de Betoncourt, et de Charlotte de Rottenbourg, sa seconde femme, cette dame a porté dans la maison de Rosen, la baronnie de St.-Remy, les terres de Montot et de Betoncourt, avec leurs dépendances, en Franche-Comté, et celle de Masmunster ou Masveaux, en haute Alsace, et a eu pour enfans, 1.° Eugène-Octave-Augustin qui suit; 2.°, 3.° et 4.°, trois garçons morts en bas âge; 5.° Louise-Jeanne-Charlotte, reçue chanoinesse de Remiremont, morte âgée de 12 ans, en 1744; 6.° et Marie-Anne-Charlotte de Rosen, née posthume le 11 avril 1750, morte à Paris en 1753.

Eugène-Octave-Augustin, Marquis de Rosen, né le 28 août 1737, à Bolweiller en Alsace, fait mestre-de-camp en second, le 10 décembre 1749, du régiment de Wirtemberg, cavalerie, incorporé dans Royal-Allemand en 1761, chevalier de St.-Louis en 1758, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom en 1762, qui a pris en 1763, celui de Dauphiné, et brigadier le 23 juillet de la même année, est marié avec demoiselle N. . . . de Harville-de-Tresnel, dont il eut une fille qui a portée tous les biens de sa maison dans celle de Broglio.

1573.

Montgeot de Boisset, Recteur.

On observe que pendant près de deux siècles, cette famille de Boisset a fourni presque sans interruption, des Professeurs à l'Université de Dole. Cette famille qui a possédé la prévôté de Viry et la Seigneurie de Percy, a fini dans la personne de Guillaume de Boisset, tué devant Orgelet en 1674.

1574.

Guillaume DE CAZENAT, de Besançon, Recteur.

Il étoit aussi Professeur à l'Université, lorsqu'il fut nommé Recteur magnifique, mais il n'eut encore pour successeurs que des étudians, qu'on rétablit après lui dans le droit de remplir cette place importante; ce ne fut que l'année 1616 qu'ils en furent entièrement dépouillés. Cette famille de Cazenat qui étoit venue s'établir à Besançon dans le milieu du quinzième siècle, et qui a donné son nom à une petite rue qui conduit de la rue du Clos à la place du palais de l'archevèché, étoit issue de la Taragone en Espagne, où elle avoit un droit qu'on nomme dans le pays droit d'infantion; elle en fit preuve par devant Jacques, Roi d'Arragon, en 1320, le titre en latin porte: *Jus infantionis eminci.* Il fut tiré des archives de Barcelone, en 1569, et depuis enregistré en la Chambre des comptes de Dole, à la requête de messire Guillaume de Cazenat, docteur et professeur en médecine à l'Université de Dole.

1575.

GONSAL Baron de Hoës, Recteur.
Jean DE MENOU, Procureur-général.
Mathieu DOROS, François THIERRY, membres du collége.

Gonsal, Baron d'Hoës, étoit d'une noble famille de Vienne en Autriche, et remplit une place importante dans

la Cour des Ducs de Saxe ; il fut père du célèbre Mathias Hoës-Abhohenek, Comte palatin de l'Empire, prédicateur et conseiller ecclésiastique du Duc de Saxe, qui a composé une quantité prodigieuse d'ouvrages théologiques, tant en latin qu'en allemand, qui a particulièrement écrit des diatribes virulentes contre le Cardinal Bellarmin, une entr'autres qui a pour titre : *Apologeticus contra stolidum velarmini judicium de sancto concordiæ libro.* Imprimée à Francfort en 1628.

1576.

Antoine BERGÈRE, *de Dole, Recteur.*
Jean COLARD, *Vice-Recteur.*
François GERARD, *Pierre* D'ANEAU, *membres du collége.*

Antoine Bergère n'eut qu'une fille unique mariée à messire Claude Dusillet.

Messire Claude Dusillet, docteur ès-droit, vivoit en 1610 avec N. . . . Bergère, son épouse, il eut pour frère noble Antoine Dusillet, d'abord major dans Rye-Besançon, puis sergent-major de la garnison de Dole ; lequel se distingua pendant le siége de cette ville en 1636, et contribua puissamment à la défense de la place, ainsi que l'atteste Boivin. Il eut encore pour frère Charles Dusillet, capitaine-commandant du château de Rahon ; ce brave militaire sommé par le Duc de Longueville, de rendre le fort qui lui étoit confié, sous peine d'être pendu, préféra une mort certaine, mais glorieuse, à la honte de se rendre, rejeta toute capitulation ;

lation, soutint l'assaut, fut pris et pendu sur la brêche, le 17 avril 1638, il mourut sans postérité.

Antoine Dusillet épousa noble demoiselle Anatholia Goubot qui lui apporta pour dot le fief des Goubots ou Gros-Saulçois, qu'elle tenoit d'un de ses aïeux, bâtard de la maison de Lorraine. Le Roi d'Espagne avoit déjà érigé en fief la la place même où Carle avoit subi son supplice, et l'avoit concédée à la famille Dusillet, ainsi que le fief de Lanoncourt.

Du mariage d'Antoine Dusillet et d'Anatholia Goubot, naquit noble Claude Dussillet, Docteur ès-droits, qui épousa demoiselle Thérèse Vernier, fille de noble Claude Vernier, de Salins, et de dame Anne Camus. Messire Antide de Grammont, Baron de Melisey, Messieurs de Froissard, Duchamp et les habitans les plus distingués de Dole, signèrent le contrat de mariage de Claude, comme parens.

Messire Louis-Joseph et Claude-François Dussillet, naquirent de ce mariage; ils moururent l'un et l'autre Conseillers honoraires dans la Chambre et Cour des comptes.

Noble Claude-François Dusillet eut pour fils noble Anatoile Dusillet, dont le fils fut noble Charles-Augustin Dusillet, Docteur ès-droits, père de Claude-Joseph-Antoine-François-Léonard Dusillet, aujourd'hui vivant, membre de plusieurs sociétés savantes, et père de Charles-Augustin Dussillet, qu'il a eu de son mariage avec noble demoiselle Barbe-Françoise de Lampinet, de Dole.

1577.

Christophe ECKIUS, *Recteur.*
Jean COLARD, *Vice-Recteur.*
Thiébaud BOURGEOIS, *Procureur-général.*
Claude TOURNIER, *Membre du Collége.*

Parmi les élèves on distingue, Jean de Lezay; cet élève qui reçut à Dole ses grades de Docteur en théologie, étoit d'une des plus anciennes familles nobles du Comté de Bourgogne, dont le premier auteur connu, est

I. Pernet ou Perronet de Lezay, Seigneur dudit lieu, de Leyssard, la Ferté, des fiefs du Châtelet, des Faraux, du fort de Plane, Prévôt héréditaire du Grandvaux, qui vivoit en 1260. Ce fait est prouvé par les registres des Comtes de Lyon, dans les années 1411 et 1412, à l'occasion de la réception de Claude d'Allemand, dans leur chapitre, qui descendoit par sa mère de Pernet de Lezay, comme on le verra ci-après à la seconde branche. Il est encore fait mention dans l'histoire de Bresse, par Guichenon, p. 73, à l'article Mornay, de ce Pernet de Lezay, qui se maria avec la fille du Seigneur de la Ferté, dont il eut.

II. Etienne de Lezay de Grandval, chevalier, Seigneur de Lezay, des Hayes, de la Ferté, des fiefs du Châtelet, du fort de Plane, des Faraux, etc., Prévôt héréditaire du Grandvaux, qui vécut environ 120 ans, et eut de Romanette de Vertamboz, son épouse, 1.° Pierre qui suit. 2.° Albon, dont on ignore la destinée. 3.° Gerard, qui, selon Guichenon, fut d'abord Chambellan de Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, et ensuite de Charles VI, Roi de France, et dont

la fille épousa Pierre d'Allemand, père de Claude, reçu en 1412, chanoine et Comte de Lyon.

III. Pierre de Lezay, Seigneur de Lezay, de Grandval, et Prévôt héréditaire du Grandvaux, épousa Meline de Menthon, dont Jean qui suit, et Hubert, religieux de l'abbaye de Saint-Oyan, aujourd'hui St.-Claude, où il eut la dignité de Sacristain, en 1420.

IV. Jean de Lezay, chevalier, Seigneur de Lezay, de Grandval, et Prévôt héréditaire du Grandvaux, épousa, le 15 février 1424, Etiennette de Prat, et en eut,

V. Jean de Lezay, second du nom, Prévôt héréditaire de Grandvaux, etc., qui se maria, le 4 janvier 1460, à Jeanne d'Orlier, d'une maison illustre qui subsiste encore en Savoie, dans la personne du Marquis de Saint-Innocent, dont il n'eut qu'une fille, laquelle a été mariée à noble Thomas Bergeri, Président de Bresse; sa seconde alliance est inconnue. Il y a apparence qu'il vécut peu avec cette seconde femme, de laquelle vint

VI. Jean de Lezay, troisième du nom, Prévôt héréditaire du Grandvaux, etc., Commandant des montagnes du Jura et de Saint-Claude. Il épousa le 1.er août 1501, Jeanne, fille de Jean de Berchod, Seigneur de Malatrais en Bresse et en eut.

VII. Charles de Lezay, Prévôt héréditaire du Grandvaux, marié le 12 janvier 1522, à Antoinette, fille de Jean de Civria, d'une branche cadette de la maison de Coligny, dont Sébastien qui suit. 2.° et 3.° Pierre et Denis morts sans avoir pris d'alliance. 4.° et Pierre dit le jeune, auteur de la seconde branche rapportée ci-après.

VIII. Sébastien de Lezay, Prévôt héréditaire du Grand-Vaux, épousa Adrienne de la Perrière, dont il eut 1.° Marc mort sans enfans mâles. 2.° Jean qui suit. 3.° Antoinette, chanoinesse de Migette en 1583. 4.° Salomée, dont on ignore la destinée. 5.° Et Eléonore, mariée à Jean de Meynier.

IX. Jean de Lezay, quatrième du nom, Prévôt héréditaire du Grandvaux, après la mort de son frère aîné, épousa Ursule d'Azuel, de laquelle vinrent 1.° Henri qui suit. 2.° Jean, Prêtre. 3.° Gasparine, femme de Claude de Marnix, Baron de Crilla. 4.° et 5.° Adrienne et Claire, chanoinesse de Migette. 6.° et Anne-Marie, mariée à François d'Alpi, Seigneur de Soriennes.

X. Henri de Lezay, Prévôt héréditaire du Grandvaux, épousa Marguerite de Binans, et n'eut qu'une fille, dont on ignore l'alliance. La charge de Prévôt du Grandvaux, passa à sa mort à Fréderic de Lezay, mentionné ci-après.

Seconde branche.

VIII. Pierre de Lezay, dit le Jeune, Seigneur de Lezay, quatrième fils de Charles et d'Antoinette de Civria, épousa le 17 février 1579, Antoinette, fille de Louis d'Azuel, Seigneur de Moutonne, Rothonay, etc., et de Jeanne du Saix; leurs enfans furent, 1.° Marc, tué au siége de Nuis, où il commandoit un corps de cavalerie. 2.° Mathieu qui suit. 3.° Denise, Mariée à Louis de Nans, Seigneur dudit lieu. 4.° Sébastienne-Salomée, femme de Louis de *Canos*, Seigneur du Pasquier. 5.° et 6.° Jeanne et Claudine, chanoinesses du chapitre noble de Migette.

IX. Mathieu de Lezay, Seigneur de Moutonne, Publi, Marnésia, du Châtelet et fiefs du Grandvaux, reçu, le 23 avril 1625,

chevalier de St.-Georges, prouva du côté paternel, sa noblesse, par ses alliances avec les maisons de Coligny, Beaupont et Courlaou, et du côté maternel avec celles d'Azuel, du Saix, de Léobald et de Courlaou; l'Empereur Léopold le nomma commandant de 200 hommes de pied, capitaine d'un corps de chevau-légers, et de 50 hommes de cavalerie; les Etats du Comté de Bourgogne, les chargèrent de la répartition du don gratuit accordé au Souverain, et il mourut élu par ces mêmes Etats. Il avoit épousé, le 12 février 1614, Antoinette de Chavirey, fille de Fréderic de Chavirey, Seigneur de Recologne, Vaucelle, etc. Gouverneur de Besançon, dont 1.° Fréderic qui suit. 2.° Thomas, rapporté après son aîné. 3.° et Anne, chanoinesse de Migette.

X. Fréderic de Lezay prit, après la mort de Henri de Lezay, son cousin issu de Germain, possession de la charge de Prévôt du Grandvaux; mais comme il mourut sans enfans de ses deux mariages, 1.° avec N..... de Clairon de Haussonville, et 2.° avec Louise le Bel, cette charge a passé dans la dernière branche, comme on le verra ci-après.

X. Thomas de Lezay donna des marques de son zèle, comme son père, pour le service de son Souverain; fut nommé Commandant de l'arrière-ban de la partie supérieure du Comté de Bourgogne, qui touche la Suisse et la Savoie, avec plein pouvoir de choisir et conserver les officiers qu'il voudroit avoir à ses ordres Il épousa Isabelle, fille de Joachim de Vichi et d'Anne de Cul, dont 1.° Henri-Joseph, religieux de l'abbaye royale de St.-Claude. 2.° Jean-Gaspard, religieux du noble chapitre de Gigny. 3.° Claude-Hubert qui suit. 4.° Jeanne, morte sans alliance. 5.° Anne-

Claudine, chanoinesse de Lons-le-Saunier. 6.° Et Louise, morte sans enfans de son mariage avec Adrien de Moron.

XI. Claude-Hubert, Marquis de Lezay Marnésia, Seigneur et Baron des terres de Courlaou, Pressilly, Saint-Julien, Vernantois, Moutonne, le Châtelet, etc., Prévôt héréditaire du Grandvaux, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Georges, entra au service dès sa première jeunesse, fut successivement capitaine aux régimens de Poitiers et de Croy, lieutenant-colonel de ceux d'Auleney et du Maine, commandant d'une compagnie de 300 cadets gentilshommes, brigadier des armées du Roi, commandant des ville et château de Brest, et ensuite des ville et château de Toulon. Louis *XIV. le* fit chevalier de Saint-Louis en 1709, et feu Louis XV., en cette qualité, lui accorda une pension de 800 livres et une seconde de 2000 livres, par lettres-patentes datées de Fontainebleau, du mois de septembre 1724, et enregistrées en la Chambre des comptes de Dole, et au Parlement de Besançon. C'est en considération de sa haute naissance et des services que lui et François-Gabriël, son fils, avoient rendus et rendoient encore à Sa Majesté, et notamment de ce qu'il s'étoit distingué à divers siéges et batailles, que le Roi a érigé en marquisat, sous le nom de Lezay, plusieurs terres qui lui appartenoient, comme nous l'avons dit au commencement de cet article. Il avoit épousé, le 10 décembre 1695, Claude-Françoise, fille de François, Comte de Poligny, Seigneur d'Evans, Augea, etc., et eut de ce mariage, 1.° François-Gabriël qui suit. 2.° Claude-Gaspard, appelé le chevalier de Marnésia, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Georges, ancien lieutenant-colonel du régiment d'Orléans, dragons. 3.° Louis-Albert, Doyen et Comte de Lyon, abbé de Bellevaux et Evêque d'Evreux.

XII. François - Gabriël, Marquis de Lezay, Seigneur et Baron de Marnésia, Courlaou, Pressilly, Saint-Julien, Vernantois, Moutonne, Rothonay et le Châtelet, Prévôt du Grandvaux, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Georges, a épousé, en 1733, Charlotte - Antoinette, fille d'Anne de Bressey, Seigneur de Manoncourt, Taissey, etc., Chambellan, de S. A. R. Léopold, Duc de Lorraine, et d'Agnès de Raigecourt. Leurs enfans sont 1.° Claude-François-Adrien qui suit. 2.° Anne-Etienne-Gaspard, chevalier de Malte, major du régiment de Custine, dragons. 3.° Et Claude-Gaspard de Lezay Marnésia, Comte de Lyon, abbé de Justimont, et vicaire-général d'Evreux.

XIII. Claude-François-Adrien, Marquis de Lezay Marnésia, a servi en qualité de capitaine au régiment du Roi, infanterie, et a épousé, le 3 mars 1766, Claude-Marie, dame et Marquise de Nettancourt, dont il a Paul-François-Marie-Adrien de Lezay Marnésia, et Claude-Françoise-Gabrielle-Adrienne. Cette maison, comme on le voit, réunit tout ce qui caractérise l'ancienne noblesse de nom et d'armes; mais ce qui la distingue particulièrement, ce sont des qualités personnelles qui lui méritèrent, dans tous les temps, l'affection de ses concitoyens. On sait que le peuple des terres de Saint-Claude, où elle a fait sa principale résidence, disoit proverbialement, en parlant de ses membres : les Lezay, Dieux du Grandvaux.

Les armes de cette famille sont : parti d'argent et de gueules, à la croix ancrée et ajourée en quarrée de l'un à l'autre de même.

1578.

Conrad DE RECBERG, Recteur.
Mathieu KELER, Procureur-Général.
François PAULI, Jean DE LA CLEF, François MAIROT, Membres du Collége.

Conrad de Recberg étoit d'une des plus illustres familles de l'Empire, dont elle possédoit la place de Maréchal héréditaire, la même que celle de Pappenheim. Il fut Prévôt du noble chapitre de Constance, et ensuite désigné Evêque de Coïre.

1579.

Jean AYMONET.

Cette famille noble et ancienne est originaire du bas Limousin.

Jean Aymonet, premier du nom, né à Brive-la Gaillarde, étoit fils d'Emont de Malafaide, dit Aymonet; il entra au service de Charles-Quint, et s'établit à Vesoul, dès le commencement du seizième siècle. On voit dans une des montres d'ármes des habitans de cette ville, que Jean Aymonet commandoit en 1535 le corps de cavalerie des milices du pays.

Il avoit épousé demoiselle Marie Baressol, fille d'Huguenin Baressol, Seigneur de Genevreuil, lieutenant local du bailliage de Vesoul, et tante du Baron Baressol. Il en eut 1.° Jean. 2.° Georges. 3.° Antoine, père du second Antoine, Docteur ès-droits, qui fut donné en otage au Comte de Grancey, pour la contribution de trois mille pistoles que ce général exigea de la ville en 1641, et qui n'eut qu'une fille.

Il

II. Jean Aymonet, second du nom, épousa Barbe Damedor, fille de François Damedor, Seigneur de Baudoncourt ; il en eut Jean qui suit, et François, père de Béatrix, mariée à François Pusel, Seigneur à Brenches.

III. Jean Aymonet, troisième du nom, docteur ès-droits, Maire de Vesoul, épousa en 1608 Elizabeth Millet, fille de Hugues Millet, qui mérita des lettres de noblesse. De ce mariage naquirent, 1.° Jean qui suit ; 2.° Hugues, docteur ès droits, mari de Valentine Huot, de Gray, mort sans enfans ; 3.° Georges, chanoine au chapitre de Besançon.

IV. Jean Aymonet, quatrième du nom, docteur ès-droits, mourut sans enfans.

Branche des Seigneurs de Contre-Eglise.

II. Noble Georges Aymonet, fils de Jean, premier du nom, et de demoiselle Marie Baressol, capitaine, après son père, d'une partie de la cavalerie de la garnison de Vesoul, prévôt des mines de Château-Lambert, épousa demoiselle Barbe Teugnot, dont il eut Georges qui suit.

III. Georges Aymonet, second du nom, Seigneur de Bourbevelle, lieutenant de cavalerie, épousa en 1609 Claudine Racle, fille de Jean Racle, Baron de la Roche, et de Guyonne Jacquinot. Son aïeul paternel, Nicolas Racle, présidoit la Chambre des comptes, et son aïeul maternel, Claude Jacquinot, étoit Président du Parlement. Il eut de ce mariage Jean-Georges qui suit.

IV. Jean-Georges Aymonet, Seigneur de Contre-Eglise et de Bourbevelle, embrassa, comme ses père et aïeux, la

profession des armes, et fut capitaine dans le régiment de Monsieur de l'Averne.

Ses ancêtres, depuis leur établissement en Franche-Comté, ainsi que tous les membres de la branche collatérale, avoient joui sans difficulté des titres, droits et prérogatives de la noblesse; mais comme cette noblesse d'origine étrangère n'avoit pas été formellement reconnue par les Souverains du Comté de Bourgogne, il crut devoir s'adresser au Roi d'Espagne, de qui il obtint, le 16 juillet 1661, des lettres-patentes qui lui confirment les droits et prérogatives de la noblesse, et qui déclarent que lui et ses descendans en jouiront dans le Comté de Bourgogne, comme ses ancêtres en avoient joui dans le Royaume de France. Aussi le voit-on, dès l'année suivante, figurer aux Etats du Comté de Bourgogne dans la Chambre de la noblesse.

Il avoit épousé en 1648 demoiselle Charlotte Salivet, fille de noble Claude-François Salivet, et de demoiselle Valentine Grosjean, dont il eut un fils et trois filles, 1.° Claude-François qui suit; 2.° Marguerite, épouse de M. Terrier, Seigneur de Pont; 3.° Claude-Françoise, épouse de M. Buretel, Conseiller au Parlement; 4.° Valentine, épouse d'Alexandre de Fécamp, capitaine de cavalerie.

V. Claude-François Aymonet, Seigneur de Contre-Eglise, Bourbevelle, Ranzevelle, et Baron de Mervaux en Lorraine, fut capitaine de cavalerie, il épousa demoiselle Anne de Montjustin, fille de Jean-Baptiste et d'une demoiselle de Froment, dont il eut trois enfans, 1.° Alexandre qui suit; 2.° Thérèse, épouse de Béat-Joseph Guyot, Baron de Meiche; 3.° Charlotte, épouse du Baron de Crosey, de maison connue.

VI. Alexandre Aymonet, Seigneur de Contre-Eglise, officier de cavalerie, épousa en 1728 demoiselle Marie Vuilleret, fille d'Antoine, écuyer, Seigneur de Gezincourt, dont il eut plusieurs enfans, 1.° Louis-Gabriël qui suit; 2.° Nicolas-Joseph, dont on parlera ci-après; 3.° N. . . . Aymonet, chevalier de Contre-Eglise, capitaine au régiment d'Angonmois, mort garçon.

VII. Louis-Gabriël Aymonet de Contre-Eglise, capitaine au régiment de Mestre-de-Camp de cavalerie, chevalier de St.-Louis, épousa Thérèse-Augustine, née Comtesse de Montlezun-Busca, dont il a laissé Alexandre qui suit et plusieurs filles, dont une est aujourd'hui l'épouse de M. le Baron de Bruch, de maison connue en Bretagne.

VIII. Alexandre Aymonet de Contre-Eglise, colonel d'infanterie, chevalier de St.-Louis, est marié avec demoiselle N. . . . de Vauconcourt, d'une maison connue.

Seconde branche.

VII. Nicolas-Joseph Aymonet de Contre-Eglise, maréchal-des-camps et armées du Roi, marié en 1778 avec demoiselle Anne-Joséphine-Alexandrine Labbey, dont un fils unique qui suit.

VIII Claude-François Aymonet de Contre-Eglise, ancien officier dans le régiment de Durand, servant au corps du Prince de Condé pendant la révolution, et chevalier de St.-Louis, a épousé mademoiselle Lamy de Laperrière, fille de Marie-Alexandre-Denis, Marquis de Laperrière, officier de dragons, et de demoiselle Charlotte Vuilleret.

1580.

Claude BAVOUX, *Docteur en médecine,*

Etoit fils de Jean, fils de Charles; il fut père de Jean, père de François, tous docteurs en médecine, de sorte que cette famille originaire de Champlitte, a eu cinq médecins de père en fils depuis l'an 1510 à 1600.

Jean-Claude Bavoux, capitaine d'infanterie, Seigneur de la Rochelle, fils de François, fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du 19 juin 1722. Sa fille a épousé M. le Président Favière, dont un fils M. Favière de Charme, Conseiller au Parlement, marié à mademoiselle de Pointes, dont il n'a eu qu'une fille, épouse de M. Terrier de Santans.

1581.

Jean-Jacques DE LAMBERG, *Baron de Hortence, Recteur.*
Claude LIGIER, *Procureur-général.*
DOROS, *François* MAIROT, AUZANNE, MARANCHES, SAGEY, *membre du collége.*

La famille de ce dernier élève, tient rang parmi l'ancienne noblesse depuis plus de trois siècles, on trouve de ses membres dans les différens établissemens nobles de cette Province, particulièrement dans la confrérie de St.-Georges.

Claude-Michel-Judith de Sagey, Seigneur de Naisey, Pierrefontaine, reçu à St.-Georges en 1768, a eu de son mariage avec Anne-Marguerite d'Arros, fille de feu Armand, Comte d'Arros, Lieutenant-général des armées du Roi; quatre

enfans, savoir : 1.° Jean-Hermand-François-Xavier de Sagey, élève de l'école royale militaire, officier de cavalerie, qui a épousé mademoiselle de Chaffoy, dont il n'a eu que des filles; 2.° Jeanne-Baptiste-Dorothée, élève de la maison de St.-Cyr, chanoinesse au chapitre de Poulangy; 3.° Claude-François-Judith-Joseph-Xavier, prêtre, chanoine au chapitre noble de Gigny, et vicaire-général du diocèse du Mans; 4.° et Louis-Adrien-François de Sagey, chevalier de Malte.

Les armes : d'azur à la croix ancrée d'or.

1582.

Pierre POUTHIER

Fut ensuite Professeur de l'Université, puis Conseiller au Parlement de Dole, il étoit d'une famille qui depuis long-temps tient un rang distingué dans l'ordre de la noblesse, qui a fourni des chevaliers à l'ordre de St.-Georges, et plusieurs membres à différens chapitres nobles de cette Province.

Son père, Seigneur de Mamirole et de Sône, avoit épousé demoiselle Claudine Guyot de Maiche, et sa sœur Marguerite Pouthier, avoit été mariée à noble Jean Chifflet, une autre de ses sœurs nommée Louise, avoit épousé Thomas de Pétremant; il fut marié lui-même à Denise Franchet, fille de Denis, Seigneur de Noirônte, et d'Anne Couthenet, de ce mariage naquit,

Denis Pouthier, chevalier, Seigneur de Sône, Vaire, Mamirole, marié en premières noces avec demoiselle Jeanne-Etienne Franchet, dont, 1.° Hugues-Ferdinand, mort sans posterité; 2.° Denis, qui épousa vers l'an 1615, Jeanne-

Etienne, et qui est dans tous les actes qualifié de chevalier ou de généreux Seigneur ; 3.° Pierre-Claude ; 4.° Jean-Etienne, Seigneur de Trepôt, mari de Marie-Gabriëlle de Trestondan, qualifié de généreux Seigneur, et père de Marie-Françoise, femme de Philippe, Marquis d'Escorailles, fils de François. La seconde femme de Denis Pouthier, fut damoiselle Prospère de Mazières, fille de messire Jean de Mazières, mestre-de-camp d'un terce bourguignon, Gouverneur de Bréda, et de dame Anne-Baptiste de Cambaron, il en eut plusieurs enfans, 1.° Guillaume qui suit ; 2.° Denis-Joseph, Seigneur de Challezeule ; 3.° Jeanne-Denise, femme de Nicolas de Bressey ; 4.° Charlotte, femme de Jean-Baptiste de Jouffroy, Seigneur d'Abbans ; 5.° Antoine-Prosper.

Guillaume Pouthier, Seigneur à Vaivre, fut marié à damoiselle demoiselle Antoinette de Han, fille d'Antoine, Ssigneur de la Neuvelle, Baron de Cusey, et de dame Charlotte de Chatenay ; il eut pour fils Hyacinthe Bonaventure qui suit.

Hyacinthe-Bonaventure de Pouthier, chevalier, Comte de Sône, épousa dame Claude-Louise de Montrichard, fille de messire Adrien de Montrichard, et de dame Gabriëlle de Bard, fut aïeul de Messieurs de Sône, établi dans le Département de la Haute-Marne.

Les armes de cette famille sont de sable à la croix ingrelée d'argent, timbre un vol adossé au blason.

1583.

Humbert SAUGET, de Pontarlier, Recteur.

Parmi les élèves qui reçurent cette année le grade de docteur en théologie, on distingue Pierre de Moutier et Etienne de Raincourt.

Ces deux maisons de gentilshommes de nom et d'armes, subsistent encore avec éclat dans cette Province; M. l'abbé Guillaume, dans son histoire des Sires de Salins, en a donné les généalogies trop exactes et trop détaillées, pour qu'il fut nécessaire d'y rien ajouter.

1584.

Claude CAREMENTRANT, de Scey-sur-Saône, fils d'Humbert, capitaine du château dudit lieu.

Claude Carementrant, fut lieutenant-général du Bailliage d'Amont en 1593, et succéda dans cette place à Adrien Thomassin, son parent, qui à cette époque fut nommé Conseiller au Parlement de Dole.

Le 2 juin 1599, il y eut une enquête faite par-devant Claude Boitouzet, Conseiller au Parlement, sur plusieurs circonstances relatives à l'occupation de Vesoul, par Louis de Beauvau, Seigneur de Tremblecourt, dans cette enquête, Etienne de Barris, gentilhomme français, dépose qu'il avoit reçu ordre du Roi de France, de se réunir aux troupes des capitaines Tremblecourt et d'Auxonville, que les habitans de Vesoul ayant fait une sortie pour favoriser l'approche

des troupes espagnoles, il blessa et fit prisonnier le lieutenant d'Amont, nommé Carementrant, qui sortoit à cheval, il le fit conduire à Jonvelle où il mourut.

Dom Coudret, dans son histoire de Vesoul, parlant de l'établissement du Monastère de l'Annonciade, s'exprime en ces termes : « Demoiselle Françoise Carementrant, fille de » noble Claude Carementrant, lieutenant-général du Bailliage » d'Amont, maîtresse d'elle-même et de son bièn, favorisée » des grâces de la nature, pouvoit espérer un établissement » brillant dans le monde, elle y renonça généreusement » pour se consacrer à Dieu. . . . Elle fut la fondatrice de ce » monastère et la première supérieure, elle n'avoit alors que » vingt-un ans, mais sa vertu étoit bien au dessus de son » âge, etc. »

En donnant ses biens pour ce bel établissement, elle réserva le droit pour sa famille, qu'une de ses nièces seroit reçue dans la maison, sans payer d'autre dot que la somme qu'elle offriroit volontairement, c'est à ce titre que demoiselle Eléonore de Mâcon, petite-fille d'une dame Carementrant, a été reçue en 1764, pour la moitié de la somme exigée des autres postulantes.

Dans l'inventaire juridique des titres et papiers de Benigne, Joseph et Jean-François de Mâcon, co-seigneurs de Montchevreuil, fait par le notaire Caseau, on trouve au chapitre 14 2.°, la déclaration du Gouverneur de Franche-Comté, en date du 30 décembre 1594, portant que « messire Claude » Carementrant, docteur ès-droits, lieutenant-général d'Amont, » est issu et descend de Huguenin Carementrant, tué à la » bataille de Nancy, le 5 de janvier 1477. »

Cette famille de Carementrant qui s'étoit établie au Bailliage

liage d'Amont, par le mariage d'Humbert Carementrant avec Jeanne de Conflans, avoit habité précédemment le Bailliage d'Aval, et M. Chevalier qui voyoit par-tout des rejetons de la maison de Poligny, distingués par des sobriquets qui seroient devenus les surnoms de leurs familles, a pensé qu'un certain Simon dit Carementrant, avoit été fils d'Odet de Poligny et de Guillemette de Chassagne, il se fonde, entr'autres motifs, sur ce que la famille de Carementrant a toujours porté de gueules aux chevrons d'argent, accompagnés de trois grains d'orge de même, ainsi qu'il se voyoit sur une tombe, qui de son temps existoit encore dans l'église de Poligny. Il croit que les grains d'orge ajoutés aux chevrons de Poligny, sont une brisure de cadet, et que ces grains d'orge furent adoptés par les Carementrant, lorsqu'ils épousèrent l'héritière d'Orgemont, qui portoit d'azur à trois grains d'orge d'or. C'est ainsi qu'il en parle dans une lettre particulière, après avoir rappelé dans son histoire de Poligny, tome 2, pages 184 et 422, Hubert Carementrant, de Poligny, dans le nombre des nobles du Bailliage d'Aval, au quatorzième siècle.

Cette famille est éteinte; le dernier de ce nom, Etienne Carementrant, demeuroit à Vesoul, et avoit épousé Françoise Renard, dernière descendante de l'Ambassadeur de Charles-Quint, du même nom dont il n'eut que trois filles et deux fils prêtres.

1585.

Antoine Varin, de Besançon.

On voit sur les plus anciens registres de la municipalité de Besançon, et dans quelques-uns des vieux titres déposés à l'officialité, que, dès les treizième et quatorzième siècles, plusieurs individus du nom de Varin ou Varini, tenoient un rang distingué parmi les habitans les plus notables de cette Cité. Amédé Varini qui avoit épousé en premières noces Henriette d'Arbonay, et en secondes, Marguerite de Montferrant, et qui avoit été Gouverneur de la *Cité*, testa l'an 1266, et rappelle parmi ses enfans, Henry, Guy, Othon qualifié Damoiseau, et Guillerme.

En l'an 1300, Barthelemy Varini, cousin d'Amédé, testa lui-même, et rappelle Guillaume Varin, religieux, Richard, Malhiette, épouse de Pierre de Baume, et Alix, femme d'Othon Bouvalot, comme ses enfans.

On trouve encore un Pierre Varin, mari de Guillerme de Brunalte, qui testa en 1312, et qui étoit père d'Henry et d'Etiennette, mais le premier de ce nom dont on peut établir une filiation suivie, fut,

I. Jacques Varin, co-Gouverneur de la Cité impériale, épousa Marguerite Fleury, et testa en 1549; il eut de son mariage, 1.° Désiré Varin qui suit; 2.° Pierre, auteur d'une branche établie à Vesoul et éteinte; 3.° et Jean, qui de sa femme Jeanne Jacquot, eut un fils nommé Pierre, marié en 1580 à Philiberte Mussot.

II. Désiré Varin, épousa Marguerite Galland, dont il eut trois garçons qui ont formé trois branches différentes de cette

famille, 1.° Antoine Varin qui suit; 2.° Charles, chef de la branche des Seigneurs de Noidans, et Etienne, chef de celle des Seigneurs d'Audeux.

III. Antoine Varin, docteur ès-droits, et Recteur de l'Université, épousa en 1586 Nicole Grosperrin, dont il eut Jean qui suit, et Claude-Antoine, marié à noble demoiselle Brenot, dont il eut deux fils, Jean-Baptiste Varin, marié en 1662 à Jeanne-Antoine Buffet, et Thomas en 1658 à Luce Delacour.

IV. Jean Varin, docteur ès-droits, épousa en 1628 Péronne Pillot, de la famille des Seigneurs de Chenecey, il en eut Jacques-Antoine qui suit.

V. Jacques-Antoine Varin, trésorier de la Cité impériale de Besançon, place qu'il remplit après la mort de son beau-père; il avoit épousé, par contrat du 10 octobre 1665, Claude-Françoise Morel, fille de François Morel; il avoit un frère nommé Jean-Baptiste, qui fut curé d'Autoison, et pour lequel on produit une attestation de la municipalité, qu'il descendoit d'Amédé Varini; il fut père du suivant.

VI. François Varin, Seigneur d'Etuz, conseiller au présidial de Besançon, épousa, par contrat du 15 octobre 1689, Marguerite-Thérèse Willin, fille de Claude-François Willin, et de Claude-Françoise Bolet, dont il eut.

VII. Jacques-Antoine Varin, Conseiller au Parlement, épousa, par contrat du 1.er avril 1719, Marie-Antoinette Vacelet, fille de Claude-François Vacelet, greffier en chef de la Chambre des comptes, et de Philiberte Raclet; il en eut François et Claude-Charles-François.

VIII. François Varin, Conseiller au Parlement, épousa,

par contrat du 22 février 1763, Marie-Françoise Pusel, dame d'Ainvelle, morte victime. Il mourut dans son exil à Champvans en 1771; laissant, 1.° Jean-Antoine, Conseiller au Parlement, convoqué avec son oncle aux Etats de 1788, et aujourd'hui marié à mademoiselle Baillibriet, dont il a des enfans; 2.° Désiré Varin, prêtre; 3.° madame Oyselet de Chevroz.

IX. Claude-Charles-François Varin, Conseiller au Parlement, a épousé, par contrat du 2 août 1766, Jeanne-Claude Dufresne, fille d'Alexandre, écuyer, Seigneur de Fretigney, et de Marguerite Labbey de Villeparois.

Branche des Seigneurs d'Audeux.

III. Etienne Varin, fils de Désiré Varin et de Marguerite Galland, Seigneur d'Audeux, co-Gouverneur de Besançon, épousa Jeanne Montrivel, et fut annobli le dernier février 1611, et fut père de

IV. Jean-Baptiste Varin, Seigneur d'Audeux et de Challezeule, époux de Marguerite de Pétremant, dont il eut, 1.° Thomas qui suit; 2.° Humbert, Seigneur de Champvans, marié en 1655 avec Jeanne Cabet, dont il n'eut qu'une fille mariée à M. Tisserand; 3.° Philiberte, épouse de Nicolas Bacquet, docteur ès-droits; 4.° Madeleine, épouse de Jacques-François Guibour; 5.° Bonaventure dont on ne connoît point la postérité; 6.° une autre fille qui avoit épousé Jacques Sarragoz; 7.° François, marié en 1693, avec Louise Gernand, dont il eut Jean-Baptiste, Jeanne-Françoise, et Jeanne-Antoine.

V. Thomas Varin, Seigneur d'Audeux, épousa, par contrat du 17 septembre 1639, Bonaventure Varin, fille

de Jean-Baptiste et de Bonaventure Clerc, il testa en 1668 et fut père, 1.° de Antoine-Bonaventure; 2.° François-Hyacinthe, et 3.° Hypolite.

Branche des Seigneurs de Noidans.

III. Charles Varin, second fils de Désiré, épousa en premières noces Antoinette Orchamps, dont il eut, 1.° Jean-Baptiste qui suit; 2.° Rose, femme d'Antoine Mareschal; 3.° François, père de Claude-François; 4.° François, le jeune, et en secondes noces, N. . . . Millotet, dont il eut Pierre-Antoine, dont il sera parlé après Jean-Baptiste, son frère aîné.

IV. Jean-Baptiste Varin, docteur ès-droits, épousa en 1623 Bonaventure Clerc, dont il eut la femme de Thomas Varin.

IV. Pierre-Antoine Varin, épousa Claudine Sévère, et testa le 3 février 1629, il fut annobli le 19 mai 1634, et fut père de

V. Jean-Baptiste Varin, Seigneur de Noidans, capitaine de cavalerie, qui fut fait chevalier le 9 janvier 1661, son fils fut major de la citadelle en 1715.

V. Claude-Françoise Varin, fille de Jean-Baptiste, épousa Jean-François de Lavier, chevalier de St.-Georges.

Ces deux dernières branches sont éteintes.

1586.

Claude JAVEL, *Recteur.*

Claude Javel fut ensuite Professeur en droit dans cette même Université, dont il avoit été Recteur, sa famille

étoit noble et ancienne, il remontoit par une filiation suivie à

I. Noble Hugues Javel, capitaine et Gouverneur du château de Balançon vers l'an 1500, il donne au trésorier général de Bourgogne, quittance de ses gages en la susdite qualité le 2 novembre 1502; il épousa vers ce temps demoiselle Marguerite de Chandiron, dont il eut Jean Javel qui suit.

II. Noble et sage messire Jean Javel, fut reçu docteur ès-droits au palais épiscopal de Grenoble, le 10 novembre 1550; il épousa, le 15 novembre 1559, demoiselle Claudine de Lesme, fille de Claude, Secrétaire du Roi, et de Claudine Bouverot; il eut pour fils Claude Javel qui suit.

III. Noble et sage messire Claude Javel, naquit le 29 janvier 1560, fut reçu docteur en droit le 7 mars 1587, Professeur à la même Université en 1597, marié le 7 avril 1598, avec demoiselle Philiberte Pélissonier, fille de Louis Pélissonier, d'Arlay, écuyer, et de demoiselle Claudine Bulle; les armoiries de sa famille furent peintes dans le temps à la marge de son diplôme de docteur, et sont d'azur à la face de sable à trois gerbes couchées d'or; dans ce même titre il est qualifié *nobilis et magnificus*. Il avoit épousé en premières noces demoiselle Jeannette Crayus, dont il n'eut qu'une fille; du second mariage il eut Nicolas qui suit.

IV. Noble Nicolas Javel, naquit le 21 février 1600, il fut docteur en droit et en médecine; il épousa en premières noces Anne Jeannerod, fille de feu noble Antoine, capitaine de Jussey, et de demoiselle Antoinette de Bonnay, et en

secondes noces, le 19 mars 1637, Marie Subtil, fille de Pierre et de demoiselle Ancely Mairot; du second mariage il eut Jean-Claude Javel qui suit.

V. Noble messire Jean-Claude Javel, né le 22 mars 1644, fut docteur en droit en 1666, lieutenant local au Bailliage de Dole en 1679, conseiller-maître à la Chambre des comptes en 1697, marié le 27 octobre 1711, avec demoiselle Catherine-Antoinette de Laborey, fille de feu messire Léon de Laborey, chevalier, Seigneur de Chevigney, et de demoiselle Antoinette-Catherine de Morisat, de Tagnioles; il eut de son mariage Jean-François qui suit.

VI. Jean-François Javel, écuyer, Seigneur de la baronnie de Villersfarlay, Bartaine, le Ressard et Champveaux, fils de Jean-Claude Javel, et de demoiselle Catherine-Antoinette de Laborey, ses père et mère; né le 2 août 1719, marié en premières noces à demoiselle Anne Mairot, fille de feu messire Mairot, dont il n'a eu qu'une fille mariée à M. le Baron de Capdeville, les autres enfans étant morts en bas âges. En secondes noces, à demoiselle Claude-Pierrette Charlot de Princé, fille de M. Charles-Antoine Charlot de Princé et autres lieux, et de dame Catherine de Paponet, de Prepavin, ses père et mère, par contrat du 29 août 1760; il eut de son mariage Charles-Antoine-Joseph-Emmanuël qui suit.

VII. Charles-Antoine-Joseph-Emmanuël Javel, écuyer, né le 13 octobre 1766, a eu pour frères et sœurs, 1.° Marie-Désiré, garde-du-corps du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis; 2.° François-Joseph, marié à demoiselle Sophie-Marie-Constance Grignet, de St.-Loup; 3.° Charles-Antoine, mort en émigration à l'armée de Mon-

seigneur le Prince de Condé, où ils étoient tous les quatre; 4.° et Sophie-Charlotte-Françoise-Catherine, fils et filles de Jean-François Javel, et de dame Claude-Pierrette Charlot de Princé, ses père et mère. Il épousa le 14 décembre 1802, demoiselle Marguerite-Françoise-Gabriëlle Dagay, fille de messire Jean-Prosper Dagay, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, Seigneur de Byarne, et de demoiselle Anne-Joseph de Montgenet, dont il a Marie-Joseph-Léon qui suit; 2.° Anne-Joseph-Pauline; 3.° Sophie-Bernardine-Clémence; 4.° Marie-Thérèse; 5.° Marie-Françoise-Esther.

VIII. Marie-Joseph-Léon Javel.

1587.

Louis de Mesmay.

Il épousa Claudine, fille de Jean Dupin, écuyer, et de Jeanne de Cointet, deux familles reçue depuis long-temps dans les chapitres nobles de Franche-Comté: on a pour établir l'ancienneté de la sienne, la propriété de la terre de son nom, la possession ancienne de biens de fief, la comparution dans les assemblées de la noblesse de bonnes alliances, et enfin l'admission dans les chapitres nobles. Cependant avec tous ces avantages, sa filiation n'a pu être prouvée au delà de Michel de Mesmay. Avant lui on trouve plusieurs personnages de son nom, avec les qualifications propres à l'ancienne noblesse, entr'autres Gerard de Mesmay, écuyer en 1407. Dans l'inventaire des titres de Grimont, Oroix de Mesmay, écuyer en 1436. Registre de la confrérie de St.-Claude érigée à Salins, etc.

I.

I. Michel de Mesmay, écuyer, fut commis par la Chambre de la noblesse, pour demander au Parlement de Dole d'enregistrer les lettres-patentes accordées aux Etats du Comté de Bourgogne, par l'Empereur Maximilien, datées du 8 juillet 1507. Ce titre est en original dans les archives de M. Jean-Antoine-Marie de Mesmay, dernier héritier de son nom.

Il avoit épousé Anne de Basans, d'une ancienne famille de Dole, dont il eut plusieurs garçons. 1.° Etienne qui suit. 2.° Jean, dont la postérité a fini dans la famille de Messieurs de Bcitouset. 3.° Autre Jean, chanoine de l'abbaye de St.-Paul à Besançon, mort en 1520, et qui donne 50 sous pour faire prier Dieu pour lui et pour le repos de l'ame de noble Michel de Mesmay, son père.

Ce dernier, ainsi que sa femme, moururent à Mesmay et y furent inhumés dans leur chapelle où leur épitaphe se voyoit encore avant la révolution.

II. Etienne de Mesmay, premier du nom, écuyer, contrôleur de la maison de Marie, Reine de Hongrie et de Bohême, s'allia, le 10 septembre 1508, avec Anne Moussardet, fille de noble Simon Moussardet, Lieutenant-général du bailliage de Quingey, et d'Oudette de Rouvray, de laquelle il eut Renobert de Mesmay qui suit, et Etienne, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, prieur du Marteroy, et Conseiller-clerc au Parlement de Dole, par lettres-patentes du 15 juillet 1587.

III. Renobert de Mesmay, écuyer, Seigneur de Saint-Rafle et de Mesmay, Président d'Orange, Conseiller de Sa Majesté Catholique, premier maître et seul Président de la Chambre des comptes de Dole, par lettres-patentes datées du 25 mai 1565. (C'est par erreur que Gollut, page 199 de

ses mémoires du Comté de Bourgogne, le nomme Philibert.) Il naquit, le 20 juillet 1513, et mourut le 7 mars 1573. C'est encore par erreur que son épitaphe fixe sa mort au 1.er avril de la même année.

Renobert de Mesmay se maria quatre fois. Il épousa 1.° Philiberte de Boisset, dont il n'eut qu'une fille. 2.° Jaquette Rousselet, dont il n'eut qu'un fils mort sans enfans, de son mariage avec la fille de l'Ambassadeur Simon Renard. Il épousa, 3.° le 20 novembre 1553, Eléonore Leclerc, fille d'Etienne, Conseiller au Parlement de Dole, maître des requêtes, et d'Etienne d'Orchamps. De ce mariage naquirent 1.° Etienne qui suit. 2.° Pernette, mariée à Jacques-Gregoire. 3.° Renobert, chanoine de la Métropole. 4.° Louis, notre Recteur. Il épousa 4.° Chrétienne Trousset, dont il n'eut qu'un fils mort en bas âge.

Renobert de Mesmay fit son testament publié au Parlement de Dole le 23 août 1573, et fut enterré dans l'église de Dole, avec une épitaphe qu'on y lit encore.

IV. Etienne de Mesmay, second du nom, écuyer, Seigneur d'Aigrevaux, Mesmay et Quincey, né le 25 décembre 1554, et mort le 31 décembre 1617. Il avoit été convoqué aux Etats-généraux du Comté de Bourgogne, par lettre datée de Bruxelles le 12 septembre 1598. Il eut trois femmes; il épousa 1.° Françoise Musy, de laquelle il eut un fils auteur d'une branche aînée, en qui passa la terre du nom, et qui finit le 23 décembre 1743, dans la personne de Léonard de Mesmay, Seigneur de Mailley.

Du second mariage, il n'eut point d'enfans. Sa troisième femme fut Ester de Brunecof, fille de Melchior de Brunecof, écuyer, Seigneur de Montferrand. De ce mariage

sortirent 1.° Hubert de Mesmay qui suit. 2.° Marguerite, épouse de noble Philibert Regnauldot.

V. Hubert de Mesmay, Seigneur d'Aigrevaux, Quincey, etc. fut convoqué aux Etats de Franche-Comté, dans l'ordre de la noblesse, en 1629. Il laissa, de Charlotte Jannot, son épouse, Jacques de Mesmay, son fils unique.

VI. Jacques de Mesmay, écuyer, Seigneur d'Aigrevaux, avocat-général, puis ensuite Conseiller au Parlement de Dole, fut député par sa compagnie en plusieurs Cours. Il épousa, en 1649, dame Jeanne-Marguerite de Brun, fille unique de Jean de Brun, Conseiller au Parlement de Dole, et de Marguerite Morel, dame de Labergement, et nièce d'Antoine, Baron de Brun, chevalier, Seigneur d'Apremont, Ambassadeur, Ministre plénipotentiaire du Roi d'Espagne, et chef de ses finances. Ses enfans furent 1.° Jean qui suit. 2.° Laurent-Jean, chef de la branche dite de Genevreuille, qui s'éteignit dans la personne de Jeanne-Marie de Mesmay, alliée à Claude-Antoine-Eugène de Mesmay-Montaigu, son parent. 3.° Pierre-Antoine, chanoine de l'église de Vesoul. 4.° Anne-Françoise, mariée à François Terrier, écuyer, Seigneur de Pont.

Jacques de Mesmay mourut le 12 octobre 1680, et fut enterré dans l'église de St.-Paul de Besançon, avec épitaphe.

VII. Jean de Mesmay, Baron, Seigneur de Montaigu, Quincey, Villers-le-Sec, Damvalay, Aigrevaux, Conseiller au Parlement, épousa, le 2 avril 1688, Philippe-Françoise Mairot, fille d'Antoine, Seigneur de Mutigney, et de Thérèse Berreur. Leurs enfans furent 1.° Marie-Gabrielle, chanoinesse de Montigny. 2.° Philippe-Antoinette, religieuse en

l'abbaye d'Ouans. 3.° Jean-Etienne, élu haut-doyen de l'Eglise métropolitaine. 4.° Anne-Marie-Charlotte, chanoinesse de Montigny. 5.° Jeanne-Laurence-Madeleine, morte fille. 6.° Claude-Marie-Thérèse. 7.° Claude-Antoine-Eugène qui suit. 8.° et 9.° Deux autres filles religieuses.

VIII. Claude-Antoine-Eugène de Mesmay, Baron de Montaigu, Seigneur de Mesmay, Quincey, Mailley, Villers-le-Sec, etc. Conseiller au Parlement de Besançon, épousa, par traité du 19 décembre 1740, Jeanne-Marie de Mesmay Genevreuille, sa parente, dont il eut 1.° Marie-Léonardine. 2.° Jeanne-Françoise-Philippe, d'abord chanoinesse de Montigny, depuis mariée a Charles-Antoine Gay, chevalier, Seigneur de Marnoz. 3.° Jeanne-Thérèse, religieuse. 4.° *Alexis*-Gabriël, allié à Jean-Philibert-Jacinthe Regnauldot, écuyer. 5.° Marguerite-Simonne, épouse de Pierre-Ferdinand Garnier, écuyer, Seigneur de Choisey. 6.° Susanne-Victoire-Philippe, alliée à François-Désiré Mareschal de Longeville, écuyer. 7.° Jean-Antoine-Marie qui suit.

IX. Jean-Antoine-Marie de Mesmay, Baron de Montaigu, Seigneur dudit Mesmay, Quincey, Villers-le-Sec, Saint-Igny, etc. né le 15 août 1751, Conseiller au Parlement de Franche-Comté, en 1780, s'est marié, par traité du 30 septembre 1782, avec demoiselle Louise-Marguerite de Clermont-Mont-St.-Jean, fille de Jean-Claude de Clermont-Mont-St.-Jean, Marquis de la Bastie, Baron de Flaxieux, etc. et de dame Madeleine-Gasparde de Brancion, dame de Visargent, etc. chanoinesse au noble chapitre de Château-Châlons. Il a été reçu chevalier des ordres des Saints-Maurice et Lazare de Sardaigne, par lettres-patentes du 5 décembre 1788.

1588.

Pierre DARDOT, Recteur.

Il étoit de la ville de Gray et n'eut qu'une fille unique nommée Catherine, qui fut mariée à Thomas Poncelin, dont la famille subsiste encore en plusieurs branches; dont les deux principales sont connues sous les dénominations de Raucourt et d'Echevannes.

I. Charles - Ferdinand Poncelin, originaire d'Avila en Espagne, capitaine du château de Burgos, épousa en 1599, Marie-Eugénie de Laxo, demoiselle d'honneur de la Souveraine des Pays-Bas; il est qualifié dans un titre de 1602, trésorier de l'épargne d'Elisabeth - Claire - Eugénie, Infante d'Espagne, Souveraine des Pays-Bas. En 1615 il reçut un brevet de trésorier général pour le bailliage d'Amont, et vint fixer sa résidence dans la ville de Gray où il mourut peu de temps après, comme il paroît par un acte passé par Antoine, un de ses fils, en 1624, où il se dit fils de défunt Charles-Ferdinand Poncelin.

Marie-Eugénie de Laxo, son épouse fit un testament publié à Bruxelles le 4 septembre 1614, où elle se qualifie de femme de noble Charles-Ferdinand Poncelin, trésorier de l'épargne, et où elle nomme ses enfans qui sont, 1.° Ferdinand-Joseph qui suit. 2.° Antoine, capitaine, inspecteur des fortifications de la ville de Gray, qui fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville, où l'on voyoit encore avant la révolution, son épithaphe qui faisoit mention de son père et de sa mère; on ne sait pas s'il a laissé postérité. 3.° Thomas, auteur de la seconde branche dont on parlera ci-après.

II. Ferdinand-Joseph Poncelin, capitaine dans le régiment de M. de Laverne, fut marié, le 4 mai 1628, avec Mlle. Anne-Marie d'Epenoy, fille de Claude d'Epenoy, écuyer.

On a pour lui un certificat de M de Laverne, son colonel, qui atteste qu'il s'est conduit avec bravoure et intelligence, dans toutes les occasions où il a été employé pour le service de son Souverain, et notamment aux affaires qui ont eu lieu près d'Héricourt et à Clerval-sur-le-Doubs; il paroît même par un titre de l'année 1668, qu'il fut tué au service.

Il eut de son mariage, entr'autres enfans, Anatoile Poncelin qui suit.

III. Messire Anatoile Poncelin, Docteur ès-droits, jouissoit d'une considération distinguée dans la ville de *Gray. Il* fut député par cette ville avec M. Ballahu, pour complimenter M. le Duc d'Enghien à Dijon, à l'époque de la conquête. Ce fut encore lui qui fut chargé d'aller, avec M. Duban, porter les hommages de la ville de Gray à la Reine et à M. le Dauphin. Il avoit épousé demoiselle Anne-Françoise Rouhier, dame en partie de Levrecey, dont il eut entr'autres enfans, Anatoile qui suit.

IV. Anatoile Poncelin, second du nom, Seigneur de Raucourt, fut Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dole; il avoit épousé demoiselle Anne-Françoise Loigerot dont il eut François-Ignace qui suit.

V. François-Ignace Poncelin, Seigneur de Raucourt, capitaine de cavalerie, fut marié, en 1716, à demoiselle Jeanne-Claude de Pointe, fille de Généreux, Seigneur N...... de Pointe, Seigneur de Bourguignon, et de dame Charlotte de Bernard de Montessu. De ce mariage il eut Charles-François Poncelin de Raucourt, marié en 1749 à Mlle. Faivre de

Chaumont. 2.° Anatoile Poncelin de Raucourt, abbé régulier de l'abbaye de Vaux-la-douce. 3.° Demoiselle Jeanne-Françoise Poncelin, mariée à M. d'Arnoux de Fontenay, ancien mousquetaire, capitaine de cavalerie. 4.° Hugues-François qui suit.

VI. Hugues-François Poncelin de Raucourt, capitaine d'infanterie, marié en 1754 à Mlle. Ganizot, fille de noble Jean Ganizot, dont il eut plusieurs enfans.

VI. Jean-Baptiste-Ignace Poncelin, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de St.-Louis, marié en 1784 à Mlle. Jeanne-Claude Tugnot de Lanoys, fille de messire Cyprien Tugnot de Lanoys, Maréchal des camps et armées du Roi, dont 1.° Cyprien, aujourd'hui lieutenant de chasseurs à cheval au régiment de la Reine. 2.° Charles-Victor. 3.° Marie-Françoise-Louise-Charlotte.

VI. Victor-Augustin Poncelin de Raucourt, capitaine de cavalerie.

VI. Pierre-Ferréol Poncelin de Raucourt, écuyer, marié en 1807 à demoiselle Françoise-Augustine-Adelaïde Vuilleret de Brotte, fille de M. Antoine Vuilleret de Brotte, capitaine d'artillerie, chevalier de St.-Louis, et de Dame Marie-Julie-Victoire Lami de la Perrière.

Branche des Seigneurs d'Échevanne.

II. Noble messire Thomas Poncelin, Docteur ès-droits, troisième fils de Charles-Ferdinand Poncelin et de Marie-Eugène de Laxo, fut marié à demoiselle Catherine Dardot, le 4 juin 1625. Il eut de son mariage,

III. Noble Anatoile Poncelin qui épousa, par contrat du

14 février 1654, demoiselle Françoise Tricornot, fille de feu noble Antoine Tricornot, de Gray, Docteur ès-droits, avocat fiscal au siége de Gray, Seigneur du Trembloy, et demoiselle Catherine Le Poix.

Il est qualifié, dans ce contrat de mariage, de capitaine de la jeunesse, c'étoit ainsi qu'on nommoit le capitaine de la première compagnie des grenadiers des milices bourgeoises de la ville de Gray, qui faisoient un service actif dans la place, et qui se trouvoient immédiatement sous les ordres du Gouverneur de la Province.

Anatoile Poncelin fut Mayeur de la ville de Gray, et eut de son mariage Jean-Baptiste qui suit.

IV. Jean-Baptiste Poncelin, Docteur ès-droits, Seigneur d'Echevanne, épousa, par contrat du 3 février 1684, demoiselle Anne-Pierre Gomichon, fille de noble Claude Gomichon, capitaine commandant l'artillerie de la cité et citadelle de Besançon, et de demoiselle Marguerite Brullon, dont il eut Anatoile qui suit.

V. Noble Anatoile Poncelin, Seigneur d'Echevanne, second du nom, Conseiller au Présidial de Gray, épousa, par contrat du 27 novembre 1723, demoiselle Marie-Joseph Renaudin, fille de messire Pierre Renaudin, Seigneur de Gratery, et de demoiselle Anne-Françoise Gueritot, de Courcelles, dont il eut 1.° Claude-François qui suit. 2.° Une fille religieuse à Vesoul.

VI. Claude-François Poncelin, Seigneur d'Echevanne, épousa demoiselle Marie-Martin dont il eut

VII. Guillaume-Joseph Poncelin, Seigneur d'Echevanne,

marié

marié à demoiselle Jeanne-Catherine Trutif, dont il eut,

VIII. N..... Poncelin, Seigneur d'Echevanne, aujourd'hui vivant.

1589.

Claude Gros, de Vesoul,

Fils de Jean Gros, Docteur ès-droits, et de Béatrix de Salives, étoit d'une famille noble, issue de Catalan Gros, qui servit utilement l'Empereur Charles-Quint.

Claude Gros fut un bon jurisconsulte, comme on le voit par le traité *de restitutionibus in integrum*, dont il est l'auteur. Il fut père de Jean et de Marc Gros, de Jeanne Gros, épouse de Guillaume Courtaillon, et de Julienne Gros, mariée à Hubert Carmentrant, capitaine du château de Scey-sur-Saône. Jean Gros épousa Marie Mercier qui, étant veuve, se remaria au Professeur Talbert.

Marc Gros épousa Charlotte Jeannot qui se maria en secondes noces à Hubert de Mesmay. Elle avoit eu de son premier mari, Dom Adelbert Gros, religieux Bénédictin, auteur de sermons, harangues et oraisons funèbres, imprimés in-4.° à Bruxelles, en 1668. Cette famille est éteinte.

Parmi les élèves qui furent promus au grade de Docteur, cette année, on distingue Claude Broquard, de Besançon.

La généalogie de Messieurs Broquard a été vérifiée par une requête présentée aux vingt-huit notables de la cité de Besançon, et enregistrée dans les livres-journaux de l'hôtel-de-ville.

Il résulte de cet acte que le premier sujet connu de cette famille, qui paroît originaire du bailliage de Baume, fut

I. Poncet Broquard qui, de son mariage avec demoiselle Alix de Beurreville, eut pour fils Etienne qui suit.

II. Etienne Broquard épousa Marguerite de Crosey, dont il eut Richard qui suit.

III. Richard Broquard, épousa demoiselle Marguerite de Marnay, fille de Jean de Marnay et de Simonnette de Culs. De ce mariage vint Claude Broquard qui suit.

IV. Claude Broquard épousa demoiselle Françoise Rougemont, de Beaume, dont il eut Jean qui suit.

Je trouve parmi les testamens publiés à l'officialité de Besançon, à la date de l'année 1530. Celui de Catherine de Marnay, qui institue pour son héritier universel Claude Broquard, écuyer, citoyen de Besançon, son neveu.

V. Jean Broquard, fait Gouverneur de Besançon en 1581 Il épousa, par contrat passé le 23 octobre 1561, (par-devant Daniël, Notaire,) demoiselle Christine Monnier. Il mourut le 17 février 1622. On lit son épitaphe sur son tombeau, qui est au milieu de l'église des Carmes de cette ville, conçue en ces termes : *Hic jacet nobilis Joannes Broquard, dùm vixit, civis et co-Gubernator Bisuntinus, Dominus à Lavernay, etc.* Il eut quatre fils, savoir : 1.° Jean-François, Seigneur de Longuevelle, qui fut Gouverneur des Princes de Furstemberg. 2.° Jean-Réal, chanoine en l'église métropolitaine de Besançon. 3.° Jean-Antoine, mort jeune. 4.° Etienne qui suit.

VI. Etienne Broquard, Seigneur de Lavernay, Grosbois,

etc. co-Gouverneur de Besançon, épousa, en 1616, demoiselle Jeanne-Antoine Bichet, fille de noble Pierre Bichet, Gouverneur de la cité. Il eut de son mariage pour enfans, 1.° Désiré qui leva une compagnie de deux cents hommes, et fut tué, en 1674, en défendant les murs de la ville de Besançon. 2.° et François qui suit.

VII. François Broquard fut reçu aux Etats, le 12 janvier 1657, et le 18 il y prit séance et y donna sa voix délibérative, comme l'un des autres gentilshommes. Il avoit épousé, le 28 juillet 1655, demoiselle Jeanne Petrey, fille de messire Jean-Baptiste Petrey, chevalier, premier Président de la Cour de Dole, Baron de Longwy, et de dame Suzanne Courvoisier. De ce mariage sont sortis. 1.° Charles-Emmanuël qui suit. 2.° Etienne qui s'est distingué au service de l'Empire, où il est mort commandant à Pest, en Hongrie, le 24 juin 1719.

VIII. Charles-Emmanuël Broquard, Seigneur de Lavernay, s'est marié, le 11 février 1721, avec dame Etiennette-Thérèse Ramel, fille de Pierre-François Ramel, écuyer, Seigneur de Bussières, et de dame Anne-Pierre Hugon, d'une famille annoblie par l'Empereur Charles-Quint, le 24 février 1530. De ce mariage est né

IX. Pierre-Etienne-François Broquard, reçu Conseiller au Parlement de Besançon, le 8 mai 1747. Il s'est marié, le 21 juillet 1749, avec Marguerite-Thérèse Lebas-de-Clévand, fille de messire Joseph Lebas-de-Clévand, Marquis de Bouclans, Conseiller au même Parlement, et de dame Marie-Thérèse Hermand de Varignoles. De ce mariage sont nés quatre fils et trois filles. 1.° Charles-Emmanuël-Bruno-Marc, Seigneur

de Lavernay, né le 11 mars 1752, reçu chanoine coadjuteur en l'église métropolitaine de Besançon, dont il a pris possession le 13 juillet 1768, après avoir fait preuve de seize quartiers de noblesse, tant paternels que maternels. 2.° Claude-Ferdinand qui suit, né le 13 avril 1754. 3.° Jean-Baptiste, né le 17 octobre 1755. 4.° Charles-Nicolas-Joseph, né le 24 août 1759. 5.° Marie-Joseph-Gertrude, né le 21 novembre 1750. 6.° Pierrette-Thérèse, née le 20 avril 1760. 7.° Et Catherine-Marie-Mathurine, née le 9 novembre 1767.

X. Claude-Ferdinand Broquard, Seigneur de Lavernay et de Bussières, Conseiller au Parlement de Besançon, a épousé mademoiselle de Beaurepaire, dont il a des enfans.

Les armes de gueules, à deux faces d'argent, accompagnées de trois étoiles d'or, deux en chef, et l'autre en pointe.

1590.

I. *Louis* DAMEDOR, *de Vesoul.*

II. François Damedor, fils de Louis, acheta les terres de Baudoncourt et de la Chapelle, le 30 juin 1575. Il prit en tous actes le titre de noble. Demoiselle Pierrette de St.-Seigne, sa femme, testa le 28 de janvier 1607. Ils eurent six enfans. 1.° Louis second du nom. 2.° Françoise, épouse de Jean Froment, Conseiller au Parlement. 3.° Barbe, épouse de noble Jean Aymonnet. 4.° Anne, femme de noble Etienne de Montgenet. 5.° Claudine, femme de noble François Richardot. 6.° Béatrix, mariée en premières noces à Noble Jacques Othenin, Docteur ès-droits, et en secondes noces, noble N...... de Byans.

III. Noble Louis Damedor, Seigneur de Baudoncourt, épousa, par contrat du 17 novembre 1590, Françoise Terrier, fille de noble Jean Terrier et de Françoise Richardot. Il en eut François, second du nom.

IV. François Damedor, titré chevalier, par lettres du 22 novembre 1629, acheta la terre de Molans, de dame Anne de Longueval, tutrice des enfans qu'elle avoit de Pierre de Macon d'Eboz. Il épousa, par contrat du 19 novembre 1620, Jeanne Jacquinot, sœur d'Anne Jacquinot, épouse de Jean Simon de Menou, écuyer, Seigneur de Mamirolles. Ces dames étoient filles de Nicolas Jacquinot, écuyer, Seigneur d'Auxon, Mercey, Gevigney, Mont, Rosières, etc., et d'Anne Franchet, dame de Noironte. De ce mariage naquirent 1.° Nicolas, 2.° Etiennette, épouse de Jean-Claude Clerc, écuyer, Seigneur de Neurey.

V. Nicolas Damedor, écuyer, Seigneur de Molans, Bourguignon, etc., épousa, par contrat du 2 juillet 1658, Madeleine de Buade, fille de Henri de Buade, écuyer, et d'Eustache de Corcelles. Il en eut trois enfans. 1.° Claude-François. 2.° Denise, épouse de M. de Brisack. 3.° Etiennette-Françoise, épouse de Joachim de Trestondans, écuyer.

VI. Claude-François, titré Comte Damedor, par lettres d'avril 1713, avoit épousé, par contrat du 17 janvier 1689, Didière Petit, fille de Gille Petit, chevalier, Seigneur de Piepape, et de Guillemette Thiebaud. Il en eut Gille-Jacques, et Jacques qui ont fait branches.

VII. Gille-Jacques Damedor, Comte Damedor, Seigneur de Molans, épousa, par contrat du 17 septembre 1725, Jeanne-Antoine-Madeleine Simon, fille d'Etienne-

François Simon, Président à Mortier au Parlement de Besançon, et de Jeanne-Madeleine Portier de Salins, il n'a eu qu'un fils qui suit.

VIII. Claude-François-Madeleine, Comte Damedor, Seigneur de Molans, Bourguignon, Chemilly, Aroz, Pontcey, etc., épousa Joséphine-Clémentine de Planta, de Wildemberg, dame de Volticof, proche parente du Maréchal de Rosen. Il en a eu cinq enfans. 1.° Laurent-Joseph qui suit. 2.° Un fils chanoine à Gigny. 3.° Un fils officier au régiment du Roi. 4.° Madame de Dormy. 5.° Madame Ducheylar.

IX. Joseph-Laurent, Comte Damedor, Seigneur de Molans, Chemilly, etc., officier au régiment du Roi, marié, par contrat du........ à Anne-Charlotte de la Vaulx, fille de Jean-Charles-François, Comte de la Vaulx, Mestre-de-camp de cavalerie, et de dame Marie-Madeleine de Peicheperou de Cominge de Guitaud, Il en a un fils.

Branche de St.-Gand.

VII. Jacques Damedor, écuyer, Seigneur de Rougeau, St.-Gand, Montesson, Piepape, etc., épousa N..... de Trestondans. Il en eut Jacques-François, marié à demoiselle Salivet de Fouchecourt, et une fille épouse de M. de Patornay.

De gueules à la croix de Lorraine d'or.

1591.

Jean BOURRELIER*, Seigneur de Malpas.*

Monsieur l'abbé Guillaume a donné la généalogie de cette famille.

1592.

Philippe BROCH, *Recteur.*

I. Claude Broch, de Vesoul, échevin de cette ville en 1536, épousa Françoise Damedor. Il en eut plusieurs enfans, entr'autres Thomas Broch.

II. Thomas Broch, échevin de la ville de Vesoul en 1576, épousa Anne d'Escotis. Il en eut 1.° Philippe qui suit. 2.° Anne Broch, née le 4 mai 1568, épouse de Claude Clerc, Conseiller au Parlement, Seigneur de Neurey. 3.° Claude Broch qui épousa Jeanne Baguinet, le 12 juin 1602. 4.° Thomas Broch, né en 1581. 5.° Catherine Broch, née en 1583. 6.° Oudette Broch, qui, étant veuve sans enfans, institua héritier *son neveu, fils de son frère de Dole*, par son testament du 30 janvier 1621.

III. Philippe Broch, Docteur ès-droits, acheta la terre d'Hotelans, en 1600. Il épousa Barbe Gerard de Vuillafans; il a le titre de noble dans tous les arrêts et autres actes où il est nommé; il étoit en 1633, curateur d'Anatoile, Philippe, Nicolas et Claude Broch, qui avoient alors un procès contre Barbe Broch, épouse de noble Jean Labbey, Professeur à l'Université.

Il fut père de Philippe, second du nom.

IV. Philippe Broch, écuyer, Seigneur d'Hotelans, Conseiller au Parlement le 10 janvier 1652, avoit épousé, par contrat du 9 janvier 1637, Philiberte Receveur, fille de noble Nicolas Receveur de Vuillafans, et de Claudine Bonnot. Il en eut 1.° Etienne-Philippe Broch. 2.° Philippe Broch, Doyen du chapitre de Gray.

V. Etienne-Philippe Broch, écuyer, Seigneur d'Hotelans, épousa, par contrat du 11 octobre 1665, Marie-Thérèse Hugon, fille de Claude-François Hugon, écuyer, et d'Etienne Fyard, de Besançon. Il en eut 1.° Claude-Charles. 2.° Philippe, curé de la ville de Seurre. 3.°, 4.° Claude-François et Jean-Claude, prêtre. 5.° Marie-Louise, mariée à noble Jean-Louis Grignet, Seigneur de St.-Loup.

VI. Claude-Charles Broch, écuyer, Seigneur d'Hotelans, épousa, par contrat du 15 août 1716, Marie-Thérèse Jaquinot, fille de noble Guy François Jaquinot, et de Jeanne Bommard. Il fut père de Guy-François.

VII. Guy-François Broch, écuyer, Seigneur d'Hotelans, épousa, par contrat du 8 août 1752, Claude-Françoise Vuillemaux de Bougelier, fille de Claude, Conseiller-maître à la Chambre des comptes, et de Claude-Françoise Perrenot.

VIII. Un de leurs fils a des enfans de son mariage avec Eléonore de Froissard Broissia, fille de Marie-Charles-Hilaire Flavien, Marquis de Froissard de Poligny, Seigneur de Broissia, et de Marie-Rose-Jeanne-Thérèse-Félicité Mayrot, de Mutigney.

De gueules à l'arbre arraché d'or, soutenu d'un croissant montant d'argent.

1593.

Claude Perrey.

La famille Perrey de Salins est noble et ancienne, elle remonte à noble Huguenin Perrey, marié en 1586, à Blanchon Gaignefin, fille de noble Simon Gaignefin, et de

Marguerite

Marguerite d'Udressier, mort en 1564. En 1720, on lisoit encore son épitaphe sur une tombe, en l'église St.-Anatoile, où il est qualifié noble, et où étoient gravées ses armes, telles que sa famille les porte encore aujourd'hui.

Il eut pour fils noble Pierre Perrey, marié en 1582 à Claude Lemaire, fille d'Antoine Lemaire et de Guye Moureault. En 1604, il fit une association pour la ferme des salines de Salins, avec Messieurs Pierre et Etienne Franchet, Pierre d'Eternoz, Guillaume Coquelin sieur de Germigney, Fréderic Patornay, Jean Duc, Jean Vernier et Pierre de Vauldery. En 1607, il acheta de Messieurs de Vaulgrenans la grange Perrey, avec les droits de moyenne, haute et basse justice qui y étoient attachés. Il mourut en 1617.

Il eut pour enfans de son mariage, 1.° Pierre Perrey qui suit; 2.° Charles, religieux Feuillant; 3.° Blanche, mariée en 1607 à Alexandre Colin, écuyer; 4.° Guyotte, mariée en 1609 à noble Georges Bocquet.

III. Noble Pierre Pierrey, fut marié, par contrat du 4 février 1619, avec Anne Durand, fille de noble Rigaud-Durand, et de demoiselle Elizabeth Bisot, dont il eut, 1.° Pierre-François qui suit; 2.° Claudine, mariée en 1641 à noble Laurent Michaud, sieur de la Tour-de-Cressia.

IV. Noble Pierre-François Perrey, fut marié, par contrat reçu de Jean Bernardet, notaire, en 1646, à Claude-Françoise Guyon, fille de noble Guyon et d'Alixan Grillard; il fut trésorier de la saline avec Jean-Baptiste Bancenel, écuyer, et Louis de Vers, aussi écuyer, mort en 1688. Il eut de son mariage, 1.° Claude-François qui suit; 2.° Claude-Alexis

Perrey, marié à demoiselle Marie Doms, qui ne laissa que trois filles.

V. Claude-François Perrey, marié en 1680, par contrat reçu de Pierre-François Cornier, notaire, à demoiselle Jeanne-Etiennette Français, fille d'un Lieutenant-général du Bailliage de Salins, de ce nom; il eut de son mariage, 1.° Pierre-François qui suit; 2.° Jean-Ferdinand, chanoine à Saint-Anatoile; 3.° Bernardine, morte demoiselle; 4.° Suzanne-Françoise, religieuse Tierceline; 5.° Anne-Thérèse, religieuse à la Visitation; 6.° Claude-Françoise, mariée, après des sommations respectueuses, à Yves Bénard, avocat, morte sans postérité.

VI. Pierre-François Perrey, chevalier, marié en 1715, à Thérèse-Joseph Coquelin, fille d'Henry Coquelin, Conseiller au Parlement, et de Thérèse Vanderet, succéda à son père dans la place de Lieutenant-général, où il se distingua. Le Régent lui accorda des lettres de chevalier en 1720, comme étant déjà de bonne et ancienne noblesse; il mourut en 1744. Il eut de son mariage, 1.° Justin-Joseph qui suit; 2.° Claude-François, chevalier, Lieutenant-général à Salins, marié en 1747, à Marie-Joseph, fille de Justin de Mannery et d'Anne-Antoinette Perrey, mort en 1757, laissant trois filles; 3.° Blanche-Elizabeth, religieuse Clariste; 4.° Jeanne-Etiennette, religieuse Ursuline; 5.° Henriette-Gabriëlle, mariée en 1750 à Pierre-François Bonmarchand, Seigneur d'Ivrey.

VII. Justin-Joseph Perrey, Président premier Lieutenant-général à Salins, marié en 1761 à Marguerite-Xavière Drouhin de Chassagne, mort en 1783. Il eut de son mariage Henry-Joseph et Pierre-François, ancien officier d'infanterie, marié en 1803 à Agapine Roux de Rochelle.

VIII. Henry-Joseph Perrey, chevalier, ancien officier de cavalerie, marié à Anne-Caroline Lurion de l'Egoutail, et de Denise-Antoinette Mouret de Bartrand ; sept autres enfans restent encore, dont un seul est établi.

IX. Henry Perrey.

1594.

Jean COURLET.

Il étoit né à Pontarlier, fut Bailly-général du Prince d'Orange, Lieutenant pour le Roi de la justice de Joux.

La noblesse de cette famille a été prouvée deux fois au chapitre de Montigny, au commencement du siècle dernier, par mesdames de Monnier et Matherot de Desnes, et vers la fin, par madame Mareschal de Sauvagney.

Le procès-verbal des commissaires de la Chambre de la noblesse aux Etats de Besançon, reconnoît cette noblesse antérieure aux dates des provisions de charges de Conseiller au Parlement, dont Messieurs Courlet ont été pourvus.

Ses armoiries de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un cœur aussi d'or, sont gravées sur la maison de Messieurs Courlet, à Lièvremont, avec le milliaire 1525.

I. Noble Claude Courlet, licencié ès-lois, bailly-général des terres du Prince d'Orange, fut envoyé plusieurs fois par la ville de Pontarlier en députation à Charles-Quint. Un ancien mémoire de famille, porte qu'il reçut plusieurs

récompenses honorables de cet Empereur, il épousa Henriette Cecile, fille d'Etienne Cecile, le jeune, écuyer, Maire de Pontarlier en 1579, comme on le voit dans l'histoire de cette ville par M. Droz.

Il eut quatre fils, 1.° Jean qui suit; 2.° Charles; 3.° Antoine, dont la postérité n'est pas connue; 4.° Guillaume, docteur ès-droits, avocat fiscal au Bailliage de Pontarlier, qualifié de noble en tous actes, lequel fit construire la cinquième chapelle de St.-Benigne à Pontarlier, dans laquelle on voyoit ses armoiries avant la révolution, qui a détruit tous ces monumens.

II. Noble Jean Courlet, qui, comme nous l'avons *dit*, fut Recteur de l'Université et bailly-général du Prince d'Orange, épousa en premières noces, Anne Favrot, fille de noble Antoine Favrot, docteur ès-droits, Maire de Pontarlier en 1601, désigné avec ces qualités dans l'histoire de cette ville. De ce mariage naquirent, 1.° Antoine, marié, par contrat du 19 juillet 1638, laissant Jean et Claudine Courlet; 2.° Pierre, marié dans la famille de Rosaret, annoblie par un greffier en chef du Parlement.

Jean Courlet, épousa en secondes noces, par contrat du 28 avril 1603, Claudine Cecile, fille de noble Pierre Cecile, Seigneur de Valdahon; il en eut, 1.° Claude Courlet qui suit; 2.° Georgine, mariée, par contrat du 27 octobre 1624, à noble François Mareschal de Longeville; les parens de Georgine Courlet, nommés dans son contrat de mariage, sont: nobles sieurs Mathieu de St.-Mauris, de Thuillères; Etienne Coutenet, Lieutenant-général du Bailliage de Pontarlier, Guillaume Courlet, docteur ès-droits, Conseiller

du Roi, avocat fiscal de ce Bailliage, Claude Cecile, oncles de la future, et plusieurs autres.

III. Claude Courlet, second du nom, docteur ès-droits, Maire et capitaine châtelain de la ville de Pontarlier, est qualifié noble dans ses lettres de grade de docteur ès-droits, datées du 31 décembre 1625, dans lesquelles sont nommés sept Conseillers au Parlement, il a le même titre dans l'arrêt du Parlement qui l'admet au serment d'avocat.

Il épousa, par contrat passé à Ornans, le 25 juillet 1631, Christine Comte, fille de noble Nicolas Comte, capitaine châtelain de Vercel et de noble demoiselle Françoise Vernerey; il en eut trois enfans : 1.° Alexandre qui suit; 2.° Claudine, épouse de N... Regnaud; 3.° et Anne-Baptiste, épouse de François Compagny, Conseiller au Parlement de Franche-Comté, Seigneur de Courvières, dont la fille unique a épousé Charles, Marquis de Monnier, Conseiller-d'Etat, premier Président de la Chambre des comptes de Dole, Seigneur de Noironte, etc.

La noblesse de Claude Courlet a été reconnue par les Etats de Franche-Comté dans la réception de M. Courlet de Vregille.

IV. Alexandre Courlet, Seigneur de Boulot et de Vregille, Conseiller au Parlement de Besançon, le 7 septembre 1704, contracta mariage le 7 de septembre 1669, dont les articles furent accordés suivant la coutume des nobles, avec Marie-Colombe Meillardet, dont la noblesse a été prouvée au chapitre de Montigny, fille de noble François Meillardet et de Suzanne de Werchoven. Il en eut, 1.° Claude-François Courlet, Seigneur de Boulot, Conseiller maître à la Chambre des

comptes de Dole, marié à N. . . . et mort sans enfans; 2.° Alexandre-François qui suit; 3.° Alexandre-Joseph, prêtre; 4.° Ignace; 5.° N. . . . épouse de M. Perrenot, de Dole; 6.° Anne-Claude, épouse de Pierre-Mathieu Mareschal, écuyer, Seigneur de Sauvagney; 7.° Charlotte, épouse de noble Jean-François-Benoît d'Anrosey, Seigneur de Voisey, fils de noble Claude-Antoine-Benoît et de Béatrix de Pointes; 8.° N. . . . épouse de M. Joly de Mantoche.

V. Alexandre-François Courlet, écuyer, Seigneur de Boulot, Vregille, etc., né à Besançon le 22 février 1684, Conseiller au Parlement le 9 janvier 1715, Conseiller honoraire le 30 décembre 1748, épousa, par contrat du 24 avril 1713, stipulé suivant la coutume des nobles, Thérèse-Françoise Mareschal, fille de Jean-François Mareschal, écuyer, Seigneur de Longeville, Professeur à l'Université, et de Françoise Garnier de Faletans; il en eut quatre fils et quatre filles, 1.° N. . . . Courlet de Boulot, marié à N. . . . Daguay; 2.° Claude-François qui suit; 3.° François-Désiré qui a fait branche; 4.° Laurent, officier au régiment du Roi dragons; les quatre filles d'Alexandre-François, furent, deux religieuses à la Visitation, la troisième morte fille, et la quatrième, femme de M. Caboud, Lieutenant-général du Bailliage de Besançon, et remariée en secondes noces avec M. de Geneuille.

VI. Claude-François Courlet, écuyer, Seigneur de Boulot, etc., Conseiller au Parlement de Besançon, épousa Françoise-Elizabeth de Raymond, fille de Jean-François de Raymond, Conseiller au Parlement, et de Blanche-Donat de Rabeur; il en a eu, 1.° François-Désiré-Mathieu Courlet de Boulot, condamné à mort et exécuté à Paris le 9 thermidor an 2,

comme fidèle au Roi; 2.° Théophile-Constance qui suit; 3.° Jeanne-Marie-Laurence, mariée le 9 septembre 1783, à noble Eléonor-Joseph Joly de Mantoche, Conseiller au Parlement; 4.° une fille morte jeune.

VII. Théophile-Constance Courlet de Boulot, licencié en droit en 1790, destiné au Parlement, est sorti de France avec les Princes, il a servi d'abord dans les mousquetaires, depuis leur formation jusqu'à leur licenciement; et ensuite dans la compagnie noble de Franche-Comté, il a épousé en 1791 Céleste Courlet de Vregille, sa cousine germaine, dont il a eu,

VIII. 1.° Alexandre Courlet de Boulot, né le 10 janvier 1793, garde-du-corps du Roi, chevalier de la Légion d'honneur, désigné pour la garde d'honneur, il a fait dans cette troupe les deux dernières campagnes en qualité de maréchal-des-logis-chef; et 2.° demoiselle N. . . . Courlet.

Branche de Vregille.

VI. François-Désiré Courlet de Vregille, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de St.-Louis, reçu aux Etats de Franche-Comté dans la Chambre de la noblesse, sur la preuve exigée de quatre générations et de cent ans, remontant à Claude Courlet, Maire et capitaine de Pontarlier, épousa Marie-Anne-Charlotte de Tabouret de Crepy, née à Toul, le 4 septembre 1743, fille de messire François-Hyacinthe de Tabouret de Crepy, capitaine au régiment d'infanterie de Guise.

Il a eu de ce mariage Marguerite-Mansuit Courlet de Vregille, né le 8 juin 1767, qui a fait ses preuves pour entrer à l'école militaire, devant M. d'Hozier, de Serigny,

le 25 juillet 1775, il a épousé N. . . . Droz, dont il a un fils et une fille; 2.° Désiré Courlet de Vregille, chef de bataillon du génie, marié à Constance-Rosalie Perton de Bougne, dont il a deux fils et une fille; 3.° La dame de Boulot; 4.° madame de Crepy.

1595.

Antoine T*INSEAU*, *Recteur.*

Suivant la Chenaye, cette famille est originaire du Diocèse de Sens.

Etienne Tinseau, capitaine du château de *Montaichère*, près de Sens, périt avec sa femme Jeanne de Saynaut, à la défense de ce château dans les guerres de religion au seizième siècle. Un de ses fils s'établit à Besançon. Après ce préambule, la Chenaye fait l'éloge de l'Evêque de Nevers, et il parle de ses deux frères Messieurs de Morre et de Gennes.

I. Cette famille avoit son tombeau dans l'église des Jacobins de Besançon. Antoine Tinseau y fut inhumé le 5 mars 1601. Philipine Alviset, sa femme, étoit morte le 8 mai 1599, suivant leurs épitaphes. On a le tableau d'Antoine Tinseau en costume d'homme de robe avec ses armoiries de gueules au bras et à la main de carnation mouvant de senestre, tenant trois branches d'hysope, avec cette inscription, *altri tempi altre cure.* Il furent père et mère d'Antoine second, d'Etienne et autres enfans.

II. Leur fils Antoine Tinseau, second du nom, mourut le 18 avril 1649. Anne de Villers, sa femme, décéda le 10 juillet 1659; ils furent père et mère, 1.° de Jean-

Antoine

Antoine. 2.° d'Anne, baptisée le 3 de septembre 1605; son père a le titre de noble dans l'acte de baptême. 3.° Denise, née le 3 avril 1607.

III. Jean-Antoine Tinseau, co-Gouverneur de Besançon, Secrétaire de la Cité, fut annobli par Charles second, le 12 août 1670. Il avoit épousé, le 16 novembre 1644, Thérèse Bouvot; ses enfans furent baptisés comme fils de noble, savoir : 1.° Marie-Thérèse, le 31 juillet 1647. 2.° Etiennette, le 18 juillet 1650. 3.° Anne-Denise, le 16 novembre 1651. 4.° Claire, le 12 novembre 1652. 5.° Bon-Antoine, le 16 octobre 1655. 6.° Marie-Anne, le 13 avril 1656. 7.° Claude-Catherine, le 27 février 1659; elle épousa N...... Riboux, juge de la Vicomté de Besançon. 8.° François-Etienne, le 23 juillet 1660. 9.° Alexandre-Antoine, le 27 de septembre 1663.

IV. Alexandre-Antoine Tinseau, Conseiller au Parlement, fut marié le 4 mars 1687, avec Agnès Gilbert. Il eut onze enfans, entr'autres, 1.° Alexandre-Claude-Joseph qui suit. 2.° Jean-Antoine, Evêque de Nevers. 3.° Marie-Charlotte, épouse de Jean-Joseph Domet, Conseiller au Présidial de Lons-le-Saunier. 4.° Marie-Thérèse, épouse d'Antoine-François d'Aguet. 5.° Marie-Nicolas, auteur de la branche de Gennes.

V. Alexandre-Claude-Joseph Tinseau, Seigneur de Morre, Conseiller au Parlement, épousa, en 1732, Anne-Marguerite Duban, dont il eut trois filles; l'une d'elles, Thérèse-Alexandrine Tinseau, épousa Jean-Marie, Baron d'Olivet de Chamolle, Président au Parlement.

Branches de Gennes.

V. Marie-Nicolas Tinseau, Seigneur de Gennes, Conseiller au Parlement, fut marié à Vallay, le 8 avril 1739, avec Jeanne-Sabine-Thérèse Pétremant, fille de Claude-Charles Pétremand, écuyer, Seigneur de Vallay, et d'Anne-Désirée de Moréal. De ce mariage naquirent 1.° Claude-Philippe-Alexandre. 2.° Charles-Antoine Baltazard qui suit. 3.° Charlotte-Agnès-Geneviève. 4.° Antoine-François-Désiré, abbé de Bitaine. 5.° Claude-Nicolas-Renobert-Eléonore, officier de génie, qui a plusieurs enfans de différens mariages. 6.° Jean-Joseph-Germain. 7.° Joseph-Jeanne-Baptiste. 8.° Claude-Nicolas-Raimond. 8.° Catherine-Françoise-Alexandrine. 9.° Claude-Françoise-Félicité. 10.° Charles-Marie-Thérèse-Léon.

VI. Charles-Antoine-Baltazard Tinseau, Seigneur de Gennes, Boult, Morre, etc. Conseiller au Parlement, avoit épousé Claude-Philipine Bourée de Corberon. Il en a eu 1.° Antoine-Pierre-Thérèse-Philibert. 2.° Antoine-Pierre. 3.° Antoine-Marie-Nicolas. 4.° Antoinette-Marie-Ursule. 5.° Catherine-Marie-Eléonore. 6.° Antoinette-Marie-Henriette. 7.° Charles, Substitut du Procureur du Roi, du Tribunal de Besançon.

VII. Antoine-Pierre-Thérèse-Philibert Tinseau a épousé, le 11 mars 1807, Joséphine-Eugénie-Lucie Terrier de Santans.

Autre branche.

II. Etienne Tinseau, Docteur en médecine, fils d'Antoine premier, épousa Françoise Perrot, dont il eut Léonard, Claude-Etienne, Jean-Baptiste, Anne-Françoise, Jeanne-Antoine, Françoise et Marie-Marguerite Tinseau. Ce Docteur a le titre de noble dans le baptistaire de son fils Claude-Etienne, le 19 mars 1626.

1597.

Jean Tranchant.

Jean Tranchant, du conseil de ville de Vesoul en 1572, épousa en premières noces Oudette Durand, fille d'Etienne Durand et sœur de Gaspard Durand. Il se remaria avec Charlotte Baresol.

Il eut du premier lit,

II. Jean Tranchant épousa en premières noces Charlotte Garnier, dame de Borey, fille de noble Jean Garnier, Docteur ès-droits, Seigneur de Borey, lieutenant au Gouvernement de Vesoul. Et en secondes noces, en 1618, Jeanne Gerard.

Il eut du premier lit Jean-Baptiste et Jeannette, mariée, par contrat du 4 avril 1607, à Nicolas Jaquinot, Docteur ès-droits, fils de Nicolas Jaquinot, qui avoit épousé, par contrat du 9 mars 1579, Claudine Martin, fille de noble Jean Martin, de Vesoul, Docteur ès-droits, et de Charlotte-Daniël. Ce premier Nicolas Jaquinot étoit frère du Président.

III Jean-Baptiste Tranchant, Seigneur de Borey, Lieutenant local à Vesoul, épousa Claude-Françoise Camus de Filain. Il en eut 1.° Antoine-Alexis qui suit. 2.° Claude-Etienne, Seigneur de Navenne, Gouverneur de Vesoul. 3.° Jeanne-Baptiste, mariée en 1660, à noble Pierre Mayrot, de Vitreux.

IV. Antoine-Alexis Tranchant, Seigneur de Borey, Commandant du Château de Châtillon-sur-Maiche, épousa, par contrat du 23 février 1658, Marie-Thérèse Dole de la Verne, fille du colonel Louis de la Verne, et de Peronne de Vaudrey. Il en

eut 1.° Antoine-Alexis qui suit. 2.° Charles-Aimé qui a fait branche. 3.° Jeanne-Antoine, épouse de Charles-François de Montrichier, Seigneur de Menou, et deux autres garçons.

V. Antoine-Alexis Tranchant, Seigneur de Borey, déclaré noble par arrêt du Conseil, du 4 août 1710, titré Comte de Borey, en 1712, *en considération de ses services et du mariage de sa sœur avec Pierre Mayrot, gentilhomme du Comté de Bourgogne, laquelle avoit six fils capitaines*. Il épousa, en premières noces, Marie-Françoise de Roll, et en secondes noces Catherine Ferron de la Ferronaie. Il eut de celle-ci Jean-François-Harteman Tranchant, Comte de Borey, marié à demoiselle Masson d'Autume, mort sans enfans le 13 septembre 1782.

Branche de la Verne.

V. Charles-Aimé Tranchant, dit de la Verne, chevalier de St. Lazare, épousa 1.° Camille de Robat, 2.° Marie-Louise de Lartigue. Il eut du second lit, 1.° François-Marie-Gabriël Tranchant de la Verne, chevalier de St. Louis, époux de Marie-Catherine Rossignole, Créole, dont il a eu deux fils reçus à l'école militaire en 1779, et Charlotte-Hartemine Tranchant, mariée en premières noces au sieur Lagno de Larice, en secondes noces, à Jean-Baptiste Viney, sous-lieutenant au régiment royal de Pologne, mort victime de la révolution. 2.° N..... appelé le chevalier de la Verne, marié à demoiselle de Masson d'Autume, dont il a eu un fils mort garçon, et deux filles mariées à MM. Bontems et de Chaillot. 3.° Simonne Tranchant, mariée à noble Pierre-François Viney, maître particulier des eaux et forêts à Vesoul.

1598.

Jean RICHARD, *Recteur.*

La famille de Richard paroît établie à Besançon vers la fin du seizième siècle.

I. Pierre Richard y vivoit avec Claire sa femme, dont il eut 1.° Marguerite, née en 1584. 2.° Etienne né en 1585. 3.° Ferdinand, né le 4 août 1588, et qui eut pour parrain Monseigneur Ferdinand de Rye, Archevêque de Besançon. 4.° Jean, né en 1594, qui a continué la lignée. 5.° Pierre, né en 1598; on ne connoît ni sa postérité ni celle de ses frères Etienne et Pierre.

II. Jean Richard, fils de Pierre Richard, et de dame Clara son épouse, naquit le 11 août 1594; il épousa demoiselle Jeanne Fan de Rase, d'une famille patricienne de Besançon, dont il a eu 1.° Isabelle, née le 15 septembre 1623, qui épousa le 14 avril 1654, noble Thomas de Montrivel. 2.° Vincent et Claudine, jumeaux, nés le 27 septembre 1625. 3.° Antoine qui a continué la lignée. 4.° Jeanne - Claude, née en 1636. 5.° Claude - François, né en 1639. 6.° Léonard, né en 1640; il fut chanoine de Besançon après la mort de Claude Fan, Seigneur de Serre, son oncle, arrivée en 1682. Il avoit été Prieur de Courtefontaine et de Villorbe. On voyoit encore ses armes en 1790, au dessus d'une fenêtre de la maison qui fait l'angle droit de la rue St.-Paul, qu'il avoit fait réparer comme dépendant de son prieuré. Ledit chanoine mourut en 1722, voyez les registres capitulaires de St.-Jean.

Jean Richard, mourut le 15 novembre 1663.

III. Noble Antoine Richard, Seigneur de Boussières et de Prantigny, Gouverneur de Besançon et intendant d'Orange, fils de noble Jean Richard et de dame Jeanne Fan de Rase, naquit le 24 septembre 1633, il épousa demoiselle Denise Guillegard de Prantigny, fille de noble Antoine Guillegard, Seigneur de Prantigny, la Maison du Bois, Vauconcourt, etc. et de dame Claudine Gerard. Il eut de ce mariage. 1.° Claude-Vincent qui suit. 2.° Guye-Bonaventure, née le 15 janvier 1676. 3.° Jeanne-Thérèse, née le 31 juillet 1677. 4.° Claudine, née le 15 mars 1680, morte en 1743, inhumée dans l'église des Dames-de-Battant. 5.° Claudine-Françoise, née le 24 septembre 1682. 6.° Joseph-François, né le 4 avril 1685. Ce fut par son mariage avec Denise Guillegard de Prantigny, que la terre de ce nom entra dans sa famille. Denise Guillegard de Prantigny, son épouse, mourut le 31 août 1718, et fut inhumée dans l'église des Grands-Carmes, dans un sépulcre de famille. Antoine Richard, étoit mort le 16 novembre 1716, et inhumé dans la même église.

IV. Noble Claude-Vincent Richard, Seigneur de Boussières et de Prantigny, intendant d'Orange, au Comté de Bourgogne, fils de noble Antoine Richard de Boussières, Gouverneur de la cité de Besançon, et de dame Denise Guillegard de Prantigny, son épouse, naquit le 10 mars 1667. Il épousa 1.° le 10 mai 1683, dans l'église des Dames-de-Battant, demoiselle Jeanne-Claude-Henri, d'une famille noble de Besançon, dont il eut. 1.° Jeanne-Antoine, née le 10 février 1690. 2.° Denise, née le 7 février 1691. 3.° Françoise-Thérèse, née le 9 mars 1692. 4.° Claudine-Léonard-Gabrielle, née le 20 juillet 1693, qui épousa Nicolas de Salviaty, morte le 27

février 1766, sur St.-Paul. 5.° Claudine-Françoise, née le 31 janvier 1695, mariée en premières noces à noble François Fyard, et en secondes noces, le 4 mars 1715, à noble Réné Ballay. 6.° Pierre - Léonard - Charles, né le 22 décembre 1695, qui a fait la branche des Prantiguy. 7.° Léonard, né en 1697, chanoine de Besançon après la mort de son oncle 8.° Henriette-Thérèse, née le 5 janvier 1701. 9.° Denise, née le 4 mai 1702, qui a épousé, le 16 février 1735, Jean-Baptiste Maréchal. 10.° Jeanne-Françoise, née le 17 septembre 1703. 11.° Claude-Pierre, né le 7 janvier 1705. 12.° Jeanne-Antoine Barbe, née le 25 janvier 1708.

Claude-Vincent Richard de Boussières épousa, en secondes noces, le 5 février 1714, demoiselle Anne-Jacques Libry, fille de M. Jean-Jacques Libry, et de dame Anne-Claude Calf, dont il eut 1.° Claude-Antoine, né le 3 décembre 1714. 2.° Charlotte-Josephe, née le 3 août 1716. 3.° Claude-Jean-François, né le 19 octobre 1719. 4.° Jean-Claude François, né le 9 avril 1721. Claude-Vincent Richard mourut le 22 octobre 1748, âgé de 82 ans, et fut inhumé le lendemain dans l'église de Boussières; Jean-Claude-François a continué la postérité.

V. Noble Jean-Claude-François Richard de Boussières, Seigneur de Pirey, du Croc, etc., fils de noble Claude-Vincent Richard, Seigneur de Boussières et de Prantigny et de dame Anne-Jacques Libry, naquit le 19 avril 1721. Il épousa, le 17 février 1778, demoiselle Thérèse Courtot de la Verrière, fille de noble Jean-Claude Courtot, écuyer, Seigneur de la Verrière, de la Marne, de St.-Gand et de la Madeleine, et de dame Madeleine de Méat, dont il a eu Jean-Gabriël-Henri qui suit.

VI. Noble Jean-Gabriël-Henri Richard de Boussières, fils de noble Jean-Claude-François Richard de Boussières, et de dame Thérèse Cortot de la Verrière, naquit le 27 décembre 1778. Il a épousé, le 23 mai 1803, demoiselle Charlotte-Judith-Delphine de Sagey, fille de messire Jean-Hermand-François-Xavier, Vicomte de Sagey, Seigneur de Pierrefontaine, d'Alicourt et autres lieux, et de dame Claudine-Véronique de Chaffoy-Munans, dont il a demoiselle Thérèse-Hermandine-Nice Richard de Boussières, née à Ornans le 5 mai 1804.

Branche de Prantigny.

V. Noble Pierre-Léonard-Charles Richard, Seigneur de Prantigny, fils de noble Claude-Vincent Richard de Boussières et de Prantigny, intendant d'Orange au Comté de Bourgogne, et de dame Jeanne-Claude Henry, naquit le 22 décembre 1696. Il épousa à Vesoul, le 20 février 1715, demoiselle Jeanne-Marguerite Ballay, dont il a eu 1.° Nicolas-Pierre, né le 15 novembre 1718. 2.° Jean-Réné qui suit. 3.° Jeanne-Antoinette, née le 7 janvier 1722. 4.° Léonard-Denis né le 17 mai 1717. Nicolas-Pierre ne vécut que dix-huit jours. Léonard-Denis mourut le 8 octobre 1719, âgé de deux ans. Pierre-Léonard-Charles, leur père, mourut le 12 novembre 1757, âgé de 89 ans.

VI. Messire Jean-Réné Richard de Prantigny, Conseiller au Parlement de Besancon, fils de noble Pierre-Léonard-Charles Richard, Seigneur de Prantigny, et de dame Jeanne-Marguerite Ballay, naquit le 30 juillet 1720. Il épousa demoiselle Marie-Alexis de Raymond, fille de messire Jean-François-André de Raymond, et de dame Blanche Pierrine-

Donat

Donat de Rabeur, dont il n'a eu qu'une fille unique qui suit.

Marguerite-Gilbertine Richard, dame de Prantigny, fille de messire Jean-Réné Richard de Prantigny, Conseiller au Parlement de Besançon, et de dame Marie-Alexis de Raymond, a épousé, le 12 mai......., messire François-Alexandre, Marquis de Jouffroy, de Précipiano, Baron de Soye, dont elle n'a point eu d'enfans. Elle épousa en secondes noces Louis-Antide, Baron de Chaffoy-Munans, dont également point d'enfans.

Les Alliances de cette maison sont : Guillegard de Prantigny, Fan de Rase, Henry, Libri, Calf de Noidans, Fyard, Ballay, de Sagey, de Montrivel, Courtot de la Verrière, Jouffroy-Précipiano, Chaffoy-Munans, de Rabeur, de Raymond et Salviaty.

1599.

Conrad VALSTEIN.

On connoît en Allemagne une illustre maison du nom de Valstein, dont un des membres, trop fameux par ses qualités guerrières, a porté la désolation dans la Bohême.

Parmi les élèves de cette année on distingue Denis Franchet, d'une famille jurée à Saint-Georges, et dans tous les chapitres nobles de cette province, dont on aura l'occasion de donner la généalogie ailleurs, et Pierre Moréal, de Dole.

Pierre-François Moréal reçu chevalier de Malte en 1807, commença les preuves de sa ligne paternelle, par Philibert Moréal, de Dole, dont il produisit les lettres de noblesse qui lui furent acccordées par les Archiducs, le 15 de jan-

vier 1599. L'original de ces lettres existe encore. On y voit que Philibert Moréal exposa qu'il étoit issu de bonne famille, qu'il avoit vécu avec honneur, et qu'il possédoit des biens pour soutenir la qualité de noble. Cet exposé étoit appuyée de certificats du Président du Parlement, du Recteur de l'Université et du Maire de Dole. Les armoiries qu'il demanda furent d'azur, à quatre aiglettes d'argent, becquées de sable. Il avoit épousé, par contrat du 13 juin 1579, Françoise Poipon, fille de noble Jean Poipon, de Dole, dont la noblesse a été reçue dans les mêmes preuves.

Il en eut Claude-François qui suit, et Louis dont on parlera.

II. Claude-François Moréal, Seigneur de Moissey, Conseiller au Parlement, épousa, par contrat du 14 janvier 1637, Anne-Françoise Briot, fille unique de Nicolas Briot, Conseiller au Parlement, petit-fils de Nicolas Briot, de l'Isle-sur-le-Doubs, annobli le 26 octobre 1550. De ce mariage naquit Nicolas Moréal.

III. Nicolas Moréal, Baron de Commenailles, Seigneur de Moissey, Sorans, Montmirey-la-Ville, etc., Maître des requêtes au Parlement, épousa, par contrat du 1.er septembre 1658, Marie Mareschal, dame de Sorans, fille de *Pierre* Mareschal, Baron de Bouclans, et de Jeanne Despotots. Il en eut 1.° Pierre-Joseph qui suit. 2.° Claude-Nicolas, Baron de Commenailles. 3.° Henri-Jean-Baptiste. 4.° Pierre-François, chevalier de Malte. 5.° Susanne-Thérèse, épouse de *Claude*-Alexandre Laborey de Chargey. 6.° Marie-Ignace, *épouse* de Charles-Alexandre de Reculot.

IV. Pierre-Joseph Moréal, écuyer, Seigneur de Moissey,

épousa en premières noces Catherine du Saix, dont il eut quatre filles mortes sans enfans. Il se remaria à Gabrielle de Scey, dont il eut 1.° Marie-Lazare-Exupère. 2.° Catherine-Nicole-Gabrielle, épouse d'Alexandre du Puy-Montbrun. 3.°, 4.° Deux filles tiercelines à Salins. 5.° Gabrielle, épouse de Claude-François de Cordemoi. 6.° Jeanne-Catherine Moréal.

Dans une procédure de décret du Balliage de Dole, du 27 janvier 1635, sont nommés et qualifiés Jean-Charles et Claude-François Moréal, fils de feu noble Louis Moréal, Conseiller maître à la Chambre des comptes de Dole, fils de Philibert Moréal, et Claude-François Moréal, Docteur-ès-droits, leur oncle paternel.

On lit dans l'histoire du siége de Dole, page 149, que le 28 juin 1636, une bombe tomba et éclata entre le fils de l'Auditeur des comptes Moréal, et celui de l'avocat Baquet, dans l'église des Carmélites; qu'ils furent couverts des débris du bâtiment, sans recevoir aucunes blessures

Dans le siècle suivant, je trouve Antoine Moréal, Conseiller auditeur à la chambre des Comptes, par lettres du 30 de janvier 1722. Il obtint des lettres d'honneur le 14 juin 1743, dans lesquelles Charles Moréal, son fils, Conseiller maître à la Chambre des comptes, est invité de suivre les traces honorables de son père. Ce Charles fut Seigneur de Groson et tige de la branche de ce nom.

Antoine Moréal avoit épousé Philiberte Pernet, dame de Brevans. Il en eut deux fils, Charles dont on vient de parler, et Antoine qui suit.

Antoine Moréal, Seigneur de Brevans, épousa Blanche Scholastique Cuynet, fille de Jean-François Cuynet, Conseiller maître à la Chambre des comptes, et d'Anne Donat

de Rabeur. Il mourut, en 1758, âgé de trente-six ans, laissant sept enfans, desquels l'aîné qui suit n'avoit que onze ans.

Jean-François-Philibert Moréal, écuyer, épousa Anne-Françoise de Sarret, fille de messire Just-Denis de Sarret, capitaine de cavalerie, chevalier de St.-Louis. Il en a eu trois fils, 1.° Just-Marie. 2.° Marie-Philibert-Eusèbe. 3.° Stanislas-Philibert-Fortuné Moréal.

Just-Marie Moréal, capitaine d'artillerie, mort au service, avoit été élevé à l'école royale militaire, sur les preuves de sa noblesse. Son mémoire présenté à cet effet, porte qu'il étoit de la même famille que M. Moréal, Baron de Commenailles. Il rappelle les services de ses aïeux, ainsi que ceux de Messieurs de Sarret, capitaine de dragons, de la Forêt de Divonne, Brigadier des armées du Roi, Linglois d'Aumont, capitaine de dragons, de Vannod, capitaine d'artillerie, et Domet de Mont, lieutenant-colonel, ses oncles, tous chevaliers de St.-Louis.

Il descendoit probablement de Louis Moréal, mari d'Antoinette Froissard, que M. Chevalier, histoire de Poligny, tom. 2, page 364, dit être l'auteur d'une des branches de la famille de Moréal, à Dole.

Marie-Philibert-Eusèbe Moréal a épousé Louise-Thérèse-Ursule Guerillot, demoiselle, dont il a Charles-Louis-Joseph-Moréal, né le 10 avril 1801.

N. Moréal, cousin des précédens, a épousé Marie-Ignace-Appoline Alviset, fille de François-Xavier-Augustin Alviset, écuyer, Seigneur de Maisières.

1600.

Martin DUBAN.

La famille de ce Recteur, originaire du Duché de Bourgogne, étoit déjà pour lors établie à Gray où elle s'est perpétuée. J'en donnerai ailleurs la généalogie.

Parmi les élèves, on distingue Denis Franchet.

1601.

Jean FROMENT, de Vesoul,

Fut Conseiller au Parlement de Dole, et laissa un recueil des arrêts rendus de son temps, avec des notes qui prouvent une érudition profonde.

Cette famille est éteinte dans celle des Barons de Montjustin.

1602.

Jean CAMUS, de Dole.

Cette famille, différente de celle des Seigneurs de Filain, est aujourd'hui éteinte.

Parmi les élèves, on distingue Philibert Crestin. Cette famille, dont les preuves ont été faites par-devant M. Cherin, à l'occasion de la réception d'Alexis-Ignace Crestin, en qualité de garde de la marine royale, en date du 11 juillet 1781, subsiste encore à St.-Claude et à Besançon, dans la personne de messire Jean-Joseph Crestin, chevalier de St.-

Louis et ancien lieutenant - colonel d'artillerie, marié avec Césarine, fille de Nicolas-Eugène Droz, Conseiller au Parlement de Franche-Comté.

On trouve, dans le nouveau dictionnaire généalogique, tous les détails qui concernent cette famille, qui porte de sable au chevron d'or à trois larmes d'argent, posées 2 et 1.

1603.

François P*AGUELLE*, *Recteur.*

Il étoit originaire de la ville de Gray, et reçut deux ans après, son grade de docteur en théologie.

I. Son frère noble Pierre Paguelle a été reçu Docteur ès-droits le 8 juin 1591. Il s'est marié avec Jeanne Charlemagne, fille de feu Pierre Charlemagne, Docteur en médecine, et de Jeanne Bouvier, le 4 décembre 1595. Il a été maire de Gray l'an 1615, et sur les registres de la mairie que j'ai vérifiés, il est qualifié de noble et sage messire Pierre Paguelle. Il eut pour enfans 1.° Ferdinand qui suit. 2° Pierre qui est passé dans les pays étrangers, d'où il n'est probablement pas revenu, puisqu'il n'est plus rappelé dans le testament de son père, du 18 août 1636. 3.° Charles-Etienne, dont j'ignore la destinée. 4.° Anne, mariée en 1631 à Henri Bourbault, Docteur en médecine. 5.° Françoise, mariée à François Regis. La famille Regis a toujours été regardée comme très-bonne.

II. Noble Ferdinand Paguelle a été reçu Docteur ès-droits, le 8 mai 1629; il s'est marié avec Jeanne-Claire Mandinet, fille de noble Georges Mandinet, Docteur-ès droits,

et de Anne Hugon, le 5 juillet 1630. Il étoit maire de Gray en 1649 Il eut pour enfans 1.° Anne-Antoine, mariée à Ferdinand Boutechoux, capitaine d'infanterie. 2.° Marie, religieuse. 3.° Madeleine, aussi religieuse. 4.° Enfin Jean-Baptiste qui suit.

III. Noble Jean Baptiste Paguelle a été reçu Docteur ès-droits à l'Université de Besançon, le 29 mars 1672. Il a épousé le 16 octobre 1674, Marguerite Balahu, fille du Sr. Jean-Baptiste Balahu, et de Jacquette-Humbert. La famille Balahu est fort ancienne à Gray; elle possède la terre de Noiron depuis plus de deux cents ans. Elle est établie actuellement à Bar-sur-Seine, où ses deux chefs sont, l'un Maire, et l'autre Procureur du Roi.

Jean-Baptiste Paguelle eut vingt enfans, la plûpart desquels morts en bas âge, et dont il est resté 1.° Pierre-François qui suit. 2.° Jean-Baptiste, capitaine au régiment de Grosbois. 3.° Claude-Antoine, lieutenant au régiment de Valence. 4.° Marie-Thérèse, religieuse carmélite. 5.° Claude-Marie, religieuse visitandine.

IV. Noble François Paguelle, avocat en Parlement, par lettres de l'Université de Besançon, du 1.er mars 1700, a épousé, le 25 juillet 1717, Charlotte-Françoise-Henri de Montarlot, fille de noble Henri du Jar, Docteur ès-droits, Seigneur de Montarlot, etc., et de demoiselle Catherine Tricornot. François Paguelle remplaça son père dans la charge de Conseiller de ville à Gray.

La famille Henri de Montarlot n'existe plus. La sœur de la femme de François Paguelle a épousé Messire Michel Perrin de la Bessière, chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-colonel au régiment de Rouergue, puis lieutenant de Roi à

Ville-Franche, et dont les trois fils, aussi chevaliers de St.-Louis, étoient, le premier, lieutenant-colonel; le deuxième, major, et le troisième, capitaine de grenadiers au régiment de Rouergue, et tous retirés avec pension. (Cette famille, anciennement noble, est originaire de Castres). Les frères de la femme de François Paguelle étoient 1.° Alexis-Henri du Jard, Seigneur de Pierrecourt, capitaine de grenadiers au régiment de Rouergue, chevalier de St.-Louis, retiré avec pension, le 25 décembre 1738. 2.° Alexandre-Henri, officier de milice. 3.° Charles-Henri, aussi officier de milice. 4.° Ignace-Henri, Seigneur de Montarlot et Larret, capitaine au régiment de Vogué, cavalerie, chevalier de St.-Louis retiré, avec pension, en 1748, marié à demoiselle Farigney, mort sans postérité.

François Paguelle et Charlotte-Françoise de Montarlot, eurent pour enfans 1.° Jean-François qui suit. 2.° Madeleine, mariée à Claude-François Balahu, Seigneur de Noiron, capitaine au régiment de Grosbois. 3.° Angélique, épouse de N....... Royer, avocat en Parlement.

V. Messire Jean-François-Joseph Paguelle du Jard, Seigneur de Larret, capitaine au régiment de Rouergue, chevalier de St.-Louis. Le nom de Dujard lui vient d'une substitution dont les auteurs nommés *Dujard*, ont exigé que les substitués porteroient leur nom, et qui lui est échue du chef de sa mère.

Les enfans de Jean-François-Joseph Paguelle et de dame Anne-Claude-Bernard, son épouse, sont : 1.° Jeanne-Antoine, épouse du sieur Pierre-Antoine Pouleau, avocat en Parlement. 2.° Charles-Jean-Baptiste - Antoine qui suit. 3.° Charlotte-

Amélie-

Amélie - Suzanne, morte fille 4.° Jean-François, officier au régiment de Rouergue.

VI. Messire Charles-Jean-Baptiste-Antoine Paguelle Dujard, Seigneur de Larret, officier au régiment de Rouergue, par brevet du 27 septembre 1787, émigré en décembre 1791, a servi à l'armée de Bourbon, dans la compagnie de Rouergue, et depuis le licenciement de cette armée, a été cavalier noble à l'armée de Condé, chevalier de St.-Louis. Il a épousé, le 22 juillet 1807, Delphine de Limosin, d'Alheim, dont le père le Baron de Limosin, capitaine de cavalerie dans les chasseurs de Gévaudan, avant la révolution, émigré depuis, a commandé à l'armée de Bourbon, une compagnie franche; sa mère, demoiselle Logre de Francourt, est fille de messire Logre, Seigneur de Francourt, capitaine de dragons, chevalier de St.-Louis.

Jean-François Paguelle, frère de Jean-Baptiste, a servi en qualité d'officier à la suite, au régiment de Rouergue, depuis le 28 juillet 1787, jusqu'au 11 décembre 1791, époque où il a émigré et servi dans la compagnie de Rouergue.

Il a épousé, le 10 décembre 1800, Hypolite de Follenay, fille de Charles-François Monin de Follenay, ancien maréchal-des-camps et armées du Roi. Il reste plusieurs enfans mâles dans cette famille.

1604.

Constance CHIFFLET, *Recteur.*
Jean PAUTELLERET, *vice-Recteur.*

Celui-ci d'une famille originaire de Gray, fut Conseiller, maître à la Chambre des comptes; il eut de Magdeleine

Gauthiot, un fils nommé Aubin Pautelleret, sergent-major de la garnison de Gray, dont une fille unique mariée à noble Henry Melcot, capitaine de cavalerie, qui fut père de François Hélion Melcot, et aïeul de Louis Melcot, docteur ès-droits, marié à Vesoul avec Béatrix Vuilleret, dont il n'eut que deux filles qui ont laissé postérité.

1605.

Jean DAVIS, *de Kalquerievt, neveu de Jean-Georges, abbé de Morbac et de Lure, Recteur.*

1606.

Antoine BESANÇENOT, *de Vesoul, Recteur.*
Adrien PELLERIN, *Procureur-général.*
François MARLOT, *Claude* BIGOT, *et Philippe* CAMUS, *chanoine de Dole, membres du Collége.*

La famille de ce Recteur a été annoblie le 12 mars 1612.

I. Antoine Besançenot et Jeannette Richardot, vivant en 1530, furent père et mère de Jean et de François Besançenot, qui ont fait deux branches.

II. Jean Besançenot, épousa Thiebaude Othenin, fille d'Antoine Othenin et de Thevenine Tondot, il fut père, 1.° de Jean qui suit; 2.° d'Antoine sieur à Noroy, marié à Etiennette de St.-Mauris, et mort sans enfans.

III. Jean Besançenot, lieutenant local à Vesoul, Seigneur de Cendrecourt, à Cerre et Noroy, épousa Antoinette Ba-

rangier, dont il eut, 1.° Claude-François; 2.° Claude-Françoise, épouse de Charles Laborey.

IV. Claude-François Besançenot, Seigneur de Cendrecourt, épousa une fille de noble Adam-Jacques, Seigneur de Buffard, et d'Antoinette Guyot.

Leur fille unique Antoinette Besançenot, épousa Jacques de Bichin, Seigneur de Pompierre.

Autre Branche.

II. François Besançenot, épousa Catherine Balin; il en eut un grand nombre d'enfans, entr'autres Antoine qui suit, et François, qui de Simone Vautherin, n'eut qu'un fils religieux Bénédictin.

III. Antoine Besançenot, né à Vesoul le 18 mai 1599, épousa Jeannette Grosdemonge, il en eut Renobert qui suit, et Béatrix épouse de Dominique Chappuis, docteur ès-droits.

IV. Renobert Besançenot, docteur ès-droits, né le 28 mars 1628, épousa en premières noces Jeanne Magnin, fille de Jean-Christophe Magnin, docteur en médecine, il en eut deux enfans dont il hérita. Il épousa en secondes noces, par contrat du 27 août 1671, Philiberte Salivet, fille de Claude-François Salivet, docteur ès-droits, et de Valentine Grosjean. Il en eut,

V. Jean-François Besançenot, Lieutenant-général du Bailliage de Vesoul, marié à N. . . . François. Il fut père de vingt-six enfans, vingt-cinq sont morts sans enfans, le cadet a continué la postérité.

VI. Jean-François Besançenot, avocat, épousa Jeanne-Antoine Raillard, fille de Jean-François Raillard, Seigneur

de Grandvelle, Conseiller maître à la Chambre des comptes. Il en a eu,

VII. Antoine Besançenot, Conseiller au Parlement, et Denise, morte fille.

1607.

Claude Bassand, de Baume, Recteur.
François Vernerey, aussi de Baume, Vice-Recteur.

1608.

Erard, Comte de Arr, de la Souabe, Recteur.

Parmi les élèves, on distingue Toussaint Fyard, de Vesoul.

Il a été reconnu par un arrêt du Conseil-d'Etat du Roi, donné à Versailles le 28 de mars 1789; que la famille de Messieurs Fiard, de Vesoul, étoit anciennement noble, et qu'elle remontoit par une filiation non-interrompue, jusqu'à noble homme Claude Fiard, qui vivoit vers la fin du quinzième siècle. Voici la manière dont le Juge d'armes de la noblesse de France s'exprime sur ce qui concerne cette famille.

Antoine-Marie d'Hozier, de Serigny, Juge d'armes de la noblesse de France, chevalier, grand-croix honoraire de l'ordre royal des Sts. Maurice et Lazare de Sardaigne.

Sur ce qui nous a été exposé par les sieurs Philibert-Bernard Fyard, écuyer, Claude-Gabriël Fyard, écuyer, et Jean-François Fyard de Mercey, écuyer, capitaine-commandant au corps-royal de l'artillerie, deux desquels sont

chevaliers de l'ordre royal et militaire de St.-Louis ; Georges-Louis Fyard, écuyer, capitaine au régiment de Forez, et Gabriël-Xavier Fyard, écuyer, ancien capitaine au corps de Montréal, tous cinq fils de feu Claude-Louis Fyard, écuyer, Président, premier honoraire du Présidial de Vesoul, en Franche-Comté, qu'ils ont obtenu un arrêt du Conseil-d'Etat du Roi, qui les maintient dans leur noblesse et qu'ils désirent que ledit arrêt soit registré en notre dépôt de noblesse, et que les armoiries que leur famille a coutume de porter, leur soient confirmées pour notre brevet de confirmation d'icelles, être joint à la copie que nous avons fait faire dudit arrêt du Conseil.

Vu en original l'arrêt du Conseil-d'Etat du Roi, donné à Versailles le 28 de mars de la présente année 1789, par lequel, sur les titres produits par lesdits sieurs Fyard, dont les filiations y sont remontées jusqu'à Claude Fyard, leur huitième aïeul qualifié *noble homme* dans un traité passé le 4 août 1494, entre Claude de Pontaillier, chevalier, Seigneur de Flagey, et Jeannot Fyard, *écuyer*, ce dernier en qualité de fils de *noble homme* Claude Fyard, Sa Majesté les maintient dans leur noblesse, veut en conséquence, qu'eux, leur enfans et descendans en ligne directe, tant de l'un que de l'autre sexe, nés et à naître en légitime mariage, soient tous censés et réputés pour gentilshommes en tous actes et en droits, tant en jugement que hors de jugement, et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, immunités, exceptions, priviléges et prérogatives que les autres gentilshommes du royaume, tant qu'ils ne feront aucun acte de dérogeance, à l'effet de quoi, ils seront inscrits, si fait n'a été, sur le

catalogue de la noblesse de France, et par-tout ailleurs, ou besoin sera, ledit arrêt, signé Pui-Ségur.

Nous, en vertu du pouvoir à nous attribué par l'arrêt du Conseil, du 9 mars 1706, en notre qualité de Juge d'armes de la noblesse de France, qui nous donné l'inspection et ordonnance sur le port des armoiries, avons confirmé pour armes aux susdits sieurs Fyard, celles que leur famille a coutume de porter, savoir : un écu d'azur à un foi d'argent posé en face et surmonté d'un cœur enflammé aussi d'argent, ledit écu timbré d'un casque de front, orné de ses lambrequins d'argent et d'azur, et afin que le présent brevet de confirmation d'armoirie que nous avons compris dans nos registres en notre dépôt de noblesse, joint à la copie du susdit arrêt de maintenue de noblesse, puisse leur servir et à leurs enfans et postérité mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance, nous l'avons signé et fait contresigner par notre secrétaire, qui y a apposé le sceau de nos armes, à Paris, le lundi vingt-cinquième jour du mois de mai de l'an 1789 ; signé d'Hozier de Serigny, et plus bas, par M. le Juge d'armes de la noblesse de France. Signé Duplessis.

Vers la fin du dix-septième siècle, cette famille se divisa en deux branches ; Jean-Claude Fyard, premier Président du Présidial de Vesoul, Seigneur de Gevigney, Mercey et Purgerot, eut deux enfans, Desle-Paul Fyard, chef de la branche aînée, et Claude-Louis Fyard, chef de la branche cadette.

N.° VIII. Desle-Paul Fyard, Seigneur de Gevigney et Mercey, épousa le 6 de juillet 1717, demoiselle N. . .

Logre de Francourt, il en eut Georges-Philippe Fyard qui suit.

IX. Georges-Philippe Fyard, Seigneur de Gevigney, épousa le 3 avril 1745, Marguerite, fille de Samuël Viret, Maire de la ville de Vesoul, dont il eut plusieurs enfans, entr'autres trois garçons, 1.° Claude-François-Joseph qui suit; 2.° Simon-Réné, ancien chanoine de l'église métropolitaine; 3.° N... Fyard, capitaine au régiment d'infanterie d'Artois; tué à l'armée de Condé.

X. Claude-Joseph Fyard de Gevigney, d'abord chevau-léger de la garde du Roi, ensuite capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et marié à demoiselle Paul-Pierrette de Montrichard, fille de messire Louis de Montrichard, chevalier de St.-Georges, Seigneur de Frontenay, et de dame Marie Charlotte Melin, ce mariage a été célébré le 3 mai 1809, il n'a encore de son mariage qu'une fille appelé Pierrette.

Branche cahette.

VIII. Claude-Louis Fyard, fils de Jean-Claude, premier Président du Présidial de Vesoul, après son père, épousa en 1738, N..... Normand, d'une ancienne famille de Vesoul, dont il eut douze enfans, dont cinq chevaliers de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, qui sont, 1.° Philibert-Bernard, colonel d'artillerie; 2.° Claude-Gabriël, lieutenant-colonel dans le même corps; 3.° Jean-François qui suit; 4.° Georges-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, et 5.° Gabriël-Xavier, aussi capitaine d'infanterie.

IX. Jean-François Fyard, dit de Mercey, capitaine d'ar-

tillerie et chevalier de St.-Louis, comme ses quatre frères nommés à l'article précédent, épousa en 1782 mademoiselle Charlotte Charles, dont il a eu deux garçons, encore vivants; 1.° Louis Fyard, officier de cuirassiers; 2.° Jean-Guillaume qui suit.

X. Jean-Guillaume, chevalier de St.-Louis, garde-du-corps du Roi Louis XVIII, fut marié le 11 février 1813, avec mademoiselle Pauline Raillard de Grandvelle, fille de Messire Benoît Raillard de Grandvelle, Conseiller-d'Etat honoraire, et de dame Marie-Eugénie-Joseph de Valicourt.

1609.

Egyde de Callenet, *de Mons, Recteur.*

Parmi les élèves, on distingue Philibert de Moutier, Eléonore Dandelot, Sansonnet Hugon, Etienne Barberot, dont j'aurai l'occasion de donner la généalogie dans un autre volume.

1610.

Severin Kreitmayer, *de Fridberg, en Bavière, Recteur.*

Parmi les élèves, on distingue Sygismond de Salbourg, Adam de Reynac, et Hugues Michaud, de Pontarlier.

1611.

Simon Vuillin, de Sancey, Recteur.

La famille de Simon Vuillin, jouit depuis long-temps des prérogatives de la noblesse, son frère Claude Vuillin, fut gradué l'année de son doctorat.

I. Noble Jean Vuillin, leur auteur, Châtelain de Belvoir; fit hommage au Roi de ses fiefs situés à Montbozon et Autoison, le 21 de septembre 1557. Il épousa, par contrat du 10 août 1551, Denise Michottey, dénommée et qualifiée dans cet acte fille de Didier Michottey, écuyer, et de Philippe Millot, il fut père de Jean, second du nom.

II. Jean Vuillin, épousa, par contrat du 18 janvier 1587, Françoise Jacquemard, fille de Jean Jacquemard, écuyer, Seigneur de Cour, et de Marguerite de Cusance; il en eut François, Vandelin et Claude Vuillin.

III. Noble François Vuillin, avocat fiscal à Baume, né à Sancey, épousa, par contrat du 25 janvier 1651, Marguerite Dolet, fille de Simon-François Dolet, et de Réné-Gilebert; de ce mariage naquit Claude-François.

IV. Claude-François Vuillin, écuyer, Seigneur de Thurey, par son mariage contracté le 16 février 1686, avec Jeanne-Baptiste Gilebert, fille de Claude Gilebert, écuyer, Seigneur de Thurey, Venise, Auxon, etc., et de Philiberte Sarragoz. Le 8 mars 1703, il reprit de fief la tour du marché de Baume, qu'il avoit acquise de Laurent-Emmanuël de Visemal. Il fut père de Sébastien-Victor Vuillin.

V. Sébastien-Victor Vuillin, écuyer, Seigneur de Thurey,

Esnans, etc., épousa, par contrat passé à Blamont, le 26 juillet 1735, Marie-Marguerite Vergier, fille de noble François-Joseph Vergier, conseiller aulique du Prince Evêque de Porentruy, et de Marie-Anastase Vestn. De ce mariage sont issus, 1.° Pierre-François-Xavier Vuillin de Thurey, commandant du château de Blamont; 2.° Balthazard-Marie-Victor Vuillin, chevalier de Thurey, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis; 3.° Anne-Claude-Baptiste Vuillin de Thurey, mariée en 1767 à François-Joseph Picot de Moras, major d'infanterie, chevalier de St.-Louis.

I. Macé Picot, chevalier, Gouverneur de Nîmes, épousa Marie Bourdin, dont il eut Louis Picot.

II. Louis Picot, chevalier, Baron de Dampierre, Président de la Cour des aides de Paris, en 1550, épousa Catherine Picard; il en eut, 1.° Louis Picot, Baron de Dampierre, tige de la branche de ce nom, dont étoit Charles Picot de Dampierre, reçu à Malte en 1725; 2.° Antoine Picot, Seigneur de Combreux, auteur de la branche de François Picot de Combreux, bailli dans la religion de Malte; 3.° François qui suit.

III. François Picot, Conseiller au Parlement de Paris, Vicomte d'Aguisy, épousa Anne Grollier, dont il eut François, second du nom.

IV. François Picot, Vicomte d'Aguisy, Baron de Couvay, épousa, par contrat du 13 août 1596, Anne de Maupas, fille de Charles de Maupas, chevalier, Seigneur dudit lieu, et de Françoise de Groussy; il en eut Jean-Baptiste, Charles, Henry et Antoine Picot, maintenus dans leurs qualités de

nobles et de chevalier, par arrêt du conseil du 30 septembre 1671.

V. Henry Picot, chevalier, Seigneur en partie d'Aiguisy et de Moras, épousa, par contrat du 2 mars 1642, Madeleine de Blond, fille de Charles de Blond, chevalier, Seigneur d'Hurtebize; il en eut Antoine.

VI. Antoine Picot, chevalier, co-Seigneur d'Aiguisy, capitaine au régiment de Beauce, épousa, par contrat du 27 novembre 1684, Jeanne de France, fille d'Alexandre de France, Vicomte de Vaudreuil, et de Suzanne d'Anglebelmé; il en eut Christophe.

VII. Christophe Picot, appelé le chevalier de Moras, né à Aiguisy, le 9 juillet 1689, capitaine de cavalerie, chevalier de St.-Louis, épousa, par contrat passé à Gray, le 23 juillet 1725, Jeanne-Françoise Barberot, fille de Jean-François Barberot, écuyer, Seigneur d'Autet, et de Barbe Jobelot; il fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt de la Chambre des comptes de Dole, du 17 juillet 1750.

VIII. François-Joseph Picot de Moras, leur fils, naquit à Gray, le 18 novembre 1734; il a eu de mademoiselle Vuillin de Thurey, 1.° Alexandre Picot de Moras, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, marié à demoiselle Sophie Foillenot; 2.° Joseph, marié à une demoiselle de qualité de Flandre, dont un fils; 3.° Henry, major du corps-royal du génie, chevalier de St.-Louis, Officier de la Légion d'honneur; 4.° Charles, chevalier de l'ordre du Vladimire de Russie; 5.° Jean-Louis-Ferdinand, chevalier de justice de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, colonel du génie, tué à la bataille d'Aboukir, en Egypte; 6.° Ferdinand, chef de bataillon.

1612.

Claude BAGUINET.

Claude Baguinet, Recteur cette année, fut Maire de la ville de Vesoul en 1633, et présenté le 13 mai 1641, par la Cour du Parlement, pour remplir la place de Conseiller, vacante par le décès de messire Louis-Perrin ; il épousa noble demoiselle Charlotte Aymonet, dont il eut postérité.

La ville de Vesoul qui fut toujours le chef-lieu du plus grand Bailliage de notre Province, fut pour cela même celle de nos villes où l'on trouva toujours un plus grand nombre de ces familles anciennes et vénérables, vouées de temps immémorial à l'étude des lois, et dont les membres paroissent successivement pendant le cours de plusieurs siècles, à la tête des assemblées municipales, réunissant presque toujours la qualité de noble à leurs titres de docteurs ès-droits.

Celle des sieurs Baguinet, figuroit déjà dans le seizième siècle avec les plus distinguées de la ville de Vesoul ; on trouve en 1520, dans une assemblée de notables, noble Nicolas Baguinet, docteur ès-droits, réunis aux Thomassin, aux Mongenet, aux Salives, aux Sonnet, et à d'autres dont les noms sont également connus.

Dès cette première époque, la famille Baguinet s'est perpétuée dans les charges municipales de cette ville, et dans le grade de docteur en droit, jusqu'à noble Didier Baguinet, dont l'unique fille Françoise Baguinet, fut mariée

en 1745 à messire Nicolas-Gabriël Vuilleret, Conseiller au Parlement de Besançon, dont on va donner la généalogie.

Il a été reconnu par un arrêt contradictoire du Parlement de Besançon, du 11 mai 1787, que messire Nicolas-Gabriël Vuilleret, Seigneur de Brottes, étoit issu d'une ancienne famille noble originaire du Languedoc, les titres qu'il avoit produits, prouvent ce qui suit :

I. Roland Vuilleret, obtint le 17 novembre 1598, une attestation de Henry, Duc de Montmorency, Pair et Connétable de France, et Gouverneur du Languedoc, conçue en ces termes : » Savoir, faisons, que vu l'humble suppli-» cation du sieur Roland Vuilleret, natif d'Elzone, lequel » nous remontre, qu'étant sur le point de quitter son pays, » à l'effet d'entrer au service de son Altesse de Lorraine, » en qualité de page, il nous supplieroit attester comme » quoi il est gentilhomme; à ce, inclinons favorablement, » attestons de notre pleine science et suffisante autorité, » qu'icelui, Roland Vuilleret, est issu de noble race et » lignée, jadis originel d'Italie, qu'il doit être réputé tel » sur le témoignage qu'en rendons. A Béziers, etc. » Ladite attestation expédiée sur parchemin est signée H. Montmorency, scellée de ses armes et contresignée du Trembloy, avec paraphe.

Ce titre important qui fut déjà présenté en 1643 aux procureurs et avocats généraux du Parlement de Dole, fut reproduit en 1787 en original au Parlement de Besançon, et se trouve relaté dans l'arrêt de ladite Cour, dont j'ai parlé plus haut.

Roland Vuilleret, qualifié alors de noble et de capitaine de cavalerie, obtint le 1.er juin 1643, un arrêt du Parlement

de Dole, contre le sieur Odo Mercier, de Vesoul, marchand, défendeur, et le défendeur impétrant en garantie contre les Vicomtes-Mayeurs, échevins et conseils de la ville de Vesoul, défendeurs, d'autre part, et encore iceux impétrans en rière-garantie contre François Guillaumier, procureur substitué d'autorité de Sa Majesté en ladite Cour, défendeur. Par lequel il conste que Guillaume Vuilleret, est fils dudit Roland Vuilleret, suppliant en ce qu'il est dit, que sur les pièces et espèces répétées par ledit Roland Vuilleret, il seroit déduit, ce à quoi se trouveront revenir et monter les fournitures faites à Guillaume Vuilleret, fils dudit suppliant, frais de nourriture et entretient, pendant le temps que ledit défendeur l'a tenu en pension et autres qu'il a fait, tant à la garde desdites espèces, que pour les avoir fait mettre et conduire en lieu de sûreté ; ledit arrêt expédié en papier au conseil de ladite Cour, le dix-huitième du mois d'avril 1643. On voit encore dans ladite expédition, que ladite Cour a commis et député, commet et député par cette, à l'exécution dudit arrêt, et taxe desdits dépens, messire Henry Mathon, docteur ès-droits, conseiller en icelle, lui donnant de ce faire appeler avec lui pour scribe le greffier, son commis, ou l'un de ses clercs jurés, tout pouvoir pertinent ; ladite expédition signé Richard, taxe dix sous; en marge par extrait, plus bas, Mont-Mathon ; épices, vingt écus sur le suppliant, et le surplus en taxe.

Roland Vuilleret avoit épousé en 1615, demoiselle Justine Josnes, d'une ancienne famille patricienne du canton de Fribourg en Suisse, dont il eut plusieurs enfans; 1.° Guillaume qui suit; 2.° Henry et deux autres fils dont on ignore les prénoms; ces trois derniers ont vécu en Suisse, et ont

été admis au Sénat de Fribourg, où leurs descendans jouissoient encore à l'époque de la révolution, du droit de séance au Sénat, et se trouvoient inscrits sur la liste des familles patriciennes de cet honorable canton.

II. Guillaume Vuilleret, écuyer, lieutenant de cavalerie, épousa vers 1635, damoiselle Jeanne de Thomassin, de maison connue, son testament fut publié à Dole, où il s'étoit rendu à la suite du procès de son père, en date du 9 janvier 1640.

Ce testament fut publié en présence et ensuite d'assignation de Roland Vuilleret, capitaine de cavalerie, père dudit testateur, et par défaut contre Antoine Vuilleret, fils du même testateur, non comparant à cause de son bas âge, dans lequel testament, ledit Guillaume Vuilleret, fait un legs à Jeanne de Thomassin sa femme.

III. Antoine Vuilleret, écuyer, fils de Guillaume, lieutenant de cavalerie, épousa, par acte du 14 septembre 1672, reçu du notaire Richard Bolot, demoiselle Anne Goux, fille du sieur Toussaint Goux, Seigneur de Gesincourt et d'Aboncourt, et de feue Jeanne Ramey, dont il eut pour enfans, 1.° Georges qui suit; 2.° Béatrix, femme de M. Louis Melcot, avocat au Parlement, fils de défunt noble Elion Melcot, lieutenant de cavalerie.

IV. Noble Georges Vuilleret, Conseiller aux Bailliage et Présidial de Vesoul, épousa, par contrat reçu de Lyautey, notaire à Vesoul, le 23 juillet 1700, demoiselle Anne-Marie Foillenot, fille de noble Nicolas-Gabriël Foillenot, et de feue demoiselle Marguerite Clerc, dont il eut, 1.° Nicolas-Gabriël qui suit; 2.° N. . . . Vuilleret, femme

d'Alexandre d'Aymonet de Contre-Eglise, écuyer, officier de cavalerie.

V. Messire Nicolas-Gabriël Vuilleret, Seigneur de Brottes et à Saulx, Conseiller au Parlement, épousa, par acte reçu à Besançon, du notaire Russin, le 2 septembre 1745, demoiselle Françoise Baguinet, fille de feu noble Claude Didier Baguinet, vivant, avocat au Parlement, et de dame Oudette Bertrand.

De ce mariage il eut plusieurs enfans, savoir: 1.° Georges Vuilleret qui suit; 2.° Antoine, chef d'une seconde branche; 3.° Marie-Charlotte, mariée à Marie-Denis-Claude-Alexandre Lamy, Marquis de Laperrier, officier de dragons; 4.° Jeanne-Marie, mariée à Claude-Mathieu-Pierre de Velloreille, écuyer, avocat au Parlement; 5.° Charlotte, épouse de messire N.. Joseph Desgras, écuyer, major de l'artillerie légère, et officier de la Légion d'honneur.

VI. Messire Georges Vuilleret Conseiller au Parlement, Seigneur de Villers-les-Ports, épousa Jeanne-Thérèse-Gabriëlle Pierre-de-Velloreille; de ce mariage il eut plusieurs enfans, savoir: 1.° Nicolas Vuilleret, Procureur du Roi au Tribunal de première instance de Besançon, qui suit 2.° Jean-Baptiste Vuilleret. 3.° Joseph Vuilleret, capitaine au corps royal du génie, chevalier de la Légion d'honneur; 4.° Anne-Gabriëlle Vuilleret, épouse de messire Jean-Etienne-Barbe Marguier-d'Aubonne, capitaine d'artillerie légère, Officier de la Légion d'honneur, tué près de Moscou, dont un seul fils; 5.° N. . . . Caroline Vuilleret.

VII. Nicolas Vuilleret, écuyer, Procureur du Roi au Tribunal

Tribunal de première instance de Besançon, a épousé mademoiselle Louise-Josephe Foyot, dont il a plusieurs enfans.

Seconde branche.

X. Antoine Vuilleret de Brottes, capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, marié, par contrat du...... avec demoiselle Marie-Julie-Victoire-Adelaïde Lamy de la Perrière, fille de Messire-Claude-Edme Lamy de la Perrière, et de dame N....... Bietrix, dame de Pelousey. De ce mariage il eut 1.° Victor qui suit. 2.° Françoise-Augustine-Adelaïde, femme de Pierre-Ferréol Poncelin de Raucour, écuyer.

XI. Victor Vuilleret de Brotte, écuyer, garde-du-corps du Roi Louis XVIII.

1513.

Claude Maillot, de Vuillafans, Recteur.

La famille de Messieurs Le Maillot remonte son origine à François Maillot, de Vuillafans, annobli par l'Empereur Charles-Quint. Il épousa Etiennette Meunier, dont son fils qui suit dut relever le nom et les armes.

II. Claude Maillot, dit Meunier, épousa Philiberte Pierrard, fille de noble Pierre Pussard, Seigneur de Venans, et de Catherine de la Ferté, dont il eut 1.° Jean-Claude qui suit. 2.° Claude. 3.° François. 4.° César, capitaine du château d'Ornans.

III. Jean-Claude Maillot, Seigneur à Vuillafans, épousa Claudine Franchet, dont il eut 1.° Claude qui suit. 2.° Jean-Claude. 3.° Claudine, femme de Guyon Cecile. 4.° Marguerite, femme de Jean-Claude Monnier, d'Ornans. 5.° Jeanne,

femme de Henri Rougemont, de Baume. 6.° Jaqueline, femme de Hubert Arvisenet. 7.° Anne, femme de François Ramel.

IV. Claude Maillot, second du nom, épousa Bonaventure-Clément, dont il eut Jean-Claude-François qui suit.

V. Jean-Claude-François Maillot, lieutenant général au bailliage de Pontarlier, en 1676, épousa Jeanne-Marie-Martin d'Ornans; il en eut 1.° Pierre-Joseph qui suit. 2.° Jerôme, chanoine de Besançon. 3.° Jean-Claude, né le 13 juin 1672.

VI. Pierre-Joseph Maillot, lieutenant général du bailliage de Pontarlier, épousa Marie-Christine Cuynet, d'une famille noble de Nozeroy. Il fut père de 1.° Claude-Joseph qui suit. 2.° Pierre, marié à Besançon avec Jeanne-Françoise Defusy, de laquelle il eut Pierre, chanoine de Besançon, Bonaventure, Françoise-Nicole, épouse de Jean-Jacques de Chamigny.

VII. Claude-Joseph Maillot épousa Jeanne-Noëlle d'Orival, dont il eut 1.° Charles-Sébastien qui suit. 2.° Jean-Jacques. 3.° Henri-François, chanoine de Besançon. 4.° Pierre-Bartholomé.

VIII. Charles-Sébastien Maillot épousa Anne-Baptiste Maillot, sa cousine; il en eut Etienne-Louis et cinq filles.

IX. Etienne-Louis Maillot épousa, le 30 mars 1767, étant alors âgé de 28 ans, Jeanne-Françoise d'Orival; dans cet acte, les époux déclarèrent qu'ils étoient père et mère de Louis-Emmanuël, né le 10 juillet 1765; ils eurent encore Jean-Baptiste-Gabriël, né le 9 août 1767.

1614.

Louis SARDINE, Recteur.

Il fut Docteur en médecine, exerça son état dans le midi de la France. Il certifia, avec quatre médecins de l'Université de Montpellier, que le feu de l'imagination d'une femme endormie, qui, dans un songe, croit être auprès de son mari, suffit pour la rendre mère d'un enfant légitime de son époux absent depuis quatre ans. Quatre dames de qualité déposèrent que pareil accident leur étoit arrivé, et le Parlement de Grenoble adopta cette étrange opinion, par arrêt du 23 février 1637.

1615.

Claude LABBEY, de Vesoul, Recteur.

Nous avons déjà donné, dans le premier volume, la généalogie de la famille de ce Recteur. M. Courchetet dit dans son histoire manuscrite du Parlement de Dole, que Claude Labbey, Seigneur d'Autrey, fut chargé d'une négociation secrète de la part des Etats de notre province, concernant la réunion et l'incorporation à la république Helvétique. Il ajoute qu'on croyoit cette affaire terminée favorablement, lorsqu'il fut trouvé mort dans son lit, à Berne, sans aucun symptôme de maladie, ce qui fit accuser les agens de notre Gouverneur de l'avoir empoisonné.

1616.

Maximilien ZWANGER, Alsacien, Recteur.

Ce Recteur fut le dernier des élèves qui fut revêtu de cette dignité. Claude Clerc qui lui succéda, étoit un Professeur de la même Université.

CHAPITRE XI.

DES Professeurs de l'UNIVERSITÉ.

Je me propose de donner, dans un troisième volume, des notices historiques et généalogiques sur les différens Professeurs de cette Université ; mais l'exécution de ce projet exigeant des recherches longues, que des circonstances pourroient m'empêcher de terminer, je vais, pour compléter en quelque sorte mon ouvrage, donner ici, par anticipation, la liste nominative exacte de tous les Professeurs, par ordre de Faculté.

PROFESSEUHS EN DROITS.

Gilles Dutartre.
André Beaumard.
Jean de Magdeguan.
Gerard Vurry.
Etienne Bazans.
Mathieu de Nanterre.
Louis Vurry.
Jean Lemaire.
Anselme de Maranche.
Philippe de Frangelans.
Jean Colombet.
Raimond Marliand.
Antoine de Roche.
Pierre de Clerval.

Philippe de Foucherans.
Christophe Chaillot.
Pierre Fabry.
Jean de la Magdelaine.
Louis de Maranche.
Jean d'Hui.
Mercurin de Gatinara.
Claude de Boisset.
Guillaume Obrect.
Jerôme Vignod.
Mongeot de Boisset.
Quentin Leveau.
Jean Touverel, de Dole.
Jean Moine, de Dole.
Guy Mollin.
Jean Huot, de Dole.
Pierre Gavin, de Poligny.
Nicolas Fauche.
Jean Jacquard.
Etienne Nicod.
Jean de St.-Maurice.
Pierre Phenix.
Charles Grandjean.
Nicolas Belony.
Guillaume Petit.
Louis de St.-Maurice.
Gerôme Olziniano.
Guillaume de St.-Maurice.
Nicolas Chupin.
Charles Dumoulin.
Pierre Vanchard.
Etienne Strats.
Guillaume de Boisset.
Barthelemy Cynus.
Pierre Leveau.
Jean de Maranche.
Claude Musy.
Guillaume Morand.
Claude Nantouillet.
Claude Chiflet.
Jean Doroz.
Jean-Baptiste Alix.
Philippe Merceret.
Adrien Perrot.
Antoine Brugnario.
Thiebaud Bourgeois.
Louis Dutartre, Evêque.
Pierre Cecile.
Antoine Vurry.
Jean Brun.
Pierre Pouthier.
Louis de Boisset.
Scipion Giardini.
Jean Mathieu.
François Vauchard.
Guillaume Seguin.
Jean Ozane.
Mathieu Javel.
Jean Graïus.
Claude Brun.

Jean Grivel.
Jean Colard.
N. Porthier.
Pierre Galliot.
Anatoile Doroz.
Pierre Sachoz.
François Pouthier.
Jacques Dhuzin.
Louis Perrin.
Claude-Louis d'Amondans.
Constance Chiflet.
François Chaillot.
Jean Guignet.
Blaise Jaquot,
François de Billy.
Bernard Torniely.
Pierre Vanchard.
Mongeot Mairot.
Claude-Luc Chozal.
Claude Jacquelin.
Etienne Daguay.
Claude-François Talbert.
Hugues Chaillot.
François Lemaire.
Louis Chapuis.
Pierre-François Tisserand.
Claude Raclet.
Antoine Matherot de Desnes.
Nicolas Neveu.
Henri de Charnage.
Claude-François Mercier.
Jean-Baptiste Tisserand.
Guy Perrin.
Jean-François Marechal.
Hilaire Duban.
Joseph Bret.
Joseph Talbert.
François-Ignace Dunod.
Ferdinand - Gaspard-Joseph Despotot.
Nicolas Marquis.
François-Elie Courchetet.
Alexis-Ignace Galet.
Claude-Odo Guillemin.
Charles-Jean-*Baptiste Belon*.
Charles-Antoine Seguin.
Charles-Joseph Calf.
Antoine-Joseph Grimont.
Courvoisier.
Ordinaire.
D'Auxiron.
Grappe.

PROFESSEURS EN MÉDECINE.

Jean Colin, d'Avalon.
Charles Duchamp.
Claude Boutechoux.
Thomas Froissard.

Desiderius Medicus.
Jean Herbelin.
François de Montgenet.
Jean Bernardini, Seigneur de Valpergne, en Piémont.
Jean Morisot.
Nicolas Perrot, de Dole.
Guillaume de Casenat.
Corneille Busenius.
Alexandre Pucinelly, de Luques.
Quatrin Mairot.
Jean Labbey.
Pierre Froissard.
Victor Giselin.
Pierre Verney, de Dole.
Joachim Camerarius.
Claude Laurent.
Claude de St.-Maurice.
Samson Roger.
Jacques Dornet.
Claude Caseau.
Claude Guyot.
François Bergeret.
François Bouchard.
Jean-François Faivre, de Pontarlier.
Jacques Monnot.
Réné Charles.
Claude-Nicolas Billerey.
Claude-François Athalin.
Gabriël Lange.
Rougnon.
France.
Tourtel.

PROFESSEURS EN THÉOLOGIE.

Gilles Grussignot, doyen de Poligny.
Menard Pichet.
Pierre Renaud.
Jean Beaurepaire.
Jean Caternet.
Etienne Marion, Prieur des Jacobins de Poligny.
Cornelius Agripa.
François Capitain.
Guillaume de Montureux.
Jacques Mangier.
Jean Decombe Franciscain.
Antoine Lude.
Antoine d'Argilley, 20.e inquisiteur, de Besançon.
Jean Barthod, de Port-sur-Saône.
François Odier, de Dole.
Jean de Soye.

Claude de la Barre, gardien de Dole.
Antoine Gay.
Claude Clerc, de Poligny.
Denis Fauquier.
Antoine Simonin.
Nicolas Piquenet.
Etienne Ceuillerier.
Jean Girard.
Claude Guyet.
Jean-Baptiste Bullet.
Antoine Belon.
N.... Bullet.
N...... Jacques.

PROFESSEURS DE BELLES-LETTRES ET DE PHILOSOPHIE.

Simon de Roche.
Hugues Polier.
Jean Desbois.
Claude Thiebaut.
Jean de Vieille.
Hugues Avennes.
Jean Guyon.
N...... Poissenot.
Jean Narri.
François Baudonin, d'Arras.
Pierre Donnay.
Pierre Clerc, de Chevanne.
Pierre Fremiot.
Cl.... Thomassin.
Jacques de Lestre.
Pierre Phœnix.
Pierre Sarod.
Antoine Lulle.
Guillaume Deheris.
Michel Januet.
Cornelius Camerarius.
Antoine Bruyant dit le Grec.
Just Lipse.
Jean Mathieu, de Poligny.
Pierre Humbert, de Vobles.
Claude Convers, de Conliège.
Blaise Coulet, de Châlons.
Jean Roulet, de Cuiseau.
Jean Breulart, de Champlitte.
Didier Gardarre, Parisien.
Isaac Morel, de Tournay.
Jodec, Vaiden de Cuyb, de Courtray.
Gilles Comte, jésuite.
Jacques de Belleval, jésuite.
Damien Avenrement, de Rouen.
Agnien de la Barre, Normand.
Saulleret, de Vuillafans.
Antoine Garnier.

Louis

Louis Gollut.	Jacq. Chaillier, de Briançon
N...... Flament.	Jean Craïus, de St.-Maurice.
André Dercant.	N...... Pulet, de St.-Claude.

Correction essentielle à faire aux pages 20 et 21 de ce volume.

En parcourant le nécrologe de l'abbaye de St.-Paul, pièce originale qui fait partie des précieux manuscrits de ma bibliothèque, j'ai remarqué un article ainsi conçu : *VI. Kal. Feb. Obierunt Ricardus de Sancto Mauritio, et Martinus et Petrus filii ejus, qui dederunt nobis vineam in monte Vandalorum et Adelina uxor Ricardi militis patris ejus perquam datum est nobis unum casale apud Nancray.*

Cet article m'a fait penser que je m'étois trompé sur le premier degré de filiation de la maison de St.-Mauris-Chatenois, dont j'ai donné la généalogie, pages 19 et suivantes de ce volume. J'ai communiqué ma découverte et mes réflexions à Monsieur le Marquis de St.-Mauris, en le priant de permettre que je rapprochasse le précédent extrait du nécrologe de St.-Paul, des notes et titres conservés dans ses archives; il est résulté de ces comparaisons que, dans le même temps, c'est-à-dire vers la fin du 11.e siècle, vivoient deux Bernards de St.-Mauris, l'un fils d'Albert, et l'autre fils de Richard; mais que le Bernard, père de Pierre, qui a continué la filiation de la maison, étoit incontestablement fils de Richard et non d'Albert, comme je l'avois pensé d'abord, de telle sorte qu'il est indispensable de rétablir les deux premiers degrés de la généalogie de la maison de St.-Mauris, de la manière suivante :

FILIATION.

I.er Richard I.er, de Saint-Mauris, chevalier, marié à Adeline de Montjoie, en eut six fils prouvés par titres. Ce Seigneur donna des fonds et maisons situés à Nancray, à l'abbaye de St.-Paul.

Richard et Albert de St.-Mauris, frères, vivant au 11.e siècle, sont les deux premiers degrés de cette maison, prouvés par chartres et titres de ses archives, en date de 1130, 1134, 1138, etc., qui, rappelant leurs fils déjà chevaliers, religieux ou établis à ces époques, fixent nécessairement l'existence de Richard et Albert, vers l'an 1070, environ.

Ce dernier eut trois fils connus par lesdits actes (1.° Guy, 2.° Bernard, et 3.° Vuillaume) de sa branche paroît devoir être issue Marguerite de St.-Mauris, près Vaucluse, mariée vers l'an 1250, à Richard, II.e de St.-Mauris en Montagne, chevalier, son parent (degré 6.). Ledit Richard I.er épousa Adeline, que d'anciens manuscrits et mémoires disent être de la maison de Montjoye, très-voisine de propriétés et d'habitations, présomption qui devient certitude, par le concours remarquable du grand nombre d'alliances mutuelles, de rapports et affinités singulièrement intimes, de propriétés et parentés communes, et d'actes où ils se rappellent réciproquement, pour témoins arbitres, exécuteurs testamentaires, ou même agissent de concert pour des fondations de chapelles nommément au château de Montjoye, en 1300, 1304, 1310, 1319, titres où l'on voit même des St.-Mauris, s'intituler (dit de Montjoye), *etc.* Il eut de cette alliance six fils connus. 1.° Bernard qui suit, qui continua la lignée prouvée par chartres du 12.e siècle, dont

une en original aux preuves de l'an 1130, et par le nécrologe original, encore existant de l'abbaye de St.-Paul. (Fol. 15 fronte) s'énonçant ainsi : » Le 6 des calandes de février est mort Bernard de St.-Mauris qui, avec Martin et Pierre » ses fils, nous ont ci-devant donné une vigne sise au » Mont-des-Vendales. Comme Adeline..... femme de Richard » de St.-Mauris, chevalier; son père nous avoit déjà donné » un chazal à Nancray, etc. » 2.° Pierre, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon, et de celui de St.-Etienne, mort suivant le nécrologe de ce dernier, en 1169. 3.° Lambert, témoin avec ses frères, d'un titre de 1130. 4.° Hugues, chevalier, témoin d'une charte de l'abbaye de Belchamp, de 1134, en original aux preuves. 5.° Vuillaume, religieux du lieu croissant, en 1138. Charles de cette abbaye, également aux preuves. 6.° Et Corvano de St.-Mauris, en 1134.

II.e Bernard de St.-Mauris. Il fit, comme son père Richard, des dons à l'abbaye de St.-Paul, et paroît comme témoin dans des chartres de 1130, 1134. Il est aussi rappelé fils de Richard et d'Adeline...... dans son obiit cité ci-dessus, et comme père de Pierre qui suit, dans une charte du 12.e siècle, d'une donation faite à l'abbaye du lieu croissant, par Errard de Villers-sous-Ecots. Ses autres fils connus furent 2.° Martin. 3.° Lambert, chanoine du chapitre métropolitain et de St.-Etienne, en 1184. 4.° Jean, chanoine et garde des sceaux de Besançon, mort en 1160. 5.° et Vuillaume, religieux du lieu croissant, en 1177.

III.e Pierre, etc.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Extrait du trésor des Chartres de la ville de Poligny.

S'en suivent les noms des Seigneurs qui assistèrent en l'état tenu à Pouligny, et d'abord de ceux qui avoient place sur les bancs à bras, ainsi que s'ensuit.

PREMIERS.

Le Gouverneur, Philibert de Châlons, Prince d'Orange.
Le Comte de Gorrevod de Pont-de-Vaux, Maréchal.

Bailliage d'Amont.

Le Comte de Montbéliard.
Le Comte de Furstemberg.
Le Comte de la Roche et de Varax.
Le Comte de Montrevel, Seigneur de Pesmes.
Le Baron de Baufremont, Seigneur de Scey.
Le Comte de Vergy.
Le Seigneur de Rai.
Le Seigneur de Scey, de Fertans.
Le Seigneur de Montmartin, de Saint-Loup.
Le Seigneur d'Oiselet.
Le Seigneur de la Baume, de Valfin.
Le Seigneur de Cicon, de Demoingevelle.
Le Seigneur de Grammont.
Le Seigneur de Toulongeon, de Traves.
Le Seigneur de Cusance, de Belvoir.

Bailliage de Dole.

Le Seigneur de Longvy, de Givry.

Le Seigneur de Longepierre, de Rahon.
Le Seigneur de Clermont.
Le Seigneur de Vaudrey.
Le Seigneur de Rye.

Bailliage d'Aval.

Le Seigneur de Vienne, de Ruffey, de Chevroz.
Le Seigneur de Baufremont, de Clervaux.
Le Seigneur d'Andelot, de Coligny.
Le Seigneur de Vaudrey, de Courlaou.
Le Seigneur de St.-Amour.
Le Seigneur de St.-Sorlin.

Seigneurs auxquelles on écrit TRÈS-CHERS ET FÉAUX.

Amont.

MM. de Goux, de Rupt.
de Chissey.
de Montureux, de Melisey.
d'Igny et de Chemilly.
de Montcourt, capitaine de Châtillon.
de Mouthier, de Bermont.
de St.-Mauris, de Mathay.
de Montboillon.
de Champagne, de Velfaux.
de la Rochelle.

MM. de Trestondans.
de Mugnans.
d'Achey, de Thoraise.
d'Oiselet, de Vereux.
de Conflans.
de Cult.
de Montrichier.
d'Aigremont.
d'Amance.
de Vesoul.
de Citey.
de Pointes.
de Raincourt.
de Provenchère.
de Dampierre.

MM. de Saint-Mauris, de Bental.
de Noironte.
d'Andelot, de Tromarey.
de Myon, d'Equevilley.
de Franois.
de Chauvirey.
de Montront, capitaine de Faucogney.
de Rosières.
d'Amandres.
de Mandres.
de Crosey.
de Saint-Crix, de Villars-St.-Marcellin.
de Chassey, de Cluans.
de Vy, de Mercey.
de Grachaux, de Raucourt.
de Roppes.
de Vy, de Mailleroncourt.
de Chauvirey.
de Mont-St-Ligier.
d'Aubonne.
de Beaujeu, de Moulot.
de Montbéliard - Franquemont.
de Petitepierre, de Cromary.

MM. d'Orsans, de Lomont.
de Vy, de Cubry.
de Sourans et de Lambey.
de Vesoul.
de Bressey.
de Bougne, de Thurey.

Dole.

de Montfort.
de Montrichard.
de Scey, de Fertans.
de Maillot.
de Belmont.
de Cleron.
de Verchamp.
de la Porte.
Mouchet de Château-Rouillaud.
de Marchaux.
de Jouffroy-d'Abbans et de Marchaux.
de Reculot.
de Chantrans.
de Mont.
de Crecy.
de Grospain-Châtelain, d'Ornans.
Lemoyne de Mutigney.
de Chassey.

MM. de Faletans.
de Percey.
de Saint-Elye.
Bouton du Fays.
du Prel.
de Chemin.
de Rabur.
de Ransonnières.
de Peintre.
Deschamps de Montrambert.
de Jouffroy, de Gonsans.
de Chenecey.
d'Autrey.

Aval.

de Dramelay.
de Vercia.
de Cressia.
de Fetigny.
de Lezet, de Moutonne.
de Fallerans.
de Ballai, de Marigna.
de St. Moris.
de Montagu.
de Toulongeon.
de Nans.
de Rosart.
de l'Aigle.

MM. de Chantrans, de Courbouzon.
de Vertamboz.
de Poligny.
de Montigny.
de Largilla.
de Moyron.
de l'Etoile.
du Pin de la Chasnée.
d'Aresche.
de Coges.
de Bart et de Jousseau.
de Poligny, d'Augea.
de la Muyre.
de Chavannes.
de Poligny.
de Visemal.
de l'Epinette.
de Binans.
de Montrichard.
de Vadans.
de Villette.
d'Aiglepierre.
de Châteauvilain.
de St.-Julien.
d'Escrilles.
de Verges.
de Chay.
de Villeneuve.
de Salins-Vincelle.

MM. de Flammerans.
de Bourbevelle.
de la Haie de Tresilley.
de Villers.
de Queuves.

MM. de la Tour.
de Sagey.
de Mangerost.
de Chassagne.
d'Esternoz.

Autres à qui on écrit CHERS ET FÉAUX.

MM. de Bazin.
Droz de Montcourt.
Bouttechoux.
Marmier.
de Marenches.
Duchamp.
de Macon d'Esboz.
Thomassin.
Chaudet.
de Corbessain.
Despotots.
du May.
du Tartre.
de Noseroi.
d'Agay.
Friand.
Jaquelin.
Udressier.
de Gilley.
de Chavirey.
Breton.

MM. Bonvalot.
Poinçot.
Sonnet d'Auxon.
de Rahon.
Masson.
de Menou.
Poly.
de Branchette.
Montrivel.
Morel.
de Baron.
Nardin.
Vauchier.
Bichin Fingerlin.
d'Orchamp.
Le Bieuf.
de Brunecoff.
de Byans.
de Corpsain.
Et plusieurs *autres.*

Officiers

Officiers qui étoient alors.

M. de Mont-St.-Sortin, de la maison de la Baume, Bailli d'Amont.

M. de Poupet, Seigneur de la Chaux, Bailli d'Aval.

M. de Commenailles, Bailli de Dole.

La date de cette tenue d'Etat ne se trouve point dans le manuscrit, mais elle est indiquée par la présence de Philibert de Châlons, Gouverneur du Comté de Bourgogne, qui n'existoit plus en 1524, et qui n'avoit pas encore cette place en 1500.

Extraits des recès des Etats de Franche-Comté, depuis 1556 jusqu'en 1666.

Noms des personnes qui y présidoient pour les Souverains du pays.

Du 16 *novembre* 1556.

Claude de Vergy, chevalier de la Toison d'or, Commis au Gouvernement dudit Comté.

Pierre des Barres, Seigneur du Perret, Président en la Cour du Parlement d'icelui Comté.

Jean de Poupet, chevalier, Seigneur de la Chaux, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté.

Et depuis audit an 1556.

Claude de Ray, chevalier, Baron dudit lieu; commis et subrogé au lieu de Claude de Vergy.

Pierre des Barres, chevalier, Présideut de Bourgogne.
Hugon Mouchet, chevalier, Seigneur de Châtelrouillaud.

Du 28 juillet 1561.

François de Vergy, Baron et Seigneur de Champlitte, Autrey, commis au Gouvernement du Comté de Bourgogne.
Pierre des Barres, chevalier, Président.
Charles Grandjean, docteur ès-droits, Seigneur de Romain, Conseiller de Sa Majesté en ses privés Conseils et Parlement de Dole, commis par Sa Majesté pour faire assembler les gens des trois états.

Du dernier février 1568.

Même Gouverneur.

Henry Colin, Conseiller de Sa Majesté et vice-Président du Parlement.

Du 8 novembre 1574.

Même Gouverneur.

Pierre Froissard, chevalier, Seigneur de Broissia et Chevannes, Président du Parlement.

En 1579.

Même Gouverneur.

Claude Boutechoux, chevalier, Président de Bourgogne.
Hugues Boutechoux, Conseiller du privé Conseil et maître ordinaire aux requêtes de Sa Majesté.

Du 2 mars 1598.

Le Comte de Champlitte, Gouverneur.
Claude Jacquinot, Seigneur de Goux, Président du Parlement.

1606.

Clériadus de Vergy, Comte de Champlitte. Lieutenant-général et Gouverneur dudit pays.
Adrien de Thomassin, Seigneur de Mercey, chevalier, Président du Parlement.

1607.

Même Gouverneur.

Même Président.

Jean Grivel, Seigneur de Perrigny, Conseiller, maître des requêtes ordinaires du Conseil privé.

1624.

Même Gouverneur.

Jean Grivel, Seigneur de Perrigny, Conseiller du Conseil privé de Sa Majesté, et maître ordinaire des requêtes de son hôtel.

Du 10 janvier 1633.

Ferdinand de Longvy, dit de Rye, Archevêque de Besançon, commis au Gouvernement de la Province.
Jean Chaumont, Conseiller, et vice-Président du Parlement.
Jean Boyvin, Conseiller ordinaire en ladite Cour.

Du 23 avril 1654.

Claude de Baufremont, Baron de Scey, Gouverneur.

Claude-François Lullier, chevalier, Président du Parlement.

Du mois de novembre 1662.

Philippe de la Baume, Marquis d'Hyenne, Lieutenant-général et Gouverneur du Comté de Bourgogne.

Messire Antoine Michotey, chevalier, Président du Parlement.

Du mois de janvier 1666.

Philippe de la Baume, Marquis d'Hyenne, Gouverneur et Sergent-général de bataille ès-armées de Sa Majesté.

Jean-Jacques Bonvalot, chevalier, Seigneur de Parrecey, Président du Parlement.

Noms de ceux qui ont assisté aux Etats de Franche-Comté, par ordre alphabétique et chronologique.

A.

1556. le Baron d'Autrey, 1556, 1579, 1585.

1561. Jean d'Achey, premier chevalier du Parlement, 1561, 1564, 1579, 1617, 1621, 1624, 1625, 1629, 1654, 1656, 1662 et 1666.

Humbert d'Araucourt, chevalier, Seigneur de Frasnoy, 1561, 1585, 1598.

d'Augicourt, 1561, 1564, 1574.

1562. d'Azuel, 1562.

d'Arinthoz, 1564.
d'Albamé, 1564.
d'Aubigney, 1564, 1606, 1614.
d'Annoire, 1564, 1606.
d'Authume, 1564, 1579, 1585, 1606, 1614, 1617.

1568. d'Aiglepierre, 1568, 1579, 1598, 1606.

1574. d'Andelot, bailly de Dole, 1574, 1598, 1606, 1621, 1625, 1629, 1633, 1656, 1662 et 1666.

1585. d'Amange, 1585, 1614, 1617, 1621, 1624.

1606. d'Augerans de St.-Maurice, 1606.
d'Annon, 1606.

1614. d'Athoze, 1614.
d'Augea, 1614, 1629.

1617. d'Athoze, 1617.
d'Aillebon, chevalier de Malte, 1617.
d'Aresche, 1617, 1629.
d'Aigrenont, 1617, 1634, 1656.

1621. d'Ancier, 1621.
d'Amandre, 1621, 1625, 1656.
d'Authouse, 1621, 1624.
d'Abbans, 1621, 1624.
d'Ambres, 1621, 1624, 1633, 1654, 1656.

1624. d'Authet, 1624.

1625. d'Athoncourt, 1625.
d'Alepy, 1625.
d'Agner, 1625.

1629. d'Aboncourt, 1629, 1633.
d'Allemand de Maulprel, 1629.

François - Adrien d'Aubonne, Seigneur de Buffignecourt, 1654, 1656, 1665.

1662. Claude Andressot, Seigneur de la Barre, 1662 et 66.

Lambert Aubert, Seigneur de Résie, 1662 et 66.

Jean-Antoine d'Aronnay, Seigneur de Cognac, 1662.

1666. Hermanfroid - François d'Anezey, Seigneur à Grachaut, 1666.

Jean-Georges Aymonet, Seigneur de Bourbevelle, 1666.

B.

1556. Le sieur de Balançon, 1556, 62, 74.

1561. Jean de Baufremont, Seigneur de Sonbarnon, 1561, Bailly d'Aval en 1574, Marquis de Meximieux en 1644, Marquis de Listenois en 1656, 1662 et 1666.

de Beveuges, 1561, 62, 64, 68, 74, 1617 et 21.

de Bougne, 1561, 1606, 14, 17 et 21.

1562. de Beaufort, 1562, 1568.

de Botavant, 1562.

1568. de Betoncourt, 1568, 1585, 1606.

de Belvoir, 1574, 1579, 85, 1598, Baron

1574. de Belvoye, 1606, 14 et 1621.

de Brenans, 1574.

de Bermont, 1574, 79, 98, 1621 et 33.

de Bourcia, 1574.

de Blye, 1574.

1579. de Batterans, 1579.

1585. de Ballesseaux, 1585, 1606, 17, 21, 24, 25.

Antide de Ballesseaux, dit de Pra, Seigneur desdits lieux, 1662 et 66.

de Butier, 1585, 1606.
de Bellemont, 1585, 1606, 24 et 29.
1606. de Beaujeu, 1606, 54, 56 et 62.
de Brans, 1606.
1614. de Bressey, 1614, 54.
de Broissia, 1614, 17, 25 et 33.
de Boichot, 1614.
1617. de Biarne, 1617, 21 et 29.
de Bians, 1617.
de Basan, 1617, 21, 24, 25, 29 et 33.
1621. de Boulot, 1621.
de Buffart, 1621, 1624.
le Comte de Bussolin, 1621, 25 et 29.
1624. de Balay, 1624, 25, 54, 56, 62 et 66.
le Baron de Beauvoir, 1624 et 25.
de Burgille, 1624.
Boutechoux, 1625, 54 et 66.
Bourguignet, 1625.
Blanchet, 1625.
1629. de Buffignecourt, 1629.
de Bouton, Seigneur de Sourans, 1629.
1633. de Bannans, 1633.
1654. Jacques Bichin, sieur de Pompierre, lieutenant de cavalerie pour le service de Sa Majesté, 1654.
Hugues Billard de Raze, 1654, 1656, 62.
Hyacinthe de Belot, Seigneur de Chevigney, 1654, chevalier, Seigneur d'Orsans et la Verrière en 1666.
Etienne Bancenel, Seigneur de Myon, 1654, 56 et 66.
Philippe-Guillaume de Belot, chevalier, sieur de Villette, 1654, 56, 62 et 66.

Joachim de Bonnay, sieur de Villers-St.-Marcelin, 1654, 56 et 66.

Jean-Gabriël de Benoit, Seigneur de la Charme, 1654, 56, 62 et 66.

Gaspard de Blictervick, Baron de Melizey, 1654, 56, Baron de Monclef en 1662 et 1666.

1656. Guillaume de Boisset, Seigneur d'Epercy, 1656.

Jean-Claude de Baron, Seigneur de Rosey, 1656.

1662. Claude-Gabriël Buson, Seigneur de Champdhyvers, 1662 et 1666.

Claude Bonvalot, Seigneur de Parrecey, 1662 et 66.

Etienne Broch, Seigneur d'Hotelans, 1662 et 66.

Claude-Antoine Bereur, Seigneur à Malans, 1662 et 66.

François Brocard, Seigneur à Lavernay, 1662 et 66.

Désiré Brocard, Seigneur de Grosbois, 1662 et 66.

1666. Ferdinand Bressand, Seigneur d'Argilley, 1666.

Claude Ballant, Seigneur à Chaselot, 1666.

Jean-Antoine de Bresson, Seigneur à Godoncourt, 1666.

Philippe Boitouset, Seigneur de Vennans, 1666.

Antoine Borrey, Seigneur à Cercennes, 1666.

Gaspard de Pouilly, Seigneur de Jasney, 1666.

Ferdinand, Baron de Brun, Seigneur d'Amange, 1666.

C.

1556. de Chantonnay, 1556.

de Citey, 1556, 1614, 1633.

de Châtillon, 1556, 61.

de Châtillon-Guyotte, en 1562, 64, 68, 74, 79, 85, 98, 1617, 24 et 29.

1561. de Coges, 1561, 1564, 1585.
de Charin, 1561, 62.
de Chenevrey, 1561, 64, 98, 1624.
de Champagne, 1561, 62, 64, 68, 74, 79, 85, 98, 1606, 14, 17, 21, 24, 25, 29, 33, 54, 56, 62, 66.
de Chargey, 1561, 68 et 1633.
de Châtel-Rouillaud, 1562, 68, chevalier du Parlement en 1625 et 1629.
1562. de Chevigney, 1562.
de Clemancey, 1562.
1564. de Chambéria, 1564, 68, 74, 85, 98 et 1624.
de Champvans-les-Gray, 1564, 68, 1617 et 1621.
de Cordiron, 1564, 1606, 14, 17, 21, 24, 25, 33.
de Chasoy, 1564, 1606, 14, 21 et 24.
de Choisey, 1564, 85, 1606, 14, 17, 21 et 24.
1568. de Chemilly, 1568.
de Cressia, 1568, 74, 79 et 98.
de Cul, 1568, 1625, 33, 54, 56, chevalier, Baron, Seigneur de Ceimboing, 1666.
de Crissey, 1568, 74, 79.
Carmentrand, Seigneur de Mercey, 1568.
de Cerf, 1568, 1585, 1606, 1633.
de Cendrecourt, 1568.
1574. le Baron de Chevraux, 1574.
de Chissey, 1574, 85, 1614, 21, 24 et 56.
de Crevecœur, 1574.
de Chatenoy, 1574.

de Châtelvilain, 1574, 1617, Baron de Châtelvilain, Marquis de Versoy.

de Chassaigne, 1574, 1598, 1606, 21, 24, 29, 22, 54, 56 et 1666.

1579. de Chauvirey, 1579, 98, 1606.

de Chauvirey-d'Yvory, 1614, 17, 21, 24, 29, 33, 1654 et 1666.

de Champvans, 1579, 85, 1606.

le Seigneur de Clervaux, bailly d'Aval, 1579, 1585, 1598, 1621, chevalier de l'ordre d'Alcantara, Marquis de Listenet, colonel d'Aval.

1598. de Châteauneuf, 1598, 1624 et 1625.

de Clairon, 1508, 1606.

Clairon de Mailleroncourt, 1614, 1629.

de Champagney, 1598.

de Clerevaux, 1598.

de Chatelard, 1598, 1606, 1617.

de Chilly, 1606, 1614.

1606. de Céros, 1606, 1614.

de Châtillon-sur-Lison, 1606, 17, 24 et 25.

1614. le Comte de Cantecroix, Baron de la Villeneuve, 1614, 1624, chevalier de la Toison d'or, Prince du St-Empire.

de Cambaron, 1614, 21, 25, 33.

de Chantrans, 1614.

de Chatelet, 1614, 1617.

de Charchilla, 1614, 21, 24, 25 et 33.

1617. de Corboson, 1617.

de Chenecey, 1617, 21, 24.

de Chevroz, 1617.

1621. de Courbessain, 1621.

1624. de Changin, 1624

1625. de Chenecey, 1625.

de Canoz, 1625.

de Crecy ou Cressy, 1625, 29, 33, 54, 56, 62 et 1666.

de Curlan, 1625.

de Chavannes, 1625.

le Marquis de Conflans, 1625.

1629. François de Cuisance, Baron de Beauvoir, colonel d'un régiment Bourguignon pour le service de Sa Majesté ès-Pays-Bas, président en ladite chambre, 1629.

1633. de Coulans, capitaine, 1633.

du Champ, 1633, 54, chevalier, Seigneur de Parthey, 1656, 1662 et 1666. Du Champ-d'Assaut.

de Choye, 1633.

de Crosey, 1633, 54, 56, 62.

de Corcelles, 1633.

1654. Jean-Claude de Chaffoy, Seigneur d'Anjoux, 1654, 56.

Fréderic de Cointet, Seigneur de Châtelvert, 1654.

Jean-Baptiste Chappuis, Seigneur à Pelousey, 1654, 66.

Henry Charreton, Seigneur de Roumette, 1654, 1662, dit du Louverot, Baron du Pin, et 1666.

Léonard Chaumont, capitaine d'infanterie pour le service de Sa Majesté, 1654, 62 et 66.

1656. Antide de Constable, Seigneur de Gesans, 1656.

1662. Jean-Claude Cecile, Seigneur à Buffard, 1662.
Hugues - Etienne Chaillot, Seigneur à la Loye, 1662, 66.
Pierre - Louis Chaillot, Seigneur de Choisey, 1662, 66.
Claude Clivaldely, Seigneur de Leucourt, 1662, 66.
Claude-François de Cordemoy, Seigneur de Francalmont et d'Auricourt, 1662.
Alexandre Cecile, Seigneur de Vaudahon, 1662, et 1666.
Claude-Colin, Seigneur aux Arsures, 1662.
1666. Jacques Cussemenet, Seigneur d'Ornon, 1666.

D.

1556. de Discey, 1556, 74, 79, 98, Marquis d'Ogliani.
de Dampierre, 1561.
1598. de Dramelay, 1598, 1617, Baron, 1621.
de Domprel, 1598, 1606, 1621.
1614. de Dournon, 1614, 1617, 21, 24, 25, 33, 54, 56.
de Darbonnay, 1614, 24, 25.
de Domblans, 1614, 17, 21.
1617. du Deschaux, 1617, 21, 24, 25.
1625. de Diombe, 1625.
Anatoile Doroz, Seigneur de Cramant, 1654. 56, 62 et 1666.
Adrien Desprel, Seigneur de Borrey et la Cotte, 1654, 62, 66.

Bonaventure Dagay, capitaine à Grimont, 1654, 62 et 1666.

François d'Amedor, Seigneur de Moulans, 1654, 56, chevalier, 1662.

Guillaume Duc, Seigneur de Rabeur, 1654, 56, 62.

Desle-Claude Duc, son fils, 1654.

Henry Duc, Seigneur du Larderet, 1654, 56.

Jean-Fréderic de Donneraet, 1654.

Antoine Despoutot, Seigneur de Breuvans, 1662 et 66.

Antoine Duprel, Gouverneur de Bletterans, 1662.

E.

1568. d'Esnans, 1568, 74, 79, 85, 1633.

d'Esclans, 1574, 1614.

Deschamps, 1598.

1633. d'Hugie, 1633.

1654 et 66. Alexandre d'Eternoz, Seigneur de Salegret; 1654, 66.

1666. Jean-Baptiste d'Emskerck, Seigneur d'Antorpe, 1666.

F.

1561. de Frontenay, 1561, 1617.

1562. de Faletans, 1562, 1624, 54, 56, 62, 66.

1568. Faulquier de Chauvirey, 1568.

de Frasnoy, 1574.

de Fontaine, 1574, 79, 98, 1666, 1614, 17, 21, 24, 25.

1585. de Fleurey, 1585, 98, 1614, 17, 21.

de Fallon, 1606, 25, 33.
1606. de Frontenay, 1606, 24, 33.
de Fertans, 1606, 14, 17, 21, 24, 25, 29, 33.
de Fretigney, 1606.
1614. de Fief, 1614.
le Seigneur de Fallon-Grammont, 1621, 24.
de Fallerans, 1621, 1654.
1625. du Fief de ceux de Montmerlon, 1625.
1629. de Fauquier, 1629.
Claude-Alexandre de Fouchier, Baron de l'Etoile, 1654, 56 et 62.
Gabriël Fauche, Seigneur de Nancray, 1654 et 56.
François Froissard de Broissia, Seigneur de Montagna, 1654, 1666.
Jean Froissard de Broissia, Seigneur de Breteniêre, 1654, 56 et 62.
Daniël de Ferroux, Seigneur de Vellerot-les-Ports, 1654.
Philibert Froissard, Seigneur de Bersaillin, 1654, 62 et 66.
Claude-François Franchet, 1654, 56, 66.
François-Marc du Saix, Seigneur de Virechatel, 1654.
1662. François Foissotte, chevalier, Seigneur de Dampierre-sur-Salon, 1662.

G.

de Grammont, 1556, 61, 1606, 14, 17, 25, 29, 54, 56, 62 et 66.

Laurent de Gorrevod, chevalier, Comte de Pont-de-Vaux, 1561, 1564.

1561. de Gesincourt, 1561.

de Grachaut, 1561, 1654, 56, 62 et 1666.

de Goux, 1561, 1606, 1614, 17, 21.

1562. de Gœsnans, 1562.

1564. le Seigneur de Genevrey, commis de la part du Duc de Virtemberg, 1564.

de Grandchamp, 1564.

de Gastel, 1564, 74, 85, 1606.

1574. Guerson, 1574.

1598. de Grilly, 1598.

1614. de Germigney, 1614, 17, 21, 33, 66.

Gevry, 1614.

de Gonsans, 1614.

1617. de Gesans, 1617, 21, 33.

1621. de Gesier, 1621.

Gevigney, 1621.

1629. de Groson, 1629.

de Guyerche, 1629.

1654. Vincent Glanne, Seigneur à Villersfalay, 1654, 66.

Alexandre de Guillaume, Seigneur de Pontamougeard, 1654.

Jean-François Guyot, Seigneur de Malleseigne et de Favière, 1654.

Claude Grivel, chevalier, Seigneur de Perrigny-la-Muire, 1654, 56, 62, 66.

Jean-Baptiste de Gilley, Baron de Francmont et de Marnod, 1654 et 62.

1656. Louis Girardot de Noseroy, Seigneur de Beauchemin, 1656.

Claude-François Gilbert, 1662, 66.

Claude Guillot, Seigneur à Montmirey, 1662, 66.

1666. Jean-Baptiste Girard, Seigneur à Queutrey, 1666.

H.

Jean-Baptiste Huot, Seigneur d'Ambre, 1666.

Antoine-Joseph Huot, Seigneur à Molay, 1666.

J.

1561. de Jonvelle, 1561, 62.

1562. de Jousseaux, 1562, 74, 98, 1625, 33.

de Jasney, 1562.

1564. de Jusseaux, 1564, 74, 1606, 21, 24.

1598. de Jasney, 1598.

de Jaillon, 1598.

1629. de Jalibur et de Bressey, 1629.

1654. Jean-François de Joux, dit de Grammont, Baron de Châtillon, 1654, 56.

Claude-François, Baron d'Iselin, Seigneur de Lanans, sergent de bataille dans les armées de Sa Majesté, 1654.

Jean-Baptiste de Jouffroy, Seigneur d'Abbans, 1654, 56, 62.

Pierre-François de Jouffroy, Seigneur de Novillars, 1654, 56, 66.

Pierre Jacquinot, Seigneur de Nevy et Renoville, 1654, 56, 62, 66.

Ferdinand

Ferdinand de Jacques, Seigneur de Nans, 1654.
Jean-Claude Jacquinot, Seigneur de Goux et la Vaivre, 1654, 56, 62, 66.
1666. Jean-Claude Jacquard, Seigneur au Bourget, 1666.

L.

1556. de Longvy, dit de Rye, chevalier de l'ordre de la toison d'or, Seigneur de Gatey, Rahon, Binans, Neufchatel, etc., 1556, 61, 62, 64 68, 74, 79, 85, 1606, 14, 21, 24.
dom Ferdinand de Launoy, Comte de la Roche, 1556, 61, 68, 79.
de l'Aubepin, 1556, 62, 64, 68, 74, 85, 1633, 54, 56, 62, 66.
1561. François de la Baume, chevalier, Comte de Montrevel, 1561.
Claude le Blanc, chevalier, Seigneur d'Ollans, gruyer au comté de Bourgogne, 1561.
de Liefrans, 1561, 68, 98.
de Landresse, 1561, 68, 74.
1562. le Comte de la Roche, 1562, 74, 98, 1614, 17, 21, 24.
de la Villeneuve, 1562, 68, 79, 85, 98.
de Lomont, 1562.
de la Rochelle, 1562, 1614, 21, 54, 56.
1564. de la Chanée de Borsia, 1564.
de la Tour, 1564, 98, 1617, 24, 25, 29, 62.
1568. de Lessey, 1568, 74.
de Laviron, 1568.
de la Tour-de-Mantry, 1568.

1574. de la Villette, 1574.
de Leugney, 1574.
de Lemuy, 1574, 79, 98, 1606, 14, 17, 25.
de la Sauge, le jeune, 1574, 79.
de Liveaux, 1574, 98.
de la Bretenière, 1574, 79, 85, 98, 1606, 14, 17, 21, 24, 29, 33.
de la Jonchière, 1574.
de la Chanée, 1574, 79, 85, 98, 1617, 21, 24, 25.

1585. de la Barre, 1585.

1598. de la Chaux, 1598.
de Loray, 1598.
le Marquis de Listenet, 1606, 14.
de Louret, 1606.
de la Molle, 1606, 14, 17, 21, 24.
de Loysia, 1606.

1614. de Liesle, 1614.
Labbey, Seigneur d'Autrey, 1614, 54, 62.
de la Magdelaine, 1614.
de Lavans, 1614.
de Lisle, 1614, 17.
Emanuël de la Baume, Comte de St.-Amour, 1614, 54, 62.

1617. de Lesay, 1617, 21, 24, 54, 56, 66.
de l'Epinette, 1617, 54, 56, 62.
de la Charme, 1617, 21, 24.
de Lassaut, 1617, 21, 56, 66.
de Legnia, 1617, 21, 24.
Lanans, 1617.

de la Chatelaine, 1621, 24, 25.
de Louray, 1621.
de la Lise, 1621, 24, 25.

1621. Christophe de la Palud, dit de Rye, Marquis de Varambon, chevalier de la toison d'or, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances des Pays-Bas, Bailly de Dole, 1621.

1624. de Lambrey, 1624.
de Leucourt, 1624.

1625. le Baron de la Baume, 1625.
de la Muyre, 1625, 29.
de Cercenal, 1625.
l'Allemand, capitaine de l'Etoile, 1633.
Gaspard de la Vigne, 1654.

1654. Léonel Laborey, chevalier, Seigneur de Biarne, Chevigney, Salans et Mutigney, 1654.
Charles Laborey, Seigneur de Salans, 1654, 56, 62 et 66.
Guillaume de Luissans, Seigneur de Verchamps, 1654.
Claude-Antoine de Louverot, Baron et Seigneur du Pin, 1654, 56.

1656. Adrien Lallemand, Seigneur de Bermont, Vaytes, 1656.
Claude-François de Lallemand, Baron de Lavigny, 1656, 66.
Henry Lallemand, chevalier, Seigneur de Vaytes, 1654.
Charles de la Baume, Marquis de St.-Martin, Baron de Pesmes et Vaudrey, Gouverneur de

la ville de Dole, et chevalier du Parlement, 1656 et 66.

Charles-François de la Baume, Prince de Cantecroix, 1656.

Claude de Landriano, Seigneur à Champagnoulot, 1662, 66.

1662. Charles Lallemand, Seigneur de Belmont, 1662, 66.

1666. François Lapie, Seigneur de Cramant, *1666.*

Ferdinand Lampinet, Seigneur à *Parrecey*, 1666.

M.

1556. de Marigny, 1556.

de Montfort, 1556, 61, 62, 68, 85, 98, 1606, 14, 17, 21, 25, 33, 56.

Le Comte de Montrevel, 1556, 79, 85, 1606.

Les députés du Comte de Montbéliard, 1556, 61, 62, 68, 74, 85, 98, 1606.

1561. de Montadret, 1561.

de Marchault, 1561, 64, 74, 79, 1625.

de Maso, 1561.

de Montrambert, 1561, 64, 68.

1562. de Montbarey, 1562, 74, 79, 1614, 17, 21, 24, 25.

de Montot, 1562, 98, 1606, 17, 21, 24, 25, 29.

1564. Guyon Mouchet, chevalier, Seigneur de Sauvigney, 1564.

Antoine Mouchet, chevalier, Seigneur de Château-Rouillaud, 1564.

de Moroges, 1564.
de Montmirey, 1564, 1633.
de Montigny, 1564, 74, 98.
1568. de Marnoz, 1568, 74, 79, 98.
de Mauffans, 1568, 74.
1574. de Montmartin, grand gruyer, 1574, 79, 85, 21, 24.
de Moissey, 1574, 79.
de Morron, 1574, 17.
de Mailleroncourt, 1574, 98, 1606.
de Menotey, 1574, 98, 1606, 14, 17, 21, 24.
de Mouthier, 1574, 1621, 25, 29, 54, 56, 62, 66.
de Montcourt, 1574, 98, 1606.
de Mont-St.-Ligier, 1574, 1614, 24, 25.
1579. de Mérona, 1579, 85, 1606.
de Moutones, 1579, 1614, 21, 24, 25, 29, 33.
de Montagney, 1585.
de Mutigney, 1585, 1606, 14, 17.
1606. le Marquis de Marnay, 1606.
de Myon, 1606, 14, 21, 25.
de Maysières, 1606, 14.
de Marigna, 1606, 17, 21, 24, 25.
de Mont-St.-Ligier, 1606, 14, 17, 21.
de Mauprel, 1606.
de Montbis, 1606, 54, 56.
de Mont-sous-Vaudrey, 1606, 14, 17, 21, 24, 25.
de Mandres, 1606, 14, 17, 21, 24, 25, 19, 33, 54, 56, 62 et 66.
1614. de Mercey, 1614, 17, 21.

de Melisey, 1614, 17.
de Montrichard, 1614, 17, 21, 24, 25, 29, 33, 54, 56, 62, 66.
de Montaigu, 1614, 17, 21, 24, 54, 56, 62, 66.
de Mathay, 1614.
de Montcley, 1614, 17.
de Montmorot, 1614.
1617. de Maillot, 1617, 24.
de Miserey, 1617, 21.
de Melisey-Grammont, 1621, 24.
du Mont, 1621.
1624. de Mâcon-de-Molans, 1624.
1625. de Maigny, 1625.
Le Seigneur de Maisières, colonel d'un régiment pour le service de Sa Majesté en ses Pays-Bas, 1625.
1629. de Mont, 1629.
de Merceret, 1629, 54, 56, 62, 66.
de Montureux, 1629, 54, 56.
de Mesmay, 1629, 54, 62, 66.
1633. de Marenches, le jeune, 1633, 56, 62, 66.
de Martin-Prel, 1633, 54.
de Morteau, le vieux, 1633.
le Baron de Montsaugeon, 1633.
François de Meyria, Baron de Roussy, 1654, 56, 66.
Joachim-Alexandre de Marmier, Baron d'Hugier, 1654.
Jean-Gaspard de Marnix, Baron de Crilla, 1664, 66.
Jean de Mâcon, Seigneur d'Ezbos, 1654, 56, 66.

Charles Mairot, Seigneur de Valay, 1654, 56, 62, 66.

Jean Mesnier, Seigneur de Publy, 1654, 62, 66.

Jean-Claude Meynier, Seigneur de la Sale.

Pierre Mareschal, chevalier, Seigneur de Sourans-les-Courdier et Pugey, 1654.

Louis Maitre, chevalier, Seigneur d'Aresche, colonel de cavalerie pour le service de Sa Majesté, 1654, 66.

Luc Mareschal, Seigneur de Mercey, 1654.

François Mareschal, Seigneur de Gevigney, 1654, 62, 66.

Claude de Millet, Seigneur de Renans, 1654.

1656. Nicolas Moréal, Seigneur de Moissey, 1656, 62, 66.

1662. Jean-Baptiste Malarmey, Comte de Roussillon, Seigneur de Loray, 1662.

Jacques de Mignot, Seigneur de la Balme, 1662, 66.

Charles-François Magnin, Seigneur à Fleurey, 1662.

Jean Matherot, Seigneur du Deschaux et Chavirey, 1662.

Guillaume Matherot, Seigneur de Preigney, 1662.

Samson Matherot, 1662.

Claude Matherot, 1662.

Vincent Matherot, Seigneur de la Barre, 1662.

Adrien de Montrond, Seigneur de Mont-sous-Vaudrey, 1662, 66.

Claude-Louis de Malpas, Seigneur dudit lieu, 1662.

Bon Monnier, Seigneur de Noironte, 1662.

Claude-François Mercier, Seigneur de Myon, 1662.

Jean-Baptiste Matherot, Seigneur de Desnes, 166.
Pierre Dumoulin, Seigneur à Villars, 1662.
Laurent Michaud, Seigneur d'Avenans, 1662, 66.
Eléonor Marchand, Seigneur de Miserey, 1662, 66.
1666. François le Maire, Seigneur de Faletans, 1666.
Jean-Claude-François Maillot, Seigneur à Myon et Vaudahon, 1666.
Claude François, Seigneur de Myon, 1666.

N.

Claude-François de Neufchâtel, Seigneur de Desnans, 1561.
1564. de Nance, 1564, 1606, 56, 62.
1617. de Nan, 1617, 21, 24.
Jean-Claude Nardin, Seigneur de Montarlot, 1654, ou 24.
1666. Gerard de Nozeroy, Seigneur de Beauchemin, 1666.
Pour Guillaume, Prince d'Orange, Comte de Nassau-Vienne, Baron et Seigneur de Bréda, d'Arlay, Nozeroy, Montfaucon, assista à sa place aux Etats
1561. Jean Mouchet, commis surintendant aux affaires dudit Prince en cedit Comté, 1561.
Claude d'Oiselay, chevalier, Seigneur de la Villeneuve, 1561, 62, 64, 74, 79, 98, 1605, 14, 17, 21, 24, 25, 29, 33, 66.

O.

O.

P.

Majesté Impériale, Comte de Cantecroix, etc. 1625, 54, 66.

de Perrigny, 1625.

Pélissonnier, 1625, 62.

de Pontaillier, 1629.

de Pra de Ballessaux, 1629.

le Baron de Poitiers, 1633, 54, 62.

le Baron de Pierre, 1633.

le chevalier de Poitiers, 1633.

1654. Philibert de Pillot, Seigneur de la Motte, 1654, 56.

Jean-Baptiste Pétrey, chevalier, Baron de Longvy, 1654, 55, 66.

Charles Pétrey, Seigneur d'Esclans, 1654.

1656. Pierre Patornay, 1656.

Claude Pierrard, Seigneur de Vennans, 1656.

Humbert du Pasquier, Seigneur de la Villette, 1656, 62, 66.

Antoine du Prel, 1656.

Denis Pouthier, chevalier, Seigneur de Sône, 1656.

Philibert de Précipiano, Seigneur de Cuse, 1656, 62, 66.

Claude-François de Prévost, Seigneur de Mathay, 1662, 66.

1662. Désiré Portier, Seigneur à Villersfarlay, 1562, 68, 79, 1606, 62.

Antoine-Gaspard Poly, Seigneur à St.-Thiebaud, 1662, 66.

Renobert Pernelle, Seigneur de Talan, 1662, 66.

Jean-Baptiste Pétremand, Seigneur de Mutigney, 1662, 66.

1666. Daniël Privey, Seigneur d'Auxanges, 1662, 66.
Claude-Etienne Pétrey, dit de St.-Vandelin, Seigneur de Mont et Citey, 1666.
Claude-Ambroise-Bruno Philippe, Seigneur à Purgerot, 1666.
Miland Paponet, Seigneur de Raumont, 1666.
Jean-François Paponet, son fils, 1666.
Pierre Patornay, 1666.
Charles Patornay, son fils, 1666.
Claude Poutier, Seigneur de Verres, 1666.
Jean-Etienne Pouthier, Seigneur à Trepôt, 1666.

R.

1561. Gerard et Marc de Rye, chevaliers, Seigneurs de Balançon et de Dicey, 1561, 64.
Claude de Ray, Baron et Seigneur dudit lieu, 1561, 62, 98, 1617.
de Richecourt, 1561.
1562. de Roset, 1562, 1614.
de Ransonières, 1562.
le Baron de Ruffey, 1564.
de Rabeur, 1564, 68, 74, 79, 85, 1614, 24, 33.
1568. de Richecourt, 1568, 79, 1629.
1574. de Raucourt, 1574, 79, 1617, 21, 25, 33.
de Rupt, 1574, 1606, 14.
de Reynans, 1574, 79, 85, 98, 1606, 14, 17.
1579. de Romain, 1579, 1624, 25.
1598. de Reculot, 1598, 1606, 14, 17, 21, 25, 29, 33.

de Reila, 1598.
de Rantechaux, 1598, 1633.
1606. Le Seigneur de Remmeton, grand gruyer de Bourgogne, 1606, 14, 17, 21, 24, 33.
des Roches, 1606, 14.
de Rambey, 1606, 14, 17, 21, 25, 33.
de Ronchault, 1606, 14, 17, 21, 24, 29, 33.
1614. de Ronchot, 1614.
de Ray, 1614.
1617. de Recologne, 1617, 21, 24.
1621. de Rahon, 1621.
1624. de Ruan, 1624.
de Rougy, 1624.
1625. de Rubrer, 1625.
1629. Rometon de Romain, 1629.
1654. Claude-François Regis, capitaine à Jougne, 1654, 62, 66.
Ardouïn-Gaspard de Rahon, Seigneur de la Motte, 1654, 66.
Girard de Rousières, Seigneur de Sourans, 1654, 56, 62, 66.
Jean de Raincourt, Seigneur de Bremondans, 1654, 62, 66.
Ferdinand-François-Just de Rye de la Palud, Marquis de Varambon, bailly et colonel de Dole, 1654, 56.
1662. Jean-Baptiste Richard, Seigneur de Villersvaudey, 1662, 66.
Gaspard ou Girard de Rouhier, Seigneur de Charentenay et Levrecey, 1662, 66.

1666. Joseph de Romanet, Seigneur de Rosay, 1666.
Pierre-Antoine Rigaud, Seigneur du Tilleret, 1666.
Claude Rigaud, Seigneur de Viseney, 1666.
Claude-François Rigaud, Seigneur d'Jirge, 1666.
Jacques Raclet, Seigneur à Chassey, Mutigney et Champagnoulot, 1666.
Jean Roy, Seigneur de la Pinaudière, 1666.

S.

1561. de Santans, 1561, 62, 64, 68, 74, 79, 1656, 62, 66.
de Savoyeux, 1561, 85, 98, 1614, 25, 29, 33.
1562. le Seigneur Vicomte de Salins, 1562.
le Seigneur de Sauvigney, vice-surintendant aux affaires du Prince d'Orange, 1562.
1564. Etienne Fratins, commis, bailly-général de l'Excellence de Monseigneur le Prince d'Orange, 1564.
de St.-George, 1564.
de St.-Ylie, 1564, 74, 79.
de St.-Mauris, 1574, 68, 98, 1608, 25, 29, 56, 62.
de Safre, 1568.
1574. de St.-Julien, 1574, 1614.
de Sandrecourt, 1574.
le Seigneur de Seveux, Vicomte de Salins, 1574, 79, 85.
1579. St.-Amour, 1579, 1606.
le Comte de St.-Amour, 1598, 1617, 21, 24, 25, 33.
1598. de Sombernon, 1598.

de Soye, 1598, 1606.
1606. de Salenove, 1606.
1614. de Scey, 1614, 56.
de St.-Mauris-Mésandans, 1614.
de Saillon, 1614.
de Sagey, 1614, 21, 29, 54, 56.
de St.-Hypolite, 1614.
de Saône, 1614, 17, 21, 24, 25.
de Saubie, 1617.
de St.-Aubin, 1617.
le Baron de Soye, 1617, 24, 33.
de Sourans, 1617, 21, 24, 25.
de St.-Mauris de Pontarlier, 1617, 21.
le Baron de Scey, 1617, 21.
1621. de St.-Boin, 1621, 24.
de St.-Martin, 1621.
de St.-Cyr, 1621, 24, 25.
1624. de Seroz, 1624.
de St.-Mauris, 1624, Baron de Chatenoy en 1662.
de Souvans, 1624.
de Saffloz, 1624.
1625. St.-Georges de Clermont, Baron de Rupt et Seigneur de Delain, 1624.
de Sarlennes, 1625.
de Salives, 1625, 29, 54.
de Suisan, 1625.
de Servance, 1625.
1629. St.-Aubin, dit Cordiron, 1629.
de Sié de Sey de la Vilette, 1629.
de St.-Boin, 1629.

Sordet, 1629, 33.
1633. de St.-Mauris-d'Augerans, 1633, 54, 66.
de St.-Cille, 1633.
1654. Jean-Baptiste, Comte de Scey, Seigneur de Butier, 1654, 56, 66.
Philippe Sonnet, Seigneur d'Auxon, 1654, 66.
François de St.-Loup, 1656.
François-Marie du Saix, Seigneur de Virechatel, 1656, 62, 66.

T.

1562. de Thoraise, 1562, chevalier du Parlement en 1568, 74, 79, 1606.
de Trelu, 1562.
de Tramelay, 1562, 64, 79, 85.
1568. de Trestu, 1568, 74.
de Tavaux, 1568.
1574. de Tromarey, 1574, 85, 98, 1614, 17, 21, 24, 25.
de Thons, 1574, 1621, 24, 54, 56.
1598. de Thoissia, 1598.
1606. de Traves, 1606, 14, 17, 21, 24, 29.
du Tartre, 1606, 14, 17, 21, 24, 25, 29.
1614. de They, 1614, 17, 24.
de Torpol, 1617, 21, 24.
1621. de Thalent, 1621.
du Trembloy, 1624, 29.
le Baron de Tramelet, 1624.
de Talans, 1625.

1654. Charles de Thomassin, Baron de Bonboillon, 1654, 56, 62, 66.
Léonel de Thoulongeon, Seigneur de Vellefin, 1654.
François de Trestondans, Seigneur de Suaucourt, 1654, 56.
Marc de Thoulongeon, 1654, 56, 62, 66.
1656. Fréderic de Tournans, Seigneur du Paquier, 1656.
Jean-Baptiste Tyrol, 1656, 62.
Claude-François Terrier, Seigneur de Monciel, 1662, 66.
Antoine-Alexis Tranchant, Seigneur de Borrey, 1662, 66.
Gabriël-Bernard Terrier, Seigneur de Corres et Ranzevelles, 1662 et 66.

V.

1561. de Vielley, 1561, 62, 64, 68.
de Volon, 1561.
de Vereux, 1561, 62, 64, 74, 79.
de Visemeaux ou Visemal, 1561, 62, 98.
de Vaugrenant, 1561, 74, 85, 98, 1606, Baron en 1624, 25, 33.
Luc de Vaudrey, 1561, 98, 1614, 25, Baron de Beveuge, 54, 56, 62, Baron de St.-Remy, 66.
de Vannoz, 1562, 64, 68, 74, 79, 85, 98, 1606, 14, 17, 33.
de Villers-Robert, 1562, 1606, 24.
1564. de Vitrey, 1564, 74, 79, 85.
de Villerschemin, 1568, 74, 98, Baron, 1621.

de

de Villeneuve, 1568, 74, 79, 85, 98, 1606, 14, 17, 25, 29, 33.
de Vallerois-le-Bois, 1568, 74, 85, 98, 1614, 17.
de Valleroilles, 1568.
de Voisey, 1568, 74, 1614, 17, 29.
de Vaittes, 1568, 74, 79, 1624, 29.
de Villersfalay, 1568.
1574. de Villafans, 1574.
de Vadans, 1574, 1606, 14, 17, 21, 24.
de Wateville, 1574, 79, 85, Marquis de Versoy, 98, Baron, 1621, Marquis de Conflans, 24.
de Villechatel, 1574, 85.
de Villey, 1574, 79, 98.
1579. de Versoy, 1579, 85.
1585. de Vallefin, 1585.
de Vay, 1585.
1598, de Velleroy, 1598.
de Vergy, 1598.
le Comte de Varax, bailly de Dole, 1598.
de Velleclaire, 1598.
1606. de Velles, 1606, 21, Baron de Tramelay, 24, 25, 29.
de Valay, 1606, 25, 29.
1614. de Villars de Ronchault, 1614.
de Valengin, 1614.
de Vellemot, 1614, 21.
de Villers-Vaudain-Betoncourt, 1614.
de Vers, 1614, 66.
1617. de Vieil-Châtel, 1617.
de Venans, 1617.

de Verges, 1617.
de Villerey, 1617.
1621. le Seigneur de Vaudrey de Vers, 1621.
de Vellechevreux, 1621.
1624. de Vorges, 1624, 29.
de Vellenoz, 1624.
de Vellecley, 1624.
Joachim de Vienne, dit de Beaufremont, Marquis de Listenois, bailly et colonel d'aval, 1625, 29.
le Marquis de Varambon, bailly de Dole, 1625.
de Vincelles, 1625, 33.
Voiturier, 1625, 66.
1629. de Villette, 1629, 33.
1654. Jean-François de Vy, Seigneur de Laissey, 1654, 56, 66.
Michel de Villers-la-Faye, Baron de Pernans, 1654, 62, Baron de Vaugrenans, 66.
Charles de Vauchier, Seigneur du Deschaux, 1654, 56, 62.
Jean de Villeneuve, Seigneur du Trembloy, 1654, 62.
1656. Jean de Villeneuve, Seigneur de la Résie, 1656.
Claude de Vesoul, Seigneur de Raincourt, 1656.
1662. le Prince Georges Duc de Wirtemberg, Comte de Montbéliard, Seigneur des Granges, Passavant et Clerval, 1662.
Claude Mougeot-Vigoureux, Seigneur d'*Ecrille*, 1662, 66.
Joachim de Vaux, Seigneur de Bran, 1662, 66.

Jean-Fréderic de Valimbert, Seigneur de Venise, 1662, 66.

Philippe Udressier, 1666.

Y.

1621. d'Yvory, 1621, 24, 25, 29, voy. de Chauvirey.

Chacun sait qu'on trouve toujours dans chacun des Récès après les noms des gentilshommes mentionnés, ces expressions: *et encore plusieurs autres*; d'où il résulte que cette liste ne doit pas être considérée comme celle de tous les gentilshommes qui ont assisté aux Etats, mais seulement comme celle des personnes dont les noms sont textuellement exprimés dans lesdits Récès.

TABLE

Alphabétique des noms des Recteurs et de ceux des élèves dont la généalogie se trouve dans le second volume de cet ouvrage.